

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
						<input checked="" type="checkbox"/>					
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XXXIII.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DU 3 FÉVRIER AU 13 JUIN 1898, INCLUSIVEMENT

Dans la soixante-unième année du Règne de Notre Sou-
veraine Dame la Reine Victoria

TROISIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEEMNT DU CANADA

SESSION DE 1898

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

VOLUME XXXIII.

ENQUÊTE DU CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE DRUMMOND

TABLE DES MATIÈRES

Ordre de référence.....	v
Rapport du comité.....	vii à ix
Rédaction du rapport proposé par la minorité	xxvii
Minutes des procédés.....	xi à xxxiv
Liste des témoins.....	xxxv
Synopsis des exhibits.....	xxxvii
Minutes de l'enquête.....	1 à 162

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT-UNIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI, le DEUXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, comte d'Aberdeen, vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Ecosse ; Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

COMITÉ SPÉCIAL

RE

CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE DRUMMOND.

ORDRE DE RÉFÉRENCE.

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 15 février 1898.

Résolu qu'un comité spécial composé des messieurs :

Lister,
Carroll,
McIsaac,
Morrison,

Haggart,
Borden (Halifax), et
Powell,

soit nommé pour faire une enquête sur l'affectation des subventions accordées pour aider à la construction du chemin de fer du Comté de Drummond, et sur toutes négociations et transactions entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, ou aucune personne en son nom, et la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, ou aucun directeur, officier ou personne, au nom de la compagnie, concernant l'acquisition du dit chemin de fer par le gouvernement ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir papiers, personnes et documents, de faire rapport à la Chambre de la preuve faite et d'énoncer l'opinion du comité à ce sujet.

Certifié,

J. G. BOURINOT,
Greffier de la Chambre.

LUNDI, 7 mars 1898.

Ordonné, de se servir d'un sténographe pour prendre la preuve que le comité jugera nécessaire.

Ordonné, que tous les procédés du comité et l'enquête prise devant le dit comité soient imprimés de jour en jour pour l'usage des membres du dit comité et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Certifié,

J. G. BOURINOT,
Greffier de la Chambre.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au QUATORZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce DIXIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au VINGT-QUATRIÈME jour du mois de JANVIER prochain, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre CITÉ d'OTTAWA le dit VINGT-QUATRIÈME jour de JANVIER prochain; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA.

TROISIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT. 1898.

JEUDI, 3 FÉVRIER 1898.

Le parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexé), pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés ;

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 2 février 1898.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 3 courant, à trois heures de l'après-midi, pour ouvrir la session du parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID ERSKINE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire :—

M. l'Orateur :

Son Excellence le Gouverneur général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat :—Et de retour ;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des *Élections Fédérales Contestées*, des certificats et rapports concernant les élections tenues dans les divisions électorales suivantes, savoir :—

London ;	Ontario, division-nord ;
Brant, division-sud ;	Beauharnois ;
Assiniboia Ouest ;	King, I.P.-E. ;
Simcoe, division-est ;	Richmond, N.-E. ;
Champlain ;	Inverness ;
L'Assomption ;	Lunenburg ;

Et les dits certificats et rapports sont lus comme suit, et il est ordonné de les faire entrer dans les Journaux de la Chambre, savoir :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE LONDON.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la cité de London, tenue les 16^{me} et 23^{me} jours de juin, A.D. 1896.

Entre

GEORGE FEWINGS,

Pétitionnaire :

et

THOMAS BEATTIE,

Défendeur.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, certifions par les présentes que, les 17^e, 18^e, 19^e, 21^e, 22^e et 23^e jours de décembre 1896, et les 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e et 30^e jours de janvier, et les 8^e, 9^e et 10^e jours de février 1897, en la cité de London, dans le comté de Middlesex, et les 4 janvier, 6 mars et 5 et 26 juin 1897, en la cité de Toronto (auquel lieu avait été renvoyé, du consentement des parties, l'examen de certaines questions se rattachant à l'instruction), nous avons tenu une cour pour l'instruction de la pétition ci-haut mentionnée concernant l'élection susdite, à laquelle le dit Thomas Beattie a été déclaré dûment élu,—et qu'après avoir

entendu la preuve et la plaidoirie des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit Thomas Beattie a été régulièrement élu, et que l'élection a été bonne et valide ;

2. Que dans la dite pétition il est dit que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection à laquelle se rapporte la pétition ;

3. Qu'il n'a pas été prouvé que quelq'acte de corruption ait été commis à la dite élection à la connaissance ou avec le consentement du défendeur ;

4. Qu'il a été prouvé à l'instruction que Herbert Boyd, Thomas F. Haynes, Joshua Doty, Henry Wellsman et Harold Richardson s'étaient rendus coupables de manœuvres de corruption à la dite élection ;

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une grande mesure à l'élection à laquelle se rattache la dite pétition ;

6. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les opérations de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection ;

Et nous certifions, de plus, que copie de la preuve faite lors de l'instruction, est annexée aux présentes.

Le tout humblement certifié,

THOMAS FERGUSON,

J.

THOMAS ROBERTSON,

J.

Daté à Toronto, Ontario, ce 8e jour de juillet 1897.

ÉLECTION CONTESTÉE DE BRANT-SUD.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la Division-Sud du comté de Brant, tenue le 28e jour de janvier, A.D. 1897 et le 4e jour de février, A.D. 1897.

Entre

SYLVESTER DAY,

Pétitionnaire ;

et

CHARLES BERNARD HEYD,

Défendeur.

Nous, l'honorable John Edward Rose et l'honorable Hugh MacMahon, deux des juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, certifions par les présentes que nous avons tenu une cour en la cité de Brantford, dans le comté de Brant, le 2e jour de septembre 1897, pour l'instruction de la pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection, à laquelle Charles Bernard Heyd a été déclaré dûment élu,—et qu'à l'ouverture de la cour l'avocat du pétitionnaire a déclaré qu'il n'était pas prêt à produire de preuve à l'appui de la pétition ou d'établir les allégations y mentionnées. En conséquence, nous avons décidé et adjugé :—

1. Que le dit défendeur, Charles Bernard Heyd, avait été dûment élu membre de la Chambre des Communes pour le dit district électoral ;

2. Nous faisons aussi rapport qu'aucune manœuvre de corruption n'a été prouvée devant nous, et qu'en conséquence nous n'avons aucune preuve nous autorisant à déclarer si de semblables manœuvres ont été, ou non, pratiquées dans une grande mesure lors de l'élection à laquelle se rattache la dite pétition ;

3. Qu'il nous est impossible de dire si l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait des parties à la pétition, et que nous n'avons aucune preuve devant nous qui nous permette de déclarer s'il est opportun ou non de procéder à une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

4. Nous annexons aux présentes copie de la preuve faite lors de l'instruction.

JOHN E. ROSE,
J.
HUGH MACMAHON,
J.

Daté à Toronto, ce 3e jour de septembre 1897.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE D'ASSINIBOIA-OUEST.

Dans la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest.

Dans le district judiciaire d'Assiniboia-Ouest.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election pour le district électoral d'Assiniboia-Ouest.

Canada,	}	JOHN McDOUGALL,	<i>Pétitionnaire ;</i>
Territoires du Nord-Ouest,		vs	
District d'Assiniboia-Ouest.		NICHOLAS FLOOD DAVIN,	

A l'honorable J. D. EDGAR,
Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, soussignés, l'honorable Charles Borromée Rouleau et l'honorable Thomas Horace McGuire, juges de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, avons l'honneur de vous transmettre notre rapport et décision sur l'instruction de la susdite pétition à Regina, le vingt-quatrième jour d'août 1897, renvoyant la dite pétition du dit John McDougall, et déclarant le dit Nicholas Flood Davin dument élu membre de la Chambre des Communes pour le dit district électoral d'Assiniboia-Ouest.

A la dite cour ainsi tenue pour la dite instruction, le pétitionnaire et le défendeur étaient représentés par des avocats, et celui du pétitionnaire a déclaré qu'il n'était pas prêt à produire de preuve à l'appui de la dite pétition, et, de fait, aucune preuve n'a été produite à cet effet.

En conséquence, nous avons trouvé et décidé que la dite pétition devait être renvoyée sans frais, et que le dit Nicholas Flood Davin était dument élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral d'Assiniboia-Ouest.

La dite pétition alléguait que des manœuvres de corruption avaient été pratiquées à la dite élection, mais comme ce fait n'a pas été établi à l'instruction, nous faisons rapport qu'il n'a pas été prouvé devant nous que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance ou avec son consentement.

2. Nous n'avons aucun moyen de savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

3. Nous ne pouvons dire si l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète ou non par le fait des parties à la dite pétition, ou s'il serait opportun de procéder à une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable lors de la dite élection, et, en conséquence, il nous est impossible de formuler une opinion sur l'opportunité de telle enquête.

CHAS. B. ROULEAU,
J.C.S.
T. H. McGUIRE,
J.C.S.

Daté ce 2e jour de septembre, A.D. 1897.

ÉLECTION CONTESTÉE DE SIMCOE-EST.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division-est du comté de Simcoe, tenue le 28e jour de janvier et le 4e jour de février, A.D. 1897.

Entre

JOHN FIFE,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM H. BENNETT,

Défendeur.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, certifions par les présentes, que le 23e jour d'août, A.D. 1897, en la ville de Barrie, dans le dit comté de Simcoe, nous avons tenu une cour pour l'instruction de la pétition entre les parties susnommées concernant la susdite élection à laquelle le dit William H. Bennett a été déclaré dûment élu; qu'aucune preuve n'a été produite ou offerte à l'appui de la dite pétition ou d'aucune des accusations y mentionnées, et que nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le susdit William H. Bennett avait été dûment élu et que la dite élection était bonne et valide ;

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées lors de l'élection à laquelle se rapporte la dite pétition ;

3. Qu'il n'a pas été prouvé qu'aucune manœuvre de corruption ait été pratiquée par aucun des candidats à la dite élection ou à sa connaissance, ou avec son consentement ;

4. Qu'il n'a pas été prouvé lors de la dite instruction que quelque personne se soit rendue coupable d'actes de corruption, et qu'en conséquence, il nous est impossible de faire rapport du nom d'aucune telle personne ;

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable lors de la dite élection ;

6. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les opérations de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, et

qu'il n'est pas opportun de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Et nous certifions, de plus, que nous n'avons aucunes notes à annexer aux présentes.

Le tout respectueusement certifié.

THOMAS FERGUSON, J.
THOMAS ROBERTSON, J.

Daté à Toronto, Ontario, ce 4e jourde septembre 1897.

ÉLECTION CONTESTÉE DE CHAMPLAIN.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. } *Cour Supérieure.*
No 6.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain, dans le district judiciaire des Trois-Rivières, tenue les 31e jour de mars et 7e jour d'avril dernier, 1897, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

PIERRE DESPINS, fils d'HUBERT, cultivateur, de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, dans le district de Trois-Rivières,

Pétitionnaire ;

vs

FRANÇOIS ARTHUR MARCOTTE, médecin, de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, dit district.

Défendeur.

Nous, soussignés, l'honorable Sir Louis Napoléon Casault, juge en chef de la cour Supérieure de la province de Québec, et l'honorable Jean-Baptiste Bourgeois, l'un des juges de la cour Supérieure de la province de Québec, après avoir procédé à l'instruction de la pétition d'élection en cette affaire, entendu les parties par leurs avocats au mérite de la dite pétition d'élection, examiné la procédure, pièces produites et sur le tout mûrement délibéré ;

Considérant que le pétitionnaire n'a pas prouvé que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rapporte, ni fait aucune preuve des allégations de sa pétition ;

Avons déclaré et déclarons le dit défendeur, François Arthur Marcotte, dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain, et avons débouté et déboutons la pétition d'élection avec dépens distracts en faveur de Mtres Martel et Désy, procureurs du défendeur.

(Signé) L. N. CASAULT, J.C.

" J. B. BOURGEOIS, J.C.S.

Trois-Rivières, 16 septembre 1897.

Certifiée pour vraie copie de la minute du dit jugement formant partie des archives de la cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières par nous, soussigné, protonotaire de la dite cour.

ALFRED DÉSILETS, P.C.S.

Trois-Rivières, ce 16 septembre 1897.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES,
No 6. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain, dans le district judiciaire des Trois-Rivières, tenue le 31^e jour de mars et le 7^e jour d'avril dernier 1897, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

PIERRE DESPINS, fils d'HUBERT, cultivateur, de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, dans le district de Trois-Rivières,

Pétitionnaire ;

vs

FRANÇOIS ARTHUR MARCOTTE, médecin, de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, dit district.

Défendeur.

A l'honorable J. D. EDGAR,
Orateur de la Chambre des Communes
du Canada, à Ottawa.

L'honorable Sir Louis Napoléon Casault, juge en chef de la cour Supérieure de la province de Québec, et l'honorable Jean-Baptiste Bourgeois, l'un des juges de la cour Supérieure de la province de Québec, soussignés, ont l'honneur de vous transmettre la copie du jugement qu'ils ont rendu en cette affaire, à Trois-Rivières, le 16^e jour de septembre courant, renvoyant la pétition du dit Pierre Despins et déclarant le dit défendeur, François Arthur Marcotte d'innent élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain.

Les soussignés n'ont aucune note de la preuve à vous transmettre, attendu qu'il n'a été fait aucune preuve devant eux au soutien de la dite pétition.

Les soussignés vous font aussi rapport que dans la dite pétition il était allégué que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rattache, mais qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, ou à leur connaissance et avec leur consentement, ni par aucune autre personne ; qu'ils n'ont aucune raison de soupçonner que l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la dite élection et qu'ils ne voient pas qu'il serait désirable qu'il fut fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses y ont été pratiquées dans une grande mesure.

L. N. CASAULT, J.C.

J. B. BOURGEOIS, J.C.S.

Trois-Rivières, 16 septembre, 1897.

ÉLECTION CONTESTÉE DE L'ASSOMPTION.

MONTRÉAL, le 21 septembre 1897.

A l'honorable J. D. EDGAR,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que par un jugement final rendu le dix-huit septembre courant, la pétition demandant l'annulation de l'élection de Joseph Gauthier comme député de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de L'Assomption, a été renvoyée parce que le pétitionnaire n'a pas procédé dans les délais voulus.

J'ai l'honneur de plus de vous faire rapport qu'aucune manœuvre frauduleuse n'a été prouvée avoir été commise dans la dite élection, soit par les candidats, soit par leurs agents ou soit par toute autre personne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,
Votre obéissant serviteur,

CHS. C. DE LORIMIER.

ÉLECTION CONTESTÉE D'ONTARIO-NORD.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-nord du comté d'Ontario, tenue le 28^e jour de janvier et le 4^e jour de février 1897.

Entre

ANGUS McLEOD,

Pétitionnaire ;

et

DUNCAN GRAHAM,

Défendeur.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, certifions par les présentes que nous avons tenu une cour au village de Cannington, dans le comté d'Ontario, le 13^e jour de septembre 1897, pour l'instruction de la pétition entre les parties susnommées concernant la susdite élection à laquelle le dit Duncan Graham a été déclaré élu; et qu'à l'ouverture de la cour le pétitionnaire, Angus McLeod, a déclaré n'être pas prêt à produire de preuve à l'appui de sa pétition ou à établir les allégations y mentionnées.

2. Qu'en conséquence, nous avons déclaré et adjugé que le dit Duncan Graham avait été dûment élu membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-nord du comté d'Ontario, et nous avons renvoyé la pétition.

3. Nous faisons aussi rapport que nulle manœuvre de corruption n'ayant été prouvée devant nous, il nous est impossible de dire si de semblables manœuvres ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

4. Nous sommes d'avis que l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait du dit pétitionnaire, et nous n'avons devant nous aucune preuve qui nous permette de dire s'il serait opportun de faire une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

W. G. FALCONBRIDGE, J.

WM P. R. STREET, J.

Daté à Osgoode Hall, ce 22e jour de septembre 1897.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE BEAUHARNOIS.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE BEAUHARNOIS. }

Cour Supérieure.

No 4.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET SES AMENDEMENTS.

PAUL DESPAROIS,

Pétitionnaire ;

vs

JOSEPH GÉDÉON HORACE BERGERON,

Défendeur.

Nous, soussignés, juges de la cour Supérieure pour la province de Québec, avons l'honneur de faire rapport, conformément à la section 44 de l'Acte des Elections Contestées, chapitre 9, des Statuts Révisés du Canada, que le 7e jour du mois de septembre courant, la cour a renvoyé la pétition d'élection du pétitionnaire avec dépens, ainsi qu'il appert à la copie du jugement qui a été transmise avec les présentes, attendu que les allégations n'en ont pas été prouvées, notamment qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées lors de la dite élection par le défendeur ou ses agents.

J. BÉLANGER,

J.C.S.

L. O. LORANGER,

J.C.S.

Beauharnois, 7 septembre 1897.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE BEAUHARNOIS. }

Cour Supérieure.

No 4.

Mardi, le septième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

PRÉSENTS :

L'honorable M. le juge BÉLANGER,

“ “ LORANGER.

In re Élection d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Beauharnois, dans le district judiciaire de Beauharnois, tenue les 16^e et 23^e jours de juin 1896, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

PAUL DESPAROIS, huissier, de la ville de Salaberry de Valleyfield, dans le district électoral de Beauharnois, dans le district judiciaire de Beauharnois,

Pétitionnaire :

vs

JOSEPH GÉDÉON HORACE BERGERON, avocat, de la paroisse de Saint-Clément de Beauharnois, dans le district judiciaire de Beauharnois, et membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Beauharnois,

Défendeur.

Et

JOSEPH CARDINAL, ex-assistant maître de poste, locataire, de la ville de Salaberry de Valleyfield, dit district de Beauharnois,

Requérant en intervention.

Et

Le dit DÉFENDEUR,

Contestant.

La cour est ouverte.

Le jugement suivant est prononcé :—

La cour ayant entendu le défendeur par son avocat, sur le mérite de la pétition d'élection du pétitionnaire, Paul Desparois, ce dernier ayant été appelé ainsi que son avocat, M^{re} F. X. Choquette, et ayant tous deux fait défaut ; vu et examiné la pétition d'élection, les pièces produites, et entendu la preuve faite par le pétitionnaire, et sur le tout délibéré ;

Considérant que le pétitionnaire n'a pas prouvé les allégations de sa pétition d'élection ;

Renvoie la dite pétition d'élection avec dépens avec distraction en faveur de M^{re} J. K. Elliot, avocat du défendeur.

(Vraie copie).

M. BRANCHAUD,

P.C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE KING, I.P.-E.

PUISSANCE DU CANADA, }
 PROVINCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD. }

Dans la cour Suprême de Judicature.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de King, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, tenue les 16e et 23e jours de juin, A.D. 1896.

Entre

ARCHIBALD CURRIE,

Pétitionnaire ;

et

AUGUSTINE COLIN MACDONALD,

Défendeur.

Le 30e jour de septembre, A.D. 1897.

Nous, soussignés, Edward Jarvis Hodgson et Rowan Robert Fitzgerald, juges de la cour Suprême de Judicature de la province de l'Île du Prince-Edouard, certifions par les présentes que, conformément à l'*Acte des Elections Fédérales Contestées*, nous avons, le 4e jour de janvier 1897, les 2e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 18e jours de mars, le 18e jour de juin, le 20e jour de juillet, et le 30e jour de septembre dernier, A.D. 1897, tenu une cour à Georgetown, dans le dit district électoral de King, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties susnommées concernant la dite élection à laquelle Augustine Colin Macdonald avait été déclaré dûment élu; et qu'après avoir entendu la preuve et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons décidé et adjugé:—

Que ledit Augustine Colin Macdonald a été dûment élu à la dite élection comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de King, et nous avons renvoyé la pétition avec frais.

Nous certifions, de plus, et faisons rapport:—

Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance ou avec son consentement.

Qu'il a été prouvé que William J. McDonald, de Peake's Station, dans le dit district, instituteur, s'était rendu coupable d'un acte de corruption.

Que nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Que nous n'avons pas raison de croire que l'enquête sur les opérations de l'élection ait été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, ou qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable.

Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve faite à la dite instruction.

EDWARD J. HODGSON,

J.

ROWAN R. FITZGERALD,

J.

A l'honorable Orateur
 de la Chambre des Communes
 du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE RICHMOND, N.-E.

Dans la cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Entre

EDMUND P. FLYNN,

Pétitionnaire ;

et

JOSEPH A. GILLIES,

Défendeur.

Nous, Joseph Norman Ritchie et Nicholas Hogan Meagher, juges pufnés de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifions par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada que, les 9e, 10e et 11e jours de septembre 1897, nous avons tenu une cour à Arichat, dans le dit comté de Richmond, pour l'instruction de la pétition entre les dites parties, et qu'à la cléture de la dite instruction, nous avons adjugé comme suit :—

1. Que les copies des bulletins de nomination sont suffisamment attestées.
2. Le cas de M. Middleton—Que les actes prétendus de corruption ne sont pas suffisamment prouvés.
3. Le cas de T. W. McDonald—Que les prétendus actes de corruption n'ont pas été suffisamment prouvés, aux termes de la loi.
4. Le cas de M. Baudrot—Qu'il n'a pas été prouvé que Metzte Morrison était agent du défendeur.
5. Le cas de Rémi Goyetche—Qu'il n'a pas été prouvé que William Bauchie était agent du défendeur.
6. Le cas de James Sampson—Qu'il a été prouvé que D. Y. Stewart avait agi comme agent du défendeur qui était responsable de ses actes, et que la lettre adressée à Sampson constituait un acte de corruption, aux termes de l'acte.
7. Le cas de Fred. Momborquette et autres—Qu'il n'a pas été prouvé que Roderick Feynson ait été agent du défendeur.

La cour constate aussi :—

Qu'aucun acte de corruption n'a été commis par le défendeur personnellement.

Que l'offense relative à la lettre adressée par le dit Stewart à Sampson a été commise contrairement aux ordres et sans la sanction ou connivence du défendeur.

Que le défendeur a pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher la perpétration d'actes de corruption à l'élection.

Que l'offense dont l'agent Stewart a été trouvé coupable, est d'une nature triviale, sans importance et restreinte.

Que sous tous les autres rapports, comme la preuve l'a démontré, l'élection a été exempte de toute manœuvre de corruption de la part du défendeur ou de ses agents.

La pétition sera renvoyée avec frais, sauf pour les six cas ci-dessus mentionnés pour lesquels les parties seront exemptées des frais, vu que la cour est d'avis qu'il y avait raison de s'enquérir de ces cas. Nous avons, là et alors, ordonné, adjugé et décidé que le dit défendeur Joseph A. Gillies, avait été dûment élu.

Il a été consenti à un appel de notre décision, mais la chose a été abandonnée, et le dépôt fait à cette fin a été retiré le 18 courant.

Nous annexons aux présentes copie des notes prises par le sténographe lors de l'instruction.

• En foi de quoi, nous avons signé les présentes ce 21^e jour d'octobre, A.D. 1897.

J. N. RITCHIE,

J.

N. H. MEAGHER,

J.

HALIFAX, N.-E., 21 octobre 1897.

MONSIEUR.—A part le certificat de notre décision sur la pétition de Edmund P. Flynn contre Joseph A. Gillies qui a été déclaré dûment élu pour la division électorale du comté de Richmond, à l'élection tenue le 23 juin 1896, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit :—

(a) Aucun acte de corruption n'a été prouvé avoir été commis par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance ou avec son consentement.

(b) Au cours de l'instruction, il a été prouvé que D. Y. Stewart, de Saint-Pierre, négociant, dans le dit comté, s'était rendu coupable d'actes de corruption.

(c) D'après la preuve faite devant nous lors de la dite instruction, il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection à laquelle se rattache la pétition.

(d) A notre avis, l'enquête sur les opérations de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et il n'est pas opportun de faire une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection. Nous n'avons aucun rapport spécial à faire sur d'autres faits qui auraient pu surgir au cours de l'instruction et qu'il aurait pu être nécessaire, à notre avis, de porter à la connaissance de la Chambre des Communes.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

J. N. RITCHIE,

J.

N. H. MEAGHER,

J.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE D'INVERNESS, N.-E.

Dans la cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté d'Inverness, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue les 16^e et 23^e jours de juin, A.D. 1896.

Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

HUGH CAMERON,

Pétitionnaire ;

et

ANGUS McLENNAN,

Défendeur.

Nous, l'honorable Charles J. Townshend et l'honorable Wallace Graham, deux des juges de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifions par les présentes que

Le 26e jour d'octobre, A.D. 1897, nous avons tenu une cour à Port-Hawkesbury, dans le comté d'Inverness, pour l'instruction de la pétition entre les parties ci-dessus mentionnées, concernant la susdite élection à laquelle le dit Angus McLennan a été déclaré dûment élu, et qu'à l'ouverture de la cour, le pétitionnaire ne s'est pas présenté pour faire la preuve de sa pétition ou établir les allégations y mentionnées.

Nous avons alors, sur la demande formulée par le défendeur, adjugé que la pétition serait renvoyée, et que le dit Angus McLennan avait été dûment élu membre de la Chambre des Communes pour le dit district électoral.

Comme nulle preuve de corruption n'a été faite devant nous, nous faisons aussi rapport que nous n'avons aucune raison de croire que de semblables manœuvres aient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Nous ne pouvons pas dire que l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait des parties à la pétition, mais nous sommes d'avis qu'il n'est pas opportun d'ouvrir une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Le tout humblement certifié.

Daté à Halifax, Nouvelle-Ecosse, ce 4e jour de novembre, A.D. 1897.

CHARLES J. TOWNSHEND,
WALLACE GRAHAM,

Juges.

A. l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE LUNENBURG.

Dans la cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Lunenburg, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 23 juin 1896.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

JOHN DREW SPERRY,

Pétitionnaire ;

et

CHARLES EDWIN KAULBACH,

Défendeur.

Nous, Robert Lynton Weatherbe et Hugh McDonald Henry, juges puînés de la province de la Nouvelle-Ecosse, certifions à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada, que nous avons décidé, à la clôture de l'instruction de la pétition en cette cause, le 12e jour d'octobre, A.D. 1897, que le dit Charles Edwin Kaulbach avait été dûment élu à la dite élection.

Nous annexons aux présentes copie des notes prises à l'instruction.

En foi de quoi nous avons signé les présentes le 22 octobre, A.D. 1897.

ROBT. L. WEATHERBE,

HUGH McDONALD HENRY.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que depuis la clôture de la dernière session, il avait reçu avis de divers députés que des vacances étaient survenues dans la représentation à la Chambre des Communes, pour les divisions électorales suivantes, savoir :—Drummond et Arthabaska, Témiscouata, Rimou-ki, Toronto-Centre et Nicolet; et qu'il avait adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui ordonnant de préparer de nouveaux brefs pour les dites divisions respectivement.

Puissance du Canada, }
Savoir : } CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent, avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Drummond et Arthabaska, dans la province de Québec, par suite de l'acceptation par le député siégeant, l'honorable Joseph Lavergne, d'une charge rétribuée sous la Couronne.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce quatrième jour d'août 1897.

WILLIAM MULOCK, [L.S.]
 Député de la division électorale de York-Nord.

J. ISRAEL TARTE, [L.S.]
 Député de la division électorale de Saint-Jean et Iberville.

Puissance du Canada, }
Savoir : } CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis par le présent, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Témiscouata, dans la province de Québec, par suite du décès de son représentant, Charles Eugène Pouliot.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce sixième jour d'août 1897.

SYDNEY FISHER, [L.S.]
 Député de la division électorale de Brome.

J. ISRAEL TARTE, [L.S.]
 Député de la division électorale de Saint-Jean et Iberville.

Puissance du Canada, }
Savoir : } CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous soussignés, vous donnons avis par le présent, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Rimouski, dans la province de Québec, par suite du fait que Jean-Baptiste Romuald Fiset, écuyer, a été appelé au Sénat.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingtième jour d'octobre 1897.

C. FITZPATRICK, [L.S.]
 Député de la division électorale du comté de Québec.

HENRI JOLY DE LOTBINIÈRE, [L.S.]
 Député de la division électorale de Portneuf, province de Québec.

TORONTO, 5 novembre 1897.

A l'honorable J. D. EDGAR,
Orateur de la Chambre des Communes.

CHER MONSIEUR,—Je déclare, par le présent, que je résigne mon mandat, comme député de la division électorale de Toronto-Centre, à la Chambre des Communes du Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

WILLIAM LOUNT. [L.S.]

Témoins :

J. D. EDGAR,
F. L. WHATLEY.

Puissance du Canada, }
Savoir : } CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Nicolet, province de Québec, par suite du décès de Fabien Boisvert, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce trentième jour de novembre 1897.

WILFRID LAURIER, [L.S.]

Député de la division électorale de Québec-Est.

M. E. BERNIER, [L.S.]

Député de la division électorale de Saint-Hyacinthe.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre avait reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, une communication en date du 14 janvier 1898, lui annonçant que par suite de l'absence du Canada de l'Orateur de la Chambre des Communes, il avait, ce jour, reçu avis qu'une vacance était survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Québec-Centre, en conséquence de l'acceptation d'une charge rétribuée sous la Couronne par M. François Langelier; et que le greffier de la Couronne en Chancellerie avait émis un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral, conformément au paragraphe 2, article 8, de l'Acte 49, Victoria, chapitre 13, des Statuts révisés du Canada.

Puissance du Canada, }
Savoir : } CHAMBRE DES COMMUNES.

A SAMUEL. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

L'Orateur de la Chambre des Communes étant absent du Canada, vous êtes, par le présent, et conformément au paragraphe 2, article 14, de l'Acte 41 Victoria, chapitre 5, requis d'émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député devant siéger dans le présent parlement, pour représenter le district électoral de Québec-Centre, province de Québec, au lieu et place de François Langelier, écuyer, qui, depuis son élection dans la dite division électorale, avait accepté une charge rétribuée sous la Couronne.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce quatorzième jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

WILFRID LAURIER [L.S.]

Député de la division électorale de Québec-Est.

L. H. DAVIES, [L.S.]

Député de la division électorale de Queen-Ouest.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que pendant les vacances, le greffier de la Chambre avait reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, les certificats suivants :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 1er décembre 1897.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingtième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à J. Stanislas Doucet, écr, avocat, de la ville d'Arthabaskaville, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Drummond et Arthabaska, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Joseph Lavergne, écr, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; Louis Lavergne, écr, d'Arthabaskaville, province de Québec, notaire public, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 11 novembre 1897.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingtième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à François Alfred Sirois, écr, shérif, de la ville de Fraserville, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Témiscouata, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Charles Eugène Pouliot, écr, décédé; Charles Auguste Gauvreau, écr, de Stanfold, province de Québec, notaire public, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 11 novembre 1897.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingtième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Joseph Etienne D'Anjou, écr, de la ville du Bic, province de Québec, commis, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Rimouski, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Jean-Baptiste Romuald Fiset, écr, qui a été appelé au Sénat; Jean Auguste Ross, écr, du village de Mont Joli, dans la province de Québec, médecin, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 12 décembre 1897.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du huitième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à William Roaf, écr, avocat, de la cité de Toronto, province d'Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Toronto-Centre, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de William Lount, écr, qui a résigné son siège; George Hope Bortram, écr, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, fabricant, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 6 janvier 1897.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du premier jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à David Lebrun, écr, notaire public, de Saint-Wenceslas, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Nicolet, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Fabien Boisvert, écr, décédé; Joseph Hector Leduc, écr, de la paroisse de Saint-Léonard, province de Québec, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 29 janvier 1898.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de janvier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Germain Arthur Paradis, écr, de la cité de Québec, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Québec-Centre, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de François Langelier, écr, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; Albert Malouin, écr, de la cité de Québec, province de Québec, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Louis Javergne, écuyer, député du district électoral de Drummond et Arthabaska; Charles Auguste Gauvreau, écuyer, député du district électoral de Témiscouata; Jean Auguste Ross, écuyer, député du district électoral de Rimouski; George Hope Bertram, écuyer, député du district électoral de Toronto-Centre, et Albert Malouin, écuyer, député du district électoral de Québec-Centre, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai remarqué avec grand plaisir les progrès remarquables, au double point de vue de l'importance politique et de la prospérité commerciale, faits par le Canada, durant l'année qui vient de finir.

L'emprunt récemment effectué a démontré que le crédit du Canada n'a jamais été si considérable sur les marchés de l'Europe et nous donne fortement raison d'espérer que le poids des taxes du peuple sera, dans un avenir rapproché, de beaucoup réduit, en substituant un taux d'intérêt sur la dette publique moins élevé que le taux actuel.

Je vous offre mes félicitations sur l'accueil si cordial fait aux représentants du Canada aux fêtes du jubilé, ainsi que sur la haute appréciation manifestée de toutes parts, dans la mère-patrie, relativement à la ligne de conduite tenue par le Canada, en réduisant sensiblement le taux des droits sur les marchandises importées du Royaume-Uni au Canada.

En dénonçant les traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement impérial a donné une preuve des plus satisfaisantes de son désir de faciliter nos efforts dans le but de promouvoir les relations commerciales les plus étendues entre le Canada et le reste de l'Empire, et cette politique contribuera, je l'espère, dans une grande mesure, au développement du commerce impérial.

La découverte extraordinaire des gisements aurifères récemment faite sur le Yukon et ses tributaires, va probablement attirer de ce côté une immigration énorme et a forcé le gouvernement à prendre promptement des mesures pour le maintien de la loi et de l'ordre dans ces lointaines et presque inaccessibles régions. Des mesures relatives à cet objet vous seront soumises.

Un contrat a été passé, sujet à votre approbation, pour l'établissement, le plus tôt possible, d'un système de communications, par eau et voie ferrée, à travers le territoire canadien, avec le Klondike et les territoires aurifères, ce qui, il y a lieu de l'espérer, assurera au Canada la plus grande partie du commerce lucratif de ce pays.

Les abondantes moissons dont nous avons été favorisés, par une bienfaisante Providence, ont grandement contribué à augmenter notre prospérité, et je suis heureux de noter que le commerce du Canada et plus spécialement le montant et la valeur de ses principaux articles d'exportation, ont fortement augmenté durant les dix-huit derniers mois, et il y a d'excellentes raisons de croire que ce progrès se maintiendra, s'il n'augmente point, durant le reste de l'année courante.

Je constate avec plaisir que les contrats pour certaines entreprises dernièrement adjugées par le gouvernement contiennent des clauses de nature à empêcher le système de la pressuration des ouvriers (*sweating system*).

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics pour le dernier exercice financier vous seront soumis.
Les estimations budgétaires pour l'année prochaine seront aussi prochainement mises entre vos mains.

Honorables messieurs du Sénat :

Honorables messieurs de la Chambre des Communes :

Des mesures concernant la mise à la retraite des employés, l'abrogation du présent Acte du cens électoral, et un plébiscite sur la question de la prohibition, seront aussi soumises à votre étude.

Je recommande ces mesures et autres à votre sérieuse attention, en demandant à la Divine Providence de bénir les travaux que vous allez commencer.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright, Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du parlement du Canada soit pris demain en considération.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright, Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1. Privilèges et Elections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—4. Bills Privés.—5. Ordres Permanents.—6. Impressions.—7. Comptes Publics.—8. Banques et Commerce.—9. Agriculture et Colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Document de la Session, No 17.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, copie d'un arrêté du conseil concernant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis. (*Document de la Session, No 20.*)

Sir Louis H. Davies soumet aussi à la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le trentième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1897.—Marine. (*Document de la Session, No 11.*)

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain.

VENDREDI, 4 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Morrison,—la pétition de W. H. Curle et autres; la pétition de D'Arcy Scott et autres; la pétition de R. W. T. O'Hanly et autres, tous d'Ottawa; et la pétition de Molyneux St. John et autres.

Par M. McInnes,—la pétition de John T. Carroll et autres, de la cité de Vancouver et autres, d'autres lieux, dans la Colombie-Britannique.

Par M. Oliver,—la pétition de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.

Par M. Belcourt,—la pétition de Alexander Fraser et autres, d'Ottawa et autres lieux; la pétition de la Compagnie d'assurances contre les accidents des chemins de fer canadiens, et la pétition de la Banque Union du Canada.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du parlement.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. Bertram propose, secondé par M. Gauvreau, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session; et aussi pour assurer Son Excellence que—

1. Nous partageons le grand plaisir qu'a éprouvé Son Excellence en voyant les progrès remarquables, au double point de vue de l'importance politique et de la prospérité commerciale, faits par le Canada durant l'année qui vient de finir.

2. Nous nous réjouissons d'apprendre que l'emprunt récemment effectué a démontré que le crédit du Canada n'a jamais été aussi considérable sur les marchés de l'Europe, et nous avons tout lieu d'espérer que le poids des taxes du peuple sera, dans un avenir rapproché de beaucoup réduit, en substituant un taux d'intérêt sur la dette publique moins élevé que le taux actuel.

3. L'accueil si cordial fait aux représentants du Canada aux fêtes du jubilé et la haute appréciation manifestée de toutes parts dans la mère-patrie, relativement à la ligne de conduite tenue par le Canada, en réduisant sensiblement le taux des droits sur les marchandises importées du Royaume-Uni au Canada, est un sujet de grande satisfaction pour nous.

4. Nous sommes heureux de reconnaître qu'en dénonçant les traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement impérial a donné une preuve des plus satisfaisantes de son désir de faciliter nos efforts faits dans le but de promouvoir les relations commerciales les plus étendues entre le Canada et le reste de l'Empire, et nous espérons sincèrement avec Son Excellence que cette politique contribuera dans une grande mesure au développement du commerce impérial.

5. Nous éprouvons la plus grande satisfaction en apprenant que la découverte extraordinaire des gisements aurifères récemment faite sur le Yukon et ses tributaires, va probablement attirer de ce côté une immigration énorme, et nous sommes heureux de voir que le gouvernement a pris de promptes mesures pour le maintien de la loi et de l'ordre dans ces régions lointaines et presque inaccessibles; et nous assurons Son Excellence que toutes les mesures relatives à cet objet qui nous seront soumises recevront notre plus sérieuse considération.

6. Nous apprenons avec un vif intérêt qu'un contrat a été passé, sujet à notre approbation, pour l'établissement, le plus tôt possible, d'un système de communi-

tions par eau et voie ferrée, à travers le territoire canadien, avec le Klondike et les territoires aurifères, ce qui, il faut l'espérer, assurera au Canada la plus grande partie du commerce lucratif de ce pays.

7. Nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les abondantes moissons dont nous avons été favorisés par une bienfaisante Providence ont grandement contribué à augmenter notre prospérité, et que le commerce du Canada, et plus spécialement le montant et la valeur de ses principaux articles d'exportation, ont fortement augmenté durant les dix-huit derniers mois, et qu'il y a d'excellentes raisons de croire que ce progrès se maintiendra, s'il n'augmente point, durant le reste de l'année courante.

8. Nous apprenons avec plaisir que les contrats pour certaines entreprises dernièrement adjugées par le gouvernement contiennent des clauses de nature à empêcher le système de la pressuration des ouvriers (*sweating system*).

9. Nous remercions aussi Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer que les comptes publics pour le dernier exercice financier nous seront soumis, et que les estimations budgétaires pour l'année prochaine seront au-si prochainement mises entre nos mains, et nous examinerons soigneusement ces estimations.

10. Son Excellence peut être convaincue que toutes mesures concernant la mise à la retraite des employés, l'abrogation du présent Acte du cens électoral, et un plébiscite sur la question de la prohibition, ainsi que toutes autres qui nous seront soumises, recevront notre plus sérieuse attention; et nous espérons que la Divine Providence bénira les travaux que nous allons commencer.

Et un débat s'en-ouvrait;

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1897, demandant copie de tous les contrats passés pour le transport des malles et qui ont été annulés ou qui ont pris fin dans Elgin-Est et Ouest, depuis le 15 juillet 1896; aus-i, copie de toute correspondance, rapports, soumissions reçues et contrats passés pour le transport des malles, depuis le 15 juillet 1896, avec les noms et les montants. (*Document de la Session, No 21.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1897, demandant copie de toute correspondance et papiers annulant le contrat passé avec M. Finkle pour le transport des malles de Newburg à Kingston, via Camden-Est, Wilton, Odessa, etc.; et copie des soumissions pour le transport des malles de Newburg à Kingston, via Camden-Est, Wilton, Odessa, etc., et de toute correspondance, rapports et papiers se rapportant à ce contrat. (*Document de la Session, No 21a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mai 1897, demandant copie de tous papiers et correspondance concernant les soumissions pour le contrat du service postal entre Shubénacadie et Dean, N.-E., y compris un état des soumissions reçues et un exposé des raisons qui ont fait donner le contrat à un nommé Guild. (*Document de la Session, No 21b.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mai 1897, demandant la production d'un état devant indiquer :—

1. Chaque contrat pour le transport des malles annulé depuis le 1er juillet 1896, la localité comprise dans chaque contrat et le comté et la province;

2. Le nom de chaque entrepreneur;

3. Le prix de chaque contrat à l'époque de son annulation;

4. Le prix de chaque contrat dans le cas où de nouveaux contrats auraient été passés;

5. La raison de l'annulation de chaque contrat. (*Document de la Session, No 21c.*)

La Chambre continue de siéger après minuit;

Samedi matin, 5 février 1898.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et trois minutes, s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 7 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De W. H. Curle et autres, d'Ottawa, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une ligne ferrée à voie étroite depuis le bord du canal de Lynn, ou les environs, et allant au nord par la route la plus praticable dans le voisinage de la route Dalton jusqu'à un point sur la rivière Yukon à ou près Fort-Selkirk, et pour d'autres objets.

De D'Arcy Scott et autres, d'Ottawa, demandant un acte qui leur permette de construire et exploiter une ligne ferrée à voie étroite depuis le bord du canal de Lynn, ou les environs, et allant au nord jusqu'à un point du lac Linderman ou dans son voisinage, et de là par la route la plus praticable jusqu'à un point sur la rivière Yukon à ou près Fort-Selkirk, et pour d'autres objets.

De R. W. T. O'Hanly et autres, d'Ottawa, demandant un acte qui leur donne le pouvoir de construire et exploiter une ligne ferrée à voie étroite depuis un point de la partie navigable de la rivière Stikine, et de là dans une direction nord par la route la plus praticable, *viâ* le lac Teslin et la rivière Hootalinqua, jusqu'à un point sur la rivière Yukon à ou près Fort Selkirk, et pour d'autres objets.

De Molyneux St. John et autres, demandant une charte qui leur confère le droit de construire et exploiter, au moyen de chevaux, de vapeur ou d'électricité, un tramway ou des tramways entre la frontière internationale, près le lac Linderman, et l'embouchure de la rivière Lewes, dans le district du Yukon, T.N.-O., et pour d'autres objets.

De John T. Carroll et autres, de la cité de Vancouver, et autres, d'autres lieux, dans la Colombie-Britannique, demandant une charte qui les autorise à construire et exploiter une voie ferrée depuis Burrard-Inlet ou la Baie des Anglais, ou depuis la cité de Vancouver, ou le voisinage, jusqu'à la cité de New-Westminster, de là vers le sud en traversant la rivière Fraser, dans une direction est à travers les montagnes Hope au sud de la ligne-mère du Pacifique Canadien jusqu'à la rivière Colombie et Lethbridge dans l'Alberta, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Pacifique, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et des amendements à sa charte.

De Alexander Fraser et autres, d'Ottawa, et autres, d'autres lieux, demandant une charte qui leur permette de construire et exploiter un chemin de fer et un pont pour le trafic général sur la rivière Ottawa, entre les rues Bank et Kent et un point dans la cité de Hull, et pour d'autres objets.

De la Compagnie d'assurances contre les accidents des chemins de fer canadiens, demandant un acte qui réduise à sept le quorum des directeurs, et des amendements à sa charte.

De la Banque Union du Canada, demandant un acte qui l'autorise à diviser son capital-actions actuel en quinze mille parts de cent piastres chacune, et pour d'autres objets.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, que l'ordre du jour appelant la prise en considération de la motion proposant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session, aura la priorité sur toutes autres questions, à l'exception de la présentation des bills.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion proposée vendredi dernier, savoir : " Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session."

Et la motion étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Taylor,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre le bordereau des décisions de l'Auditeur général renversées en appel par le Conseil de la Trésorerie entre la seconde session de 1897 et la session de 1898. (*Document de la Session, No 22.*)

M. Fitzpatrick dépose sur le bureau les règles, règlements et ordres généraux de la cour de l'Échiquier du Canada. (*Document de la Session, No 23.*)

Sir Henri Joly de Lotbinière, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les rapports, relevés et statistiques du revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Partie I. Accise, etc. (*Document de la Session, No 7.*)

Aussi,—Partie II, Inspection des poids et mesures et gaz, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. (*Document de la Session, No 7a.*)

M. Fitzpatrick dépose sur le bureau,—la liste du service civil du Canada, 1897. (*Document de la Session, No 16b.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—la réponse à un ordre du 7 juin 1897, demandant copie de toute correspondance conservée dans le département de l'Intérieur, et concernant la garde et l'entretien des chevaux du gouvernement par S. J. Donaldson, de Prince-Albert, Saskatchewan, depuis octobre 1894 jusqu'à mai 1895, et se rapportant en quelque manière au fait que les dits chevaux ont été enlevés de la garde de Joseph Letellier de St. Just pour être confiés au dit S. J. Donaldson; aussi, copie de tous comptes reçus de S. J. Donaldson pour la garde des dits chevaux et d'autres propriétés du gouvernement. (*Document de la Session, No 24.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. (*Document de la Session, No 6.*)

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 8 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Bertram,—la pétition de la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central, d'Ontario.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Copie de l'arrêté du conseil et du contrat passé entre Sa Majesté et MM. William Mackenzie et Donald D. Mann, pour la construction d'un chemin de fer allant de la rivière Stikine au lac Teslin. (*Document de la Session, No 25.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Un état des mandats du Gouverneur général, émis depuis la dernière session du parlement, à compte de l'année fiscale 1897-98. (*Document de la Session, No 26.*)

M. Fitzpatrick met devant la Chambre,—le rapport du Commissaire de la police fédérale pour l'année 1897. (*Document de la Session, No 27.*)

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, comme jour de repos.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 3) modifiant le Code Criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 4) à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 5) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Blair ait la permission de présenter un bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,
Résolu, que l'ordre appelant la seconde lecture du bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit le premier ordre du jour, après les interpellations, mardi prochain et les jours suivants, jusqu'à ce qu'il en ait été disposé.

Sir Charles Tupper, baronnet, propose, secondé par M. Foster, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier, savoir :—“ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session.”

Et la motion étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné

Sur motion de M. Davin, secondé par M. McNeill,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les Comptes publics du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. (*Document de la Session, No 2.*)

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 9 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Bostock,—la pétition de Charles Thomas Dupont, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique, et autres, d'autres lieux.

M. Joseph Hector Leduc, député du district électoral de Nicolet, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné, que M. Reid ait la permission de présenter un bill (No 7) à l'effet de réglementer les taux du fret sur les chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill (No 8) concernant l'importation et l'emploi des aubains.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 9) à l'effet de modifier la loi concernant les jours de fête.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McMullen ait la permission de présenter un bill (No 10) autorisant la nomination d'un Bureau d'inspecteurs du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 11) modifiant le Code criminel, 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 12) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill (No 13) modifiant l'Acte de pension de la police à cheval, 1889.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Richardson ait la permission de présenter un bill (No 14) concernant la saisie des salaires et deniers entre les mains du gouvernement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier, savoir :—“ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session.”

Et la motion étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Tyrwhitt,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 10 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McDougall,—la pétition de Jeremiah McLean et autres ; et la pétition de Dan. J. McDonald et autres, tous de Victoria Mines, comté du Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Par M. Haggart,—la pétition de F. M. Rattenbury et autres, de Victoria, Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central, d'Ontario, demandant un acte du parlement du Canada qui la constitue en corporation et qui lui permette de faire affaires dans toutes les parties du Canada, sous le nom de "Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central", et pour d'autres objets.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre,—le Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 30 juin 1897. (*Document de la Session, No 1.*)

Aussi, le relevé des dépenses imprévues du 1er juillet 1897 au 3 février 1898. (*Document de la Session, No 28.*)

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 15) modifiant de nouveau l'Acte de pension de la police à cheval, 1889.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier, savoir :—" Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session."

Et la motion étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McNeill, secondé par M. Quinn,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

VENDREDI, 11 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. McInnes,—la pétition de Herbert S. Holt, de la cité de Montréal, et autres, d'autres lieux.

Par M. Macpherson,—deux pétitions de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Ellis,—la pétition de la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Par M. Britton,—la pétition de Arthur Lyndon Clark, des Territoires du Nord-Ouest, district du Yukon, ingénieur de mines, et autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De Charles Thomas Dupont, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation dans le but de construire et exploiter un chemin de fer depuis un point sur la frontière internationale, se trouvant à ou près de Cascade City, dans la Colombie-Britannique, et de là allant vers l'ouest ou le sud, par la vallée de la rivière Chaudière, jusqu'à un point situé sur la dite frontière à ou près de Carson City, Colombie-Britannique; et aussi, pour construire et exploiter un chemin de fer partant d'un point sur la dite frontière internationale à ou près Midway, pour se diriger au nord à travers la vallée de la crique de la frontière (*Boundary Creek*) sur un point situé à environ trente milles au nord de Midway, Colombie-Britannique, et pour d'autres objets.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—la réponse à un ordre en date du 17 mai 1897, demandant copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant la pratique illégale de la pêche dans les eaux de la Colombie-Britannique, et de tous papiers, rapports et correspondance touchant la contrebande sur le littoral de cette province. (*Document de la Session, No 29.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence ;

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable Sir Richard J. Cartwright, C.C.M.G., ministre du Commerce, l'honorable Sir Louis Henry Davies, C.C.M.G., ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable William Stevens Fielding, ministre des Finances, et l'honorable Joseph Israël Tarte, ministre des Travaux publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 11 février 1898.

Ordonné, que M. McMullen ait la permission de présenter un bill (No 17) modifiant l'Acte du service civil du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 18) modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, —le rapport de M. W. T. Jennings, I.C., sur les routes qui conduisent au Yukon. (*Document de la Session, No 30.*)

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Davin,

Ordonné, que le rapport de M. W. T. Jennings, I.C., sur les routes qui conduisent au Yukon, soit imprimé sans retard, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier, savoir :—“ Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session ; et aussi, pour assurer Son Excellence que :—

1. Nous partageons le grand plaisir qu'a éprouvé Son Excellence en voyant les progrès remarquables, au double point de vue de l'importance politique et de la prospérité commerciale, faits par le Canada durant l'année qui vient de finir.

2. Nous nous réjouissons d'apprendre que l'emprunt récemment effectué a démontré que le crédit du Canada n'a jamais été aussi considérable sur les marchés de l'Europe, et nous avons tout lieu d'espérer que le poids des taxes du peuple sera, dans un avenir rapproché de beaucoup réduit, en substituant un taux d'intérêt sur la dette publique moins élevé que le taux actuel.

3. L'accueil si cordial fait aux représentants du Canada aux fêtes du jubilé et la haute appréciation manifestée de toutes parts dans la mère-patrie, relativement à la ligne de conduite tenue par le Canada, en réduisant sensiblement le taux des droits sur les marchandises importées du Royaume-Uni au Canada, est un sujet de grande satisfaction pour nous.

4. Nous sommes heureux de reconnaître qu'en dénonçant les traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement impérial a donné une preuve des plus satisfaisantes de son désir de faciliter nos efforts faits dans le but de promouvoir les relations commerciales les plus étendues entre le Canada et le reste de l'Empire, et nous espérons sincèrement avec Son Excellence que cette politique contribuera dans une grande mesure au développement du commerce impérial.

5. Nous éprouvons la plus grande satisfaction en apprenant que la découverte extraordinaire des gisements aurifères récemment faite sur le Yukon et ses tributaires, va probablement attirer de ce côté une immigration énorme, et nous sommes heureux de voir que le gouvernement a pris de promptes mesures pour le maintien de la loi et de l'ordre dans ces régions lointaines et presque inaccessibles ; et nous assurons Son Excellence que toutes les mesures relatives à cet objet qui nous seront soumises recevront notre plus sérieuse considération.

6. Nous apprenons avec un vif intérêt qu'un contrat a été passé, sujet à notre approbation, pour l'établissement, le plus tôt possible, d'un système de communications par eau et voie ferrée, à travers le territoire canadien, avec le Klondike et les territoires aurifères, ce qui, il faut l'espérer, assurera au Canada la plus grande partie du commerce lucratif de ce pays.

7. Nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les abondantes moissons dont nous avons été favorisés par une bienfaisante Providence ont grandement contribué à augmenter notre prospérité, et que le commerce du Canada, et plus spécialement le montant et la valeur de ses principaux articles d'exportation, ont fortement augmenté durant les dix-huit derniers mois, et qu'il y a d'excellentes raisons de croire que ce progrès se maintiendra, s'il n'augmente point, durant le reste de l'année courante.

8. Nous apprenons avec plaisir que les contrats pour certaines entreprises dernièrement adjugées par le gouvernement contiennent des clauses de nature à empêcher le système de la pressuration des ouvriers (*sweating system*).

9. Nous remercions aussi Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer que les comptes publics pour le dernier exercice financier nous seront soumis, et que les estimations budgétaires pour l'année prochaine seront aussi prochainement mises entre nos mains, et nous examinerons soigneusement ces estimations.

10. Son Excellence peut être convaincue que toutes mesures concernant la mise à la retraite des employés, l'abrogation du présent Acte du cens électoral, et un plébiscite sur la question de la prohibition, ainsi que toutes autres qui nous seront soumises, recevront notre plus sérieuse attention; et nous espérons que la Divine Providence bénira les travaux que nous allons commencer.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la motion à l'effet de présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, étant ensuite proposée,—elle est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de la Chambre qui forment partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu, que la Chambre se formera en comité, mardi prochain, pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu, que la Chambre se formera en comité, mardi prochain, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre; le dit comité devant être composé de MM. Beausoleil, Bergeron, Charlton, Choquette, Craig, Davin, Earle, Ellis, Haley, LaRivière, Monet, Richardson, Scriver, Somerville et Taylor.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jendi, le 3 février courant; le dit comité devant se composer de Sir Wilfrid Laurier, Sir Charles Tupper, baronnet, Sir Richard J. Cartwright, Sir Adolphe P. Caron et Sir Louis H. Davies.

Et la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 14 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—
Par M. Tisdale,—la pétition de Hamilton Smith, et autres, de la cité de Londres,
Angleterre.

Par M. Ellis,—la pétition du conseil municipal de la cité de Saint-Jean, N.-B.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer Mérédonial de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'un acte qui ratifie l'affermage à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, de sa ligne entre la limite orientale de la Colombie-Britannique et Nelson, et pour d'autres objets.

De F. M. Rattenbury et autres, de Victoria, Colombie-Britannique, demandant une charte qui leur permette de construire et exploiter un chemin de fer ou un tramway depuis l'extrémité nord du lac du Marais (*Marsh Lake*), et de là dans une direction nord depuis un point sur la rivière Hootalingua; aussi, un chemin de fer ou un tramway sur l'un ou l'autre côté du Cañon de Miles et des Rapides du Cheval-Blanc, dans les Territoires du Nord-Ouest, et pour d'autres objets.

De Herbert S. Holt, de la cité de Montréal, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer depuis Tête-de-Flèche (*Arrowhead*) lac à la Flèche, Colombie-Britannique, ou les environs, par la route la plus praticable *via* le lac à la Truite ou la rivière Duncan, jusqu'à un point rapproché de l'extrémité nord du lac Kootenay, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui confirme un contrat d'affermage passé avec la Compagnie du chemin de fer de St. Stephen et Milltown, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'un acte qui lui permette de construire et exploiter une ligne entre un point sur la rive sud du lac Minnehaha et la baie nord-est du lac Manitou supérieur; et aussi, une ligne entre un point sur la rive méridionale du lac des Cèdres et le détroit de Manitou, qui est un bras du lac La Pluie, et pour d'autres objets.

De la Compagnie de prolongement de chemin de fer et de pont de Saint-Jean, demandant un acte qui l'autorise à émettre de nouvelles débentures pour remplacer celles qui sont échues, et d'en donner garantie sur sa propriété.

De Arthur Lyndon Clark, du Yukon, Territoires du Nord-Ouest, ingénieur des mines, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui leur permette de construire et exploiter un tramway de trois pieds de largeur depuis la tête du Cañon de Miles ou dans le voisinage, jusqu'à un point près du pied des Rapides du Cheval-Blanc, sur le côté oriental de la rivière Lewes, Territoires du Nord-Ouest, et pour d'autres objets.

De Jeremiah McLean et autres, des Mines Victoria, comté du Cap-Breton, N.-E., demandant une loi qui règle l'inspection des chaudières fixes dans ce comté.

De Daniel J. McDonald et autres, des Mines Victoria, comté du Cap-Breton, N.-E., demandant l'adoption d'un acte qui assure à ce comté les services d'un sous-inspecteur des poids et mesures.

Ordonné, que M. Douglas ait la permission de présenter un bill (No 19) à l'effet de réglementer le transport du grain au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, demandes de soumissions, preuves et rapports dans l'affaire de Benjamin Palmer, ci-devant gardien de phare à Palmer's Point, comté de King, N.-B.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, demandes de soumissions et soumissions reçues, rapports et arrêtés du conseil, et liste de tous permis ou licences accordés, comprenant les noms des personnes auxquelles ils ont été concédés, l'étendue de terrain et les conditions spécifiées dans chacun de ces permis, ainsi que le montant payé et à payer pour les terrains aurifères susceptibles d'exploitation par des travaux de mines ou de dragage dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le district du Yukon.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, demandes de soumissions, soumissions reçues, rapports et arrêtés du conseil, contrats passés et tous autres papiers concernant le service de steamers en hiver, entre Saint-Jean et Halifax et la Grande-Bretagne, depuis le 1er juillet 1897.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, demandes de soumissions, soumissions reçues, rapports, arrêtés du conseil, permis, licences ou baux d'affermage, avec les noms des personnes auxquelles ils ont été accordés et les conditions attachées à ces permis ou baux, et de tous autres papiers se rapportant à la concession des fonds de bois dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris le district du Yukon, depuis le 1er juillet 1897.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine,

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Quinn,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, estimations, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement au sujet de la construction d'un quai à la Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Quinn,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute

correspondance, estimations, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement concernant la submersion annuelle des fermes à Sainte-Geneviève, comté de Jacques-Cartier, causée par l'exécution de travaux publics dans la rivière Ottawa.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Quinn,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état devant indiquer les noms des commissaires nommés par le gouvernement pour s'enquérir de la conduite de tous les employés du service civil dans la province de Québec, depuis le 23 juin 1896, et le montant payé à chaque commissaire comme émoluments ou frais de voyage.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Haggart,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de la correspondance et des rapports concernant les facilités données pour le meilleur outillage du quai de Pictou, N.-E., en 1892 et depuis cette date.

Sur motion de M. Ellis, secondé par M. Davis,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état devant indiquer le coût des *Débats* pour chacune des années 1890 à 1897 inclusivement, y compris le coût de la sténographie, transcription, traduction, impression, reliure, transport par malle et *express*, et toutes autres dépenses se rattachant au système actuellement suivi pour la publication des *Débats* de la Chambre.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Haggart,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état devant indiquer :

- (a.) Les noms de tous les employés civils qui ont été mis à la retraite entre le 13 juillet 1896 et le 1er février 1898;
- (b.) L'âge de chacun de ces employés;
- (c.) Les années de service des dits employés;
- (d.) Le montant retiré par chacun chaque année;
- (e.) Le montant de la pension annuelle accordée à chacun;
- (f.) Les noms des nouveaux employés nommés depuis le 13 juillet 1896;
- (g.) L'âge de chacun d'eux; et
- (h.) Le montant du traitement de chacun d'eux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Dupont,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports, recommandations, etc., adressés par le conseil du barreau de Montréal au ministre de la Justice au sujet des juges de la province de Québec.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre un état devant indiquer :—

1. Le nombre de beurrieres, dans les Territoires du Nord-Ouest, sous le contrôle du gouvernement.
2. Le nombre de personnes qui fournissent la crème à chacune d'elles.
3. La quantité de crème reçue en 1897 jusqu'au dernier mois, tel qu'indiqué par les rapports fournis.

-
4. La quantité du beurre fabriqué dans ces beurreries en 1896 et 1897, respectivement.
 5. Le nombre de beurreries en opération pendant les mois d'hiver et la quantité de beurre fabriqué pendant l'hiver.
 6. La quantité du beurre exporté en 1896 et 1897, respectivement.
 7. Les prix obtenus en 1896 et 1897.
 8. Le prix moyen réalisé, avant l'établissement de ces beurreries, par les cultivateurs des Territoires du Nord-Ouest.
 9. Le prix moyen payé actuellement par les marchands locaux.
 10. Copie du mémoire adressé, l'an dernier, par les cultivateurs du Nord-Ouest et autres, soit au professeur Robertson, soit au ministre de l'Agriculture ou au gouvernement du Canada au sujet du fonctionnement des beurreries dans les Territoires du Nord-Ouest.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 15 FÉVRIER, 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de la Compagnie dite *The Great Commonwealth Development and Mining Company, Limited Liability*, de la Colombie-Britannique.

Par M. Fraser, (Guysborough)—la pétition de Charles S. Hyman, de la cité de London, Ontario, et autres, d'autres lieux.

Par M. McInnes,—la pétition de George A. Cox, de la cité de Toronto, et autres, d'autres lieux.

Par M. Sutherland,—la pétition de Robert Augustus Baldwin Hart, de la cité de Montréal, district de Montréal et province de Québec, époux légitime de Catherine C. Buntin, ci-devant de la dite cité de Montréal et demeurant actuellement dans la ville de Cornwall, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, un état des dépenses encourues pour le paiement des primes de pêche pour 1896-97. (*Document de la session No 32.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, un état indiquant la quantité approximative d'or extraite du district du Yukon, de 1886 à 1897, inclusivement. (*Document de la session, No 30 a.*)

M. Sifton présente aussi à la Chambre, copie des papiers suivants :—

1. Détails sur le type et la largeur de voie du chemin de fer de Kaslo à Slocan.
2. Proposition faite par J. Wesley Allison, représentant un syndicat, pour la construction du chemin de fer de Skagway, lac Bennett et Dawson City.
3. Proposition faite par un syndicat, représenté par Lord Charles Montague, M. Clarence H. Mackay et M. H. Maitland Kersey, pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin.
4. Lettres adressées au ministre de l'Intérieur par M. H. Maitland Kersey, en date des 22 et 23 janvier 1898. (*Document de la session No 30b.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Lister, Carroll, McIsaac, Morrison, Haggart, Borden (Halifax) et Powell pour instituer une enquête sur l'affectation des subventions accordées dans le but d'aider à la construction du chemin de fer du comté de Drummond, et sur toutes négociations et opérations entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, ou toute personne en son nom, et la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, ou tout directeur, officier ou personne, au nom de la compagnie, concernant l'acquisition du dit chemin de fer par le gouvernement; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir papiers, personnes et documents, de faire rapport à la Chambre de la preuve faite et d'énoncer l'opinion du comité à ce sujet.

M. Blair propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que la Chambre se forme demain en comité général pour examiner une certaine résolution concernant la concession de vingt-cinq mille acres de terre dans les Territoires du Nord-Ouest, pour chaque mille d'un chemin de fer à construire entre la rivière Stikine et le lac Teslin.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera demain en tel comité.

M. Davin propose, secondé par M. Taylor, que la Chambre s'ajourne.

Et la question étant posée,—elle est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William MacKenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon canadien.

M. Blair propose, secondé par M. Tarte, que le bill soit maintenant lu pour la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;—

Sur motion de M. Sifton, secondé par sir Louis H. Davies,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI 16 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—
 Par M. Fraser, (Guysborough),—la pétition de George H. Perley et autres.
 Par N. Hurley,—deux pétitions de Thomas Sullivan et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Hamilton Smith et autres, de la cité de Londres, Angleterre, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon.

Du conseil municipal de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, demandant un acte pour établir une ligne de démarcation dans la partie du havre qui se trouve au dessus des chûtes, à ou près Indian Town ; et aussi, pour donner le pouvoir à la dite cité et aux propriétaires riverains de construire des quais, etc., et pour d'autres objets.

Sir Wilfrid Laurier, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre jeudi, le 3 février dernier, présente le rapport suivant dont il est donné lecture, savoir :—

No 1.—PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.—Messieurs Angers, Belcourt, Bennett, Bergeron, Blair, Borden (Halifax), Britton, Bruneau, Cameron, Carroll, Caron (Sir Adolphe), Casgrain, Choquette, Davies (Sir Louis), Davin, Fitzpatrick, Flint, Fortin, Fraser (Guysborough), Geoffrion, Haggart, Ives, LaRivière, Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lister, McAlister, McCarthy, McCleary, McClure, McInerney, McIsaac, Madore, Malouin, Mills, Monet, Monk, Morrison, Mulock, Powell, Quinn, Russell, Sifton, Tisdale, Tupper (Sir C. Hibbert), Wood (Brockville).—46.

No 2.—LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Bazinet, Beausoleil, Bell (Addington), Bennett, Bourbonnais, Carroll, Chauvin, Copp, Cowan, Desmarais, Dugas, Earle Ethier, Ferguson, Fitzpatrick, Fortin, Hale, Harwood, Hurley, Légris, Logan, Meigs, Roche, Rogers, Seagram, Somerville, Tyrwhitt.—27. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 3.—CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs Angers, Beattie, Beausoleil, Beith, Belcourt, Bell (Pictou), Bennett, Bergeron, Bernier, Bertram, Bethune, Blair, Blanchard, Borden (Halifax), Borden (King), Bostock, Bourassa, Britton, Broder, Brodeur, Brown, Bruneau, Burnett, Calvert, Cameron, Campbell, Cargill, Caron (Sir Adolphe), Carroll, Cartwright (Sir Richard), Casey, Casgrain, Champagne, Charlton, Chauvin, Choquette, Christie, Clancy, Clarke, Ccchrane, Corby, Costigan, Cowan, Craig, Davies (sir Louis), Davin, Davis, Dechêne, Desmarais, Dobell, Denville, Douglas, Dugas, Dupont, Dymont, Edwards, Ellis, Erb, Featherston, Fielding, Fitzpatrick, Flint, Fortin, Foster, Fraser (Guysborough), Fraser (Lambton), Frost, Ganong, Gauvreau, Geoffrion, Gibson, Gillies, Godbout, Guay, Guillet, Guité, Haggart, Hale, Haley, Harwood, Henderson, Heyd, Hodgins, Hughes, Hurley, Hutchison, Ingram, Ives, Jameson, Kaulbach, Kendry, Klock, Kloepfer, Landerkin, LaRivière, Laurier (Sir Wilfrid), Lavergne, Lemieux, Lewis, Lister, Livingston, Logan, Macdonell, Mackie, MacLaren, Maclean, Macpherson, McAlister, McCarthy, McCleary, McCormick, McDougall, McGregor, McHugh, McInerney, McInnes, McIsaac, McLennan (Glengary), McLennan (Inverness) McMillan, McMullen, Madore, Malouin, Martin, Maxwell, Mignault, Mills, Monet, Monk, Montague, Morrison, Mulock, Oliver,

Osler, Parmalee, Penny, Pettet, Pope, Poupore, Powell, Préfontaine, Prior, Proulx, Quinn, Ratz, Reid, Richardson, Robertson, Robinson, Roche, Rogers, Rosamond, Ross, Russell, Rutherford, Savard, Scriver, Sifton, Snetsinger, Sproule, Stenson, Sutherland, Talbot, Tarte, Tisdale, Tucker, Tupper (sir Charles), Turcotte, Tyrwhitt, Wallace, Wilson, Wood (Brookville), Wood (Hamilton)—173. Et que le quorum du dit comité se compose de trente et un membres.

No 4.—BILLS PRIVÉS.—Messieurs Bain, Beattie, Beith, Belcourt, Bell (Addington), Bell (Pictou), Bennett, Bethune, Bourbonnais, Broder, Brodeur, Burnett, Calvert, Caron (Sir Adolphe), Carroll, Carscallen, Casey, Casgrain, Choquette, Cochrane, Corby, Cowan, Craig, Davies (Sir Louis), Davin, Desmarais, Dupont, Dymont, Earle, Edwards, Ellis, Ethier, Fitzpatrick, Fraser (Guysborough), Fraser (Lambton), Gauvreau, Gilmour, Graham, Guillet, Hodgins, Jameson, Joly de Lotbinière (Sir Henri), Kaulbach, LaRivière, Lavergne, Leduc, Legris, Lemieux, Livingston, Logan, Macdonald (Huron), MacLaren, Maclean, Macpherson, McAlister, McClure, McDougall, McHugh, Marcotte, Martin, Meigs, Mignault, Monet, Moore, Morin, Morrison, Mulock, Paterson, Penny, Perry, Prior, Proulx, Roddick, Rosamond, Russell, Savard, Scriver, Stenson, Tucker, Yeo.—80. Et que le quorum du dit comité se compose de onze membres.

No 5.—ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Bain, Bazinet, Bourbonnais, Broder, Brodeur, Brown, Cargill, Copp, Davis, Douglas, Dupré, Earle, Erb, Ferguson, Fitzpatrick, Flint, Hodgins, Hughes, Hurley, Ingram, Joly de Lotbinière (Sir Henri), Kaulbach, Landerkin, Lang, Leduc, Mackie, McGugan, McInerney, McInnes, McMillan, McNeill, Marcotte, Maxwell, Mills, Monk, Moore, Morin, Pettet, Quinn, Ratz, Rinfret, Roche, Ross, Scriver, Semple, Snetsinger, Stubbs, Tolmie, Wilson, Wood (Brookville).—50. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 6.—IMPRESSIONS.—Messieurs Bergeron, Bourassa, Charlton, Dupont, Ellis, Foster, Gibson, Hughes, Landerkin, LaRivière, Macdonald (Huron), Maclean, McMullen, Montague, Oliver, Parmalee, Perry, Préfontaine, Richardson, Somerville, Sutherland, Taylor, Tisdale—23.

No 7.—COMPTES PUBLICS.—Messieurs Bergeron, Bertram, Blair, Borden (Hali-fax), Borden (King), Cameron, Campbell, Caron (Sir Adolphe), Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Champagne, Clancy, Clarke, Cochrane, Costigan, Cowan, Craig, Davies (Sir Louis), Dobell, Domville, Fielding, Fitzpatrick, Flint, Foster, Fraser, (Guysborough), Fraser (Lambton), Frost, Ganong, Geoffrion, Gibson, Gilmour, Haggart, Hughes, Jameson, Landerkin, Lister, Macdonald (Huron), Macdonell, McCarthy, McCleary, McClure, McGregor, McInerney, McIsaac, McLennan (Glengarry), McMullen, Madore, Malouin, Mills, Montague, Morrison, Mulock, Oliver, Paterson, Powell, Quinn, Rinfret, Rosamond, Sifton, Somerville, Sproule, Sutherland, Tarte, Taylor, Tupper (Sir C. Hibbert), Wallace, Wilson, Wood (Brookville), Wood (Hamilton).—69. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 8.—BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Angers, Bain, Beattie, Beausoleil, Beith, Bell (Pictou), Bernier, Bertram, Blair, Blanchard, Borden (King), Bostock, Bourassa, Britton, Brown, Bruneau, Calvert, Cameron, Campbell, Cargill, Carscallen, Cartwright (Sir Richard), Champagne, Charlton, Chauvin, Clarke, Cochrane, Copp, Corby, Costigan, Cowan, Craig, Davies (Sir Louis), Dechêne, Dobell, Domville, Dugas, Dupré, Earle, Edwards, Ethier, Featherston, Fielding, Fortin, Foster, Fraser (Guysborough), Fraser (Lambton), Frost, Ganong, Gauthier, Geoffrion, Gibson, Gillies, Godbout, Guay, Guillet, Guité, Haggart, Hale, Haley, Henderson, Heyd, Hughes, Hutchison, Ingram, Ives, Kaulbach, Kendry, Klock, Kloepfer, Landerkin, Lang, Laurier (Sir Wilfrid), Legris, Lewis, Lister, Livingston, Logan, Macdonald (Huron), Macdonald (King), Macdonell, Macpherson, McAlister, McCarthy, McCleary, McCormick, McDougall, McInnes, McIsaac, McLennan (Glengarry), McLennan (Inverness), McNeill, Madore, Malouin, Marcotte, Mignault, Morin, Osler, Paterson, Penny, Perry, Pettet, Pope, Poupore, Powell, Préfontaine, Prior, Reid, Richardson, Robertson, Rosamond, Ross, Russell, Rutherford, Scriver, Seagram, Sproule, Stubbs, Sutherland, Talbot, Tarte, Taylor, Tisdale, Tolmie, Tupper (Sir C. Hibbert), Wallace, Wilson,

Wood (Hamilton), Yeo.—129. Et que le quorum du dit comité se compose de vingt et un membres.

No 9.—AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs Bain, Bazinet, Beith, Bell (Addington), Bell (Pictou), Bergeron, Bernier, Blanchard, Bostock, Bourassa, Bourbonnais, Broder, Burnett, Calvert, Campbell, Cargill, Carscallen, Casey, Christie, Clancy, Cochrane, Davin, Dechêne, Douglas, Dugas, Dupont, Dupré, Dymont, Edwards, Erb, Featherston, Ferguson, Fisher, Frost, Gauthier, Gibson, Gilmour, Godbout, Graham, Guay, Guillet, Guité, Haley, Harwood, Henderson, Hodgins, Hughes, Hurley, Hutchison, Ingram, Joly de Lotbinière (Sir Henri), Lang, La Rivière, Ledue, Legris, Lewis, Macdonald (King), Macdonell, Mackie, MacLaren, McCormick, McGregor, McGugan, McHugh, McInnes, McLennan (Glengarry), McLennan (Inverness), McMillan, McMullen, McNeill, Marcotte, Martin, Maxwell, Meigs, Montague, Moore, Morin, Morrison, Mulock, Oliver, Parmalee, Pettet, Pope, Poupore, Proulx, Ratz, Reid, Richardson, Rinfret, Robinson, Roche, Roddick, Rogers, Rosamond, Rutherford, Seagram, Semple, Sproule, Stenson, Stubbs, Sutherland, Talbot, Taylor, Tolmie, Tucker, Turcot, Tyrwhitt, Wilson, Yeo.—108. Et que le quorum du dit comité se compose de quatorze membres.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright, Résolu, que la Chambre concoure dans le dit rapport.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Richard J. Cartwright, Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, et que les membres du comité spécial des Impressions, savoir :—MM. Bergeron, Bourassa, Charlton, Dupont, Ellis, Foster, Gibson, Hughes, Landerkin, La Rivière, Macdonald (Huron), Maclean, McMullen, Montague, Oliver, Parmalee, Préfontaine, Richardson, Somerville, Sutherland, Taylor et Tisdale, agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que M. Maxwell ait la permission de présenter un bill (No 20) modifiant de nouveau l'Acte de l'immigration chinoise.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, un état de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, indiquant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, indiquant de plus si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le traitement du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1897. (*Document de la session, No 33.*)

Sir Henri Joly de Lotbinière, l'un des membres du conseil privé de la reine, présente à la Chambre le rapport du revenu de l'Intérieur, partie III, falsification des substances alimentaires, pour l'année expirée le 30 juin 1897. (*Document de la session, No 7b.*)

M. Fitzpatrick dépose sur le bureau le relevé détaillé de toutes les obligations enregistrées au département du secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 5 avril 1897, soumis au parlement du Canada, en conformité de l'article 23, du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada. (*Document de la session, No 34.*)

M. Taylor propose, secondé par M. Bergeron, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—elle est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée hier, savoir: "Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald M. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien" soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Sur motion de M. Haggart, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 17 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Macpherson,—la pétition de la Compagnie d'assurances sur la vie, La Fédérale d'Ontario.

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Par M. Bostock,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest, (*The Columbia and Western Railway Company*); et la pétition de Thomas Henry Smallman, et autres, de London, Ontario, et d'autres, d'autres lieux.

Par M. Wood (Brockville),—la pétition de la Compagnie du pont de Brockville et New-York.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :—

De la Compagnie dite *The Great Commonwealth Development and Mining Company (Limited Liability) of British Columbia*, demandant une charte pour construire et exploiter un chemin de fer depuis Edmonton, *viâ* la Passe de la rivière à la Paix et les plaines Cassiar, jusqu'aux rivières Noire et Saint-François, de là à la rivière Pelly ou Yukon et ensuite au Klondike; aussi, pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "*The Great Commonwealth Transportation and Trading Company.*"

De Charles S. Hyman, de la cité de London, Ontario, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer depuis un point près de la ville de Rossland, à un autre point du lac La Flèche (*Arrow Lake*) et de là à un point sur le lac Okanagan, à ou près de la cité de Vancouver, dans la Colombie-Britannique, et pour d'autres objets.

De George A. Cox, de la cité de Toronto, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la vallée de Cowichan," et pour d'autres objets.

De Robert Augustus Baldwin Hart, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal et la province de Québec, époux légitime de Catherine Cacouna Buntin, ci-devant de la cité de Montréal et actuellement domiciliée à Cornwall, dans l'État de New-York, Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte de divorce d'avec sa femme.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard Cartwright,

Résolu, qu'un comité spécial composé de MM. Bain, Borden (Halifax), Bourassa, Sir Adolphe P. Caron, Clarke, Sir Louis H. Davies, Davin, Flint, Foster, Fraser (Guysboro), Sir Wilfrid Laurier, McNeill, Monk, Powell, Russell et Sriver, soit nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. Richardson ait la permission de présenter un bill (No 21) modifiant l'Acte des chemins de fer au sujet de l'expédition du grain.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, savoir: "Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois."

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Sur motion de M. Hughes, secondé par M. Casgrain, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 18 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Bostock,—la pétition de John S. Clark, jr., et autres, de Rossland, et autres, d'autres lieux ; et la pétition de Edward Gibson Tilton, et autres, de Victoria, tous de la Colombie-Britannique.

Par M. Landerkin,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De George H. Perley et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une voie ferrée depuis la ville de Labelle, dans le comté d'Ottawa, ou la cité de Montréal, de là à quelque point sur le chemin de fer d'Ottawa et la Gatineau ou près de la cité de Hull, et de là dans une direction nord jusqu'à un point situé dans le voisinage des sources du Saint-Maurice ou de la Gatineau, près de la limite nord de la province de Québec, et pour d'autres objets.

De Thomas Sullivan et autres, demandant l'adoption d'une loi qui réduise les heures de travail.

De Thomas Sullivan et autres, demandant des mesures législatives pour établir le suffrage des hommes et des femmes dans tout le pays.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De W. H. Curle et autres, demandant une charte qui leur permette de construire et exploiter un chemin de fer entre le canal de Lynn, *via* la route Dalton, et le Fort Selkirk ;—de D'Arcy Scott et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une ligne depuis le canal de Lynn jusqu'au lac Linderman, et de là jusqu'au Fort Selkirk ;—de R. W. T. O'Hanly et autres, demandant une charte qui leur confère le droit de construire et exploiter un chemin de fer entre la rivière Stikine, le lac Teslin et le Fort Selkirk ;—de Molyneux Saint-Jean et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de tramway de la rivière Lewes ;—de Alexander Fraser et autres demandant une charte sous le nom de Compagnie du pont d'Ontario et Québec ;—de la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Pacifique, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'exécution de ses travaux ;—de la Compagnie d'assurances contre les accidents des chemins de fer canadiens, demandant un acte pour réduire le quorum de ses directeurs, etc. ;—de la Banque Union du Canada, demandant un acte à l'effet de porter la valeur de ses actions de soixante à cent piastres ;—de la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central d'Ontario, demandant un acte qui ratifie et augmente ses pouvoirs ;—de Charles T. Dupont et autres, demandant une charte sous le nom de chemin de fer de la rivière de la Chaudière ;—de Arthur Lyndon Clark et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Cañon ;—de Robert A. B. Hart, de Montréal, demandant un acte de divorce d'avec sa femme Catherine C. Buntin.

En ce qui a trait aux demandes faites pour la construction de chemins de fer, etc., dans le district du Yukon, votre comité, en l'absence d'un journal imprimé dans ce district, a accepté, comme conformes à la règle 51, les avis publiés dans la Colombie-

Britannique ou le district d'Alberta représentant "le district le plus proche où un journal est publié," mais votre comité étant informé de source autorisée qu'il s'imprime maintenant un journal dans la cité de Dawson, il sera à l'avenir en mesure d'insister sur l'observation plus stricte de la règle qui exige que des avis soient publiés dans le district affecté par une mesure projetée.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie de tramway de la rivière Lewes, à responsabilité limitée.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 24) modifiant la charte de la Banque Union du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 25) constituant en corporation la Compagnie du pont d'Ontario et Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bostock ait la permission de présenter un bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Cañon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill (No 28) modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, un état conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1897. (*Document de la session, No 35.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, savoir: "Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien,—soit maintenant lu la seconde fois."

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McClure, secondé par M. Flint,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 21 FÉVRIER 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McInerney,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton ; et la pétition de la chambre de commerce de la cité de Toronto.

Par M. Belcourt,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Canada Atlantique ; et la pétition de M. McLeod Stewart et autres, de la cité d'Ottawa, représentant la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne.

Par M. Sutherland,—la pétition de l'Association de Construction et de Prêt de la Puissance du Canada (*The Dominion Building and Loan Association*).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :—

De la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, demandant une charte sous le nom de "Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada," et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de la rivière la Pluie, demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement de sa ligne et de certains embranchements, et aussi, pour la construction de son pont sur la rivière la Pluie, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest, demandant un acte qui la constitue en corporation par le parlement fédéral, et pour d'autres objets.

De Thomas Henry Smallman et autres, de London, Ontario, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer mû par la vapeur ou l'électricité depuis la cité de London jusqu'à un point dans ou près le village de Lucan, comté de Middlesex, de là à Centralia, dans le township de Stephen, comté de Huron, jusqu'à Grand Bend, sur le lac Huron, et pour d'autres objets.

De la Compagnie de pont de Brockville et de New-York, demandant un acte qui prolonge de cinq ans le délai fixé pour l'exécution de ses travaux, qui change le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie du pont de Brockville et du Saint-Laurent", qui ratifie son fusionnement avec la Compagnie de pont de Brockville et du Saint-Laurent, et pour d'autres objets.

De John S. Clark, jr., et autres, de Rossland, et autres, d'autres lieux, dans la Colombie-Britannique, demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour constituer la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Chaudière, devienne loi.

De Edward Gibson Tilton, et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter des tramways à vapeur ou à électricité depuis les portages du Cañon de Miles et des Rapides du Cheval-Blanc, sur la rivière Lewes, dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer du lac Érié et de la rivière Détroit, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de ses diverses lignes pour une période de deux ans à dater de l'adoption de l'acte, et qui lui permette de compléter ses travaux dans les cinq ans qui suivront la date fixée pour leur commencement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat informe cette Chambre qu'il a nommé les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, de Boucherville, Drummond, Gowan, Hingston, Sir William, Landry, Masson, MacInnes, Poirier, Power, Reesor, Scott et Wark, membres d'un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir ainsi au nom du Sénat comme membres du comité mixte de la Bibliothèque pour les deux Chambres.

Aussi, le Sénat informe la Chambre qu'il a nommé les honorables messieurs Armand, Bernier, Carling, Sir John, Dever, Dobson, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McKindsey, Merner, O'Donoghue, Ogilvie, Perley, Power, Primrose, Reid, Sanford, Sullivan et Wark, membres d'un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat durant la présente session, et pour agir au nom du Sénat avec le comité de la Chambre des Communes, comme comité mixte des impressions des deux Chambres du parlement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie de tramway de la rivière Leves, à responsabilité limitée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) modifiant la charte de la Banque Union du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 25) constituant en corporation la Compagnie du pont d'Ontario et Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Cañon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, savoir : " Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien,—soit maintenant lu la seconde fois."

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Kaulbach,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 22 février 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Morrison, la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Par M. Oliver,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton.

M. Sriver, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de la rivière la Pluie, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ;—de Hamilton Smith et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon ;—de Edward G. Tilton et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de Tramway du Cañon de Miles et du Cheval Blanc ;—de la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour compléter sa ligne ;—de F. M. Rattenbury et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer ou un tramway depuis l'extrémité nord du lac du Marais (*Marsh Lake*), jusqu'à un point sur la rivière Hootalingua, et aussi de chaque côté des rapides du Cañon de Miles et du Cheval Blanc sur la rivière Lewes ;—de la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest, demandant un acte ratifiant sa charte ;—de George H. Perley et autres, demandant un acte qui leur permette de construire et exploiter un chemin de fer depuis la ville de Labelle ou la cité de Montréal, jusqu'à un point sur le chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et de là vers le nord jusqu'aux sources des rivières Gatineau et Saint-Maurice ;—et de la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, demandant un acte qui ratifie sa charte et lui permette de faire affaires dans tout le Canada.

Ordonné, que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 29) concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la rivière Détroit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill (No 31) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est donnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 33) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Bostock ait la permission de présenter un bill (No 34) concernant la *Columbia and Western Railway Company*, (Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Bostock ait la permission de présenter un bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval Blanc.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. Beattie ait la permission de présenter un bill (No 36) modifiant l'Acte concernant la vente des billets de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera mardi, le 22 février courant, elle restera ajournée jusqu'à mardi le 1er mars prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous documents relatifs à l'établissement d'une ligne de paquebots ou navires entre le Canada et la France.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente, conformément à un ordre de la Chambre en date de ce jour, copie de tous documents relatifs à l'établissement d'une ligne de paquebots ou navires entre le Canada et la France. (*Document de la session No 36.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers concernant toute proposition quelconque faite par M. Hamilton Smith pour la construction d'un chemin de fer devant atteindre le Yukon.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente, conformément à un ordre de la Chambre, en date de ce jour, copie de tous papiers concernant toute proposition quelconque faite par M. Hamilton Smith, pour la construction d'un chemin de fer devant atteindre le Yukon.

(*Document de la session No 30c.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, savoir: "Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois."

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Semple, secondé par M. Yeo.

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministère du Commerce pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. (*Document de la session, No 5.*)

Sur motion de M. Scriver, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, que le délai fixé pour la réception de pétitions relatives à des bills privés, soit prolongé jusqu'à jeudi, le 10 mars prochain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Scriver,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie de chemin de fer du district d'Edmonton, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant que la dite compagnie soit autorisée par un acte du parlement à étendre sa ligne depuis la rivière Athabaska jusqu'aux rivières Nelson, Liard et Francis, et de là jusqu'aux eaux navigables de la rivière Pelly, est alors lue et reçue.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le premier jour de mars.

MARDI, 1ER MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau:—

Par M. Bourassa,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort.

Par M. Richardson,—la pétition de John Woods et autres, de Pembina; et la pétition de G. B. Sexsmith et autres, tous du Canada.

Par M. Bostock,—la pétition de Sampson McIntosh Read et autres, de Greenwood City et autres lieux; la pétition de J. Fisher et autres, du district de la crique de la frontière (*Boundary Creek*), province de la Colombie-Britannique; et la pétition de Robert C. Adams, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Jameson,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Par M. Scriver,—la pétition de Henry O'Hara et autres.

Par M. Maxwell,—la pétition de William L. Nicol et autres, de la Colombie-Britannique, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et l'Est.

Par M. Sutherland,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan; et la pétition de Walter A. Cockburn et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, demandant un acte qui l'autorise à construire une voie ferrée pour relier le terminus sud de sa ligne avec celle du "Nid-de-Corbeau", à émettre des obligations, et pour d'autres objets.

De la chambre de commerce de Toronto, Ontario, demandant un acte qui amende la législation relative à son fonds de gratifications, et lui confère de nouveaux pouvoirs au sujet de l'administration de ce fonds.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada, demandant un acte qui amende sa charte de manière à lui permettre de relier, en la prolongeant, sa ligne actuelle avec le réseau ferré des Etats-Unis, ainsi qu'avec la cité de Montréal, et pour d'autres objets.

De McLeod Stewart et autres, de la cité d'Ottawa, représentant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de ses travaux.

De l'Association de construction et de prêt de la Puissance du Canada (*The Dominion Building and Loan Association*) demandant un acte qui change son nom en celui de "Compagnie permanente de prêt de la Puissance du Canada".

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant un acte qui prolonge le temps prescrit pour l'achèvement de sa ligne, qui lui assure tous les droits, pouvoirs et privilèges conférés par sa charte, et qui amende les divers actes la concernant.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Messieurs de la Chambre des Communes.

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction l'adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la présente session, et je compte avec confiance sur l'assurance que vous me donnez que vous étudierez avec le plus grand soin les mesures qui vous ont été soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 23 février 1898.

Ordonné, que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (N^o 37) modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (N^o 38) modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'État.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (N^o 39) concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le trentième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour 1897—Pêcheries.

(Document de la session, No 11a.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 15 février dernier, savoir : "Que le bill (N^o 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois."

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné. Sur motion de M. McDougall, secondé par M. Bergeron, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 2 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Wood (Hamilton),—la pétition de la société protectrice des animaux, à Hamilton.

Par M. Gibson,—la pétition de Charles M. Hays et autres, de la cité de Montréal et autres lieux.

Par M. Somerville,—la pétition de la Compagnie de prêts l'Atlas, de la cité de Saint-Thomas, Ontario.

Par M. Rosamond,—la pétition de Charles Adams, de la ville de Brandon, Manitoba, et autres, de la cité de Montréal; la pétition du très honorable comte de Lonsdale et autres, de Londres, Angleterre: et la pétition de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Par M. Oliver,—la pétition de la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers; et la pétition de la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston.

Par M. Rutherford,—la pétition de James Wilson et autres, de Rathwell, Manitoba.

Par M. Quinn,—la pétition de l'honorable William Pugsley, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et autres, d'autres lieux.

M. Sriver, du comité des Ordres Permanents, présentée à la Chambre, le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, demandant un acte qui l'autorise à construire et exploiter une voie ferrée entre la rive sud du lac Minnehaha et la baie nord-est du lac Manitou Supérieur;—de la Compagnie du chemin de fer Mérédonal de la Colombie-Britannique, demandant un acte à l'effet de ratifier l'affermage de son chemin à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; De Herbert S. Holt et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une ligne depuis Tête de Flèche (*Arrowhead*), *via* le lac à la Truite, sur la rivière Duncan, jusqu'à l'extrémité nord du lac Kootenay;—de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte pour ratifier l'affermage par la dite Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephon à Milltown; de Charles S. Hyman et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Pacifique et de l'Est;—de George A. Cox et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Cowichan;—de la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne pour la relier avec le chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau;—du Bureau de commerce de Toronto, demandant un acte qui modifie ses pouvoirs au sujet de son fonds de gratifications:—et de l'Association de construction et de prêt de la Puissance du Canada (*The Dominion Building and Loan Association*), demandant un acte pour changer son nom en celui de Compagnie permanente de prêt de la Puissance du Canada (*The Dominion Permanent Loan Company*).

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant un acte qui recule la date fixée pour l'achèvement de son chemin et pour d'autres fins, et il constate que les avis ne sont suffisants

qu'à l'égard du prolongement du délai pour les travaux et autres modifications dans le même sens.

Vû que le temps fixé pour présenter des bills privés expire demain, votre comité recommande que le délai soit prorogé à jeudi, le 17 mars courant.

Sur motion de M. Scriver, secondé par M. Yeo,

Ordonné, que le temps fixé pour la présentation de bills privés, soit prolongé jusqu'à jeudi, le 17 mars courant, en conformité de la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Fraser (Guysborough), ait la permission de présenter un bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et de l'Est.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Maclean ait la permission de présenter un bill (No 41) concernant la *Dominion Building and Loan Association*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 42) concernant la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Maclean ait la permission de présenter un bill (No 43) concernant le bureau de commerce de la cité de Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Wood (Hamilton), ait la permission de présenter un bill (No 44) à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St-Stephen à Miltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. McInnes ait la permission de présenter un bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 17 mai 1897, demandant copie de toutes dépositions, témoignages, déclarations, rapports, arrêtés du conseil, correspondance et papiers concernant la destitution de M. P. Laberge, ci-devant assistant maître de poste de la cité de Québec. (*Document de la session, No 37.*)

Ordonné, que M. McClure ait la permission de présenter un bill (No 49) modifiant de nouveau l'Acte de Tempérance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Tupper, baronnet, propose, secondé par M. Foster, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills de nature privée, conformément à la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 33) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 34) concernant la *Columbia and Western Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval Blanc.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant l'ajournement.
Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 15 février dernier, savoir: " Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.
La Chambre ayant continué de siéger après minuit;—

Jeudi matin, 3 mars 1898.

Sur motion de M. Moore, secondé par M. Kaulbach,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et dix minutes du matin,
s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 3 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Bostock,—la pétition de D. D. McLaren et autres, de Carson-City ; et la pétition de Alfred St. George Hamersley et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Kloepfer,—la pétition du conseil municipal de la cité de Guelph, Ontario.

Par M. Belcourt,—la pétition de J. R. Booth et autres.

Par M. Davis,—la pétition de Charles N. Skinner et autres, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Clarke,—la pétition de W. R. Brock et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, demandant un acte qui déclare que son chemin est pour l'avantage général du Canada ; qui l'autorise à étendre sa ligne depuis son terminus actuel jusqu'à quelque point sur le chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau ; qui change son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et de Gatineau, et pour d'autres objets.

De la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, demandant un acte qui l'autorise à s'amalgamer avec toute autre compagnie de chemin de fer autorisée à se fusionner ainsi.

De Henry O'Hara et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie La Prudente du Canada. (*The Prudential Life Assurance Company of Canada.*)

De William N. Nicol et autres, de la Colombie-Britannique, directeurs provinciaux de la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Victoria et l'Est, demandant un acte qui déclare que leur chemin est pour l'avantage général du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slocan, demandant un acte qui l'autorise à construire, acquérir et exploiter certains embranchements de chemins de fer projetés.

De Walter A. Cockburn et autres, demandant un acte les constituant en Compagnie pour construire un chemin de fer depuis un point sur la ligne-mère du Pacifique Canadien jusqu'à quelque point sur le lac Tamagamingue, et pour construire et exploiter des embranchements partant de ce chemin, et pour d'autres fins.

De John Woods et autres, et de G. B. Sexsmith et autres, tous du Canada, demandant qu'il ne soit pas adopté de mesure pour rayer le fil d'engrègement de la liste des articles admis en franchise.

De Sampson McIntosh Read et autres, de Greenwood City et autres lieux, et de John Fisher et autres, du district de Boundary Creek, tous de la Colombie-Britannique ; et de Robert C. Adams et autres, de la cité de Montréal, demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière de la Chaudière, devienne loi.

M. Bain, du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que la Chambre l'autorise à employer un sténographe pour prendre les témoignages jugés nécessaires.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bain,

Ordonné, que les Comptes publics du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1897, ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour la même année, soient renvoyés au comité des Comptes publics.

Ordonné, que M. Fraser (Guysborough), ait la permission de présenter un bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Montréal et la Baie de James.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 14 février 1898, demandant copie de toutes correspondance, plaintes, preuves et rapports dans l'affaire de Benjamin Palmer, ci-devant gardien de phare à Palmer's Point, comté de King, N.-B. (*Document de la session, No 37a.*)

L'ordre du jour appelle alors la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 15 février dernier, savoir: " Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon canadien, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. La Chambre ayant continué de siéger après minuit:—

Vendredi matin, 4 mars 1898.

Sur motion de M. Bell (Picton), secondé par M. Foster,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure du matin, s'ajourne à ce jour.

 VENDREDI, 4 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Penny,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Ligne provinciale.

Par M. Bell (Addington),—la pétition de A. Wilde, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Charles M. Hays et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit.

De la Compagnie de prêts L'Atlas, de la cité de Saint-Thomas, Ontario, demandant un acte qui lui permette d'étendre ses opérations et de faire affaires dans tout le Canada, de prêter de l'argent, sur garantie de biens-fonds, et pour d'autres objets.

De Charles Adams, de la ville de Brandon, Manitoba, et autres, de la cité de Montréal, demandant une charte sous le nom de Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice.

Du très honorable comte de Lonsdale et autres, de Londres, Angleterre, demandant un acte qui les constitue en compagnie avec pouvoir de construire, équiper, exploiter et maintenir un chemin de fer devant partir d'un point qui se trouverait à ou près de la tête du canal de Lynn, pour se diriger au nord par la route Dalton, jusqu'à un point près de Fort Selkirk, dans les Territoires du Nord-Ouest, et se raccorderait avec toute ligne quelconque sur le sol américain, ainsi que pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest demandant un acte qui prolonge le délai prescrit pour la construction d'une partie de sa voie, et qui lui permette de la relier au chemin de fer du Pacifique du Nord; aussi, qui confère à la compagnie le droit d'émettre des débetures privilégiées, de changer son nom, etc.

De Edgar S. Darling et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation avec pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer devant partir d'un point à ou près d'Edmonton, dans le district d'Alberta, T.N.-O., pour atteindre un autre point sur la rivière la Paix, et de là pour aboutir à un dernier point dans le district de Yukon; aussi, avec pouvoir de construire des embranchements, et pour d'autres objets.

De la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, demandant un acte qui change son nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada."

De la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston, demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

De l'honorable William Pugsley, de la cité de Saint-Jean, N.-B., et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'assurances contre l'incendie, La Victoria.

De la société protectrice des animaux, établie à Hamilton, demandant que le bill actuellement soumis au parlement et intitulé: "Acte modifiant le code criminel de 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux" ne devienne pas loi.

De James Wilson, et autres, de Rathwell, Manitoba, demandant qu'il ne soit pas décrété de loi pour retrancher le fil d'engerbage de la liste des articles admis en franchise.

M. l'Orateur informe la Chambre que l'honorable député de King, Ile du Prince-Edouard, ayant, de son siège, appelé l'attention sur le fait du décès de Stanislaus Francis Perry, député du district électoral de Prince-Ouest, Ile du Prince-Edouard, il (l'Orateur) avait adressé un mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie conformément à l'article 8 du chapitre 13 des Statuts Révisés du Canada, lui ordonnant de préparer un nouveau bref d'élection pour la dite division électorale.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir:—

De John T. Carroll et autres, demandant une charte qui les autorise à construire et exploiter une ligne devant partir de Vancouver, pour aboutir à Lethbridge, via les Montagnes Hope, dans le district d'Alberta; de la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Victoria et l'Est, demandant un acte qui ratifie sa charte; de Henry O'Hara et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'assurances sur la vie La Prudente du Canada (*The Prudential Life Assurance Company of Canada*) et de la Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slocan, demandant un acte qui lui permette de construire des embranchements.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 52) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Bain, secondé par M. Flint,

Résolu, que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, la commission du major Walsh, en sa qualité d'officier exécutif du district du Yukon. (*Document de la session No 38.*)

M. Sproule propose, secondé par M. Davin, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle alors la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 15 février dernier, savoir: "Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills de nature privée, en conformité de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et de l'Est.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 41) concernant la *Dominion Building and Loan Association*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 42) concernant la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 43) concernant le bureau de commerce de la cité de Toronto.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St-Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Montréal et la Baie de James.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant la seconde lecture du bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon canadien.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Samedi matin, 5 mars 1898.

Et la motion étant proposée,

M. Borden (Halifax) propose, comme amendement, secondé par M. Powell, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par les suivants : "cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité de donner des facilités suffisantes de transport aux régions aurifères du Yukon canadien, regarde comme indéfendables les termes et conditions du contrat projeté, mais serait prête à appuyer cordialement la concession d'une aide satisfaisante, dans le but d'assurer la construction immédiate d'un chemin de fer par la route la plus praticable, à des conditions et avec des garanties qui empêcheraient la création de tout monopole de chemins de fer ou de mines."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Beith,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure moins vingt-quatre minutes matin, s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 7 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Dymont, la pétition de la Compagnie de force motrice de Hamilton et du lac Erié.

Par M. Morrison,—trois pétitions de John Morris Catton, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Alfred Saint-George Hammersley et autres, de la cité de Vancouver, C.-B., demandant un acte décrétant que le chemin de fer de Kootenay-Est est à l'avantage général du pays, et qu'ils sont légalement constitués sous la juridiction du parlement du Canada ; aussi, qui les autorise à émettre des obligations, jusqu'à concurrence de \$30,000 par mille de leur ligne.

De J. R. Booth et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation avec pouvoir de posséder, acheter, construire, louer, maintenir et exploiter des steamers, etc., et pour d'autres objets.

De Charles N. S. Skinner et autres, de la cité de Saint-Jean, N.-B., demandant une charte sous le nom de Compagnie de mines d'or, de terres, et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée).

De W. R. Brock et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la baie de James.

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Ligne Provinciale, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour réparer et achever sa ligne.

De D. D. McLaren et autres, de Carson City, C.-B., demandant que le bill soumis au parlement pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Chaudière, devienne loi.

De A. Wilde et autres, demandant que le fil d'engorgement reste sur la liste des articles admis en franchise.

Du conseil municipal de la cité de Guelph, Ontario, demandant de ne pas permettre par la loi d'augmenter les taux de la Compagnie de téléphone Bell.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le papier suivant, savoir : Etat des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêt et de placement, pour l'année expirée le 31 décembre 1897.

(Document de la session No 40.)

M. Morrison, du comté spécial chargé d'instituer une enquête sur l'affectation des subventions accordées pour aider à la construction du chemin de fer du comté de Drummond, présente à la Chambre, le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit, savoir :—

Votre comité recommande que la Chambre lui permette d'employer un sténographe pour prendre les témoignages jugés nécessaires. Votre comité recommande aussi que la preuve faite devant lui, ainsi que les minutes de ses séances soient imprimées de jour en jour, pour l'usage de ses membres, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Bain,
Ordonné, que le comité spécial chargé d'instituer une enquête sur l'affectation des subventions accordées pour aider à la construction du chemin de fer du comté de Drummond, soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages jugés nécessaires, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du dit comité.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Bain,
Ordonné, que le comité spécial chargé d'instituer une enquête sur l'affectation des subventions accordées pour aider à la construction du chemin de fer du comté de Drummond, soit autorisé à faire imprimer de jour en jour pour l'usage des membres du comité, la preuve et les témoignages recueillis par lui, ainsi que les minutes de ses séances, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du dit comité.

Ordonné, que M. Bain ait la permission de présenter un bill (No 53) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Prudente du Canada (*The Prudential Life Assurance Company of Canada*).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de la correspondance échangée entre Sir Wilfrid Laurier et M. Foster, des Etats-Unis d'Amérique, après la conférence des commissaires nommés pour faciliter le règlement de la question des phoques à fourrure de la mer de Behring.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de la Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date de ce jour, demandant copie de la correspondance échangée entre Sir Wilfrid Laurier et M. Foster, des Etats-Unis d'Amérique, après la conférence des commissaires nommés pour faciliter le règlement de la question des phoques à fourrure de la mer de Behring. (*Document de la session, No 39.*)

Sir Charles Tupper, baronnet, propose, secondé par M. Foster, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 52) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice finissant le 30 juin 1897.

(*Document de la session, No 10.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, copies des arrêtés du conseil des 17 et 26 août 1897, nommant James Morrow Walsh, principal officier exécutif du gouvernement dans le Territoire du Yukon.

(*Document de la session, No 38a.*)

Aussi, copie de l'arrêté du conseil du 15 juillet 1897, concédant à M. G. A. Drolet, le droit de dragage dans la rivière Saskatchewan du Nord, et spécifiant les conditions de cette concession. (*Document de la session, No 41.*)

Aussi, un état indiquant les réductions et remises, faites durant l'exercice expiré le 30 juin 1897, en vertu de l'article 141 qui a été ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria. (*Document de la session, No 42.*)

Aussi, un relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1^{er} octobre 1896 jusqu'au 1^{er} octobre 1897.

(*Document de la session, No 43.*)

Aussi, un état comprenant la correspondance relative aux affaires de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et échangée entre celle-ci—et le ministère de l'Intérieur, depuis la présentation du dernier état, conformément à la résolution du 20 février 1882. (*Document de la session No 43a.*)

Aussi, un état contenant les arrêtés du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54, des Statuts Révisés du Canada, et ses amendements. (*Document de la session, No 44.*)

Aussi, un état contenant les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux prescriptions de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, 57-58 Victoria, chapitre 30, etc. (*Document de la session, No 45.*)

Et aussi, un état contenant les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Britannique*, conformément aux termes du paragraphe (d) de l'article 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

(*Document de la session, No 44a.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée, mardi, le 15 février dernier, savoir : Que le bill (No. 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois” ;

Et sur l'amendement proposé à la dite motion, savoir : “Que tous les mots “ après “ Que ” jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par les “ suivants : “ cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité de donner des facilités suffisantes de transport aux régions aurifères du Yukon Canadien, regarde “ comme indéfendables, les termes et conditions du contrat projeté, mais serait prête “ à appuyer cordialement la concession d'une aide satisfaisante, dans le but d'assurer la construction immédiate d'un chemin de fer par la route la plus praticable, “ à des conditions et avec des garanties qui empêcheraient la création de tout monopole de chemins de fer ou de mines.”

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Mardi matin, 8 mars 1898.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bergeron, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et vingt minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 8 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Bertram,—la pétition de la Société protectrice des animaux, à Toronto.

Par M. Guay,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal.

Par M. Bain,—la pétition de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes de Grimsby, Ontario.

Par M. Britton,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

M. Choquette, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :—

Votre comité recommande que le quorum de ses membres soit réduit de huit à cinq.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De Walker A Cockburn et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du lac Tamagamingue; de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour la construction d'une partie de sa ligne, et change son nom; de la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, demandant un acte qui change son nom en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents de la Puissance du Canada"; de la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston, demandant un acte qui prolonge le délai prescrit pour ses travaux; de l'honorable William Pugsley et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'assurances contre l'incendie La Victoria; et de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Ligne Provinciale, demandant un acte qui recule la date de l'achèvement et de la réparation de sa voie.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés par la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton qui demande un acte lui conférant le pouvoir de prolonger sa ligne, et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais, comme ce temps sera expiré avant que le bill puisse être pris en considération, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

Votre comité a également pris en considération la pétition de la Compagnie de prêt dite l'Atlas, de Saint-Thomas, demandant un acte qui lui permette d'étendre ses opérations et de prêter de l'argent sur biens-fonds; mais si les avis sont suffisants sous d'autres rapports, il recommande cependant que le pouvoir d'emprunter sollicité par la compagnie soit limité conformément aux termes mêmes des avis publiés, et non d'après ceux de la demande.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Guay,

Résolu, que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats pendant la présente session.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 54) concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Scriver ait la permission de présenter un bill (No 55) concernant la Compagnie de prêts l'Atlas.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 56) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 57) concernant la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents de la Puissance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 58) concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Quinn ait la permission de présenter un bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre l'incendie, La Victoria.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Fortin ait la permission de présenter un bill (No 60) modifiant l'Acte des poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bertram ait la permission de présenter un bill (No 61) modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 15 février dernier, savoir: "Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois";

Et sur l'amendement proposé à la dite motion, savoir: "Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par les suivants: "cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité de donner des facilités suffisantes de transport aux régions aurifères du Yukon Canadien, regarde comme indéfendables les termes et conditions du contrat projeté, mais serait prête à appuyer cordialement la concession d'une aide satisfaisante dans le but d'assurer la construction immédiate d'un chemin de fer par la route la plus praticable, à des conditions et avec des garanties qui empêcheraient la création de tout monopole de chemins de fer ou de mines".

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Rinfret,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

MERCREDI, 9 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau.

Par M. Casey,—la pétition de Elias Rogers et autres.

Par M. Macdonell,—la pétition du conseil municipal de Miniota, Manitoba.

Par M. Guay,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des comtés du Sud; et la pétition de R. Préfontaine, M.P., maire, et autres, de la cité de Montréal, et autres lieux.

Par M. Penny,—la pétition de Herbert Molesworth Price, marchand, de la cité de Québec, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Bostock,—la pétition de R. McCarren et autres.

Par M. Rogers,—la pétition de John Hughey et autres.

Par M. Morrison,—la pétition de Hewitt Bostock, M.P., et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de force motrice de Hamilton et du lac Erié, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux, permette l'émission de nouvelles obligations, et l'autorise à augmenter son capital-actions.

De John Morris Catton, de Londres, Angleterre, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de Banque du Klondike et de Dawson-City.

De John Morris Catton, de Londres, Angleterre, demandant, avec d'autres, d'autres lieux, une charte qui leur permette de construire et exploiter des machines électriques pour l'éclairage de Dawson-City, sur la rivière Yukon, Territoires du Nord-Ouest, et pour d'autres objets.

De John Morris Catton, de Londres, Angleterre, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie de télégraphe de Dawson-City et de Victoria.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 30) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Bill (No 32) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie.

Ordonné, que M. McHugh ait la permission de présenter un bill (No 62 constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tamagamingue.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Penny, secondé par M. Ellis,

Ordonné, que la pétition de Herbert Molesworth Price, marchand, de la cité de Québec, et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant une charte sous le nom de Compagnie des filatures de coton de Montmorency,—est en conséquence lue et reçue.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit :—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche en date du 22 juillet 1897, du très honorable Joseph Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, relativement à l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, exprimant leurs félicitations à l'occasion heureuse du soixante anniversaire de l'avènement au Trône de Sa Majesté.

Le Gouverneur général transmet aussi copie de la gracieuse réponse de Sa Majesté qui est mentionnée dans la dépêche.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 9 mars 1898.

M. Chamberlain à Lord Aberdeen.

DOWNING STREET,
22 juillet 1897.

Canada.
No 263.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No 159, en date du 10 juin, renfermant une adresse conjointe à la Reine, de la part du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, exprimant leurs félicitations à l'occasion heureuse du soixante anniversaire de l'avènement au Trône de Sa Majesté.

Cette adresse a été présentée à Sa Majesté en personne par le très honorable Sir Wilfrid Laurier, auquel il a plu à la Reine de remettre une gracieuse réponse.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé) J. CHAMBERLAIN.

Au Gouverneur général,
etc., etc., etc.

Copie de la réponse de Sa Majesté à l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes, présentée par le très honorable Sir Wilfrid Laurier.

“ Je remercie le Parlement canadien de sa fidèle et loyale adresse. Je suis profondément touchée et pénétrée de cette manifestation de sa loyauté et de son affection pour mon Trône et ma personne.

“ Je vous charge de transmettre mes sincères remerciements au Parlement canadien pour son adresse et pour le beau coffret qui la renferme.”

Ordonné, que M. McMullen ait la permission de présenter un bill (No 63) modifiant la loi concernant les aubains.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'exercice terminé le 30 juin 1897. (*Document de la session, No 14.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente à la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1897. (*Document de la session, No 8.*)

M. Maclean propose, secondé par M. Mills, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 15 février dernier, savoir :—“ Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois ” ;

Et sur l'amendement proposé à la dite motion, savoir :—“ Que tous les mots “ après “ Que ” jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par les suivants : “ cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité de donner des facilités “ suffisantes de transport aux régions aurifères du Yukon Canadien, regarde comme “ indéfendables les termes et conditions du contrat projeté, mais serait prête à “ appuyer cordialement la concession d'une aide satisfaisante, dans le but d'assurer “ la construction immédiate d'un chemin de fer par la route la plus praticable, à des “ conditions et avec des garanties qui empêcheraient la création de tout monopole “ de chemins de fer ou de mines.”

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills de nature privée, en conformité de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill No 53) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Prudente du Canada. (*The Prudential Life Assurance Company of Canada*).

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 54) concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton.

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) concernant la Compagnie de prêts L'Atlas.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 56) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Ligne Provinciale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No. 57) concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de “ Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada”.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 58) concernant la Compagnie du pont des hauteurs de Queenston.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) constituant en Corporation la Compagnie d'assurances contre l'incendie, La Victoria.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois ;

Et sur l'amendement proposé à la dite motion ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Jeudi matin 10 mars 1898.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Costigan,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure moins vingt-trois minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 10 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Penny,—la pétition de W. Owens et autres.

Par M. Wood (Brockville),—la pétition de la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence, et la pétition de l'honorable John Costigan, M. P., de la cité d'Ottawa, et autres, d'autres lieux.

Par M. Proulx,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Par M. Gibson,—la pétition de MM. H. N. Bate et Fils et autres, de la cité d'Ottawa.

Par M. Malouin,—la pétition de la Société protectrice des animaux, établie à Québec.

Par M. Sutherland,—la pétition de James Pearson, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, avocat, et mari légitime de Minnie Holcombe Pearson, demeurant actuellement dans la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Belcourt,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

Par M. Russell,—la pétition de John Hawkens et autres, de Musquodoboit; et la pétition de Enos Barker et autres, de Jeddore tous du comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. McGregor,—la pétition de Edward H. Sawers et autres.

Par M. Domville,—la pétition de Joseph Ruse et autres.

Par M. Madore,—deux pétitions de Raymond Préfontaine, M.P., maire, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Belcourt,—la pétition de McLeod Stewart et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, demandant un acte qui amende sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pombroke, demandant un acte qui lui permette le retrait de ses débentures privilégiées, et l'émission de nouveaux bons à d'autres conditions; aussi, qui l'autorise à réduire son capital-actions, et pour d'autres objets.

De la Société protectrice des animaux, établie à Toronto, contre l'adoption du bill actuellement soumis au parlement et intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux."

De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes du Canada, établie à Grimsby, Ontario, demandant des lois plus sévères pour la protection des femmes et des jeunes filles.

Ordonné, que M. McInnes ait la permission de présenter un bill (No 64) concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 65) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Henri Joly de Lotbinière, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre un état indiquant les noms et les traitements de toutes personnes nommées ou promues à des fonctions dans le service civil, ainsi que l'emploi auquel chacune d'elles a été ainsi nommée ou promue durant l'année civile 1897.

(Document de la session No 46.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi le 15 février dernier, savoir : " Que le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, soit maintenant lu la seconde fois."

Et sur l'amendement proposé à la dite motion, savoir : " Que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par les suivants : " cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité de donner des facilités suffisantes " de transport aux régions aurifères du Yukon Canadien, regarde comme indéfen- " dables les termes et conditions du contrat projeté, mais serait prête à appuyer " cordialement la concession d'une aide suffisante, dans le but d'assurer la construc- " tion immédiate d'un chemin de fer par la route la plus praticable, à des conditions " et avec des garanties qui empêcheraient la création de tout monopole de chemins " de fer ou de mines."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Vendredi matin, 11 mars 1898.

Et la question étant posée sur l'amendement,

M. McInnes propose, comme amendement à l'amendement, secondé par M. Casey, que tous les mots après " mais " à la cinquième ligne du dit amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants, savoir : " déclare qu'il est opportun de " pourvoir le plus tôt possible à des facilités de transport jusqu'aux régions minières " du Yukon, par une voie entièrement canadienne ;

" Que la décision récente du Sénat des Etats-Unis est de nature à faire craindre " que tout obstacle possible sera mis au trafic par la route projetée de la Stikine, et " donne raison de reconsidérer le présent contrat dans le but d'obtenir un terminus " en eau profonde sur le territoire canadien.

" Que la route par Observatory Inlet et le lac Teslin est la seule sur le sol " canadien qui soit en dehors de toutes complications internationales possibles et la " seule qui soit immédiatement propre à la construction d'un chemin de fer à un prix " comparativement modéré.

" En conséquence, qu'il soit résolu, — Que le gouvernement devrait demander des " soumissions, sous le plus bref délai possible, pour la construction d'un chemin de fer " à voie étroite entre Observatory Inlet et le lac Teslin, d'après l'un ou l'autre des " systèmes suivants :—

" 1. Comme en reprise de l'Etat.

" 2. Sur la base d'une subvention en argent à la compagnie construisant le " chemin de fer et l'exploitant sous le contrôle sévère de l'Etat.

" Pourvu que, dans l'un ou l'autre cas, la partie du chemin entre la rivière Stikine " et le lac Teslin soit achevée pour le 1er octobre 1898, et la totalité du chemin, pour " le 1er septembre 1899, et que le gouvernement soit autorisé à passer un contrat " pour la construction d'un tel chemin avec le plus bas soumissionnaire ayant des " garanties suffisantes pour assurer l'exécution des travaux, d'après l'un ou l'autre " des plans ci-dessus."

Il est fait objection à ce sous-amendement, et M. l'Orateur le déclare hors d'ordre, parce qu'il implique une dépense spéciale de deniers publics qui devrait être recommandée par le gouvernement en vertu des restrictions constitutionnelles énoncées dans l'article 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et les règles de la Chambre concernant le vote de crédits publics.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement, la Chambre se divise : et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Earle,	Maclean,	Pope,
Bell (Addington),	Ferguson,	McAlister,	Powell,
Bell (Pictou),	Foster,	McCleary,	Quinn,
Bennett,	Ganong,	McCormick,	Reid,
Bergeron,	Gillies,	McDougall,	Robinson,
Borden (Halifax),	Guillet,	McInerney,	Robertson,
Broder,	Haggart,	McLennan (Glengarry),	Roche,
Cargill,	Hodgins,	McNeill,	Rosamond,
Caron (Sir Adolphe),	Ingram,	Marcotte,	Sproule,
Carscallen,	Ives,	Martin,	Taylor,
Chauvin,	Kaulbach,	Mills,	Tupper (Sir Charles),
Clancy,	Klock,	Monk,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Clarke,	Kloepfer,	Montague,	Tyrwhitt,
Cochrane,	LaRivière,	Moore,	Wallace,
Craig,	Macdonald (King),	Morin,	Wilson, et
Davin,	MacLaren,	Osler,	Wood (Brockville).—65.
Dugas,			

CONTRE :

Messieurs

Bain,	Dechène,	Jameson,	Morrison,
Bazinet,	Domville,	Joly de Lotbinière	Mulock,
Beausoleil,	Douglas,	(Sir Henri),	Oliver,
Beith,	Dupré,	Landerkin,	Parmalee,
Belcourt,	Dyment,	Lang,	Paterson,
Bernier,	Edwards,	Laurier (Sir Wilfrid),	Penny,
Bertram,	Ellis,	Leduc,	Pettet,
Bethune,	Erb,	Legris,	Préfontaine,
Blair,	Ethier,	Lemieux,	Proulx,
Blanchard,	Featherston,	Lewis,	Ratz,
Borden (King),	Fielding,	Lister,	Richardson,
Bostock,	Fisher,	Livingston,	Rinfret,
Bourassa,	Fitzpatrick,	Logan,	Rogers,
Britton,	Flint,	Macdonald (Huron),	Ross,
Brodeur,	Fortin,	Macdonell (Selkirk),	Russell,
Brown,	Frost,	Mackie,	Rutherford,
Burnett,	Gauthier,	Macpherson,	Savard,
Calvert,	Gauvreau,	McGregor,	Scriver,
Cameron,	Geoffrion,	McGugan,	Semple,
Carroll,	Godbout,	McHugh,	Sifton,
Cartwright (Sir Richard),	Graham,	McInnes,	Snetsinger,
Casey,	Guay,	McIsaac,	Somerville,
Champagne,	Guité,	McLennan (Inverness),	Stenson,
Choquette,	Hale,	McMillan,	Sutherland,
Christie,	Haley,	McMullen,	Talbot,
Copp,	Harwood,	Malouin,	Tarte,
Costigan,	Heyd,	Maxwell,	Tolmie,
Cowan,	Hughes,	Meigs,	Tucker,
Davies (Sir Louis),	Hurley,	Mignault,	Turcotte, et
Davis,	Hutchison,	Monet,	Yeo.—119.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bain,	Domville,	Joly de Lotbinière (Sir	Morrison,
Bazinet,	Douglas,	Henri),	Mulock,
Beausoleil,	Dupré,	Landerkin,	Parmalee,
Beith,	Dymont,	Lang,	Paterson,

Belcourt,	Edwards,	Laurier (Sir Wilfrid),	Penny,
Bernier,	Ellis,	Leduc,	Pettet,
Bertram,	Ethier,	Legris,	Préfontaine,
Bethune,	Featherston,	Lemieux,	Proulx,
Blair,	Fielding,	Lewis,	Ratz,
Borden (King),	Fisher,	Lister,	Richardson,
Bostock,	Fitzpatrick,	Livingston,	Rinfret,
Bourassa,	Flint,	Logan,	Ross,
Britton,	Fortin,	Macdonald (Huron),	Russell,
Brodeur,	Frost,	Macdonell, (Selkirk),	Rutherford,
Brown,	Gauthier,	Mackie,	Savard,
Burnett,	Gauvreau,	Macpherson,	Scriver,
Calvert,	Geoffrion,	McGregor,	Semple,
Cameron,	Godbout,	McGugan,	Sifton,
Carroll,	Graham,	McHugh,	Snetsinger,
Cartwright (Sir Richard),	Guay,	McIsaac,	Somerville,
Champagne,	Guité,	McLennan (Inverness),	Stenson,
Choquette,	Haley,	McMillan,	Sutherland,
Christie,	Harwood,	McMullen,	Talbot,
Copp,	Heyd,	Malouin,	Tarte,
Cowan,	Hughes,	Maxwell,	Tolmie,
Davies (Sir Louis),	Hurley,	Meigs,	Tucker,
Davis,	Hutchison,	Mignault,	Turoot. et
Dechêne,	Jameson,	Monet,	Yeo. —111.

CONTRE :

Messieurs.

Beattie,	Dugas,	MacLaren,	Osler,
Bell (Addington),	Earle,	Maclean,	Pope,
Bell (Pietou),	Erb,	McAlister,	Powell,
Bennett,	Ferguson,	McCleary,	Quinn,
Bergeron,	Foster,	McCormick,	Reid,
Blanchard,	Ganong,	McDougall,	Robertson,
Borden (Halifax),	Gillies,	McInerney,	Robinson,
Broder,	Guillet,	McInnes,	Roche,
Cargill,	Haggart,	McLennan (Glengarry),	Rogers,
Caron (Sir Adolphe),	Hale,	McNeill,	Rosamond,
Carscallen,	Hodgins,	Marcotte,	Sprule,
Chauvin,	Ingram,	Martin,	Taylor,
Clancy,	Ives,	Mills,	Tupper (Sir Charles),
Clarke,	Kaulbach,	Monk,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cochrane,	Klock,	Montague,	Tyrwhitt,
Costigan,	Kloepfer,	Moore,	Wallace,
Craig,	LaRivière,	Morin,	Wilson, et
Davin,	Macdonald (King),	Oliver,	Wood, (Brockville).—72.

La question est ainsi résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que la priorité soit donnée sur les ordres de chaque jour, après les interpellations, le lundi, le mercredi et le jeudi, et après la présentation des bills, le mardi et le vendredi, à l'ordre appelant la Chambre à se former en comité pour examiner une résolution accordant vingt-cinq mille acres de terre pour chaque mille d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin,—et aussi à l'ordre appelant la Chambre à se former en comité pour délibérer sur le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien; et que cette priorité soit maintenue à toutes les phases subséquentes de la dite résolution et du dit bill jusqu'à ce que la Chambre en ait disposé finalement.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre copie de la correspondance, etc., concernant l'établissement d'une ou plusieurs suc-

curiales de la Banque Canadienne de Commerce, dans le district du Yukon. (*Document de la session, No 47.*)

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Scriver,

Ordonné, que toutes les pétitions relatives à des bills privés et présentées à la Chambre, mercredi, le 9 courant, ainsi que celles présentées ce jour, soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont, en conséquence, reçues et lues comme suit, savoir :—

De Hewitt Bostock, M. P., et autres, demandant une charte qui leur permette de produire et fournir l'électricité pour l'éclairage, le chauffage, la force motrice, et pour d'autres objets.

De Elias Rogers et autres, demandant une charte qui les autorise à construire un chemin de fer partant d'un point du district d'Alberta, sur la frontière internationale, et se dirigeant de là jusqu'aux rivières à la Paix et Yukon ; aussi, à construire certains embranchements, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des comtés du Sud, demandant certains amendements à sa charte.

De R. Préfontaine, M. P., maire, et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer Electrique de la rive nord.

De W. Owens et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de canal à navires du lac Champlain et du Saint-Laurent.

De la Compagnie du Pont de Brockville et St. Lawrence, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son pont, et pour d'autres fins.

De l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie Manufacturière de la Tobique.

De MM. H. N. Bate et Fils, et autres, de la cité d'Ottawa, demandant une charte qui leur donne le droit de construire, exploiter et maintenir une voie ferrée partant d'un point à ou près Edmonton, Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à un autre point à ou près le confluent des rivières à la Boucane et la Paix, avec des embranchements, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, demandant un acte à l'effet de constituer une Compagnie sous le nom de Compagnie du Pont Interprovincial.

De James Pearson, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, avocat, époux légitime de Minnie Holcombe Pearson, actuellement domiciliée à New-York, États-Unis d'Amérique, demandant un acte qui déclare son mariage dissous.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York, demandant un acte pour changer son nom, la date de son assemblée annuelle, et pour d'autres objets.

De Joseph Ruse et autres, demandant une charte qui les autorise à construire et exploiter une route de charrettes ou de traîneaux depuis un point à ou près le lac Bennett jusqu'à Dawson-City, T. N.-O., et pour d'autres objets.

De R. Préfontaine, M.P., maire, et autres, de la cité de Montréal, demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de mines du Yukon.

De R. Préfontaine, M.P., maire, et autres, de la cité de Montréal, demandant une charte sous le nom de Compagnie Electrique de Dawson-City.

De McLeod Stewart et autres, d'Ottawa, Ontario, demandant une charte qui leur permette de construire et exploiter des canaux depuis quelque point sur le lac Supérieur jusqu'au lac la Pluie, de là jusqu'au lac des Bois, à la Rivière Rouge et au lac des Cèdres sur la Saskatchewan, le long de la dite rivière et de la rivière de l'Arc jusqu'à Calgary dans l'Alberta et le long de la branche nord de la Saskatchewan jusqu'à Edmonton, et pour d'autres objets.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à cinq heures et quinze minutes, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 11 MARS, 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Klock,—La pétition de John R. McKinnon et autres, de Copper Cliff, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
Du conseil municipal de Minitota, Manitoba, demandant que la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest soit obligée de se conformer aux conditions de sa charte, et de prolonger sa ligne sans retard.

De R. McCarren et autres, demandant l'adoption du bill qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière de la Chaudière, et actuellement soumis au parlement.

De John Hughey et autres, demandant de ne pas retrancher le fil d'engrègement de la liste des articles admis en franchise.

De la société protectrice des animaux, établie à Québec, demandant le rejet du bill présenté au parlement et intitulé : "Acte modifiant le Code criminel, 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux".

De Edward H. Sawers et autres, demandant de prohiber l'introduction ou la vente de liqueurs enivrantes, comme breuvage, dans le district du Yukon.

De John Hawkens et autres, de Musquodoboit, et de Enos Baker et autres, de Jeddore, tous du comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse, demandent de changer la saison de prohibition de la pêche du homard.

M. Guay, du comité spécial des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De Thomas H. Smallman et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de London et du lac Huron ; de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, demandant un acte qui permette de se fusionner avec d'autres compagnies de chemins de fer ; de la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort, demandant un acte qui confirme sa charte et change son nom ; et de la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, demandant un acte qui l'autorise à émettre de nouvelles débentures privilégiées, etc.

Ordonné, que M. Flint ait la permission de présenter un bill (No 66) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Flint ait la permission de présenter un bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bourassa ait la permission de présenter un bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montford, et en changeant le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montford et Gatineau."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. McInnes ait la permission de présenter un bill (No 70) modifiant l'Acte d'immigration chinoise de manière à en étendre l'application aux Japonais, et de pourvoir à une répartition plus équitable des revenus provenant de cette source.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 72) modifiant de nouveau l'Acte des falsifications.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 73) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du gaz.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 74) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 75) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 76) pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Maclean propose, secondé par M. Sproule, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution proposant d'accorder une subvention de vingt-cinq mille acres de terre dans les Territoires du Nord-Ouest, pour chaque mille d'un chemin de fer à construire entre la rivière Stikine et le lac Teslin.

(*En comité.*)

Résolu,—qu'il est expédient d'accorder et affecter vingt-cinq mille acres de terre dans les Territoires du Nord-Ouest, pour chaque mille d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin, conformément aux termes du contrat relatif à cette ligne, et dont copie a été soumise à la Chambre.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu mardi prochain.

Et la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 14 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Macpherson,—la pétition de H. J. Logan, M.P., et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De John R. McKinnon et autres, de Copper Cliff, Ontario, demandant qu'il ne soit pas imposé de droits d'exportation sur le nickel.

Sur motion de M. Macpherson, secondé par M. Wood (Hamilton),

Ordonné, que la pétition de H. J. Logan, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue.

Et la dite pétition, demandant la permission, au nom de la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique, de solliciter l'adoption d'un acte qui amende sa charte, nonobstant l'expiration du temps prescrit pour la présentation de requêtes relatives à des bills privés, est, en conséquence, lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre,—la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 17 mai 1897, demandant copie de toute correspondance, soumissions demandées et reçues, arrêtés du conseil et de tous papiers concernant le service de paquebots ou de steamers à marche rapide sur l'Atlantique. (*Document de la Session, No 43.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour plus ample considération.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tamagamingue.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 64) concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* (Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et l'Est).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et en changeant le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le nombre d'acres ensemencées, l'espèce de grains semés et la quantité récoltée sur chaque réserve sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état donnant les noms des commissaires nommés par le gouvernement pour s'enquérir de la conduite des employés civils dans la province du Nouveau-Brunswick depuis le 1er juillet 1896, le montant payé à chaque commissaire comme salaire et frais de voyage, et les noms des employés cités devant lui :—le dit état devant indiquer, dans chaque cas, si le rapport a été favorable ou non et si l'employé a été destitué ou maintenu dans son emploi, ainsi que le montant dépensé par le gouvernement dans chaque cas.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement britannique et celui du Canada au sujet de la conférence des premiers ministres des colonies tenue à Londres en juin 1897, conformément à l'invitation de M. Chamberlain du 28 janvier précédent, et copie des minutes de cette conférence.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Borden (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports et correspondance officielle se rattachant en quelque manière à la destitution de David Ross, gardien de pêcheries pour la branche nord-est de la rivière Margaree, dans l'île du Cap-Breton.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Borden (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers et correspondance entre les officiers du ministère des Chemins de fer et Canaux et autres départements, au sujet d'une réclamation de M. D. Connors, de Bayfield, Antigonish, pour pertes causées par le feu, ainsi que de toute correspondance échangée entre le réclamant et autres et le département.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance et de tous rapports, arrêtés du conseil et instructions données au sujet de la participation des pays étrangers aux privilèges commerciaux accordés en vertu du prétendu tarif de préférence ou de faveur (*preferential tariff*) de 1897.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres et les autorités américaines, directement ou indirectement, ou par l'entremise du gouvernement britannique ou son représentant à Washington, concernant les arrangements pris pour l'entreposage ou le transit sur les côtes du Pacifique, ou concernant les secours à donner aux personnes dans le besoin dans les districts du Yukon ou d'Alberta; aussi, copie de tous rapports des ministres au gouvernement sur ces matières.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Mills,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre le maire de Guelph ou toute autre personne et le gouvernement au sujet du déplacement de la salle d'exercices militaires de la dite ville; aussi, de toute correspondance concernant la vente ou l'acquisition d'un nouvel emplacement; aussi, de toutes offres faites par le président de la Société d'agriculture de la dite ville ou toute autre personne pour la location ou la vente d'un édifice propre à l'emmagasinage des armes et accoutrements; et aussi, de toute autre correspondance avec le gouvernement ayant trait au même sujet.

Sur motion de M. Chauvin, secondé par M. Costigan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie du rapport adressé au gouvernement par Jean B. B. Prévost, chargé d'instituer une enquête sur la conduite de M. D. Desroches, percepteur du revenu pour la division de l'accise de Terrebonne.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Borden (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant les noms de tous les fournisseurs d'approvisionnement pour le camp militaire d'Aldershot, comté de King, Nouvelle-Ecosse, depuis juillet 1896, le prix alloué ou payé pour chaque espèce d'articles, les noms des soumissionnaires, les prix demandés par chacun d'eux et les montants alloués; aussi, une liste des prix payés pour chaque espèce d'articles fournis au camp d'Aldershot depuis 1888 à 1897, inclusivement, et les noms des fournisseurs.

Sur motion de M. Pope, secondé par M. Rosamond,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance et de tous rapports d'inspecteurs et autres documents concernant la destitution du maître de poste d'Agnes et le transfert de ce bureau de poste.

Sur motion de M. McInnes, secondé par M. Maxwell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie des documents et papiers suivants :

(a) La commission délivrée à M. Rothwell, greffier en loi dans le département de l'Intérieur, Ottawa, l'autorisant à faire une enquête sur les griefs de certains colons établis dans les limites de la zone des terres de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, sur l'île de Vancouver ;

(b) Tous les témoignages recueillis à cette enquête à Nanaimo, Victoria ou ailleurs ;

(c) Tous les rapports faits par le dit Rothwell sur toutes questions relevant de l'enquête instituée sous l'empire de la dite commission.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant :—

Le nombre d'acres de terre réservées pour la colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest ;

Le nombre d'acres réservées pour le même objet dans Manitoba ;

Le nombre d'acres dans les Territoires du Nord-Ouest vendues pour les chemins de fer ;

Le nombre d'acres réservées pour les chemins de fer ;

Le nombre d'acres réservées pour le gouvernement ;

Le nombre d'acres colonisées ;

Le nombre d'acres dans le Manitoba vendues pour les chemins de fer ;

Le nombre d'acres réservées pour les chemins de fer ;

Le nombre d'acres réservées pour le gouvernement ;

Le nombre d'acres colonisées.

Sur motion de M. McInerney, secondé par M. Kaulbach,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, preuve faite devant des commissaires, rapports, recommandations et autres papiers concernant la destitution de Joseph Steeves, ci-devant maître de poste à Elgin, comté d'Albert, N.-B., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. McInerney, secondé par M. Kaulbach,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, preuve faite devant des commissaires, rapports, recommandations et autres papiers concernant la destitution de Joshua L. Steeves, ci-devant percepteur des douanes à Hillsborough, comté d'Albert, N.-B., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état devant indiquer en détail tous les permis pour le dragage de l'or demandés et accordés dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, les localités comprises dans ces permis, les noms et domiciles des postulants et le montant payé pour ces concessions ; aussi, copie de toute correspondance et de tous arrêtés du conseil à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers concernant l'adjudication du contrat relatif à la construction du pont de chemin de fer à Edmonton, y compris les annonces, devis et soumissions, les contrats, ainsi que leurs modifications subséquentes, et la correspondance ; aussi, un état devant indiquer les confiscations se rapportant à ce contrat et la décision du gouvernement à ce sujet, de même que l'état actuel des travaux.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Chauvin

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état devant indiquer :—

(a.) Les travaux ou réparations exécutés à la salle d'exercices militaires à Montréal, depuis le 1er septembre 1896;

(b.) Le coût estimatif des dits travaux;

(c.) Les noms de ceux qui ont exécuté les travaux et les montants payés à chacun par le gouvernement;

(d.) Le mode suivi pour demander des soumissions pour ces travaux.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Chauvin,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état devant indiquer :—

1. Tous les contrats pour habillements militaires conclus par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896;

2. Le nom de chaque entrepreneur et le montant de son contrat;

3. Le mode suivi pour demander des soumissions dans chaque cas, et les noms et montants mentionnés par chaque soumissionnaire.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Chauvin,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état devant indiquer :—

(a.) Les contrats pour harnais ou articles de sellerie militaires donnés par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896;

(b.) A qui ces contrats ont été donnés, et où ils ont été exécutés;

(c.) Les montants payés pour l'exécution de ces contrats;

(d.) Pour lesquels de ces contrats des soumissions publiques ont été demandées, et le montant de la soumission dans chaque cas;

Aussi, copie de toute correspondance du département de la Milice au sujet de l'exécution de ces contrats.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Poupore,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres, télégrammes, papiers, recommandations, correspondance, documents et papiers concernant la nomination de Byron Nickerson, comme gardien du phare de l'île du Cap Nègre, ou la demande de toutes autres personnes pour cette charge, depuis le premier jour d'août 1896.

M. Jameson propose, secondé par M. Rutherford :—“Que l'intérêt public demande que les compagnies de chemins de fer du Canada soient placées aussitôt que possible sous le contrôle d'un bureau de commissaires des chemins de fer ayant plein pouvoir d'appliquer les prescriptions de l'Acte des chemins de fer et de faire et mettre en vigueur tous règlements qui pourraient être nécessaires dans l'intérêt public.”

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Blair, secondé par M. Tarte,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Bostock, secondé par M. Russell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toutes dépositions et papiers concernant la cause de La Reine vs H. B. Cameron, pour libelle, soit devant le magistrat de police ou la cour du Banc de la Reine à Montréal, y compris copie du jugement prononcé par le juge Wurtele sur la motion demandant que les cautions soient libérées.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant la destitution de M. D. Bain, agent à la station de Por Mulgrave, sur la ligne de l'Intercolonial.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état devant donner les noms de tous les employés permanents ou temporaires destitués dans le département des Travaux publics depuis le 30 juillet 1896 jusqu'au 17 février dernier, et les motifs de ces destitutions; aussi, les noms de toutes les personnes entrées dans le service de ce département, à titre temporaire ou permanent, qui restent inscrites sur le bordereau de paie de ce département, et les diverses branches de service dans lesquelles elles sont employées; aussi, un relevé des dépenses de ce département, entre les dites dates, pour les divers services qu'il renferme à Ottawa; aussi un relevé des dépenses faites jusqu'aujourd'hui pour la reconstruction de l'édifice de l'ouest; aussi, un état donnant les noms des personnes renvoyées du service dans les divers départements qui ont été reprises temporairement ou permanentement, et la nature de leur emploi.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, correspondance et rapports se rapportant à la destitution de S. R. Griffin, Isaac Harbour, N.-E., comme maître de poste, y compris une pétition signée par les sept huitièmes (plus ou moins) des électeurs du dit district demandant de maintenir dans son emploi un officier qui avait vingt-deux ans et demi de service.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Monk,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, papiers, dépositions, rapports, preuve, correspondance et documents concernant toutes accusations portées contre Peter S. Archibald, ci-devant ingénieur en chef de l'Intercolonial, ou concernant sa destitution comme tel, ou les motifs de son renvoi, ou concernant toute demande faite par le dit Peter S. Archibald pour obtenir une allocation de retraite ou autre chose, ou concernant la retraite ou la destitution du dit M. Archibald de sa charge sur l'Intercolonial.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Borden (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance et papiers concernant la nomination de R. S. Thompson, comme maître de poste de la ville d'Oxford, comté de Cumberland, N.-E., la destitution de Henry Smith, titulaire de cet emploi, des demandes faites pour cette charge et de la correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous rapports et accusations (s'il en est) contre le dit R. S. Thompson pour vente de liqueurs contrairement aux prescriptions de l'Acte Scott et pour contrebande ou autres accusations, et de tous papiers indiquant les mesures (s'il en est) prises au sujet de ces accusations.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Borden (Halifax),

Ordonné qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute déclaration à l'entrée et à la sortie de tout port du Canada par le steamer des Etats-Unis, le *Yantic*, lorsqu'il a remonté le Saint-Laurent en 1897, et de tous papiers ou correspondance concernant son passage par le dit fleuve ou les canaux du Saint-Laurent.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Borden (Halifax).

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports, correspondance et papiers se rattachant à la destitution de Charles Hoar, employé de l'Intercolonial à Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 15 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Macpherson,—la pétition de la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique.

Par M. Bostock,—la pétition de la *Seattle Mining and Smelting Company*, de Spokane, Territoire de Washington, Etats-Unis d'Amérique, et autres, de la Colombie Britannique; la pétition de N. A. Henderson et autres; et la pétition de G. O. Buchanan et autres, au nom de l'Association d'amélioration de Lardo-Duncan.

M. Lunderkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De MM. H. N. Bate et autres, demandant une charte qui leur confère le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer à partir d'Edmonton, jusqu'au confluent des rivières à la Boucane et à la Paix, etc.; et de Charles N. Skinner et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière à la Paix (à responsabilité limitée).

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu, mais comme ce temps sera expiré dans chaque cas avant que le bill puisse être pris en considération, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants, savoir :—

De la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean, demandant un acte qui lui permette de faire une nouvelle émission de débentures; de Charles M. Hays et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du Pont Union de Windsor à Détroit; de W. R. Brock et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie-d'Hudson; de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud, demandant un acte qui amende sa charte; de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York, demandant un acte qui modifie sa charte; de W. Owens et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de canal à navires du Lac Champlain et du Saint-Laurent.

Votre comité a aussi examiné la requête de H. J. Logan et autres,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique qui sollicite un acte à l'effet de modifier sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions semblables, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

Comme le délai fixé pour la présentation de bills privés expirera jeudi prochain, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à jeudi, le 24 mars courant.

Sur motion de M. Macpherson, secondé par M. Wood (Hamilton),

Ordonné, que la pétition de la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue.

Et la dite pétition qui demande un acte devant permettre à la dite compagnie de prolonger sa ligne de Fort-Selkirk à Dawson-City, et de là jusqu'à la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis,—et aussi, de construire des embranchements allant de sa ligne principale à la rivière Hootalingua, au lac Teslin, etc., et de changer son nom, etc., est, en conséquence, lue et reçue.

Sur motion de M. Landerkin, secondé pour M. Scriver,

Ordonné, que le temps prescrit pour la présentation de bills privés, expirant jeudi prochain, le 17 courant, soit prorogé à jeudi le 24 courant, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Maclean ait la permission de présenter un bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie-d'Hudson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ellis ait la permission de présenter un bill (No 78) concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Guay ait la permission de présenter un bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, que la priorité soit donnée sur les ordres de chaque jour, après les interpellations, le lundi, le mercredi et le jeudi, et après la présentation des bills, le mardi et le vendredi, à l'ordre concernant la réception du rapport du comité général de la Chambre chargé d'examiner une résolution accordant vingt-cinq mille acres de terre pour chaque mille d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin,—et aussi à l'ordre appelant la Chambre à se former en comité pour délibérer sur le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien; et que cette priorité soit maintenue à toutes les phases subséquentes de la dite résolution et du bill, jusqu'à ce que la Chambre en ait disposé finalement.

M. Britton propose, secondé par M. Wood (Hamilton), que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

M. Brodeur, du comité général de la Chambre, chargé d'examiner une certaine résolution proposant d'accorder et affecter vingt-cinq mille acres de terre dans les Territoires du Nord-Ouest, à la construction de chaque mille d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin, fait rapport de la résolution.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée et renvoyée au comité général de la Chambre appelé à délibérer sur le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien, avec instruction d'agir en conséquence.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour délibérer sur le bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 37) modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 39) concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 16 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Bain, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre, le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport, avec les amendements, savoir :—

Bill (No 24) modifiant la charte de la Banque Union du Canada, et

Bill (No 43) concernant le bureau de commerce de la cité de Toronto.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 82) à l'effet de protéger le Canada contre l'introduction de l'insecte appelé Kermès de San José.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Richardson propose, secondé par M. Maxwell, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 6) à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien.

M. Blair propose, secondé par M. Tarte, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Quinn propose, comme amendement, secondé par M. McDougall, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par les suivants, savoir : "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre, afin de l'amender en supprimant l'article 8, pour lui substituer le suivant : "Le capital social de la Compagnie sera de dix millions de piastres, divisé en actions de une piastre chacune, et le public canadien sera invité à souscrire la totalité de ces actions, et les souscriptions resteront ouvertes jusqu'au premier jour de septembre 1898. Et lors de la première répartition des actions, nulle personne ne pourra obtenir plus de mille actions; mais si la somme totale de dix millions de piastres n'était pas alors souscrite, toute personne qui aurait demandé des actions aurait la permission de prendre une partie quelconque de la balance non souscrite. Dans le cas où les demandes d'actions dépasseraient le chiffre de dix millions de piastres, les actions seraient réparties au *pro rata* entre les souscripteurs. La compagnie pourra acquérir la propriété du chemin de fer et les droits des entre-

“preneurs, dans leur contrat avec le gouvernement, en payant aux dits entrepreneurs, à même le capital social de la compagnie, la somme dépensée par eux, pour la construction du chemin de fer, avec, en plus, un profit de vingt-cinq pour cent sur les dépenses brutes.”

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue dans la négative. La question principale étant alors mise aux voix, la Chambre se divise,—et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Moore propose, secondé par M. McCleary,—Que cette Chambre est d'avis qu'il serait dans l'intérêt des cultivateurs, des artisans et du pays en général, de réduire les droits de douane sur le pétrole raffiné importé pour l'éclairage, à trois centins par gallon impérial, et aussi, d'étendre davantage le droit d'importer cette qualité d'huile dans des wagons-réservoirs.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Tarte,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills de nature privée, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 78) concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, comme jour de repos.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 17 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est déposée sur le bureau :—

Par M. McGregor,—la pétition de M. Andrew T. Wood, M.P., et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir :—

De la Compagnie dite *The Seattle Mining and Smelting Company*, établie à Spokane, Territoire de Washington, Etats-Unis d'Amérique, et autres, de la Colombie-Britannique; et de N. A. Henderson et autres, demandant le rejet du bill actuellement soumis au parlement, à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Chaudière.

La pétition de G. O. Buchanan, président, et autres, demandant au nom de l'Association d'amélioration de Lardo-Duncan, que la somme de \$20,000 soit inscrite au budget pour faciliter la navigation dans les rivières Lardo et Duncan, étant lue,—

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne pouvait être reçue, vu que ses conclusions impliquaient la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Wood (Hamilton), secondé par M. McGregor,

Ordonné, que la pétition de Andrew T. Wood, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant la permission de solliciter une charte sous le nom de Compagnie d'acier nickelé du Canada, nonobstant l'expiration du temps prescrit pour la réception de requêtes relatives à des bills privés, est, en conséquence, lue, reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Scriver, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a de nouveau examiné le bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie, conformément à l'ordre de la Chambre du 14 courant, et est convenu d'en faire rapport avec d'autres amendements.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Ordonné, que M. Parmelee ait la permission de présenter un bill (No 83) à l'effet d'empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre et du fromage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Fortin ait la permission de présenter un bill (No 84) relatif à la faillite.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois; et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 85) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 82) intitulé : “ Acte à l'effet de protéger le Canada contre l'introduction de l'insecte appelé Kermès de San José,” sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, comme jour de repos ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le bill en considération.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 4) à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Richardson rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 5) concernant le drainagé sur les propriétés des compagnies de chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

M. Casey propose, secondé par M. Scriver, que le bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. Bain, Campbell, Henderson, McGregor, Monk, Tolmie et Casey, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre.

M. Chauvin propose comme amendement, secondé par M. Montague, que les noms de MM. Casgrain et Fortin soient ajoutés à la liste des membres du dit comité spécial.

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue dans l'affirmative.

La motion principale, ainsi amendée, est alors adoptée.

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. Bain, Campbell, Casey, Henderson, McGregor, Monk, Tolmie, Casgrain et Fortin, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) modifiant le Code criminel, 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) modifiant de nouveau l'Acte de pension de la police à cheval, 1859.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Lister rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 14) concernant la saisie des salaires et deniers entre les mains du gouvernement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité spécial chargé de l'examen du bill (No 5) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) à l'effet de régier le transport du grain au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

VENDREDI 18 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :

Par M. Macdonell,—la pétition du conseil municipal de Archie, Manitoba.

Par M. Robertson,—la pétition de l'Association canadienne des fabricants de meubles.

Par M. Wood (Hamilton),—la pétition de John Patterson, de Hamilton, et autres, d'autres lieux.

M. l'Orateur donne à la Chambre lecture de la lettre suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 18 mars 1898!

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat à trois heures, cet après-midi, pour y donner la sanction royale au bill concernant le Kermès de San José qui a été adopté par le Sénat et la Chambre des Communes pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID ERSKINE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes, Canada.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le huitième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :

De Edgar S. Darling et autres, demandant une charte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer devant partir d'Edmonton, Alberta, pour atteindre un point sur la rivière à la Paix et de là au district du Yukon; et de la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du pont de Brockville.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Andrew T. Wood et autres, demandant la permission de solliciter une charte sous le nom de Compagnie d'acier nickelé du Canada, nonobstant l'expiration du délai prescrit pour la présentation de requêtes relatives à des bills privés, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

Sur motion de M. Wood (Hamilton), secondé par M. Landerkin, Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la réception de pétitions relatives à des bills privés soit suspendue à l'égard de la requête de John Patterson, de Hamilton, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Et la dite pétition est, en conséquence, lue et reçue.

Ordonné, que M. Wood (Brockville), ait la permission de présenter un bill (No 86) concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 39) concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par R.-E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire.

M. l'ORATEUR,—J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent sans délai dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, au Sénat.

Et, de retour:—M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence, la Chambre s'est rendue à la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill public suivant:—

“ Acte à l'effet de protéger le Canada contre l'introduction de l'insecte appelé Kermès de San José.”

Le comité général de la Chambre appelé à délibérer sur le bill (No 39) concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux, reprend le cours de ses débats; et, après avoir alors siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills de nature privée, suivant la règle 49.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 24) modifiant la charte de la Banque Union du Canada; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 43) concernant le bureau de commerce de la cité de Toronto; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill, et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité général de la Chambre appelé à délibérer sur le bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures, reprend le cours de ses débats; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté un bill (No 87) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre, les témoignages pris devant le comité spécial des Divorces, auquel avait été renvoyé le bill (No 87) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 73) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du gaz.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McMullen rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 74) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McMullen rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) modifiant de nouveau l'Acte du revenu de l'Intérieur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Britton rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport avec des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 21 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Tucker,—la pétition de John V. Ellis, M.P. et autres.

Par M. Ratz,—la pétition de Thomas Thompson et autres.

Par M. Belcourt,—la pétition de J. A. Gillies, M.P., et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de Archie, Manitoba, demandant que la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest soit obligée de construire un prolongement d'au moins cinquante milles de sa ligne pendant la prochaine saison de l'été, et qu'il ne lui soit plus accordé d'autre délai pour ses travaux.

De l'Association Canadienne des fabricants de meubles, demandant l'adoption d'une loi de faillite.

Sur motion de M. Tucker, secondé par M. Semple,

Ordonné, que la pétition de John V. Ellis, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant de soumettre à la Chambre la requête de la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est à l'effet de faire confirmer par un acte du parlement fédéral un certain acte de la législature provinciale du Nouveau-Brunswick, autorisant la vente et le transfert du chemin de fer de la dite compagnie à la Compagnie de chemin de fer et manufacturière d'Alexander Gibson, dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*, est, en conséquence, lue et reçue, nonobstant l'expiration du temps fixé pour la présentation de pétitions relatives à des bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Somerville,

Ordonné, que la pétition de J. A. Gillies, M. P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant la permission de solliciter une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, nonobstant l'expiration du temps fixé pour la présentation de pétitions relatives à des bills privés,—est, en conséquence, lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Marcotte propose, secondé par M. Wallace : " Que François-Arthur Marcotte, député du comté de Champlain à la Chambre des Communes, a déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir que M. Arthur Aimé Bruneau, alors député du district électoral de Richelieu en cette Chambre avait, pendant la présente session du parlement, signifié son intention de résigner son mandat, conformément aux prescriptions du statut à cette fin ;

Que M. Joseph Godbout, député du district électoral de Beauce, et M. John McMillan, député du district électoral de Huron-Sud, ont été témoins de la déclaration à cette fin ;

Qu'il croit pouvoir établir que la dite déclaration est le document mentionné dans la déclaration suivante faite à cette Chambre par Son Honneur l'Orateur de la Chambre des Communes le 14 mars 1898 :

“ Avant de passer aux ordres du jour, je désire faire part à la Chambre d’une question de privilège qui a été mentionnée par la presse comme affectant le siège d’un honorable député, le député de Richelieu. On rapporte que j’ai reçu sa démission. L’eussé-je reçue, j’aurais immédiatement émis mon mandat pour une nouvelle élection. Les seuls rapports que j’ai eus avec M. Bruneau pendant cette session, remontent à vendredi matin. Je venais d’arriver à mon bureau lorsque M. Bruneau est entré. Il m’a demandé si j’avais reçu une lettre de lui. Je lui ai répondu négativement. Il me dit qu’il venait retirer une lettre qu’il m’avait adressée. Je le priai d’attendre un moment, vu que j’allais dépouiller mon courrier, car je n’avais pas encore ouvert une seule de mes lettres. Je lui montrai ces lettres qui n’étaient pas encore décachetées, et il m’en désigna une qu’il prétendit avoir affranchie de ses initiales. Je lui demandai si l’adresse et les initiales d’affranchissement étaient de sa main, et il me répondit affirmativement. Il ne m’a rien communiqué du contenu de la lettre et je ne lui en ai rien demandé, mais je lui ai remis la lettre intacte et il l’a emportée. Autant qu’il m’est possible de le savoir, la lettre venait du bureau de poste parce que je ne l’avais pas vue auparavant. Je mentionne ces faits pour qu’il n’y ait pas d’erreur à ce sujet, en tant que je suis concerné.”

Que cette déclaration de démission a été faite et présentée aux termes du paragraphe 3 de l’article 5 du chapitre 13 des Statuts Révisés du Canada, et cependant le dit Arthur Aimé Bruneau continue à siéger dans la Chambre des Communes.

Que cette déclaration ainsi que celle de l’honorable président de cette Chambre soient référées au comité permanent des Privilèges et Elections pour s’enquérir des faits, étudier les questions légales qui en découlent et trouver les précédents parlementaires qui s’appliquent au cas actuel, faire rapport à cette Chambre du résultat de l’enquête et s’assurer si des procédures ultérieures, et lesquelles, devraient être prises par cette Chambre en l’espèce.

Et un débat s’ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

MARDI matin, 22 mars 1898.

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise; et l’appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bell (Addington),	Earle,	LaRivière,	Morin,
Bell (Pictou),	Foster,	Macdonald (King),	Powell,
Bennett,	Ganong,	McCleary,	Roche,
Bergeron,	Gillies,	McCormick,	Sproule,
Broder,	Guillet,	McDougall,	Taylor,
Cargill,	Hale,	McInerney,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Caron (Sir Adolphe),	Hodgins,	McNeill,	Tyrwhitt,
Casgrain,	Hughes,	Marcotte,	Wallace, et
Chauvin,	Kaulbach,	Mills,	Wood (Brockville).—39.
Clancy,	Kloepfer,	Monk,	

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Dechêne,	Landerkin,	Oliver,
Bazinet,	Douglas,	Lang,	Paterson,
Beith,	Dymont,	Laurier (Sir Wilfrid),	Pettet,
Belcourt,	Edwards,	Lavergne,	Proulx,
Bernier,	Ellis,	Leduc,	Ratz,
Blair,	Ethier,	Legris,	Rinfret,
Borden (King),	Fielding,	Lewis,	Rogers,
Bostock,	Fisher,	Lister,	Ross,
Brodeur,	Flint,	Logan,	Scriver,
Brown,	Fortin,	Macdonald (Huron),	Semple,

Burnett,	Gauvreau,	Mackie,	Sifton,
Calvert,	Godbout,	McClure,	Snetsinger,
Carroll,	Guay,	McGregor,	Somerville,
Casey,	Guite,	Melisaac,	Stenson,
Champagne,	Haley,	McLennan (Inverness),	Sutherland,
Choquette,	Harwood,	McMillan,	Talbot,
Christie,	Heyd,	McMullen,	Tarte,
Copp,	Hurley,	Malouin,	Tolmie, et
Davies (Sir Louis),	Jameson,	Meigs,	Tucker.—79.
Davis,	Joly de Lotbinière (Sir Mignault, Henri),		

La question est ainsi résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté un bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central,” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Scriver.

Ordonné, que le bill du Sénat (No 88) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) concernant la Compagnie du Pont de Brockville et St. Lawrence,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mardi matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 22 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—
Par M. Bostock,—la pétition de Neil McCallum et autres, de Grand Forks, et du voisinage, Colombie-Britannique.

Par M. Belcourt,—la pétition de J. A. Gillies, M. P., et autres.

Par M. Tucker,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est.

M. Landerkin du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie de force motrice de Hamilton et du lac Erié, demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour ses travaux.

Votre comité a aussi examiné la pétition de John V. Ellis et autres, demandant la permission de solliciter au nom de la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est, un acte du parlement fédéral qui confirme un autre acte de la législature du Nouveau-Brunswick, leur conférant certains pouvoirs, bien que le temps fixé pour la présentation de requêtes relatives à des bills privés soit expiré, et votre comité recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

Votre comité a également examiné la pétition de J. A. Gillies et autres, demandant la permission de solliciter un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, bien que le délai prescrit pour la réception de semblables requêtes soit expiré, et il recommande d'accorder l'autorisation nécessaire.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Featherston,

Ordonné, que la partie de la règle 49 de la Chambre, qui limite le temps alloué pour la réception de pétitions concernant les bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition ci-dessous, présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

Et la dite pétition de J. A. Gillies, M. P., et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, est, en conséquence, lue et reçue.

Sur motion de M. Tucker, secondé par M. Semple,

Ordonné, que la partie de la règle 49 de cette Chambre, qui limite le temps alloué pour la réception de pétitions concernant les bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition ci-dessous, présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

Et la dite pétition de la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est, demandant un acte qui lui permette de céder sa ligne à la Compagnie de chemin de fer et manufacturière d'Alexandre Gibson, (*The Alexander Gibson Railway and manufacturing Company*), est, en conséquence, lue et reçue.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 89) modifiant le Code criminel, 1892, au sujet des coalitions pour gêner le commerce.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 90) concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Charlton propose, secondé par M. McMullen, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

Sir Henri Joly de Lotbinière, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 14 mars 1898, demandant la production du rapport fait au gouvernement par M. Jean B. B. P évost, chargé d'instituer une enquête sur la conduite de M. D. Desroches, percepteur du revenu pour la division de l'accise de Terrebonne. (*Document de la session, No 37b.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Paterson, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de M. Mills, secondé par M. Wallace,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 23 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Lemieux,—la pétition de la Compagnie ostréicole de Québec.

Par M. Bertram,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De Thomas Thompson et autres, demandant de ne pas retrancher le fil d'engrègement de la liste des articles admis en franchise.

M. Reid propose, secondé par M. Bennett :—

“Que la production du fromage en Canada a atteint un degré très élevé et des plus satisfaisants, et que toute dépense pour le développement ultérieur de ce seul produit pourrait nuire aux meilleurs intérêts de l'industrie laitière en général.

“Que la Grande-Bretagne importe de pays étrangers d'énormes quantités de beurre de première qualité dont le Canada ne fournit qu'une faible partie, bien qu'il soit l'une de ses plus importantes colonies.

“Que notre gouvernement nous assure maintenant des facilités convenables de transport à froid.

“Que les gouvernements d'autres pays ont dépensé de fortes sommes d'argent sous forme de *boni* pour encourager chez eux l'industrie beurrière, et que cet encouragement a eu pour résultat de faire prospérer cette industrie dans une large mesure comme l'attestent les relevés officiels du beurre importé par la Grande-Bretagne.

“Que le Canada est spécialement propre à la production de la meilleure qualité de beurre et qu'il possède de grands avantages naturels à cet effet.

“Qu'un fort commerce d'exportation de beurre serait non seulement à l'avantage des cultivateurs en général, mais que les millions qu'il rapporterait chaque année produiraient un bien incalculable dans tout le pays.

“Que vu les faits ci-dessus, notre gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures pour favoriser le plein développement de notre commerce de beurre, et que cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait inscrire dans le budget de la présente année un montant qui serait payé directement aux cultivateurs sous forme de bonus d'un centin par livre pour une quantité donnée de notre meilleur beurre de crèmerie destiné à l'exportation en Grande-Bretagne à l'état frais et dans des conditions qui puissent lui valoir une excellente réputation et assurer une demande constante de ce produit; que ce bonus devrait être accordé pendant trois années consécutives et augmenté, à la discrétion du gouvernement, pour le beurre fabriqué pendant les mois d'hiver; aussi, que le dit beurre fût soumis à une inspection sévère par le gouvernement, et le bonus donné aux seuls cultivateurs qui fourniraient une quantité régulière pour l'exportation.

Et un débat s'ensuivant;

M. Campbell propose, secondé par M. Somerville, que le débat soit ajourné.

Et le débat se poursuivant,—

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills de nature privée, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

M. Henderson propose, secondé par M. Craig, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 19, étant expirée, la Chambre passe aux bills et ordres publics.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, comme jour de repos.

M. Charlton propose, secondé par M. McMullen,

Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Maclean propose comme amendement, secondé par M. LaRivière, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre, afin de l'amender en supprimant le paragraphe (c) de l'article I."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit:—

POUR :

Messieurs

Bazinet,	Corby,	Ives,	Pope,
Beattie,	Costigan,	LaRivière,	Préfontaine,
Bell (Addington),	Davis,	Lavergne,	Proulx,
Bell (Pictou),	Dechène,	Legris,	Quinn,
Bernier,	Dugas,	Lemieux,	Ratz,
Bertram,	Dupré,	Macdonell (Selkirk),	Reid,
Bostock,	Earle,	Maclean,	Rinfret,
Broder,	Erb,	McHugh,	Robertson,
Brodeur,	Ethier,	McInnes,	Ross,
Bruneau,	Fitzpatrick,	McIsaac,	Savard,
Cargill,	Fortin,	McLennan (Inverness),	Snetsinger,
Caron (Sir Adolphe),	Gauvreau,	Malouin,	Somerville,
Carroll,	Geoffrion,	Mignault,	Stenson,
Choquette,	Guay,	Monk,	Tarte,
Clancy,	Guité,	Morin,	Taylor et
Clarke,	Haley,	Penny,	Wallace.—64.

CONTRE :

Messieurs

Bain,	Davies (Sir Louis),	Joly de Lotbinière (Sir	Oliver,
Beith,	Domville,	Henri),	Parmalee,
Belcourt,	Douglas,	Lang,	Pettet,
Bennett,	Edwards,	Laurier (Sir Wilfrid),	Richardson,
Borden (King),	Fielding,	Lister,	Roche,
Britton,	Flint,	Logan,	Rogers,
Brown,	Foster,	Macdonald (Huron),	Rutherford,
Burnett,	Frost,	Mackie,	Semple,
Calvert,	Godbout,	McGregor,	Sifton,
Cameron,	Graham,	McGugan,	Sproule,
Campbell,	Guillet,	McMillan,	Sutherland,
Charlton,	Henderson,	McMullen,	Tucker,
Christie,	Heyd,	Meigs,	Wilson et
Copp,	Hodgins,	Montague,	Wood (Brockville).—58.
Craig,	Hurley,	Mulock,	

La question est ainsi résolue dans l'affirmative.

Et la motion principale étant proposée, ainsi amendée, est alors adoptée.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1897. *Document de la session, No 19.*

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 24 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Moore,—la pétition du révérend W. J. Hunter, et autres, de la ville de Coaticook, comté de Stanstead, province de Québec.

Par M. Rutherford,—la pétition de James Bray, préfet, et autres, de Portage la Prairie et Burnside, Manitoba.

Par M. Haley,—la pétition de B. T. A. Bell, et autres, de la cité d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue,—

De Neil McCallum et autres, de Grand Forks et des environs, Colombie-Britannique, demandant que le parlement adopte le bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière de la Chaudière.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1897. (*Document de la session, No 16.*)

Sir Wilfrid Laurier présente aussi la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production d'un état devant indiquer le nombre d'acres ensemencés, l'espèce de grains semés, et la quantité récoltée sur chaque réserve sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest. (*Document de la session, No 49.*)

M. Fitzpatrick présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 février 1898, pour la production de tous rapports, recommandations, etc., adressés par le conseil du barreau de Montréal au ministère de la Justice au sujet des juges de la province de Québec.—(*Document de la session, No 50.*)

M. Lister, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre, le deuxième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 29) concernant la Compagnie d'assurances sur la vie, La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie, La Fédérale du Canada.

Bill (No 53) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie, La Prudente du Canada.

Bill (No 41) concernant la *Dominion Building and Loan Association*.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le dixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

Du conseil de la cité de Saint-Jean, N.-B., demandant un acte qui lui confère de nouveaux pouvoirs au sujet du havre de Saint-Jean; de R. Préfontaine, M. P., maire, de Montréal, et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer électrique de la Rive Nord; de la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne, demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement de ses travaux; de McLeod Stewart et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de navigation du lac Supérieur aux Montagnes Rocheuses.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate que leur publication n'a pas été faite pendant tout le temps voulu, mais comme ce délai sera expiré dans chaque cas avant que les bills en question soient pris en considération, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants, savoir :—

De la Compagnie de chemin de fer Atlantique Canadien, demandant un acte qui lui permette de prolonger sa ligne;—de J. R. Booth et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de transit Canada-Atlantique;—de la Compagnie dite *The Great Commonwealth Development and Mining Company*, demandant un acte qui ratifie sa charte;—de la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est, demandant un acte qui lui permette de céder sa ligne à la Compagnie de chemin de fer et manufacturière d'Alexander Gibson (*The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*);—et de John Patterson et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Votre comité a également examiné la pétition de H. M. Price et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie des filatures de coton de Montmorency, et il constate que les avis ont été publiés pendant le temps voulu, mais qu'ils ne comprennent que des pouvoirs accessoires à l'objet principal de la demande.

Votre comité a finalement examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Est, demandant un acte qui ratifie sa charte, ainsi que la pétition du comte de Lonsdale et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer depuis la tête du canal de Lynn jusqu'à Fort Selkirk, et il constate que les prescriptions de la règle 51 n'ont pas été remplies.

M. Charlton propose, secondé par M. Sriver, que lundi prochain, la Chambre se forme de nouveau en comité général pour reprendre en considération le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleur observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, comme jour de repos.

Et la dite motion étant proposée, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bain,	Davin,	Laurier (Sir Wilfrid),	Parmalee,
Beith,	Douglas,	Lister,	Pettet,
Bethune,	Dyment,	Logan,	Richardson,
Blair,	Featherston,	Macdonald (Huron),	Roche,
Britton,	Fisher,	Mackie,	Rogers,
Brown,	Fraser (Guysboro'),	McCleary,	Rutherford,
Calvert,	Ganong,	McClure,	Sriver,
Campbell,	Gilmour,	McGugan,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Graham,	McMillan,	Sifton,
Charlton,	Hale,	McMullen,	Tolmie,
Christie,	Haley,	Meigs,	Wilson,
Copp,	Hurley,	Mulock,	Wood (Brockville), et
Craig,	Landerkin,	Oliver,	Wood (Hamilton).—52.

CONTRE :

Messieurs

Bazinnet,	Cochrane,	Hughes,	Mills,
Beattie,	Corby,	Joly de Lotbinière (Sir Monk,	Montague,
Bell (Addington),	Costigan,	Henri),	Moore,
Bell (Pitou),	Davies (Sir Louis),	Kloepfer,	Morin,
Bennett,	Davis,	Lang,	Osler,
Bergeron,	Dechêne,	LaRivière,	Penny,
Bernier,	Dugas,	Lavergne,	Préfontaine,
Bertram,	Earle,	Leduc,	Proulx,
Blanchard,	Ellis,	Legris,	Quinn,
Borden (Halifax),	Erb,	Lemieux,	Ratz,
Borden (King),	Ethier,	Lewis,	Reid,
Bostock,	Fitzpatrick,	Macdonald (King),	Rinfret,
Bourassa,	Fortin,	MacLaren,	

Brodeur,	Foster,	Macleam,	Robertson,
Burnett,	Frost,	Macpherson,	Rosamond,
Cameron,	Gauvreau,	McCormick,	Savard,
Cargill,	Gibson,	McHugh,	Snetsinger,
Caron (Sir Adolphe),	Godbout,	McLimes,	Somerville,
Carroll,	Guay,	Melsaac,	Stenson,
Carscallen,	Guité,	McLennan (Inverness),	Tarte,
Casgrain,	Harwood,	McNeill,	Tupper (Sir Charles),
Choquette,	Henderson,	Martin,	Tupper (Sir C. Hibbert), et
Clancy,	Heyd,	Mignault,	Wallace.—93.
Clarke,	Hodgins,		

La question est ainsi résolue dans la négative.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill (No 91) constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Choquette ait la permission de présenter un bill (No 92) constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Logan ait la permission de présenter un bill (No 93) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Fraser (Guysborough) ait la permission de présenter un bill (No 94) autorisant la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est, (*Canada Eastern*) à vendre son chemin de fer à la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 95) constituant en corporation la *Great Commonwealth Development and Mining Company, Limited Liability*, et changeant son nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Alberta au Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Wood (Hamilton) ait la permission de présenter un bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 98) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la rivière de la Paix.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 100) concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ellis ait la permission de présenter un bill (No 101) concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 102) constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Logan ait la permission de présenter un bill (No 103) à l'effet de ratifier certains actes publics des législatures de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, en ce qu'ils ont trait aux commissaires des égouts de la Missisquoi.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Hughes propose, secondé par M. Cargill, que la Chambre s'ajourne maintenant,

Et la question étant posée, — elle est résolue dans la négative.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations sur la motion proposée hier, savoir :—

Que la production du fromage en Canada a atteint un degré très élevé et des plus satisfaisants, et que toute dépense pour le développement ultérieur de ce seul produit pourrait nuire aux meilleurs intérêts de l'industrie laitière en général.

Que la Grande-Bretagne importe de pays étrangers d'énormes quantités de beurre de première qualité dont le Canada ne fournit qu'une faible partie, bien qu'il soit l'une de ses plus importantes colonies.

Que notre gouvernement nous assure maintenant des facilités convenables de transport à froid.

Que les gouvernements d'autres pays ont dépensé de fortes sommes d'argent sous forme de *boni* pour encourager chez eux l'industrie beurrière, et que cet encouragement a eu pour résultat de faire prospérer cette industrie dans une large mesure comme l'attestent les relevés officiels du beurre importé par la Grande-Bretagne.

Que le Canada est spécialement propre à la production de la meilleure qualité de beurre et qu'il possède de grands avantages naturels à cet effet.

Qu'un fort commerce d'exportation de beurre serait non seulement à l'avantage des cultivateurs en général, mais que les millions qu'il rapporterait chaque année produiraient un bien incalculable dans tout le pays.

Que vu les faits ci-dessus, notre gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures pour favoriser le plein développement de notre commerce de beurre, et que cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait inscrire dans le budget de la présente année un montant qui serait payé directement aux cultivateurs sous forme de bonus d'un centin par livre pour une quantité donnée de notre meilleur beurre de crèmerie destiné à l'exportation en Grande-Bretagne à l'état frais et dans des conditions qui puissent lui valoir une excellente réputation et assurer une demande constante de ce produit; que ce bonus devrait être accordé pendant trois années consécutives et augmenté, à la discrétion du gouvernement, pour le beurre fabriqué pendant les mois d'hiver; aussi, que le dit beurre fût soumis à une inspection sévère par le gouvernement, et le bonus donné aux seuls cultivateurs qui fourniraient une quantité régulière pour l'exportation;

Et sur la motion proposant l'ajournement du débat.

La motion proposant l'ajournement du débat est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et la motion principale étant de nouveau proposée :

M. Sutherland propose comme amendement, secondé par M. Cameron, que tous les mots après "Que" dans la première ligne, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre constate avec satisfaction le grand développement de l'industrie du beurre, démontré par l'augmentation considérable et régulière de notre commerce d'exportation, ainsi que par la grande réputation du beurre du Canada obtenue surtout pendant la dernière saison et depuis l'inauguration de l'emmagasinage à froid; et la Chambre reste convaincue que si le gouvernement continue d'agir comme par le passé, il en résultera plus de bien encore pour les cultivateurs du Canada.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Vendredi matin, 25 mars 1898.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :
Messieurs

Bain,	Erb,	Lang,	Oliver,
Bazinot,	Featherston,	Laurier (Sir Wilfrid),	Parmalee,
Beausoleil,	Fisher,	Lavergne,	Paterson,
Bernier,	Fitzpatrick,	Legris,	Préfontaine,
Bertram,	Flint,	Lemieux,	Ratz,
Blair,	Frost,	Lewis,	Richardson,
Bostock,	Gauvreau,	Lister,	Rinfret,
Bourassa,	Geoffrion,	Macdonald (Huron),	Rogers,
Bourbonnais,	Godbout,	Mackie,	Rost,
Britton,	Graham,	McClure,	Rutherford,
Brodeur,	Guay,	McGugan,	Savard,
Brown,	Guité,	McHugh,	Scriver,
Bruneau,	Haley,	McIsaac,	Semple,
Calvert,	Harwood,	McLennan (Inverness),	Sifton,
Choquette,	Heyd,	McMillan,	Snetsinger,
Copp,	Hurley,	McMullen,	Somerville,
Davies (Sir Louis),	Jameson,	Madore,	Stenson,
Davis,	Joly de Lotbinière (Sir Malouin,	McMalouin,	Sutherland,
Dechêne,	Henri),	Mignault,	Tarte, et
Domville,	Landerkin,	Mulock,	Tolmie.—80.
Ellis,			

CONTRE :
Messieurs

Beattie,	Cochrane,	McNeill,	Reid,
Bell (Pictou),	Dugas,	Marcotte,	Rosamond,
Broder,	Guillet,	Martin,	Sproule,
Bennett,	Haggart,	Mills,	Taylor,
Cargill,	Hale,	Monk,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Caron (Sir Adolphe),	Holpins,	Moutague,	Wallace,
Carscallen,	LaRivière,	Morin,	Wilson, et
Clancy,	McInerney,	Quinn,	Wood (Brockville).—34.
Clarke,	McLennan (Glengarry),		

La question est ainsi résolue dans l'affirmative.

La motion principale, ainsi amendée, est alors proposée, savoir : "Que cette Chambre constate avec satisfaction le grand développement de l'industrie du beurre, démontré par l'augmentation considérable et régulière de notre commerce d'exportation, ainsi que par la grande réputation du beurre du Canada, obtenue surtout pendant la dernière saison, et depuis l'inauguration de l'emmagasinage à froid; et la Chambre reste convaincue que si le gouvernement continue d'agir comme par le passé, il en résultera plus de bien encore pour les cultivateurs du Canada."

La Chambre se divise, comme ci-dessus, et la motion principale, telle qu'amendée, est adoptée.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et huit minutes, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 25 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Taylor,—la pétition du révérend Henry Glacey, président, et autres, de l'Alliance de tempérance du comté de Leeds.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues, savoir:—

De la Compagnie ostréicole de Québec, demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher que la production des bancs d'huîtres au Canada ne décroisse.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto, Ontario, demandant que le bill actuellement soumis au parlement à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'immigration chinoise, soit adopté.

M. Gibson, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné les documents ci-dessous, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

21c. Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 3 mai 1897, demandant un état devant indiquer:

(1) Tout contrat pour le transport des malles annulé depuis le premier juillet 1896, le territoire compris dans chaque contrat, le comté et la province;

(2) Le nom de chaque soumissionnaire;

(3) Le prix de chaque contrat à l'époque de son annulation;

(4) Le prix de chaque contrat dans le cas où de nouveaux contrats auront été passés;

(5) La raison de l'annulation de chaque contrat. (*Document de la session.*)

30. Rapport de M. W. T. Jennings, I.C., sur les routes vers le Yukon. (Réimprimé avec des cartes. (*Document de la session.*))

30a. Relevé du montant approximatif d'or récolté dans le district du Yukon depuis 1886 jusqu'à 1897 inclusivement. (*Document de la session.*)

30b. Copie des papiers qui suivent, savoir:—

(1) Détails sur le type et la largeur de voie du chemin de fer de Kaslo à Slocan.

(2) Proposition faite par J. Wesley Allison, représentant un syndicat, pour la construction du chemin de fer de Skagway, lac Bennett et Dawson City.

(3) Proposition faite par un syndicat représenté par Lord Charles Montague, M. Clarence, H. Mackay et M. H. Maitland Kersey, pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin.

(4) Lettres adressées au ministre de l'Intérieur par M. H. Maitland Kersey, en date des 22 et 23 janvier 1898. (*Documents de la session.*)

30c. Copie de tous papiers concernant toute proposition quelconque faite par M. Hamilton Smith pour la construction d'un chemin de fer vers le Yukon. (*Document de la session.*)

36. Copie de tous papiers concernant l'établissement d'une ligne de steamers ou paquebots entre le Canada et la France. (*Document de la session.*)

38. Commission du major Walsh en qualité d'officier exécutif du Yukon. (*Document de la session.*)

38a. Copie des arrêtés du conseil des 17 et 20 août 1897, nommant James Morrow Walsh, écrivain principal officier exécutif du gouvernement dans le territoire du Yukon. (*Document de la session.*)

39. Réponse à une Adresse du 7 mars 1898, à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de la correspondance échangée entre Sir Wilfrid Laurier et M. Foster, des Etats-Unis d'Amérique, à la suite de la réunion des commissaires nommés pour étudier et faciliter le règlement de la question des phoques à fourrure de la mer de Behring. (*Document de la session.*)

41. Copie de l'arrêté du conseil du 15 juillet 1897, conférant le droit de dragage dans la rivière Saskatchewan du Nord à M. G. A. Drolet, et dans lequel sont énoncées les conditions de la dite concession. (*Document de la session.*)

46. Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil durant l'année civile 1897, ainsi que l'emploi auquel chacune d'elles a été nommée ou promue. (*Document de la session.*)

47. Correspondance, etc., concernant l'établissement de succursales de la banque Canadienne de Commerce dans le district du Yukon. (*Distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

20. Copie d'un arrêté du conseil concernant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis.

21. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1897, pour la production d'un état devant indiquer tous les contrats pour le transport des malles qui ont été annulés ou qui ont pris fin dans Elgin-Est et Ouest, depuis le 15 juillet 1896; aussi, de toute correspondance, rapports, soumissions reçues et contrats passés pour le transport des malles, depuis le 15 juillet 1896, avec les noms et les montants.

21a. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1897, pour la production de toute correspondance et papiers annulant le contrat passé avec M. Finkle pour le transport des malles de Newburg à Kingston, *via* Camden-Est, Wilton, Odessa, etc.; et des soumissions pour le transport des malles de Newburg à Kingston, *via* Camden-Est, Wilton, Odessa, etc., avec correspondance, rapports et papiers se rapportant à ce contrat.

21b. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1897, pour la production de tous papiers et correspondance concernant les soumissions pour le contrat du service postal entre Shubénacadie et Dean, N.-E. y compris un état des soumissions reçues et un exposé des raisons qui ont fait donner le contrat à un nommé Guild.

22. Rejets par le conseil de la Trésorerie des décisions de l'Auditeur général entre les sessions de 1897 et 1898.

23. Règles et ordres de la cour de l'Echiquier du Canada.

23a. Ordre Général No 87 de la cour Suprême. (*Re Cassels, Sénat.*)

24. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 juin 1897, pour la production de toute correspondance conservée dans le département de l'Intérieur concernant la garde et l'entretien des chevaux du gouvernement par S. J. Donaldson, de Prince-Albert, Saskatchewan, depuis octobre 1894 jusqu'à mai 1895, et se rapportant en quelque manière au fait que les dits chevaux ont été enlevés de la garde de Joseph Letellier de St. Just pour être confiés au dit S. J. Donaldson; aussi, de tous comptes reçus de S. J. Donaldson pour la garde des dits chevaux et d'autres propriétés du gouvernement.

25. Copie de l'arrêté du Conseil et du contrat entre Sa Majesté et MM. Mackenzie et Mann pour la construction d'un chemin de fer de la rivière Stikine au lac Teslin.

26. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1897-98.

27. Rapport du Commissaire de la Police Fédérale, pour l'année 1897.

28. Relevé des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet 1897 jusqu'au 3 février 1898.

29. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1897, pour la production de tous papiers, rapports et correspondance concernant la pratique illégale de la pêche dans les eaux de la Colombie-Britannique, et de tous papiers, rapports et correspondance au sujet de la contrebande sur le littoral de cette province.

32. Etat relatif aux dépenses encourues pour primes de pêche pour l'exercice 1896-97.

33. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1897.

34. Relevé détaillé de tous les obligations enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 5 avril 1897, soumis au Parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada.

35. Relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1897.

37. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mai 1897, demandant copie de toutes dépositions, déclarations, rapports, ordres du conseil, correspondance, etc., concernant la destitution de M. P. Laberge, ci-devant député-maître de poste de la cité de Québec.

37a. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, demandant copie de toute correspondance, plaintes, preuve et rapports dans l'affaire de Benjamin Palmer, ci-devant gardien de phare à Palmer's Point, comté de King, N.-B.

40. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêts et de Placements (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1897.

42. Etat indiquant les réductions et remises faites pendant l'exercice 1896-97, en vertu de l'article 141, tel qu'ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria.

43. Relevé de toutes les lettres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1896 jusqu'au 1er octobre 1897.

43a. Etat donnant la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, échangée par le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.

44. Etat donnant les arrêtés du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, aux termes de l'article 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada et ses amendements.

44a. Etat donnant les arrêtés du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Britannique* aux termes du paragraphe (d) de l'article 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

45. Etat donnant les arrêtés du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* aux termes de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, 57-58 Vic., chap. 30, etc.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse supplémentaire à un ordre du 5 avril, 1897, demandant un état indiquant les noms de tous les commissaires nommés par le gouvernement ou par aucun des ministres pour entendre les accusations et faire une enquête sur la conduite des employés civils du gouvernement ou d'aucun de ses départements, depuis juillet 1896, ainsi que le chiffre du traitement ou des allocations de chacun d'eux, et le temps pendant lequel chacun a été employé, et le montant total payé; aussi, copie de tous rapports faits par les commissaires au gouvernement ou à aucun de ses membres, et copie de l'autorisation et des instructions données à ces commissaires. (*Document de la session, No 37c.*)

M. Davis propose, secondé par M. Hurley, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que la mesures du gouvernement aient la priorité, les jeudis, après les interpellations, à partir de ce jour jusqu'à la fin de la session.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Montague propose, secondé par Sir Charles-Hibbert Tupper, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Fitzpatrick présente à la Chambre la règle générale de la cour Suprême, No 87, conformément à l'Acte 50-51, Vic., chap. 16, article 57, annexe A. (*Document de la session No 23a.*)

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 39) concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général pour l'y amender.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a amendé.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite mardi dernier et proposant que le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question était de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills d'intérêt privé, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 29) concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 53) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Prudente du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 41) concernant la *Dominion Building and Loan Association*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de bill (No 93) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique-Canadien.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 94) autorisant la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est (*Canada Eastern*) à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite *The Alexander-Gibson Railway and Manufacturing Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 95) constituant en corporation la *Great Commonwealth Development and Mining Company, Limited Liability*, et changeant son nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Alberta au Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 98) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la rivière de la Paix.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 100) concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite mercredi dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat.

L'heure consacrée aux bills privés, selon la règle 19, étant expirée, la Chambre reprend le débat sur la motion proposant que le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral, et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales, soit maintenant lu la seconde fois.

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Copp,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 28 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau.
Par M. Landerkin,—la pétition de Louis Secord, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De B. T. A. Bell et autres, de la cité d'Ottawa, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition sollicitant une charte sous le nom d'Institut Canadien des mines, bien que le temps prescrit pour la réception de requêtes relatives à des bills privés fut expiré.

Du révérend W. J. Hunter et autres, du township de Coaticook, comté de Standstead, Québec, demandant qu'il ne soit pas donné de permis pour la vente des liqueurs enivrantes dans le district du Yukon.

De James Bray, reeve, et autres, de Portage-la-Prairie et Burnside, Manitoba, demandant qu'il ne soit pas adopté de mesure législative pour retrancher le fil d'engbergage de la liste des articles admis en franchise.

Du révérend Henry Glacey, président, et autres, de l'Alliance de Tempérance du comté de Leeds, demandant que lors de la votation sur le publicite projeté, les électeurs ne soient appelés à se prononcer que sur la question de prohibition seulement.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Fraser (Guysborough),

Ordonné, que la pétition de L. Secord, et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre une requête sollicitant l'adoption d'un acte qui autorise la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers du Canada, à faire affaires dans tout le Canada bien que le temps alloué pour la présentation de pétitions relatives à des bills privés, soit expiré,—est, en conséquence, lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Fraser (Guysborough),

Ordonné, que le bill du Sénat (No 87) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance et papiers concernant la nomination de R. S. Thompson, comme maître de poste de la ville d'Oxford, comté de Cumberland, N.-E., et la destitution de Henry Smith, titulaire de cet emploi, des demandes faites pour cette charge et de la correspondance à ce sujet; aussi, de copie de tous rapports ou accusations (s'il en est) contre le dit R. S. Thompson pour vente de liqueurs contrairement aux prescriptions de l'Acte Scott et pour contrebande ou autres accusations, et de tous papiers indiquant quelles mesures (s'il en est) ont été prises au sujet de ces accusations.

(Document de la session, No 37d.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite mercredi dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat.

La dite motion étant alors proposée, est adoptée.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

M. l'Orateur pose alors à la Chambre la question suivante, savoir: "Quand le dit bill sera-t-il lu la troisième fois?"

Et comme il lui est impossible de rien décider, d'après les voix qui se font entendre, M. l'Orateur soumet à la Chambre, suivant la règle 47, la question dans ces termes, savoir: "La troisième lecture du bill sera-t-elle ordonnée maintenant?"

La Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit:

POUR :

Messieurs

Bain,	Davies (Sir Louis),	Jameson,	Malouin,
Bazinet,	Dechêne,	Joly de Lotbinière (Sir H.),	Morrison,
Beattie,	Domville,	Landerkin,	Mulock,
Blair,	Ellis,	Lang,	Paterson,
Borden (King),	Ethier,	Laurier (Sir Wilfrid),	Penny,
Bostock,	Fitzpatrick,	Lewis,	Pettet,
Britton,	Flint,	Lister,	Ratz,
Culvert,	Fortin,	Logan,	Savard,
Curtwright (Sir Richard),	Fraser (Guysborough),	Macdonald (Huron),	Scriver,
Casey,	Haley,	McGregor,	Sifton,
Champagne,	Heyd,	McGugan,	Somerville,
Christie,	Hughes,	McHugh,	Sutherland,
Copp,	Hurley,	McIsaac,	Talbot, et
Costigan,	Hutchison,	McMillan,	Wood (Hamilton).—56.

CONTRE :

Messieurs

Bell (Pictou),	Davis,	Kaulbach,	Oliver,
Bennett,	Douglas,	LaRivière,	Pope,
Bergeron,	Erb,	Macdonald (King),	Richardson,
Blanchard,	Foster,	Macdonell (Selkirk),	Rosamond,
Broder,	Gillies,	Maclean,	Semple,
Burnett,	Guillet,	McAlister,	Taylor,
Cargill,	Haggart,	McCleary,	Tupper (Sir Charles), et
Caron (Sir Adolphe),	Hale,	Mills,	Tupper (Sir C. H.)—35.
Davin,	Hodgins,	Moore,	

La question est ainsi résolue dans l'affirmative.

M. Hughes propose, secondé par M. Henderson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Maclean propose, comme amendement, secondé par M. Wallace, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants: "renvoyé au comité général de la Chambre, pour y ajouter les articles que voici, savoir:

3. Que des pouvoirs de circulation sur le dit chemin et tous ses embranchements et raccordements ou aucune partie d'iceux, et sur toutes lignes ferrées actuellement ou ci-après possédées ou affermées ou exploitées pour le compte de la compagnie entre le lac Supérieur et la cité de Winnipeg, et l'usage nécessaire de ses voies, gares et terrains de gares sont par les présentes conférés au Grand Tronc de chemin de fer, au réseau des voies ferrées de l'Etat, au chemin de fer Canadien du Pacifique ou à tout autre chemin désigné par le comité des Chemins de fer du Conseil privé ou par le parlement du Canada, aux conditions qui pourront être fixées par le dit comité ou le parlement du Canada, et conformément aux dispositions de l'Acte des chemins de fer et de tous autres actes généraux concernant les chemins de fer qui pourront être de temps à autre passés par le parlement; mais rien dans les présentes ne sera

interprété comme signifiant que ces pouvoirs de circulation ne pourraient être ainsi conférés sans la disposition spéciale contenue dans les présentes.

Qu'aussitôt que le dit chemin de fer ou aucune de ses parties sera en opération les taux et péages sur le chemin de fer ou sur tout autre chemin de fer ou tous steamers en correspondance avec les dits chemins actuellement ou ci-après possédés ou affermés ou exploités pour le compte de la compagnie, seront d'abord approuvés par le Gouverneur en conseil ou par une commission des chemins de fer, si une telle commission est nommée, ou quand elle le sera, et ces taux et péages seront en tous temps à l'avenir et de temps à autre sujets à revision et contrôle comme il est dit ci-dessus.

Que le taux maximum des voyageurs sera de deux centins par mille sur le dit chemin de fer ou aucuns de ses raccordements entre le lac Supérieur et Winnipeg.

Que le taux maximum du frot sur les articles ci-après mentionnés sera comme suit entre Winnipeg et Port-Arthur:—

	Centins.
Grains de toutes sortes, par 100 livres.....	
Bétail sur pied, “	
Instruments agricoles, “	
Fers de toutes sortes, “	
Viandes de toutes sortes, “	

et que les taux seront imposés au *pro rata* pour tout parcours moindre sur le dit chemin de fer.

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit:—

POUR :

Messieurs

Bell (Adlington),	Davin,	Kloepfer,	Quinn,
Bennett,	Earle,	Maclean,	Richardson,
Clarke,	Guillet,	Marcotte,	Taylor, et
Cochrane,	Kaulbach,	Monk,	Wallace.—16.

CONTRE :

Messieurs

Bain,	Cowan,	Hutchison,	McHugh,
Bazinet,	Davies (Sir Louis),	Jameson,	McLennan (Inverness),
Bentlie,	Dechéne,	Landerkin,	McMillan,
Beith,	Desmarais,	Lang,	Meigs,
Bertram,	Douglas,	LaRivière,	Mignault,
Blair,	Ellis,	Laurier (Sir Wilfrid),	Parnalee,
Borden (King),	Erb,	Legris,	Pettet,
Bostock,	Featherston,	Lemieux,	Pope,
Bourassa,	Fielling,	Lewis,	Ratz,
Britton,	Fraser (Guysborough),	Macdonell (Selkirk),	Rinfret,
Broder,	Gillies,	Mackie,	Rogers,
Brown,	Graham,	Macpherson,	Semple,
Bruneau,	Haggart,	McCleary,	Sifton,
Burnett,	Heyd,	McClure,	Stenson,
Campbell,	Hughes,	McGregor,	Sutherland, et
Casoy,	Hurley,	McGugan,	Tolmie.—65.
Copp,			

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant proposée, est alors adoptée.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant déçueverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1899, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1897, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 2a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 28 mars 1898.

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Louis H. Davies,

Ordonné, que les dits message et budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 29 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—
Par M. Macpherson,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail, de Hamilton.

Par M. McNeill,—la pétition de Wallace Maxwell et autres.

M. Davin propose, secondé par M. Mills, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite mardi dernier, et proposant que le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée,—

M. Powell propose comme amendement, secondé par M. Bennett :—

Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants : "cette Chambre, tout en désirant réduire autant que possible, le coût de la préparation des listes, croit que nul mode de suffrage ou de cens électoral ne saurait être satisfaisant, s'il ne maintenait pas l'exercice du contrôle fédéral sur la base même de ce suffrage et sur les listes des électeurs."

Et un débat s'ensuivant,—

La Chambre continue de siéger après minuit;

Mercredi matin, 30 mars 1898.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bell (Addington),	Dugas,	LaRivière,	Moore,
Bell (Pictou),	Earle,	Macdonald (King),	Morin,
Bennett,	Foster,	MacLaren,	Pope,
Broder,	Ganong,	McAlister,	Powell,
Cargill,	Gillies,	McCleary,	Quinn,
Caron (Sir Adolphe),	Guillet,	McInerney,	Rosanond,
Carscallen,	Hale,	McNeill,	Sproule,
Chauvin,	Henderson,	Marcotte,	Taylor,
Clancy,	Hodgins,	Martin,	Tupper (Sir Charles),
Clarke,	Hughes,	Mills,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cochrane,	Kaulbach,	Monk,	Wallace, et
Davin,	Kloepfer,	Montague,	Wood (Brockville).—48.

CONTRE :

Messieurs

Bain,	Desmarais,	Joly de Lotbinière (Sir Meigs,
Bazinet,	Douglas,	Henri),
Beausoleil,	Dupré,	Landerkin,
Beith,	Edwards,	Lang,
Bernier,	Ellis,	Lavergne,
		Mignault,
		Morrison,
		Mulock,
		Oliver,

Bertram,	Erb,	Leduc,	Parmalee,
Blair,	Ethier,	Legris,	Paterson,
Borden (King),	Featherston,	Lemieux,	Pettet,
Bostock,	Fielding,	Lewis	Poupore,
Bourassa,	Fisher,	Lister,	Proulx,
Britton,	Fitzpatrick,	Logan,	Ratz,
Brown,	Flint,	Macdonald (Huron),	Richardson,
Bruneau,	Fortin,	Macpherson,	Rinfret,
Burnett,	Fraser (Guysborough),	McClure,	Robertson,
Calvert,	Frost,	McGregor,	Rogers,
Carrroll,	Gauthier,	McGugan,	Ross,
Cartwright (Sir Richard),	Gauvreau,	McHugh,	Savard,
Casey,	Godbout,	McInnes,	Semple,
Champagne,	Graham,	McIsaac,	Sifton,
Chaquette,	Guay,	McLennan (Inverness),	Somerville,
Copp,	Guité,	McMillan,	Stenson,
Cowan,	Haley,	Madore,	Sutherland,
Davies (Sir Louis),	Harwood,	Malouin,	Talbot, et
Davis,	Heyd,	Maxwell,	Tolmie,—97.
Dechéne,	Hurley,		

La question est ainsi résolue dans la négative, et l'amendement rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur la même division, exprimée en sens inverse.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 30) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit;

Bill (No 43) intitulé: "Acte concernant le bureau de commerce de la cité de Toronto.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt-quatre minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 30 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Britton,—la pétition de l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes de Kingston, Ontario.

Par M. Landerkin—la pétition de la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers de la Puissance du Canada.

Par M. Henderson,—la pétition du conseil municipal du comté de Halton, Ontario.

Par M. Ellis,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Saint-Jean, N.-B.

Par M. Hurley,—la pétition de la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord.

M. Lister, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre, le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 57) concernant la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents de la Puissance du Canada," et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a pris aussi en considération le bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre l'incendie, La Victoria, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements ; et il recommande que son nom soit changé en celui de "Compagnie d'assurances contre l'incendie, La Victoria—Montréal."

Votre comité a aussi examiné le bill (No 42) concernant la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents, et recommande qu'il soit retiré, parce que les promoteurs ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session. Votre comité recommande aussi que les honoraires payés au sujet de ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le onzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, demandant des amendements à sa charte, et constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu, mais comme ce temps sera expiré avant que le bill puisse être pris en considération, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

Comme le temps fixé pour la présentation de bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce temps soit suspendue au sujet du bill concernant la compagnie ci-dessus mentionnée, et aussi au sujet du bill concernant la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et de la Baie Georgienne.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes demandant l'adoption de bills privés, bien que le temps prescrit pour la présentation de requêtes semblables, soit expiré, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir : De B. T. A. Bell et autres, sollicitant une charte sous le nom d'Institut Canadien des Mines ; et de la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers de la Puissance du Canada, demandant un acte qui lui permette de faire affaires dans tout le pays.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Sutherland,
Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps alloué pour la réception de pétitions relatives à des bills privés soit suspendue au sujet de la requête suivante présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, savoir :—

De la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers de la Puissance du Canada, demandant un acte qui la constitue en corporation et l'autorise à faire affaires comme société de bienfaisance.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Bain,

Ordonné, que le bill (No 42) concernant la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Hurley, secondé par M. Pettet,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord, présentée ce jour, soit maintenant lue,

Et la dite pétition demandant un acte qui modifie sa charte, est en conséquence, lue et reçue, bien que le temps alloué pour la réception de bills privés soit expiré.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la présentation de bills privés soit suspendue au sujet d'un bill concernant la Compagnie du Canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps alloué pour la présentation de bills privés soit suspendue au sujet d'un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 104) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 105) concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill (No 106) modifiant l'Acte concernant le cabotage canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Montague, secondé par M. Haggart,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état devant indiquer :—

(a.) Les noms des employés renvoyés par le gouvernement, par voie de destitution ou autrement, sur le canal Welland et son coursier d'alimentation, depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au 1er mars 1898.

(b.) Les années de service de chaque employé ainsi renvoyé.

- (c.) Le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est.
 (d.) La cause de la destitution dans chaque cas.
 (e.) Le traitement ou salaire annuel que chaque employé retirait.
 (f.) Les noms des nouveaux employés nommés, permanemment ou temporairement, entre les dates susdites.
 (g.) Le traitement ou salaire à payer à chacun de ces nouveaux employés permanents ou temporaires.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Richardson, secondé par M. McInnes,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre un état devant indiquer le nombre de minots de blé placés dans les élévateurs à Fort-William, du 15 septembre 1897 au 15 janvier 1898, et les diverses qualités (*grades*) de ce blé, tel qu'attesté par l'inspecteur de grains nommé par le gouvernement en cet endroit; aussi, le nombre de minots de blé expédiés de ces élévateurs durant la même période et les diverses qualités de ce blé, tel qu'attesté par le dit inspecteur.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Haggart,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous papiers et correspondance concernant la mise en vigueur des lois du Canada, relatives au cabotage sur les côtes du Pacifique ou de l'Atlantique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui forment partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous papiers et correspondance, (qui peuvent être raisonnablement produits) entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de l'amélioration des défenses du Canada.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, papiers, dépositions, rapports, documents, etc., concernant la destitution de Napoléon Alain, comme maître de poste de l'Ancienne Lorette, et copie de toutes instructions données par le ministère des Postes ou aucun de ses officiers à l'inspecteur des postes à Québec ou à quelque autre officier au sujet du témoignage à rendre dans une action pour dommages intentée par le dit Napoléon Alain contre Frédéric Belleau.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Montague,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, rapports ou correspondance concernant la destitution de M. William Sutherland, inspecteur de wagons à Stellarton, Nouvelle-Ecosse, et de toute correspondance concernant une enquête à ce sujet.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Gillies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous

papiers, lettres, correspondance, dépositions, rapports, documents, etc., concernant la suspension de Victor J. A. Venner, comme agent pour la bande des Sauvages de Ristigouche.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toutes instructions données par le gouvernement du Canada ou aucun de ses départements à Charles Russell, écuier, avocat, de Londres, Angleterre, ou à aucun de ses associés au sujet de toute cause ou affaire dans laquelle le dit gouvernement ou aucun de ses départements étaient ou sont concernés; aussi, copie de tous mémoires ou comptes de frais adressés par les dites personnes au gouvernement ou à aucun de ses départements, depuis le 1er juillet 1896.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Montague,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers et correspondance, y compris copie de l'annonce se rapportant à l'adjudication du contrat de l'Intercolonial pour barrières de fermes, durant l'hiver de 1896-97; copie du contrat de l'Intercolonial avec le nommé McNeil de New-Glasgow, N.-E., et copie des soumissions et des dépôts faits par les divers soumissionnaires pour ces travaux.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Macdonald (King).

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de l'acte de concession minière accordée au chevalier Drolet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de sir Charles Tupper, baronnet, secondé par sir Charles Hibbert Tupper,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, commission, instructions, correspondance et papiers concernant la nomination et les devoirs du major Walsh, commissaire du district du Yukon, y compris tous avis relatifs à ses devoirs avant comme après son arrivée à Dawson-City.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Tupper, baronnet, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous rapports à Son Excellence le Gouverneur général, minutes du conseil, papiers et correspondance se rapportant en quelque manière à la navigation des fleuves Yukon ou Stikine ou aux règlements douaniers à ce sujet, y compris le transbordement des cargaisons; aussi, copie de tous rapports à Son Excellence le Gouverneur général, minutes du conseil, correspondance et papiers concernant les règlements douaniers et les droits imposés sur les marchandises du Canada passant par St. Michael, Dyea, Skagway et Wrangal.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement ou par le département des Chemins de fer et Canaux ou par aucun de ses officiers pour des traverses de chemins de fer et du bois de toute espèce fournis à l'Intercolonial entre juillet 1896 et janvier 1898, sur la division de ce chemin de fer qui se trouve dans la province de Québec.

Sur motion de M. Macdonald (King), secondé par M. Mills,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, ordres du conseil et pétitions, avec les noms des signataires, concernant la destitution de James M. Aitken, sous-percepteur des douanes au port extérieur de Montague, I.P.-E., et les motifs de sa destitution.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état détaillé indiquant le montant payé à toute personne qui a travaillé au quai de Roberval en 1896; le nombre de jours donnés, le prix payé par jour; la quantité de bois ou fer fourni, ainsi que les prix payés pour ces bois et fer, et le lieu de provenance; aussi, copie de toutes instructions, correspondance, etc., concernant ces travaux.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Montague,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous rapports à Son Excellence, arrêtés du conseil, papiers, correspondance et jugements de la cour Suprême du Canada, concernant la condamnation et la décharge du navire de pêche des Etats-Unis, le *Frederick J. Gerring*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mills, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute accusation, preuve et rapport d'enquête, correspondance et papiers concernant la destitution de Thomas H. Miller, comme préposé à l'embarquement au port de Bear River, comté d'Annapolis, N.-E., et la nomination de Albert Harris.

Sur motion de M. Mills, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes pétitions, rapports, lettres, correspondance et papiers, y compris toutes lettres, communications ou correspondance entre les différents départements du gouvernement, et particulièrement la lettre du ministre de la Marine et des Pêcheries sous la dernière administration adressée au ministre des Travaux publics d'alors, et la lettre de l'honorable M. Dickey citée dans cette dernière, faisant allusion à l'enlèvement des restes des pilliers du vieux pont à l'embouchure de la rivière Bear, N.-E.

Sur motion de M. Powell, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de R. H. Simonds, employé dans les bureaux généraux de l'Intercolonial à Moncton, N.-B.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, correspondance et ordres concernant la destitution de François Corbeil, ci-devant gardien de quai sur le canal de Lachine.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers se rapportant au congé définitif de William J. Spencer, de la police à cheval du Nord-Ouest, qui a été blessé le 14 mai 1885, pendant qu'il faisait la patrouille dans les Buttes à l'Aigle avec un détachement de la colonne du colonel Otter; aussi, copie du rapport et de la recommandation de la commission à laquelle cette question avait été soumise.

Sur motion de M. Tyrwhitt, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état devant indiquer:—

(a) les noms et nominations des membres de l'état-major et des employés du Collège Militaire Royal du Canada, qui ont été retranchés de la force entre le 30 juin 1896 et le 31 décembre 1897;

(b) les dates correspondantes;

(c) les conditions respectives de leur engagement quant à la durée;

(d) la durée du service qu'ils ont fait;

(e) l'allocation de retraite, s'il en est, donnée à chacun;

(f) les raisons pour lesquelles ces allocations ont été données, et les principes en vertu desquels elles sont données, avec explication des exceptions, s'il en est;

(g) les nominations qui ont été faites, après la création des vacances, et les dates de ces nominations;

(h) les dépenses supplémentaires causées au public par ces nouvelles nominations (en dehors des nominations faites pour causes de décès), y compris les dépenses de voyage, d'hôtel et autres dépenses encourues à cet effet;

(i) dans le cas de vacances résultant de décès, les montants accordés aux familles des employés décédés.

Sur motion de M. Tyrwhitt, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance et rapports directs ou indirects, et de toutes communications verbales entre les autorités impériales, les autorités du Canada et le commandant du Collège Militaire Royal du Canada au sujet des commissions données, en 1898 et 1899, dans les forces régulières de Sa Majesté, à des cadets du Collège Militaire Royal du Canada.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Montague,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, papiers, correspondance, preuve et rapports se rapportant à l'enquête sur les accusations portées contre M. A. F. Cameron, du service des douanes à Sherbrooke, Nouvelle-Ecosse, et sur son renvoi d'office.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McInerney, secondé par M. Davin,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers concernant la réclamation de Amasa E. Killam pour des bestiaux tués ou blessés par la chute du pont à Chandler's Cutting, près de Moncton, sur l'Intercolonial; aussi, copie de toute correspondance, papiers et documents relatifs à l'arrangement entre le gouvernement ou le chemin de fer Européen et Nord-Américain, et E. B. Chandler ou toute autre personne, concernant le dit pont, son usage et son entretien; aussi, copie de tous reçus, pièces justificatives, désistements ou décharges donnés par le dit E. B. Chandler, ou par quelqu'un en son nom ou par toute autre personne, au chemin de fer Européen et Nord-Américain ou à l'Intercolonial ou au gouvernement, concernant le dit pont; aussi, copie de toutes opinions données par le département de la Justice concernant les obligations du gouvernement à l'égard de l'entretien du dit pont ou du paiement des bestiaux tués par sa chute.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre quelque ministre de la Couronne et autres personnes concernant le renvoi du service de John Walker, comme gardien des bains souterrains de Banff, T. N.-O.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Montague,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation de E. J. Walsh, éer, contre les autorités des Iles-sous-le-Vent.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Macdonald (King), secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état devant indiquer :—

1. Le nombre de personnes employées sur le dragueur *Prince Edward* comme gardiens ou autrement depuis qu'il a été mis en hivernage à la fin de la dernière saison.

2. Le nombre de personnes employées pendant l'hiver de 1896-97.

3. Le nombre de verges cubes enlevées par le dit dragueur pendant les saisons de 1896 et 1897, respectivement, et le coût, par verge cube, à chaque saison.

4. Le nombre de jours pendant lesquels le dit dragueur a été employé effectivement, chaque mois, pendant les saisons de 1896 et 1897, respectivement.

5. Le coût des réparations faites au dit dragueur pendant les années expirées respectivement le 31 décembre 1896 et 1897.

Aussi, copie de toute correspondance se rapportant à la destitution de John N. Macdonald comme employé sur le dragueur *Prince Edward* et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Moore,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, instructions, rapports, mémoires de frais et comptes se rapportant aux poursuites qui ont été intentées à la suite des élections générales de 1896 dans la province de Manitoba, ainsi qu'un relevé de tous deniers payés pour cet objet par le gouvernement fédéral.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre le département des Travaux publics et M. L. H. Masson, de Saint-Anicet, concernant le quai du gouvernement à cet endroit; aussi, copie de toute correspondance entre le dit département et des citoyens de Saint-Anicet au sujet de la construction d'une jetée au dit quai.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Costigan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du Conseil, correspondance, rapports, soumissions, s'il en est, et papiers concernant le transport des malles entre Golden, Colombie-Britannique, et Saint-Eugène depuis juillet 1896, le nombre de voyages faits par chaque courrier et le montant payé à chacun.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demi du soir.

Prise en considération des bills d'intérêt privé, suivant la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde du bill (No 91) constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 87) du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart.

Et la question étant posée : que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 60) modifiant l'Acte des poids et mesures.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 61) modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 83) à l'effet d'empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre ou du fromage.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 31 MARS 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Hurley,—la pétition de la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord.

Par M. Huley,—la pétition de John E. Hardman et autres, de la cité de Montréal, et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil des Métiers et du Travail, d'Hamilton, demandant que le bill actuellement soumis au parlement, à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'immigration chinoise, devienne loi.

De Wallace Maxwell et autres demandant que le fil d'engorgement ne soit pas retranché de la liste des articles admis en franchise.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de Elias Rogers et autres, demandant une charte qui leur permette de construire et exploiter une voie ferrée depuis Alberta jusqu'à la rivière Yukon, et les a jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu, mais comme ce temps sera expiré dans chaque cas avant que les bills puissent être pris en considération, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants, savoir :—

De Charles Adams et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice;—de J. A. Gillies et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest;—et de Joseph Ruse et autres, demandant une charte qui leur permette de construire un chemin de wagons et de traîneaux du lac Bennett à Dawson-City.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers de la Puissance du Canada, demandant un acte qui l'autorise à faire affaires dans tout le pays, et il constate qu'aucun avis n'a été publié; mais comme nul intérêt autre que celui des pétitionnaires ne sera affecté par la mesure projetée, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue à l'égard de cette pétition.

Comme le temps fixé pour la présentation de bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce temps soit suspendue au sujet des bills fondés sur les pétitions qui précèdent.

Votre comité a aussi examiné la requête de la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord, demandant qu'il lui soit permis de solliciter l'adoption d'un acte qui amende sa charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés, et il recommande que la permission nécessaire soit donnée.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Belcourt,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la présentation de bills privés soit suspendue au sujet des bills suivants, conformément à la recom-

mandation contenue dans le douzième rapport du comité des Ordres Permanents, savoir :—

Bill constituant en corporation Elias Rogers et autres, dans le but de construire un chemin de fer depuis un point dans l'Aberta jusqu'au Yukon.

Bill constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest.

Bill constituant en corporation Joseph Ruse et autres, dans le but de construire une route de charrettes ou wagons et de traîneaux entre le lac Bennett et la cité de Dawson.

Bill permettant à la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers de la Puissance du Canada, de faire affaires dans tout le pays.

Sur motion de M. Heyd, secondé par M. Graham,

Ordonné, que la 51ème règle de la Chambre soit suspendue au sujet de la pétition de la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers de la Puissance du Canada, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Ordres Permanents.

M. Casey, du comité spécial auquel ont été référés les bills (No 5) et (No 18) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer — et modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis d'employer un sténographe pour prendre les dépositions jugées nécessaires.

Sur motion de M. Haley, secondé par M. Flint,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la réception de pétitions relatives à des bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition ci-dessous, présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

La dite pétition est, en conséquence, reçue et lue comme suit, savoir :—

De John E. Hardman et autres, de Montréal et autres lieux, demandant une charte sous le nom d'Institut Canadien des Mines.

Ordonné, que M. Domville ait la permission de présenter un bill (No 107) constituant en corporation la Compagnie de transport par terre du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 108) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Rosamond ait la permission de présenter un bill (No 109) concernant la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le comité spécial auquel ont été renvoyés le bill (No 5) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer, et le bill (No 18) modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer, soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages jugés nécessaires.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 juin 1897, pour la production d'un état devant indiquer le nombre de tonnes de houille grasse et de charbon menu importé des Etats-Unis en 1896, aux différents ports d'entrée, et le montant des droits perçus à ces ports, ainsi que le droit payé par les chemins de fer du Grand-Tronc et du Pacifique Canadien. (*Document de la Session, No 52.*)

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 14) concernant la saisie des salaires et deniers entre les mains du gouvernement.

M. Richardson propose, secondé par M. Fortin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de Sir Louis H. Davies, secondé par M. Blair,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 12) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

M. Britton propose, secondé par M. Scriver, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Cameron propose, comme amendement, secondé par M. Flint, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants : " la Chambre se formera en comité général pour délibérer sur le dit bill, dans six mois à dater d'aujourd'hui."

La question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La motion principale, ainsi amendée, est alors adoptée.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général pour délibérer sur le dit bill dans six mois à dater d'aujourd'hui.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 3) modifiant le code criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement.

M. Charlton propose, secondé par M. Scriver, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de M. Britton, secondé par M. Cameron,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 7) à l'effet de régler les taux du fret sur les chemins de fer.

M. Reid propose, secondé par M. Gillies, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre, et le bill lui-même est aussi retiré.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du directeur général des Postes pour l'exercice terminé le 30 juin 1897. (*Document de la session No 12.*)

Et la Chambre s'ajourne à demain.

VENDREDI, 1^{ER} AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes, de Kingston, Ontario, demandant que la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées dans le district du Yukon.

Du conseil municipal du comté de Halton, Ontario, demandant que la solde des officiers non-commissionnés et des volontaires soit augmentée lors des exercices annuels.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de Saint-Jean, N.-B., demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour modifier de nouveau l'Acte d'immigration chinoise, devienne loi.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de Saint-Jean, N.-B., demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour modifier de nouveau l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabriques, soit adopté.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des Postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Charles Tupper, baronnet, propose, secondé par M. Foster, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, pour délibérer sur le dit bill.

Et à six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 57) concernant la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents de la Puissance du Canada; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre l'incendie La Victoria; et, après avoir siégé quoi qu'il en soit, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre l'incendie La Victoria-Montréal."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière.

Et l'heure consacrée aux bills privés, selon la règle 19, étant expirée:—

La Chambre formée en comité général pour examiner le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales,—reprend le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger ainsi après minuit:—

Samedi matin, 2 avril 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, après quelque temps, et M. Brodeur rapportant progrès, demande au nom du Comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et cinq minutes, s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 4 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

De la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord, demandant un acte qui amende sa charte.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend en comité général, le cours de ses délibérations sur le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit pris en considération mercredi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 101) concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 102) constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 104) concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 105) concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 107) constituant en corporation la Compagnie de transport par terre du Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 108) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté un bill intitulé : " Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Louis H. Davis, secondé par M. Fisher,

Ordonné que le bill (No 111) du Sénat, intitulé : " Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 5 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Sriver, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le treizième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De James Pearson, de la cité de Toronto, demandant un acte de divorce d'avec sa femme, Minnie Holcombe Pearson ;—et de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et de la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, demandant conjointement un acte constituant une compagnie sous le nom de Compagnie du pont interprovincial.

Votre comité a aussi examiné la pétition de John E. Hardman et autres, demandant une charte sous le nom d'Institut Canadien des Mines, et il trouve qu'elle n'est pas de nature à nécessiter la publication d'un avis tel que prescrit par la règle 51.

Comme le temps fixé pour la présentation de bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce temps, soit suspendue au sujet des bills fondés sur les deux pétitions qui précèdent.

M. Bain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 34) concernant la *Columbia and Western Railway Company*.

Bill (No 44) à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St. Stephen à Millown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique ; et

Bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Cowichan.

Sur motion de M. Sriver, secondé par M. Parmalee,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la présentation de bills privés, soit suspendue à l'égard du bill constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Haley, secondé par M. Copp,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour la présentation de bills privés, soit suspendue au sujet du bill constituant en corporation l'Institut Canadien des Mines, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, que l'ordre appelant la Chambre à se former en comité des Voies et Moyens, et toute motion s'y rattachant, soient inscrits comme premier ordre du jour, après les interpellations, mercredi le 6 avril, et les jours suivants, jusqu'à ce que le débat sur le dit ordre soit terminé.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par Sir Louis H. Davies,
Résolu, que la Chambre, après s'être ajournée mercredi prochain, restera ainsi
ajournée jusqu'au mardi suivant, le 12 avril courant.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour délibérer
sur le bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures; et après avoir
ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que
le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de
nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général pour consi-
dérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant
le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Roche,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté un message,
lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté un bill intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward,"
pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre, les témoignages pris devant le
comité spécial des Divorces, auquel a été renvoyé le bill intitulé "Acte pour faire
droit à Edwin Heyward," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les
rendre au Sénat.

Et aussi, le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 13) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de pension de la police à cheval,
1889."

Bill (No 38) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres,
quais et brise-lames de l'Etat."

Bill (No 74) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole."

Bill (No 73) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du gaz."

Bill (No 75) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Inté-
rieur."

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 6 AVRIL.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Craig, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre, le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter sans amendement, savoir :—

Bill (No 100) concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié.

Bill (No 87) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart."

Ordonné, que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 113) constituant en corporation la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. Campbell propose, secondé par M. Fraser (Guysborough), que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite hier et proposant :—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Sur motion de M. Wilson, secondé par M. Broder, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Davin propose, secondé par M. Taylor,—

"Que le gouvernement actuel devrait, pour agir de bonne foi avec les cultivateurs du Nord-Ouest, inscrire les instruments agricoles sur la liste des articles admis en franchise."

M. Richardson propose, comme amendement, secondé par M. Pettet, que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par les suivants : " le droit imposé sur les instruments aratoires ou agricoles soit réduit à dix pour cent."

Et un débat s'ensuivant,—

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que le débat soit ajourné.

Et la question étant posée, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bain,	Christie,	Hurley,	Mignault,
Beith,	Davies (Sir Louis),	Joly de Lotbinière (Sir	Mulock,
Blair,	Edwards,	Henri),	Oliver,
Bostock,	Erb,	Lang,	Paterson,
Bourassa,	Fielding,	Legris,	Proulx,
Bourbonnais,	Fisher,	Livingston,	Rogers,

Brodeur, Burnett, Calvert, Casey, Champagne, Charlton,	Fitzpatrick, Flint, Fraser (Guysborough), Gauthier, Godbout, Haley,	Logan, Macdonell (Selkirk), McGregor, McMillan, Malouin, Maxwell,	Semple, Somerville, Sutherland, Talbot, et Tupper (Sir C. H.).—46.
---	--	--	--

CONTRE :**Messieurs**

Davin, Douglas, Earle, Guillet,	LaRivière, McNeill, Pope, Quinn,	Richardson, Roche, Sproule,	Taylor, Wallace, et Wilson.—14.
--	---	-----------------------------------	---------------------------------------

La question est ainsi résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le 12 avril courant.

MARDI, 12 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—
Par M. Charlton,—la pétition de l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes de Toronto-Nord ; et la pétition de l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes, de Toronto, Ontario.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite mardi dernier, et proposant :—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.
Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Mercredi matin, 13 avril 1898.

Sur motion de M. Paterson, secondé par M. Flint,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous les papiers, correspondance et rapports se rapportant à la destitution de S. R. Griffin, à Isaac Harbour, N.-E., comme maître de poste, y compris une pétition signée par les sept huitièmes (plus ou moins) des électeurs du district demandant de maintenir dans son emploi un officier qui avait vingt-deux ans et demi de service. (*Document de la Session, No 37e.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous papiers, lettres, correspondance, dépositions, rapports, documents, etc., concernant la suspension de Victor J. A. Venner, comme agent pour la bande des Sauvages de Ristigouche. (*Document de la Session, No 37f.*)

Et la Chambre, après avoir continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 13 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Britton,

Ordonné, que le bill du Sénat (No 112) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 mai 1897, demandant copie de la cédule B, déposée sur le bureau de la Chambre à la dernière session et indiquant les recommandations du conseil de la Trésorerie, telles qu'exposées dans un rapport du conseil à Son Excellence le Gouverneur général les 6 et 7 juillet 1896, et soumises à son approbation; aussi, un état démontrant l'action prise par le gouvernement sur chacune de ces nominations, telles que faites par le dit ordre du conseil approuvé par Son Excellence, ou, dans le cas où aucune action n'aurait été prise, la raison de cette abstention. (*Document de la session, No 53.*)

Sir Wilfrid Laurier dépose aussi sur le bureau, la correspondance relative à l'immigration japonaise. (*Document de la session, No 56.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mai 1897, demandant copie de la correspondance, etc., non encore soumise à la Chambre, entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve au sujet de l'entrée de cette Ile dans la Confédération; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve au sujet de l'établissement de relations commerciales plus étendues entre l'Ile et le Canada. (*Document de la session, No 54.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1897, indiquant le nombre de licences données pour faire la pêche dans le lac Erié en face de Elgin-Est et Ouest au moyen de seines, de rets à enclos ou de rets à mailles, et à qui elles ont été accordées, pendant les années 1895 et 1896; aussi, les noms de tous ceux qui ont demandé et obtenu des licences pour l'année 1897, et le montant payé par chacun; aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports et correspondance se rapportant en quelque manière à la concession ou au refus de ces licences. (*Document de la session No 20a.*)

Sir Henry Joly de Lotbinière, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre en date du 30 mars 1898, pour la production d'un état indiquant le nombre de minots de blé placés dans les élevateurs à Fort-William, du 15 septembre 1897 au 15 janvier 1898, et les diverses qualités (*grades*) de ce blé, suivant le rapport de l'inspecteur de grains nommé par le gouvernement en cet endroit; aussi, le nombre de minots de blé expédiés de ces élevateurs durant la même période et les diverses qualités de ce blé, tel qu'attesté par le dit inspecteur. (*Document de la session, No 55.*)

M. Craig propose, secondé par M. Sproule, que la Chambre s'ajourne maintenant, Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite mardi, le 5 avril courant, et proposant :—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, — la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills d'intérêt privé, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière, tel qu'amendé en comité général.

Et la question étant posée, — que l'amendement soit maintenant lu la seconde fois ;

Et un débat s'ensuivant, —

L'heure consacrée aux bills privés, selon la règle 19, expire alors.

La Chambre reprend ensuite le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Craig, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 14 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Bertram,—la pétition de Edward Parnell, Grand Président Suprême, et autres, de la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, au Canada.

Par M. Domville,—la pétition de la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*.

Par M. Sproule,—la pétition de Duncan Mackenzie et autres, des cantons de Proton et Egremont, comté de Grey, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes, de Toronto-Nord, Ontario, et de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'un acte pour protéger plus efficacement les femmes et les filles.

M. Scriver, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre, le deuxième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie de tramway de la rivière Lewes (à resp. limitée).

Bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval Blanc.

Bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Bill (No 58) concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston.

Bill (No 54) concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton.

Bill (No 66) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Cañon et le bill (No 33) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon, et il recommande leur retrait, attendu que les promoteurs ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec ces mesures. Votre comité recommande encore que les honoraires et frais payés au sujet de ces derniers bills soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction.

Votre comité a également pris en considération le bill (No 25) constituant en corporation la Compagnie du pont d'Ontario et Québec, et il est convenu d'en rapporter le préambule *non prouvé*, vû que le comité juge inopportun d'adopter le principe de ce projet de loi.

Votre comité recommande que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Bertram, secondé par M. Copp,

Ordonné, que la pétition de Edward Parnell, Grand Président Suprême, et autres, de la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, au Canada, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant à la Chambre la permission de solliciter l'adoption d'un acte qui constitue la dite société en corporation et lui donne le droit de faire affaires dans le pays en général,—est, en conséquence, lue et reçue, nonobstant l'expiration du temps fixé pour la présentation de requêtes relatives à des bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Domville, secondée par M. Ellis,

Ordonné, que la pétition de la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant l'adoption d'un bill actuellement soumis au parlement, et à l'effet d'autoriser la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est à céder sa ligne à la compagnie susnommée,—est, en conséquence, lue et reçue.

Sur motion de M. Sutherland, secondée par M. Landerkin,

Ordonné, que le bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Cañon, et le bill (No 33) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon soient retirés, et que les honoraires payés pour ces bills, ainsi que pour le bill (No 25) constituant en corporation la Compagnie du pont d'Ontario et Québec, soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 114) modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission Géologique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, pour 1897. (*Document de la session*, No 15.)

M. Taylor propose, secondé par M. Mills, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 5 avril courant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté;

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Taylor, secondée par M. Sproule,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 15 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Bertram,—la pétition de la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, au Canada.

Par M. Cargill,—la pétition du conseil municipal du comté de Bruce, Ontario.

Par M. Jameson,—la pétition de l'Assemblée législative de la province de Manitoba.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le quatorzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu, mais comme ce temps sera expiré dans chaque cas avant que les bills puissent être pris en considération, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants, savoir :—

De John M. Catton et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de Télégraphe de Dawson-City et Victoria; de John M. Catton et autres, demandant une charte sous le nom de Banque du Klondike et de Dawson-City; de John M. Catton et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City; de Hewitt Bostock, M.P., et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de lumière électrique et de tramways de Dawson-City; de la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, demandant un acte qui permette de prolonger sa ligne de Fort-Selkirk à Dawson-City; de l'honorable John Costigan et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie manufacturière de la Tobique; de la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord, demandant un acte qui amende sa charte; et de McLeod Stewart et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de navigation du lac Supérieur aux Montagnes Rocheuses.

Comme le temps fixé pour la présentation de bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce temps soit suspendue au sujet des bills fondés sur les pétitions qui précèdent.

Votre comité a aussi examiné, conformément à l'ordre de la Chambre, en date du 13 courant, et trouvé suffisants les avis donnés à l'égard du bill du Sénat (No 112) intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin Heyward."

Enfin, votre comité a examiné la requête de Edward Parnell, président de la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, en Canada, demandant qu'il lui soit permis de solliciter l'adoption d'un acte qui constitue légalement la dite société,—nonobstant l'expiration du temps fixé pour la réception de semblables pétitions, et il recommande que la permission nécessaire soit accordée.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. McGregor,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour la présentation de bills privés, soit suspendue au sujet des bills basés sur les pétitions ci-dessous, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents, savoir :—

De John M. Catton et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de télégraphe de Dawson-City et de Victoria.

De John M. Catton et autres, demandant une charte sous le nom de Banque du Klondike et de Dawson-City.

De John M. Cattou et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City.

De Hewitt Bostock M.P., et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie électrique et de tramways de Dawson-City.

De la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique, demandant un acte qui lui permette de prolonger sa voie ferrée, et ;

De la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord, demandant un acte qui modifie sa charte.

Sur motion de M. Bertram, secondé par M. Copp,

Ordonné, que la pétition de la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, en Canada, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant un acte qui la constitue en corporation et lui permette de faire affaires comme Société de bienfaisance,—est, en conséquence, lue et reçue.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. McGregor,

Ordonné, que le bill (No 112) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin Heyward," soit inscrit sur le feuillet des ordres, pour seconde lecture, lundi prochain.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 115) concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de la Passe Blanche et du Yukon britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonnée, que M. Haley ait la permission de présenter un bill (No 116) constituant en corporation l'Institut Canadien des Mines.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 117) constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 118) constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 119) constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'à compter de ce jour les ordres du gouvernement auront la priorité, les mercredis et jeudis, après les interpellations, et que l'ordre des affaires pour les lundis, après les bills privés, sera le même que l'ordre des affaires du mercredi, aux termes de la règle 19.

M. Craig propose, secondé par M. Rosamond, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite mardi, le 5 avril courant, et proposant :—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills de nature privée, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend la prise en considération de la motion proposée, à savoir : “ Que l'amendement fait en comité général au bill (No 26) consistant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Beith,	Cowan,	Landerkin,	Paterson,
Belcourt,	Dobell,	Lang,	Penny,
Blair,	Domville,	Lavergne,	Quinn,
Hostock,	Erb,	Macdonald (Huron),	Rinfret,
Brodeur,	Fitzpatrick,	McCormick,	Robertson,
Burnett,	Flint,	McGregor,	Russell,
Cargill,	Godbout,	McGugan,	Simple,
Caron (Sir Adolphe),	Graham,	McHugh,	Sifton,
Cartwright (Sir Richard),	Guité,	Morrison,	Talbot,
Christie,	Jameson,	Mulock,	Tisdale, et
Clarke,	Kloepfer,	Oliver,	Wood (Hamilton).—44.

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Dechène,	Hodgins,	Malouin,
Bazinet,	Douglas,	Joly de Lotbinière (Sir	Marcotte,
Beattie,	Dugas,	Henri),	Martin,
Beausoleil,	Earle,	Klock,	Maxwell,
Bennett,	Ethier,	LaRivière,	Mignault,
Bergeron,	Foster,	Lemieux,	Mills,
Bertram,	Frost,	Lewis,	Morin,
Bourassa,	Ganong,	Macdonald (King),	Powell,
Cameron,	Gauthier,	Macpherson,	Proulx,
Carroll,	Gauvreau,	McAlister,	Savard,
Champagne,	Gilmour,	McCleary,	Sproule,
Chauvin,	Guillet,	McClure,	Tarte,
Choquette,	Haggart,	McDougall,	Turcot,
Clancy,	Hale,	McInerney,	Wallace,
Cochrane,	Haley,	McInnes,	Wilson, et
Copp,	Henderson,	McIsaac,	Wood (Brockville).—64.
Davin,			

La question est ainsi résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 34) concernant la *Columbia and Western Railway Company*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 44) à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St. Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 100) concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill du Sénat (No 87) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée:—"Que le bill soit maintenant lu la troisième fois"; la Chambre se divise; et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

La Chambre reprend le débat sur la motion proposant: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi matin, 16 avril 1898.

M. Davin propose, secondé par M. Beattie, que le débat soit ajourné.
Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

M. McDougall propose, secondé par M. Wilson, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

Alors, la motion principale étant proposée, est adoptée.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à trois heures et trente-cinq minutes du matin, s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 18 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—
De Duncan Mackenzie et autres, des townships de Proton et Egremont, comté de Grey, Ontario, demandant que le fil d'engerbage soit maintenu sur la liste des articles admis en franchise.

Du conseil municipal du comté de Bruce, Ontario, demandant certains amendements au Code criminel.

De l'Assemblée législative de la province de Manitoba, demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer dans cette province à donner plus de facilités aux cultivateurs pour l'expédition de leurs produits.

M. Scriver, du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité s'est réuni dans les appartements de M. l'Orateur de la Chambre des Communes, mercredi, le 30 mars, à onze heures de l'avant-midi.

Le rapport des bibliothécaires a été lu et adopté.

Il fut nommé un sous-comité chargé de l'audition des comptes, et composé de Messieurs Power, Scriver et Borden (Halifax).

Après quoi le comité s'ajourna.

J. D. EDGAR,

Président.

Appartements de M. l'Orateur,
30 mars 1898.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Cameron,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada.

M. Wood (Hamilton), propose, secondé par M. Macpherson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. LaRivière propose, comme amendement, secondé par M. Bergeron, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants : " le dit bill, tel que modifié par le comité des Bills Privés, soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes."

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie de tramway de la rivière Lewes (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte constituant en corporation la Compagnie de tramways du Cañon de Miles à la rivière Lewes."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval-Blanc; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill, est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 58) concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 54) concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Séuat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 66) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 113) constituant en corporation la Haute Cour Subsidaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 112), intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin Heyward ; " et la question étant posée, — Que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 115) concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de la Passe-Blanche et du Yukon britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 116) constituant en corporation l'Institut Canadien des Mines.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 117) constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Powell, secondé par M. Cargill,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état des dépenses faites, à même les recettes, pour améliorations, extensions et additions de nature permanente, autres que les travaux ordinaires d'entretien et de réfection, sur le chemin de fer Intercolonial, depuis le 30 juin 1891 jusqu'au 1er juillet 1897.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Earle,

Résolu, qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie du rapport adressé au gouvernement par M. Wilfrid Mercier, qui a été chargé de faire une enquête au sujet de la conduite des employés de l'écluse Sainte-Anne, sur la rivière Ottawa.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant ce qui a été payé aux différents sous-chefs des ministères ou départements publics en sus de leurs appointements réguliers, pour prétendus services rendus en dehors de leurs fonctions ordinaires ou autrement, entre les années 1890 à 1897, inclusivement : aussi, ce qui a été payé à chacun des employés du service intérieur, en sus du traitement fixe, pendant la même période de temps.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant les noms de tous les commis employés dans chacun des départements publics, en dehors du personnel permanent, les appointements, le montant brut payé chaque année à chacun des commis pendant les années 1895, 1896 et 1897, ainsi que la somme totale payée dans chaque département à chacune des dites années.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant la dépense faite chaque année depuis le 1er juillet 1890 pour les appointements ou salaires dans chacun des divers départements du service intérieur, de tous les employés permanents ou temporaires, et à quel crédit cette dépense est inscrite; le dit état devant comprendre tous les fonctionnaires sauf ceux qui sont employés pour l'entretien et la réparation des édifices.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant la dépense faite chaque année depuis le 1er juillet 1890, pour les appointements ou salaires de tous les employés permanents ou temporaires dans le service extérieur de chacun des départements des Postes, des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, et désignant les ports principaux et secondaires, pour ce qui concerne les Douanes et le Revenu de l'Intérieur, et les bureaux de poste, pour ce qui concerne le ministère des Postes.

Sur motion de M. Broder, secondé par M. Martin,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant les noms des personnes de qui ont été achetés des terrains pour les nouvelles améliorations sur la section Iroquois du canal des Galops, les montants payés et la quantité de terrain achetée de chaque vendeur; aussi, un état semblable pour la section Cardinal de ce même canal.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Cameron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie du rapport du comité nommé par les autorités impériales en 1896 pour étudier la question du câble télégraphique entre le Canada et l'Australie, et de toute correspondance ou rapports adressés à ce sujet au gouvernement canadien par les représentants du Canada dans le dit comité, ou par Sir Sandford Fleming.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. McDougall,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toutes pétitions, papiers, correspondance, ordres du conseil, commissions, instructions, preuve, rapports et documents concernant l'enquête sur la conduite du juge Spinks, juge de la cour du comté de Yale, tenue par l'honorable juge McColl, de la cour Suprême de la Colombie-Britannique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports, correspondance, documents et papiers au sujet d'une demande d'indemnité faite par Amable Frigon, de Montréal, pour une blessure qu'il aurait reçue au camp militaire de Laprairie en septembre 1891.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes instructions, correspondance, etc., au sujet de la construction de quais à Mistassini et Saint-Méthode (Tékouabé); aussi, un état détaillé indiquant le coût du bois, du fer et de la pierre ayant servi à ces constructions; par quelles personnes ces articles ont été fournis; quels prix ont été payés pour eux à chacune d'elles; les noms des charpentiers et cultivateurs employés; quels prix ils recevaient par jour, et combien ils ont reçu en argent, ainsi que les journaliers qui ont travaillé avec eux; et toute autre dépense se rapportant à ces opérations; aussi, copie de toute correspondance concernant les contrats donnés à MM. Têtu et Savard, de Saint-Félicien, pour préparer du bois de quai pour Saint-Méthode; aussi, copie de ces contrats et de toute correspondance ultérieure se rattachant au paiement de leurs comptes; aussi, un état indiquant le montant du bois préparé par ces messieurs et ce qui leur a été payé personnellement; aussi, copie des instructions données à M. J. B. Carbonneau comme premier charpentier aux quais de Mistassini et Saint-Méthode, et de la correspondance au sujet de l'annulation de ses instructions à Saint-Méthode et de la nomination d'un autre charpentier-constructeur à sa place.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toutes instructions et correspondance par lettres ou télégrammes entre le gouvernement ou toute autre personne au sujet de l'ajournement de l'appel interjeté devant la cour du Banc de la Reine dans la cause de la Reine vs Coulombe et autres, pendant le dernier terme de la dite cour à Québec, et copie de tous documents en cette affaire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Robinson,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie des comptes produits par M. H. H. Robertson, registraire de la cour d'élection tenue en la cité de London dans l'automne de 1897, pour l'instruction de la pétition contestant le droit de M. Thomas Beattie, de siéger comme député de la dite cité, ainsi que copie des pièces justificatives, des certificats et de toute correspondance à ce sujet.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Russell,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie du rapport de W. L. Mackenzie King, concernant la fabrication en Canada d'habillements pour la milice.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Wallace,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres, papiers, rapports ou correspondance entre le ministre de l'Intérieur ou aucun de ses employés et tout agent des Sauvages touchant la destitution du docteur George T. Orton, comme surintendant médical des Sauvages dans la province de Manitoba.

Sur motion de M. Bell (Pictou), secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou rapports entre les mains du gouvernement, concernant le décès de MacDonald et de Fraser qui ont contracté la diphthérie lorsqu'ils étaient employés à la construction du chemin de la Passe du Nid-de-Corbeau, et aussi concernant la tenue d'une enquête sur les restes de MacDonald et de Fraser, l'ajournement de la dite enquête et l'émission d'un bref d'injonction pour empêcher le coroner Mead, de Pincher Creek, de procéder à cette enquête ajournée.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Powell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toutes pétitions, rapports, demandes, lettres, télégrammes, preuves, dépositions, plaidoyers papiers, écrits, correspondance, adresses de juges, rapports de juges, ordres du conseil et autres documents de toute espèce concernant la commutation de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Ritchie de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, contre Lyman Dart, ou concernant son pardon, ou toute demande de commutation ou de pardon; aussi, copie de tous documents qui ont été pris en considération par le ministre de la Justice ou par le Solliciteur général, ou par Son Excellence le Gouverneur général en conseil au sujet de la dite commutation ou du dit pardon.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Macdonald (King),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, réclamations, déclarations, mémoires, etc., se rapportant au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et à une délégation composée de M. Warburton, premier ministre de la province, H. C. McDonald, procureur général de la province, et autres, au sujet de questions pendantes entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le Canada.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes soumissions pour traverses pour l'usage de l'Intercolonial depuis le 1er janvier 1896 jusqu'à date, donnant les noms, quantités et prix et indiquant quelles soumissions ont été acceptées.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous les divers tarifs, supplémentaires, réguliers et spéciaux, qui ont été appliqués de temps à autre sur l'Intercolonial depuis la nomination de M. Harris.

Sur motion de M. Copp, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant les noms de toutes les personnes employées dans le Bureau de l'Imprimerie publique à la date du 23 juin 1896, les fonctions et le traitement ou salaire de chacune, la date de leur entrée au service et l'occupation antérieure de chacune d'elles; aussi, les noms de celles qui

ont quitté leur emploi depuis la dite date pour cause de destitution, mise à la retraite, décès ou autrement; aussi, les noms de toutes celles qui ont été employées depuis cette date à titre temporaire ou autrement, et les fonctions, les traitements, appointements ou gages de chacune; aussi, tous les changements faits depuis cette date dans le dit département ou Bureau, s'il en est.

Sur motion de M. Quinn, secondé par M. Roddick,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre un état indiquant:—

(a) les noms de tous les employés révoqués par le gouvernement, par destitution ou autrement, dans le bureau de douanes de Montréal, depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au 1er mars 1898;

(b) les années de service de chacun;

(c) le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est;

(d) la cause de la révocation dans chaque cas;

(e) le traitement ou salaire annuel de chacun à la date de la révocation;

(f) les noms des nouveaux employés nommés permanemment ou temporairement, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898;

(g) le traitement ou salaire mensuel à payer à chaque nouvel employé permanent ou temporaire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Quinn, secondé par M. Roddick,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état indiquant:—

(a) les noms de tous les employés révoqués par le gouvernement, par destitution ou autrement, sur le canal de Lachine, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898.

(b) les années de service de chacun;

(c) le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est;

(d) la cause de la révocation dans chaque cas;

(e) le traitement ou salaire annuel de chacun à la date de la révocation;

(f) les noms des nouveaux employés nommés permanemment ou temporairement, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898;

(g) le traitement ou salaire mensuel à payer à chaque nouvel employé permanent ou temporaire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous rapports, arrêtés du conseil, papiers et correspondance concernant l'impression du *Guide officiel du Klondike*, confiée à M. Daniel Rose, de Toronto.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McCormick, secondé par M. Bell (Pictou),

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Thomas Walton, ci-devant agent de la bande des Sauvages de l'île Parry; aussi, copie du rapport de l'enquête faite à ce sujet.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de l'arrêté

du conseil, de la commission, nomination et instructions concernant A. H. Harris, écuier, gérant du trafic sur le chemin de fer l'Intercolonial.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et autres documents concernant la concession de 150,000 acres de terres publiques en faveur de l'Université de Manitoba, et le transfert des dites terres et de leurs titres à l'Université.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Macdonald (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le montant dépensé en 1896-97 et 1897-98 et les dépenses prévues pour 1898-99 pour les jetées et quais de nature privée, de même que pour les jetées et quais qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement ou n'appartiennent pas à l'État, ainsi que les noms de ces jetées et quais et de leurs propriétaires, et les sommes dépensées pour chacun de ces quais et jetées pendant les exercices susdits.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, correspondance et requêtes concernant la concession de licences pour tendre des rêts à enclos dans les eaux situées à l'est d'une ligne imaginaire à partir du Cap Hurd, sur la péninsule de Bruce, jusqu'à un point à ou près la rivière des Espagnols sur la rive nord du lac Huron.

Sur motion de M. Hughes, secondé par M. Powell,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de la proposition faite par le major général Gascoigne au ministre de la Milice au sujet de la distribution de carabines Lee-Enfield aux corps ruraux, tel que mentionné à la page 27 du rapport du département de la Milice et de la Défense, pour 1897.

Sur motion de M. Hughes, secondé par M. Powell,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports et recommandations des inspecteurs de cavalerie, artillerie et infanterie au sujet de leurs inspections jusqu'au 18 avril, pour l'exercice 1897-98.

Sur motion de M. Hughes, secondé par M. Powell,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes propositions pour habiller, nourrir, armer, soigner et payer une armée en campagne, soumises par le major général Gascoigne au ministre de la Milice, tel que mentionné dans son rapport, à la page 18 du rapport du département de la Milice et de la Défense pour 1896.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant la distribution et le nombre des officiers et des hommes de la police à cheval dans les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et le district du Yukon, d'après les rapports les plus récents adressés au gouvernement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 4) à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite, jeudi, le 31 mars dernier, et proposant : " Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 14) concernant la saisie des deniers et salaires entre les mains du gouvernement."

Et la question étant posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

La motion étant alors proposée,—elle est adoptée.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 19 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Bell (Addington),—la pétition de Mme E. R. Kelly, présidente de l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes, et autres, de Harrowsmith, comté de Addington, Ontario.

M. Gibson, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 31) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike.

Bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Bill (No 52) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Votre comité a également examiné le bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et de l'Est, et il recommande de le retirer, attendu que les promoteurs ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure. Votre comité recommande aussi que les honoraires et frais payés au sujet de ce dernier bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. McMullen, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre, le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que la Chambre l'autorise à employer un sténographe pour recueillir les témoignages jugés nécessaires.

M. Gibson, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre, le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que 300 exemplaires du "*Dominion Law Index*", avec bonne demi-reliure en veau anglais conforme à l'échantillon soumis par les éditeurs, soient achetés pour l'usage des honorables sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, au prix de deux piastres et vingt-cinq centins l'exemplaire.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Gibson,

Ordonné, que le comité des Comptes Publics soit autorisé à employer un sténographe pour recueillir les témoignages jugés nécessaires, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du dit comité.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et de l'Est, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Charlton,

Ordonné, que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement.

Ordonné, que M. Hurley ait la permission de présenter un bill (No 120) concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité des Voies et Moyens,—M. Fielding propose, secondé par Sir Henri Joly de Lotbinière, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée,—

M. Davin propose, comme amendement, secondé par M. Hale, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la motion soient retranchés et remplacés par les suivants : " cette Chambre regrette la détermination prise par le gouvernement d'abaisser le taux de l'intérêt payé sur les dépôts faits dans les banques d'épargne des bureaux de poste, et qu'elle demande de reconsidérer cette décision."

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Beattie,	Earle,	Kloepfer,	Moore,
Bell (Addington),	Foster,	Macdonald (King),	Morin,
Bell (Pictou),	Ganong,	Macleam,	Powell,
Bennett,	Gillies,	McAlister,	Sproule,
Bergeron,	Gilmour,	McCleary,	Taylor,
Cargill,	Guillet,	McDougall,	Tisdale,
Clancy,	Hale,	McInerney,	Tupper (Sir Charles),
Clarke,	Hughes,	McLennan (Glengarry),	Tyrwhitt,
Cochrane,	Ingram,	Martin,	Wallace, et.
Davin,	Kaulbach,	Mills,	Wilson.—40.

CONTRE :

Messieurs

Bain,	Cowan,	Lewis,	Pettet,
Bazinet,	Davies (Sir Louis),	Lister,	Proulx,
Beith,	Desmarais,	Macpherson,	Rutz,
Belcourt,	Douglas,	McClure,	Richardson,
Bernier,	Ellis,	McGregor,	Rinfret,
Bertram,	Erb,	McGugan,	Rogers,
Blair,	Fielding,	McHugh,	Ross,
Bostock,	Fisher,	McIsaac,	Rutherford,
Bourassa,	Flint,	McLennan (Inverness),	Savard,
Britton,	Fraser (Guysborough),	McMillan,	Sriver,
Brodeur,	Godbout,	McMullen,	Semple,
Brown,	Haley,	Madore,	Sifton,
Burnett,	Harwood,	Maxwell,	Somerville,
Cameron,	Heyl,	Meigs,	Stenson,
Carroll,	Hurley,	Mignault,	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Monet,	Talbot,
Casey,	Lang,	Mulock,	Tarte,
Charlton,	Legris,	Oliver,	Tolmie et
Copp,	Lemieux,	Parmalee,	Wood (Hamilton).—76.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant alors proposée,—est adoptée.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu, qu'il est expédient d'abroger l'article 6 du *Tarif des douanes*, 1897, et de le remplacer par le suivant:—

"6. L'importation en Canada d'aucuns des effets énumérés, décrits ou mentionnés à l'Annexe C du présent acte est prohibée; et s'il en est importé, ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront détruits ou il en sera autrement disposé suivant que le ministre des Douanes l'ordonnera; et toute personne qui importera, fera importer, ou permettra que l'on importe des effets ainsi prohibés, sera passible d'une amende de deux cents piastres.

2. Résolu, qu'il est expédient de décréter que l'article 17 du *Tarif des douanes*, 1897, sera abrogé, à compter du premier jour d'août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et remplacé par le suivant:

"17. Les articles du cru, de la production ou de la fabrication d'aucun des pays suivants, pourront, lorsqu'ils seront importés directement en Canada d'aucun de ces pays, être déclarés en douane ou retirés d'entrepôt pour la consommation en Canada au taux de droit réduit prévu par le tarif de préférence britannique mentionné à l'annexe D du présent acte:—

"(a) Le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande;

"(b) La colonie britannique des Bermudes;

"(c) Les colonies britanniques communément appelées Indes Occidentales anglaises, comprenant:—

Les Bahama;

La Jamaïque;

Les îles Turques et Caïques;

Les îles Sous-le-Vent (Antigua, Saint-Christophe, Nevis, Dominique, Montserrat, et les îles Vierges);

Les îles-du-Vent (Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie);

Les Barbades;

Trinidad et Tabago;

La Guyane anglaise;

"(d) Toute autre colonie ou possession britannique dont le tarif est, en somme, aussi favorable au Canada que le tarif de préférence britannique mentionné aux présentes l'est à cette colonie ou possession.

"Pourvu, toutefois, que les articles manufacturés qui seront admis aux termes de ce tarif de préférence soient fabriqués *bonâ fide* dans le pays ou les pays ayant droit aux bénéfices de ce tarif, et que ces bénéfices ne s'étendent pas à l'importation des articles dont la fabrication ne sera pas due, pour une bonne part à la main-d'œuvre de ces pays. Toute question survenant au sujet du droit qu'un article pourrait avoir à ces bénéfices, sera décidée par le ministre des Douanes, dont la décision sera finale.

(2) Le ministre des Douanes, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, déterminera quelles colonies ou possessions britanniques auront droit aux bénéfices du tarif de préférence aux termes du paragraphe (d) du présent article.

(3). Le ministre des Douanes pourra, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, faire les règlements jugés nécessaires pour la mise à exécution de l'intention du présent article.

3. Résolu, qu'il est expédient de décréter que l'annexe D du *Tarif des douanes*, 1897, sera abrogée, à compter du premier jour d'août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et remplacée par la suivante:

ANNEXE D.

TARIF DE PRÉFÉRENCE BRITANNIQUE.

Sur les articles du cru, de la production ou de la fabrication du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ou de toute colonie ou possession britannique

ayant droit aux bénéfices de ce tarif de préférence aux termes de l'article 17, les droits mentionnés à l'Annexe A seront réduits comme il suit :—La réduction sera d'un quart du droit mentionné à l'annexe A, et le droit à prélever, percevoir et payer égalera les trois quarts du droit mentionné à l'annexe A.

“Pourvu, toutefois, que cette réduction ne s'applique à aucun des articles suivants, et que ces articles soient, dans tous les cas, assujétis aux droits mentionnés à l'annexe A, savoir :—Vins, malt, liqueurs, spiritueux, liqueurs spiritueuses, médicaments liquides et articles contenant de l'alcool ; tabac, cigares et cigarettes ;

“Pourvu, aussi, que la réduction ne s'applique qu'au sucre raffiné, quand il aura été prouvé d'une manière satisfaisante au ministre des Douanes que ce sucre raffiné a été fabriqué en entier avec du sucre brut produit dans les colonies ou possessions britanniques.”

4. Résolu,—Qu'il est expédient d'abroger les item 435 et 436 de l'Annexe A du *Tarif des Douanes*, 1897, et de les remplacer par les suivants :—

435. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, n'accusant pas plus de quatre-vingt-huit degrés au polariscope, une piastre et huit centins par cent livres, et pour chaque degré additionnel, un centin et demi par cent livres. Les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et les fractions de plus que cinq dixièmes seront imposées comme étant un degré.

436. Sucre, n.s.a., pas au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucres ou pompages égouttés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions, n'accusant pas plus que soixante et quinze degrés au polariscope, quarante centins par cent livres, et pour chaque degré additionnel, un centin et demi par cent livres. Les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et les fractions de plus que cinq dixièmes seront imposées comme étant un degré. Les colis ordinaires dans lesquels ils seront importés seront admis en franchise.

5. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les item 445 et 446 de l'Annexe A du *Tarif des Douanes*, 1897, seront abrogés le et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

6. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, l'item suivant sera ajouté à l'Annexe B du *Tarif des Douanes*, 1897 :—

636. Tabac non ouvré pour les fins de l'accise, d'après les conditions de l'*Acte du Revenu de l'Intérieur*.

7. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, outre les droits d'accise actuellement perçus sur le tabac fabriqué, les cigares et les cigarettes, les droits d'accise suivants seront imposés et perçus, savoir :—

(a) Sur tout tabac étranger en feuilles, à l'état naturel, non écôté, retiré d'entrepôt pour fins de fabrication dans une manufacture de cigares ou de tabac, dix centins par livre.

(b) Sur tout tabac étranger en feuilles, à l'état naturel, écôté, retiré d'entrepôt pour fins de fabrication dans une manufacture de cigares ou de tabac, quatorze centins par livre.

Pourvu que le poids sur lequel ce droit sera calculé soit conforme à l'étalon mentionné dans le paragraphe (c) de l'article 247 de l'*Acte du Revenu de l'Intérieur*. Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Mercredi matin, 20 avril 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bain fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bain informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Sur motion de M. Blair, secondé par M. Fisher,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous arrangements, non encore déposés sur le bureau, qui ont été conclus entre le département des Chemins de fer et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, au sujet du prolongement vers Montréal du chemin de fer Intercolonial.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, de ce jour, pour la production de copie de tous arrangements, non encore déposés sur le bureau, qui ont été conclus entre le département des Chemins de fer et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, au sujet du prolongement vers Montréal du chemin de fer Intercolonial. (*Document de la Session No 57.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Powell,

Ordonné, que la réponse à l'ordre de la Chambre, en date de ce jour, et ci-dessus mentionnée, soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure moins le quart, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 20 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Penny,—Deux pétitions du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de Montréal.

M. Lister, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre, le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 92) constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi examiné le bill (No 61) modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Choquette, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des *Débats* de la Chambre, pendant la présente session, présente le deuxième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la question du local affecté aux rapporteurs officiels de la Chambre.

Votre comité reconnaît pleinement que le local actuel est absolument défectueux. Tout le personnel, anglais et français, se trouve confiné dans une petite pièce. La ventilation est à peu près nulle, et il s'ensuit que les rapporteurs sont obligés de faire leur travail dans des conditions hygiéniques des plus défectueuses. Le bruit et la confusion causés par la dictée des notes et la transcription par les machines à copier augmentent dans une grande mesure la difficulté du travail qui se fait simultanément par un si grand nombre de personnes, et sont de nature à nuire à l'exactitude du rapport des débats. De fait, il est extraordinaire que les rapporteurs puissent faire un compte rendu si exact et si complet en si peu de temps et dans des conditions si défavorables.

En conséquence, votre comité recommande d'une manière pressante qu'il soit pris des mesures avant la prochaine session afin de donner un local plus grand et plus convenable aux rapporteurs officiels des *Débats*.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement britannique et celui du Canada au sujet de la conférence des premiers ministres des colonies tenue à Londres en juin 1897, conformément à l'invitation de M. Chamberlain du 28 janvier précédent, et copie des minutes de cette conférence. (*Document de la Session No 58.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant copie de toutes dépositions et papiers se rattachant à la cause de *La Reine vs H. B. Cameron*, pour libelle, soit devant le magistrat de police ou la Cour du Banc de la Reine à Montréal, y compris le jugement prononcé par le juge Wurtele sur la motion proposant que les cautions fussent libérées.— (*Document de la session No 59.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité des Subsidés.

(En Comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-deux mille huit cent quarante-trois piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion :—

Bureau du sous-receveur général : Toronto, \$7,000; Montréal, 5,600; Halifax, \$8,000; Saint-Jean, \$6,400; Winnipeg, \$5,400; Victoria, \$3,900; Charlottetown, \$4,200. Caisses d'épargnes rurales, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse : Appointements, \$5,850; dépenses casuelles, \$1,500. Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$34,193.80. Courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,800. Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$5,000. Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$5,000. Impressions de billets fédéraux, \$40,000. Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 31) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike, et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McMullen rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill, est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en Comité général pour délibérer sur le bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 52) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 118) constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City.

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 119) constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe de Dawson-City et Victoria.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 120) concernant la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris une allocation au secrétaire particulier du Solliciteur général, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 21 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Landerkin,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De madame E. R. Kelly, présidente de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes et autres, de Harrowsmith, comté de Addington, Ontario, demandant que la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes soient défendues dans le territoire du Yukon.

M. l'Orateur informe la Chambre que l'honorable député de Beauharnois ayant, de son siège en Chambre appelé l'attention sur le fait de la mort de M. Flavien Dupont, représentant du district électoral de Bagot, il (M. l'Orateur) avait adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui ordonnant de préparer un nouveau bref d'élection pour la dite division, conformément à l'article 8 du chapitre 13 des Statuts révisés du Canada.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre avait déposé sur le bureau, conformément à un ordre de la Chambre du 14 février dernier, un état indiquant le coût des *Débats* pour chacune des années écoulées entre 1890 et 1897, inclusivement, y compris les frais de sténographie, transcription, traduction, impression, reliure, transport par malle et *express*, et toutes autres dépenses se rattachant au système actuellement suivi pour la publication du compte rendu des délibérations de la Chambre. (*Document de la Session, No 60.*)

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Montréal et la Baie de James.

Bill (No 56) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Ligne Provinciale.

Bill (No 62) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tamagamingue.

Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au Lac Huron.

Bill (No 78) concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

Bill (No 86) concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence.

Conformément à l'ordre de la Chambre, votre comité a aussi pris en considération le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada, tel qu'amendé par le comité des Bills Privés, et il rapporte le dit bill avec de nouveaux amendements relatifs à l'exercice par la Compagnie, de pouvoirs concernant les chemins de fer.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1897, demandant copie de toutes requêtes ou recommandations relatives aux nominations de facteurs pour le service de distribution gratuite promis par le ministre des Postes dans la cité de Brantford, Ontario. (*Document de la Session No 61.*)

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Campbell,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il soit permis à la compagnie sus-mentionnée de solliciter l'adoption d'un acte qui rétablisse et amende sa charte et les actes qui la modifient, bien que le temps fixé pour la présentation de requêtes relatives à des bills privés soit expiré,—est, en conséquence, lue et regue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 121) concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, le rapport de l'expédition à la Baie d'Hudson et au golfe de Cumberland avec le steamer *Diana*, sous le commandement de William Wakeham, Marine et Pêcheries, Canada, 1897. (*Document de la Session No 11b.*)

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à un ordre du 30 mars 1898, demandant un état devant indiquer :—

(a) les noms et nominations des membres de l'état-major et des employés du Collège Militaire Royal du Canada, qui ont été retranchés de la force entre le 30 juin 1896 et le 31 décembre 1897 ;

(b) les dates correspondantes ;

(c) les conditions respectives de leur engagement quant à la durée ;

(d) la durée du service qu'ils ont fait ;

(e) l'allocation de retraite, s'il en est, donnée à chacun ;

(f) les raisons pour lesquelles ces allocations ont été données, et les principes en vertu desquels elles sont données, avec explication des exceptions, s'il en est ;

(g) les nominations qui ont été faites, après la création des vacances, et les dates de ces nominations ;

(h) les dépenses supplémentaires causées au public par ces nouvelles nominations (en dehors des nominations faites pour causes de décès), y compris les dépenses de voyage, d'hôtel et autres dépenses occasionnées à cet effet ;

(i) dans le cas de vacances résultant de décès, les montants accordés aux familles des employés décédés. (*Document de la Session No 62.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 5 avril 1897, demandant copie de tous mémoires, déclarations et autres documents du gouvernement de la province de Manitoba au sujet d'une réclamation non réglée et provenant du fait que les frais de construction d'édifices publics ont été mis à la charge de cette province ; et copie de toute correspondance à ce sujet. (*Document de la Session No 63.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance et rapports directs ou indirects, et de toutes communications verbales entre les autorités impériales, les autorités du Canada et le commandant du Collège Militaire Royal du Canada au sujet des commissions données au cours des années 1898 et 1899, dans les forces régulières de Sa Majesté, à des cadets du Collège Militaire Royal du Canada. (*Document de la Session No 62a.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1897. (*Document de la Session, No 13.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

VENDREDI, 22 avril 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—
Par M. Landerkin,—la pétition de John W. Cheeseworth, président, et George W. Grant, secrétaire, à Toronto, du bureau provisoire des actionnaires et directeurs de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan; et la pétition de la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Par M. Hendry,—la pétition de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes, et autres, de Peterborough, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de Montréal, demandant que le bill présenté au parlement pour modifier de nouveau l'Acte d'immigration chinoise, devienne loi.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de Montréal, demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour amender de nouveau l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabrique, soit adopté.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :

Le Sénat a adopté le bill (No 37) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 24) intitulé : " Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada," avec un amendement pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

M. McMullen du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de s'enquérir du paiement de \$8,000 fait à la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, et mentionné aux pages LI à LVIII, inclusivement, du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1897.

M. McMullen, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que tous les comptes de dépenses et les paiements faits jusqu'à date pour le district du Yukon, soient produits et référés à ce comité.

M. Ellis, du comité des Bills privés, présente à la Chambre, le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 91) constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée.)

Bill (No 102) constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency.

Bill (No 112) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin Heyward."

M. Landerkin, du comité des Ordres permanents, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la pétition de la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, demandant une charte, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps requis, mais comme il croit, d'après les preuves qui lui ont été soumises, que toutes les parties dont les intérêts peuvent être affectés par la législation projetée, savent parfaitement que l'acte est demandé, il recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Comme le temps fixé pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce temps, soit suspendue au sujet de la mesure ci-dessus mentionnée.

Votre comité a aussi examiné la requête de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, demandant qu'il lui soit permis de solliciter l'adoption d'un acte qui fasse revivre et amende sa charte, malgré l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés, et il recommande que la permission nécessaire soit donnée.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Charlton,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la réception de pétitions relatives à des bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition ci-dessus, présentée ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents,—et que la dite requête soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est en conséquence, lue et reçue, savoir :—

De John W. Cheeseworth, président, et George W. Grant, secrétaire, à Toronto, du bureau provisoire des actionnaires et directeurs de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, demandant un acte qui rétablisse la charte de la dite compagnie, étende ses pouvoirs, lui permette de reconstituer le bureau provisoire de direction, et pour d'autres objets.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bain,

Résolu, que la Chambre concoure dans les deuxième et troisième rapports du comité des Comptes Publics.

Ordonné, que M. Bertram ait la permission de présenter un bill (No 122) constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Fielding propose, secondé par sir Richard J. Cartwright, que la Chambre se forme, mardi prochain, en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet du fonds scolaire de Manitoba.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera, mardi prochain, en tel comité.

M. Clarke propose, secondé par M. Kaulbach, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général, pour délibérer sur le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 92) constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Montréal et la baie de James; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Belcourt rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill, est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la baie de James."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Belcourt rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 56) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Belcourt rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe,

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 62) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tamagamingue; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Belcourt rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Belcourt rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 78) concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Belcourt rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sutherland rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 86) concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Belcourt rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité général de la Chambre formé pour examiner le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales, reprend le cours de ses délibérations; et ayant continué de siéger ainsi après minuit;—

Samedi matin, 23 avril 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, après quelque temps, et M. Brodeur rapportant progrès, demande, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à quatre heures moins le quart, samedi matin, s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 25 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Fraser (Guysborough),—la pétition de H. J. Snelgrove, haut chef Ranger, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de chemin de fer et de tunnel du Canada et du Michigan, demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour constituer en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor et Détroit ne devienne pas loi.

De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes et autres, de Peterborough, Ontario, demandant une loi qui protège plus efficacement les femmes et les jeunes filles.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 91) constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 102) constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill du Sénat (No 112) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant adopté,—la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Bain,
Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que la Chambre renvoie la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur le divorce, auquel a été référé le bill suivant, savoir :—

Bill intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 24) intitulé: "Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 36, après le mot "respectifs" insérez l'article A qui suit :—

Article A.

"4. Le présent acte sera censé être en vigueur du premier jour de juin 1898"

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 122) constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, papiers et correspondance se rattachant en quelque manière à la réclamation de M. E. J. Walsh, contre les autorités des Iles-sous-le-Vent. (*Document de la session No 64.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers se rapportant au congé définitif de William J. Spencer, de la police à cheval du Nord-Ouest, qui a été blessé le 14 mai 1885, pendant qu'il faisait la patrouille dans les Buttes à l'Aigle avec un détachement de la colonne du colonel Otter; aussi, copie du rapport et de la recommandation de la commission à laquelle cette question avait été soumise. (*Document de la session No 65.*)

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Pettet,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, reçus et documents en la possession du gouvernement, et se rapportant en quelque manière à une demande d'indemnité adressée au gouvernement par Hugh Richardson, écr, juge de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, pour pertes subies à Battleford pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Russell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état devant indiquer :—

(a) Les noms et les emplois de toutes personnes servant temporairement ou permanentement dans les divers départements, ou qui travaillaient dans ou autour des édifices du parlement et du gouvernement ou autres édifices de l'Etat dans la cité d'Ottawa, et qui ont été renvoyées du service, par le gouvernement, soit par voie de destitution ou autrement, depuis le 17 octobre 1878, jusqu'au 1er novembre 1879;

(b) La cause de la destitution, s'il en est;

(c) Les noms de tous les nouveaux employés nommés à titre permanent ou temporaire entre les dites dates.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,
Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre :—

1. Copie de toutes soumissions reçues en 1897 pour la fourniture de remèdes à la police à cheval du Nord-Ouest, à Prince-Albert et Battleford, ainsi que le nom de l'adjudicataire et copie du contrat.

2. Copie de toutes soumissions reçues pour la fourniture de remèdes à la police à cheval du Nord-Ouest, à Prince-Albert et Battleford pour 1898, ainsi que le nom de l'adjudicataire et copie du contrat.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre un état devant indiquer :—

1. Les noms de toutes les personnes qui, après avoir été au service du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, ont cessé d'être employées depuis juin 1896 ;

2. La date à laquelle leur service a pris fin et la raison de leur destitution dans chaque cas.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes plaintes ou accusations portées contre M. J. T. Daigneau, maître de poste de Robitaille, comté de Bonaventure, Québec; aussi, copie de tous papiers concernant l'enquête instituée à ce sujet et son renvoi du service, y compris le rapport du commissaire, M. Bolduc; aussi, copie de toutes communications protestant contre la manière dont l'enquête a été conduite.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant le déplacement des commis des postes de leur domicile antérieur, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en 1897 et 1898.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous ordres du conseil, rapports de l'inspecteur ou autres officiers du département des Postes, et de toute correspondance concernant le renvoi ou la retraite de M. M. G. McLeod, du service des postes dans la Nouvelle-Ecosse.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Broder,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, papiers, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la fermeture du bureau de poste à St. Mary's Road East, Ile du Prince-Edouard.

M. Quinn propose, secondé par M. Clancy :

Qu'il soit voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de tous papiers concernant la destitution de John F. Tennant, ci-devant percepteur des douanes à Gretna, Manitoba.

Et un débat s'ensuivant.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills publics, en vertu d'un ordre spécial.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 61) modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 4) à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite jeudi, le 31 mars dernier, et proposant que le bill (No 3) modifiant le Code criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement,—soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

La motion étant alors proposée, la Chambre se divise; et la question est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) autorisant la nomination d'un bureau d'inspecteurs du service civil.

M. McMullen propose, secondé par M. Bain, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) modifiant de nouveau l'Acte de pension de la police à cheval, 1889.

M. Davin propose, secondé par M. Quinn, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 26 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Richardson,—la pétition de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes du Canada.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Landerkin,

Résolu, que la Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement.

M. Bain, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que la Chambre autorise l'impression dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, de 150,000 exemplaires du " Rapport du Commissaire d'Agriculture et d'Industrie laitière du Canada, y compris 25,000 exemplaires qui devront être distribués par le département de l'Agriculture, sur l'ordre du ministre.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 64) concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*.

(Bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, et en changeant le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau.

Bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit.

Bill (No 93) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Somerville,

Résolu, que la Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des *Débats* de cette Chambre, pendant la présente session.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City, à responsabilité limitée.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois ; et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Fitzpatrick présente à la Chambre le rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur l'état et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. (*Document de la session, No 66.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, demandant copie de toute correspondance, estimations, soumissions, rapports

et pétitions adressés au gouvernement concernant la submersion annuelle des terres à Sainte-Genève, dans le comté de Jacques-Cartier, causée par l'exécution de travaux publics sur la rivière Ottawa. (*Document de la session, No 67.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de toute correspondance, estimations, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement au sujet de la construction d'un quai à la Pointe-Claire, dans le comté de Jacques-Cartier. (*Document de la session, No 68.*)

Sir Wilfrid Laurier dépose aussi sur le bureau le Rapport des Examineurs du Service civil pour l'année 1897. (*Document de la session, No 16c.*)

M. Davis propose, secondé par M. Burnett, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée du consentement de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Et la Chambre siégeant encore à minuit :—

Mercredi matin, 27 avril 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, après quelque temps, et M. Brodeur rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel se lit comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 41) concernant la *Dominion Building and Loan Association*.

Bill (No 53) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie, La Prudente du Canada.

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.

Bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière à La Pluie.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 29) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'assurances sur la vie, La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie, la Fédérale du Canada," avec plusieurs amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté un bill (No 124) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

La Chambre, après avoir continué de siéger jusqu'à minuit et demi, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI 27 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De H. J. Snelgrove, haut chef Ranger, et autres, demandant que le bill actuellement soumis au parlement, pour constituer en corporation la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers, soit adopté.

M. Scriver, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre, le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des amendements savoir :—

Bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice.

Bill (No 116) constituant en corporation l'Institut Canadien des Mines.

Votre comité étant d'opinion que le bill en dernier lieu mentionné n'est pas sujet au paiement des honoraires imposés aux termes de la règle 58, il recommande que les honoraires et les frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Somerville, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre, le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie de prêts l'Atlas.

Bill (No 88) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central"; et

Bill (No 117) constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City.

Sur motion de M. Scriver, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que les honoraires et frais payés selon la règle 58, pour le bill (No 116) constituant en corporation l'Institut Canadien des Mines, soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, conformément à la recommandation énoncée dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production d'un état indiquant :—

1. Le nombre d'acres de terre réservées pour la colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest ;

2. Le nombre d'acres réservées pour le même objet dans Manitoba ;

3. Le nombre d'acres dans les Territoires du Nord-Ouest vendues pour les chemins de fer ;

4. Le nombre d'acres réservées pour les chemins de fer ;

5. Le nombre d'acres réservées pour le gouvernement ;

6. Le nombre d'acres colonisées ;

7. Le nombre d'acres dans Manitoba vendues pour les chemins de fer ;

8. Le nombre d'acres réservées pour les chemins de fer.

9. Le nombre d'acres réservées pour le gouvernement ;

10. Le nombre d'acres colonisées. (*Document de la session, No 49a.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de l'acte de concession minière accordée au chevalier Drolet. (*Document de la session, No 41a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 avril 1878, pour la production de copie de toutes lettres, papiers et correspondance ou rapports entre le ministre de l'Intérieur ou aucun de ses employés et tout agent ou tous agents des Sauvages touchant la destitution du docteur George T. Orton, comme surintendant médical des Sauvages dans la province de Manitoba. (*Document de la session, No 37g.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance entre quelque ministre de la Couronne et autres personnes concernant le renvoi du service de John Waiker, comme gardien des bains souterrains de Banff, T. N.-O. (*Document de la session No 37h*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie de toute correspondance, rapports, arrêtés du Conseil et papiers concernant l'impression du "Guide Officiel du Klondike", qui a été confiée à M. Daniel Rose de Toronto. (*Document de la session No 69.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant copie des papiers et documents suivants:—

(a) La commission délivrée à M. Rothwell, greffier en loi dans le département de l'Intérieur, Ottawa, l'autorisant à faire une enquête sur les griefs de certains colons établis dans les limites de la zone des terres de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, sur l'île de Vancouver;

(b) Tous les témoignages recueillis à cette enquête à Nanaïmo, Victoria ou ailleurs;

(c) Tous les rapports faits par le dit Rothwell sur toutes questions relevant de l'enquête instituée sous l'empire de la dite commission. (*Document de la session, No 70.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 27 avril 1898.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt et unième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Meddie Gallant, écuyer, de Bloomfield, Ile du Prince Edouard, cultivateur, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Prince-Ouest, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Stanislas Francis Perry, écuyer, décédé; Bernard Donald McLellan, écuyer, de Palmer Road, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAMUEL E. ST.-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,
Greffier de la Chambre des Communes,
du Canada.

M. Bernard Donald McLellan, député du district électoral de Prince-Ouest, Ile du Prince-Edouard, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le bill du Sénat (No 124) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 64) concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, et en changeant le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie du Pont Union de Windsor à Détroit; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 93) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 29) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La fédérale, d'Ontario, et à l'effet de changer

son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie, la Fédérale du Canada, lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 25, retranchez " déclarée être une " et insérez : " constituée en ".

Page 3, ligne 13, après " ou " insérez : " pourra faire des prêts ".

Page 3, ligne 16, retranchez depuis " mentionnées " jusqu'à " pourvu ", ligne 17.

Page 3, ligne 23, après le premier " ou " retranchez " en " et insérez : " faire des placements ou des prêts sur ".

Page 3, ligne 24, après " ou " insérez : " faire des placements ", après " et " retranchez " en " et insérez : " faire des placements ou des prêts sur ".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City, à responsabilité limitée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général de la Chambre formé pour examiner le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales, reprend le cours de ses délibérations.

Et la Chambre siégeant encore à minuit :—

Jeudi matin, 28 avril 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil après quelque temps, et M. Brodeur rapportant progrès, demande permission, au nom du comité, de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes, jeudi matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 28 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes du Canada demandant que les membres de l'Union aient plus facilement accès aux prisons et maisons de réforme.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie-d'Hudson.

Bill (No 94) autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*.

Sur motion de M. Bain, secondé par M. Somerville,

Résolu, que la Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 125) constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous rapports et correspondance officielle se rapportant en quelque manière à la destitution de David Ross, gardien de pêcheries pour la branche nord-est de la rivière Margaree, dans l'Île du Cap-Breton. (*Document de la session, No 37i.*)

M. Tarte, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers concernant l'adjudication du contrat pour la construction du pont de fer à Edmonton, y compris les annonces, devis, soumissions, contrats et leurs modifications subséquentes, et correspondance ; aussi, un état concernant les confiscations se rapportant à ce contrat et la décision du gouvernement à ce sujet ; aussi, un état indiquant la condition de ces travaux actuellement. (*Document de la session, No 71.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mars 1898, pour la production de toute correspondance entre le département des Travaux publics et M. L. H. Masson, de Saint-Anicet, concernant le quai du gouvernement à cet endroit ; aussi, copie de toute correspondance entre le dit département et des citoyens de Saint-Anicet au sujet de la construction d'une jetée au dit quai. (*Document de la session, No 68a.*)

M. Osler propose, secondé par M. Clarke, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 57) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents de la Puissance du Canada."

Bill (No 59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre l'incendie, La Victoria."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 39) intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux," avec un amendement, pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

VENDREDI, 29 AVRIL 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Gibson, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre, le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

53. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 mai 1897, demandant copie de la cédula B. déposée sur le bureau de la Chambre à la dernière session et faisant connaître les recommandations du Conseil de la Trécorerie, telles que soumises par un rapport du Conseil à Son Excellence le Gouverneur général les 6 et 7 juillet 1896, et destinées à être approuvées par lui ; aussi, un état indiquant l'action prise par le gouvernement sur chacune de ces nominations, telles que faites par le dit ordre du conseil, approuvé par Son Excellence, ou, dans le cas où aucune action n'aurait été prise, la raison de cette conduite. (*Document de la session.*)

54. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mai 1897, demandant copie de toute correspondance, etc., non encore soumise à la Chambre, entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve au sujet de l'entrée de cette Ile dans la Confédération ; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve au sujet de l'établissement de relations commerciales plus étroites entre Terre-Neuve et le Canada. (*Document de la session.*)

63. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 avril 1897, demandant copie de tous mémoires, déclarations et autres documents du gouvernement de la province de Manitoba, au sujet d'une réclamation non réglée et provenant du fait que des frais de construction d'édifices publics ont été mis à la charge de cette province, ainsi que copie de toute correspondance à ce sujet. (*Document de la session.*)

58. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement britannique et celui du Canada au sujet de la conférence des premiers ministres des colonies tenue à Londres en juin 1897, conformément à l'invitation de M. Chamberlain du 23 janvier précédent, et copie des minutes de cette conférence. (*Document de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

20a. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1897, pour la production d'un état indiquant le nombre de licences données pour faire la pêche dans le lac Erié en face de Elgin-Est et Ouest, au moyen de seines, de rets à enclos ou de rets à mailler, et à qui elles ont été accordées, pendant les années 1895 et 1896 ; aussi, les noms de tous ceux qui ont demandé et obtenu des licences pour l'année 1897, et le montant payé par chacun ; aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports et correspondance se rapportant en quelque manière à la concession ou au refus de ces licences. (*Document de la session.*)

31a. Réponse partielle à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 avril 1897, demandant la production d'un état devant indiquer :—

(1.) Le nombre de commissions délivrées et le nombre et les noms de tous les commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le onze juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur la conduite des employés publics, temporaires ou permanents, accusés d'avoir commis des actes blessants de "partisanerie" pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps.

(2.) Le nombre de commissions délivrées et le nombre et les noms de tous commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics, temporaires ou permanents, autres que ceux indiqués au paragraphe précédent.

(3.) Le nombre et les noms de tous commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations.

(4.) La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses noms, résidence et qualité.

(5.) Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire.

(6.) Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte.

(7.) Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs.

(8.) Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route ou pour toute espèce de services rendus.

(9.) Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit.

(10.) Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux.

(11.) Copie de tous rapports adressés à des chefs de départements ou à Son Excellence le Gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef du département ou par le Gouverneur général en conseil.

(12.) Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires. (*Sénat.*)

37b. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant copie du rapport adressé au gouvernement par Jean B. B. Prévost, chargé d'instituer une enquête sur la conduite de M. D. Desroches, percepteur du revenu pour la division de l'accise de Terrebonne.

37d. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance et papiers concernant la nomination de R. S. Thompson, comme maître de poste de la ville d'Oxford, comté de Cumberland, N.-E., la destitution de Henry Smith, titulaire de cet emploi, des demandes faites pour cette charge et de la correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous rapports ou accusations (s'il en est) contre le dit R. S. Thompson pour vente de liqueurs contrairement aux prescriptions de l'Acte Scott et pour contrebande ou autres accusations, et de tous papiers indiquant les mesures (s'il en est) prises au sujet de ces accusations.

37e. Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers, correspondance et rapports se rapportant à la destitution de S. R. Griffin, à Isaac Harbour, N.-E., comme maître de poste, y compris une pétition signée par les sept huitièmes (plus ou moins) des électeurs du dit district, demandant de maintenir dans son emploi un officier qui avait vingt-deux ans et demi de service.

37f. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous papiers, lettres, correspondance, dépositions, rapports, documents, etc., concernant la suspension de Victor J. A. Venner, comme agent pour la bande des Sauvages de Ristigouche.

48. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mai 1897, demandant copie de toute correspondance, soumissions demandées et reçues, arrêtés du conseil et papiers se rapportant au service de paquebots ou de steamers à grande vitesse sur l'Atlantique.

49. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production d'un état indiquant le nombre d'acres ensemencées, l'espèce de grains semés et la quantité récoltée sur chaque réserve sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest.

50. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 février 1898, pour la production de rapports, recommandations, etc., adressés par le Conseil du barreau de Montréal au Ministre de la Justice, au sujet des juges de la province de Québec.

51. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 février 1898, demandant un état devant indiquer le nombre de permis délivrés pour l'introduction des liqueurs spiritueuses et enivrantes dans le district du Yukon, la date de ces permis, les noms des personnes qui les ont reçus, le nombre de gallons que portaient ces permis et le droit que le gouvernement a exigé par gallon. (*Sénat.*)

52. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 juin 1897, pour la production d'un état indiquant le nombre de tonnes de houille grasse et de charbon menu importé des Etats-Unis en 1896, aux différents ports d'entrée, et le montant des droits perçus à ces ports, ainsi que le droit payé par les chemins de fer du Grand Tronc et du Pacifique Canadien.

53. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production d'un état indiquant le nombre de minots de blé placés dans les élévateurs à Fort-William, du 15 septembre 1897 au 15 janvier 1898, et les diverses qualités (*grades*) de ce blé, tel qu'attesté par l'inspecteur des grains nommé par le gouvernement à cet endroit; aussi, le nombre de minots de blé expédiés de ces élévateurs durant la même période et les diverses qualités de ce blé, tel qu'attesté par le dit inspecteur.

54. Correspondance concernant l'immigration des Japonais.

55. Copie de tous arrangements, non encore déposés sur le bureau, qui ont été conclus entre le département des Chemins de fer et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer au sujet du prolongement vers Montréal du chemin de fer Inter-colonial.

56. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant copie de toutes dépositions et papiers concernant la cause de *La Reine* vs *H. B. Cameron* pour libelle, soit devant le magistrat de police ou de la cour du Banc de la Reine à Montréal, y compris copie du jugement prononcé par le juge Wurtele sur la motion demandant que les cautions soient libérées.

57. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 février 1898, pour la production d'un état devant indiquer le coût des *Débats* pour chacune des années 1890 à 1897 inclusivement, y compris le coût de la sténographie, transcription, traduction, impression, reliure, transport par malle et *express*, et toutes autres dépenses se rattachant au système actuellement suivi pour la publication des *Débats* de la Chambre.

58. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 juin 1897, pour la production de copie de toutes demandes ou recommandations relatives à des nominations de facteurs des postes dans la cité de Brandford, pour le service de distribution gratuite promis par le ministre des Postes.

59. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production d'un état devant indiquer :

(a) les noms et nominations des membres de l'état-major et des employés du Collège Militaire Royal du Canada, qui ont été retranchés de la force entre le 30 juin 1896 et le 31 décembre 1897 ;

(b) les dates correspondantes ;

(c) les conditions respectives de leur engagement quant à la durée ;

(d) la durée du service qu'ils ont fait ;

(e) l'allocation de retraite, s'il en est, donnée à chacun ;

(f) les raisons pour lesquelles ces allocations ont été données, et les principes en vertu desquels elles sont données, avec explication des exceptions, s'il en est ;

(g) les nominations qui ont été faites, après la création des vacances, et les dates de ces nominations ;

(h) les dépenses supplémentaires causées au public par ces nouvelles nominations (en dehors des nominations faites pour cause de décès), y compris les dépenses de voyage, d'hôtel et autres dépenses encourues à cet effet ;

(i) dans le cas de vacances résultant de décès, les montants accordés aux familles des employés décédés.

62a. Réponse à un ordre de la Chambre, du 30 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance et rapports directs ou indirects, et de toutes communications verbales entre les autorités impériales, les autorités du Canada et le commandant du Collège Militaire Royal du Canada au sujet des commissions données, en 1898 et 1899, dans les forces régulières de Sa Majesté, à des cadets du Collège Militaire du Canada.

Votre comité fait aussi les recommandations suivantes contenues dans le rapport d'un sous-comité auquel ont été référées certaines questions se rattachant au service des impressions du parlement, savoir :—

1. Que nous avons pris en considération la demande de promotion formulée par M. Botterell, et que nous faisons rapport que le salaire de M. Botterell n'ayant pas été augmenté pendant les huit dernières années, il soit nommé commis principal avec un salaire de \$2,000.

2. Que le salaire de M. Davidson, commis de troisième classe et assistant-distributeur, soit porté de \$600 à \$700.

3. Que le salaire de M. Alexander, commis de troisième classe, soit porté de \$500 à \$600.

4. Que M. John Wiltshire, messenger permanent, soit transféré du bureau de distribution du parlement à celui de l'imprimerie, et qu'un messenger sessionnel soit employé à sa place.

5. Qu'il soit permis à M. Jérémie Rivet, messenger à l'imprimerie, mais faisant partie du personnel contrôlé par ce comité, de se retirer avec une gratification d'une année de salaire.

Nous recommandons aussi que le rapport de l'Auditeur général qui est volumineux et difficile à manier, soit divisé en deux parties.

Conformément à une résolution contenue dans le huitième rapport du comité des Impressions en date de l'année 1891, recommandant—“Que, vû que tous les documents imprimés pour être distribués aux membres des deux Chambres devraient être délivrés par le bureau de M. Botterell et inscrits dans ses livres, tous ces documents provenant des divers départements soient envoyés directement au bureau de distribution qui se trouve dans cet édifice, et de là distribués aux membres,” ce sous-comité recommande qu'il soit immédiatement pris des mesures pour mettre à effet la dite recommandation.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le seizième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, demandant un acte à l'effet de faire revivre et amender sa charte, et il trouve qu'ils sont suffisants pour couvrir toutes les fins de la demande, sauf en ce qui se rapporte à l'acquisition de concessions forestières et à la fabrication du bois de service.

Comme le temps fixé pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce temps, soit suspendue à l'égard du bill relatif à la compagnie ci-dessus.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et il ne trouve aucune preuve établissant que les prescriptions de la règle 51 ont été suivies, savoir :—

De Raymond Préfontaine, M. P., et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de mines du Yukon ; et de Raymond Préfontaine, M. P., et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie électrique de Dawson-City.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Gibson,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la présentation de bills privés, soit suspendue au sujet du bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, conformément à la recommandation énoncée dans le seizième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Landerkin ait la permission de présenter un bill (No 126) concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, et changeant son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan-Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (No 127) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 128) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Borden (King), propose, secondé par M. Fielding, que la Chambre se forme lundi prochain, en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet du traitement de l'officier commandant la milice.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, la Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des Elections fédérales; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit pris en considération, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement au bill (No 39) intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux, lequel amendement est lu comme suit:—

Page 22, ligne 19, après "et" insérez: "après tel avis raisonnable prescrit par le ministre en chaque cas, sera".

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille huit cent vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille huit cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille trois cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille six cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission Géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, y compris \$1,550 pour les appointements de J. P. Nutting, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres, y compris \$1,700 à C. F. Just, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill, et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 116) constituant en corporation l'Institut Canadien des Mines; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 55) concernant la Compagnie de prêts l'Atlas; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêts l'Atlas."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 88) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 32, retranchez depuis "opérations" jusqu'à "prêter" et remplacez ces mots par le mot "de".

Page 2, ligne 38, après le mot "charte" insérez: "jusqu'à concurrence de pas moins de vingt pour cent du capital social versé de toute telle banque".

Page 2, ligne 41, après "législature" insérez: "mais la nouvelle compagnie ne pourra pas prêter sur la garantie de lettres de change ou de billets à ordre, ni en acheter ou en faire des placements".

Page 2, ligne 48, après "capital" insérez: "pourvu de plus, que le montant total des dépôts en caisse ne dépasse, en aucun temps, le chiffre de son capital social, alors versé et intact, et de ses deniers réellement en caisse ou déposés dans quelque banque à charte du Canada, et appartenant à la compagnie".

Page 5, ligne 40, retranchez depuis "24" jusqu'à "l'Acte".

Page 5, ligne 41, retranchez après "Canada" les mots "ne seront pas applicables" et remplacez-les par "à l'exception de ses articles 7, 18, 38 et 39, s'appliquera".

Page 6, ligne 16, après "Canada" insérez ce qui suit comme article A:

Article A.

"Rien de contenu au présent acte ne sera censé soustraire la nouvelle compagnie à l'effet de toute législation faite à l'avenir par le parlement du Canada, au sujet des pouvoirs à exercer par les compagnies de prêts."

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson.

M. Clarke propose, secondé par M. Montague, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée, le comité des Subsidés reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 pour dépenses casuelles (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemin de fer) du haut-commissaire, et \$1,200 pour dépenses casuelles (taxes, assurance, loyer de terrain etc.), de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts au 30 juin 1898, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des examinateurs et dépenses découlant de l'Acte du service civil, y compris \$250 pour le secrétaire et \$100 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir:—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—savoir:—Aide aux écritures et autre \$1,100; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$11,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le conseil Privé de la Reine pour le Canada, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions et papeterie, \$3,000; divers, \$3,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,900; impressions et papeterie, \$4,000; divers, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétaire d'Etat, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,900; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des impressions et de la papeterie, savoir:—aide Aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur, savoir:—Aide aux écritures et autre, y compris \$700 pour J. A. Bollard et \$395 pour T. W. Hodgins, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,895; impressions et papeterie, \$3,500; divers, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,040; impressions et papeterie, \$3,050; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$1,250; divers, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et conseil de la Trésorerie, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,630; impressions et papeterie, \$2,460; divers, \$2,710, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,320; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$2,730, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,250; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux publics, savoir:—Impressions et papeterie, \$3,800; divers, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$3,000; impressions et papeterie, \$6,000; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux, savoir:—Impressions et papeterie, \$5,500; divers, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce, savoir:—Divers, y compris aide aux écritures et autre, \$4,700; impressions et papeterie, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant tout disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ré-olu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 34) intitulé: "Acte concernant la *Columbia and Western Railway Company*."

Bill (No 45) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin Méridional de la Colombie-Britannique."

Bill (No 44) intitulé: "Acte à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St. Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill (No 58) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston."

Bill (No 46) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill (No 51) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 23) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de tramways du Cañon de Miles à la rivière Lewes," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du Lac Erié," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 129) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Et la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 2 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Maxwell,—la pétition du Conseil de l'Union des Imprimeurs, de Toronto, Ontario; la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, C.-B.; et la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Victoria, C.-B.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous papiers et correspondance (qui peuvent être raisonnablement produits) entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de l'amélioration des défenses du Canada. (*Document de la session, No 72.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend en considération la motion proposant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité général pour examiner le bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie-d'Hudson.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général pour délibérer sur le bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie-d'Hudson; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 94) autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (No 23) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de tramways du Cañon de Miles à la rivière Lewes," lequel amendement est lu comme suit:—Page 3, ligne 10, Retranchez depuis "aboutiront" jusqu'à "et," ligne 11, et insérez: "à des eaux navigables."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 100) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié," lequel amendement est lu comme suit :—Page 1, ligne 19, retranchez depuis "de" jusqu'à "ans," et insérez : "deux et cinq."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 124) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 126) concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, et changeant son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan-Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Marcotte, secondé par sir Adolphe Caron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, plaintes, dépositions, rapports, correspondance, papiers et documents se rattachant à la destitution de M. Elzéar Lanouette, maître de poste de Sainte-Anne de la Pérade, et à la nomination de son successeur.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. McNeill,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le nombre d'acres de terreensemencées en 1897, la nature du grain semé et le rendement des récoltes sur chaque réserve des Sauvages, dans le district provisoire d'Assiniboia, pendant l'année terminée le 31 décembre 1897.

Sur motion de M. Poupore, secondé par M. McAlister,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance et documents concernant les réclamations pour dommages causés par suite de la construction des barrages à la Roche-Fendue et à Calumet, dans le comté de Pontiac, et de tous rapports adressés à ce sujet au gouvernement par les évaluateurs.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Gillies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, estimations, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement au sujet des travaux projetés dans la rivière Saint-Pierre, dans le voisinage du canal de Lachine, et du dragage, creusement et élargissement de la dite rivière.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Gillies,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance et rapports adressés au département de la Milice concernant le cas d'un cultivateur du nom de Larose, de la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, qui a été blessé accidentellement au champ de tir de la côte Saint-Luc.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Gillies,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant les noms de tous les employés du canal de Lachine et de l'écluse de Sainte-Anne qui ont été destitués depuis le 23 juin 1896, la cause de la destitution, le nom de la personne qui a porté plainte dans chaque cas, le montant des gages payés à chaque employé destitué, et le nom de son successeur, ainsi que le montant des gages payés au nouveau titulaire.

M. Martin propose, secondé par Macdonald (King), qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, pétitions, résolutions et autres papiers entre les mains du gouvernement concernant le projet de chemin de fer d'embranchement entre Southport, Belfast et Murray Harbour, et autres projets d'embranchements dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills publics, en vertu d'un ordre spécial.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 4) à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 14) concernant la saisie des salaires et deniers entre les mains du gouvernement ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 4) à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 3 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Wood (Hamilton),—la pétition de Thomas H. Macpherson, M.P., et autres, de la cité d'Hamilton, Ontario.

M. Sriver, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre, le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 118) constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements. Mais comme le paragraphe (d) de l'article 8 du bill confère à la compagnie certains pouvoirs concernant l'établissement et l'exploitation de lignes de tramways, votre comité est d'avis que le dit article devrait être référé à l'examen du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 19) à l'effet de réglementer le transport du grain au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Bill (No 105) concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 131) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 132) modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 133) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 121) concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente de liqueurs enivrantes.

M. Fisher propose, secondé par M. Sifton, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise,—et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 54) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton"

Bill (No 48) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Cowichan."

Bill (No 47) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 35) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval Blanc," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 66) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba," avec un amendement pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

M. Tarte, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministre des Travaux publics concernant les opérations sous son contrôle, pour l'exercice terminé le 30 juin 1897. (*Document de la session, No 9.*)

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 4 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—
Du Conseil de l'Union des Imprimeurs, de Toronto, Ontario; du Conseil des Métiers et du Travail, de Vancouver, C.-B.; et du Conseil des Métiers et du Travail, de Victoria, C.-B., demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour modifier de nouveau l'Acte d'immigration chinoise, devienne loi.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Sutherland,
Résolu, que la Chambre concoure dans le troisième rapport du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers, correspondance et ordres concernant la destitution de François Corbeil, ci-devant gardien de quai sur le canal de Lachine. (*Document de la session, No 37j.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de Charles Hoar, employé de l'Intercolonial, à Pictou, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 37k.*)

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. LaRivière,
Ordonné, que le bill du Sénat (No 129), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gibson,
Ordonné, que le comptable de la Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires et frais payés pour le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière, moins le coût d'impression et de traduction, vu qu'il appert des Procès-Verbaux du 15 avril 1898, que la motion proposant la seconde lecture de l'amendement fait au dit bill en comité général, avait été rejetée sur division.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance entre le maire de Gananoque ou toute autre personne et le gouvernement au sujet du déplacement de la salle d'exercices militaires de la dite ville; aussi, de toute correspondance concernant la vente ou l'acquisition d'un nouvel emplacement; aussi, de toutes offres faites par le président de la Société d'agriculture de la dite ville ou toute autre personne pour la location ou la vente d'un édifice propre à l'emmagasinage des armes et accoutrements; et aussi, de toute autre correspondance avec le gouvernement ayant trait au même sujet. (*Document de la session, No 73.*)

Ordonné, que M. Flint ait la permission de présenter un bill (No 134) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 114) modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission géologique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 72) modifiant de nouveau l'Acte des falsifications.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 111) intitulé : "Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 11, retranchez depuis "exacte" jusqu'à "qu'on".

Page 1, ligne 18, après "brouillard" insérez "en bon état".

Page 1, ligne 28, après "pêcheries" insérez ce qui suit comme article A.

Article A.

"Le présent acte n'entrera en vigueur et ne sera exécutoire qu'à compter du premier jour d'octobre 1898."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Blair, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

—

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 118) constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City, tel qu'amendé par le comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé, et que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 105) concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 35) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval Blanc," lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 33, retranchez le paragraphe 3 de l'article 3.

Page 2, ligne 4, retranchez " cent " et insérez : " cinquante."

Page 3, ligne 20, retranchez l'article 13 et insérez à la place ce qui suit :—

13. L'Acte des chemins de fer, à l'exception des articles qui autorisent la construction d'embranchements, ainsi que des articles incompatibles avec le présent acte ou avec les objets de la compagnie et de son entreprise, s'appliquera à la compagnie et à son entreprise.

2. Lorsque, dans l'Acte des chemins de fer, l'expression " la compagnie " se rencontre, elle signifiera la compagnie constituée par le présent acte ;

3. Lorsque l'expression " chemin de fer " se rencontre dans l'Acte des chemins de fer, elle signifiera, à moins que le contexte ne s'y oppose, en tant qu'il s'appliquera aux dispositions du présent acte, ou à la compagnie constituée, les tramways ou autres travaux dont le présent acte autorise la construction."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat, au bill (No 66) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba," lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 12, après "Est," insérez :—" Pourvu toujours que cette fusion avec la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg ne s'appliquera pas à cette partie du dit chemin de fer qui est située entre le terminus de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba et la rivière Saskatchewan."

Le dit amendement étant lu la seconde fois,—

M. Jameson, propose, secondé par M. Sutherland, que la Chambre n'acquiesce pas au dit amendement pour les raisons suivantes, savoir :—

" Parce qu'il permet simplement une fusion avec une partie de chemin possédé par une compagnie avec laquelle il s'agit de s'amalgamer, et qu'ainsi le dit amendement est incompatible avec la fusion projetée des deux compagnies et contraire, de plus, à l'objet même du bill."

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

L'amendement du Sénat est ainsi rejeté.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leur amendement, et en donne les raisons.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 125) constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se ferme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille quatre cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Pour le département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille huit cent cinquante-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—Aide aux écritures et autre, \$23,855; impressions et papeterie, \$15,500; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Jeudi matin, 5 mai 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil après quelque temps, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à six heures moins vingt minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 5 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Morrison,—la pétition de Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De Thomas H. Macpherson, M.P., et autres, de la cité d'Hamilton, Ontario, demandant qu'il leur soit permis de demander à la Chambre l'adoption d'un acte qui amende l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *International Radial*, bien que le temps fixé pour la présentation de requêtes relatives à des bills privés fût expiré.

M. Sriver, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, et est convenu de le rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 101) concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 98) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la rivière de la Paix, et recommande qu'il soit retiré, et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, attendu que les promoteurs ont exprimé leur désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Sriver,

Ordonné, que la pétition de Thomas H. Macpherson, M. P., et autres, de la cité d'Hamilton, Ontario, demandant la permission de solliciter l'adoption d'un acte qui amende la charte de la Compagnie du chemin de fer *International Radial*, malgré l'expiration du temps prescrit pour la présentation de requêtes concernant les bills privés,—soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, que la pétition de Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant la permission de solliciter l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de télégraphe Anglo-Française à responsabilité limitée" (*The Anglo-French Telegraph Company, limited*), malgré l'expiration du temps fixé pour la présentation de requêtes relatives à des bills privés,—est en conséquence, lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Morrison,

Ordonné, que le bill (No 98) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la rivière de la Paix, soit retiré, et que les

frais et honoraires payés pour ce projet de loi soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans la onzième rapport du comité des Chemins de fer, canaux et Télégraphes.

Ordonné, que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (No 135) modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (No 136) modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie de tous les divers tarifs, supplémentaires, réguliers et spéciaux, qui ont été appliqués de temps à autre sur l'Intercolonial depuis la nomination de M. Harris. (*Document de la session, No 78.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers et correspondance, y compris copie de l'annonce se rapportant à l'adjudication du contrat de l'Intercolonial pour barrières de fermes, durant l'hiver de 1896-97; copie du contrat de l'Intercolonial avec le nommé McNeil, de New-Glasgow, N.-E., et copie des soumissions et des dépôts faits par les divers soumissionnaires pour ces travaux. (*Document de la session, No 78a.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant un état devant indiquer:—

(a.) Les noms des employés renvoyés par le gouvernement par voie de destitution ou autrement, sur le canal Welland et son coursier d'alimentation, depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au 1er mars 1898.

(b.) Les années de service de chaque employé ainsi renvoyé.

(c.) Le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est.

(d.) La cause de la destitution dans chaque cas.

(e.) Le traitement annuel que chaque employé retirait.

(f.) Les noms des nouveaux employés nommés, permanemment ou temporairement, entre les dates susdites.

(g.) Le traitement à payer à chacun de ces nouveaux employés permanents ou temporaires. (*Document de la session, No 371.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant un état devant indiquer:—

(a.) Les noms de tous les employés révoqués par le gouvernement, par destitution ou autrement, sur le canal de Lachine, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898.

(b.) Les années de service de chacun.

(c.) Le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est.

(d.) La cause de la révocation dans chaque cas.

(e.) Le chiffre du traitement annuel de chacun à la date de la révocation.

(f.) Les noms des nouveaux employés nommés permanemment ou temporairement, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898.

(g.) Le chiffre du traitement mensuel à payer à chaque nouvel employé permanent ou temporaire. (*Document de la session, No 371m.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de R. H. Simonds employé dans les bureaux généraux de l'Intercolonial à Moncton, N.-B. (*Document de la session No 371n.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers et correspondance entre les officiers du ministère des

Chemins de fer et Canaux et autres départements au sujet d'une réclamation de M. D. Connors, Bayfield, Antigonish, pour pertes causées par le feu, ainsi que de toute correspondance échangée entre le réclamant et autres et le département. (*Document de la session, No 79.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie du rapport adressé au gouvernement par M. Wilfrid Mercier, qui a été chargé de faire une enquête sur la conduite des employés de l'écluse Sainte-Anne, sur la rivière Ottawa. (*Document de la session, No 80.*)

En conformité de l'ordre, un bill du Sénat, (No 111) intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs," est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté avec plusieurs amendements pour lesquels elle désire leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une résolution proposée au sujet du traitement de l'officier commandant la milice.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient de décréter que l'officier commandant la milice aura un traitement de \$4,000 par année, et qu'en sus de cette somme, il lui sera accordé sous forme d'allocation, tel montant que pourra déterminer le Gouverneur en conseil, mais ne devant pas excéder \$2,000.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 127) modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial, y compris les stations de sauvetage, savoir:—Entretien et réparation des steamers de l'Etat, \$112,000; pour les examens des capitaines et seconds, \$5,000; pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages, \$7,000; pour la tenue d'enquêtes sur les naufrages, etc., \$1,000; enregistrement des navires du Canada, \$500; observations des marées,

\$2,500; pour enlever les obstacles dans les rivières navigables, \$1,000; service postal pendant l'hiver, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier, savoir:—Salaires et allocations des gardiens de phares, \$207,000; agences, loyers et dépenses casuelles, \$15,510; entretien et réparation des phares, etc., \$230,000; construction, etc., de phares, \$45,000; service de signaux, \$11,000; réparations aux quais, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$2,700; service météorologique, \$62,000; relevés hydrographiques, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine, savoir:—Soin des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, \$35,000; matelots naufragés, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, savoir:—Inspection des bateaux à vapeur, \$27,000; inspection des steamers fédéraux et des cornets de brume, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 91) constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix, à responsabilité limitée."

Bill (No 96) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill (No 88) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central."

Et la Chambre s'ajourne à demain.

VENDREDI, 6 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Bain, du Comité de l'Agriculture et de la colonisation, présente à la Chambre, le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 11) modifiant le Code criminel, 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux, et a décidé d'en faire rapport sans amendement, vû que l'on se propose de ne pas procéder plus loin avec cette mesure durant la présente session.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, que les ordres du gouvernement auront la priorité jusqu'à la fin de la session, les lundis, à commencer lundi, le 16 mai, immédiatement après les bills privés.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la requête de M. Thomas H. Macpherson, et autres, au nom de la Compagnie du chemin de fer Internationnal Radial, et celle de M. Alexander Ferguson, au nom de la Compagnie de télégraphe Anglo-Française, à responsabilité limitée, demandant séparément la permission de solliciter l'adoption d'un bill privé, malgré l'expiration du temps fixé pour la présentation de pétitions de ce genre, et il recommande d'accorder dans les deux cas, l'autorisation nécessaire.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Ellis,

Ordonné, que la règle 49 qui limite le temps prescrit pour la présentation de pétitions demandant l'adoption de bills privés, soit suspendue au sujet de la requête de la Compagnie de télégraphe Anglo-Française, à responsabilité limitée, sollicitant une charte, ainsi qu'à l'égard de la requête de la Compagnie du chemin de fer International Radial, sollicitant également une charte, conformément à la recommandation énoncée dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 avril 1898, pour la production de copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance au sujet de la destitution de Thomas Walton, ci-devant agent de la bande des Sauvages de l'Île Parry ; aussi, copie du rapport de l'enquête faite à ce sujet. (*Document de la session No 370.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—savoir: Dépenses casuelles—ministère de l'Agriculture—Aide aux écritures et autre, y compris \$600 chacun pour C. Thompson et John T. Farmer, et \$400 pour John Leafloor, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$10,000 ; impression et papeterie, \$3,250 ; divers, \$3,250, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir: Archives, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la préparation de la statistique criminelle, ch. 60, S.R.C., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Statistical Year Book*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture, T.N.-O., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour préparatifs à faire au sujet de la représentation du Canada à l'exposition de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 101) concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill, et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 129) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsidies reprend alors le cours de ses délibérations.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Imputable sur le capital. Ports et Rivières—Québec, savoir:—Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, Ontario, savoir:—Rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ottawa, savoir:—Construction de la partie de l'édifice de l'ouest, détruite par l'incendie, le 11 février 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Imputable sur le revenu.—Edifices publics de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Salle d'exercices d'Halifax, (montant périmé),

\$18,000; édifices publics à Kentville, \$5,000; édifices publics à Liverpool, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics du Nouveau-Brunswick, savoir :—Edifices publics de Marysville, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics des provinces maritimes en général, savoir :—Edifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de Québec, savoir :—Edifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$12,000; station de quarantaine de la Grosse-Isle, \$2,000; édifices publics fédéraux à Montréal—Améliorations, changements, réfections, réparations, etc., \$5,000; bureau de poste de Québec—Nouvelle aile, y compris les changements et les réparations au vieux bâtiment, mobilier, etc., \$3,500; remise des immigrants de Québec sur le quai de la Reine, levée Louise, et brise-lames, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 50) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Montréal et la Baie de James."

Bill (No 86) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 62) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami," avec un amendement pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 92) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat déclare qu'il n'insiste pas sur son amendement au bill (No 66) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba," et auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

Et la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 9 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—
Par M. Lister,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer *International Radial*.

Par M. Morrison,—la pétition de Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, et autres, d'autres lieux.

M. Taylor propose, secondé par M. Davin, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—la Chambre se divise; et elle est résolue dans la négative.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 30 mars 1898, pour la production de copie de toute accusation, preuve et rapport d'enquête, correspondance et papiers concernant la destitution de Thomas H. Miller, comme préposé à l'embarquement au port de Bear River, comté d'Annapolis, N.-E., et la nomination de Albert Harris. (*Document de la session, No 37g*).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 117) constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements. Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 62) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami," lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 23—après le premier "de," insérez: "quelque point à ou près."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 92) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique," lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 4, ligne 10, après "but," insérez: "et à laquelle auront été présents en personne ou par fondés de procurations des actionnaires représentant au moins les deux tiers en somme du capital social souscrit."

Page 5, ligne 6, retranchez l'article 15.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sir Charles Tupper, baronnet, propose, secondé par M. Foster, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée du consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Ellis,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports et plans se rapportant en quelque manière à une route qui traverserait les Territoires du Nord-Ouest pour atteindre le district du Yukon *via* Prince-Albert, la Saskatchewan, le lac Vert, l'île à la Crosse, la rivière Eau Claire et le Fort McMurray, sur la rivière Athabaska.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Sutherland,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie de chemin de fer *International Radial*, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant l'adoption d'un acte qui amende la charte de la compagnie, est, en conséquence, lue et recue.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Sutherland,

Ordonné, que la pétition de Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, et autres, d'autres lieux, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de télégraphe Anglo-Française, à responsabilité limitée, est, en conséquence, lue et recue.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 80) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York."

(Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill (No 111) intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs."

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill (No 4) à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer, tel qu'amendé en comité général de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé, et que le bill soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Et la motion proposant que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération,—étant faite; M. Casey propose comme amendement, secondé par M. Rogers, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants: "renvoyé au comité général de la Chambre, avec instruction de le modifier en y ajoutant ce qui suit comme article 7.

7. Tout employé d'une compagnie de chemin de fer qui sera blessé ou estropié dans l'exercice de ses devoirs aura droit, pour chaque jour qu'il sera empêché de travailler par suite de ses blessures, à une indemnité de la compagnie de chemin de fer au taux de pas moins de soixante pour cent du taux courant des gages payés aux hommes employés aux mêmes fonctions, lorsque l'accident arrivera, laquelle sera payée pendant cinquante-deux semaines au plus.

2. Tout tel employé ainsi blessé qui restera infirme pour toujours aura droit à une indemnité, de la part de la compagnie de chemin de fer, au montant de pas moins de quatre années de gages au taux d'iceux à l'époque de l'accident.

3. La famille et ceux qui dépendent de tout employé qui aura été tué, ou qui mourra à la suite de blessures reçues dans l'accomplissement de ses devoirs dans les six mois après l'accident, auront droit à une indemnité, de la part de la compagnie de chemin de fer, au montant de quatre années de gages au taux d'iceux à l'époque de l'accident, mais n'excédant pas en totalité trois mille piastres.

4. Si un employé ou ses représentants acceptent l'indemnité prescrite par le présent acte, cet employé ou ses représentants n'auront aucun autre recours en loi contre la compagnie.

5. Cet employé ne pourra pas renoncer aux droits prescrits par les dispositions qui précèdent ou les abandonner, par aucun arrangement ou contrat avec la compagnie de chemin de fer, pour valeur reçue ou autrement, et le droit de l'employé ne pourra pas être nullifié par aucun règlement de la compagnie de chemin de fer.

6. Le certificat de deux médecins compétents et désintéressés suffira pour prouver l'infirmité perpétuelle; et le certificat du médecin qui soignera le blessé suffira pour prouver son incapacité de travailler, pendant un espace de temps ne dépassant pas dix semaines, après quoi un certificat mensuel d'un médecin désigné par la compagnie suffira dans tous les cas.

7. Les dispositions qui précèdent au sujet de l'indemnité seront nulles dans le cas d'un employé dont les blessures ou la mort auront été causées par sa propre négligence,—la preuve de cette négligence incombant à la compagnie de chemin de fer; mais si ces blessures ou la mort ont lieu en travaillant sur ou avec des trains, locomotives, wagons ou appareils en mauvais ordre ou insuffisants ou non conformes aux dispositions du présent acte, ou si elle ne s'est pas conformée aux dispositions du présent acte, la compagnie ne pourra pas plaider négligence contributive de la part de l'employé ainsi blessé, estropié ou tué.

8. Dans toute poursuite pour indemnité intentée par un employé contre une compagnie de chemin de fer, l'action, le manquement ou la négligence d'aucun autre employé ne pourront pas être invoqués ou donnés en preuve par la compagnie comme moyen de défense dans cette poursuite.

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bell (Addington),	Dyment,	Hodgins,	Oliver,
Casey,	Ganong,	Lang,	Powell,
Clarke,	Gilmour,	Maclean,	Roche,
Cochrane,	Guillet,	McAlister,	Rogers et
Corby,	Henderson,	McCleary,	Wallace.—21.
Davin,			

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Dobell,	Landerkin,	Mulock,
Bain,	Douglas,	Laurier (Sir Wilfrid),	Paterson,
Bazinet,	Dupré,	Lavergne,	Pettet,
Beausoleil,	Edwards,	Lewis,	Proulx,
Belcourt,	Erb,	Livingston,	Quinn,
Bergeron,	Ferguson,	Logan,	Richardson,
Bourassa,	Fitzpatrick,	Macdonald (Huron),	Rinfret,
Britton,	Flint,	Macdonell (Selkirk),	Ross,
Brown,	Fortin,	Mackie,	Russell,
Burnett,	Fraser (Lambton),	McDougall,	Rutherford,
Calvert,	Frost,	McGregor,	Scriver,
Cargill,	Gauthier,	McGugan,	Semple,

Carroll	Gibson,	McIsaac,	Sifton,
Cartwright(Sir Richard),	Gillies,	McMillan,	Snetsinger,
Champagne,	Hale,	McMullen,	Sproule,
Charlton,	Hailey,	Malouin,	Stenson,
Chauvin,	Hughes,	Mignault,	Tupper (Sir Charles),
Christie,	Hurley,	Monk,	Wilson,
Cowan,	Joly de Lotbinière	Morin,	Wood (Hamilton) et
Craig ,	(Sir Henri),	Morrison,	Yeo.—80.
Davis,			

La question est ainsi résolue dans la négative et l'amendement rejeté.

Les amendements faits en comité général de la Chambre, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend en considération la motion faite lundi, le 25 avril dernier, et proposant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, copie de tous papiers se rapportant à la destitution de John F. Tennant, ci-devant sous-percepteur de douanes à Gretna, Manitoba.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;—

Mardi matin, 10 mai 1898.

Et la question étant posée sur la motion,—elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous papiers se rapportant à la destitution de John F. Tennant, ci-devant sous-percepteur de douanes à Gretna, Manitoba.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre, qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure du matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 10 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer *International Radial*, demandant un acte qui amende sa charte.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de la Compagnie de télégraphe Anglo-Française (à responsabilité limitée), demandant une charte, et il trouve que les avis n'ont été publiés que pendant une semaine; mais comme la nécessité de la demande ne s'est fait sentir que tout dernièrement, et que la compagnie consent, s'il est nécessaire, à faire un dépôt qui sera confisqué dans le cas où elle ne remplirait pas dans un délai raisonnable le but pour lequel elle sollicite une charte, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de cette requête.

Comme le temps fixé pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce temps, soit suspendue au sujet des deux pétitions précédentes.

M. Bain, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre, le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 83) à l'effet d'empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre et du fromage, et il recommande que la mesure ne soit pas poussée plus loin pendant cette session, mais que, pour obtenir plus d'informations que l'on ne peut en avoir à présent, des circulaires renfermant des copies du bill soient émises sous le contrôle du comité et adressées aux chambres de commerce, associations d'industrie laitières, vendeurs de produits de la laiterie, commerçants et gérants de fromageries et beurrieres en Canada, leur demandant quel effet le bill aurait sur l'industrie laitière dans le cas où il deviendrait loi.

M. Gibson, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le document suivant et recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

69. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie de toute correspondance, rapports, arrêtés du conseil, et de tous papiers concernant l'impression du *Guide Officiel du Klondike*, qui a été confiée à M. Daniel Rose, de Toronto.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

37g. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie de toutes lettres, papiers, rapports ou correspondance entre le ministre de l'Intérieur ou aucun de ses employés et tout agent des Sauvages touchant la destitution du docteur George T. Orton, comme surintendant médical des Sauvages dans la province de Manitoba.

37h. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de toute correspondance entre tout ministre de la Couronne et autres personnes concernant le renvoi du service de John Walker, comme gardien des bains souterrains de Banff, T.N.O.

37i. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous rapports et correspondance officielle se rapportant en quelque manière de la destitution de David Ross, gardien de pêcheries pour la branche nord-est de la rivière Margaree, dans l'Île du Cap-Breton.

41a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de l'acte de concession minière accordée au chevalier Drolet.

49a. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production d'un état devant indiquer :—

Le nombre d'acres de terre réservées pour la colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest ;

Le nombre d'acres de terre réservées pour le même objet dans Manitoba ;

Le nombre d'acres dans les Territoires du Nord-Ouest vendues pour les chemins de fer ;

Le nombre d'acres réservées pour les chemins de fer ;

Le nombre d'acres réservées pour le gouvernement ;

Le nombre d'acres colonisées ;

Le nombre d'acres dans Manitoba vendues pour les chemins de fer ;

Le nombre d'acres réservées pour les chemins de fer ;

Le nombre d'acres réservées pour le gouvernement ;

Le nombre d'acres colonisées.

64. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et papiers se rattachant à la réclamation de M. E. J. Walsh, contre les autorités des Îles-sous-le-Vent.

65. Réponse à un ordre de la Chambre, du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers se rapportant au congé définitif de William J. Spencer, de la police à cheval du Nord-Ouest, qui a été blessé le 14 mai 1885, pendant qu'il faisait la patrouille dans les Buttes à l'Aile avec un détachement de la colonne du colonel Otter ; aussi, copie du rapport et de la recommandation de la commission à laquelle cette question avait été soumise.

66. Rapport des Commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur l'état et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

67. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, demandant copie de toute correspondance, estimations, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement concernant la submersion annuelle des fermes à Sainte-Geneviève comté de Jacques-Cartier, causée par l'exécution de travaux publics dans la rivière Ottawa.

68. Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 14 février 1898, demandant copie de toute correspondance, estimations, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement au sujet de la construction d'un quai à la Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier.

68a. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance entre le département des Travaux publics et M. L. H. Masson, de Saint-Anicet, concernant le quai du gouvernement à cet endroit ; aussi, de copie de toute correspondance entre le dit département et des citoyens de Saint-Anicet au sujet de la construction d'une jetée au dit quai.

70. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant copie des papiers et documents suivants :—

(a) La commission délivrée à M. Rothwell, greffier en loi dans le département de l'Intérieur, Ottawa, l'autorisant à faire une enquête sur les griefs de certains colons établis dans les limites de la zone des terres de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, sur l'île de Vancouver ;

(b) Tous les témoignages recueillis à cette enquête à Nanaïmo, Victoria ou ailleurs ;

(c) Tous les rapports faits par le dit Bothwell sur toutes questions relevant de l'enquête instituée sous l'empire de la dite commission.

71. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers concernant l'adjudication du contrat pour la construction du pont de chemin de fer à Edmonton, y compris les annonces, devis et soumissions, les contrats, ainsi que leurs modifications subséquentes, et la correspondance; aussi, d'un état concernant les confiscations se rapportant à ce contrat et la décision du gouvernement à ce sujet; aussi, d'un état indiquant la condition de ces travaux actuellement.

72. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous papiers et correspondance (qui peuvent être raisonnablement produits) entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de l'amélioration des défenses au Canada.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. McGregor,

Ordonné, que la règle 51 soit suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie de télégraphe Anglo-Française demandant une charte; et que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la présentation de bills privés, soit également suspendue à l'égard du bill fondé sur la requête ci-dessus, et du bill relatif à la Compagnie de chemin de fer *International Radial*.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 137) concernant la Compagnie du chemin de fer *International Radial*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Fielding,

Résolu, que le contrat supplémentaire qui suit entre Sa Majesté La Reine et MM. Petersen, Tate et Compagnie, en date du 23 avril 1898, concernant le service rapide des malles sur l'Atlantique, modifiant, expliquant et définissant certaines dispositions du contrat principal (en date du 24 mars 1897), soit approuvé par la Chambre des Communes, savoir:—

CONVENTION faite ce 13ème jour d'avril 1898, entre Sa Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria, représentée aux présentes par l'honorable Richard Reid Dobell, l'un des ministres de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, d'une part, et William Petersen, de Newcastle-on-Tyne, dans le comté de Northumberland, Angleterre, et Arthur Tate, du même lieu, faisant affaires ensemble sous la raison sociale "Petersen, Tate et Cie," armateurs (ci-après appelés "les entrepreneurs"), d'autre part.

Attendu que ce contrat doit être lu, considéré et prendre effet comme supplément d'une convention (ci-après désignée comme convention principale) en date du 24 mars 1897, faite entre Sa Majesté et les entrepreneurs, pour l'établissement d'un service de steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni;

Et attendu que les entrepreneurs allèguent qu'à raison de la grève des ingénieurs ils ont droit à une extension du temps fixé par la convention principale pour le commencement du service;

Et attendu que, sans admettre les prétentions des entrepreneurs, le gouvernement du Canada consent à donner une extension de temps aux termes et conditions ci-après mentionnés, et consent aussi à modifier ou expliquer la convention principale de la manière énoncée ci-après;

Et attendu que le dit Richard Reid Dobell a représenté aux entrepreneurs qu'il est autorisé à lier le gouvernement du Canada et le ministre par la présente convention.

Maintenant, la présente convention fait foi que les entrepreneurs, pour et en considération de ce que ci-dessus et des engagements de la part de Sa Majesté ci-après mentionnés, pour eux-mêmes, leurs exécuteurs, administrateurs et héritiers conviennent, s'engagent et s'obligent par les présentes envers Sa Majesté, Ses héritiers et successeurs,—Et Sa Majesté, pour elle-même, Ses héritiers et successeurs, s'engage envers les entrepreneurs, leurs exécuteurs, administrateurs et héritiers, en la manière suivante, savoir:—

1. Le temps pour le commencement du service sera prorogé au 1er jour de mai 1900, et les entrepreneurs conviennent qu'à cette date tous les quatre steamers men-

tionnés dans la convention principale seront prêts et complétés sous tous rapports pour commencer le service, et qu'à compter de ce jour le service sera un service hebdomadaire entre la Grande-Bretagne et le Canada, respectivement.

2. Le ministre approuve par les présentes que le mercredi soit le jour du départ du port d'attache dans la Grande-Bretagne et que le samedi soit le jour de départ du port d'attache en Canada, sauf toutefois le droit de changer le jour du départ (mais seulement par arrangement avec les entrepreneurs ou la compagnie) ou de retarder le départ d'un steamer, tel que stipulé dans la convention principale.

3. Le ministre approuve par les présentes les changements et modifications dans les plans (chiffres et devis) annexés à la convention principale, et qui sont indiqués dans les plans modifiés (chiffres et devis), lesquels ont été soumis au ministre durant le mois de février 1898; et les dits plans modifiés (chiffres et devis) sont annexés à la présente convention et doivent être lus et considérés comme en faisant partie, pourvu que les navires soient construits sous la surveillance de l'Amirauté et conformément aux règlements du gouvernement impérial de Sa Majesté à l'égard des croiseurs armés et aussi aux règlements de la Chambre de commerce anglaise.

4. Une salle permanente pour les malles, d'une capacité de 2,000 pieds cubes, sera construite sur chaque steamer (dans la position indiquée sur les dits plans modifiés ou les plans qui pourront être approuvés par le ministre) et les entrepreneurs ou la compagnie s'engagent à trouver un local convenable pour toutes matières postales *extra*, tel que stipulé dans la convention principale et comme cela se pratique actuellement dans le service des malles sur l'Atlantique.

5. Le tirant d'eau des steamers complètement équipés, chargés et prêts à prendre la mer pourra excéder 25 pieds et 6 pouces, dans le cas où, et en autant que les steamers pourront recevoir un plus fort chargement sans danger et sans enfreindre d'autres conditions de la présente convention et de la convention principale.

6. Le paragraphe (a) de la clause 2 de la convention principale sera lu et interprété comme si les mots et les chiffres suivants, savoir: "une vitesse moyenne de 500 nœuds par 24 heures" étaient substitués dans ce paragraphe aux mots et chiffres d'une vitesse de 500 nœuds par 24 heures." La clause 18 de la convention principale sera lue et interprétée comme si après les mots "500 nœuds par 24 heures" étaient insérés les mots "par un temps ordinaire."

7. La présente convention et la convention principale seront lues et interprétées comme si elles constituaient un seul et même acte, et dans la présente convention comme dans la convention principale "le ministre" signifie le ministre du Commerce de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, pour le temps d'alors.

8. Dans le cas où la compagnie et le ministre conviendraient de termes et conditions acceptables par les entrepreneurs ou la compagnie au sujet de l'arrêt dans un port d'Irlande et de compensation pour les obligations additionnelles imposées par suite des arrêts dans le dit port et au sujet de toutes autres matières provenant de tels arrêts, les steamers devront, sur la demande du ministre, arrêter dans un port d'Irlande qui sera choisi ci-après par les entrepreneurs ou la compagnie et le ministre.

9. Les entrepreneurs promettent et conviennent que le 30 mai prochain ou avant,—

(a.) La compagnie mentionnée dans la convention principale et ayant un capital en actions et en débetures, ou l'un des deux, de pas moins que £1,250,000 sterling aura été légalement constituée et que son capital aura été souscrit par des personnes responsables;

(b.) Des contrats convenables auront été passés par les entrepreneurs ou la compagnie avec des constructeurs de navires responsables pour la construction des quatre steamers; et

(c.) Deux des steamers seront en voie de construction;

Si les entrepreneurs font défaut de remplir tout ou partie de cet engagement, alors la présente convention deviendra nulle et la convention principale restera en vigueur comme si la présente convention n'avait pas été faite.

10. La présente convention ne liera aucune des parties à moins que le gouvernement impérial de Sa Majesté ne consente à donner £51,500 sterling comme sa part

de la subvention stipulée dans la convention principale telle que modifiée par les présentes, et que ce consentement soit notifié aux entrepreneurs par le ministre.

11. La présente convention ne liera pas Sa Majesté à moins que dans une semaine de la date des présentes les entrepreneurs ne donnent au ministre une garantie, en la manière qu'il jugera convenable, pour la somme de £10,000 sterling, de la *North Eastern Banking Company (Limited)*, qui a fourni le cautionnement exigé dans la convention principale, par laquelle garantie la dite compagnie de banque s'engagera à assurer l'exécution de la convention principale telle que modifiée par les présentes; et aussitôt que la présente convention liera les deux parties aux présentes, les cautions seront déchargées de leur obligation aux termes de la convention principale, et la présente garantie lui sera substituée et constituera avec le dépôt stipulé dans la convention principale la garantie de l'exécution de la convention principale, telle que modifiée par les présentes.

12. Si la présente convention ne devient pas obligatoire aux termes des clauses 10 et 11, elle sera absolument nulle et de nul effet, et la convention principale et tous les droits qui en découlent, ainsi que la garantie donnée en vertu de la convention principale, demeureront en vigueur comme si la présente convention n'avait pas été faite.

13. Pour toutes les fins de cette convention, le temps sera censé être de l'essence du contrat.

En foi de quoi, les dites parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau les jour et an en premier lieu ci-dessus écrits.

Signé, scellé et délivré par le dit Richard Reid
Dobell, en présence de
WALTER E. BATESON,
Procureur, Liverpool. } RICHARD R. DOBELL. [L.S.]

Signé, scellé et délivré par Petersen, Tate et
Cie, par William Petersen, membre de la
Compagnie, en présence de
E. L. COULTON, *Procureur.* } PETERSEN, TATE ET CIE. [L.S.]
31 Old Jewry, Londres, E.C.

Il est de plus convenu que l'un des quatre steamers mentionnés dans la convention ci-dessus pourra être ordinairement tenu en réserve comme steamer auxiliaire, vû que l'on se propose de l'utiliser à titre de steamer supplémentaire lorsque le trafic du Canada pourra exiger plus de moyens de transport, ou pour remplacer au besoin l'un des trois autres steamers.

Signé, scellé et délivré par le dit Richard Reid
Dobell *per pro* Charles Russell, pro-
cureur, 37, rue Norfolk, Strand, Londres,
autorisé par lettre du 2 avril 1898 du dit
Richard Reid Dobell, en présence de.
H. J. BRASHIER,
Clerc de MM. DAY, RUSSELL ET CIE,
37, rue Norfolk, Strand, Londres, W.C. } RICHARD R. DOBELL, [L.S.]
Par CHARLES RUSSELL.

Signé, scellé et délivré par Petersen, Tate et
Cie, comme ci-dessus, en présence de
E. L. COULTON. } PETERSEN, TATE ET CIE, [L.S.]

M. Bergeron propose, secondé par M. Taylor, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill [No 104] concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne ;

Bill [No 119] constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria ;

Bill (No 120) concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants, sans amendement, savoir :— !

Bill (No 64) intitulé : "Acte concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company.*"

Bill (No 93) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 138), intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des *Compagnies,*" pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que le bill du Sénat (No 138), intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des *Compagnies,*" soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie des comptes de M. H. H. Robertson, registraire de la cour d'élection tenue en la cité de London dans l'automne de 1897, pour l'instruction de la pétition contestant le droit de M. Thomas Beattie de siéger comme député de la dite cité, ainsi que de copie des pièces justificatives, des certificats et de toute correspondance à ce sujet. (*Document de la session, No 81.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 18 avril 1898, demandant copie de toutes pétitions, rapports, demandes, lettres, télégrammes, preuves, dépositions, plaidoyers, papiers, écrits, correspondance, charges de juges, rapports de juges, ordres du conseil et autres documents de toute espèce concernant la commutation de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Ritchie, de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, contre Lyman Dart, ou concernant son pardon, ou toute demande de commutation ou de pardon ; aussi, copie de tous documents qui ont été pris en considération par le ministre de la Justice ou par le Solliciteur général, ou par Son Excellence le Gouverneur général en conseil au sujet de la dite commutation ou du dit pardon. (*Document de la session, No 82.*)

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné, que les papiers accompagnant la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, concernant le contrat pour barrières de fermes sur la ligne de l'Inter-colonial avec un nommé McNeil, de New-Glasgow, soient référés au comité des Comptes Publics.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que l'ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'amendé de nouveau.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir :—Appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$95,000; construction et entretien des piscifac-tures et des homarderies, \$34,500; service de protection des pêcheries, \$95,000; construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$1,500; dépenses judiciaires et imprévues, \$4,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,000; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche au ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$5,000, ostréiculture, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 11 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie de télégraphe Anglo-Française (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Bain, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 113) constituant en corporation la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Bill (No 122) constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance entre le maire de Gananoque ou toute autre personne et le gouvernement au sujet du déplacement de la salle d'exercices militaires de la dite ville ; aussi, de toute correspondance concernant la vente ou l'acquisition d'un nouvel emplacement ; aussi, de toutes offres faites par le président de la Société d'agriculture de la dite ville ou toute autre personne pour la location ou la vente d'un édifice propre à l'emmagasinage des armes et accoutrements ; et aussi, de toute autre correspondance avec le gouvernement ayant trait au même sujet. (*Document de la session, No 73a.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, demandant copie de toute correspondance, demandes de soumissions et soumissions reçues, rapports et arrêtés du conseil et liste de tous permis ou licences accordés, comprenant les noms des personnes auxquelles ils ont été concédés, l'étendue de terrain et les conditions spécifiées dans chacun de ces permis, le montant payé et à payer pour les terrains aurifères susceptibles d'exploitation par des travaux de mines ou de dragage dans les Territoires du Nord-Ouest et le district du Yukon. (*Document de la session, No 83.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. McLennan (Glengarry),

Ordonné, que la réponse à l'adresse qui précède à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, soit imprimée sans délai, et que la règle 94 à ce sujet soit suspendue.

M. Tarte, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1898, pour la production d'un état devant indiquer :—

- (a.) Les travaux ou opérations exécutés à la salle d'exercices militaires à Montréal, depuis le 1er septembre 1896 ;
- (b.) Le coût estimatif des dits travaux ;
- (c.) Les noms de ceux qui ont exécuté les travaux et les montants payés à chacun par le gouvernement ;
- (d.) Le mode suivi pour demander des soumissions pour ces travaux. (*Document de la session, No 73b.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 135) modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 136) modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 138) du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Compagnies."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

M. Brodeur, du comité chargé d'examiner une certaine résolution proposée au sujet du traitement de l'officier commandant la milice, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de décréter que l'officier commandant la milice aura un traitement de \$4,000 par année, et qu'en sus de cette somme, il lui sera accordé sous forme d'allocation, tel montant que pourra déterminer le Gouverneur en conseil, mais ne devant pas excéder \$2,000.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden (King), ait la permission de présenter un bill (No 140) modifiant de nouveau l'Acte de la milice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité des Subsidés ;—
M. Fielding propose, secondé par Sir Henri Joly de Lotbinière, que M. l'Orateur
quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et
demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer
sur le bill (No 104) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la
baie Georgienne; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le
fauteuil, et M. Scriver rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en
faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer
sur le bill (No 119) constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de
Dawson-City et Victoria; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur
reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a
chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer
sur le bill (No 120) concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord ;
et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M.
Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en con-
sidération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur
quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme de nouveau en comité
des Subsidés.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Wood (Brockville),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 12 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Bain, secondé par M. Campbell,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les troisième et quatrième rapports du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 18 avril 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, réclamations, déclarations, mémoires, etc., se rapportant au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et à une délégation composée de M. Warburton, premier ministre de la province, M. H. C. McDonald, procureur général de la province, et autres, au sujet de questions pendantes entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le Canada. (*Document de la session, No 84.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 7 juin 1897, pour la production de copie de toutes pétitions, lettres et documents concernant les réclamations des vétérans des troubles de 1837-38 pour pensions ou autre compensation, de toutes réponses administratives à ces réclamations, et de tous autres papiers s'y rapportant. (*Document de la session, No 85.*)

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance, preuve faite devant des commissaires, rapports, recommandations et autres papiers concernant la destitution de Joseph Stæves, ci-devant maître de poste à Elgin, comté d'Albert, N.-B., et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 37r.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 78) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean," avec un amendement, pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 102) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite hier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Campbell propose, secondé par M. Sutherland, que le débat soit ajourné.

Et la question étant posée, la Chambre se divise,—et elle est résolue dans la négative.

Alors, la motion principale étant proposée, est adoptée,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—Imputables sur le revenu, savoir:—Edifices publics

de Manitoba :—Édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$5,000 ; bureau de poste du Portage-la-Prairie, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice, salle de police et logement des agents de sûreté, \$1,000 ; édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$4,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de la Colombie-Britannique, savoir :—Édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$5,000 ; édifice public de Victoria—voûte du trésorier, \$16,000 ; station de quarantaine de William's-Head—logement pour le personnel, changements, améliorations, mobilier, instruments, etc., \$4,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, savoir :—Nouveaux édifices, etc., et améliorations, réfections, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôture, etc., \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre siégeant encore à minuit :—

Vendredi matin, 13 mai 1898.

Après quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 55) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de prêts l'Atlas."

Bill (No 114) intitulé ; " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission géologique."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 79) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et dix minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 13 MAI, 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Gibson, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

38*b*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mars 1898, demandant copie des lettres et rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un des ministères du commissaire Walsh au cours de son voyage au district du Yukon ou depuis qu'il y est rendu.

51*a*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 11 mars 1898, demandant copie de la correspondance, par lettres ou télégrammes, échangée entre le gouvernement fédéral à Ottawa et Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, relativement aux permis donnés pour l'introduction des liqueurs dans le district du Yukon pendant les derniers six mois ; aussi, la correspondance échangée avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, concernant le droit de ce gouvernement d'accorder des permis pour l'introduction des liqueurs enivrantes dans le district du Yukon.

74. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 31 mars 1898, demandant copie de la correspondance et des mémoires, documents, arrêtés du conseil, etc., relatifs à la question des écoles de Manitoba, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour.

84. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 18 avril 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, réclamations, déclarations, mémoires, etc., se rapportant au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et à une délégation composée de M. Warburton, premier ministre de la province, M. H. C. McDonald, procureur général de la province, et autres, au sujet de questions pendantes entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le Canada.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

30*d*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mars 1898, demandant la production d'un état indiquant toutes les offres reçues par le gouvernement pour la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, ou la construction de tout chemin de fer ou tramway devant relier les eaux du Yukon avec l'océan Pacifique ; aussi, tous les plans, devis et autres documents s'y rapportant et toute la correspondance échangée sur ce sujet.

37*j*. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers, correspondance et ordres concernant la destitution de François Corbeil, ci-devant gardien de quai sur le canal de Lachine.

37*k*. Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers, concernant la destitution de Charles Hoar, employé de l'Intercolonial à Picton, N.-E.

37*l*. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant la production d'un état devant indiquer :—

(*a*). Les noms des employés renvoyés par le gouvernement, par voie de destitution ou autrement, sur le canal Welland et son coursier d'alimentation, depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au 1er mars 1898.

(*b*). Les années de service de chaque employé ainsi renvoyé.

(*c*). Le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est.

(d.) La cause de la destitution dans chaque cas.

(e.) Le traitement ou salaire annuel que chaque employé retirait.

(f.) Les noms des nouveaux employés nommés, permanemment ou temporairement, entre les dates susdites.

(g.) Le traitement ou salaire à payer à chacun de ces nouveaux employés permanents ou temporaires.

37m. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant la production d'un état devant indiquer :—

(a.) Les noms de tous les employés révoqués par le gouvernement, par destitution ou autrement, sur le canal de Lachine, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898.

(b.) Les années de service de chacun ;

(c.) Le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est ;

(d.) La cause de la révocation dans chaque cas ;

(e.) Le traitement ou salaire annuel de chacun à la date de la révocation ;

(f.) Les noms des nouveaux employés nommés permanemment ou temporairement du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898 ;

(g.) Le traitement ou salaire mensuel à payer à chaque nouvel employé permanent ou temporaire.

37n. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de R. H. Simonds, employé dans les bureaux généraux de l'Intercolonial à Moncton, N.-B.

37o. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Thomas Walton, ci-devant agent de la bande des Sauvages de l'Île Parry ; aussi, copie du rapport de l'enquête faite à ce sujet.

37p. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant ;

(1.) Copie de toutes plaintes portées par affidavit ou autrement contre John Taylor, ci-devant maître de poste de la cité de Belleville ;

(2.) Copie de tout arrêté du conseil retranchant le bureau de Belleville de la classe des bureaux de cité pour le mettre dans celle des bureaux de ville ;

(3.) Un état donnant les noms des employés du dit bureau qui ont été renvoyés, leur âge, leur temps de service, le montant de la gratification accordée à ceux qui avaient servi moins de dix ans, et le montant de la pension de retraite allouée à ceux qui avaient dix ans ou plus de service.

(4.) Un état donnant les noms des employés qui ont été réintégrés et les salaires qu'ils reçoivent actuellement en sus de leur pension de retraite ;

(5.) Les raisons pour lesquelles mademoiselle I. M. Newberry et W. B. Walker n'ont pas été employés de nouveau et ont été remplacés par deux personnes sans expérience ;

(6.) Copie de toute correspondance échangée entre des membres de l'association de réforme de Belleville ou toutes autres personnes relativement au transfert du bureau de poste de Belleville de la classe des bureaux de cité à celle des bureaux de ville ; ainsi qu'à la révocation ou destitution du maître de poste ou de commis du dit bureau ; et copie de toutes pièces produites par les députations qui sont venues à Ottawa pour l'affaire du dit bureau.

37q. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de copie de toute accusation, preuve et rapport d'enquête, correspondance et papiers concernant la destitution de Thomas H. Miller, comme préposé à l'embarquement au port de Bear River, comté d'Annapolis, N.-E., et la nomination de Albert Harris.

55a. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 11 mars 1898, demandant la production d'un état devant indiquer :—

La quantité de blé importée au Canada depuis le 30 juin dernier ;

La quantité de blé exportée durant la même période ;

La quantité de blé exportée de Manitoba pendant la même période de temps.

73. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production de copie de toute correspondance entre le maire de Gananoque ou

toute autre personne et le gouvernement au sujet du déplacement de la salle d'exercices militaires de la dite ville ; aussi, de toute correspondance concernant la vente ou l'acquisition d'un nouvel emplacement ; aussi de toutes offres faites par le président de la Société d'agriculture de la dite ville ou toute autre personne pour la location ou la vente d'un édifice propre à l'emmagasinage des armes et accoutrements ; et aussi, de toute autre correspondance avec le gouvernement ayant trait au même sujet.

73a. Réponse supplémentaire à l'ordre ci-dessus.

73b. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production d'un état devant indiquer :—

(a.) Les travaux ou réparations exécutés à la salle d'exercices militaires à Montréal, depuis le 1er septembre 1896 ;

(b.) Le coût estimatif des dits travaux ;

(c.) Les noms de ceux qui ont exécuté les travaux et les montants payés à chacun par le gouvernement ;

(d.) Le mode suivi pour demander des soumissions pour ces travaux.

75. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 mars 1898, demandant copie de toute la correspondance échangée entre M. J. A. J. McKenna, le représentant du ministère de l'Intérieur, et tout membre du gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement au projet de transfert des Sauvages de la réserve Songhees, dans la cité de Victoria, à quelqu'autre endroit de de la Colombie-Britannique.

76. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 avril 1897, demandant la production d'un état devant indiquer le nombre des billets de chemins de fer qui ont été vendus durant l'année 1896 par les différentes compagnies de chemins de fer du Canada, et distinguant ceux au-dessous du taux de deux cents par mille d'avec ceux au-dessus de ce taux.

Aussi, le nombre de polices d'assurances sur la vie en vigueur, d'après l'échelle suivante :

\$ 500 et au-dessus.	
1,000	“
2,000	“
5,000	“
10,000	“
25,000	“
50,000	“

Aussi le nombre d'assurances sur les enfants et le montant de cette classe d'assurances.

77. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1898, demandant copie des documents, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, contrats, états de paiements, et de la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et toute personne quelconque ; aussi, des rapports et arrêtés du conseil relatifs à l'équipement de la force de milice et concernant les patentes Oliver, Lewis et Merrian.

78. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie de tous les divers tarifs, supplémentaires, réguliers et spéciaux, qui ont été appliqués de temps à autre sur l'Intercolonial depuis la nomination de M. Harris.

78a. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers et correspondance, y compris copie de l'annonce se rapportant à l'adjudication du contrat de l'Intercolonial pour barrières de fermes, durant l'hiver de 1896-97 ; copie du contrat de l'Intercolonial avec le nommé McNeil, de New-Glasgow, N.-E., et copie des soumissions et des dépôts faits par les divers soumissionnaires pour ces travaux.

79. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers et correspondance entre les officiers du département des Chemins de fer et Canaux et autres départements au sujet d'une réclamation de M.

D. Connors, de Bayfield, Antigonish, pour pertes causées par le feu, ainsi que de toute correspondance échangée entre le réclamant et autres et le département.

80. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie du rapport adressé au gouvernement par M. Wilfrid Mercier, qui a été chargé de faire une enquête au sujet de la conduite des employés de l'écluse Sainte-Anne, sur la rivière Ottawa.

81. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie des comptes soumis par M. H. H. Robertson, registraire de la cour d'élection tenue en la cité de London, dans l'automne de 1897, pour l'instruction de la pétition contestant le droit de M. Thomas Beattie de siéger comme député de la dite cité, ainsi que copie des pièces justificatives, des certificats et de toute correspondance à ce sujet.

82. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie de toutes pétitions, rapports, demandes, lettres, télégrammes, preuves, dépositions, plaidoyers, papiers, écrits, correspondance, charges de juges, rapports de juges, ordres du conseil et autres documents de toute espèce concernant la commutation de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Ritchie, de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, contre Lyman Dart, ou concernant son pardon, ou toute demande de commutation ou de pardon; aussi, copie de tous documents qui ont été pris en considération par le ministre de la Justice ou par le Solliciteur général, ou par Son Excel enco le Gouverneur général en conseil au sujet de la dite commutation ou du dit pardon.

85. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 juin 1897, pour la production de copie de toutes pétitions, lettres et documents concernant les réclamations des vétérans des troubles de 1837-38 pour pensions ou autre compensation, de toutes réponses administratives à ces réclamations, et de tous autres papiers s'y rapportant.

Votre comité recommande que 300 exemplaires d'un index de toute la législation relative aux chemins de fer depuis 1867 jusqu'à 1897, compilé par J. E. W. Currier, secrétaire du ministre des Chemins de fer et Canaux, et semblable à l'exemplaire soumis au comité, soient achetés pour l'usage des honorables sénateurs et membres de la Chambre des Communes, au prix de une piastre l'exemplaire,—le dit index ayant déjà été approuvé par le comité mixte des Impressions du parlement, tel que mentionné dans son rapport du 18 avril 1896.

Votre comité recommande aussi que pendant la prochaine année fiscale et les années suivantes, les membres et officiers de la Chambre des Communes, et les personnes inscrites sur la liste officielle des membres de la presse soient fournis de papeterie, pour leur usage, de même qualité que celle donnée aux honorables membres du Sénat; et que MM. Gibson, Sutherland et LaRivière constituent un sous-comité ayant pouvoir de reviser la liste des articles et d'y faire les changements qu'ils jugeront nécessaires dans l'intérêt des membres, etc.

M. Morrison propose, secondé par M. Richardson, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, et en changeant le nom en Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau."

Bill (No 116) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Institut Canadien des Mines."

Bill (No 52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan."

Aussi le Sénat a adopté un bill (No 109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie anglo-américaine d'éclairage et de force motrice," avec plusieurs amendements, pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté un bill (No 141) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Morrisen, secondé par M. McMullen,

Ordonné, que le bill du Sénat (No 141) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, rapports de l'inspecteur ou autres officiers du département des Postes, et de toute correspondance concernant le renvoi ou la retraite de M. M. G. McLeod, du service des postes dans la Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 37s.*)

M. Tarte, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de copie de toutes pétitions, rapports, lettres, correspondance et papiers, y compris toutes lettres, communications ou correspondance entre les différents départements du gouvernement et particulièrement la lettre du ministre de la Marine et des Pêcheries sous la dernière administration, adressée au ministre des Travaux publics d'alors, et la lettre de l'honorable M. Dickey citée dans cette dernière, faisant allusion à l'enlèvement des restes des piliers du vieux pont à embouchure de la rivière Bear, N.-E. (*Document de la session, No 86.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des Postes.

M. Mulock propose, secondé par M. Sifton, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;—

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 102) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency," lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 16, retranchez les mots: "ou droit".

Page 3, ligne 6, après "compagnie", insérez: "sous les conditions susmentionnées".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 78) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean," lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 23, retranchez depuis "empire," jusqu'à la fin de l'article.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 79) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit," lesquels sont lus comme suit :—

Page 3, lignes 7 et 8, retranchez depuis "le" jusqu'à "sur" et insérez : "comité des chemins de fer du Conseil privé".

Page 3, lignes 10 et 11, retranchez depuis "entendues" jusqu'à "et".

Page 3, ligne 12, retranchez "ministre" et insérez : "comité".

Page 3, ligne 40, retranchez depuis "le" jusqu'à "pourra" et insérez : "comité des chemins de fer du Conseil privé".

Page 3, ligne 46, retranchez "qu'il" et insérez : "que le comité".

Page 3, ligne 49, retranchez "ministre" et insérez : "comité".

Page 4, ligne 7, retranchez "des finances" et insérez : "du Receveur général".

Page 4, ligne 18, retranchez l'article neuf.

Page 4, ligne 31, après "donné" insérez : "dans la *Gazette du Canada* et".

Page 4, ligne 33, après "autre" insérez : "journal".

Page 9, ligne 24, retranchez depuis "elle" jusqu'à la fin de l'article trente et un.

Page 9, ligne 32, retranchez depuis "Secrétaire" jusqu'à "sera" ligne 33.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 137) concernant la Compagnie du chemin de fer *International Radial*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant la seconde lecture du bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des Postes.

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre, devant se former à la prochaine séance.

Et la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 16 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Dobell ait la permission de présenter un bill (No 142) à l'effet d'autoriser les commissaires du havre de Québec à contracter un emprunt.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie du rapport de W. L. Mackenzie King concernant la fabrication en Canada d'habillements pour la milice. (*Document de la session, No 87.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 113) constituant en corporation la Haute Cour Subsidaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice," lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 14, après "pourra" insérez: "dans les Territoires du Nord-Ouest," et retranchez depuis "Yukon" jusqu'à "et," ligne 15.

Page 2, ligne 22, après "usines" insérez: "pour utiliser l'électricité et."

Page 5, ligne 39, retranchez depuis "16" jusqu'à "pourra," ligne 41, et insérez: "la compagnie."

Page 5, ligne 43, retranchez depuis "mais" jusqu'à la fin de l'article, et insérez: "un sommaire de tous ces transferts sera transmis au bureau central de la compagnie, et il en sera fait une inscription dans les registres."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 7 juin 1897, pour la production de copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou aucun membre ou officier du gouvernement et toute personne quelconque au sujet du retrait ou du retrait projeté de l'aide ou du contrôle du gouvernement en ce qui concerne les beurrieres et les fromageries dans l'Île du Prince-Edouard; aussi, de copie de toute correspondance, etc., entre aucun membre ou officier du gouvernement et aucune personne quelconque représentant toute beurrierie ou fromagerie que l'on se propose d'établir et d'exploiter dans l'Île du Prince-Edouard. (*Document de la session, No 88.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Imputables sur le revenu—Edifices publics d'Ontario, savoir :—Edifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$10,000; édifices publics fédéraux à Toronto—améliorations, réfections, réparations, etc., \$7,000; bureau de poste, douane, etc., Arnprior, sous contrat. (Montant périmé), \$4,900; salle d'exercices de Kingston, \$10,000; édifice public, Ingersoll, \$5,000; édifice public, Port-Colborne—Toit mansard pour logement du gardien, etc., \$1,200; Woodstock—édifice public, \$5,000; édifice public, Portage du Rat—emplacement donné gratuitement par la municipalité, \$5,000; édifices publics, Ottawa—terrains—nouveaux trottoirs et traverses sur la place du parlement, \$9,000; édifices publics, Ottawa—terrains—enlèvement des vieux hangars en arrière de l'édifice de la cour Suprême et d'une nouvelle serre, \$5,000; édifice public de Sarnia, \$5,000; école de réforme d'Alexandria, \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Oyster-Pond, comté de Guysboro—travaux de protection de la grève, \$2,100; Port-Hood—réparations au quai, \$500; Arisaig—réparations au quai, \$600; Pointe de Cribbon—réparations au quai, \$400; Judique—nouveau quai, \$4,000; Morder—réparations au quai, \$500; Margaree—prolongement de la jetée, \$4,000; rivière du Nord, quai de Sainte-Anne à la Pointe Seymour, \$2,000; Ile East-Ragged—quai, \$2,500; passage de l'Est—havre ou chenal du bateau, \$2,000; brise-lames de Métégan—réparations, \$1,000; port de Windsor—barrage de déviation, digues, et approfondissement du chenal, rivière Avon, \$4,000; L'Ardoise—réparations au brise-lames, \$3,500; Whyecomah—quai, \$1,000; Port-Joli—réparations au quai, \$1,800; Port-Latour—brise-lames, etc., \$4,000; Havre de Clark—brise-lames, etc., \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—Réparations générales aux jetées et brise-lames, \$6,000; Souris—renforcer le brise-lames, \$15,000; New-London—réparations, \$750; quai de la Pointe-Ouest, \$7,400; Tignish—réparations au brise-lames et prolongement, \$7,000; Belfast—abords de la jetée, \$500; Brae—brise-lames, \$1,000; achat de piles créosotées pour les réparations générales à faire aux quais, jetées et brise-lames, \$2,000; quai de la Pointe-Rouge—réparations, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille sept cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Brise-lames de la Pointe du Nègre—port de Saint-Jean, \$5,000; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$16,000; port de Saint-Jean—réparations et prolongement des travaux de protection à la base du Fort-Dufferin, \$1,400; dragage entre la rivière Saint-Jean et le Grand-Lac, \$1,500; Deux-Rivières—quai, \$3,000; Dalhousie—réparations au quai de délestage, \$3,800, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Havre de Shippégan—prolongement et réparations aux travaux de protection, \$4,000; Clifton—réparations au brise-lames, \$500; Cap-Tourmentin—réparations au brise-lames, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir :—Réparations et améliorations en général des ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille sept cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de Québec, savoir :—Grande-Rivière—réparations au quai, \$800; réparations et améliorations générales

des constructions et des ponts, ports et rivières, \$10,000; Laprairie—travaux aux brise-glace, dragage du chenal des bateaux à vapeur, etc., \$5,000; jetées—lac Saint-Jean, y compris les améliorations aux abords, \$2,500; rivière Richelieu—jetées conductrices du chenal à Belœil, \$5,500; Bas du Saint-Laurent—enlèvement de roches, \$3,000; Port-Daniel—réparations au quai, \$800; Saint-Irénée—réparations au quai et son prolongement jusqu'au rivage, \$3,000; rivière Touladie—améliorations, \$3,000; Saint-Anicet—quai en aile ou en retour au bout, et réparations, \$1,500; Saint-Roch-des-Aulnaies—quai, \$1,000; Anse-à-Beaufils—améliorations à l'entrée du port, \$1,000; Saint-Jean Deschaillons—amélioration du port, \$5,000; Pointe-Claire—quai, \$4,000; Ile Perrot—addition au quai, côté nord, \$2,500; Rivière Beauport—amélioration du chenal de la rivière sur la plage du Saint-Laurent, aussi du port de marée à l'embouchure de la rivière, \$4,000; Cacouna—prolongement du quai, \$5,000; Rivière-à-la-Pipe—quai sur le lac Saint-Jean près de l'embouchure de la rivière, \$2,000; Saint-Fulgence—jetée et améliorations, \$1,500; quai de Sainte-Anne-du-Saguenay—travaux de construction, \$1,000; Saint-Nicholas—construction d'un quai public, \$7,000; Anse-aux-Grascons (Port Daniel-Est)—brise-lames, \$5,000; Matane—prolongement de la jetée de dérivage dans une direction sud, \$5,000; brise-glace à Sorel, \$3,600; Berthier (en haut)—dragage du chenal de Berthier, \$7,000; Iberville—quai, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Mardi matin, 17 mai 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike," avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 143) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et quart, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 17 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.

Bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive-Nord.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1897, pour la production de copie de toutes lettres, correspondance, papiers, etc., concernant la fermeture du bureau de poste de Oak-Bay Mills, Québec. (*Document de la session, No 89.*)

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1898, pour la production de copie de tous papiers, correspondance, etc., concernant la destitution de M. D. Bain, agent à la station de Port-Mulgrave, sur la ligne de l'Intercolonial. (*Document de la session, No 37t.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 avril 1898, pour la production de copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou rapports entre les mains du gouvernement, concernant le décès de MacDonald et de Fraser qui ont contracté la diphtérie lorsqu'ils étaient employés à la construction du chemin de la Passe du Nid-de-Corbeau, et aussi, concernant la tenue d'une enquête sur les restes de MacDonald et de Fraser, l'ajournement de la dite enquête et l'émission d'un bref d'injonction pour empêcher le coroner Mead, de Pincher Creek, de procéder à cette enquête ajournée. (*Document de la session, No 90.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 avril 1898, pour la production d'un état devant indiquer les noms des personnes de qui ont été achetés des terrains pour les nouvelles améliorations sur la section Iroquois du canal des Galops, les montants payés, et la quantité de terrain achetée de chaque vendeur; aussi, un état semblable pour la section Cardinal de ce même canal. (*Document de la session, No 91.*)

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 144) modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Blair ait la permission de présenter un bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 146) à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest, de 1894 et 1895.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes, le budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1898, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 2b.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA, 17 mai 1898.

Sur motion de M. Fielding, secondé par sir Henri Joly de Lotbinière, Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 16) à l'effet d'abroger l'Acte du Cens Electoral, et de modifier de nouveau l'Acte des Elections Fédérales.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Dobell, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Charles Tupper, baronnet, propose comme amendement, secondé par M. Foster,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général afin de l'y amender en ajoutant ce qui suit :—

Nonobstant ce que contenu dans le présent acte, ou dans tout acte déjà adopté ou qui le sera à l'avenir par la législature d'aucune province quelconque, il y aura dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Manitoba, dans le but de reviser ou de modifier les listes d'électeurs devant servir à l'élection des membres pour la Chambre des Communes, un appel des dites listes, telles que préparées par les commis d'enregistrement et les reviseurs, devant les juges respectifs des cours de comtés, dans chacune des dites provinces, pour les différents comtés dans lesquels sont situés les arrondissements de votation pour lesquels ces listes d'électeurs auront été préparées.

Cet appel pourra être fait à la demande de tout électeur ou de toute personne ayant le droit de voter dans l'arrondissement de votation dont la liste est contestée, pour toutes ou quelques-unes des raisons suivantes, savoir :—que les noms d'électeurs sont omis, par inadvertance ou autrement, des listes de votation, ou qu'ils sont mal inscrits, ou que les noms de personnes n'ayant pas le droit de vote ont été insérés par inadvertance ou autrement, sur la liste des électeurs; et cet appel sera porté devant le juge de la cour de comté en aucun temps dans les vingt jours qui suivront la remise de la liste des électeurs telle que faite primitivement à l'officier, qui en vertu de la loi de la province, aura la garde de la dite liste, et avis de cet appel sera donné suivant la formule "c" annexée aux présentes, en l'affichant dans au moins trois endroits publics de l'arrondissement de votation, et en l'insérant pendant au moins dix jours avant l'appel dans quelque journal publié dans le comté et en circulation dans le dit arrondissement de votation, et si aucun journal n'est publié dans le comté, alors dans un journal publié dans le comté le plus proche; pourvu que dans le cas d'une demande faite pour retrancher des noms de la liste des électeurs, le dit avis soit mis à la poste, dûment enregistré et frais de port payés, au moins une semaine avant le dit appel, à l'adresse de telles personne ou personnes, si elles sont connues de l'appelant. Le juge entendra les appels sur affidavits, ou s'il en est requis par l'appelant ou par la personne s'opposant à l'appel, sur preuve orale sous serment, et il pourra émettre un ordre par écrit enjoignant de retrancher de la dite liste ou d'y ajouter les noms de cette ou de ces personnes comme électeurs, et lorsqu'il y aura plus d'un appel d'une même liste d'électeurs, le juge comprendra

dans un même ordre les résultats de ses décisions à l'égard de tous ces appels, et cet ordre sera remis à l'officier ayant la garde de la dite liste d'électeurs, et qui devra, conformément au dit ordre, retrancher de la dite liste ou y ajouter les noms des personnes comme électeurs, et cette liste ainsi modifiée, sera la liste des électeurs pour l'arrondissement de votation.

C.

Province de _____ comté (ou cité) de _____ arrondissement de votation (ou sous-arrondissement) de _____

Je donne avis par les présentes que le _____ jour de _____ A.D., je me propose, pour les fins des élections de membres de la Chambre des Communes du Canada, de faire modifier la liste des électeurs pour l'arrondissement de votation (ou sous-arrondissement) _____ en (ajoutant à cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule "A" ou en retranchant de cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule "B," ou en changeant les noms A, B, C, D, etc., en ceux de E, F, G, H, etc.)

Daté à _____ ce _____ jour

A.D.

Signé

X. Y.,

Appelant.

Cédule { "A"
"B"
"C"

Paragraphe c de l'article 5.

Les listes des électeurs, sauf dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Manitoba, seront celles qui auront été dressées par les divers arrondissements de votation ainsi établis et qui, le soixantième jour précédant immédiatement le jour fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, seront en vigueur ou les dernières en vigueur en vertu des lois de cette province pour les fins des élections provinciales, et dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Manitoba, elles seront les listes des électeurs, telles que modifiées en vertu de l'article—du présent acte, qui auront été préparées par les commis d'enregistrement ou par les reviseurs pour les divers arrondissements de votation ainsi établis pour les fins des élections provinciales, et qui auront été remises, au moins soixante jours avant le jour fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, à l'officier à qui la loi confie la garde de ces listes.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

Pour :

Messieurs

Bell (Addington),	Gillies,	Maclean,	Powell,
Bennett,	Guillet,	McAlister,	Robertson,
Bergeron,	Haggart,	McDougall,	Rosamond,
Carscallen,	Hale,	McInerney,	Seagram,
Clancy,	Henderson,	McLennan (Glengarry),	Sproule,
Clarke,	Hodgins,	McNeill,	Taylor,
Cochrane,	Ingram,	Marcotte,	Tisdale,
Craig,	Kaulbach,	Martin,	Tupper (Sir Charles),
Davin,	Kloepfer,	Mills,	Tyrwhitt,
Dugas,	LaRivière,	Morin,	Wallace,
Foster,	Macdonald (King),	Osler,	Wilson, et
Ganong,	MacLaren,	Pope,	Wood (Brockville).—48.

CONTRE :

Messieurs.

Bain,	Dechène,	Jameson,	Mignault,
Bazinet,	Dobell,	Joly de Lotbinière (Sir	Morrison,
Beausoleil,	Douglas,	Henri),	Mulock,
Bernier,	Edwards,	Landerkin,	Oliver,

Bethune,	Ellis,	Lang,	Parmalee,
Blair,	Erb,	Laurier (Sir Wilfrid),	Pettet,
Borden (King),	Featherston,	Lavergne,	Proulx,
Bostock,	Fielding,	Lewis,	Richardson,
Bourassa,	Fitzpatrick,	Livingston,	Rinfret,
Bourbonnais,	Flint,	Logan,	Rogers,
Brodeur,	Fraser (Guysborough),	Macdonald (Huron),	Rutherford,
Bruneau,	Fraser (Lambton),	Mackie,	Scard,
Burnett,	Frost,	McClure,	Scriver,
Calvert,	Gauthier,	McGregor,	Seiple,
Cartwright (Sir Richard),	Godbout,	McGugan,	Sifton,
Casey,	Graham,	McHugh,	Snetsinger,
Champagne,	Guay,	McIsaac,	Somerville,
Choquette,	Guité,	McLellan,	Stenson,
Christie,	Haley,	McLennan (Inverness),	Sutherland,
Copp,	Harwood,	McMillan,	Talbot,
Davies (Sir Louis),	Heyd,	McMullen,	Tarte et
Davis,	Hurley,	Madore,	Tolmie.—88.
		Malouin,	

La question est ainsi résolue dans la négative, et l'amendement est rejeté.

La motion principale étant alors proposée,—

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par Sir Louis H. Davies.—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général pour y modifier l'article 9.

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré avec le consentement de la Chambre.

La motion principale étant alors proposée de nouveau,—elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des Postes.

M. Mulock propose secondé par M. Sifton, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—

M. McDougall propose, secondé par M. Tisdalé, que le débat soit ajourné.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

La motion principale étant alors proposée, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité; et, ayant continué de siéger ainsi après minuit:—

Mercredi matin, 18 mai 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, après quelque temps, et M. Brodeur rapportant progrès, demande, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en tel comité.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à trois heures et quart du matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 18 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté un bill (No 69) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke ", sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 105) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal ", avec plusieurs amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté un bill (No 77) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie-d'Hudson ", avec plusieurs amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Dobell,

Ordonné, que le bill du Sénat (No 143) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893 ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour vendredi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, que la Chambre, après s'être ajournée ce jour, restera ainsi ajournée jusqu'à vendredi, le 20 courant.

M. McCleary propose, secondé par M. Taylor, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1898, demandant copie de toute correspondance, papiers, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la fermeture du bureau de poste à St. Mary's Road East, Île du Prince-Edouard. (*Document de la session, No 89a.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 mai 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, plaintes, dépositions, rapports, correspondance, papiers et documents concernant la destitution de M. Elzéar Lanouette, maître de poste de Sainte-Anne de la Pérade, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 37u.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous rapports à Son Excellence, ordres du conseil, papiers, correspondances et jugements de la cour Suprême du Canada, concernant la condamnation et la décharge du navire de pêche des Etats-Unis, le *Frederick J. Gerring*. (*Document de la session No 92.*)

M. Bain, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les comptes et pièces justificatives se rapportant aux paiements faits à certains commissaires enquêteurs employés par le département des

Chemins de fer et Canaux et le département de la Marine et des Pêcheries, tels qu'inscrites aux pages K—52, 122, 134, et R—136, 166 et 279 du rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1897,—et à ce sujet, il a interrogé des témoins sous serment. Et pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours du dit interrogatoire, et il recommande que les dites preuves et pièces soient imprimées.
(*Pour la preuve, exhibits, etc., accompagnant ce rapport, voir l'Appendice du Journal No 2.*)

M. McNeil propose, secondé par M. Monk,—Qu'il est opportun d'effectuer entre la Grande-Bretagne et ses colonies une convention douanière dans le but de mettre le commerce qui se fait entre les diverses parties de l'Empire sur un meilleur pied que celui qui se fait avec des pays étrangers."

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 91) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie de télégraphe Anglo-Française (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant,—“ Qu'il est opportun d'effectuer entre la Grande-Bretagne et ses colonies une convention douanière dans le but de mettre le commerce qui se fait entre les diverses parties de l'Empire, sur un meilleur pied que celui qui se fait avec des pays étrangers.”

Et la question étant de nouveau posée :—

M. Bain propose, comme amendement, secondé par M. Flint,—Que tous les mots de la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ Que cette Chambre favorisera en tous temps les moyens pratiques de développer le commerce entre les diverses parties de l'Empire, et qu'elle exprime sa satisfaction des mesures déjà prises par le gouvernement dans ce sens.”

Sur motion de Sir Charles Tupper, baronnet, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté un bill (No 127) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 147) intitulé : " Acte pour faire droit à James Pearson," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (No 147) intitulé : " Acte pour faire droit à James Pearson," et les papiers qui s'y rapportent, avec prière de les rendre au Sénat.

Et la Chambre s'ajourne à vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

 VENDREDI, 20 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le bill du Sénat (No 147), intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour ce soir à huit heures.

Ordonné, que M. Blair, ait la permission de présenter un bill (No 148) concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Paterson, que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance, pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des juges des cours provinciales.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour examiner la dite résolution.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par sir Charles Tupper, baronnet,

Ordonné, qu'il soit nommé un comité composé de Sir Wilfrid Laurier, de Sir Richard J. Cartwright, de sir Louis H. Davies, de sir Charles Tupper, baronnet, de Sir Adolphe P. Caron, et de MM. Costigan et Mulock, pour préparer une résolution de condoéance à l'occasion de la mort du Très Honorable W. E. Gladstone.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport sommaire de la Commission Géologique pour 1897. (*Document de la session, No 13a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des Postes; et, après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

À six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 105), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal," lesquels amendements sont lus comme suit:

Page 1, ligne 15, retranchez depuis "vente" jusqu'à "sera," ligne 16.

Page 2, ligne 26, retranchez: "et iront vers le fleuve Saint-Laurent."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 147) intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson."

M. Sutherland propose, secondé par M. Landerkin, et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise:—et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-huit mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour les travaux publics—imputables sur le revenu, savoir:—havres et rivières dans Ontario:—Port de Collingwood—améliorations, \$30,000; rivière La Pluie—amélioration du chenal navigable, \$15,000; réparations et améliorations générales des ports, rivières et ponts, \$10,000; port de Kingston, lac Ontario, \$15,000; port d'Owen-Sound—dragage, etc., \$10,000; port de Toronto—construction à l'entrée de l'est, etc., \$20,000; canal de Burlington—réparations aux piliers, \$2,000; Goderich—reconstruction du brise-lames et réparations aux jetées, \$33,000; Kincardine—réparations aux jetées, \$2,500; L'Original—reconstruction du quai, \$6,000; Port-Burwell—améliorations au havre, \$25,000; Thornbury—réparations au quai, \$1,000; Port-Stanley—réparations aux jetées et dragage, \$11,000; port de Bowmanville, \$2,000; Port-Stanley—aide pour les améliorations à faire à ce port, \$10,000; North-Bay—quai en pilotis, \$15,000; Moaford—pilotage et dragage, \$8,500; rivière Ottawa—amélioration du chenal des bateaux à vapeur au détroit de Pétawawa, en amont de Pembroke, \$7,200; Port-Elgin—prolongement du brise-lames, etc., \$5,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres de rivières dans le Manitoba, savoir:—Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$3,000; Lac Manitoba—création de nouvelles décharges pour empêcher le débordement du lac et le maintenir à un niveau régulier pour les fins de la navigation, \$25,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières dans les Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, y compris les abords, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 23 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Mulock,

Résolu, que la Chambre, en s'ajournant ce jour, restera ainsi ajournée jusqu'à mercredi, le 25 courant.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 149) autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie des arrêtés du conseil, commission, instructions, correspondance et papiers concernant la nomination et les devoirs du major Walsh, commissaire du district du Yukon, y compris tous avis relatifs à ses devoirs, avant comme après son arrivée à Dawson-City. (*Document de la session, No 38c.*)

M. Davin propose, secondé par M. LaRivière, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 141) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte des Terres fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des Postes.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Sifton,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé, et que le bill soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre, pour l'y modifier.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 131) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 132) modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 133) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 144) modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 140) modifiant de nouveau l'Acte de la Milice.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 128) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, impression et distribution des bulletins et des rapports, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'industrie laitière, \$30,000 ; pour encourager l'établissement et l'entretien des crémeries dans les Territoires du Nord-Ouest, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'industrie laitière en faisant des avances sur le lait et la crème, et pour la fabrication du beurre et du fromage, le montant des ventes de ce bureau et de ce fromage devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour des réfrigérateurs dans les steamers, sur les chemins de

fer, aux entrepôts et aux crémèries, pour faire face aux dépenses des expéditions d'essai de produits, et pour en faire apprécier la qualité en dehors du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les quarantaines, savoir :—Appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Bouiface, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les quarantaines de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour empêcher la dissémination de la tuberculose parmi les bestiaux en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des agents d'immigration dans les pays étrangers, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la société protectrice d'immigration pour les femmes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles pour l'immigration dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères; dépenses générales d'immigration, et appointements de commis surnuméraires au bureau principal, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir :—Pension annuelle à Madame Delaney, \$400; à Madame Gowanlock, \$400; à Melle Harriot Fraser, \$250; à M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent quatre-vingt-douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatorze piastres et six cents soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885 aux miliciens et pour service actif en général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour M^{me} Colebrooke et son enfant, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite, savoir :—Allocation supplémentaire à W. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le contrôle des compagnies d'assurances, savoir :—dépenses se rattachant à ce service, y compris \$750 pour le salaire de J. R. Morton, nonobstant toute disposition de l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour matériel fixe pour l'imprimerie de l'État, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour secourir les Canadiens indigents en pays étrangers autres que les États-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemnité aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest ayant reçu des blessures au service, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles du bureau de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour commis auxiliaires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 31 juin 1899.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le classement des anciennes archives du Canada dans le bureau du Conseil privé —paiement de ce service pouvant être fait nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

37. Résolu qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider aux dépenses de la réunion annuelle, en 1898, de l'Association américaine de salubrité publique, devant être tenue à Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille trois cent trente huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, savoir:—appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

39. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir:—traitement de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements des employés à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses des comités, des commis surnuméraires de la session, à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, y compris \$300 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent soixante-deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses prévues par le sergent d'armes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles au sujet des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des employés de la bibliothèque du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque du parlement, y compris les frais de reliure, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles à la bibliothèque du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante et un mille sept cent soixante-seize piastres et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir :—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et augmentation d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$305,076.25; services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$6,000; rémunération pour longues heures de service autres que pour inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$12,000; frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc., \$48,000; timbres des tabacs canadiens et étrangers, \$19,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux en 1897-98, \$5,500; commission aux vendeurs de timbres de tabac canadien en torquettes, \$100; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100; pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et prix de loyer, d'éclairage, force motrice, des appointements, etc., \$55,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour inspection et mesurage du bois, savoir: Appointements de l'inspecteur, \$2,100; commis, \$3,000; teneur de livres, \$750; appointements des mesureurs de bois, \$4,900; mesureurs de bois à la retraite, \$5,600; dépenses casuelles, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique, savoir: Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$42,010; appointements des inspecteurs du gaz, \$14,850; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures, \$16,000; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Inspection du gaz et de la lumière électrique, \$6,000; pour l'achat d'instruments étalons, et les traitements, etc. relativement à l'inspection de la lumière, électrique, \$3,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses de la mise en vigueur de l'Acte concernant l'inspection des substances alimentaires et des engrais, et l'application de l'Acte concernant les marques de commerce frauduleuses, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir : Revenu de l'intérieur, \$200;—terrains de l'artillerie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre vingt-trois mille sept cent quatre-vingts piastres soit accordé à Sa Majesté, pour les douanes, savoir :—Appointements et dépenses casuelles des différents ports : Province de la Nouvelle-Ecosse, \$107,270 ; province du Nouveau-Brunswick, \$88,250 ; province de l'Île du Prince-Edouard, \$18,500 ; province de Québec, \$212,295 ; province d'Ontario, \$300,455 ; province du Manitoba, \$32,945 ; pour les Territoires du Nord-Ouest, \$12,050 ; province de la Colombie-Britannique, \$75,915 ; en général—pour couvrir les dépenses imprévues, \$5,000 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs-de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection et de service préventif ; commission des douanes—dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$300 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$60,000 ; laboratoire de la douane—frais des épreuves des mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$4,100 ; divers—journaux grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, étampes à date, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, et pour frais judiciaires, \$25,000 ; frais d'entretien du croiseur fédéral le *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent ; frais d'entretien d'autres croiseurs du revenu et du service préventif, \$25,000 ; somme à verser au département de la Justice, pour qu'il la débourse et qu'il lui en soit rendu compte, pour le service préventif secret, \$5,000 ; autre service douanier dans la Colombie-Britannique et le district du Yukon, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

MERCREDI, 25 MAI 1888.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Robertson,—la pétition de l'Union Internationale Américaine des ouvriers boulangers et pâtisseries, de Toronto, Ontario.

M. Scriver, du comité des Bills privés, présente à la Chambre, le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 147) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James Pearson," et a décidé de le rapporter sans amendement.

Aussi, le bill (No 129) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique," qu'il rapporte avec des amendements.

Au sujet de ce dernier bill, votre comité recommande que le titre soit modifié en y ajoutant les mots "à responsabilité limitée."

Sir Charles Hibbert Tupper propose, secondé par M. Montague, que l'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (No 141) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," et renvoyé lundi dernier au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, soit rescindé, et que le dit bill soit remis sur le feuillet des ordres du jour.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Wallace propose, secondé par M. Wood (Brockville), que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie du rapport du comité nommé par les autorités impériales en 1896 pour étudier la question du câble télégraphique entre le Canada et l'Australie, et de toute correspondance ou rapports adressés à ce sujet au gouvernement canadien par les représentants du Canada dans le dit comité, ou par Sir Sandford Fleming. (*Document de la session, No 94.*)

M. Fitzpatrick présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie de toutes pétitions, papiers, correspondance, ordres du conseil, commissions, instructions, preuve, rapports et documents concernant l'enquête sur la conduite du juge Spinks, juge de la cour de comté de Yale, tenue par l'honorable juge McColl, de la cour Suprême de la Colombie-Britannique. (*Document de la session No 95.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 101) intitulé : "Acte concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick."

Bill (No 72) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications."

Bill (No 135) intitulé : Acte modifiant de nouveau " l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat."

Bill (No 136) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables."

Conformément à l'ordre du jour, un bill (No 121) concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 122) constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre,—

M. Bertram propose, secondé par M. Clarke, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Beith,	Foster,	Lewis,	Oliver,
Belcourt,	Fraser (Lambton),	Macdonald (King),	Penny,
Bennett,	Frost,	Macdonell (Selkirk),	Powell,
Bergeron,	Ganong,	MacLaren,	Préfontaine,
Bertram,	Gibson,	Macpherson,	Quinn,
Bethune,	Gillies,	McCleary,	Ratz,
Borden (Halifax),	Gilmour,	McClure,	Richardson,
Bruneau,	Guillet,	McCormick,	Robertson,
Burnett,	Guité,	McDougall,	Russell,
Calvert,	Hale,	McGugan,	Savard,
Carscallen,	Haley,	McLellan,	Snetsinger,
Casey,	Henderson,	McNeill,	Somerville,
Clancy,	Hughes,	Madore,	Stubbs,
Clarke,	Ingram,	Marcotte,	Sutherland,
Cochrane,	Jameson,	Martin,	Taylor,
Corby,	Kaulbach,	Mills,	Tupper (Sir C. H.),
Craig,	Kloepfer,	Monk,	Turcot,
Davin,	Lang,	Montague,	Wilson,
Dupré,	LaRivière,	Moore,	Wood (Brockville),
Earle,	Lavergne,	Morin,	Wood (Hamilton), et
Ellis,	Lemieux,	Morrison,	Yeo.—85.
Featherston,			

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Christie,	Heyd,	Malouin,
Bain,	Copp,	Hurley,	Mignault,
Bazinnet,	Dobell,	Landerkin,	Monet,
Bernier,	Erb,	Legris,	Pettet,
Blair,	Ethier,	Macdonald (Huron),	Proulx,
Borden (King),	Fielding,	Mackie,	Rinfret,
Bourassa,	Fisher,	McGregor,	Rogers,
Bourbonnais,	Fitzpatrick,	McIsaac,	Rutherford,
Campbell,	Fortin,	McLennan (Inverness),	Server,
Champagne,	Godbout,	McMillan,	Sifton,
Choquette,	Harwood,	McMullen,	Tarte.—44

La question est ainsi résolue dans l'affirmative.

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée, la Chambre reprend en considération les ordres du gouvernement.

Conformément à l'ordre, un bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte des Terres Fédérales, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, un bill (No 131) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, un bill (No 132) modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, un bill (No 133) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, un bill (No 144) modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, un bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Imputables sur le revenu, savoir :—Havres et rivières de la Colombie-Britannique :—Port de Nanaïmo—amélioration du chenal sud, etc., \$10,000; rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$5,000; rivière Fraser—améliorations du chenal, \$20,000; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$3,000; rivière Skeena, \$3,500; rivière Colombie—enlèvement de roches en amont de Revelstoke, \$2,000; rivière Duncan—améliorations, \$3,000; rivière Colombie—amélioration du détroit entre les lacs La Flèche d'en haut et d'en bas, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le dragage, y compris les salaires des ingénieurs, surintendants et commis attachés au service, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$60,000; dragues—réparations, \$30,000; dragage—Nouvelle-Ecosse,—Ile du Prince-Edouard,—Nouveau-Brunswick, \$60,000; dragage—Québec et Ontario, \$60,000; dragage—Manitoba, \$8,000; dragage—Colombie-Britan-

Britannique, \$15,000; dragage—service en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, savoir :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre Godbout et la Pointe-aux-Esquimaux, \$1,000; ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement à partir de la Pointe-aux-Esquimaux en gagnant l'est, \$15,000; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique—pour une ligne alternative reliant le cap Beale et Carmenah à Victoria en prolongeant la ligne de la Crique-aux-Français, ligne d'Albarni, dans une direction sud jusqu'aux côtes sud-ouest de l'île Vancouver, \$4,600, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;—

*Jeu*di matin, 26 mai 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil après quelque temps, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production de toute correspondance, preuve faite devant des commissaires, rapports, recommandations et autres papiers concernant la destitution de Joshua L. Steeves, ci-devant percepteur des douanes à Hillsborough, comté d'Albert, N.-B., et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 37v.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, papiers, correspondance, preuve et rapport se rapportant à l'enquête sur les accusations portées contre M. A. F. Cameron, et à son renvoi du service des douanes à Sherbrooke. (*Document de la session No 37w.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de toute correspondance, ordres du conseil, et pétitions, avec les noms des signataires, concernant la destitution de James M. Aitken, sous-percepteur des douanes au port extérieur de Montague, I. P.-E., et les motifs de sa destitution. (*Document de la session, No 37x.*)

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et dix minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 26 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi

PRIÈRE.

M. Scriver, du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité de la Bibliothèque s'est réuni pour la deuxième fois, dans les appartements de M. l'Orateur de la Chambre des Communes, mercredi, le 18 mai, à onze de l'avant-midi.

L'Orateur de la Chambre des Communes étant au fauteuil, soumet la correspondance au sujet du système d'éclairage électrique tel qu'actuellement en usage dans la Bibliothèque du Parlement.

Il est décidé que cette correspondance soit transmise au ministre des Travaux publics avec recommandation pressante de faire exécuter immédiatement les améliorations recommandées par les experts.

Et le comité s'est ajourné.

J. D. EDGAR,
Président.

Appartements de M. l'Orateur,
Ottawa, 18 mai 1898.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Charlton.

Résolu, que la Chambre concoure dans les quatrième et cinquième rapports du comité mixte des impressions des deux Chambres du parlement.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Fielding,

Résolu, qu'à partir de vendredi, le 27 mai courant, jusqu'à la fin de la session, il y aura deux séances distinctes de la Chambre pour chaque jour, l'une devant durer de onze heures de l'avant-midi, jusqu'à une heure de l'après-midi, et l'autre, de trois heures de l'après-midi jusqu'à l'ajournement; et aussi, que les ordres du gouvernement auront la priorité à chacune de ces séances.

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que la Chambre se forme demain en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet de la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, demandant copie de toute correspondance, demandes de soumissions, soumissions reçues, rapports et ordres du conseil, contrats passés et tous autres papiers concernant le service de steamers en hiver, entre Saint-Jean et Halifax et la Grande-Bretagne, depuis le 1er juillet 1897. (*Document de la session, No 93.*)

Sir Wilfrid Laurier, du comité nommé pour préparer une résolution de condoléance à l'occasion de la mort du Très honorable W. E. Gladstone, présente à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité chargé de préparer une résolution de condoléance au sujet de la mort du Très honorable William Ewart Gladstone, a l'honneur de soumettre la résolution suivante à la Chambre :—

Résolu,—Que la Chambre des Communes du Canada désire exprimer sa haute appréciation de la perte causée à l'Empire par la mort du Très honorable William Ewart Gladstone.

Pendant plus d'un demi-siècle, M. Gladstone a été l'une des personnalités les plus en vue dans le Parlement de la Grande-Bretagne.

Quatre fois premier ministre du Royaume-Uni, il s'est distingué dans son administration par l'inauguration de saines réformes politiques et fiscales de la plus grande portée, et il a quitté ce monde comblé d'années et d'honneurs et pleuré par tout un peuple comme l'homme le plus illustre de sa génération.

La population de l'Empire entier est en deuil et la Chambre des Communes du Canada dépose avec respect sur la tombe de l'éminent homme d'Etat qui vient de s'étendre, l'hommage de son affection et de sa profonde estime.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet, Résolu, que la Chambre concoure dans le rapport du comité nommé pour préparer une résolution de condoléance à l'occasion de la mort du Très honorable William Ewart Gladstone.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet, Résolu, que la dite résolution de condoléance adoptée à l'occasion de la mort du Très honorable William Ewart Gladstone, soit transmise à Madame Gladstone, par M. l'Orateur, au nom de la Chambre des Communes du Canada.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des Postes, tel qu'amendé de nouveau en comité général.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 146) à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest, de 1894 et 1895.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Ré-olu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des juges des cours provinciales.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire ce qui suit :—

Que le traitement d'un juge additionnel de la cour d'Appel pour Ontario, sera de \$5,000 par an.

Que les traitements de quatorze juges puînés de la cour Supérieure de Québec dont les domiciles sont fixés à Montréal et à Québec (y compris le juge auquel est assigné le district de Terrebonne), seront de \$5,000 par année, chacun.

Que le traitement d'un nouveau juge de la cour Supérieure de Québec, sera de \$4,000 par année.

Que le traitement d'un juge additionnel de la cour de Circuit du district de Montréal, sera de \$3,000 par an.

Que le traitement du juge de la cour Suprême du Territoire du Yukon, sera de \$4,000 par année.

Que le, et après le 1er juillet 1898, les traitements des juges et des juges puînés des cours de comtés d'Ontario autres que le juge de la cour de comté du comté d'York, seront de \$2,000 chacun par année, pendant les trois premières années de service, et de \$2,400 chacun par année après trois années de service.

Qu'à compter de la dite date, le traitement du juge de la cour de comté du comté de Halifax, sera de \$3,000 par année.

Qu'à compter de la dite date, dans l'Île du Prince-Edouard, le traitement du juge de la cour de comté du comté du Queen sera de \$3,000 par année; et que les traitements de deux autres juges de cours de comté, seront de \$2,000 chacun par année pendant les trois premières années de service, et de \$2,400 chacun par année après trois années de service.

Qu'à chacun des juges de la cour du Banc de la Reine dans la province de Québec, qui siégera à la dite cour pendant une partie d'une session seulement, ou qui décidera de causes déjà entendues, ou qui remplira tout autre devoir judiciaire, ou qui se rendra à Montréal ou Québec à la demande écrite du juge en chef ou du juge remplissant les fonctions de juge en chef, dans le but de conférer et de délibérer sur des appels entendus, il sera payé, pour frais de voyage \$6 par jour d'absence du lieu de sa résidence, pourvu que trois jours d'absence au moins lui soient toujours alloués.

Qu'à chacun des juges des cours Supérieure ou de Circuit siégeant comme tel, sur la demande par écrit du juge en chef ou du juge remplissant les fonctions de juge en chef dans le district, à une cour tenue à tout autre endroit que celui où il réside, pour chaque jour qu'il sera absent du dit lieu de résidence, il sera payé, pour frais de voyage, six piastres; mais nuls frais de voyage ne seront payés à aucun juge qui sera requis de siéger en révision en vertu du premier article de l'Acte de la législature de Québec, 61 Victoria, chapitre 20, à moins qu'il ne soit attesté par le juge en chef ou par le juge remplissant les devoirs de juge en chef dans le district, que la présence de tel juge était nécessaire à raison de maladie, incapacité, ou absence de l'un des juges domiciliés à Montréal ou Québec, suivant le cas.

Qu'au juge de la cour Suprême du Territoire du Yukon, il sera payé tels frais de voyage que le Gouverneur en conseil prescrira.

Qu'à chaque juge d'une cour de circuit dans la province d'Ontario, il sera payé, pour frais de voyage, une somme annuelle de \$500.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire ce qui suit :—

Que le traitement d'un juge additionnel de la cour d'Appel pour Ontario, sera de \$5,000 par an.

Que les traitements de quatorze juges puînés de la cour Supérieure de Québec dont les domiciles sont fixés à Montréal et à Québec (y compris le juge auquel est assigné le district de Terrebonne), seront de \$5,000 par année, chacun.

Que le traitement d'un nouveau juge de la cour Supérieure de Québec, sera de \$4,000 par année.

Que le traitement d'un juge additionnel de la cour de Circuit du district de Montréal, sera de \$3,000 par année.

Que le traitement du juge de la cour Suprême du Territoire du Yukon, sera de \$4,000 par année.

Que le, et après le 1er juillet 1898, les traitements des juges et des juges puînés des cours de comtés d'Ontario autres que le juge de la cour de comté du comté d'York, seront de \$2,000 chacun par année, pendant les trois premières années de service, et de \$2,400 chacun par année après trois années de service.

Qu'à compter de la dite date, le traitement du juge de la cour de comté du comté de Halifax, sera de \$3,000 par année.

Qu'à compter de la dite date, dans l'Île du Prince Edouard, le traitement du juge de la cour de comté du comté de Queen sera de \$3,000 par année ; et que les traitements de deux autres juges de cours de comté, seront de \$2,000 chacun par année pendant les trois premières années de service, et de \$2,400 chacun par année après trois années de service.

Qu'à chacun des juges de la cour du Banc de la Reine dans la province de Québec, qui siégera à la dite cour pendant une partie d'une session seulement, ou qui décidera de causes déjà entendues, ou qui remplira tout autre devoir judiciaire, ou qui se rendra à Montréal ou Québec à la demande écrite du juge en chef ou du juge remplissant les fonctions de juge en chef, dans le but de conférer et de délibérer sur des appels entendus, il sera payé, pour frais de voyage \$6 par jour d'absence du lieu de sa résidence, pourvu que trois jours d'absence au moins lui soient toujours alloués.

Qu'à chacun des juges des cours Supérieure ou de Circuit siégeant comme tel, sur la demande par écrit du juge en chef ou du juge remplissant les fonctions de juge en chef dans le district, à une cour tenue à tout autre endroit que celui où il réside, pour chaque jour qu'il sera absent du dit lieu de résidence, il sera payé, pour frais de voyage, six piastres ; mais nuls frais de voyage ne seront payés à aucun juge qui sera requis de siéger en revision en vertu du premier article de l'Acte de la législature de Québec, 61 Victoria, chapitre 20, à moins qu'il ne soit attesté par le juge en chef ou par le juge remplissant les devoirs de juge en chef dans le district, que la présence de tel juge était nécessaire à raison de maladie, incapacité ou absence de l'un des juges domiciliés à Montréal ou Québec, suivant le cas.

Qu'au juge de la cour Suprême du territoire du Yukon, il sera payé tels frais de voyage que le Gouverneur en conseil prescrira.

Qu'à chaque juge d'une cour de Circuit dans la province d'Ontario, il sera payé, pour frais de voyage une somme annuelle de \$500.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 150) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a apporté un bill (No 151) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du Pacifique et du Yukon," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Fielding propose, secondé par sir Richard J. Cartwright, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Foster propose, comme amendement, secondé par M. McLennan (Glengarry). Que tous les mots après "Que" dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants :—" dans l'opinion de cette Chambre l'Auditeur général, qui est un fonctionnaire de la Chambre des Communes chargé de contrôler l'emploi des deniers publics par l'exécutif, doit avoir une grande latitude pour exposer ses vues au parlement, et que, dans l'intérêt public, il devrait être encouragé à expliquer en détail chaque objet se rapportant à l'affectation des crédits publics sur lesquels il pourrait juger opportun de renseigner le parlement d'une façon plus complète."

La Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Vendredi matin, 27 mai 1898.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bell (Addington),	Gillies,	McAlister,	Quinn,
Bell (Pictou),	Hale,	McDougall,	Sproule,
Bergeron,	Henderson,	McLennan (Glengarry),	Taylor,
Clancy,	Hughes,	McNeill,	Tupper (Sir Charles),
Davin,	Ingram,	Martin,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Ferguson,	Kloepfer,	Mills,	Wallace,
Foster,	LaRivière,	Monk,	Wilson
Ganoug,	MacLaren,	Morin,	Wood (Brockville).—32.

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Fitzpatrick,	Mackie,	Ratz,
Beith,	Flint,	McClure,	Rinfret,
Blair,	Frost,	McGugan,	Rutherford,
Bourassa,	Graham,	McHugh,	Savard,
Bourbonnais,	Hurley,	McIsaac,	Sifton,
Brodeur,	Jameson,	McLellan,	Snetsinger,
Bruneau,	Joly de Lotbinière (Sir)	McMillan,	Stenson,
Cartwright (Sir Richard),	Henri,	McMullen,	Sutherland,
Casey,	Landerkin,	Meigs,	Tarte,
Copp,	Lavergne,	Mignault,	Tucker, et
Desmarais,	Legris,	Mulock,	Turcot.—49.
Fielding,	Lemieux,	Paterson,	
Fisher,	Logan,	Préfontaine,	

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant alors proposée, est adoptée.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour subventions postales et aux paquebots, savoir : communication à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous papiers et correspondance concernant la mise en vigueur, sur le littoral du Pacifique ou de l'Atlantique, des lois du Canada relatives au cabotage. (*Document de la session, No 96.*)

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et trente-cinq minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

 VENDREDI, 27 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue, savoir :—

De l'Union Internationale Américaine des ouvriers boulangers et pâtisseries de Toronto, Ontario, demandant que la loi concernant les travailleurs étrangers soit bientôt mise en vigueur pour la protection des ouvriers canadiens.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au fleuve Saint-Laurent, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi décidé de recommander que le bill (No 95) constituant en corporation la *Great Commonwealth Development and Mining Company, Limited Liability*, et changeant son nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Alberta au Yukon, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le bill (No 95) constituant en corporation la *Great Commonwealth Development and Mining Company, Limited Liability*, et changeant son nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Alberta au Yukon, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce projet de loi, soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, conformément à la recommandation faite dans le quatorzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Yeo,

Ordonné, que la réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie du rapport du comité nommé par les autorités impériales en 1896 pour étudier la question du câble télégraphique entre le Canada et l'Australie, et de toute correspondance ou rapports adressés à ce sujet au gouvernement canadien par les représentants du Canada dans le dit comité, ou par Sir Sandford Fleming,—soit imprimée sans retard, et que la règle 94 soit suspendue en conséquence.

Sur motion de M. Rosamond, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le bill du Sénat (No 151) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du Pacifique et du Yukon," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que l'ordre de jeudi dernier portant que la Chambre tiendra deux séances par jour, soit rescindé.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'à partir de lundi prochain, le 30 mai courant, la Chambre tiendra deux séances distinctes par jour, la première, de onze heures de l'avant-midi à une heure

de l'après-midi ; et la seconde, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à l'ajournement ; et qu'à chaque séance, les mesures du gouvernement auront la priorité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 142) à l'effet d'autoriser les commissaires du havre du Québec à contracter un emprunt.

Le bill, est en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 148) concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet de la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

(En comité.)

Résolu, qu'il est opportun de prescrire que le temps fixé pour le remboursement des deniers avancés par le gouvernement fédéral à la "Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean." en conformité et en vertu du chapitre 26 des Statuts de 1883, soit prorogé pour une période de quinze ans à dater de l'expiration du terme de quinze années mentionné et stipulé dans le dit statut et son anexe, les deniers ainsi avancés devant porter intérêt pendant ce terme au taux de quatre pour cent par année, payable annuellement le ou avant le 30 juin de chaque année ; la dite prorogation du temps fixé pour le remboursement des deniers ainsi avancés devant être accordée à la condition que les dites avances et l'intérêt sur icelles resteront durant cette prorogation comme elles le sont maintenant un gage et une première charge sur les biens meubles et immeubles, les immunités, droits, servitudes et privilèges de la dite compagnie, et que toutes les dispositions de l'acte d'hypothèque ou instrument en date du 10 décembre 1883 et exécuté par la dite compagnie en vertu et en conformité du dit statut seront maintenues et resteront en pleine vigueur durant la dite prorogation de délai,—et aussi à la condition que le gouvernement pourra, s'il le juge à propos, prendre possession du pont, du chemin de fer et de ses dépendances en aucun temps dans les cinq ans qui suivront la date du commencement de cette prorogation de délai, en payant la différence entre les sommes alors dues au gouvernement pour les avances et l'intérêt, et le chiffre de la somme totale dépensée par la compagnie comme coût des dits pont, chemin de fer et travaux, en ajoutant dix pour cent à la somme totale ainsi dépensée ; la compagnie devant exécuter, à la satisfaction du ministre de la Justice, tous actes, hypothèques ou instruments nécessaires à la mise à exécution des dispositions qui précèdent.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et, M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 143) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics,—imputables sur le revenu,—divers—savoir :—Etudes et inspections, \$25,000; galerie Nationale des Beaux-Arts, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$42,000; appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef \$20,000; appointements du personnel du service télégraphique; \$2,900; services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$25,000; monument à l'honorable Alexander Mackenzie, \$7,000; statue de Sa Majesté la Reine, en mémoire de son jubilé de diamant, \$7,000; moitié des appointements du photographe du département, le département des Chemins de fer et Canaux ayant fourni l'autre moitié, \$700; Pour couvrir les balances de dépenses de constructions déjà autorisées dont les crédits peuvent être insuffisants. (Le montant dépensé d'après ce crédit sera indiqué sous le chef des différentes constructions, pourvu que pour chacune le montant ne dépasse pas cent piastres), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

A six heures M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 122) constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le Comité a examiné le bill, et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 147) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James Pearson"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant adopté,—la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Bertram.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie au Sénat la preuve faite devant le comité spécial des Divorces, auquel avait été renvoyé le bill suivant savoir :—

Bill intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 129) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Après "Tobique," insérez: "à responsabilité limitée."

Page 1, ligne 20.—Après "Company" insérez: "Limited."

Page 1, ligne 24.—Retranchez depuis "jalousies" jusqu'à "et," dans la ligne 25.

Page 1, ligne 28.—Retranchez depuis "plâtre" jusqu'au premier "et" ligne 30.

Page 1, ligne 33.—Retranchez "bateaux, navires."

Page 2, ligne 3.—Retranchez "mortgager ou hypothéquer."

Page 2, ligne 6.—Retranchez depuis "l'élevage" jusqu'à "2," ligne 9.

Page 2, ligne 45.—Après "bateaux," insérez: "et la Compagnie sera passible de dommages-intérêts envers tout propriétaire dont les terrains seront endommagés par le débordement des eaux de la dite rivière, causé par les dites digues."

Page 3, ligne 30.—Après le mot "conseil," insérez: "en donnant dans la Gazette Officielle un mois d'avis de son intention de demander cette approbation."

Page 3, ligne 31.—Retranchez depuis "11" jusqu'à "autrement," dans la ligne 36, tous deux inclusivement.

Page 3, ligne 38.—Après "exploitation," insérez: "ci-dessus mentionnée."

Page 3, 42.—Après "exploitation," insérez ce qui suit comme article A :

Article A.

"Aucun des travaux affectant la navigation de la dite rivière Tobique, autorisés par le présent acte, ne sera commencé avant que des plans en aient été soumis au Gouverneur en conseil et qu'il n'y ait donné sa sanction."

Page 4, ligne 7.—Après "exercées," insérez: "au sujet des."

Page 4, ligne 18.—Après "directeurs," retranchez "de la Compagnie," et insérez: "lorsqu'ils y seront autorisés par un règlement à cet effet passé et approuvé par le vote des porteurs d'au moins les deux tiers en somme du capital souscrit de la compagnie, présents ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale spéciale convoquée pour prendre ce règlement en considération."

Page 4, ligne 25.—Après "6" insérez: "Aussitôt que deux cent mille piastres du capital social de la compagnie auront été souscrites et émises et qu'il en aura été versé vingt pour cent."

Page 4, ligne 26.—Retranchez depuis "assemblée" jusqu'à "générale," ligne 27.

Page 4, ligne 27.—Après "générale," insérez: "spéciale."

Page 4, ligne 42.—Après "excéder," retranchez "celui" et insérez: "soixante-quinze pour cent."

Page 4, ligne 43.—Après “capital-actions,” insérez : “versé.”

Page 5, ligne 2.—Après “chacune” insérez : “et les directeurs pourront faire des appels de versements de temps à autre, selon qu’ils le jugeront nécessaire; mais nul appel postérieur à la répartition des actions n’excédera dix pour cent, ni ne sera fait à des intervalles de moins de deux mois; et chaque action de la compagnie sera censée avoir été émise et être tenue sauf le versement intégral de son montant en argent, excepté tel qu’il est autrement ci-après prévu.”

Page 5, ligne 3.—Après “8,” insérez “L’honorable John Costigan,” et retranchez “F” et insérez : “Frédéric”; et après “Murchie” insérez : “Henry Hilyard,” et retranchez “G” et insérez : “George.”

Page 5, ligne 5.—Retranchez depuis “compagnie” jusqu’à “auront,” ligne 6, et insérez : “et une majorité d’entre eux constituera le quorum.”

“2. Ces directeurs provisoires pourront ouvrir des livres d’actions et obtenir “des souscriptions d’actions, et ils déposeront les versements reçus dans une banque à charte du Canada et ne les en retireront que pour les besoins de la Compagnie seulement, et ils”

Page 5, ligne 10.—Retranchez “deux” et insérez : “trois.”

Page 5, ligne 13.—Après “Nouveau Brunswick,” retranchez “à telles,” et insérez : “aux.”

Page 5, ligne 14.—Après “moins” retranchez “deux” et insérez : “trois.”

Page 5, ligne 19.—Retranchez depuis “une” jusqu’à “quorum” inclusivement

Page 5, ligne 21.—Retranchez “deux” et insérez : “trois.”

Page 5, ligne 27.—Retranchez “deux” et insérez : “trois.”

Page 5 ligne 32.—Après “10” insérez : “Personne ne sera élu directeur à moins “qu’il ne possède dix actions du capital social de la compagnie, absolument en son “propre nom, et qu’il ne soit arriéré à l’égard d’aucun versement sur ces actions; et.”

Page 5, ligne 39.—Après “Brunswick,” insérez ce qui suit comme article B :—

Article B.

“L’assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le second mercredi de mars de “chaque année, au bureau central de la compagnie ou en telle localité du Canada “qui sera fixée par un règlement.”

Page 5, ligne 40.—Retranchez depuis “12” jusqu’à “compagnie” inclusivement, dans la ligne 41, et insérez : “L’article 18 de l’Acte des clauses des Compagnies ne “s’appliquera pas à la compagnie.”

Page 5, ligne 41.—Après “compagnie,” insérez ce qui suit comme article C :—

Article C.

“Le présent acte expirera et la charte par le présent accordée cessera d’être en “vigueur pour non-usage pendant trois années consécutives ou si la compagnie “n’entre pas réellement en opérations dans un délai de deux ans à compter de la “sanction du présent acte.”

Dans le préambule.

Page 1, ligne 5.—Après “d’Ottawa,” insérez : “Henry Hilyard, de la cité de Saint-Jean.”

Dans le titre, après “Tobique,” insérez : “à responsabilité limitée.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l’a adopté avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 31) constituant en corporation la Com-

pagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike, lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 31, après, “ *White Horses Rapids*”, insérez : “ et aussi construire, entretenir et exploiter une route de charrettes de seize pieds de largeur, passant de l’un ou l’autre côté du Cañon de Miles et des rapides du Cheval-Blanc et depuis le lac du Marais jusqu’à la rivière Hootalinqua.”

Page 2, ligne 18, retranchez le paragraphe 4.

Page 4, ligne 8, retranchez tous les mots depuis “ pourra ” jusqu’à “ acquérir, ” ligne 9.

Page 4, ligne 11, après “ électricité ” insérez : ce qui suit comme article A :—

Article A.

14. L’Acte des chemins de fer, à l’exception des articles qui autorisent la construction d’embranchements, ainsi que des articles incompatibles avec le présent acte ou avec les objets de la compagnie et de son entreprise, s’appliquera à la compagnie par le présent constituée et à son entreprise.

2. Lorsque, dans l’Acte des chemins de fer, l’expression “ la compagnie ” se rencontre, elle signifiera la compagnie constituée par le présent acte.

3. Lorsque l’expression “ chemin de fer ” se rencontre dans l’Acte des chemins de fer, elle signifiera, à moins que le contexte ne s’y oppose, en tant qu’il s’appliquera aux dispositions du présent acte où à la compagnie constituée, les tramways ou autres travaux dont le présent acte autorise la construction.

Page 4, ligne 17, après “ acte ” insérez : “ ou dans le cas prévu par le paragraphe 2 de l’article 4, où la compagnie obtiendrait le consentement du Gouverneur en conseil pour la construction d’un chemin de fer ou d’un tramway de l’un ou l’autre côté du Cañon de Miles et des rapides du Cheval-Blanc, si ce dernier chemin de fer ou tramway n’est pas commencé dans l’espace d’un an, et achevé et mis en exploitation dans les deux ans de la date du dit consentement ”.

Le premier amendement étant lu la seconde fois,—

M. Blair propose, secondé par M. Sifton, que le dit amendement soit modifié en ajoutant l’amendement consécutif qui suit, comme paragraphe 3, à la suite du paragraphe 2 de l’article 4, savoir :—

“ 3. La construction d’une route de charrettes en vertu du présent acte n’empêchera aucune compagnie autorisée durant la présente session ou toute session antérieure du parlement, de construire et exploiter un tramway le long ou sur la chaussée de cette route de charrettes; et toute telle compagnie pourra, sauf les dispositions ci-dessous, prendre possession de la totalité ou de partie de la dite route, si elle la juge plus favorable pour la construction de son tramway que les terres longeant la dite route, et pourra y construire son tramway et l’occuper et utiliser pour les fins du tramway.”

“ Lorsque la compagnie de tramway ou la personne agissant en son nom à cet effet, ne pourra s’entendre avec la compagnie qui construira ou aura construit la route de charrettes, au sujet de la valeur des terrains ou propriétés expropriés ou occupés comme susdit, la compagnie ou la personne agissant en son nom pourra en offrir la valeur raisonnable, suivant l’estimation de la compagnie ou de la dite personne, avec notification que si cette offre n’est pas acceptée, la question sera soumise au Gouverneur en conseil.”

“ Le montant de l’indemnité convenue ou adjugée par le Gouverneur en conseil pour tous terrains ou propriétés expropriés ou pris par la compagnie tiendra lieu de ces terrains ou propriétés; et toute réclamation ou charge contre ou sur ces terrains ou propriétés sera, à l’égard de la compagnie qui les aura expropriés, convertie en une réclamation sur cette indemnité ou une quotité proportionnelle de cette indemnité, et deviendra nulle à l’égard des terrains ou propriétés qui, par le fait de leur expropriation, deviendront et seront absolument dévolus à la dite compagnie, sauf toutefois la détermination de l’indemnité à payer et le paiement de celle-ci, lorsque le transfert, la convention ou l’adjudication aura eu lieu.”

Et la question étant posée sur le dit amendement ainsi modifié, elle est résolue dans l'affirmative.

Les amendements restants étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, avec un amendement consécutif pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 77) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson," lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 25, après "Sound," insérez: la "Compagnie du chemin de fer de la baie James."

Page 6, ligne 1, retranchez depuis "18" jusqu'à "pendant," ligne 2, et insérez: "l'application des articles 4, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 du présent acte sera suspendue."

Page 6, ligne 6, après "Parry-Sound" insérez: "l'application des dits articles continuera d'être suspendue quant à cette ligne, pendant tout le temps que les travaux de construction y seront activement poursuivis."

Page 6, ligne 11, retranchez depuis "Pacifique" jusqu'au paragraphe 2, et insérez: "l'application des dits articles continuera d'être suspendue quant à cette ligne pendant tout le temps que les travaux de construction seront activement poursuivis; et lors de l'achèvement des dites lignes de chemins de fer respectivement, l'application des dits articles cessera et prendra fin."

Page 6, ligne 29, retranchez depuis "3" jusqu'à "entre," ligne 35, et insérez: "la Compagnie pourra devenir partie à toute convention avec droit de la faire exécuter, qui pourra être conclue entre la Compagnie du chemin de fer de la baie James et la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la baie James ou."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 94) intitulé: "Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est (*Canada Eastern*) à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputables sur le revenu, savoir:—Ponts et chaussées:—Ponts—cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau, et leurs abords—réparations ordinaires, \$7,000; ponts—entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$5,000; ponts sur la Saskatchewan à Edmonton, T.N.-O., \$25,000; ponts des Sapeurs, Ottawa—réparations extraordinaires, \$2,000; pont de la rue Maria, sur le canal Rideau, Ottawa—reconstruction, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour édifices publics, savoir:—Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc., édifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—réparations, matériaux, mobilier, etc., \$75,000; Rideau-Hall, y compris terrains—réfections, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$17,000; alloca-

tion pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$5,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau-Hall, \$2,000; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$65,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$13,000; eau, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau-Hall, \$16,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$4,000; parc de la Côte du Colonel, Ottawa, \$3,500; loyers—édifices publics fédéraux, \$18,000; mobilier, \$5,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$70,000; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$45,000; eau pour les édifices publics fédéraux, en général, \$16,000; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration, réparations, mobilier, etc., \$2,000; bâtiments de quarantaine—entretien, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu, savoir:—Perception des droits de glissoirs et estacades, \$4,000; frais de réparations et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$96,400; compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa, allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière Ottawa, pendant l'exercice 1898-99, \$1,800; ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000; lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les dépenses du *Newfield* ou autres vapeurs employés au service des câbles, \$28,000; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$20,000; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$12,000; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750; agence des travaux publics, Colombie Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :

Samedi matin, 28 mai 1898.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le quatrième rapport du comité des Comptes Publics, présenté le 18 courant, soit imprimé sans retard, et que la règle 94 de cette Chambre soit suspendue en conséquence.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et vingt minutes, s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 30 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Gillies,—la pétition de Annabella Hubert, de Arichat, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes ait la permission de siéger pendant les séances mêmes de la Chambre.

M. McMullen, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre, le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les comptes, papiers et pièces justificatives se rapportant au paiement de \$350 fait à A. E. Killam, Moncton, tel qu'inscrit à la page R—166 du rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1897,—et à ce sujet, il a interrogé des témoins sous serment. Pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours du dit interrogatoire, et il recommande que les dites preuve et pièces soient imprimées.

(Pour la preuve, exhibits, etc., accompagnant ce rapport, voir l'Appendice du Journal No. 2a.)

M. McMullen, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre, le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les comptes, papiers et pièces justificatives se rapportant à certains paiements faits à la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, tels qu'inscrits aux pages R—4, 281, 282, 330, 331 et 344 du rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1897,—et à ce sujet, il a interrogé le sous-ministre du département des Chemins de fer et Canaux sous serment. Pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ce témoin et les exhibits produits au cours du dit interrogatoire, et il recommande que les dites preuve et pièces soient imprimées.

(Pour la preuve, exhibits, etc., accompagnant ce rapport, voir l'Appendice au Journal No 2b.)

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le comité des Comptes publics ait la permission de siéger pendant les séances mêmes de la Chambre.

Ordonné, que M. Paterson ait la permission de présenter un bill (No 152) modifiant de nouveau l'Acte des douanes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Paterson ait la permission de présenter un bill (No 153) à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1898, pour la production de copie de toute déclaration à l'entrée et à la sortie de tout port du Canada par le steamer des États-Unis, le *Yantic*, lorsqu'il a remonté le Saint-Laurent en 1897, et de tous papiers ou correspondance concernant son passage par le dit fleuve ou les canaux du Saint-Laurent. (*Document de la session, No 104.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 mai 1898, demandant copie de tous papiers concernant la destitution de John F. Teunant, ci-devant sous-percepteur des douanes à Gretna, Manitoba. (*Document de la session, No 37y.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, qu'il soit produit devant cette Chambre, copie d'une lettre du major général Gascoigne, concernant certaines déclarations faites en parlement et blâmant sa conduite dans l'exercice de ses fonctions d'officier commandant de la milice canadienne.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre de ce jour, pour la production de copie d'une lettre du major général Gascoigne concernant certaines déclarations faites en parlement et blâmant sa conduite dans l'exercice de ses fonctions d'officier commandant de la milice canadienne. (*Document de la session, No 105.*)

M. Davin propose, secondé par M. LaRivière, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre, le bill (No 122) constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 94) intitulé: "Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est (*Canada Eastern*) à vendre son chemin de fer à la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*," lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 19, retranchez depuis "propriétés" jusqu'à "pourvu" ligne 21, et insérez: "après quoi la compagnie pourra prendre et exploiter le dit chemin de fer, posséder les dites propriétés et exercer les dits droits, immunités, pouvoirs et privilèges, avec tous les droits et pouvoirs mentionnés au dit acte, et sous les restrictions et à charge des obligations, charges et responsabilités mentionnées au dit acte."

Page 1, ligne 27, après "but" insérez: "il sera suffisant de donner de cette assemblée un avis de deux semaines."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 151) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du Pacifique et du Yukon."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Paterson propose, secondé par M. Fielding, que la Chambre se forme demain en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des primes sur le fer et l'acier fabriqués au Canada.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, la Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 117) intitulé: "Acte constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 104), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne," avec un amendement pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 119) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe de Dawson-City et Victoria," avec des amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et, aussi, le Sénat a adopté un bill (No 154) intitulé: "Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Sub-sides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le capital, savoir:—Chemin de fer Canadien du Pacifique—pour solde d'ouvrage en vertu de la sentence arbitrale, \$8,600; pour dommages aux terres, etc., \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—Pour raccourcir la ligne-mère en redressant certaines courbes sur cette ligne, \$15,000; pour matériel roulant additionnel, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi matin, 31 mai 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1899, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 2c.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 30 mai 1898.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Blair,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à trois heures moins vingt-deux minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

MARDI, 31 MAI 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir Henri Joy de Lotbinière, secondé par M. Dobell,
Ordonné, que le bill du Sénat (No 154) intitulé: "Acte ayant pour objet de
pourvoir à l'administration du district du Yukon," soit maintenant lu pour la pre-
mière fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la première fois, et la seconde lecture en est
ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Montague,

Ordonné, que les cinquième et sixième rapports du comité des Comptes publics,
ainsi que la preuve qui les accompagne, soient imprimés sans retard, et que la règle
94 soit suspendue en conséquence.

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que la Chambre se
forme en comité général, à sa prochaine séance, pour examiner une certaine résolu-
tion proposée au sujet des commissaires du havre de Montréal.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la
Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet
de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en tel comité.

Conformément à l'ordre, un bill (No 142) à l'effet d'autoriser les Commissaires
du havre de Québec à contracter un emprunt, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, un bill (No 148) concernant le contrat de transport
entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg, est
lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, un bill du Sénat (No 143) modifiant de nouveau l'Acte
de la preuve en Canada, 1893, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que
cette Chambre l'a adopté sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Sub-
sides; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et
M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander
la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité
des Subsidés.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

Mardi, 31 mai 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Clarke,—la pétition de l'Union Internationale des ouvriers boulangers et pâtisseries, No 204, de Toronto, Ontario.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 4 mai 1898, votre comité a pris en considération le bill (No 118) constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City, tel qu'amendé par le comité des Bills Privés, et il a décidé de le rapporter avec d'autres amendements.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements:—

Bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée).

Bill (No 126) concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, et changeant son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan-Pacifique.

Bill (No 125) constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial d'Ottawa.

Et aussi,—le bill (No 137) concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial, sans amendement.

M. Landerkin, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné les comptes, papiers et pièces justificatives se rapportant aux dépenses du personnel des ingénieurs du canal de Soulanges, telles qu'inscrites aux pages R—13 et 14 du rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1897,—et à ce sujet, il a interrogé des témoins sous serment. Pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours du dit interrogatoire, et il recommande que les dites preuve et pièces soient imprimées.

(Pour la preuve, exhibits, etc., accompagnant ce rapport, voir l'Appendice du Journal No 2c.)

Sur motion de M. Foster, secondé par sir Charles Hibbert Tupper,

Ordonné, que le septième rapport du comité des Comptes Publics, ainsi que la preuve qui l'accompagne, soient imprimés sans retard, et que la règle 94 soit suspendue en conséquence.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1898, pour la production de copie de tous papiers, reçus et documents en la possession du gouvernement et se rapportant en quelque manière à une demande d'indemnité adressée au gouvernement par M. Hugh Richardson, juge de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, pour pertes subies à Battleford pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885. (*Document de la session, No 106.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1898, pour la production de copie de tous rapports et plans se rapportant en quelque manière à une route qui traverserait les Territoires du Nord-Ouest pour atteindre le district du Yukon *viâ* Prince-Albert, la Saskatchewan, le lac Vert, l'Île à la Crose, la rivière Eau Claire et le Fort-McMurray sur la rivière Athabaska. (*Document de la session, No 107.*)

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, soumissions, s'il en est, et papiers concernant le transport des malles entre Golden, C.-B., et Saint-Eugène, depuis juillet 1896, le nombre de voyages faits par chaque courrier et le montant payé à chacun. (*Document de la session, No 21d.*)

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Fieding propose, secondé par M. Sifton, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence, en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu qu'une somme n'excédant pas un million six cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—Imputable sur le capital, savoir : pour canaux; construction du canal de Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de la Pointe-Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal du Rapide Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu qu'une somme n'excédant pas un million deux cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops,—agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le redressement et approfondissement du Chenal Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le redressement et approfondissement du chenal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour biefs de rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le lac Saint-François.—Enlèvement de cailloux, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir : approfondissement de la rivière Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le redressement et l'approfondissement du chenal du lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de Greeville, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—Imputable sur le revenu—savoir : canal Lachine, pour réparer le pont Black à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir : pour construire un pont tournant à l'île Sainte-Thérèse, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir : pour enlever de la roche pétardée en amont de Hastings, \$2,500 ; pour construire une marie-salope, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, savoir :—réparations aux écluses 15 et 17, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Williamsburg, savoir : pour un lève-porte et lève-pierre combiné pour le service sur les biefs de rivière, \$5,000 ; pour construire une paire de portes pour l'écluse, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, savoir : pour un débarcadère flottant au bureau du percepteur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir : pour renouveler et agrandir le barrage de Kilmarnock, \$750 ; pour ciment de Portland pour les fondations, \$125, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir : travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000 ; arbitrage et sentences arbitrales, \$4,000 ; études et inspections—canaux, \$3,000 ; études et inspections—chemins de fer, \$8,000 ; études et inspections—chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau, \$3,000 ; statistique des chemins de fer, \$1,600 ; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$2,000 ; appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, d'après l'état ci-dessus : les appointements ci-dessous pourront être payés nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil :—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,800, 1 à \$1,670, 1 à \$1,650, 3 à 700, 1 à \$650, 1 à \$600, 2 à \$540, 1 à \$500, 1 à 450, 2 à \$400, \$19,100 ; rapport des témoignages pris devant le comité des chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500 ; pour frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$6,000 ; souscription annuelle au Congrès international de chemins de fer à Bruxelles, \$97.33 ; pour frais d'une exploration pour s'assurer de la route la plus praticable pour un chemin de fer entièrement canadien, à partir d'un point sur un chemin de fer existant jusque dans le district du Klondike, \$40,000 ; pour une exploration et un rapport sur une route de chemin de fer entre la rivière Stikine et un port océanique dans la Colombie-Britannique \$35,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le

capital, savoir : chemin de fer Intercolonial :—Agrandissement et nouveaux travaux à Halifax, \$135,000; pour terrains et dommages, division d'Oxford, New-Glasgow et Cap-Breton, \$2,000; construction première, \$2,000; prolongement en eau profonde à Sydney-Nord, \$30,100; agrandissement et nouveaux travaux à Moncton, \$20 000; pour augmenter la solidité des ponts en fer, \$50,000; pour salle à voyageurs et hangar à fret à Richmond, \$1,500; pour construire des clôtures parancige sur les divisions d'Oxford New-Glasgow et Cap-Breton, \$6,000; pour draguer au débarcadère à Pictou, \$3,000; pour draguer au quai de Pictou, \$1,000; pour améliorer les travaux à Mulgrave, \$1,000; pour fournir un appareil d'éclairage électrique au str *Mulgrave*, \$3,000; pour agrandir les gares et autres travaux à divers endroits, \$6,000; matériel roulant, wagons à marchandises, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions six cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—savoir : Chemin de fer Intercolonial, y compris le prolongement de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—savoir :—réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$34,600; supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir : Département de la Milice et de la Défense, y compris \$2,400 à J. W. Borden, \$2,800 au lieutenant-colonel D. A. Macdonald, et \$1,400 pour pourvoir à la promotion du lieutenant-colonel Guy, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir :—Ministère de la Milice et de la Défense—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions et papeterie, \$2,600; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice—imputable sur le revenu savoir : pour solde et allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les exercices annuels de milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les employés et gages des employés civils de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les propriétés militaires, travaux et bâtiments de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions de guerre et autres de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour habillements et nécessaires de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour provisions et fournitures de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour transport et fret de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider aux associations de carabiniers et d'artillerie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège Militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la défense d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze piastres et cinquante-centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la réclamation de Thos. B. Winnett, contre le département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente et un mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, à compte du capital, savoir :— Pour armes, munitions, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine, savoir :—Indemnité pour l'abattage des pores et moutons, et toutes autres dépenses s'y rattachant, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent vingt piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission de Géologie, savoir :—Explorations et études—impression et publication de rapports et cartes—appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres (des personnes ayant des aptitudes spéciales ou connaissances techniques telles que définies par l'Acte de la Commission géologique, 53 Vict., chap. 11, art. 4, pourront être employées et rémunérées à même ce crédit au taux de plus de \$400 par année, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil); achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils de laboratoires, substances chimiques, etc., avances aux géologues, frais de messagerie, télégrammes, etc., \$50,000; pour continuer le creusage de puits artésiens dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi matin, 1er juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 128) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale."

Bill (No 140) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la Milice."

Bill (No 133) intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest."

"Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 155) intitulé : "Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897, intitulé : 'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains,' " pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté un bill (No 156) intitulé : "Acte relatif à l'identification des criminels," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Mulock,

Ordonné, que le bill (No 155) du Sénat, intitulé : "Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897, intitulé : 'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains,' " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Mulock,

Ordonné, que le bill (No 156) du Sénat, intitulé : "Acte relatif à l'identification des criminels," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et demie du matin, s'ajourne à ce jour, mercredi, à onze heures de l'avant-midi.

MERCREDI, 1er JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE,

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De Annabella Hubert, de Arichat, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse, se plaignant d'avoir été injustement lésée dans ses droits sur certaines propriétés situées au susdit lieu, et priant la Chambre d'instituer une enquête à ce sujet.

M. Lister, du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet de l'affectation des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, etc. présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité spécial nommé en vertu d'un ordre de renvoi du 15 février dernier, pour instituer une enquête sur l'emploi des subventions accordées dans le but d'aider au chemin de fer du Comté de Drummond, et sur toutes les négociations et opérations qui auraient eu lieu entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, ou toute personne en son nom, et la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, ou tout directeur, officier ou personne agissant au nom de la compagnie, concernant l'acquisition du dit chemin de fer par le gouvernement, présente ce qui suit comme second et dernier rapport :

Votre comité a fait l'enquête commandée par le dit ordre de renvoi, et, à ce sujet seize témoins ont été interrogés et un grand nombre de documents ont été reçus et examinés. Nulle preuve faite ou offerte n'a pu affecter en rien l'honneur ou l'intégrité d'aucun membre du gouvernement en ce qui se rapporte à l'acquisition du chemin de fer de la dite compagnie. A la clôture de l'enquête, M. Haggart et M. Powell, les deux députés conservateurs présents dans la salle du comité à la dite séance, ont fait en réponse au président, les déclarations suivantes."

M. Haggart : " Nous n'avons jamais porté d'accusations de corruption."

M. Powell : " Vraiment, je n'ai jamais entendu parler de corruption en Chambre " (voir la preuve). Dès 1894, M. Haggart, ci-devant ministre des Chemins de fer, en présence des difficultés que suscitait le raccordement avec le chemin de fer le Grand Tronc et des conflits avec la Compagnie du Pacifique Canadien, pensait qu'il devait être de l'intérêt du pays de prolonger la ligne de l'International jusqu'à Montréal, (voir la preuve.)

D'après la preuve faite et les déclarations des députés conservateurs formant partie du comité, il est évident qu'il n'y a aucune divergence d'opinion sur la sagesse de la décision prise par le gouvernement pour amener l'Intercolonial jusqu'à Montréal. La seule différence qui existe entre les deux partis se rapporte au montant à payer pour le prolongement du chemin.

Tel qu'il est actuellement, le chemin de fer du Comté de Drummond consiste en une ligne complétée entre Sainte-Rosalie et la Chaudière, distance de 115½ milles, et en un embranchement connu sous le nom d' " Embranchement sur Nicolet ", s'étendant entre Saint-Léonard et Nicolet, sur le lac Saint-Pierre, distance de 17 milles, ce qui représente une longueur totale de 132½ milles.

Pour relier l'Intercolonial à la cité de Montréal, il était nécessaire que le dit chemin s'étendit de la station de Moose Park jusqu'à la Jonction de la Chaudière, distance d'environ 42½ milles. Cela a été accompli par les propriétaires du chemin qui a maintenant une longueur totale, y compris l'embranchement sur Nicolet, de 132½ comme il est dit ci-haut, et dont la construction a réellement coûté plus de \$2,100,000, (voir déposition de S. Newton).

En 1894, des négociations de nature non officielle furent ouvertes entre le ministre d'alors des Chemins de fer, ayant pour objet la vente du chemin au gouvernement par la compagnie. Les propriétaires s'attendaient à recevoir \$2,500,000 en espèces ou \$100,000 de loyer par année; et d'après les ordres du dit ministre, une évaluation du chemin, comprenant le prolongement jusqu'à la station de la Chaudière, fut faite par M. Schrieber, sous-ministre des Chemins de fer, qui en estima la valeur à \$1,535,500. Mais il ne faut pas oublier que cette évaluation repose sur les données d'autres personnes et non sur les renseignements personnels de M. Schrieber qui a admis n'avoir jamais vu le chemin. Il faudrait se rappeler aussi que cette évaluation a été basée sur la supposition que les 42½ milles à compléter seraient de même nature que la partie du chemin alors achevée, bien que, de fait, ils soient construits aussi bien, sinon mieux que l'Intercolonial.

Votre comité peut à peine croire qu'un grand chemin de fer comme l'Intercolonial qui a coûté au pays entre \$40,000 ou \$50,000 par mille, et en somme, plus de \$55,000,000, ait eu pendant si longtemps son terminus à Lévis au lieu d'une grande ville commerciale comme Montréal où il serait en mesure de faire concurrence, à chance égale ou à peu près, avec les autres grandes voies ferrées du Canada, ce qui lui permettrait, en toute probabilité, de cesser par là d'être une lourde charge pour les contribuables du pays; et votre comité est d'avis que le gouvernement ne pouvait faire rien de mieux que ce prolongement pour mettre la ligne en état de se suffire à elle-même. Il paraît ressortir assez clairement de la preuve que telle était aussi l'opinion de la dernière administration.

Le chemin de fer du Comté de Drummond constitue la route la plus directe, la plus économique et la meilleure pour amener l'Intercolonial à Montréal.

La dite compagnie du chemin de fer a reçu, à titre de subventions du gouvernement du Canada, la somme de \$287,936, et de la province de Québec, la somme de \$347,430,54, lesquelles sommes paraissent avoir été dépensées en totalité pour la construction.

La partie du nouveau chemin entre la station de Moose Park et la Chaudière est d'une construction égale, sinon supérieure sous quelques rapports, à celle de l'Intercolonial qui est reconnu comme un chemin de très haute qualité. Les rails sur la nouvelle partie pèsent 70 livres à la verge contre 56 et 67 livres sur l'Intercolonial.

M. Wainwright a dit dans sa déposition que d'autres chemins de fer dans la province de Québec, qui ne sont pas meilleurs que le chemin de fer du comté de Drummond, ont coûté de \$17,900 à \$19,000 par mille; or, en prenant le chiffre le plus bas, \$17,000 par mille, le chemin de fer du Comté de Drummond aurait coûté pour ses 132½ milles, la somme de \$2,252,500, soit un peu plus que le prix réel du chemin, d'après les dépositions données sous serment.

Antérieurement au 15 mai 1897, le ministre des Chemins de fer jugeant qu'il était urgent dans l'intérêt du pays de prolonger l'Intercolonial jusqu'à un centre d'affaires, avait ouvert des négociations avec la dite Compagnie du chemin de fer de Drummond en vue d'obtenir le contrôle de son chemin pour les fins de ce prolongement, et un arrangement fût conclu entre Sa Majesté et la compagnie qui consentit à louer le dit chemin, complété tel que stipulé dans le dit arrangement, pour une durée de 99 ans au prix net de \$64,000, par année, soit 4 pour 100 sur \$1,600,000, à l'expiration duquel bail le chemin allait devenir la propriété incontestée de l'Etat. Cet arrangement devait obliger la compagnie à appliquer une partie notable de son loyer à la création d'un fonds d'amortissement pouvant produire en définitive un montant suffisant pour éteindre le principal. Il n'y a pas de doute que si la compagnie avait pu emprunter \$1,600,000 à un taux aussi bas que le gouvernement, (savoir; une fraction au-dessus de trois pour cent, ce qui a été le meilleur taux obtenu par le gouvernement jusqu'à cette date) l'affermage annuel aurait été plus que suffisant pour rembourser les \$1,600,000; mais même avec des bons de la compagnie ayant la garantie du gouvernement, la compagnie n'aurait pas pu emprunter à aussi bon compte que le gouvernement.

Le premier arrangement n'ayant pas été ratifié par le parlement, le 25 février 1898, il en fut conclu un autre, sous la forme d'un loyer temporaire d'année en année,

entre la compagnie et Sa Majesté, mais il y est stipulé que le gouvernement aura le droit ou l'option d'acheter la propriété entière pour \$1,600,000 comptant.

Le résultat de l'enquête établit clairement que dans le cas où l'achat de la ligne du chemin de fer du comté de Drummond serait complété, le chemin ne coûterait au pays qu'environ \$12,000 par mille— beaucoup moins que les dépenses réelles de la compagnie—même si l'on ajoute au prix à payer en vertu de l'option sus mentionnée, le montant des subventions reçues du gouvernement fédéral, vu qu'il a été déclaré sous serment que le coût de la construction était de plus de \$2,100,000.

L'évaluation faite par l'ingénieur en chef du gouvernement, M. Schreiber, lorsqu'il a été question, sous l'ex-ministre des Chemins de fer et Canaux, d'acquérir ce chemin, et confirmée et vérifiée par son estimation au ministre actuel du coût probable du chemin de fer complété entre Sainte-Rosalie et la Chaudière de la même manière que la partie du chemin du Comté de Drummond alors construite, était de \$1,535,500. Aux termes de l'option, le prix à payer ne dépasse, par conséquent, le coût estimatif de M. Schreiber, que de \$64,500, et suivant toute probabilité, la différence eût été plus forte, d'après l'expérience du passé, si le gouvernement, au lieu d'acheter ce chemin, avait entrepris d'en construire un autre de même genre et de même qualité. De plus, il est à remarquer que la voie, telle que complétée actuellement par la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, en vertu du contrat conclu avec le présent gouvernement, est, pour les derniers 43 milles, de bien meilleure construction que l'autre partie du chemin—rails plus pesants, qualité supérieure—et elle doit avoir coûté plus qu'il n'en faut pour combler la différence entre le prix estimatif et celui de l'option.

Les données sur le trafic actuel du nouveau chemin depuis le 1er mars n'ont été fournies que pour un mois. Elles font voir que les recettes pour ce mois sont encourageantes, et il est raisonnable de prévoir que lorsque le prolongement de l'Intercolonial sera bien organisé jusqu'à Montréal et que des arrangements auront été pris pour activer les affaires, il y aura augmentation considérable et satisfaisante dans les recettes provenant de ce prolongement.

Votre comité est d'opinion que l'arrangement entre le gouvernement et la compagnie est si manifestement dans l'intérêt public, que la législation nécessaire pour le ratifier devrait être adoptée aussitôt que possible.

(Pour la preuve, etc., accompagnant ce rapport, voir l'Appendice No 1.)

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Somerville,

Ordonné, que le second rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet de l'affectation des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, ainsi que la preuve qui l'accompagne, soient imprimés sans retard, et que la règle 94 soit suspendue en conséquence.

M. Brodeur, du comité général de la Chambre, formé pour examiner une certaine résolution proposée au sujet de la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Qu'il est opportun de prescrire que le temps fixé pour le remboursement des deniers avancés par le gouvernement fédéral à la "Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean," en conformité et en vertu du chapitre 26 des Statuts de 1883, soit prorogé pour une période de quinze ans à dater de l'expiration du terme actuel de quinze années mentionné et stipulé dans le dit statut et son annexe, les deniers ainsi avancés devant porter intérêt pendant ce terme au taux de quatre pour cent par année payable annuellement le ou avant le 30 juin de chaque année; la dite prorogation du temps fixé pour le remboursement des deniers ainsi avancés devant être accordée à la condition que les dites avances et l'intérêt sur icelles resteront durant cette prorogation comme elles le sont maintenant en gage et une première charge sur les biens meubles et immeubles, les immunités, droits, servitudes et privilèges de la dite compagnie, et que toutes les dispositions de l'acte d'hypothèque ou instrument en date du 10 décembre 1883 et exécuté par la

dite compagnie en vertu et en conformité du dit statut, seront maintenues et resteront en pleine vigueur durant la dite prorogation de délai,—et aussi à la condition que le gouvernement pourra, s'il le juge à propos, prendre possession du pont, du chemin de fer et de ses dépendances en aucun temps dans les cinq ans qui suivront la date du commencement de cette prorogation de délai, en payant la différence entre les sommes alors dues au gouvernement pour les avances et l'intérêt, et le chiffre de la somme totale dépensée par la compagnie comme coût des dits pont, chemin de fer et travaux, en ajoutant dix pour cent à la somme totale ainsi dépensée; la compagnie devant exécuter, à la satisfaction du ministre de la Justice tous actes, hypothèques ou instruments nécessaires à la mise à exécution des dispositions qui précèdent.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 157) concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides:—M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de M. Davin, secondé par M. LaRivière,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

*Mercredi, 1er juin 1898.**Trois heures de l'après-midi.*

PRIÈRE.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Sriver,

Ordonné, que tous les règlements et ordres de cette Chambre, soient suspendus au sujet d'un bill modifiant l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron," et que M. Lister ait la permission de présenter un bill (No 158) concernant la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fortin propose, secondé par M. Choquette, que le rapport de la commission nommée pour faire enquête et rapport sur la condition et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, soit imprimé, et que la règle 94 soit suspendue en conséquence.

Il est fait objection à la suspension de la règle sans avis préalable,—

Et M. l'Orateur appuie l'objection, en décidant que la motion ne pouvait être ainsi proposée.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite au cours de la première séance, ce jour, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la question étant de nouveau posée sur la dite motion,—elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-six mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir:—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000; traitement de trois juges de la cour de district, Montréal, à \$3,000—\$9,000; frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; allocations de tournée, Colombie-Britannique, \$13,000; allocations de voyage aux juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de comté, Manitoba, \$2,500; allocations de tournée des juges *ad hoc*, \$200; frais de

voyage des juges qui siègent hebdomadairement en haute cour de Justice à London et Ottawa, \$1,500; dépenses sous l'empire du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada, savoir:—Rapporteur de la cour, \$1,850; rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,450; commis du bureau du registraire, commis de 2e classe, \$1,150; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$750; bibliothécaire, \$1,150; 1 commis de 3e classe, \$900; concierge, \$700; 3 messagers à \$500 chacun, \$1,500; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur et éditeur des rapports, huissiers, etc.), le reste pour l'impression du catalogue et pour livres pour les juges, sans dépasser \$300, \$4,000; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$3,500; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada, savoir:—Commis de 1re classe, \$1,500; commis de 2e classe, \$1,000; commis de 3e classe, \$550; messenger, \$450; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier, \$800; surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports, \$300; augmentation des appointements de M. L. A. Audette, du 1er juillet 1898, au 30 juin 1899, tel qu'antérieurement autorisé, \$275; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence des rapports des décisions de la cour de l'Echiquier, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$50; appointements du registraire en Amiraluté, Québec, \$666.66; appointements du prévôt en Amiraluté, Québec, \$333.34; local pour la cour de l'Echiquier en Amiraluté, au besoin, \$300; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil pour le quitter et le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 126) concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, et changeant son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan-Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 125) constituant en coporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill, est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 119) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria," lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 11, après " Victoria ", insérez : à responsabilité limitée."

Page 5, ligne 29, retranchez depuis " consentement " jusqu'à " présente," ligne 30, et insérez : des détenteurs des deux tiers au moins en somme du capital souscrit " de la compagnie".

Page 6, ligne 32, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à la fin de l'article 18.

Page 7, ligne 3, retranchez depuis " prix " jusqu'à " affaires " ligne 4, et insérez : " des ".

Page 7, ligne 13, retranchez " matériel roulant ".

Page 7, retranchez l'article 22.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir :—Dépenses générales, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille quatre cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Prince-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des *Débats* de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'affaires en litige, qui pourront être payés pour services relatifs aux litiges conduits dans le ministère de la Justice, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et de steamers, en attendant qu'on ait conclu l'arrangement pour l'établissement d'une ligne de service rapide :—Montant requis pour le service de la malle sur l'océan, entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur tous les quinze jours entre Saint-Jean et Liverpool, Grande-Bretagne, pendant l'hiver de 1898-99, pas moins de dix voyages d'aller et retour, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-neuve et Liverpool, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, pendant l'hiver de 1898-99, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, pendant l'hiver de 1898-99, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes faisant le service durant le mois d'hiver entre Saint-Jean et Londres directement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Victoria et San Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-neuve, *via* les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant l'exercice 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean et Halifax, *viâ* Yarmouth et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er avril 1898 au 31 mars 1899, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, service quotidien, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', quatre voyages par semaine, et de l'ouverture de la navigation en 1898 au 30 novembre 1898, entre Port-Mulgrave et Port-Hood, service semi-hebdomadaire, ces voyages devant être poussés une fois par semaine jusqu'à Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, entre Québec et le bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, savoir :—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$3,500; pour couvrir la proportion des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des douanes, \$600; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées, savoir :—Pour achats et distribution d'échantillons de grains et de farines et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions deux cent sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Postes, savoir :—Service extérieur du transport des malles, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et allocations, \$1,171,081; augmentation des appointements de 105 facteurs à \$30 chacun, et 24 commis à \$40 chacun, \$4,110, pour les Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent douze mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, pour les Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de commisération, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;—

Jeudi matin, 2 juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, après quelque temps, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine de la séance.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1898, pour la production de copie de toute correspondance et rapports adressés au département de la milice concernant le cas d'un cultivateur du nom de Larose, de la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, qui a été blessé accidentellement au champ de tir de la côte Saint-Luc. (*Document de la session, No 109.*)

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et demie du matin, s'ajourne jusqu'à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

JEUDI, 2 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue, savoir :—
De l'Union Internationale des ouvriers boulangers et pâtisseries, No 204, de Toronto, Ontario, demandant que la loi relative aux travailleurs étrangers soit bientôt mise en vigueur pour protéger les ouvriers du Canada.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Dobell, que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance, pour examiner une certaine résolution proposée au sujet de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en tel comité.

M. Fielding propose, secondé par M. Dobell, que la Chambre se forme, à sa prochaine séance, en comité général pour examiner certaines résolutions proposées au sujet de la province de Manitoba.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet du paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada.

(En comité.)

Résolu, qu'il est expédient de modifier l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada, et de prescrire ce qui suit, savoir :—Les prescriptions du chapitre 6 des Statuts de 1897, intitulé : Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada," seront censées avoir été mises en vigueur le vingt-troisième jour d'avril de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur, fait en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de modifier l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada, et de prescrire ce qui suit :—“Les prescriptions du chapitre 6 des Statuts de 1897, intitulé : “Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada,” seront censées avoir été mises en vigueur le vingt-troisième jour d'avril de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Paterson ait la permission de présenter un bill (No 159) modifiant l'Acte autorisant le paiement de primos sur le fer et l'acier fabriqués en Canada. Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill (No 129) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique."

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 149) autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 154) du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 26, après "conseil," insérez ce qui suit comme article A:—

Article A.

"Chaque juge de la cour sera *ex-officio* membre du conseil, mais le nombre total des membres du conseil, y compris les juges, ne dépassera pas six."

Page 3, ligne 24, après "devoirs," insérez: "et leurs émoluments."

Page 4, ligne 27, après "Territoire," insérez: "fixer leurs honoraires ou leurs émoluments, ainsi que les honoraires ou les émoluments ou taxes des coroners, juges de paix, jurés, témoins et autres vaquant à quelque fonction ou accomplissant

“quelque devoir relatif à l'administration de la justice criminelle, et régler la manière dont ces honoraires et émoluments ou taxes devront se payer.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 150) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Dobell, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Wood (Brockville), Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à trois heures, cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

Judi, 2 juin 1898,

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 124) du Sénat, intitulé : Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon.”

Bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe Anglo-Française (à responsabilité limitée).

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants :—

Bill (No 151) du Sénat, intitulé : “Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du Pacifique et du Yukon ;

Bill (No 107) constituant en corporation la Compagnie de transport par terre du Yukon ;

Bill (No 108) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest ;

Bill (No 115) concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de la Passe Blanche et du Yukon Britannique ;—et il a décidé de recommander que ces bills soient retirés, parce qu'il n'est pas à propos de procéder plus loin pour le présent.

Votre comité recommande aussi que les honoraires et frais payés pour les trois bills en dernier lieu mentionnés, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gibson,

Ordonné, que le bill (No 151) du Sénat, intitulé : “Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du Pacifique et du Yukon.”—le bill (No 107) constituant en corporation la Compagnie de transport par terre du Yukon,—le bill (No 108) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest,—et le bill (No 115) con-

cernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de la Passe Blanche et du Yukon Britannique, soient retirés, et que les honoraires et frais payés pour les trois derniers projets de loi, soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, conformément à la recommandation faite dans le seizième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 160) concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre, le bill (No 159) modifiant l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, le bill (No 149) autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasiner à froid, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre, un bill du Sénat, (No 154) intitulé : " Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon," est lu la troisième fois,

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite à la première séance de ce jour, et proposant que le bill (No 150) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

La motion étant alors proposée, est adoptée.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 113) intitulé : " Acte constituant en corporation la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la puissance du Canada," sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 76) pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil ; et, après avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 157) concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant se former à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir : appointements des agents et employés au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice—imputable sur le revenu, savoir : gratifications aux officiers, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—imputable sur le revenu, savoir : Chemin de fer Intercolonial : Prolongement jusqu'à Montréal, pour payer à la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc et à la Compagnie de chemin de fer du Comté de Drummond, le loyer de chemin de fer depuis la Chaudière jusqu'à Montréal à exploiter comme partie du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-douze mille neuf cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages :—Divers, savoir : Secours et grains de semence, province de Québec, \$3,600 ; secours et soins de médecins, Ontario, \$1,100 ; couvertures de laine et habillements, Ontario et Québec, \$500 ; écoles : Ontario, Québec et provinces maritimes, \$35,490 ; appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap-Croker et de l'agent à Saint-Régis, \$150 ; transport des Sauvages du lac des Deux-Montagnes d'Okà à Gib-on, \$200 ; paiement des annuités aux termes de traité Robinson, \$16,806 ; arpentage des réserves des Sauvages, \$500 ; pour couvrir les découverts suivants :—Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des Sauvages, \$14,000 ; aide à la Société d'agriculture des Munceys de la Thames, \$90 ; frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux Sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages—Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,100 ; secours et grains de semence, \$2,000 ; soins de médecins et médicaments, \$2,300 ; dépenses diverses et imprévues, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages,—Nouveau-Brunswick ; savoir :—Appointements, \$1,260 ; secours et grain de semence, \$2,300 ; soins de médecins et médicaments, \$1,740 ; dépenses diverses et imprévues, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages,—Île du Prince-Edouard, savoir :—Appointements et frais de route, \$300 ; secours et grain de semence, \$925 ; soins de médecins et médicaments, \$350 ; dépenses de bureau et diverses, \$75 ; Enseignement de l'agriculture aux Sauvages de l'île Lennox, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-neuf mille cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages.—Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir : Annuités et commutations, \$122,750; instruments aratoires, outils et ferronnerie, \$8,000; grain de semence, \$1,570; bestiaux, \$10,600; provisions pour les Sauvages sans ressources, \$177,943; habillements—distribution triennale, \$2,752; externats, pensionnats et écoles d'industrie, \$283,528; arpentages, \$3,425; Sioux, \$5,233; moulins à farine et scieries, \$1,100; dépenses générales, \$112,151, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages.—Colombie-Britannique, savoir :—Appointements, \$19,840; secours, \$3,500; grain de semence, \$1,000; soins de médecins et médicaments, \$8,500; externats, \$7,375; pensionnats et écoles d'industrie, \$60,650; frais de voyage, \$5,000; dépenses de bureau et diverses, \$10,920; steamer *Vigilant*, \$2,000; arpentages et commission des réserves, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, en général, savoir :—Inspecteur des agences et réserves des Sauvages, \$1,400; inspecteur de bois de construction, \$1,000; frais de voyage de ces fonctionnaires, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de l'effectif, \$182,500; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, \$107,125; uniformes, réparations et renouvellements, remonte, armes et munitions, drogues et médicaments, et papeterie, \$34,125; éclaireurs, guides, logement, transport d'hommes, de chevaux et d'approvisionnement, et dépenses casuelles, \$20,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-sept mille huit cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$5,880; dépenses casuelles, justice, etc., \$2,000; régistrateurs, etc., \$15,000; aliénés malades, T. N.-O., à l'asile du Manitoba, \$50,000; écoles, commis, impressions, etc., à payer d'avance tous les six mois, \$282,979; écoles dans les districts non organisés, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du district provisoire du Yukon, savoir :—Appointements et dépenses se rattachant à l'administration du district provisoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de la police à cheval du Nord-Ouest dans le district provisoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille trente-trois piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir :—Appointements du commissaire, \$3,000; appointements du surintendant des mines, \$3,000; appointements des inspecteurs d'établissements, \$8,400; appointements des agents des terres fédérales et bois de la Couronne, \$16,945; appointements de commis, etc., service extérieur, \$27,256.25; frais d'inspection; frais de voyage du surintendant des mines et des inspecteurs d'établissements; dépenses imprévues des agents des terres fédérales et bois de la Couronne et du bureau principal, frais de déménagement, etc., papeterie et impressions, et protection des forêts, \$31,000; membres du bureau des examinateurs des arpentours des terres fédérales, y compris dépenses imprévues du bureau (l'autorité requise par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du bureau qui font partie du service civil), \$700; appointements de commis surnuméraires au bureau principal, annonces, etc., \$3,000; salaire d'un charpentier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le capital, savoir :—Arpentages, examen des rapports d'exploration, impressions, plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement, dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour entretien, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve des sources thermales près de la station de Banff, T.N.-O., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de délimitation de la frontière entre le Canada et les États-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'affaires en litige (Intérieur), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec, (des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les conseils d'avocats à l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'achat de cinq cents exemplaires des délibérations de la première convention annuelle de l'association internationale des voies de grande navigation tenue à Cleveland, Ohio, les 24, 25 et 26 septembre 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi matin, 3 juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre le rapport des commissaires chargés d'instituer une enquête sur les plaintes portées contre la manière dont auraient été traités les travailleurs sur le chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau. (*Document de la session, No 90a.*)

M. Sifton présente aussi la réponse à un ordre de la Chambre, du 25 avril 1898, pour la production d'un état devant indiquer :—

1. Les noms de toutes les personnes qui, après avoir été au service du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, ont cessé d'être employés depuis juin 1896;
2. La date à laquelle leur service a pris fin et la raison de leur destitution dans chaque cas. (*Document de la session No 37z.*)

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à deux heures et vingt-cinq minutes du matin, s'ajourne jusqu'à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

 VENDREDI, 3 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

M. Fielding propose, secondé par M. Tarte, que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance, pour examiner certaines résolutions proposées au sujet de la province de Manitoba.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en tel comité.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera après la seconde séance, aujourd'hui, elle restera ainsi ajournée jusqu'à samedi, à onze heures de l'avant-midi; qu'il y aura deux séances ce jour-là, la première, de onze heures de l'avant-midi à une heure de l'après-midi, et la seconde, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à l'ajournement de la Chambre,—et que les mesures du gouvernement auront la priorité à ces séances.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des commissaires du havre de Montréal.

M. Fielding propose, secondé par M. Tarte, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de M. Préfontaine, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à trois heures cet après-midi.

 SECONDE SÉANCE.

Vendredi, 3 juin 1898,

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Somerville, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les comptes, papiers et pièces justificatives se rapportant au paiement de \$300 au colonel Domville pour J. Milton Barnes, tel qu'inscrit aux pages L—77 et 78 du rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1897,—et à ce sujet, il a interrogé des témoins sous serment. Pour l'information

de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours du dit interrogatoire, et il recommande que les dites preuve et pièces soient imprimées.

(Pour la preuve, exhibits, etc., accompagnant ce rapport, voir l'Appendice du Journal No 2d.)

M. Somerville, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel lui est comme suit :—

Votre comité a examiné un item de \$10,964.41 payées à Archibald et Howell, J. D. Cameron et W. E. Perdue pour services professionnels et dépenses légales se rapportant aux poursuites intentées pour fraudes électorales dans Manitoba (y compris \$4,000 transférées du compte des dépenses imprévues), tel qu'inscrit sous le titre de "Divers"—Justice—Territoires du Nord-Ouest," à la page 1—7 du rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1897,—et à ce sujet, il a interrogé des témoins sous serment. Pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours du dit interrogatoire, afin que l'enquête soit discutée et continuée à la première occasion à la prochaine session du parlement; et votre comité recommande que les dites preuve et pièces soient imprimées.

(Pour la preuve, etc., accompagnant ce rapport, voir l'Appendice du Journal No 2e.)

M. Somerville, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité des comptes publics présente comme son dixième rapport le rapport d'un sous-comité nommé pour s'enquérir de tous différends, (y compris les décisions finales du bureau de la trésorerie), qui se sont produits entre les départements et le bureau de l'audition, tels qu'indiqués dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1897.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

Le sous-comité nommé le 29 avril dernier, pour examiner tous les différends, y compris les décisions finales du bureau de la Trésorerie, qui sont signalés dans le rapport annuel, comme ayant eu lieu entre les départements et le bureau de l'audition, avec instruction de faire rapport de ses décisions et recommandations au comité des Comptes publics, a l'honneur de faire rapport,—

Que vû la période avancée de la session à laquelle ce sous-comité a été nommé, et le nombre des questions soumises à votre comité et aux autres comités auxquels divers membres de ce comité désiraient assister, il a été jugé impossible de pouvoir réunir le sous-comité pour faire un travail satisfaisant, et avec le peu de temps qui reste avant la fin de la session, il ne pourrait guère donner l'attention voulue aux importantes affaires qui lui ont été référées.

En conséquence, votre sous-comité suggère respectueusement que le tout soit renvoyé à la prochaine session du parlement, et il recommande qu'au commencement de la prochaine session, l'enquête sur ces questions soit reprise et qu'un sous-comité soit alors nommé pour les étudier.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Somerville,

Ordonné, que les huitième, neuvième et dixième rapports du comité des Comptes Publics, ainsi que la preuve qui les accompagne, soient imprimés sans retard, et que la règle 94 soit suspendue en conséquence.

Ordonné, que M. Blair ait la permission de présenter un bill (No 161) concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution des travaux publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est regu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Paterson, secondé par M. Tarte,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, un état devant indiquer tous les changements opérés parmi les officiers et employés du département des Douanes

dans le comté du Cap-Breton, depuis juin 1896; et aussi, copie de toutes lettres, papiers, pétitions, télégrammes et correspondance recommandant ces changements ou s'y rapportant.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre de ce jour, pour la production d'un état indiquant tous les changements opérés parmi les officiers et employés du département des Douanes dans le comté du Cap-Breton, depuis juin 1896; et aussi, copie de toutes lettres, papiers, pétitions, télégrammes et correspondance recommandant ces changements ou s'y rapportant. (*Document de la session, No 37aa.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, demandant copie de toutes correspondance, demandes de soumissions, soumissions reçues, rapports et ordres du conseil, permis, licences ou baux d'affermage, avec les noms des personnes auxquelles ils ont été accordés et les conditions attachées à ces permis ou baux, et de tous autres papiers se rapportant à la concession des fonds de bois dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris le district du Yukon, depuis le 1er juillet 1897. (*Document de la session, No 110.*)

M. Fitzpatrick présente, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. (*Document de la session, No 18.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, le rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'exercice clos le 30 juin 1897, ainsi qu'un rapport partiel pour le semestre finissant le 31 décembre, 1897. (*Document de la session, No 16d.*)

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 avril 1898, pour la production de copie de tous rapports, correspondance, documents et papiers au sujet d'une demande d'indemnité formulée par Amable Frigon, de Montréal, pour une blessure qu'il a reçue au camp militaire de Laprairie en septembre 1891. (*Document de la session, No 111.*)

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion faite à la première séance de ce jour et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité général pour examiner une résolution proposée au sujet des Commissaires du havre de Montréal;

Et question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la motion étant alors proposée, est adoptée.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, pour examiner la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra avancer aux Commissaires du havre de Montréal, en sus du montant dont le chapitre dix des Statuts de 1896 (première session), autorise l'avance aux dits commissaires, une autre somme n'excedant pas deux millions de piastres pour l'achèvement et la construction de certains travaux dans le port de Montréal,—les dits commissaires devant là et alors déposer entre les mains du ministre des Finances leurs débetures pour un montant d'une valeur égale, au pair, à l'avance ainsi faite par le Gouverneur en conseil, remboursables dans les vingt-cinq ans qui suivront leur émission, et portant intérêt au taux de trois pour cent par année payable semi-annuellement.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 76) pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil,—

M. Mulock propose, secondé par M. Sifton, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bell (Pictou) propose, comme amendement, secondé par M. Tisdale,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'y amender en substituant le mot " cinq " au mot " quatre " dans l'article 5.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et elle est résolue dans la négative.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant proposée, est adoptée.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 118) constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City.

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée, la Chambre passe aux ordres du gouvernement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 145) à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest, de 1894 et 1895; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 152) modifiant de nouveau l'Acte des douanes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale", avec un amendement pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 97) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord," avec plusieurs amendements, pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 153) à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries.

Le bill est en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, se forme, en conséquence, en comité général, et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet de la Compagnie du chemin de fer Atlantique-Canadien (*Dominion-Atlantic*).

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de ratifier la sentence arbitrale rendue par l'honorable G. W. Burbidge en faveur de la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, et d'autoriser le paiement à cette compagnie de la somme de cent mille piastres pour la commutation de ses privilèges au sujet du drawback des droits de douane ou d'importation.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de ratifier la sentence arbitrale rendue par l'honorable G. W. Burbidge en faveur de de la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, et d'autoriser le paiement à cette compagnie de la somme de cent mille

piastres pour la commutation de ses privilèges au sujet du drawback des droits de douane ou d'importation.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 162) à l'effet de ratifier une certaine sentence arbitrale rendue en faveur de la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 156) du Sénat, intitulé : "Acte relatif à l'identification des criminels."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 155) du Sénat, intitulé : "Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897, intitulé : 'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.'"

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 500 exemplaires du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration, savoir :—autre montant nécessaire pour impression de billets de banque, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—autre montant pour dépenses casuelles:—impressions et papeterie, \$150; divers, \$2,700, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé de la Reine pour le Canada—allocation au secrétaire privé de l'honorable R. R. Dobell, à payer nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur—autre montant nécessaire pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages—montant supplémentaire pour pourvoir au paiement de commis et messagers auxiliaires, \$475; pour pourvoir au paiement d'une gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de James Kearns, messenger, \$55, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux—Pour payer à J. L. Payne, commis de deuxième classe, la différence entre le montant des appointements de \$1,100 de F. Beard, comme commis de deuxième classe, et les appointements de \$1,250 de J. L. Payne, qu'il touchait quand il est passé du département de la Milice et Défense à celui des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante-quatre piastres et onze centins soit accordé à Sa Majesté pour le département de la Justice—salaire de Hector Verret, à \$200 par année, pour 44 jours, du 3 février 1898 au 18 mars 1898 inclusivement, \$24.11; pour porter le salaire du messenger G. R. Cleland à \$360 par année, à compter du 1er janvier 1898, \$30; autre montant nécessaire pour dépenses casuelles, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture—Pour payer à M. J. C. Farmer et C. Thompson, la différence de salaire entre \$400 et \$600 pour dix mois, à compter du 30 juin 1898, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics—Pour payer à C. O. Beauchemin et Fils, 12 volumes intitulés: *Rapports Judiciaires Revisés du Juge Mathieu*, commandés par l'honorable J. A. Ouimet, ministre des Travaux publics, le 24 décembre 1894, \$72; autre montant pour impressions et papeterie, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries—service de commis pour le reste de l'exercice 1897-98—à rembourser au crédit pour dépenses imprévues, A. C., 13 avril 1898, \$700; impressions et papeterie, \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défense:—Pour payer au lieutenant-colonel D. A. Macdonald la différence d'appointements entre ceux de commis de 1re classe à 1,800 par année, et ceux de premier commis et surintendant militaire à \$2,800, du 1er octobre 1897, date à laquelle il est entré en fonctions, au 30 juin 1898, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$750; dépenses casuelles—aide aux écritures et autre, \$1,000; impressions et papeterie, \$1,400; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire à Londres:—Pour traitement de \$3,300 à J. G. Colmer, C. M. G., pour l'année finissant le 30 juin 1898.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quarante-neuf piastres et soixante-seize centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir :—Cour Suprême du Canada :—Supplément de traitement au juge McGuire, comme juge de la circonscription judiciaire du Yukon, sur le pied de \$1,000 par année, du 16 août 1897 au 30 juin 1898, \$873.97 ; montant supplémentaire pour allocation de tournée, Colombie-Britannique, \$2,000 ; montant supplémentaire pour allocation de tournée, Manitoba, \$500 ; pour payer à M. le juge Drake ses services comme juge suppléant de l'Amirauté pour la circonscription de la Colombie-Britannique, à compter du 7 mars 1898, à \$1,000 par année, \$320.54 ; pour payer les appointements de G. Neilson, shérif de la circonscription judiciaire de la Saskatchewan, du 20 novembre 1897 au 7 décembre 1897, \$21.92 ; pour payer un mois de traitement à deux juges de la cour de district, Ontario, \$333 33, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, savoir :—Sénat :—Pour pourvoir aux dépenses imprévues de comités spéciaux du Sénat à la présente session du parlement, impression des débats et autres dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement, savoir :—Pour pourvoir au paiement des messagers suivants durant la session de 1897, savoir :—H. J. Meiklejohn, du 3 février au 30 juin, 148 jours à \$2.50 par jour, \$370.00 ; Philéas Huot, du 7 février au 30 juin, 144 jours à \$2.50 par jour, \$360—\$730 ; pour payer à John Smith la différence entre \$1,000 et \$1,100 par année, du 1er octobre 1896 au 1er avril 1897, conformément à l'arrêté du conseil du 4 mars 1897, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour Arts, Agriculture et Statistiques, savoir : Autre montant pour payer des comptes non soldés relativement à l'exposition des Territoires du Nord-Ouest tenue à Régina en 1894, y compris \$3,625.97, à voter de nouveau, ce crédit n'ayant pas été employé en 1896-97, \$4,000 ; autre montant nécessaire pour encourager l'établissement et le maintien de crémeries dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000 ; pour payer une gratification de trois mois de salaire à la veuve de feu J. Kirkpatrick, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-un mille deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Quarantaine, savoir :—Pour payer une gratification à W. McK. McLeod, ex-médecin inspecteur à Sidney, N.-E., \$500 ; autre montant nécessaire pour payer des appointements et dépenses casuelles des districts organisés et du service de salubrité dans d'autres districts, \$12,500 ; stations agronomiques, \$2,500 ; exposition Trans-Mississippi de Omaha, \$5,000 ; pour payer à W. H. Lynch 12,000 exemplaires de *Scientific Dairying*, placés dans le département et non payés, \$720, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Quarantaine des bestiaux, savoir :—Autre montant nécessaire comme indemnité pour abattage de pores et de moutons, et toutes dépenses s'y rattachant, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué à siéger après minuit :—

Samedi matin, 4 juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à deux heures et vingt minutes du matin, s'ajourne jusqu'à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

SAMEDI, 4 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRÈRE.

M. Brodeur, du comité général de la Chambre formé pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des commissaires du havre de Montréal, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra avancer aux commissaires du havre de Montréal, en sus du montant dont le chapitre dix des Statuts de 1896 (première session), autorise l'avance aux dits commissaires, une autre somme n'excédant pas deux millions de piastres pour l'achèvement et la construction de certains travaux dans le port de Montréal,—les dits commissaires devant là et alors déposer entre les mains du ministre des Finances leurs débetures pour un montant d'une valeur égale, au pair, à l'avance ainsi faite par le Gouverneur en conseil, remboursables dans les vingt-cinq ans qui suivront leur émission, et portant intérêt au taux de trois pour cent par année payable semi-annuellement.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 163) à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant se former à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre, un bill du Sénat (No 155) intitulé : " Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897, intitulé : " Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains," est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 157) concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Sub-sides.

En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cent soixante-six piastres et quatre-vingts centins, soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes, savoir : Montant supplémentaire pour la publication des *Débats*. (A voter de nouveau : \$6,949), \$20,000 ; montant supplémentaire pour

traduction française pendant la vacance (Rapport de la station agronomique, \$468, et Rapport du commissaire de la laiterie, \$250, compris), \$3,000 ; montant supplémentaire pour commis de la session, y compris deux secrétaires pour les whips, \$3,568 ; montant supplémentaire nécessaire pour comités :—témoins, sténographes, etc., \$1,000 ; montant supplémentaire pour abonnement aux journaux, \$300 ; pour payer l'indemnité de session de feu F. Dupont, M.P., \$1,000 ; pour payer l'indemnité de session et balance des frais de route de feu S. F. Perry, suivant que le répartira et fixera le Conseil du trésor, \$1,105.80 ; pour paiement de la balance de l'indemnité de session de feu Dalton McCarthy, \$975 ; montant nécessaire pour payer des malles en cuir délivrées depuis la dernière session, \$1,298 ; 10 malles pour de nouveaux députés, \$220, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trente-quatre piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les messagers de la session, \$4,185 ; pages, \$974 ; allocation au maître d'hôtel, sur le pied de \$2.50 par jour, \$312.50 : Chambre de bain, lavoirs, etc., des domestiques, \$213 ; femmes de journée pour la session, \$306 ; gazier, \$32.50 ; pour payer à James Akister, sous-officier-rapporteur à l'élection générale de Victoria-Sud, le montant retenu par l'officier-rapporteur, \$11.10 pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes :—Aide aux écritures et autre, \$1,500 ; pour impressions et papoterie, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que la Chambre se formera de nouveau à sa prochaine séance, ce jour, en comité des Subsidés.

Sur motion de M. Sifton, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance concernant le transport des approvisionnements de 1898-99, destinés à la police à cheval du Nord-Ouest, et aux fonctionnaires du département de l'Intérieur dans le district du Yukon.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre de ce jour, pour la production de copie de toute correspondance concernant le transport des approvisionnements de 1898-99, destinés à la police à cheval du Nord-Ouest, et aux fonctionnaires du département de l'Intérieur dans le district du Yukon. (*Document de la session, No 112.*)

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à trois heures, cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

Samedi, 4 juin 1898,

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 141) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité recommande aussi qu'avant la prochaine session, des mesures soient prises pour donner une salle plus grande et plus convenable au comité des Chemins de fer, vû que le local actuel est absolument défectueux.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que lundi prochain, une heure soit réservée aux bills privés, depuis huit heures jusqu'à neuf heures du soir, comme pour les mercredis et vendredis, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 150) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Charles-Hibbert Tupper propose, secondé par M. Ingram, comme amendement, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général pour l'y amender en ajoutant après le mot "comité" à la onzième ligne du premier article, les mots "nommé à l'avenir," et en retranchant à la quinzième ligne les mots "maintenant en fonctions aussi bien qu'à ceux"; et aussi, en retranchant l'article 3 du dit bill.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise,—et elle est résolue dans la négative.

La motion principale étant alors proposée, et un débat s'ensuivant;—

Sur motion de Sir Louis H. Davies, secondé par M. Tarte,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Postes, savoir :—Pour pourvoir à la nomination à titre permanent de C. J. Hollister qui a servi en qualité de courrier temporaire sur chemins de fer, dans le district de London, depuis le 1er janvier 1895, à son salaire actuel de \$480 par année à partir du 1er avril 1898, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$120; pour indemniser B. F. Shephard, commis de 3e classe au bureau de poste de Victoria, à raison de services spéciaux rendus par lui et du dommage fait à ses vêtements pendant qu'il fumigeait les malles arrivant au port de Victoria, C.-B., nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$100; montant nécessaire pour payer une allocation par mille à F. W. Blizzard, courrier sur chemins de fer dans le district du Nouveau-Brunswick, du 13 septembre 1897 au 30 juin 1898, lequel avait obtenu un congé d'absence sans privation de ses appointements à cause

des blessures qu'il avait reçues pendant qu'il était de service, montant qui est basé sur l'allocation moyenne par mille de M. Blizard de \$53.42 par mois, \$512, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille deux cent seize piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour Chemins de fer et Canaux—capital, savoir :—Chemin de fer Intercolonial :—Pour payer des créances et des dommages-intérêts à certains propriétaires de terrains, les services d'ingénieurs, etc., relativement à l'embranchement d'Indiantown, \$4,000 ; pour améliorations au quai de Dalhousie, \$3,600 ; accroissement des facilités de trafic à Moncton—\$40,000 ; pour remplacer un viaduc en bois par un ponceau en maçonnerie et remblai plein, \$2,450 ; pour dragage à la tête de ligne en eau profonde à Saint-Jean, \$5,000 ; pour compléter l'accroissement des facilités à Causapscal, \$250 ; pour pourvoir le district du Cap-Breton d'un chasse-neige, \$2,500 ; pour allonger les stalles à locomotive et tables tournantes, \$5,000 ; pour payer aux commissaires du havre de Pictou la propriété d'un quai et les frais s'y rattachant, savoir :—Propriété acquise, \$2,500 ; frais, \$221.50, \$2,721.50 ; pour payer à Stewart et Jones intérêt à 6 pour 100 sur \$38,915.37, montant du jugement du commissaire *re demande* d'indemnité (*hard-pan claim*), savoir : Sur \$38,055.37, du 7 janvier 1893—date du jugement—au 20 septembre 1893—date du paiement ; et sur \$860 du 7 janvier 1893—date du jugement—au 9 octobre 1894—date du paiement—s'élevant en tout à \$1,694.99, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 132) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894."

Bill (No 144) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages."

Bill (No 131) intitulé : " Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest."

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 164) intitulé : " Acte concernant les compagnies de prêt," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté un bill (No 165) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des compagnies," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Blair,

Ordonné, que le bill (No 164) du Sénat, intitulé : " Acte concernant les compagnies de prêt," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Blair,

Ordonné, que le bill (No 165) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte des compagnies," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

LUNDI, 6 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que l'honorable député de Grey-Est ayant, de son siège en Chambre, appelé l'attention sur la mort de M. Dalton McCarthy, représentant du district électoral de Simcoe-nord, ainsi que sur l'acceptation par M. Malcolm Colin Cameron, représentant du district électoral de Huron-Ouest, d'une charge rétribuée sous la Couronne; savoir, celle de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, il (M. l'Orateur) avait, en conformité de l'article 8 du chapitre 13 des Statuts Révisés du Canada, adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui ordonnant de préparer de nouveaux brevets d'élection pour les dits districts électoraux.

Sur motion de M. Bertram, secondé par M. McLennan (Inverness).

Ordonné, que le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les frais et honoraires payés pour le bill (No 122) constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, moins le coût d'impression et de traduction, vu qu'il appert des Procès-Verbaux des séances du Sénat, du 2 juin 1898, que le dit bill avait été retiré à la demande de ses promoteurs.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Dobell, que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance, pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des pensions à accorder aux juges.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme à sa prochaine séance, en tel comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Pour frais d'O'Connor et Hogg dans la cause de Woodburn vs la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté comme nouvelle somme nécessaire pour les frais de la commission des éboulements de terre de Québec et le paiement de réclamations, 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent soixante-neuf piastres et soixante-un centins soit accordée à Sa Majesté pour frais judiciaires au sujet des traités avec la Belgique et avec l'Allemagne, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication du volume V de l'ouvrage intitulé: *Cases on the British North America Act*, par J. R. Cartwright, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté comme contribution pour la bibliothèque de droit du Canada, à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais du juge en chef Strong se rattachant à sa présence aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secourir les victimes des incendies de forêts dans les comtés de Prescott et Russell pendant l'été de 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quatre-vingt-dix piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les soldes dues aux sténographes des *Débats* qui ont sténographié les témoignages entendus devant la commission royale du trafic des liqueurs, d'après les prix convenus avec le président de la commission, et confirmés par le jugement de la cour de l'Echiquier dans la cause de *Bradley vs la Reine*; aussi, pour payer MM. Orton et Owens de leurs services pour le temps qu'ils ont agi en qualité de secrétaires de la commission, comme suit :—

Mme Richardson, veuve de feu T. J. Richardson, \$349.55; S. A. Abbott, \$396.15; A. Horton, \$483.45; T. P. Owens, \$465.15; E. J. Duggan, \$87; J. O. Marceau, \$3.30; A. Desjardins, \$5.95, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme nouvelle somme requise pour l'expédition de la baie d'Hudson, impression du rapport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour paiement à J. C. Roland, gardien de quai au Saut-Sainte-Marie, la balance de ses appointements pour 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'enquête se rattachant aux questions de pilotage dans le district de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à trois heures, cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

*Lundi, 6 juin 1898.**Trois heures de l'après-midi.*

PPIÈRE.

M. Bain, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre, le cinquième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les questions se rapportant aux intérêts agricoles dans tout le pays; cette partie constitue la première division des travaux du comité, et la seconde division comprend les questions relatives à l'immigration et à la colonisation.

Les messieurs suivants ont été interrogés sur les diverses branches d'agriculture qui rentrent dans leurs sphères respectives d'action :—

Le professeur James W. Robertson, commissaire d'agriculture et d'industrie laitière, et M. T. W. Crandall, agent du département de l'Agriculture; le Dr William Saunders, directeur des fermes expérimentales du Canada; le Dr James Fletcher, entomologiste et botaniste; M. Frank T. Shutt, chimiste en chef; M. T. W. Macoun, horticulteur, et M. A. G. Gilbert, régisseur de la basse-cour.

M. J. A. Smart, sous-ministre de l'Intérieur, a été interrogé sur les sujets se rapportant à l'immigration et à la colonisation.

M. James W. Robertson, commissaire d'agriculture et d'industrie laitière, a comparu devant le comité à cinq reprises différentes et a donné des renseignements intéressants sur les diverses branches d'agriculture placées sous son contrôle.

Lors de son premier interrogatoire, il a traité spécialement des mesures adoptées par le département de l'Agriculture pour aider les cultivateurs au moyen (1) de stations d'industrie laitière; (2) de l'emmagasinage à froid, et (3) des renseignements obtenus sur les divers marchés ouverts aux produits agricoles. Il a aussi fait un exposé succinct de ses observations lors de son voyage en Grande-Bretagne et en Irlande en 1897.

Dans les interrogatoires suivants, il a donné de précieux détails sur divers sujets intéressants pour les cultivateurs en ce qui regarde la production et la vente des produits, savoir: l'établissement de stations modèles pour l'instruction des agriculteurs; le commerce d'exportation des fruits, et les premières expéditions en Angleterre de fruits périssables provenant de Grimsby, Ontario; le commerce des volailles et des œufs, qui peut être considérablement augmenté pour le plus grand intérêt des cultivateurs; l'état actuel des stations d'industrie laitière et comment elles ont fait progresser l'agriculture; et l'importance de l'emmagasinage à froid dans les localités comme aussi pour l'exportation des produits alimentaires de nature périssable.

STATIONS D'INDUSTRIE LAITIÈRE EN CANADA.

M. Robertson a signalé l'objet que le département avait en vue en établissant ces stations qui, entre autres fins, ont servi d'écoles pour enseigner tout ce qui se rapporte à l'industrie laitière. A la station de Saint-Hyacinthe, Québec, le nombre moyen d'élèves pendant quatre ans a été de 271. Il a soumis des tableaux indiquant le nombre de stations contrôlées par le département de l'Agriculture en différentes années, et il a aussi déclaré que le département avait mis fin à ce système, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest. Pour ce qui regarde les Territoires, il a démontré qu'en 1897, 1,148 cultivateurs avaient patronné ces stations, et pendant l'été à venir à la fin d'octobre, il a été fabriqué pour \$85,264 de beurre qui a été exporté de ces beurrieres au Japon avec tout espoir d'un commerce d'exportation encore plus consi-

dérable. Ces stations dans le Nord-Ouest ont aussi rendu beaucoup de services comme stations modèles ou d'application pour démontrer à des délégués en visite les ressources agricoles de cette région.

Des cargaisons de beurre ont aussi été expédiées de la station de Nappan, Nouvelle-Ecosse, aux Bermudes et aux Antilles, et en somme le beurre du Canada paraît devoir être bien accueilli sur les marchés étrangers de l'Est et de l'Ouest. On trouvera dans la déposition de M. Robertson des directions au sujet de la manière d'empaqueter le beurre qui convient le mieux à chaque marché étranger.

EMMAGASINAGE À FROID.

M. Robertson a donné des renseignements très importants sur les diverses méthodes d'emmagasinage à froid et sur leur importance en pratique. Il a cité un cas dans lequel 267 barils de pommes d'automne expédiés dans des compartiments à glace ont été vendus dans la Grande-Bretagne au prix moyen de 18 chelins le baril, tandis que 325 barils de pommes semblables, expédiées en la manière ordinaire, ne se sont vendus que 8 chelins par barils, avec un déchet de 63 pour 100 au port d'expédition. Il dit que le département était en pourparlers avec des compagnies de steamers dans le but de perfectionner cette méthode de transport, et d'obtenir plus d'espace pour y établir des compartiments frigorifiques, afin de transporter et livrer en bon état les pommes, les œufs, le beurre, etc. Il a aussi donné des renseignements sur la manière de traiter ces produits après leur débarquement.

Au sujet de l'emmagasinage à froid sur les steamers, il a fait cette importante déclaration qu'il était très désirable de transporter en Angleterre régulièrement, chaque semaine, à jour fixe, des produits alimentaires de nature périssable, vu qu'une livraison régulière facilite le trafic et permet de garder une clientèle qui s'attend toujours à recevoir régulièrement chaque semaine un approvisionnement frais de beurre, fruits, etc.

Au sujet des glaciers annexés aux beurreries, M. Robertson a déclaré que 69 beurreries avaient obtenu le bonus du gouvernement en 1897, qu'un nombre plus considérable de demandes de plans avaient été faites au département durant l'hiver dernier, et que le ministre de l'Agriculture avait décidé de continuer ce bonus pour toute la présente année.

Le commissaire a fait part brièvement de ses observations sur les marchés de la Grande-Bretagne pendant sa visite de l'an dernier, et il a dit que les produits du Canada se vendent maintenant plus généralement sous leur propre nom, mais que la viande provenant des animaux engraisés en Canada pour la boucherie se vend encore souvent dans les étaux privés sous le nom de "meilleur bœuf anglais ou écossais." Il a dit aussi que le meilleur fromage anglais se vend plus cher que le produit du Canada, surtout parce qu'il est mûri à une température plus basse et plus égale.

STATIONS MODÈLES POUR LES CULTIVATEURS.

M. Robertson a fourni des détails importants sur cette création et sur l'idée qui a présidé à leur établissement, ajoutant qu'elles avaient le même objet, à l'égard de la culture, que les établissements d'industrie laitière fondés par le gouvernement, à l'égard du beurre et du fromage, à savoir: un rendement plus considérable de produits améliorés donnant plus de profits aux cultivateurs. Ces établissements sont destinés à instruire la classe agricole dans ses diverses branches de culture en lui démontrant les travaux à faire et les résultats obtenus.

Il dit que l'élevage des animaux a progressé plus rapidement en Canada que la culture du sol; que le rendement moyen de la plupart des produits agricoles n'est pas aussi élevé, par acre, que les produits similaires obtenus en Grande-Bretagne et en France, mais qu'il croit qu'au moyen de ces stations modèles, les méthodes suivies par la plupart des cultivateurs canadiens pourront s'améliorer au point d'augmenter énormément le rendement des récoltes. Il cite la France comme exemple; le gouvernement y a établi plus de quatre mille parcelles de terrain qui servent aux expé-

rimentations, et ce système a été des plus utiles pour améliorer les méthodes de culture dans ce pays. La déposition de M. Robertson expose en détail le plan d'après lequel il se propose de conduire ces stations modèles.

Les renseignements importants recueillis par le comité sur ce point ont été considérablement augmentés par l'exposé que le ministre de l'Agriculture a fait le 4 mai de ses projets et de son programme, en ce qui concerne le but qu'il se propose d'atteindre au moyen de ses stations modèles.

M. W. T. Crandall, agent du département de l'Agriculture, a comparu devant le comité et a donné des renseignements précieux pour les cultivateurs et les exportateurs d'animaux, de viandes et de fruits du Canada en Grande-Bretagne. Sa déposition a traité surtout des prix obtenus par les produits du Canada comparativement aux prix réalisés par la même classe de produits venant d'autres pays. Il a donné aussi des renseignements de valeur sur les conditions de préparation, de transport et de livraison de ces produits, qui sont nécessaires pour leur assurer bon accueil et un prix rémunérateur dans les principaux centres commerciaux des Îles britanniques.

M. Saunders, directeur des fermes expérimentales, a donné des détails très intéressants et de grande importance pour les agriculteurs pratiques dont le grand objet est de conserver et d'accroître la fertilité du sol et d'augmenter le rendement par acre. Il dit que les cultivateurs s'intéressent de plus en plus aux expérimentations qui ont lieu sur les fermes du gouvernement, et témoignent de leur vif désir d'en faire leur profit.

Le directeur a également donné d'intéressants détails sur ces expérimentations poursuivies sur les fermes du gouvernement, et sur les méthodes adoptées pour les mener à bonne fin. L'on continue toujours à y étudier quelles sont les meilleures manières de se servir des fumiers, et quelle est la valeur respective du fumier vert et de l'engrais artificiel. De ces deux derniers, le trèfle est celui qui a le plus grand pouvoir fertilisant.

Les plantes fourragères sont toujours le sujet de nouvelles études, et l'on peut affirmer que la grande valeur de l'herbe *Awless Brome*, surtout dans les prairies, a été pleinement établie à la suite des expérimentations faites l'an dernier et qui ont démontré que cette herbe vient très bien sur les terres alcalines des Territoires du Nord-Ouest. De toutes les parties du Canada, l'on demande des renseignements sur cette herbe.

Céréales.—M. Saunders a relaté nombre de faits au sujet des essais qui ont été tentés pour s'assurer quelles sont les meilleures espèces de céréales quant à la production et à l'adaptation aux divers climats. C'est là, dit-il, le point le plus important pour l'agriculteur, après la fertilité du sol. Il a aussi montré plusieurs variétés de grains provenant de croisements, et il assure, comme résultat des expérimentations faites pour la culture de ces grains, que quelques-unes de ces variétés seront d'un grand prix pour les cultivateurs, tant sous le rapport de la qualité que de la production.

Engraissement des animaux.—M. Saunders a aussi parlé des essais faits à la Ferme Centrale, l'an dernier, pour l'engraissement des bœufs et des porcs, respectivement. L'augmentation des animaux en poids résultant d'une alimentation réglée, les effets des diverses espèces de nourriture et leur coût, sont des questions très intéressantes pour les cultivateurs, en ce qu'ils y trouvent les meilleures méthodes de traitement les moins coûteuses.

M. Fletcher, entomologiste et botoaniste du gouvernement, a donné des renseignements précieux et de grande importance pratique pour tous les cultivateurs sur les insectes nuisibles des champs ou des jardins et sur les moyens de les détruire. Sa déposition porte plus spécialement sur le Kermès de San-José qui a récemment fait son apparition en Canada et qui est le pire insecte qui ait jamais attaqué les arbres à fruits en ce pays. Il a hautement approuvé les mesures législatives prises récemment par le parlement pour défendre l'importation d'arbustes à fruits provenant des pépinières des États-Unis où cette maladie règne souverainement et pour protéger les capitaux placés dans la culture des arbres à fruits en Canada. Il dit aussi que les pépiniéristes de ce pays ont pu remplir toutes les commandes qui leur ont été

faites et cela sans hausser leurs prix. Il a aussi enseigné les meilleurs moyens à prendre pour détruire cette peste. Sa déposition renferme des données précieuses pour détruire d'autres insectes ou maladies qui affectent les productions du sol et pour préparer et appliquer les insecticides.

M. Shutt, chimiste principal de la ferme centrale, a été interrogé par le comité sur les éléments constituants des fumiers et sur la manière de se servir de ces engrais et d'autres agents fertilisants, ainsi que sur les changements produits par la fermentation soit à l'abri soit à découvert, qui sont de nature à affecter la valeur de ces engrais. Les renseignements donnés par le chimiste à ce sujet sont très importants pour les cultivateurs. Il a aussi montré un produit récemment découvert et qui est extrait chimiquement des nodules des plantes légumineuses et qui peut être appliqué comme engrais, soit aux grains de semence soit au sol directement.

M. Macoun, horticulteur, a été interrogé sur les succès obtenus à la ferme centrale dans les essais de culture d'essences forestières. Il a exhibé de nombreux spécimens de bois de nature saine et d'accroissement rapide, qui démontrent que dans le Canada-Est au moins, un grand nombre d'essences ayant de la valeur pour des fins de fabrication, comme aussi celles plus grossières qui servent à l'érection de clôtures, de haies, ou comme ornements, peuvent être cultivées avec succès. Son explication des méthodes suivies à la ferme centrale pour la culture des arbres sera considérée comme très utile à l'époque actuelle où l'on s'occupe beaucoup en diverses parties du pays de la culture des essences forestières générales et domestiques.

M. Gilbert, régisseur de la basse-cour à la ferme centrale, a été interrogé sur les questions de son ressort, et il a donné le résultat des essais qu'il a faits l'an dernier sur le coût minimum de la nourriture à donner aux poules pondeuses, sans altérer en rien leur capacité de production. Il a exposé les chiffres des dépenses et la composition des aliments servis aux volailles, et il a fait voir la diminution du coût de la production par la diminution du coût de la nourriture donnée. Ces résultats, ainsi que d'autres renseignements fournis par M. Gilbert, ne manqueront pas d'être très utiles aux cultivateurs qui s'occupent de la question du commerce des volailles et des œufs qui trouvent sur le marché de la Grande-Bretagne un vaste débouché.

M. W. H. Lynch, l'un des premiers en Canada qui se soit occupé de la fabrication du beurre dans les fermes comme dans les beurrieres, a lu un exposé intéressant des diverses phases par lesquelles est passée l'industrie laitière dans les commencements, et des moyens qui ont été mis en œuvre pour développer cette industrie actuellement si florissante en Canada. Comme ce document présente beaucoup d'intérêt, le comité l'a annexé à son rapport.

Votre comité recommande que chaque personne formant partie du personnel officiel de la ferme centrale reçoive 500 exemplaires brochés de la preuve annexée au présent rapport, pour en faire personnellement la distribution.

La seconde partie de l'enquête du comité est constituée par les questions qui se rapportent à l'immigration et à la colonisation. M. James Smart, sous ministre de l'Intérieur, a parlé des moyens mis en œuvre par le département dans la Grande-Bretagne, l'Irlande et le continent européen, pour encourager l'immigration de ces pays en Canada. Toutes les points intéressants sur ce sujet sont rapportés en détail dans la déposition de M. Smart annexée au présent rapport.

La preuve faite devant le comité sur les divers sujets qu'il a mis à l'étude pendant cette session, est annexée comme partie du présent rapport.

(Pour l'appendice à ce rapport, voir *Appendice du Journal*, No 3.)

M. Gibson, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

31. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 avril 1897, demandant un état indiquant les noms, l'âge, les fonctions et le traitement de toutes les personnes employées dans les divisions intérieure et extérieure de chaque département du service civil; aussi, les noms de

ceux qui, ne faisant pas partie du service civil et étant employés par le gouvernement dans un département, ont été destitués, mis à leur retraite ou autrement démis de leurs fonctions depuis le 13 juillet 1896, dans les cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête d'instituée; le dit état spécifiant de quelle manière et pour quelles raisons la démission a été faite, la durée de l'avis donné aux personnes renvoyées, et le montant de la pension ou de la gratification accordée; cet état indiquant aussi le nom, l'âge, l'emploi et le salaire ou la rétribution de chaque personne nommée dans le service civil à la place d'un employé démis ou en conséquence de cette démission. (*Document de la session.*)

83a. Réponse à une Adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 13 mars 1898, demandant un état indiquant tous les permis de dragage sur la rivière Saskatchewan et ses tributaires donnés par le gouvernement durant les derniers dix-huit mois, le nom des personnes à qui ils ont été donnés, le montant du loyer et la somme payée, les travaux faits en vertu de ces permis, ainsi que les rapports officiels, s'il en existe, qui ont engagé le gouvernement à les accorder aux conditions qu'ils portent. (*Document de la session.*)

96. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous papiers et correspondance concernant la mise en force, sur le littoral du Pacifique ou de l'Atlantique, des lois du Canada sur le cabotage. (*Pour distribution.*)

105. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mai 1898, pour la production de copie d'une lettre du major général Gascoigne, concernant certaines déclarations faites en parlement et blâmant sa conduite dans l'exercice de ses fonctions d'officier commandant de la milice canadienne. (*Pour distribution.*)

87. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie du rapport de W. L. Mackenzie King, concernant la fabrication en Canada, d'habillements pour la milice. (*Pour distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

21d. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, pour la production de copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, soumissions, s'il en est, et papiers concernant le transport des malles entre Golden, C. B., et Saint-Eugène, depuis juillet 1896, le nombre de voyages faits par chaque courrier et le montant payé à chacun.

37c. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 5 avril 1897, pour la production d'un état donnant les noms de tous les commissaires nommés par le gouvernement ou par chacun des ministres pour entendre les accusations et faire une enquête sur la conduite des employés civils du gouvernement ou d'aucun de ses départements, depuis juillet 1896, ainsi que le chiffre du traitement ou des allocations de chacun d'eux, et le temps pendant lequel chacun a été employé, et le montant payé; aussi, de copie de tous rapports faits par ces commissaires au gouvernement ou à aucun de ses membres, et copie de l'autorisation et des instructions données à ces commissaires.

37y. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 mai 1898 demandant copie de tous papiers concernant la destitution de John F. Tennant, ci-devant sous-percepteur des douanes à Gretna, Manitoba.

86. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1898, pour la production de copie de toutes pétitions, rapports, lettres, correspondance et papiers, y compris toutes lettres, communications ou correspondance entre les différents départements du gouvernement, et particulièrement la lettre du ministre de la Marine et des Pêcheries sous la dernière administration, adressée au ministre des Travaux publics d'alors, et la lettre de l'honorable M. Dickey citée dans cette dernière, faisant allusion à l'enlèvement des restes des piliers du vieux pont à l'embouchure de la rivière Bear, N.-E.

88. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 juin 1897, pour la production de copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou aucun membre ou officier du gouvernement et toute personne quelconque

au sujet du retrait ou du retrait projeté de l'aide ou du contrôle du gouvernement en ce qui concerne les beurreries et les fromageries dans l'Île du Prince-Edouard; aussi, de copie de toute correspondance, etc., entre aucun membre ou officier du gouvernement et aucune personne quelconque représentant toute beurrerie ou fromagerie que l'on se propose d'établir et d'exploiter dans l'Île du Prince-Edouard.

89. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1897, pour la production de copie de toutes lettres, papiers, correspondance, etc., concernant la fermeture, en mars dernier, du bureau de poste de Oak-Bay Mills, Québec.

89a. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1898, pour la production de copie de correspondance, papiers, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires concernant la fermeture du bureau de poste à St. Mary's Road Est, Île du Prince-Edouard.

90. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production de copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou rapports entre les mains du gouvernement, concernant le décès de MacDonald et de Fraser qui ont contracté la diphtérie lorsqu'ils étaient employés à la construction du chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau, et aussi concernant la tenue d'une enquête sur les restes des dits MacDonald et Fraser, et l'ajournement de la dite enquête et l'émission d'un bref d'injonction pour empêcher le coroner Mead, de Pincher-Creek, de procéder à cette enquête ajournée.

91. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1898, pour la production d'un état donnant les noms des personnes de qui ont été achetés des terrains pour les nouvelles améliorations sur la section Iroquois du canal des Galops, les montants payés et la quantité de terrain achetée de chaque vendeur; aussi, d'un état semblable pour la section Cardinal de ce même canal.

92. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie de tous rapports à Son Excellence, ordres du conseil, papiers, correspondance et jugements de la cour Suprême du Canada, concernant la condamnation et la décharge du navire de pêche des États-Unis, le *Fredrick J. Ger-ring*.

93. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, demandant copie de toute correspondance, demandes de soumissions, soumissions reçues, rapports et ordres du conseil, contrats passés et tous autres papiers concernant le service de steamers en hiver, entre Saint-Jean et Halifax et la Grande-Bretagne, depuis le 1er juillet 1897.

95. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1898, demandant copie de toutes pétitions, papiers, correspondance, ordres du conseil, commissions, instructions, preuve, rapports et documents concernant l'enquête sur la conduite du juge Spinks, juge de la cour du comté de Yale, tenue par l'honorable juge McColl, de la cour Suprême de la Colombie-Britannique.

97. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 mai 1898, demandant copie des communications et mémoires présentés par les membres du gouvernement provincial de l'Île du Prince-Edouard qui composaient la récente délégation venue de cette province.

98. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mars 1898, demandant copie de la correspondance et des télégrammes échangées entre le ministre de l'Agriculture, ou tout autre membre de l'administration ou tout autre officier du gouvernement et les propriétaires ou agents de steamers, ou la chambre de commerce de Charlottetown, relativement à l'établissement d'un service d'emmagasinage à froid sur les steamers entre Charlottetown et les ports de la Grande-Bretagne ou des Indes Occidentales, et à la construction d'entrepôts frigorifiques à Charlottetown.

99. Règlements relatifs à la rivière Stikine et aux rivières et aux lacs qui s'y déchargent.

100. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 4 juin 1897, demandant production de la correspondance relative au traité français.

101. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mars 1898, demandant un état détaillé fourni par le ministre de l'Intérieur, des articles des dépenses autorisées de M. W. H. Sowden, pendant la durée de son emploi comme agent d'immigration ; aussi, les noms de toutes les personnes qui, en conséquence des représentations de M. Sowden dans les comtés de Midland, sont allés au Nord-Ouest Canadien et qui, comme l'a dit le ministre dirigeant au Sénat et comme le pense le gouvernement, seraient allées sans cela aux États-Unis ; aussi, le domicile de ces personnes avant leur départ pour le Nord-Ouest et le lieu où elles se sont établies dans le Nord-Ouest.

102. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai 1898, demandant copie de toute la correspondance et des arrêtés du conseil relativement à l'occupation, par la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo, de la réserve des sauvages Songhees, à Victoria, Colombie-Britannique.

103. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 mars 1898, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités impériales relativement au rapatriement du 100^e régiment Royal Canadien.

104. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 mars 1898, pour la production de copie de toute déclaration à l'entrée et à la sortie de tout port du Canada par le steamer des États-Unis, le *Yantic*, lorsqu'il a remonté le Saint-Laurent en 1897, et de tous papiers ou correspondance concernant son passage par le dit fleuve ou les canaux du Saint-Laurent.

106. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1898, pour la production de copie de tous papiers, reçus et documents en la possession du gouvernement se rapportant en quelque manière à une demande d'indemnité adressée au gouvernement par Hugh Richardson, écrivain, juge de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, pour pertes subies à Battleford pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

107. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1898, pour la production de copie de tous rapports et plans se rapportant en quelque manière à une route qui traverserait les Territoires du Nord-Ouest pour atteindre le district du Yukon *via* Prince-Albert, la Saskatchewan, le lac Vert, l'Île à la Croix, la rivière Eau Claire et le Fort-McMurray sur la rivière Athabaska.

Votre comité recommande que dix exemplaires de l'index *Vaughan* des Actes de chemins de fer du Canada soient achetés pour l'usage du comité des Chemins de fer de la Chambre des Communes, et qu'ils soient mis sous la garde du greffier du comité.

Votre comité recommande aussi que dans le cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du comité, le président soit autorisé à décider de l'impression ou autrement de tout document qui pourrait être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires et frais payés pour le bill (No 120) concernant la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord, moins le coût d'impression et de traduction, vu qu'il appert des Procès-Verbaux des séances du Sénat du 3 juin 1898, que le dit bill avait été retiré à la demande de ses promoteurs.

Ordonné, que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (No 166) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion faite à la seconde séance de samedi dernier, et proposant la troisième lecture du bill (No 150) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales, —

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Sifton,
Ordonné, que le dit ordre soit rescindé, et que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre, ce jour.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des pensions à accorder aux juges.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que tout juge actuellement en fonctions qui, par la raison seule qu'il aura atteint sa 75^{ème} année, sera ou deviendra inhabile à occuper ou conserver sa charge, aura droit à une pension en vertu de l'article 15 du chapitre 138 des Statuts révisés du Canada, quand bien même il n'aurait pas exercé ses fonctions pendant le nombre d'années mentionnées dans cet article.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que tout juge actuellement en fonctions qui, par la raison seule qu'il aura atteint sa 75^{ème} année, sera ou deviendra inhabile à occuper ou conserver sa charge, aura droit à une pension en vertu de l'article 15 du chapitre 138 des Statuts révisés du Canada, quand bien même il n'aurait pas exercé ses fonctions pendant le nombre d'années mentionnées dans cet article.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée et renvoyé à un comité général de la Chambre devant se former au sujet du bill (No 150) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales, avec instruction de prescrire en conséquence.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général pour délibérer sur le bill (No 150) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a amendé conformément aux instructions de la Chambre.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise; et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 163) à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux commissaires du havre de Montréal,—

M. Fielding propose, secondé par M. Puterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

Et un débat s'ensuivant,—

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du

ac Champlain au Saint-Laurent; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 118) constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City, à responsabilité limitée."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City, à responsabilité limitée; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 124) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon.

Et l'heure consacré aux bills privés étant expirée, la Chambre passe aux ordres du gouvernement.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 163) à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux commissaires du havre de Montréal.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Chemins de fer et Canaux—revenu—chemins de fer, savoir:—Chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau—pour payer les appointements et les dépenses de l'ingénieur-surintendant, \$2,500; chemin de fer du comté de Drummond—pour payer les appointements et les dépenses de l'ingénieur-inspecteur, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Le canal de la Trent, en complétant les travaux à Burleigh, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau—pour payer à J. K. Read, ci-devant éclusier à Hogsback, certains bâtiments et améliorations à la maison d'écluse faits par lui à ses propres frais, \$200; pour reconstruire le seuil de l'écluse No 2 à Long Island, \$750; pour démolir et reconstruire le mur en aile d'amont à Burritts, \$30; pour réparer le barrage à Old Slys, \$450; pour compléter le paiement pour les dommages aux terres et aux moulins de Kingston, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—pour défrayer les dépenses d'un arpentage d'exploration pour s'assurer de la route la plus praticable pour un chemin de fer tout canadien à partir d'un point quelconque sur un chemin de fer en existence jusque dans le district du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Canal de Culbute—pour réparer le pont tournant sur les écluses, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les réparations au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois—dépenses casuelles et réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg—pour payer une gratification égale à trois mois d'appointements comme percepteur des péages sur les canaux, à George Reid, ci-devant percepteur, qui a été remercié de ses services, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall—pour payer trois mois d'appointements comme gratification de retraite à l'ex-surintendant A. P. Ross, dont la charge a été abolie, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—revenu, savoir :—Édifices publics à la Nouvelle-Ecosse :—Édifice fédéral d'Halifax—pour remodeler le présent système d'éclairage électrique, examiner les conduites de gaz, etc., à voter de nouveau la somme périmée, \$1,000; édifice public de Windsor—reconstruction de l'édifice détruit par l'incendie du 17 octobre 1897 (mandat du Gouverneur général), \$15,000; salle d'exercices militaires de Windsor—reconstruction de l'édifice détruit par l'incendie du 17 octobre 1897 (mandat du Gouverneur général), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de Québec, savoir :—Rimouski, bureau de poste et douane, etc., pour compléter les paiements pour l'année finissant le 30 juin 1898.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent soixante-sept piastres et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics d'Ontario—Édifice du revenu de l'intérieur de Toronto—pour payer à la municipalité de Toronto la part du gouvernement fédéral dans le coût du pavage en asphalte des ruelles qui entourent cet édifice, d'après la convention, \$534.29; Toronto, bureau de poste, etc.—pour aménager les chambres louées dans la gare Union du chemin de fer du Grand-Tronc, \$1,000; édifices publics, Ottawa—pavage en briques de scories du tramway conduisant à la chambre des chaudières, édifices du parlement, etc., \$2,033.50, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent cinquante-cinq piastres et soixante-neuf centins, soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice et prison de Prince-Albert—nouveaux ouvrages et réparations (mandat du Gouverneur général) à voter de nouveau la somme périmée, \$6,900; édifices du conseil à Régina, etc.—pour rembour-

ser au gouvernement des territoires la somme dépensée pour les réparations, réfections etc. \$855.69, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille sept cent quatre-vingt-treize piastres et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, savoir : Loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Édifices publics, Ottawa—pour augmenter l'appareil de chauffage et l'appareil à gaz, etc., édifice Langevin, \$1,700; édifices fédéraux de la quarantaine, entretien—à voter de nouveau la somme périmée (Ile aux Perdris), \$4,265; édifices publics, Ottawa—pour payer les comptes de Geo. Bailey, pour ouvrage de serrurerie, de ferblanterie, de forgeron, de fondeur en cuivre et de finisseur, faits dans l'édifice Langevin de 1889 à 1896, y compris les garnitures, etc., fournies, \$1,560; édifices publics, Ottawa—réparations, matériaux, ameublement, etc., sommes urgentes et imprévues dépensées pour les ouvrages auxquels il n'a pas été pourvu lorsque les estimations budgétaires ont été préparées pour l'exercice 1897-98, savoir :—Imprimerie Nationale, réparations du toit, etc., \$727; cour Suprême—réparations des murs et des plafonds, etc., \$500; Musée géologique—aménagement de la bâtisse louée (Baskerville), cloisons, tables, fournaise, etc., \$1,800; bureau des traducteurs français, rue Sussex—agrandissement des bureaux, etc., \$300; Secrétariat d'Etat—armoire pour les liasses de documents, \$330; Conseil privé—casiers, doubles-châssis, etc., \$825; édifice Langevin—département de l'Intérieur, cloisons, meubles, doubles-châssis dans l'attique, changements, etc., \$3,390; département de l'Agriculture—cloisons, poser des tablettes en fer dans la grande chambre pour placer les archives, couvertures en cuir pour les tablettes, déménagement des modèles de l'édifice Langevin au bloc Slater, rue Sparks, etc., aménagement d'un bureau de poste dans la chambre des messagers, \$3,380; département des Douanes—casier, etc., \$250; département des Postes, meubles, etc., nattes en acier et tablettes de fer dans les voûtes du trésor, pour emmagasiner l'approvisionnement des timbres-poste, etc., \$950; édifice Langevin—appareil de sauvetage dans l'attique, \$600; édifice de l'Est—linoléum dans les passages, \$886.79; kiosque—réparations et peinture, etc., \$600; département de la Marine—aménagement de chambres au-dessus de la banque Molon, \$100; département du Revenu de l'Intérieur—changement dans la chambre d'épreuve de l'électricité, \$100; sommes additionnelles pour remplacer les meubles détruits et réparer les dommages causés par l'incendie du 11 février 1897, aux divers départements de l'édifice de l'Ouest, savoir :—Département des Douanes, \$950; département de la Marine et des Pêcheries, \$1,040; département du Commerce, \$350; chambres de la police à cheval du Nord-Ouest, \$800; département des Travaux publics, \$800; département de la Milice et Défense, \$2,340; divers ouvrages urgents dans les différents départements en mai et juin, \$2,750; édifices publics fédéraux—pour fournir la force électrique et autre servant au fonctionnement des ascenseurs, des machines à oblitérer les timbres, etc., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante-seize piastres et cinquante-un centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Grand-Etang (comté d'Iverness) pour ouvrage fait—à voter de nouveau, \$1,000; Georgeville—prolongement du quai, somme additionnelle nécessaire—pour ouvrage fait, \$700; port de Yarmouth—réparations au brise-lames. Pour ouvrage fait, \$234.51; Météghan—réparations au brise-lames, somme additionnelle nécessaire—pour ouvrage fait, \$42, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit piastres et soixante-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Port de Saint-Jean—relevé hydrographique, somme additionnelle nécessaire pour déboursés en 1897-98, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de Québec, savoir :—Coteau-Landing—dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Mardi matin, 7 juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production d'un état indiquant :

1. Tous les contrats pour habillements militaires conclus par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896;
2. Le nom de chaque entrepreneur et le montant de son contrat;
3. Le mode suivi pour demander des soumissions dans chaque cas, et les noms et montants mentionnés par chaque soumissionnaire. (*Document de la session, No 87a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté l'amendement conséquentiel fait par cette Chambre au bill (No 31) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 16) intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 81) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud," avec des amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à trois heures moins dix minutes du matin, s'ajourne jusqu'à onze heures, cet avant-midi.

MARDI, 7 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre, le bill (No 163) à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux commissaires du havre de Montréal, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputables sur le revenu, savoir:—Ports et rivières dans Ontario:—Port de Kingston—dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Stikine et autres rivières dans le Yukon—Relevés, améliorations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$8,000; dragage—Québec et Ontario, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un pont sur la rivière de l'Arc, à Banff, réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ligne de télégraphe entre Marguerie et Chéticamp—poser des poteaux neufs. A voter de nouveau \$374.25 (périmée), pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-deux piastres et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Pour payer à W. C. Harris, architecte, pour services professionnels rendus de 1887 à 1894 au sujet de construction et de l'entretien des édifices publics, travaux dans les ports, etc., dans l'Ile du Prince-Edouard, \$142.05; pour payer à la veuve de feu William Comper, une gratification égale à trois mois d'appointements en qualité de gardien des édifices publics à Saint-Jean, P.Q., \$37.50; pour payer à la veuve de feu D. McFarlane, sous-préposé aux glissoirs à la Station des Chats, sur la rivière Ottawa, une gratification égale à trois mois de ses appointements, \$140; pour payer à la veuve de feu William Byrne, messager dans l'édifice public, Charlottetown, une gratification égale à trois mois de ses appointements, \$112.50, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu, savoir:—Ligne de télégraphe aérien et sous-marin sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer *Newfield* ou autres navires qui seront employés au service du télégraphe sous-marin, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour accise, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour dépenses

casuelles, \$4,500; nouvelle somme nécessaire pour le service préventif, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour les dépenses casuelles de ce service, \$6,000; paiement de séries de poids et mesures métriques pour des fins d'éducation, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le mesurage du bois, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour les appointements, \$620; pour permettre au département de payer à Geo. Bellerive les mêmes appointements que d'autres commis du bureau des mesuriers de bois à Québec, du 1er janvier au 30 juin 1896, \$125; nouvelle somme nécessaire pour les dépenses casuelles, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'impression de timbres judiciaires, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de clôture, etc., dans le parc des Montagnes Rocheuses, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais se rattachant au règlement des réclamations relatives à des terres dans la zone du chemin de fer de l'Île, etc., Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest ses dépenses pour secours à des métis indigents dans le cours des exercices 1896-97 et 1897-98, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bain informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à trois heures, cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

Mardi, 7 juin 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de la commission d'enquête relative au chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau, pour l'année finissant le 30 juin 1898.
2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante-six piastres soit accordée à Sa Majesté, comme somme nécessaire pour les dépenses du gouvernement dans le district de Kévatin, pour l'année finissant le 30 juin 1898.
3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiements se rattachant à l'expropriation d'une partie du $\frac{1}{4}$ S.-O. 2-26-4 O. du 2e méridien, nécessaire à la Compagnie du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1898.
4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour solde de compte pour machine à creuser les puits artésiens, pour usage dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1898.
5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour classification d'archives dans le bureau du Conseil privé, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1898.
6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante-neuf piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté comme nouvelle somme nécessaire pour les frais de la commission canadienne des grandes voies internationales de navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1898.
7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux steamers, savoir:—Pour ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres (à voter de nouveau) pour l'année finissant le 30 juin 1898.
8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service d'une ligne de steamers pendant l'hiver 1897-98 entre Saint-Jean et Londres, Liverpool ou Manchester (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1898.
9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service d'une ligne de steamers entre Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve et Liverpool, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1897 (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1898.
10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent seize piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur et service postal entre Liverpool et le Canada; voyage de surcroît en juillet 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1898.
11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent trente-six piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial, savoir:—Radoub du steamer *Stanley*, \$5,000; pour payer au département des impressions

et de la papeterie le coût de livres d'enregistrement destinés à remplacer ceux qui ont été détruits par l'incendie, \$436.40; nouvelle somme nécessaire pour la station de sauvetage de l'île aux Phoques, et pour rembourser le gouvernement britannique des gratuités payées pour services rendus à des marins canadiens, \$600; nouvelle somme nécessaire pour service postal d'hiver, \$2,800; nouvelle somme nécessaire pour le service de l'observation des marées, pour l'exercice courant, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques, savoir:—Somme nécessaire pour l'achat d'un terrain pour le nouvel observatoire de Toronto, \$400; nouvelle somme nécessaire pour appointements des agents du service météorologique, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cent quarante deux piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir:—Radoub des steamers du service de la protection des pêcheries, \$10,000; pour payer à certains agents de douane et autres pour la compilation et l'envoi de bordereaux quotidiens au bureau de renseignements sur les pêches pour 1897, savoir: \$15 chacun à J. P. Brennan, C. P. Lelâcheur, E. G. Randall, T. C. Cook, J. M. Veits, R. McLean, Chas. Owen, J. C. Bourinot, J. H. Dunlop, J. R. Ruggles, P. O'Too'le, L. McKeen, J. M. McNutt, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. T. Fougère, E. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, D. Murray, J. A. D'Entremont, R. H. Bolman, W. S. Henley, D. McCaulay, D. Urquhart; \$10 à C. E. Aucoin, \$5 chacun à S. Aucoin et J. Clarke, \$410; pour payer les services des percepteurs de douane dans la distribution des licences de pêche aux navires américains en 1897, \$244.57; pour indemnité aux parents de Weldon Outhouse, membre de l'équipage de la croisière *Curlew*, noyé au service, 12 mois de solde, \$180; pour payer la solde des frais judiciaires de l'appel au Conseil privé relatif aux pêcheries, \$5,608.38; nouvelle somme nécessaire pour la commission des réclamations relatives à la mer de Behring, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cent vingt-neuf piastres et trente-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages dans Ontario et Québec, savoir:—Pour le remboursement à nouveau en conformité d'une convention faite le 27 septembre 1881, au séminaire de Saint-Sulpice, de la valeur à 50c. l'acre, de 21,209 acres de terre non employées par les Sauvages dans le township de Gibson, Ontario, avec intérêt du 26 janvier 1892 au 30 juin 1898, \$14,696.05; pour remettre au compte ouvert pour le paiement des annuités en vertu du traité Robinson, la somme de 5 pour 100 payée de trop sur ce compte, savoir:—Ojibbewas du lac Huron, \$826.46; Ojibbewas du lac Supérieur, \$576.68, \$1,403.14; pour fournaux et bureaux pour l'hospice de Shingwauk, \$330 20; nouvelle somme nécessaire pour secours et grains de semence, province de Québec, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans la Nouvelle-Ecose, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour soins de médecins et médicaments, \$1,000; pour la construction d'une clôture entre la réserve des Sauvages, comté d'Antigonish, et les terres de D. Chisholm, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans le Nouveau-Brunswick, savoir:—nouvelle somme nécessaire pour soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans l'île du Prince-Edouard, savoir:—nouvelle somme nécessaire pour soins de médecins, île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir:—appointements de J. H. Antliff, arpenteur fédéral, du 1er juil-

et au 30 septembre 1897, \$300; nouvelle somme nécessaire pour les Sauvages indigents du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, \$6,000; nouvelle somme pour arpentages dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages,—service général, savoir:—nouvelle somme nécessaire pour les frais de voyage des inspecteurs Macrae et Chitty, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir:—nouvelle somme nécessaire pour dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur. \$750; nouvelle somme nécessaire pour les aliénés dans les asiles de Manitoba, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le capital, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour arpentages, examen des notes d'arpentage, impression de plans. etc., \$40,000; gratuité à la veuve de feu J. I. Dufresne, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour appointements de commis surnuméraires à Ottawa, publicité, etc., \$700; nouvelle somme nécessaire pour appointements de commis, etc., dans le service extérieur, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le district provisoire du Yukon, savoir:—Somme nécessaire pour les appointements et autres dépenses se rattachant à l'administration du district provisoire du Yukon (mandat du Gouverneur général, \$45,000), et \$5,000 pour gratuité à William Ogilvie, arpenteur fédéral, en reconnaissance de ses services éminents dans l'exploration de la région du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille trois cent vingt-trois piastres et trente un centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir:—Solde nécessaire pour faire face aux frais et commissions:—Pénitencier de Kingston, \$1,817; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$17,727.76; \$19,544.76; pénitencier de Manitoba, \$2,402.55; pénitencier de la Colombie-Britannique:—Pour payer à D. D. Bourke la différence des appointements en qualité de sous-préfet du pénitencier de Manitoba et ceux de la même charge au pénitencier de la Colombie-Britannique du 5 août 1895 au 1er avril 1896, nonobstant toute disposition de l'Acte des pénitenciers, \$326; allocation pour combustible pendant la même période, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille dix-huit piastres et soixante-un centins soit accordée à Sa Majesté comme montant nécessaire pour couvrir les item non prévus, d'après le rapport de l'Auditeur général de 1896-97 (Page A—2). pour l'année finissant le 30 juin 1898.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le district provisoire du Yukon, savoir:—Somme nécessaire pour maintenir un détachement de la police à cheval dans le district provisoire du Yukon y compris \$300,000 autorisées par mandat du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir:—Laboratoire du conseil des douanes, \$500; montant requis pour le service des douanes dans le district du Yukon (y compris le mandat du Gouverneur général au montant de \$2,500); \$6,000; divers—nouvelle somme nécessaire pour impressions, \$5,000; montant requis pour les réparations au steamer de l'Etat *Argus*, à Halifax, N.-E., \$1,100, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-neuf piastres et trente-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—

imputable sur la perception du revenu, savoir :—Chemin de fer Intercolonial—pour payer à la succession A. Kirk des dommages causés par un incendie, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux en général, savoir :—Dépenses d'enquêtes sur les chemins de fer et les canaux de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et un mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Pour pourvoir aux appointements du major Cartwright, A.A.G., au quartier général, du 15 février 1898 au 30 juin 1898, sur le pied de \$2,800, \$1,050; autre montant nécessaire pour la solde des corps permanents, des écoles d'instruction, etc., \$25,000; pour appointements et salaires d'employés civils du service extérieur, \$5,500; autre montant nécessaire pour vivres et approvisionnements des corps permanents, \$10,000; approvisionnements, transport et dépenses de la force militaire envoyée au Yukon, \$100,000; autre montant nécessaire pour le transport, \$10,000; cartoucherie du Canada—autre somme nécessaire pour couvrir les salaires, gages et dépenses générales, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Nouvelles sommes nécessaires pour les services suivants :—Appointements d'agents et employés au Canada, \$3,800; appointements d'agents en pays étrangers, \$5,000; dépenses casuelles des agences canadiennes, britanniques et étrangères, dépenses générales pour l'immigration, et appointements de commis surnuméraires au bureau central, \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais se rattachant à la mise à exécution de la loi contre l'emploi des aubains dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi matin, 8 juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance, de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :

Bill (No 130) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales."

Bill (No 110) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Postes."

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1898, pour la production de copie de tous rapports, papiers et correspondance concernant les changements de domicile des commis des postes dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en 1897 et 1898. (*Document de la session, No 117.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre le rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour l'année 1897. (*Document de la session, No 8a.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant debout et découverts) et il est comme suit :

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice expirant le 30 juin 1898, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 2d.*)

OTTAWA, 7 juin 1898.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Sifton,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant debout et découverts) et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la Session, No 2e.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 3 juin 1898.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Sifton,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et trente-cinq minutes du matin, s'ajourne jusqu'à onze heures, cet avant-midi.

MERCREDI, 8 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, laquelle est lue comme suit :—

A Son Excellence le Très-honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; vicomte Gordon d'Aberdeen, comte d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, nous empressons, à l'occasion de la cessation prochaine des relations officielles de Votre Excellence avec ce pays, de vous assurer comme représentant de Sa Majesté, de l'inaltérable loyauté et dévouement du peuple canadien à la Couronne et à l'Empire britannique, et d'exprimer l'espoir que vous voudrez bien porter en personne ces assurances à notre bien-aimée souveraine.

C'est un agréable devoir pour nous d'assurer à Votre Excellence combien la population du Canada a su hautement apprécier la constante courtoisie et le soin assidu avec lesquels vous avez présidé aux affaires du Canada pendant les derniers cinq ans, période qui—Votre Excellence l'apprendra sans doute avec un sensible plaisir—a été caractérisée par un développement marqué de progrès et de prospérité, et de témoigner du grand intérêt dont vous avez généreusement fait preuve pour tout ce qui rattache au bien-être et à l'avancement de la population, sans distinction de classe ou de croyance.

Nous apprécions hautement aussi les grands progrès opérés dans la littérature, les sciences et les arts en ce pays, grâce à la part active que Votre Excellence a généreusement prise à leur développement.

Les importants services que Votre Excellence a rendus à ce pays ont été rehaussés par la coopération zélée de Son Excellence la comtesse d'Aberdeen, que ses efforts incessants pour promouvoir le bien-être social et moral de notre population, ont rendue chère à toutes les classes de la nation.

Nous sommes heureux d'assurer à Votre Excellence et à Votre épouse distinguée que nous emporterons de ce pays profond respect et notre haute estime, ainsi que nos vœux chaleureux pour votre bien-être et votre bonheur à venir, et nous entretenons l'espoir que ce pays continuera à avoir, dans la personne de Votre Excellence, un ami et un défenseur dans les conseils de l'Empire.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, à l'occasion de la cessation prochaine des relations officielles de Son Excellence avec ce pays,—et priant Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre pour la présentation de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Fielding propose, secondé par M. Dobell, que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour examiner une résolution proposée au sujet de la déduction mentionnée à l'article 26 de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre 11 des Statuts révisés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance, pour examiner la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner certaines résolutions proposées au sujet de la province de Manitoba.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'il est expédient de prescrire que la somme de deux cent soixante sept mille vingt-six piastres et quarante-trois centins, qui représente le coût de la construction du palais législatif et de l'hôtel du gouvernement à Winnipeg, et qui a été portée au débit du compte de la province de Manitoba, pourra être, le ou à compter du premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, portée au crédit du dit compte, et que l'intérêt payable à la dite province le dit premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, sur la balance figurant au crédit du dit compte, pourra être calculé sur la balance figurant au crédit de ce compte après que la somme ci-dessus mentionnée y aura été ajoutée.

2. Résolu, qu'il est expédient de prescrire que le gouvernement du Canada, pourra, le ou après le dit premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, payer au gouvernement de la province de Manitoba la somme de deux cent trente et un mille cinq cent soixante-quinze piastres et quarante-sept centins, constituant le chiffre des sommes qui auraient été payables à la dite province par le Canada, en sus des sommes déjà payées, sous forme d'intérêt payable de temps à autre sur les balances figurant au crédit du dit compte, si le coût de la construction du dit palais législatif et de l'hôtel du gouvernement à Winnipeg n'eût pas été porté au débit du dit compte, ainsi qu'un intérêt au taux de cinq pour cent par année sur chacune des sommes ainsi payables en sus de celles déjà payées, à compter de la date à laquelle cet intérêt aurait été payable jusqu'au premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté des résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 167) portant une nouvelle modification de l'Acte des Postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures, cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

*Mercredi, 8 juin 1898,**Trois heures de l'après-midi.*

PRIÈRE.

Sur motion de M. Bain, secondé par M. McMullen,
Résolu, que la Chambre concoure dans le cinquième et dernier rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Landerkin,
Résolu, que la Chambre concoure dans le sixième rapport du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 160) concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord est de la province de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bain rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une résolution proposée au sujet du Fonds des Écoles du Manitoba.

A six heures M. l'Orateur, prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 124) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon " ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 7.—Retranchez depuis “1” jusqu’à “ainsi” dans la 9^e ligne et insérez : “Elias Roger et Henry S. Howland, tous deux de la cité de Toronto, Thomas Hobbs, de la cité de London, James H. Ashdown et Heber Archibald, tous deux de la cité de Winnipeg, William Roper Huli et Richard B. Bennett, tous deux de la cité de Calgary, et Frederick William Goodhall, de Pincher Creek.”

“Page 1, ligne 13.—Retranchez depuis “fer” jusqu’à “ci-dessous” dans la 14^e ligne et insérez : “de l’Alberta Occidental” (*The Western Alberta Railway Company*).

“Page 2, ligne 3.—Retranchez depuis “Rocheuses” jusqu’à “Edmonton” inclusivement, dans la 9^e ligne.

“Page 3, ligne 29.—Retranchez depuis “lignes” jusqu’à “ôtés”, inclusivement, dans la 28^e ligne de la page 5, et insérez ce qui suit :—

Article A.

7. Du consentement du conseil municipal ayant juridiction sur les chemins ou lieux publics, la compagnie pourra y entrer dans le but de construire et entretenir ses lignes de télégraphe et de téléphone, et ses lignes pour la transmission de la force électrique, et lorsqu’elle le jugera nécessaire pour les besoins de ses systèmes de télégraphe, de téléphone ou de fourniture de force électrique, elle pourra ériger, équiper et entretenir des poteaux ou autres travaux et ouvrages, et y tendre des fils et poser d’autres appareils télégraphiques et téléphoniques ou électriques ; et chaque fois que la compagnie le jugera à propos, elle pourra creuser et ouvrir tous chemins et lieux publics, sauf néanmoins, les dispositions suivantes, savoir :—

(a.) La compagnie ne nuira pas à la circulation publique, ni n’obstruera en aucune manière l’entrée d’aucune porte, barrière ou porte-cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment ;

(b.) La compagnie ne posera pas de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du terrain, ni ne plantera, sans le consentement du conseil municipal, plus d’une ligne de poteaux le long d’aucun chemin public ;

(c.) Tous les poteaux seront aussi droits et aussi perpendiculaires que possible, et seront peints, dans les cités, si quelque règlement du conseil l’exige ;

(d.) La compagnie n’aura droit à aucune indemnité parce que ses poteaux seraient abattus ou ses fils coupés par ordre de l’officier en charge de la brigade des pompiers dans un cas d’incendie, si, de l’avis de cet officier, il est nécessaire qu’ils soient abattus ou coupés ;

(e.) La compagnie n’abattra ni ne mutilera aucun arbre planté pour l’ombrage, ni aucun arbre fruitier ou d’ornement ;

(f.) L’ouverture des rues pour l’érection des poteaux ou pour faire passer les fils sous terre se fera sous la direction et surintendance de la personne que le conseil municipal désignera, et de telle manière que le dit conseil prescrira ; le conseil pourra aussi désigner les endroits où devront être plantés les poteaux, et les rues devront être remises, autant que possible et sans retards inutiles, dans leur premier état, par la compagnie et à ses frais ;

(g.) Si l’on découvrirait un moyen efficace pour faire passer les fils de télégraphe ou de téléphone sous terre, nul acte du parlement astreignant la compagnie à adopter ce moyen, et abrogeant le droit donné à la compagnie par le présent article de poser ses fils sur poteaux, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte, et la compagnie n’aura pas droit à des dommages-intérêts pour ce fait ;

(h.) Tout ouvrier travaillant à l’érection ou la réparation des lignes ou instruments de la compagnie portera, sur un endroit bien apparent de ses vêtements, un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le retrouver.

(i.) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie à entrer sur aucune propriété privée dans le but de construire, entretenir ou réparer quelqu'un de ses ouvrages, sans le consentement préalable du propriétaire ou occupant de la propriété;

(j.) Si, pour l'enlèvement de bâtiments ou les besoins de la circulation publique, il devient nécessaire que les dits fils ou poteaux soient temporairement enlevés, en les abattant ou autrement, la compagnie devra, à ses propres frais et dépens, après avis raisonnable donné par écrit par toute personne qui voudra les faire enlever, enlever ces fils ou poteaux; et en cas de négligence de la part de la compagnie à le faire, cette personne pourra les enlever aux frais de la compagnie. Cet avis pourra être donné au bureau de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité où seront les fils ou poteaux que l'on voudra faire enlever, ou, dans les municipalités où la compagnie n'aura pas d'agent ou d'officier, cet avis pourra être donné soit au bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité voisine ou la plus rapprochée de celle dans laquelle seront ces fils ou poteaux;

(k.) La compagnie sera responsable de tous dommages qu'elle causera en exécutant ou entretenant quelqu'un de ses dits ouvrages.

“ Page 6, ligne 1.—Retranchez “ de deux millions ” et insérez : “ d'un million ”.

Page 6, ligne 3.—Retranchez depuis “ temps ” jusqu'à “ qu'ils ” et insérez : “ selon ”.

Page 6, ligne 4, après “ nécessaire ”, insérez : “ mais nul appel ne devra dépasser dix pour cent des actions souscrites.”

Page 6, ligne 5, retranchez depuis “ 12 ” jusqu'à “ versement ” inclusivement, dans la 13^e ligne.

Page 6, ligne 14, retranchez “ premier ” et insérez : “ second ”

Page 6, ligne 15, retranchez “ juillet ” et insérez : “ septembre ”.

Page 6, ligne 21, retranchez depuis “ 15 ” jusqu'à “ directeurs ”, dans la 36^e ligne tous deux inclusivement, et insérez ce qui suit :

Article B

“ La compagnie pourra, en vertu d'une autorisation qui lui sera donnée par les actionnaires ordinaires de la compagnie à une assemblée générale spéciale convoquée dans ce but,—à laquelle assemblée seront présents ou représentés par fondés de pouvoirs des actionnaires représentant au moins les deux tiers en somme du capital social,—émettre toute partie de son capital social sous forme d'actions-priorité, et ces actions-priorité comporteront les droits et privilèges spéciaux définis dans les alinéas suivants, savoir :—

“ (a.) Les profits de chaque année seront d'abord appliqués au paiement d'un dividende privilégié cumulatif à un taux n'excédant pas six pour cent par année;

“ (b.) Le surplus des profits applicables aux dividendes chaque année sera partagé entre les porteurs d'actions ordinaires;

“ (c.) Rien de contenu au présent acte n'affectera ou ne limitera les pouvoirs ou la discrétion des directeurs quant à l'époque et au mode d'application et de distribution des profits, ou à la création d'un fonds de réserve et d'un fonds de dépréciation à même les profits;

“ (d.) Les porteurs de ces actions-priorité auront aussi droit au paiement préférentiel du montant versé sur leurs actions sur l'actif disponible pour le remboursement du capital, par priorité sur tout remboursement de capital à l'égard d'actions ordinaires de la compagnie; et, sauf ce paiement, le reste du surplus de l'actif appartiendra aux actionnaires ordinaires et sera partagé entre eux.

“ 2. Les porteurs de ces actions-priorité auront et exerceront les droits, privilèges et qualités des porteurs du capital-social pour voter à toutes les assemblées des actionnaires et pour devenir directeurs.”

Page 6, ligne 39, retranchez “ et de ses embranchements ”.

Page 6, ligne 43, retranchez depuis “ et ” jusqu'à “ garantir ” dans la 11^e ligne de la page 7, tous deux inclusivement.

Dans le titre, retranchez depuis "fer" jusqu'à "Yukon" inclusivement et insérez : "de l'Alberta Occidental".

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté avec des amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie de télégraphe Anglo-Française (à responsabilité limitée); et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe commercial du Nord, à responsabilité limitée."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 141) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée, la Chambre reprend en considération, en comité général, une résolution proposée au sujet du Fonds des Ecoles de la province de Manitoba.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, à même les deniers placés en vertu du paragraphe trois de l'article vingt-cinq du chapitre cinquante-quatre des Statuts révisés du Canada, et constituant le fonds des écoles pour la province de Manitoba, payer de temps à autre au gouvernement de Manitoba, à la demande du dit gouvernement, telle somme ou telles sommes que le Gouverneur en conseil jugera à propos, et n'excédant pas en totalité la somme de trois cent mille piastres, la somme ou les sommes ainsi payées devant être employées par le dit gouvernement de Manitoba pour le soutien et l'entretien des écoles publiques dans cette province;—Pourvu, néanmoins, qu'il ne soit pas payé plus de deux cent mille piastres au dit gouvernement pour les fins susdites pendant la présente année civile.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Campbell fait en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, — Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, à même les deniers placés en vertu du paragraphe trois de l'article vingt-cinq du chapitre cinquante-quatre des Statuts révisés du Canada, et constituant le fonds des écoles pour la province de Manitoba, payer de temps à autre au gouvernement de Manitoba, à la demande du dit gouvernement, telle somme ou telles sommes que le Gouverneur en conseil jugera à propos, et n'excédant pas en totalité la somme de trois cent mille piastres, la somme ou les sommes ainsi payées devant être employées par le dit gouvernement de Manitoba pour le soutien et l'entretien des écoles publiques

dans cette province;—Pourvu, néanmoins qu'il ne soit pas payé plus de deux cent mille piastres au dit gouvernement pour les fins susdites pendant la présente année civile.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonnée, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 168) concernant le Fonds des Ecoles du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 142) intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser les commissaires du havre de Québec à contracter un emprunt."

Bill (No 149) intitulé : " Acte autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 125) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial d'Ottawa," avec un amendement pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 145) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer," avec plusieurs amendements pour lesquels il désire le concours de cette Chambre.

M. Brodeur, du comité général de la Chambre formé pour examiner certaines résolutions proposées au sujet de la province de Manitoba, fait rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'il est expédient de prescrire que la somme de deux cent soixante-sept mille vingt-six piastres et quarante-trois centins, qui représente le coût de la construction du palais législatif et de l'hôtel du gouvernement à Winnipeg, et qui a été portée au débit du compte de la province du Manitoba, pourra être, le ou à compter du premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, portée au crédit du dit compte, et que l'intérêt payable à la dite province le dit premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, sur la balance figurant au crédit du dit compte, pourra être calculé sur la balance figurant au crédit de ce compte après que la somme ci-dessus mentionnée y aura été ajoutée.

2. Résolu, qu'il est expédient de prescrire que le gouvernement du Canada, pourra, le ou après le dit premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, payer au gouvernement de la province de Manitoba, la somme de deux cent trente et un mille cinq cent soixante-quinze piastres et quarante-sept centins, constituant le chiffre des sommes qui auraient été payables à la dite province par le Canada, en sus des sommes déjà payées, sous forme d'intérêt payable de temps à autre sur les balances figurant au crédit du dit compte, si le coût de la construction du dit palais législatif et de l'hôtel du gouvernement à Winnipeg n'eût pas été porté au débit du dit compte, ainsi qu'un intérêt au taux de cinq pour cent par année sur chacune des sommes ainsi payables en sus de celles déjà payées, à compter de la date à laquelle cet intérêt aurait été payable, jusqu'au premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 169) concernant le compte de la province de Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 166) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 165) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Compagnies."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence en comité général; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 9, après "Yukon", insérez : "et les Territoires du Nord-Ouest."

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 16) intitulé : "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des Elections fédérales", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 32, après "distincte" insérez : "ou dans laquelle sera tenu un bureau de votation."

Page 2 ligne 9, retranchez le paragraphe (c) et insérez à la place le paragraphe suivant :

"(c.) Les listes des électeurs, sauf dans la province de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, seront celles qui auront été dressées pour les divers arrondissements de votation ainsi établis, et qui, le soixantième jour précédant immédiatement le jour fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, seront en vigueur, ou les dernières en vigueur, en vertu des lois de cette province, aux fins des élections provinciales; et, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, elles seront les listes d'électeurs, telles que modifiées en vertu des dispositions de l'article 10A du présent acte, qui ont été préparées par les commis d'enregistrement ou par les reviseurs pour les divers arrondissements de votation ainsi établis aux fins des élections provinciales, et qui ont été remises, au moins soixante jours avant celui fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, à l'officier à qui la loi confie la garde de ces listes."

Page 2, ligne 41, après "dispositions" insérez : "mais rien au présent article n'autorisera qui que ce soit à voter par *schedule* ou autrement qu'en personne."

Page 2, ligne 43, retranchez depuis " provinciale " jusqu'à " uniquement " ligne 44 et insérez: " pour avoir droit de vote à une élection provinciale, ne sera privée du droit de se faire inscrire sur la liste des électeur ou de voter à une élection fédérale."

Page 6, ligne 40, après " provinciales " insérez l'article suivant :

ARTICLE 10 A.

" Nonobstant toute disposition contenue dans le présent acte, ou dans tout acte déjà passé ou qui le sera à l'avenir par la législature d'une province, il y aura dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, aux fins de reviser ou de modifier les listes d'électeurs devant servir à l'élection des membres de la Chambre des Communes, un appel des dites listes, telles que préparées par les commis d'enregistrement et les reviseurs devant les juges respectifs des cours de comtés des dites provinces pour les différents comtés où sont situés les arrondissements de votation pour lesquels ces listes d'électeurs ont été préparées.

" Cet appel pourra avoir lieu à la demande de tout électeur ou de toute personne ayant droit de voter dans l'arrondissement de votation dont la liste est portée en appel, pour toutes ou quelques-unes des raisons suivantes, savoir:—que les noms d'électeurs ont été omis, par inadvertance ou autrement, des listes de votation, ou qu'ils sont mal inscrits, ou que les noms de personnes n'ayant pas le droit de vote ont été insérés par inadvertance ou autrement dans la liste des électeurs; et cet appel sera porté devant le juge de la cour de comté en tout temps dans les vingt jours qui suivront la remise de la liste des électeurs, telle que d'abord faite, à l'officier qui, en vertu de la loi de la province, a la garde de la dite liste; et avis de cet appel sera donné suivant la formule " C " annexée au présent article, en l'affichant dans au moins trois endroits publics de l'arrondissement de votation, et en l'insérant, pendant au moins dix jours avant l'appel, dans quelque journal publié dans le comté et circulant dans le dit arrondissement de votation; et si aucun journal n'est publié dans le comté, en ce cas dans un journal publié dans le comté le plus proche: pourvu que, en cas de demande de retranchement de noms sur la liste des électeurs, le dit avis soit mis à la poste, dûment enregistré et affranchi, au moins une semaine avant le dit appel, à l'adresse de la personne ou des personnes, si elles sont connues de l'appelant. Le juge entendra les appels sur affidavits, ou, s'il en est requis par l'appelant ou par la personne s'opposant à l'appel, sur preuve orale sous serment; et il pourra émettre un ordre par écrit enjoignant de retrancher de la dite liste ou d'y ajouter les noms de cette personne ou de ces personnes comme électeurs, et, lorsqu'il y aura plus d'un appel d'une même liste d'électeurs, le juge comprendra dans un même ordre les résultats de ses décisions à l'égard de tous ces appels; et cet ordre sera remis à l'officier ayant la garde de la dite liste d'électeurs, qui devra, conformément à cet ordre, retrancher de la dite liste ou y ajouter les noms des dites personnes comme électeurs; et cette liste ainsi modifiée sera la liste des électeurs de l'arrondissement de votation.

CÉDULE C.

" Province de comté (ou cité) de.....arrondissement de votation (ou sous-arrondissement) de

Je donne avis par les présentes que, le.....jour de..... A.D. je présenterai demande au juge de la cour de comté de....., à....., aux fins de faire modifier, pour l'élection de membres de la Chambre des Communes du Canada, la liste des électeurs de l'arrondissement de votation (ou sous-arrondissement de), en (ajoutant à cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule " A ", ou en retranchant de cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule " B ", ou en changeant les noms A, B, C, D, etc., en ceux de E, F, G, H, etc.)

Daté àce... ..jour de..... A.D.....

Signé..... X. Y.,

Appelant."

Page 7, ligne 32, après " paragraphe 2 ", insérez l'article suivant :

ARTICLE 18 A.

" L'article 43 du dit acte ne s'appliquera pas à l'Île du Prince-Edouard."

Page 8, ligne 39, après " prêter ", insérez l'article suivant :

21 A.

" Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, si, lorsqu'une personne voudra voter, il est fait objection, pour cause de non-qualification, à son droit de vote, et qu'un candidat ou quelque agent d'un candidat ou (en l'absence d'un tel agent), quelque électeur agissant dans l'intérêt d'un candidat, fasse l'objection en présence de l'électeur, le sous-officier-rapporteur numérotera et marquera de ses initiales le bulletin avant de le donner à la dite personne, et marquera, en regard du nom de celle-ci, dans le cahier de votation, un numéro correspondant ; après quoi, cette personne aura droit de recevoir le bulletin et de voter."

Page 9, ligne 8, après " produire " insérez : " ; et, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, les mots ' objection faite ', en regard du nom du votant au droit duquel il aura été fait objection en vertu de l'article 21a du présent acte."

Page 9, ligne 26, après " abrogé " insérez les articles suivants :

26 A.

" Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, le sous-officier-rapporteur devra aussi, en faisant le compte des votes, placer dans une enveloppe à part ou dans un paquet à part tous les bulletins numérotés et marqués conformément à l'article 21a du présent acte."

26 B.

" L'article 57 du dit acte, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, sera sans application à la décision du point de la qualification ou de la non-qualification d'un électeur dont le bulletin aura été numéroté et marqué d'initiales conformément à l'article 21a du présent acte."

26 C.

" L'article 58 du dit acte, tel que modifié par l'article 8 du chapitre 11 des Statuts de 1888, est modifié de nouveau, par le retranchement de tous les mots depuis " candidat," dans la ligne 4, jusqu'au premier " des " dans la ligne 9, et par l'insertion après le mot " remis " dans la même ligne, de ce qui suit " des bulletins numérotés et marqués d'initiales par lui conformément à l'article 21a du présent acte."

Page 9, ligne 30, après " ligne " insérez : " et en insérant à la place ce qui suit : " (3) que, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, quelqu'un a voté dans le district électoral, qui n'avait point dûment qualité pour le faire."

Page 9, ligne 40, après " ligne " insérez l'article suivant :

27 A.

" L'article 133 du dit acte est abrogé."

Page 10, ligne 11, après " dépositaire " insérez l'article suivant :

30 A.

" Le Gouverneur en conseil pourra préparer, à titre d'annexes du présent acte les formules des serments qu'auront à prêter les votants à une élection tenue sous l'autorité de cet acte."

Les premier, troisième, sixième et douzième amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Les amendements restants étant lus la seconde fois, leur prise en considération est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production d'un état indiquant:—

(a.) Les contrats pour harnais ou articles de sellerie militaires donnés par le gouvernement du Canada, depuis le 1er septembre 1896;

(b.) A qui ces contrats ont été donnés, et où ils ont été exécutés;

(c.) Les montants payés pour l'exécution de ces contrats;

(d.) Pour lesquels de ces contrats des soumissions publiques ont été demandées; et le montant de la soumission dans chaque cas; ainsi que toute la correspondance du département de la Milice concernant l'exécution de ces contrats. (*Document de la session, No 97.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Bureau de l'Auditeur général—nouveau montant pour les frais de l'examen des comptes des officiers-rapporteurs en exécution de l'Acte du plébiscite, y compris \$650 à payer à D. McLennan, gradué de l'université de Toronto, nonobstant les dispositions de la loi du service civil en vertu de laquelle il ne pourrait recevoir que \$430, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Douane—autre montant nécessaire pour aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique—pour augmenter de \$50 chacun les traitements de MM. Ami, Fletcher et Ells, de \$250 celui de R. G. McConnell, et de \$200 celui de A. P. Lowe, officiers techniques de la commission, \$600; pour augmentation des appointements de James White, géographe, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur—pour augmentation statutaire des appointements de 1 commis, \$25; 2 messagers, \$30 chacun, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages—pour aide supplémentaire aux écritures, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur—autre montant pour aide aux écritures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice—pour porter le salaire de G. R. Clelland, messager, à \$400 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries—pour suppléer l'écart dans la prévision budgétaire relative aux appointements de J. F. Fraser, \$25; pour les appointements de W. J. Quinn et Lucien Bance, commis surnuméraires, \$600 chacun, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et de la Défense—pour les appointements d'un commis de première classe, F. X. Lambert, non compris dans le budget principal, \$1,800; pour un messager, A. E. Watterson, \$360, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—pour augmentation des appointements de deux premiers commis, E. P. Stanton et W. J. Johnstone, \$50

chacun, \$100 ; pour augmentation des appointements de 8 commis de 3e classe, \$50 chacun, \$400 ; autre montant nécessaire pour impressions et papeterie, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada—pour aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$1,000 ; pour payer Henry Potter, messenger, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$360, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Haut-commissaire pour le Canada en Angleterre—Pour payer un traitement de \$3,300 à J. G. Colmer, C.M.G., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'imprimeur de la Reine—Pour augmenter les appointements de J. O. Patenaude, commis de 3e classe, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$150 ; pour payer P. Mungovan quatre mois de service, sur le pied de \$400 par année, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$133.33, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat—autre montant pour aide aux écritures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce—pour aide aux écritures : \$140 de plus à W. A. Warno, et \$70 à Mlle A. C. Kennedy, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les divers départements—pour permettre de payer pour l'année 1897-98, nonobstant les dispositions de la loi du service civil un surcroît d'appointements de \$300 chacun à ceux des secrétaires partielliers qui ne reçoivent pas plus de \$1,200 d'appointements, savoir : les secrétaires particuliers des ministres des Finances, du Revenu et l'Intérieur, des Douanes, de l'Intérieur, de la Marine et des Pêcheries, des Postes, et du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-six piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir :—Traitement additionnel du juge McGuire en sa qualité de juge du district judiciaire du Yukon, \$126.03 ; pour les frais de voyages des juges, district du Yukon, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, savoir :—Pour l'achat d'instruments photographiques et de signalement dans le but de mettre en fonctionnement dans les cinq pénitenciers le système Bertillon pour l'identification des criminels, et pour l'installation d'un bureau central à Ottawa sous la direction du commissaire de la police fédérale pour la garde et la distribution des renseignements recueillis, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir :—Pour payer le chirurgien du pénitencier de Kingston de ses services en qualité de médecin surintendant du quartier des aliénés, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille soixante et dix-neuf piastres et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation : Chambre des Communes, savoir :—Pour payer M. George F. Bruce, officier-rapporteur, et MM. Kerr, Macdonald, Davidson et Paterson, sollicitateurs, Toronto, de frais et dépenses entraînés par le litige relatif à l'élection supplémentaire pour la Chambre des Communes, qui a eu lieu dans la division nord du comté d'Ontario, le 4 février 1897, \$204.14 ; somme nécessaire pour traduction française dans le cours des vacances

de la Chambre, 1898-99, \$2,500; autre somme nécessaire pour journaux, \$300; une femme de ménage de plus (Mme Barrett), \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les frais du plébiscite sur la question de la prohibition du commerce des spiritueux, y compris la préparation et l'impression des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistique, savoir :—Pour une demeure à la station de laiterie, Nappan, N.-E., \$1,200; pour classification de tous les brevets canadiens, préparation des dessins pour la classification, et pour échange avec les Etats-Unis en retour de leurs brevets, à payer nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$5,000; autre somme nécessaire pour l'exposition Trans-Mississippienne à Omaha, \$3,000; pour le Dr. Wm. Kingsford, pour recherches historiques, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir :—Autre somme nécessaire pour districts organisés, et pour l'hygiène publique dans d'autres circonscriptions, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, à compte du revenu, savoir :—Terrain acheté pour le monument de Chrysler's-Farm, \$200; pour un nouveau champ de tir à Hamilton, \$5,000; pour un nouveau champ de tir à Victoria, \$6,000; pour entretien et réparation des biens militaires, \$10,000; pour réparation des murs à Québec et Kingston, \$10,000; pour 25 acres de terre à London, pour un champ d'exercices et de campement, dont le propriétaire a été exproprié par un arrêté du conseil du 25 mars 1895, \$25,000; pour médailles à donner aux militaires qui ont servi lors des invasions féniennes de 1866 et 1870, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cent soixante-neuf piastres et soixante-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Pour gratuités aux personnes suivantes :—Par suite d'erreurs sur les années de service dans le calcul des gratuités, l'année dernière, savoir :—Le professeur R. C. Harris, collègue militaire, \$45; le professeur A. D. Duval, \$28.80; le lieutenant-colonel C. T. Irwin, \$652; le major J. Fraser, directeur des effets militaires, à Winnipeg, \$1,127; le lieutenant-colonel d'Orsonnens, D.A.G., à Saint-Jean (Québec), \$1,347.90; \$3,200.70; les enfants de feu le lieutenant-colonel Prevost, directeur de la fabrique de cartouches, \$333.33; Joseph Larose, blessé à la Côte Saint-Luc, \$1,000; Loranzo McCarroll, perte de la vue au service en qualité de marqueur, \$500; veuve et enfants de Jas. Cosman, tué accidentellement par un boulet tiré par l'artillerie de garnison de Yarmouth, \$500; le lieutenant-colonel P. B. Worsley, D.A.G., à Halifax, \$3,799; Thos. Moor, aîné, pour perte de son fils, tué à Batoche, en 1885, \$1,500; le lieutenant-colonel John Gray, inspecteur des effets militaires, 9 ans et 2 mois de service, \$1,436.75; Mme Thos. Christian, perte de son mari tué par un coup de carabine à la salle d'exercices, Ottawa, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Pour payer les frais encourus par la *Dominion Rifle Association* dans l'érection d'un édifice à Bisley, Angleterre, \$5,000; autre somme pour la *Dominion Artillery Association*, dont \$2,000 pour la réception des tireurs anglais, \$4,100; pour la modification de 10,000,000 de cartouches défectueuses achetées du département de la guerre, cette somme devant être remboursée par le gouvernement impérial, \$15,000; pour payer les frais de l'appel de la milice à l'aide des autorités civiles en octobre 1897, à Windsor (Nouvelle-Ecosse), \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, à compte du capital, savoir :—Pour armes et accoutrements, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Jeudi matin, 9 juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Campbell informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :

Le Sénat a adopté un bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les employés publics," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le bill (No 170) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les employés publics," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et vingt minutes du matin, s'ajourne jusqu'à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

JEUDI, 9 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

M. McMullen, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération certaine correspondance échangée entre l'Auditeur Général et le sous-ministre de l'Intérieur et le Secrétaire du Conseil de la Trésorerie, et aussi une lettre de Sir Oliver Mowat, ministre de la Justice, lesquelles sont inscrites sous le titre: "Département de l'Intérieur; subvention à la Compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, sans arrangement préalable", aux pages li à lviii, inclusivement, du rapport de l'Auditeur Général pour l'année expirée le 30 juin 1897,—et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment. Pour l'information de la Chambre, il rapporte ci-jointes les dépositions de ces témoins et un exhibit produit au cours de l'enquête, et il recommande que les dites preuve et pièce soient imprimées.

(Pour la preuve et l'exhibit, accompagnant ce rapport, voir l'Appendice du Journal No 2g.)

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Tarte, que la question de l'adoption du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir de l'emploi des subventions accordées pour aider à la construction du chemin de fer du Comté de Drummond,—soit le premier ordre du jour à la seconde séance de ce jour.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre le relevé préliminaire des opérations des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie, pour l'année terminée le 31 décembre 1897. (*Document de la session, No 4a.*)

Aussi, le relevé des états des Compagnies d'assurances au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1897. (*Document de la session No 4b.*)

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre le rapport des membres canadiens de la Commission Internationale chargée d'étudier la question de l'approfondissement des voies fluviales entre les grands lacs et l'Atlantique. (*Document de la session, No 16a.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 164) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les Compagnies de prêt."

Ordonné, que le dit bill soit rescindé, et le bill retiré.

Conformément à l'ordre, le bill (No 160) concernant le délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec, est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la reprise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger

l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales, lesquels amendements sont relus comme suit :—

Page 1, ligne 32, après distincte ” insérez : “ ou dans laquelle sera tenu un bureau de votation.”

Page 2, ligne 9, retranchez le paragraphe (c) et insérez à la place le paragraphe suivant :

“(c.) Les listes des électeurs, sauf dans la province de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, seront celles qui auront été dressées pour les divers arrondissements de votation ainsi établis, et qui, le soixantième jour précédant immédiatement le jour fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, seront en vigueur, ou les dernières en vigueur, en vertu des lois de cette province, aux fins des élections provinciales ; et, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, elles seront les listes d'électeurs, telles que modifiées en vertu des dispositions de l'article 10A du présent acte, qui ont été préparées par les commis d'enregistrement ou par les reviseurs pour les divers arrondissements de votation ainsi établis aux fins des élections provinciales, et qui ont été remises, au moins soixante jours avant celui fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, à l'officier à qui la loi confie la garde de ces listes.”

Page 2, ligne 41, après “ dispositions ” insérez : “ mais rien au présent article n'autorisera qui que ce soit à voter par *schedule* ou autrement qu'en personne ”.

Page 2, ligne 43, retranchez depuis “ provinciale ” jusqu'à “ uniquement ” ligne 44 et insérez : “ pour avoir droit de vote à une élection provinciale, ne sera privée du droit de se faire inscrire sur la liste des électeurs ou de voter à une élection fédérale.”

Page 6, ligne 40, après “ provinciales ” insérez l'article suivant :

ARTICLE 10A.

“ Nonobstant toute disposition contenue dans le présent acte, ou dans tout acte déjà passé ou qui le sera à l'avenir par la législature d'une province, il y aura dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, aux fins de reviser ou de modifier les listes d'électeurs devant servir à l'élection des membres de la Chambre des Communes, un appel des dites listes, telles que préparées par les commis d'enregistrement et les reviseurs devant les juges respectifs des cours de comtés des dites provinces pour les différents comtés où sont situés les arrondissements de votation pour lesquels ces listes d'électeurs ont été préparées.

“ Cet appel pourra avoir lieu à la demande de tout électeur ou de toute personne ayant droit de voter dans l'arrondissement de votation dont la liste est portée en appel, pour toutes ou quelques-unes des raisons suivantes, savoir :— que les noms d'électeurs ont été omis, par inadvertance ou autrement, des listes de votation, ou qu'ils sont mal inscrits, ou que les noms de personnes n'ayant pas le droit de vote ont été insérés par inadvertance ou autrement dans la liste des électeurs ; et cet appel sera porté devant le juge de la cour de comté en tout temps dans les vingt jours qui suivront la remise de la liste des électeurs, telle que d'abord faite, à l'officier qui, en vertu de la loi de la province, a la garde de la dite liste ; et avis de cet appel sera donné suivant la formule “ C ” annexée au présent article, en l'affichant dans au moins trois endroits publics de l'arrondissement de votation, et en l'insérant, pendant au moins dix jours avant l'appel, dans quelque journal publié dans le comté et circulant dans le dit arrondissement de votation ; et si aucun journal n'est publié dans le comté, en ce cas dans un journal publié dans le comté le plus proche : pourvu que, en cas de demande de retranchement de noms sur la liste des électeurs, le dit avis soit mis à la poste, dûment enregistré et affranchi, au moins une semaine avant le dit appel, à l'adresse de la personne ou des personnes, si elles sont connues de l'appelant. Le juge entendra les appels sur affidavits, ou, s'il en est requis par l'appelant ou par la personne s'opposant à l'appel, sur preuve orale sous serment ; et il pourra émettre un ordre par écrit enjoignant de retrancher de la dite liste ou d'y ajouter les noms de cette personne ou de ces personnes comme électeurs ; et, lorsqu'il

y aura plus d'un appel d'une même liste d'électeurs, le juge comprendra dans un même ordre les résultats de ses décisions à l'égard de tous ces appels; et cet ordre sera remis à l'officier ayant la garde de la dite liste d'électeurs, qui devra, conformément à cet ordre, retrancher de la dite liste ou y ajouter les noms des dites personnes comme électeurs; et cette liste ainsi modifiée sera la liste des électeurs de l'arrondissement de votation.

CÉDULE C.

" Province de.....comté (ou cité) de..... arrondissement de votation (ou sous-arrondissement) de

Je donne avis par les présentes que, le.....jour de..... A.D. je présenterai demande au juge de la cour de comté de....., à..... aux fins de faire modifier, pour l'élection de membres de la Chambre des Communes du Canada, la liste des électeurs de l'arrondissement de votation (ou sous-arrondissement de).. .., en (ajoutant à cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule "A", ou en retranchant de cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule "B", ou en changeant les noms A, B, C, D, etc., en ceux de E, F, G, H, etc.)

Daté à ce.....jour de..... A.D.....

Signé..... X.Y.,

Appelant."

Page 7, ligne 32, après " paragraphe 2 ", insérez l'article suivant :

ARTICLE 18A.

" L'article 43 du dit acte ne s'appliquera pas à l'Ile du Prince-Edouard."

Page 8, ligne 39, après " prêter ", insérez l'article suivant :

21A.

" Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard si, lorsqu'une personne voudra voter, il est fait objection, pour cause de non-qualification, à son droit de vote, et qu'un candidat ou quelque agent d'un candidat ou (en l'absence d'un tel agent), quelque électeur agissant dans l'intérêt d'un candidat, fasse l'objection en présence de l'électeur, le sous-officier-rapporteur numérotera et marquera de ses initiales le bulletin avant de le donner à la dite personne, et marquera, en regard du nom de celle-ci, dans le cahier de votation, un numéro correspondant; après quoi cette personne aura droit de recevoir le bulletin et de voter."

Page 9, ligne 8, après " produire " insérez " ; et, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, les mots ' objection faite ', en regard du nom du votant au droit duquel il aura été fait objection en vertu de l'article 21A du présent acte ".

Page 9, ligne 26, après " abrogé " insérez les articles suivants :

26A.

" Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, le sous-officier-rapporteur devra aussi, en faisant le compte des votes, placer dans une enveloppe à part ou dans un paquet à part tous les bulletins numérotés et marqués conformément à l'article 21a du présent acte."

26B.

" L'article 57 du dit acte, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, sera sans application à la décision du point de la qualification ou de la non-qualification d'un électeur dont le bulletin aura été numéroté et marqué d'initiales conformément à l'article 21a du présent acte."

26C.

“ L'article 58 du dit acte, tel que modifié par l'article 8 du chapitre 11 des Statuts de 1888, est modifié de nouveau, par le retranchement de tous les mots depuis “ candidat ”, dans la ligne 4, jusqu'au premier “ des ” dans la ligne 9, et par l'insertion après le mot “ remis ” dans la même ligne, de ce qui suit “ des bulletins numérotés et marqués d'initiales par lui conformément à l'article 21a du présent acte.”

Page 9, ligne 30, après “ ligne ” insérez : “ et en insérant à la place ce qui suit : “ (3) que, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, quelqu'un a voté dans le district électoral, qui n'avait point dûment qualité pour le faire.”

Page 9, ligne 40, après “ ligne ” insérez l'article suivant :

27A.

“ L'article 133 du dit acte est abrogé.”

Page 10, ligne 11, après “ dépositaire ” insérez l'article suivant :

30A.

“ Le Gouverneur en conseil pourra préparer à titre d'annexes du présent acte les formules des serments qu'auront à prêter les votants à une élection tenue sous l'autorité de cet acte.”

M. Fitzpatrick propose, secondé par Sir Louis Davies, que les deuxième, quatrième, cinquième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième amendements soient désavoués pour les raisons suivantes :

Parce que l'amendement fait par le Sénat au bill, exemptant de son application les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de Manitoba, et pourvoyant à une révision spéciale des listes des électeurs dans ces provinces pour les élections à cette Chambre, est contraire au principe général du bill.

Que la procédure proposée par le Sénat pour assurer la révision de ces listes, sous l'autorité de ce parlement, est absolument insuffisante et ne peut être appliquée sans créer un système compliqué et coûteux, incompatible avec l'objet visé par le bill.

Qu'en conséquence, l'amendement pourvoit de fait à la continuation dans les dites provinces du système coûteux et incommode qui a actuellement pour effet de créer des listes spéciales de votants pour les élections fédérales.

Que l'adoption de l'amendement par le Sénat, après son rejet par la Chambre des Communes, est inconciliable avec le droit et le privilège indéniable de cette Chambre de déterminer les conditions du cens qui régissent l'élection de ses membres, et qu'elle est d'autant plus injustifiable que le pays s'est prononcé énergiquement en faveur du principe du bill.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de M. Mills, secondé par M. Davin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à trois heures cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

Jeudi, 9 juin 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Fitzpatrick, proposant, — Que les deuxième, quatrième, cinquième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième amendements faits par le Sénat au bill (No 16) intitulé : “ Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des Elections fédérales,” soient désavoués.—

Et la question étant posée, la Chambre se divise ; et elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce aux premier, troisième, sixième et douzième de leurs amendements au bill (No 16) intitulé : “ Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des Elections Fédérales,” et qu'elle désapprouve les deuxième, quatrième, cinquième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième de leur amendements pour les raisons suivantes :—

Parce que l'amendement fait par le Sénat au bill, exemptant de son application les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Manitoba, et pourvoyant à une revision spéciale des listes des électeurs dans ces provinces pour les élections à cette Chambre, est contraire au principe général du bill.

Que la procédure proposée par le Sénat pour assurer la revision de ces listes sous l'autorité de ce parlement, est absolument insuffisante et ne peut être appliquée sans créer un système compliqué et coûteux, incompatible avec l'objet visé par le bill.

Qu'en conséquence, l'amendement pourvoit de fait à la continuation dans les dites provinces du système coûteux et incommode qui a actuellement pour effet de créer des listes spéciales de votants pour les élections fédérales.

Que l'adoption de l'amendement par le Sénat, après son rejet par la Chambre des Communes, est inconciliable avec le droit et le privilège indéniable de cette Chambre de déterminer les conditions du cens qui régissent l'élection de ses membres, et qu'elle est d'autant plus injustifiable que le pays s'est prononcé énergiquement en faveur du principe du bill.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 145) intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer,” lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 3, retranchez tous les mots après “ suit ” jusqu'à la fin du bill, et insérez les clauses suivantes :—

I. L'article 240 de l'Acte des chemins de fer est modifié par l'insertion, après le mot : “ wagons ”, dans la septième ligne, des mots : et, pareillement, à toute autre entreprise de transport des voyageurs ou passagers, ou des marchandises par terre ou par eau ”.

II. Dans tous les cas où le prix qu'une compagnie demandera pour un service de transport exécuté partie par chemin de fer et partie par steamer ou par voie d'une ligne de steamers, sera exprimé en une seule somme, le comité des chemins de fer, pour décider si le prix exigé établit une disparité ou est contraire aux dispositions

de l'Acte des chemins de fer, pourra déterminer la proportion de cette somme qui doit être considérée comme proprement afférente au transport par chemin de fer, et décider conformément.

III. L'article 52 de l'Acte des chemins de fer est modifié par l'insertion, après le mot : " directeurs " en la première ligne, des mots : " à moins de dispositions autres portées par règlement."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 161) concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution de travaux publics.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 168) concernant le Fonds des Ecoles du Manitoba.

M. Fielding propose, secondé par M. Blair, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Beausoleil,	Edwards,	Lavergne,	Oliver,
Beith,	Ellis,	Lister,	Parmalee,
Bernier,	Erb,	Livingstone,	Paterson,
Blair,	Fielding,	Mackie,	Pettet,
Borden (King),	Fisher,	McClure,	Proulx,
Bourassa,	Fraser (Guysborough),	McGregor,	Rinfret,
Bourbonnais,	Fraser (Lambton)	McGugan,	Rogers,
Bennett,	Frost,	McHugh,	Ross,
Casey,	Gauthier,	McLellan,	Rutherford,
Choquette,	Gauvreau,	McMullen,	Sifton,
Christie,	Graham,	Madore,	Stenson,
Copp,	Haley,	Malouin,	Sutherland,
Davies (Sir Louis),	Hurley,	Mignault,	Talbot,
Davis,	Landerkin,	Monet,	Tarte, et
Dechêne,	Laurier (Sir Wilfrid),	Mulock,	Turcot.—61.
Dupré,			

CONTRE :

Messieurs

Bell (Addington),	Foster,	McAlister,	Quinn,
Bergeron,	Haggart,	McCleary,	Sproule,
Blanchard,	Henderson,	McInerney,	Taylor,
Clancy,	Hodgins,	McNeill,	Tisdale,
Clarke,	Kloepfer,	Marcotte,	Tyrwhitt,
Costigan,	LaRivière,	Mills,	Wallace,
Craig,	Macdonald (King),	Morin,	Wilson et
Davin,	MacLaren,	Pope,	Wood (Brockville).—32.

La question est ainsi résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 169) concernant le compte de la province du Manitoba.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 167) portant une nouvelle modification de l'Acte des Postes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 170) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les employés publics".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

L'ordre du jour appelant la réception du rapport du comité des Voies et Moyens; M. Fielding propose, secondé par M. Blair, que l'ordre soit rescindé, et que les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, le 19 avril dernier, soient de nouveau renvoyées au dit comité pour plus ample considération.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu, qu'il est expédient d'abroger l'article 6 du *Tarif des douanes*, 1897, et de le remplacer par le suivant :—

6. L'importation en Canada d'aucuns des effets énumérés, décrits ou mentionnés à l'annexe C du présent acte, est prohibée; et s'il en est importé, ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront détruits, ou il en sera autrement disposé suivant que le ministre des Douanes l'ordonnera; et toute personne qui importera, fera importer, ou permettra que l'on importe des effets ainsi prohibés, sera passible, pour chaque contravention, d'une amende de deux cents piastres.

2. Résolu, qu'il est expédient de décréter que l'article 17 du *Tarif des douanes* 1897, sera abrogé à compter du premier jour d'août de la présente année, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et remplacé par le suivant :—

17. Les articles du cru, de la production ou de la fabrication d'aucun des pays suivants, pourront, lorsqu'ils seront importés directement en Canada d'aucun de ces pays, être déclarés en douane ou retirés d'entrepôt pour la consommation en Canada au taux de droit réduit prévu par le tarif de préférence britannique mentionné à l'annexe D du présent acte :—

(a.) Le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande ;

(b.) La colonie britannique des Bermudes ;

(c.) Les colonies britanniques communément appelées Indes Occidentales anglaises, comprenant :—

Les Bahamas ;

La Jamaïque ;

Les îles Turques et Caïques ;

Les Îles Sous-le-Vent (Antigua, Saint-Christophe, Nevis, Dominique, Montserrat, et les îles Vierges) ;

Les Îles-du-Vent (Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie) ;

Les Barbades ;

Trinidad et Tabago ;

La Guyane anglaise ;

(d) Toute autre colonie ou possession britannique dont le tarif est, en somme, aussi favorable au Canada que le tarif de préférence britannique y mentionné l'est à cette colonie ou possession.

“ Pourvu, toutefois, que les articles manufacturés qui seront admis aux termes de ce tarif de préférence soient fabriqués *bonâ fide* dans le pays ou les pays ayant droit aux bénéfices de ce tarif, et que ces bénéfices ne s'étendent pas à l'importation des articles dont la fabrication ne sera pas due, pour une bonne part, à la main-d'œuvre de ces pays. Toute question survenant au sujet du droit qu'un article pourrait avoir à ces bénéfices, sera décidée par le ministre des Douanes, dont la décision sera finale.

“ 2. Le sucre brut, y compris tout sucre décrit à l'item 436 de l'annexe A pourra, lorsqu'il sera importé d'une colonie ou possession britannique, être déclaré en douane ou retiré d'entrepôt pour la consommation en Canada au taux de droit réduit prévu par le tarif de préférence britannique.

“ 3. Le ministre des Douanes, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, déterminera quelles colonies ou possessions britanniques auront droit aux bénéfices du tarif de préférence aux termes du paragraphe (d) du présent article.

“ 4. Le ministre des Douanes pourra, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, faire les règlements qui seront jugés nécessaires pour la mise à exécution de l'intention du présent article.”

3. Résolu, qu'il est expédient de décréter que l'annexe D du *Tarif des douanes*, 1897, sera abrogée à compter du premier jour d'août de la présente année, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et remplacée par la suivante :

ANNEXE D.

* "TARIF DE PRÉFÉRENCE BRITANNIQUE.

" Sur les articles ayant droit aux bénéfices de ce tarif de préférence aux termes de l'article 17, les droits mentionnés à l'annexe A seront réduits comme il suit :—La réduction sera d'un quart du droit mentionné à l'annexe A, et le droit à prélever, percevoir et payer égalera les trois quarts du droit mentionné à l'annexe A ;

" Pourvu, toutefois, que cette réduction ne s'applique à aucun des articles suivants, et que ces articles soient, dans tous les cas, assujétis aux droits mentionnés à l'annexe A, savoir :—Vins, malt, liqueurs, spiritueux, liqueurs spiritueuses, médicaments liquides et articles contenant de l'alcool ; tabac, cigares et cigarettes ;

" Pourvu, aussi, que la réduction ne s'applique qu'au sucre raffiné, quand il aura été prouvé d'une manière satisfaisante au ministre des Douanes que ce sucre raffiné a été fabriqué en entier avec du sucre brut produit dans les colonies ou possessions britanniques."

4. Résolu, qu'il est expédient d'abroger l'item 221 de l'Annexe A du *Tarif des douanes*, 1897, et de le remplacer par le suivant :—

" 221. Bottes, bottines et souliers en caoutchouc ; courroies en caoutchouc, ciment de caoutchouc et tous articles ouvrés en caoutchouc et en guttapercha, n a.p., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.

5. Résolu, qu'il est expédient d'abroger les item 435 et 436 de l'Annexe A du *Tarif des douanes*, 1897, et de les remplacer par les suivants :—

" 435. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, n'accusant pas plus de quatre-vingt-huit degrés au polariscope, une piastre et huit centins par cent livres, et pour chaque degré additionnel, un centin et demi par cent livres. Les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et les fractions de plus que cinq dixièmes seront imposées comme étant un degré.

" 436. Sucre, n.s.a., pas au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucres ou pompages égouttés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions, n'accusant pas plus que soixante-quinze degrés au polariscope, quarante centins par cent livres, et pour chaque degré additionnel, un centin et demi par cent livres. Les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et les fractions de plus que cinq dixièmes seront imposées comme étant un degré. Les colis ordinaires dans lesquels ils seront importés seront admis en franchise.

6. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les item 445 et 446 de l'Annexe A du *Tarif des Douanes*, 1897, seront abrogés le et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

7. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le, et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, l'item suivant sera ajouté à l'Annexe B du *Tarif des Douanes*, 1897 :—

" 636. Tabac non ouvré, pour les fins de l'accise, d'après les conditions de l'*Acte du Revenu* de l'intérieur."

8. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, outre les droits d'accise, actuellement perçus sur le tabac fabriqué, les cigares et les cigarettes, les droits d'accise suivants seront imposés et perçus, savoir :—

(a) Sur tout tabac étranger en feuilles, à l'état naturel, non écôlé, retiré d'entrepôt pour fins de fabrication dans une manufacture de cigares ou de tabac, dix centins par livre.

(b) Sur tout tabac étranger en feuilles, à l'état naturel, écôlé, retiré d'entrepôt pour fins de fabrication dans une manufacture de cigares ou de tabac, quatorze centins par livre.

Pourvu que le poids d'après lequel ce droit sera calculé soit conforme à l'étalon mentionné dans le paragraphe (c) de l'article 247, de l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

9. Résolu, que sauf en ce qui en est autrement prescrit, le présent acte sera censé être entré en vigueur le sixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Campbell fait, en conséquence, rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'il est expédient d'abroger l'article 6 du *Tarif des Douanes*, 1897, et de le remplacer par le suivant :—

6. L'importation en Canada d'aucuns des effets énumérés, décrits ou mentionnés à l'annexe C du présent acte, est prohibée; et s'il en est importé, ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront détruits, ou il en sera autrement disposé suivant que le ministre des Douanes l'ordonnera; et toute personne qui importera, fera importer, ou permettra que l'on importe des effets ainsi prohibés, sera passible, pour chaque contravention, d'une amende de deux cents piastres.

2. Résolu, qu'il est expédient de décréter que l'article 17 du *Tarif des Douanes*, 1897, sera abrogé à compter du premier jour d'août de la présente année, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et remplacé par le suivant :—

17. Les articles du cru, de la production ou de la fabrication d'aucun des pays suivants, pourront, lorsqu'ils seront importés directement en Canada d'aucun de ces pays, être déclarés en douane ou retirés d'entrepôt pour la consommation en Canada au taux de droit réduit prévu par le tarif de préférence britannique mentionné à l'annexe D du présent acte :—

(a.) Le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande;

(b.) La colonie britannique des Bermudes;

(c.) Les colonies britanniques communément appelées Indes Occidentales anglaises, comprenant :—

Les Bahamas;

La Jamaïque;

Les îles Turques et Caïques;

Les îles Sous-le-Vent (Antigua, Saint-Christophe, Nevis, Dominique, Montserrat, et les îles Vierges);

Les îles-du-Vent (Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie);

Les Barbades;

Trinidad et Tabago;

La Guyane anglaise;

“(d) Toute autre colonie ou possession britannique dont le tarif est en somme, aussi favorable au Canada que le tarif de préférence britannique y mentionné l'est à cette colonie ou possession.”

“Pourvu, toutefois, que les articles manufacturés qui seront admis aux termes de ce tarif de préférence soient fabriqués *bonâ fide* dans le pays ou les pays ayant droit aux bénéfices de ce tarif, et que ces bénéfices ne s'étendent pas à l'importation des articles dont la fabrication ne sera pas due, pour une bonne part, à la main-d'œuvre de ces pays. Toute question survenant au sujet du droit qu'un article pourrait avoir à ces bénéfices, sera décidée par le ministre des Douanes, dont la décision sera finale.

“2. Le sucre brut, y compris tout sucre décrit à l'item 436 de l'annexe A pourra, lorsqu'il sera importé d'une colonie ou possession britannique, être déclaré en douane ou retiré d'entrepôt pour la consommation en Canada au taux de droit réduit prévu par le tarif de préférence britannique.

“ 3. Le ministre des Douanes, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, déterminera quelles colonies ou possessions britanniques auront droit aux bénéfices du tarif de préférence aux termes du paragraphe (d) du présent article.

“ 4. Le ministre des Douanes pourra, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, faire les réglemens qui seront jugés nécessaires pour la mise à exécution de l'intention du présent article.”

3. Résolu, qu'il est expédient de décréter que l'annexe D du *Tarif des Douanes*, 1897, sera abrogée à compter du premier jour d'août de la présente année, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et remplacée par la suivante :

ANNEXE D.

“ TARIF DE PRÉFÉRENCE BRITANNIQUE.

“ Sur les articles ayant droit aux bénéfices de ce tarif de préférence aux termes de l'article 17, les droits mentionnés à l'annexe A seront réduits comme il suit :—La réduction sera d'un quart du droit mentionné à l'annexe A, et le droit à prélever, percevoir et payer égalera les trois quarts du droit mentionné à l'annexe A ;

“ Pourvu, toutefois, que cette réduction ne s'applique à aucun des articles suivants, et que ces articles soient, dans tous les cas, assujétis aux droits mentionnés à l'annexe A, savoir :—Vins, malt, liqueurs, liqueurs spiritueuses, médicaments liquides et articles contenant de l'alcool ; tabac, cigares et cigarettes ;

“ Pourvu, aussi, que la réduction ne s'applique qu'au sucre raffiné, quand il aura été prouvé d'une manière satisfaisante au ministre des Douanes que ce sucre raffiné a été fabriqué en entier avec du sucre brut produit dans les colonies ou possessions britanniques.”

4. Résolu, qu'il est expédient d'abroger l'item 221 de l'Annexe A du *Tarif des douanes*, 1897, et de le remplacer par le suivant :

“ 221. Bottes, bottines et souliers en caoutchouc ; courroies en caoutchouc, ciment de caoutchouc et tous articles ouvrés en caoutchouc et en guttapercha, n.s.p., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.

5. Résolu, qu'il est expédient d'abroger les item 435 et 436 de l'annexe A du *Tarif des douanes*, 1897, et de les remplacer par les suivants :—

“ 435. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, n'accusant pas plus de quatre-vingt-huit degrés au polariscope, une piastre et huit centins par cent livres, et pour chaque degré additionnel, un centin et demi par cent livres. Les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et les fractions de plus que cinq dixièmes seront imposées comme étant un degré.

“ 436. Sucre, n.s.a., pas au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucres ou pompages égouttés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions, n'accusant pas plus que soixante-quinze degrés au polariscope, quarante centins par cent livres, et pour chaque degré additionnel, un centin et demi par cent livres. Les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et les fractions de plus que cinq dixièmes seront imposées comme étant un degré. Les colis ordinaires dans lesquels ils seront importés seront admis en franchise.

6. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les item 445 et 446 de l'Annexe A du *Tarif des Douanes*, 1897, seront abrogés le et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

7. Résolu, qu'il est expédient de prescrire que le, et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, l'item suivant sera ajouté à l'Annexe B du *Tarif des Douanes*, 1897 :—

“ 636. Tabac non ouvré, pour les fins de l'accise, d'après les conditions de l'*Acte du Revenu* de l'intérieur.”

8. Résolu,—Qu'il expédient de prescrire que le et après le premier jour de juillet de la présente année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, outre les droits d'accise actuellement perçus sur le tabac fabriqué, les cigares et les cigarettes, les droits d'accise suivants seront imposés et perçus, savoir : —

(a) Sur toute tabac étranger en feuilles, à l'état naturel, non écôté, retiré d'entrepôt pour fins de fabrication dans une manufacture de cigares ou de tabac, dix centins par livre.

(b) Sur tout tabac étranger en feuilles, à l'état naturel, écôté, retiré d'entrepôt pour fins de fabrication dans une manufacture de cigares ou de tabac, quatorze centins par livre.

Pourvu que le poids d'après lequel ce droit sera calculé soit conforme à l'étalon mentionné dans le paragraphe (c) de l'article 217, de l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

9. Résolu, que sauf en ce qui en est autrement prescrit, le présent acte sera censé être entré en vigueur le sixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Campbell informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 171) modifiant le tarif de Douanes, 1897.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 172) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1898, pour la production d'un état devant indiquer les noms de tous les fournisseurs d'approvisionnements pour le camp militaire d'Aldershot, N.-E., depuis juillet 1896, le prix alloué ou payé pour chaque espèce d'articles fournis, les noms des soumissionnaires, les prix fixés par chaque soumissionnaire, et les montants accordés ; aussi, pour la production d'une liste des prix payés pour chaque espèce d'articles fournis pour le camp d'Aldershot de 1888 à 1897, inclusivement, avec les noms des fournisseurs de chaque espèce d'articles. (*Document de la session, No 118.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux et édifices publics—imputable sur le revenu : édifices publics à la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Salle d'exercices d'Halifax—à voter de nouveau, \$20,000 ; nouveau crédit, \$6,000—\$26,000 ; édifice public de Windsor—reconstruction du bâtiment incendié le 17 octobre 1897, à voter de nouveau, \$11,000 ; salle d'exercices de Windsor—reconstruction du bâtiment incendié le 17 octobre 1897—somme supplémentaire nécessaire, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics au Nouveau-Brunswick, savoir :—Quarantaine de Saint-Jean—Ile-aux-Perdrix—puits artésien, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics dans la province de Québec, savoir:—Bureau de poste de Montréal—pour recouvrir le toit en cuivre, \$8,000; douane de Québec—renouvellements, améliorations, réparations, etc, \$6,000; bureau de poste de Québec améliorations, etc, \$2,600; douane et entrepôt d'examen de Québec—nouveau trottoir en ciment, \$1,400; entrepôt d'examen de Montréal—plancher neuf, \$3,000; bâtiments d'immigration de Québec sur la levée Louise, brise-lames et bâtiments du quai de la Reine—somme supplémentaire nécessaire, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour édifices publics dans Ontario, savoir:—Édifices publics, Ottawa—à la succession de feu Samuel Howell, en règlement complet et final de toutes réclamations pour dommages causés par l'eau tombant du toit du bloc du sud sur sa propriété de la rue Sparks, \$600; édifice public d'Annprior—à voter de nouveau, \$1,100; édifices publics, Ottawa—pour mettre plus effectivement à l'épreuve du feu les mansardes et le toit du bloc du sud—y compris des rayons en acier et autres améliorations dans la voûte de sûreté, \$33,000; édifices publics, Ottawa—4 nouvelles chaudières, bloc de l'ouest, \$7,000; édifices publics, Ottawa—nouvel ascenseur, bloc de l'est, \$4,000; bureau de poste de Belleville—nouvelle devanture de casiers, \$1,600; édifice public de Sainte-Catherine—changements et améliorations, etc., \$800; édifices publics, Ottawa—réparations au mur de maçonnerie du soubassement, \$4,000; édifice public du Portage-du-Rat—la municipalité a fourni gratuitement un emplacement convenable, \$8,000; édifice public de Sarnia, \$5,000; édifice public de Woodstock, \$5,000; édifice public d'Ingersoll, \$5,000; parc de la côte du major—pour terminer la clôture en pierre, avenue Muckenzie, et poser une balustrade en fer, \$3,880; édifice public de Brockville—nouvelles chaudières, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics dans Manitoba, savoir:—Douane de Winnipeg—réparations et améliorations, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent quatre-vingt-douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics dans les Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Palais de justice de Medicine-Hat, etc.—pour remplacer le palais de justice détruit par le feu, \$6,000; Régina—rayons mobiles en acier pour le bureau des titres fonciers, \$792; bureau des titres fonciers de Régina, \$12,000; bâtiment d'immigration de Yorkton, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics dans la Colombie-Britannique, savoir:—Salle d'exercices de Vancouver—district de New-Westminster—emplacement donné gratuitement, \$20,000; édifices publics de Kamloops, \$3,000; bureau de poste de Vancouver—améliorations, etc., \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales, savoir:—Reconstruction du laboratoire détruit par l'incendie, et améliorations, renouvellements, etc., se rattachant aux édifices actuels, clôtures, etc.—nouvelle somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.:—Édifices fédéraux—force électrique et autre pour les ascenseurs, les machines à annuler les timbres, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Iona—quai, \$2,000; Ingonish—North Bay—brise-lames, \$2,000; Englishtown—quai, \$1,500; Arichat-Ouest—pour terminer les réparations du quai, \$700; Petit-de-Grat—reconstruction des travaux de protection et dragage, \$1,500; Cow-Bay—réparations du brise-lames, \$5,000; New-Harbour—brise-lames, \$4,000; Port-

Hillford—brise-lames, \$4,000 ; Rivière aux Saumons, comté de Halifax—quai, \$1,650 ; Ile Tancook—réparations au quai, \$1,500 ; White-Point—réparation du brise-lames et enlèvement de récif, \$1,200 ; Western-Head—réparations au brise-lames, \$1,500 ; McNutt's-Island—protection de la grève, \$1,000 ; Swirn's-Point—quai, \$2,000 ; Jordan-Bay-Est—réparations au brise-lames, \$2,500 ; Upper-Wood's Harbour—quai, \$2,500 ; Upper-Port Latour—quai, \$2,000 ; Louis-Head—réparations aux caissons de protection, \$600 ; Sanford (ou Cranberry Head)—brise-lames, \$3,500 ; Coffin's-Island—réparation et prolongation des travaux pour la protection de la grève, \$1,000 ; Port-Maitland, comté de Yarmouth—réparations au brise-lames—à voter de nouveau, \$700 ; Meteghan River—reconstruction de la superstructure, etc., du brise-lames, \$4,000 ; Anse-Belliveau—reconstruction de la superstructure du brise-lames du nord, \$2,000 ; Hampton-Pier—réparations, \$3,000 ; Hall's-Harbour—reconstruction de la partie détruite du brise-lames, \$3,600 ; Canada-Creek—réparation du brise-lames, \$1,000 ; village de la rivière Herbert—quai, \$1,200 ; Advocate-Harbour—quai, \$2,000 ; Merigomish-Harbour—prolongement du quai, \$900 ; Ile de Pietou—réparation des vieux travaux et du nouveau bloc, \$800 ; phare de Pietou—protection de la grève, \$2,800 ; Grosse Ile Merigomish—quai (à voter de nouveau, \$900), \$950 ; Anse Livingston—quai, \$3,000 ; Anse McNair—réparations au quai, \$900 ; Tracadie-Est—reconstruction du brise-lames, \$3,500 ; Judique—nouveau quai—autre somme nécessaire, \$11,500 ; Port-Hood—autre somme nécessaire pour réparations, \$600 ; Chéticamp—réparations au quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-un mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Haut de la rivière Tobique—amélioration du chenal, \$800 ; Rivière-Noire—réparations au quai, \$450 ; port de Saint-Jean—pour compléter le relevé hydrographique, \$2,500 ; Mispec—réparations au brise-lames, \$800 ; pont de la rivière Main—quai, \$1,200 ; Richibouctou—jetées—réparations et dragage, \$8,000 ; Bouctouche—réparations au quai, \$1,000 ; Cocagne—réparations au quai, \$3,000 ; Chatham—réparations au quai de la douane, \$1,000 ; Tracadie—nouveau pilier—achat et réparations, etc., \$1,200 ; brise-lames de Clifton—pilier érosoté, talus en pierre et réparations, \$9,000 ; Caraquet—réparations au quai, \$500 ; Campbellton—réparations au quai de lestage, \$2,500 ; Dalhousie—réparations au quai de lestage (à voter de nouveau), \$1,700 ; Eglise-Brûlée—quai, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'île du Prince-Edouard, savoir : China-Point—reconstruction du pier principal, \$2,000 ; pier de Hickey—réparations, \$750 ; pier de McConnel—renouvellements, etc., \$500 ; pier de la baie Saint-Marie—réparations, \$500 ; pier de la baie Saint-Pierre—reconstruction, \$500 ; pier de la rivière Mink—réparations, \$500 ; travaux du port à Miminégash—réparations, \$2,000 ; addition au brise-lames du nord, \$2,500 ; \$4,500 ; pier de McGee—réparations et renforcement, \$1,500 ; port de Summerside—à voter de nouveau, \$30,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent vingt-neuf mille deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province de Québec, savoir : Saint-Laurent—réparation du quai, \$2,000 ; Maria—quai, \$5,000 ; Ile de la Madeleine—brise-lames, \$5,000 ; Newport—réparation au mur de soutènement, \$1,700 ; Rivière cap-Chatte—pier, \$3,500 ; Rimouski—réparations urgentes au pier, \$1,800 ; quai de Saint-Nicolas—autre somme nécessaire, \$3,000 ; Saint-Alphonse (Bagotville)—réparations au débarcadère, \$2,000 ; l'Anse Saint-Jean—réparations au pier, \$1,000 ; Anse-à-l'Eau (Tadoussac)—débarcadère, etc., \$1,500 ; Pointe-aux-Esquimaux—quai, \$1,000 ; rivière Saguenay, en aval de Chicoutimi—dragage, \$3,000 ; Saint-Alexis, baie des Ha! Ha!—jetée, \$4,000 ; Chicoutimi—hangar sur le quai, \$1,500 ; quai de la Rivière-du-Loup (en bas)—réparations, \$3,800 ; les Éboulements—réparations au quai, \$1,500 ; Ile-aux-Coudres—réparations au quai, \$1,000 ; baie Saint-Paul, Cap-aux-Corbeaux—prolongement de 200 pieds et réparations au quai, \$10,000 ; Saint-Irénée—réparations au quai et son prolongement vers le rivage, achèvement, \$2,000 ; Saint-Roch des Aulnais—quai, somme supplémen-

taire nécessaire, \$4,000; L'Islet—quai, \$1,500; Lauzon—réparations au ponton et d'une remise sur ce ponton, \$1,000; Grosse-Ile—réparations au quai, \$2,000; Rivière-du-Sud—travaux de protection, \$3,000; Berthier (en bas)—réparations au quai, \$500; Kamouraska—réparations au quai et son prolongement, \$7,000; Sillery Cove—quai à la Pointe-à-Pizeau, \$5,000; Cap-Santé—Enlèvement de cailloux, \$650; rivière Saint-Maurice—amélioration du chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque, dragage, \$2,500; Doucet's-Landing—dragage, \$4,000; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage du chenal à partir du lac Saint-Pierre à Louisville, \$6,000; Saint-Anne de Sorel—prolongement de la jetée jusqu'au rivage, \$1,600; Longueuil—importantes réparations au quai, \$10,000; Lapruirie—dragage du chenal des bateaux à vapeur, \$7,000; quai des Cèdres—réparations, etc., \$1,500; Côteau-Landing—dragage, \$10,000; Port-Lewis—quai \$2,500; rivière Chateauguay—dragage, \$5,000; Rivière-du-Lièvre, pour pourvoir au règlement des réclamations pour dommages causés aux propriétés riveraines par suite d'inondation due au barrage des Petits rapides, \$160, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille deux cent treize piastres et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province d'Ontario, savoir:—Port-Hope—réparations aux jetées et dragage, etc., \$8,500; bassin de radoub de Kingston—éclairage électrique, etc., \$1,500; port de Kingston—dragage, \$15,000; port de Pictou—dragage, \$7,000; Newcastle—dragage et réparations aux jetées, \$1,750; Oshawa—réparations à la jetée "à condition que le havre soit transféré à la corporation de la ville et que cette dernière s'engage à le maintenir à l'avenir", \$8,000; Oakville—réparations à la jetée et dragage, \$7,500; port de Jordan—dragage, \$5,000; Owen-Sound—dragage—pour rembourser à la ville la somme dépensée d'après l'autorisation de l'ancien gouvernement, \$3,263.21; port de Rondeau—dragage, \$2,500—réparations à la jetée, \$3,500; \$6,000; creek Petit Ours—dragage, \$2,000; Bayfield—dragage, \$1,200; port de Thornbury—dragage, \$2,000; port de Goderich—dragage, \$10,000; Port-Albert—dragage et réparations à la jetée, \$1,000; rivière Sydenham—dragage, \$5,000; rivière Saugeen—dragage, \$4,500; Southampton—dragage, \$2,000; Hawkesbury, rivière Ottawa—dragage, \$3,000; Mines de Bruce—quai, \$5,000; Débarcadère de Richard, Ile de Saint-Joseph—achat du quai, \$3,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province de Manitoba, savoir:—quai sur le lac Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Colombie-Britannique, savoir:—Améliorations sur la rivière Kootenay en aval du fort Steele, \$5,000; Williams-Head—station de quarantaine, plus grandes facilités de quaiage et amélioration du service de l'eau, \$6,000; rivière Fraser—amélioration du chenal, etc., montant supplémentaire nécessaire, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du district provisoire du Yukon, savoir:—Rivière Stikine du fort Wrangel à Glenora, lac Teslin et rivières Lewes, Hootalinqua et Yukon—levés et améliorations, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées, savoir:—pont de la rue Maria sur le canal Rideau, Ottawa—Somme supplémentaire nécessaire pour la reconstruction, \$10,000; pont des Joachims—reconstruction, pourvu que les intéressés contribuent le reste, \$15,000; rivière Spray—pont neuf à Banff, \$2,500; sentier conduisant d'Edmonton vers le district du Yukon, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin de 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, savoir:—Ligne télégraphique entre Mahou et Margaree—nouveaux poteaux, \$1,900; ligne télégraphique entre Meat-Cove et Ingouish—nouveaux poteaux, \$2,500; ligne de Dingwall à Meat-Cove—raccordement télégraphique, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-neuf piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour télégraphes dans les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—ligne télégraphique entre Battleford et la Traverse de Clark—paiement à Thomas Dewan de poteaux fournis, etc., relativement à l'entreprise de G. F. Tupper, en date du 16 avril 1887, pour la livraison de poteaux de télégraphe entre Humbolt et la Traverse de Clark, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour télégraphe dans la Colombie-Britannique, savoir :—pour pourvoir au raccordement du lac Nicholas au réseau télégraphique du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—paiement à M. W. B. A. Ritchie, Halifax, des frais à lui dus pour avoir occupé pour la défense dans les actions se rattachant aux funérailles de feu Sir John Thompson, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—perception du revenu,—glissoirs et estacades; savoir :—perception des droits de glissoirs et d'estacades, y compris les appointements des commis de ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—Capital—Chemins de fer, savoir :—chemin de fer Intercolonial :—matériel roulant, \$600,000; agrandissement du terrain à Saint-Jean (N.-B.), \$250,000; construction d'un entrepôt à grain à Saint-Jean (N.-B.), \$75,000; construction d'un entrepôt à grain à Halifax, \$75,000; construction d'un pont sur la tranchée au nord de la rivière Elm-Tree, \$900; gare et voie d'évitement à Humphreys, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—canal de Cornwall :—pour payer à J. G. Snetsinger, intérêt sur \$12,000, depuis son expropriation, le 12 janvier 1894, jusqu'à la date du paiement, 13 août 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine :—approfondissement de la rivière Saint-Pierre (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Saut-Sainte-Marie :—construction et équipement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—revenu—canaux, savoir :—Canal Beauharnois :—Achat d'un terrain d'Auguste Langevin (Bergevin), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly—continuation et achèvement des travaux de drainage et des aqueducs à Saint-Jean (Qué.), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine :—Pour indemniser A. Aubertin de dommages causés à sa propriété par des fuites d'eau du canal Lachine, du 1er janvier 1893 au 1er octobre 1897, 3 ans et 9 mois à \$100 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent :—Construction de trois pertuis dans le barrage à Hastings, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland :—Pour continuer le renouvellement de la superstructure des piers à Port-Dalhousie, \$20,000; pour continuer le renouvellement des caissons de protection du pont-tournant, \$8,300; pour renouve-

ler le pont sur le coursier Welland et curage du coursier, \$3,000; pour améliorer les fossés latéraux du canal d'alimentation, \$800; pour renouveler le barrage et le pont de Dunville, \$39,000; pour enlever les éboulis du printemps, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Pour la construction d'un mur de protection en pierre sur le bord du lac Saint-François, \$2,500; pour les frais encourus par une commission de chemin de fer en recueillant des renseignements et autrement, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille quatre cent soixante et une piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux chemins de fer, savoir :—Pour payer la somme restée impayée sur la subvention autorisée par les 52 Vic., ch. 3 et 53 Vic., ch. 2, en aide de la *Central Railway Company of New Brunswick*, la date mentionnée au contrat pour l'achèvement de l'entreprise ayant expiré avant cet achèvement, mais la somme étant reconnue comme due, bien que les changements faits aux devis n'aient pas été autorisés légalement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit :

Vendredi matin, 10 juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 126) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan."

Bill (No 137) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial."

Bill (No 158) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron."

Bill (No 148) intitulé : "Acte concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg."

Bill (No 159) intitulé : "Acte modifiant l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada."

Bill (No 76) intitulé : "Acte pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil à la retraite des membres du service civil."

Bill (No 157) intitulé : "Acte concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean."

Bill (No 162) intitulé : "Acte à l'effet de ratifier une certaine sentence arbitrale rendue en faveur de la Compagnie du chemin de fer Dominion Atlantic."

Bill (No 153) intitulé : "Acte à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries."

Bill (No 152) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Douanes."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 71) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures", avec des amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et trente-cinq minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

VENDREDI, 10 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

M. Scriver, du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni, pour la troisième fois, dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes, mercredi, le 8 juin, à deux heures et demie de l'après midi.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées après lecture faite.

L'Orateur de la Chambre des Communes est au fauteuil et informe le comité qu'il a transmis le rapport de la dernière assemblée du comité, ainsi que la correspondance au sujet de l'éclairage de la bibliothèque par l'électricité, au ministère des Travaux publics qui a promis de s'en occuper au plus tôt.

Le rapport du comité chargé de faire l'audition des comptes est lu et adopté.

Une copie du dit rapport est annexée ci-jointe.

Et le comité s'ajourne.

J. D. EDGAR,

Président.

Appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes,
8 juin 1898.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1898 de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la bibliothèque, depuis le 17 mai 1897 (date de la dernière audition), présente le rapport suivant:

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces qui lui ont été soumis par le comptable et sont numérotés de 4646 à 5128, inclusivement, ainsi que les pièces relatives aux lettres de change portant les lettres A, B et C de 1897-98, respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent rapport, pour l'information du parlement, un relevé du compte courant de la bibliothèque à partir du 17 mai 1897 à venir jusqu'au 30 avril 1898, ainsi que d'autres états secondaires fournis par le comptable, y compris un état de la dépense faite en achats de livre (classés par sujets) pour la même période.

Votre sous-comité désire exprimer son appréciation de l'habileté et du soin avec lesquels le comptable a rempli ses devoirs. Les comptes et les pièces justificatives sont tenus et mis en ordre d'une manière très systématique, ce qui facilite beaucoup le travail de votre sous-comité.

L. G. POWER,

J. SCRIVER,

R. L. BORDEN.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 avril 1898.

ÉTAT de la dépense mensuelle, classée sous ses différents titres, du 17 mai 1897 au 30 avril 1898.

	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.			Livres sur l'histoire d'Amérique.	Dépenses contingentes.	Totaux.
	Anglais.	Français.	Reliure.			
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Du 17 au 31 mai 1897		362 79		40 52	76 00	479 31
En juin 1897	17 00		614 07		721 54	1,352 61
juillet 1897	3,243 88	81 95	66 18	200 22	716 31	4,308 54
août 1897	3 00	213 79			76 00	292 79
septembre 1897	1,246 04	80 95	138 43	143 23	234 38	1,843 03
octobre 1897	126 56	854 57		60 85	101 37	1,143 35
novembre 1897	284 40	190 45		64 49	334 15	873 49
décembre 1897	1,176 74	52 00	269 08	48 87	216 47	1,763 16
janvier 1898	589 43	458 67		188 47	182 19	1,418 76
février 1898	39 30	22 30		61 10	267 57	390 27
mars 1898	76 20	48 15	212 92	78 10	286 68	702 05
avril 1898	38 75	286 49		81 75	301 19	708 18
Totaux	6,841 30	2,652 11	1,300 68	967 60	3,513 85	15,275 54
A déduire la somme des dépenses contingentes						3,513 85
Total des dépenses en livres et reliure.						11,761 69

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 avril 1898.

RELEVÉ—classé par sujets—des dépenses pour livres et reliure, du 17 mai 1897 au 30 avril 1898.

	\$ cts.
Religion, Philologie et éducation	560 04
Histoire et Biographie	2,263 62
Géographie et Voyages	646 30
Sciences	619 98
Arts utiles	389 99
Beaux-arts	259 70
Jeux et amusements	15 24
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie	283 94
Belles-lettres	1,282 52
Encyclopédies et Revues	996 20
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.	1,919 83
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc.	667 73
Botins	114 34
Reliure	1,300 68
Assurance, Commission, Frais de port, etc.	441 58
Total	11,761 69

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMpte COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, du 17 mai 1897, date de la dernière audition, au 30 avril 1898.

1897.		\$ c.	\$ c.	1897.	<i>Depense—Solde des crédits de 1896-97.</i>	\$ c.	\$ c.
17 mai.....	Solde des crédits pour 1896-97 non dépensé à date.....		1,034 38	15 juillet.....	Payé pour livres anglais, jusqu'à date..... " " " " sur l'histoire d'Amérique, jusqu'à date..... " " " " reliure, jusqu'à date.....	17 00 362 79 40 52 614 07	1,034 38
2 juillet.....	Montant des crédits pour 1897-98— Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure..... Livres sur l'histoire d'Amérique.....	12,000 00 1,000 00	13,000 00	30 avril.....	<i>Depense—Crédits de 1897-98</i> Payé pour livres anglais, jusqu'à date..... " " " " sur l'histoire d'Amérique, jusqu'à date..... " " " " reliure, jusqu'à date.....	6,824 30 2,289 32 927 08 686 61	
			\$14,034 38		Dépense totale depuis le 17 mai 1897..... Solde des crédits de 1897-98 non encore dépensé.....	10,727 31 11,761 69 2,272 69	14,034 38

ÉTAT DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES INDIQUANT LE SOLDE À LA BANQUE DE MONTRÉAL.

RÉGAPITULATION DE LA DÉPENSE.

1898.		\$ c.	\$ c.	1898.		\$ c.	\$ c.
30 avril.....	Lettres de crédit sur la banque de Montréal et lettres de change sur Londres, Ang., reçues à date à compte des crédits de 1897-98.....	10,727 31 2,716 31	15,660 53	30 avril.....	Montant total dépensé depuis le 17 mai 1897 pour livres anglais.....	17 00 6,824 30	6,841 30
	Montant dépensé à date pour livres et reliure pour dépenses casuelles.....		13,443 02		Montant total dépensé depuis le 17 mai 1897 pour livres français.....	362 79 2,289 32	2,652 11
	Balance véritable.....		2,216 91		Montant total dépensé depuis le 17 mai 1897 pour liv. sur l'histoire d'Amérique.....	40 52 927 08	967 60
	Ajouter, le montant de chèques non soldés (voir liste).....		114 75		Montant total dépensé depuis le 17 mai 1897 pour reliure.....	614 07 686 61	1,300 68
	Solde en banque (comparer avec état de la banque).....		2,331 06		Total.....		11,761 69

JOHN SMITH, comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA., 30 avril 1898.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la banque de Montréal, Ottawa.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro.	Montant.
1897.			\$ cts.
8 juillet.....	Ottawa Field Naturalists' Club.....	4690	1 00
1898.			
25 janvier.....	Editeurs du <i>Commercial and Industrial Canada</i> , Toronto.....	4996	2 00
29 mars.....	E. H. Goss, trésorier de la <i>Prince Society</i> , Boston, Mass., E.-U. A.....	5083	7 00
1er avril.....	Pierre George Roy, Lévis, P. Q.....	5099	1 00
23 do.....	Pierre George Roy, Lévis, P. Q.....	5117	2 00
29 do.....	H. J. Meiklejohn, Ottawa.....	5119	35 00
30 do.....	Ann. McGuire, Ottawa.....	5121	15 00
30 do.....	M. Black, Ottawa.....	5122	15 00
30 do.....	B. Ambrose, Ottawa.....	5123	15 00
30 do.....	Philomène Roy, Ottawa.....	5124	15 00
30 do.....	John Lovell & Son, Montréal.....	5127	1 75
30 do.....	F. Ph. Beauchamp, Chan. Proc. pour la Corporation Episc. Rom. d'Ottawa.....	5128	5 00
			114 75

JOHN SMITH,

Comptable.

Le bill (No 168) concernant le fonds des Ecoles du Manitoba, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une résolution proposée au sujet de la déduction mentionnée à l'article 26 de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, chapitre 11 des Statuts Révisés.

(En comité)

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que pour la présente session du parlement et pour chaque session du parlement tenue à l'avenir, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour quinze jours dans le cas d'un membre qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et, dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session ou de toute session subséquente, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que pour la présente session du parlement et pour chaque session du parlement tenue à l'avenir, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour quinze jours dans le cas d'un membre qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours ; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et, dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session ou de toute session subséquente, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 173) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à comité général de la Chambre devant se former à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte des Poids et Mesures, lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 17, après "livres" insérez : "chaux, quatre-vingts livres."

Page 2, ligne 30, après "certifiée" insérez ce qui suit comme paragraphe deux :

" 2. Aucun instrument de pesage employé pour peser ou déterminer le poids des articles mentionnés en l'article 16 ne sera d'une capacité certifiée moindre qu'un boisseau Winchester."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, conformément à l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux steamers, savoir : Communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'Île du Prince-Edouard et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille neuf cent trente-trois piastres et trent-trois centins soit accordée Sa Majesté pour un service direct à la vapeur tous les quinze jours entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté des résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté un message lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 150) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales," avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à trois heures, cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

VENDREDI, 10 JUIN 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

M. Fielding l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1897. (*Document de la session, No 3.*)

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés ;

M. Fielding propose, secondé par M. Blair, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'ensuit un débat, et la question étant posée sur la dite motion :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux steamers, savoir :—Pour encourager l'établissement d'une ligne directe et développer le commerce entre le Canada et l'Afrique méridionale, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, service quotidien, durant la saison de 1898, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, avec un voyage tous les 15 jours à Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, service quotidien durant la saison de 1898, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave et Saint-Pierre, avec service 2 fois par semaine à Irish-Cove, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial, savoir :—Pour pourvoir à la construction d'un nouveau steamer devant remplacer le *Stanley* entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme montant supplémentaire pour l'observation des marées, \$1,500 ; pour pourvoir à l'établissement d'une station de biologie dans le golfe Saint-Laurent, \$7,000 ; appointements et frais de l'inspection du bétail, \$2,800 ; pour couvrir les dépenses imprévues en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques savoir :—Pour pourvoir aux frais de télégraphie pour les prédictions météorologiques dans la Colombie anglaise, \$3,500 ; construction d'un nouvel observatoire à l'université de Toronto, lequel est devenu nécessaire à cause des courants électriques dans Toronto, qui dérangent les observations, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 141) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest " ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 104) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, "—lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 7, retranchez l'article 1, et insérez le suivant à la place :—

" I. Les pouvoirs de la Compagnie sous le chapitre 103 des Statuts de 1894, et " le chapitre 11 des Statuts de 1896 (2e session) ne seront pas censés avoir cessé à " cause de l'inaccomplissement des prescriptions de l'article 5 du dit chapitre 11, " mais ils seront censés s'être continués et se continuer nonobstant les dites pres- " criptions."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 56) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Ligne Provinciale, "—lequel amendement est lu comme suit :—

" Page 1, ligne 22, après " décrété " insérez l'article A.

Article A.

" L'article XI du chapitre vingt-six des Statuts de 1896 (première session) est modifié par le présent acte en insérant, après le mot " Pacifique, " en la troisième ligne de cet article, les mots : " la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis."

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 81) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud,"—lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 10, retranchez tous les mots depuis "en" jusqu'à "en" dans la ligne douze.

Page 1, ligne 14, retranchez tous les mots depuis "Napierville" jusqu'à "3," ligne 31.

Page 2, ligne 2, retranchez tous les mots depuis "inachevée," jusqu'à "La," ligne 6.

Page 2, ligne 39, retranchez depuis (a) jusqu'à "délimiter," ligne 44.

Page 3, ligne 15, après "servir" insérez l'article A.

Article A.

"Du consentement du conseil municipal ou autre autorité ayant juridiction sur les chemins ou lieux publics, la compagnie pourra y entrer dans le but de construire et entretenir ses lignes pour la transmission de la lumière, de la chaleur, de l'énergie motrice ou de l'électricité, et lorsqu'elle le jugera nécessaire à cette fin, elle pourra établir, équiper et entretenir des poteaux ou autres ouvrages et installations, et y tendre des fils et poser d'autres appareils; et chaque fois que la compagnie le jugera à propos, elle pourra ouvrir et fouiller le sol dans tous chemins et lieux publics, sauf néanmoins, les dispositions suivantes, savoir:—

"(a) La compagnie ne nuira pas à la circulation publique, ni n'obstruera en aucune manière l'entrée d'aucune porte, barrière ou porte cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment;

"(b) La compagnie ne posera pas de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du sol, ni ne plantera, sans le consentement du conseil municipal, plus d'une ligne de poteaux le long d'aucun chemin public;

"(c) Tous les poteaux seront droits et aussi perpendiculaires que possible et seront peints, dans les cités, si quelque règlement du conseil l'exige;

"(d) La compagnie n'aura droit à aucune indemnité parce que ses poteaux seraient abattus ou ses fils coupés par ordre de l'officier en charge de la brigade des pompiers, dans un cas d'incendie, si, de l'avis de cet officier, il est nécessaire qu'ils soient abattus ou coupés;

"(e) La compagnie n'abattra ni ne mutilera aucun arbre d'ombrage, à fruit ou d'ornement;

"(f) L'ouverture du sol des rues pour la pose des poteaux ou pour faire passer les fils sous terre, se fera sous la direction et surintendance de la personne que le conseil municipal désignera, et de telle manière que le dit conseil prescriera; le conseil pourra aussi désigner les endroits où devront être plantés les poteaux; et les rues devront être remises, autant que possible et sans retards inutiles dans leur premier état, par la compagnie et à ses frais;

"(g) Si l'on trouvait un moyen efficace pour faire passer les fils sous terre, nul acte du parlement astreignant la compagnie à adopter ce moyen, et abrogeant le droit donné à la compagnie par le présent article de poser ses fils sur poteaux, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte; et la compagnie n'aura pas droit à des dommages-intérêts pour ce fait;

"(h) Tout ouvrier travaillant à la pose ou la réparation des lignes ou appareils de la compagnie portera, bien en vue sur son vêtement, un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le reconnaître;

"(i) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie à entrer sur aucune propriété privée dans le but de construire, entretenir ou réparer quelque'un de ses ouvrages, sans le consentement préalable du propriétaire ou occupant de la propriété;

"(j) Si, pour l'enlèvement de bâtiments ou les besoins de la circulation publique, il devient nécessaire que les dits fils ou poteaux soient temporairement enlevés, en

les coupant ou autrement, la compagnie devra, à ses propres frais et dépens, après avis raisonnable donné par écrit par toute personne qui le lui demandera, ôter ses fils ou poteaux; et en cas de négligence de la part de la compagnie à le faire, cette personne pourra les faire ôter aux frais de la compagnie. Cet avis pourra être donné au bureau de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie, dans la municipalité où seront les fils ou poteaux que l'on voudra faire ôter; dans les municipalités où la compagnie n'aura pas d'agent ou officier, cet avis pourra être donné soit au bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie, dans la municipalité voisine ou la plus rapprochée de celle dans laquelle seront ces fils ou poteaux;

“(k) La compagnie sera responsable de tous dommages qu'elle causera en exécutant ou entretenant quelqu'un de ses dits ouvrages.”

Page 3, ligne 29, retranchez tous les mots après “concurrency” jusqu'à “donnant,” page 32, et insérez les mots suivants: “de la moitié au plus du capital versé.”

Page 3, ligne 34, retranchez “cumulatif.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, conformément à l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 125) intitulé: “Acte constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial d'Ottawa,” lequel amendement est lu comme suit:—

Page 7, ligne 22, retranchez depuis “ingénieurs” jusqu'à la fin de l'article 20.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir:—Autre montant nécessaire pour les services suivants:—Appointements des agents et des employés au Canada, \$5,000; appointements dans les pays étrangers, \$3,500; frais contingents et dépenses générales d'immigration, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir:—Autre montant nécessaire pour les appointements des sous-agents, etc., dans le service extérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission de géologie, savoir:—Pour les frais extraordinaires d'exploration encourus par l'envoi de deux partis au district du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages dans Ontario et Québec, savoir:—Montant devant aider à réparer et remodeler les bâtiments de l'école d'industrie de Mount-Elgin, Munceytown, Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages dans la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Pour pourvoir à la réparation des chemins sur les réserves des Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille neuf cent cinquante et une piastres et quatre-vingt-treize centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Pour le transport et les dépenses de la commission chargée de négocier les traités avec les

Sauvages des districts d'Athabaska, du petit lac de l'Esclave et de la rivière de la Paix, \$6,000; gratifications à 2,700 Sauvages, \$7 chacun, \$18,900; annuité d'une année à ces Sauvages, \$5, \$13,500; provisions et fournitures nécessaires à ces Sauvages, \$4,765; autre montant pour les pensionnats, \$8,820; autre montant pour les dépenses générales, \$9,922; pour pourvoir à des améliorations au fossé d'irrigation de la réserve des Pieds-Noirs, pour acheter une paire de chevaux et réparer les dommages causés par l'inondation, \$350; paiement à Thomas Nixon en qualité de fournisseur du département des Sauvages dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, du 10 février 1877 au 30 juin 1879, à \$500 par année, \$1,194.93, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'augmentation des appointements de M. G. L. Chitty, inspecteur des forêts, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terrains de l'artillerie, savoir:—Autre montant nécessaire pour pourvoir au paiement des arpentages, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du district provisoire du Yukon, savoir:—Pour pourvoir à l'achat et à l'équipement d'un bateau à vapeur et d'une ou plusieurs embarcations à l'usage des employés du gouvernement du district du Yukon, à voter de nouveau, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour autre montant nécessaire pour les dépenses se rattachant au parc des Montagnes-Rocheuses du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement des gratifications de retraite aux employés du service extérieur du département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement des frais de contestation judiciaire causés par le nouvel arpentage du township 16, rang 16, à l'ouest du 1er méridien, illégalement autorisé par le département de l'Intérieur en 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au remboursement à M. M. Smith et Berry du montant payé par eux, en mars 1886, à raison de l'achat de la Ferme d'approvisionnement des Sauvages de Pincher-Creek, la vente faite à M. M. Smith et Berry ayant été annulée par suite d'un malentendu quant à ses conditions, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication de documents que fait imprimer le *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement de la partie non contestée de la sentence arbitrale dans la cause de Woodburn vs la Reine pour travail fait avant 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement du solde du jugement et des frais de litige contre la Couronne en 1894 et 1895, dans les causes du *Canada Sugar Refining Co.*, et de la *Toronto Street Railway Co.*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent sept piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des frais se rattachant au litige relatif à la question des écoles du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire exécuter la loi contre l'emploi des aubains, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-treize piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à J. P. M. Lecourt le montant

versé par lui au fonds de retraite avec intérêt de 5 pour 100, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir:—pour le bureau du laboratoire des douanes, autre somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, savoir:—Pour permettre au département d'acheter des collections spécimens des poids et mesures métriques, pour fins d'éducation, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Postes, savoir:—Pour une augmentation des salaires de 148 employés à titre temporaire dans le service extérieur dont les salaires ne dépassent pas \$450 par année, \$30 chacun, \$4,440; pour une augmentation des appointements de 4 commis de 3e classe au bureau de poste de Victoria, \$40 chacun, \$160; pour une augmentation de \$15 chacun aux salaires de 6 facteurs dont les salaires ne dépassent pas \$360 par année au bureau de poste de Brantford, du 1er janvier au 30 juin 1899, \$90; pour un commis de 2e classe de plus au bureau de poste de Toronto, \$900; somme nécessaire pour augmenter, de \$50 chacun, les appointements de H. S. Allen et J. A. Gorman, commis de 2e classe, au bureau de poste de Toronto, \$100; pour un commis additionnel de 3e classe au bureau de l'inspecteur des postes à Toronto, \$400; pour avancer de la 3e à la 2e classe M. W. E. Lemon, commis au bureau de poste de Toronto, \$100; pour payer M. B. F. Shepherd, commis de 3e classe au bureau de poste de Victoria, de services spéciaux qu'il a rendus, et pour l'indemniser de dommages causés à ses vêtements dans la fumigation des malles à l'entrée du port de Victoria (Colombie-Britannique), nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$50; pour un facteur de plus au bureau de poste de Winnipeg, \$360; pour augmentation, sauf les dispositions de la loi du service civil, des appointements du directeur de la poste à Halifax, \$400; pour augmentation des appointements de B. Trainer et de J. M. Campbell, du bureau de poste de Charlottetown, \$50 chacun, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—imputable sur le capital, chemin de fer Intercolonial, savoir:—Agrandissements à Lévis (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les frais de la Haute Commission Internationale dont il est question entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, pour le règlement des différends qui existent entre les deux pays, au sujet du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quatre-vingt-une piastres soit accordée à Sa Majesté comme montant supplémentaire nécessaire pour le paiement des commis et traducteurs sessionnels, \$488; montant supplémentaire pour comités, \$400; messagers sessionnels, pages, femmes de journée, etc., \$693, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi matin, 11 juin 1898.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et, M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

SÉNAT,

VENDREDI, 10 juin 1898.

Résolu,—Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre :—

1. Que le Sénat n'insiste pas sur les deuxième, quatrième, cinquième et onzième amendements faits par le Sénat au bill reçu de la Chambre, intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales."

2. Que le Sénat insiste sur les septième, huitième, neuvième et dixième dits amendements pour les raisons suivantes :—

Parce que ces amendements sont nécessaires pour adapter l'Acte des élections fédérales, tel que modifié par le dit bill, aux conditions dans lesquelles se trouve l'Île du Prince-Edouard, où il n'y a point de listes d'électeurs, et pour fournir les moyens propres à rapporter et décider, de la même manière que le règle la loi provinciale, les objections faites au vote de ceux dont la qualification serait mise en question.

3. Que le Sénat insiste sur son droit constitutionnel de rejeter ou amender le dit bill et tout bill de même nature qui pourrait être à l'avenir présenté au Sénat.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un autre message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 123) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City, (à responsabilité limitée)."

Bill (No 118) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City (à responsabilité limitée)."

Bill (No 163) intitulé : " Acte à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux commissaires du havre de Montréal."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants, savoir :—

Bill (No 124) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon."

Bill (No 165) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Compagnies."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 166) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries," avec un amendement pour lequel il désire le concours de la Chambre des Communes.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 146) intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895," avec des amendements pour lesquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et aussi, le Sénat a adopté l'adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur général, à l'occasion de la cessation prochaine des relations officielles de Son Excellence avec le Canada, en remplissant le blanc avec les mots " Sénat et."

Sur motion de M. Paterson, secondé par M. Borden (King),

Résolu, que la résolution de cette Chambre adoptant les amendements faits par le Sénat au bill (No 71) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures," soit rescindée, et que les dits amendements soient repris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 171) modifiant le tarif des douanes, 1897.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill, est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 172) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et demi, s'ajourne jusqu'à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

SAMEDI, 11 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No (141) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 27, retranchez depuis "obligations" jusqu'à "confirme", inclusivement, ligne 32.

Page 2, ligne 6, retranchez "7" et insérez "5".

Page 2, ligne 26, retranchez depuis "modifient" jusqu'à "détenteurs", inclusivement, ligne 47, et insérez: "mais ces nouvelles obligations ne seront pas émises ni placées avant que la question de la propriété des actions du capital social de la compagnie réclamées par Alphonse Charlebois n'ait été décidée par un juge de la Haute Cour de justice pour Ontario, et que cette cour ou ce juge n'ait autorisé ou ordonné cette émission d'obligations et fixé le prix ou les conditions de leur vente ou de leur placement."

Page 3, ligne 1, retranchez "ou des actions-débetures."

Page 3, ligne 2, après "lieu," insérez: "à la construction, l'équipement et l'achèvement d'un prolongement du dit chemin de fer depuis son terminus nord-ouest actuel sur une distance de pas moins de dix milles et en second lieu."

Page 3, ligne 11, retranchez "ou d'actions-débetures."

Page 3, ligne 21, retranchez "ou d'actions-débetures."

Page 3, ligne 24, retranchez "ou d'actions-débetures."

Page 3, ligne 34, retranchez "ou les actions-débetures."

Page 4, ligne 5, retranchez "ou d'actions-débetures" et insérez ce qui suit comme paragraphe 7:

"7. Il est par le présent déclaré que si le dit prolongement de dix milles vers l'ouest prévu au premier paragraphe du présent article n'est pas construit, équipé et mis en exploitation le ou avant le trente-unième jour de décembre 1898, toute émission de nouvelles obligations faite en vertu du présent acte sera nulle et de nul effet."

Page 4, ligne 10, retranchez "sept" et insérez "cinq."

Page 4, ligne 11, retranchez "avant la fin de l'année," et insérez: "et exploite vingt milles de son chemin de fer avant le premier jour d'août."

Page 4, ligne 21, après "Nord-Ouest" insérez: "du Canada."

Page 4, ligne 43, retranchez "autorisée par le présent acte."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 97) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord," lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 14, après "électrique" insérez: "de Trois-Rivières et."

Page 1, ligne 20, après "exploiter" insérez: "par l'électricité."

Page 1, ligne 22, après le premier "de" insérez: "Shawinigan et allant à."

Page 1, ligne 23, retranchez "allant" et insérez: "de là."

Page 1, ligne 26, après "Westmount" retranchez "et Maisonneuve" et insérez: "Maisonneuve et Saint-Louis et des paroisses de la Longue-Pointe et de la Pointe-aux-Trembles, et excepté aussi à travers la paroisse de Saint-Paul l'Ermite."

Page 2, ligne 10, retranchez "cent" et insérez: "deux cent-cinquante."

Page 2, ligne 23, après "vingt" retranchez "cinq."

Page 3, ligne 1, après "Montréal" insérez: "à Ottawa, et."

Page 3, ligne 49, après "électricité" insérez: "avec faculté de transmettre cette force."

Page 4, retranchez le paragraphe (e) en entier.

Page 4, ligne 8, après "usage" insérez l'article A.

(Article A.)

"Du consentement du conseil municipal ou autre autorité ayant juridiction sur les chemins ou lieux publics, la compagnie pourra y entrer dans le but de construire et entretenir ses lignes pour la transmission de la lumière, de la chaleur, de l'énergie motrice ou de l'électricité; et lorsqu'elle le jugera nécessaire à cette fin, elle pourra établir, équiper et entretenir des poteaux ou autres ouvrages et installations, et y tendre des fils et poser d'autres appareils; et chaque fois que la compagnie le jugera à propos, elle pourra ouvrir et fouiller le sol dans tous chemins et lieux publics, sauf, néanmoins, les dispositions suivantes, savoir:

"(a) La compagnie ne nuira pas à la circulation publique, ni n'obstruera en aucune manière l'entrée d'aucune porte, barrière ou porte cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment;

"(b) La compagnie ne posera pas de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du sol, ni ne plantera, sans le consentement du conseil municipal, plus d'une ligne de poteaux le long d'aucun chemin public;

"(c) Tous les poteaux seront aussi droits et aussi perpendiculaires que possible, et seront peinturés, dans les cités, si quelque règlement du conseil l'exige;

"(d) La compagnie n'aura droit à aucune indemnité parce que ses poteaux seraient abattus ou ses fils coupés par ordre de l'officier en charge de la brigade des pompiers, dans un cas d'incendie, si, de l'avis de cet officier, il est nécessaire qu'ils soient abattus ou coupés;

"(e) La compagnie n'abattra ni ne mutilera aucun arbre d'ombrage, à fruit ou d'ornement;

"(f) L'ouverture du sol des rues pour la pose des poteaux ou pour faire passer les fils sous terre, se fera sous la direction et surintendance de la personne que le conseil municipal désignera, et de telle manière que le dit conseil prescrira; le conseil pourra aussi désigner les endroits où devront être plantés les poteaux; et les rues devront être remises, autant que possible et sans retards inutiles dans leur premier état, par la compagnie et à ses frais;

"(g) Si l'on découvrait un moyen efficace pour faire passer les fils sous terre, nul acte du parlement astreignant la compagnie à adopter ce moyen, et abrogeant le droit donné à la compagnie par le présent article de poser ses fils sur poteaux, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte; et la compagnie n'aura pas droit à des dommages-intérêts pour ce fait.

"(h) Tout ouvrier travaillant à la pose ou la réparation des lignes ou appareils de la compagnie portera, bien en vue sur son vêtement, un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le reconnaître;

“(i) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie à entrer sur aucune propriété privée dans le but de construire, entretenir ou réparer quelqu’un de ses ouvrages, sans le consentement préalable du propriétaire ou occupant de la propriété;

“(j) Si, pour l’enlèvement de bâtiments ou les besoins de la circulation publique, il devient nécessaire que les dits fils ou poteaux soient temporairement enlevés, en les coupant ou autrement, la compagnie devra, à ses propres frais et dépens, après avis raisonnable donné par écrit par toute personne qui le lui demandera, ôter ces fils ou poteaux; et, en cas de négligence de la compagnie de le faire, cette personne pourra les faire ôter aux frais de la compagnie. Cet avis pourra être donné au bureau de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie, dans la municipalité où seront les fils ou poteaux que l’on voudra faire ôter; dans les municipalités où la compagnie n’aura pas d’agent ou officier, cet avis pourra être donné soit au bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie, dans la municipalité voisine ou la plus rapprochée de celle dans laquelle seront ces fils ou poteaux;

“(k) La compagnie sera responsable de tous dommages qu’elle causera en exécutant ou entretenant quelqu’un de ses dits ouvrages.”

Dans le titre.

Après “électrique”, insérez: “de Trois-Rivières et”.

Les premier et deuxième amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le troisième amendement étant lu la seconde fois,—

M. Savard propose, secondé par M. Belcourt, que le dit amendement soit modifié en retranchant après le mot “de” à la troisième ligne de l’article 4, les mots “Shawinigan et allant à”; et en insérant à la fin du dit article les mots suivants: “mais cette ligne ne passera pas en deçà de quatre milles d’aucun point du chemin de fer le Grand Nord”.

Et la question étant posée sur l’amendement, elle est résolue dans l’affirmative.

Les amendements restants étant alors lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, à l’exception du troisième, renvoyé avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 173) modifiant de nouveau l’Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l’a chargé d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, procède à la reprise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 71) intitulé: “Acte modifiant de nouveau l’Acte des poids et mesures,” lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 17, après “livres”, insérez: “Chaux, quatre-vingts livres”.

Page 2, ligne 30, après certifiée, insérez ce qui suit comme paragraphe 2.

“2. Aucun instrument de pesage employé pour peser ou déterminer le poids des articles mentionnés en l’article 16 ne sera d’une capacité moindre qu’un boisseau Winchester.”

Le premier amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois,—

M. Paterson propose, secondé par M. Dobell, que le dit amendement soit modifié en en retranchant le mot “Winchester”.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier reporte le bill du Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur premier amendement,—modifié leur second amendement, et demande leur concours pour ce dernier ainsi modifié.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 146) intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895 ", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 3, ligne 45, retranchez " cinq " et insérez : " trois ".

Page 6, ligne 8, après " projetés " insérez : " et indiquera les prix maximum que le licencié se propose d'exiger ".

Page 6, ligne 33, après " domestiques ", insérez : " ou d'irrigation ".

Page 7, ligne 16, après " acte ", insérez ce qui suit comme paragraphe 6 :—

6. Pourvu que si, comme il est prévu en l'article 17, le ministre dispense du dépôt des plans, le présent article n'ait pas d'application.

Page 10, ligne 34, après " qui ", insérez : " volontairement ".

Le premier amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Le deuxième amendement étant lu la seconde fois,—

M. Sifton propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que le dit amendement soit rejeté, " parce qu'il est impossible de fixer les prix maximum avant l'achèvement " des travaux, et avant que l'on sache ce que coûteront la confection et l'entretien " de ces travaux."

Et la question étant posée,— elle est résolue dans l'affirmative.

Les amendements restants étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, à l'exception du deuxième amendement qu'elle a rejeté.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 166) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries," lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 10, retranchez " mai ", et insérez : " janvier ".

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des raisons données par le Sénat pour insister sur les septième, huitième, neuvième et dixième amendements qu'il a faits au bill (No 16) intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," lesquelles raisons sont lues comme suit :—

Parce que ces amendements sont nécessaires pour adapter l'Acte des élections fédérales, tel que modifié par le dit bill, aux conditions dans lesquelles se trouve l'Île du Prince-Edouard, où il n'y a point de listes d'électeurs, et pour fournir les moyens propres à rapporter et décider, de la même manière que le règle la loi provinciale, les objections faites au vote de ceux dont la qualification serait mise en question.

M. Fitzpatrick propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que cette Chambre n'insiste pas sur sa désapprobation des septième, huitième, neuvième et dixième amendements faits par le Sénat au dit bill, mais les adopte.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur sa désapprobation des septième, huitième, neuvième et dixième amendements faits par le Sénat au dit bill.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Approvisionnements, transport et 14 mois de solde de la force militaire envoyée au Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la *Halifax Banking Company*, ayant cause de la *Nova Scotia Central Railway Company*, le solde de la somme à laquelle la compagnie avait acquis le droit sur la subvention autorisée par la 56 Vic., ch. 2, en aide de la construction de ce chemin, le paiement en ayant été retardé par suite d'un différend quant à celui qui devait le recevoir, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté des résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel se lit comme suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 139) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe commercial du Nord, à responsabilité limitée."

Bill (No 99) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent."

Bill (No 160) intitulé: "Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec."

Bill (No 121) intitulé: "Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes."

Bill (No 161) intitulé: "Acte concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution des travaux publics."

Bill (No 167) intitulé: "Acte portant une nouvelle modification de l'Acte des Postes."

Bill (No 169) intitulé: "Acte concernant le compte de la province du Manitoba."

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

SAMEDI, 11 juin 1898,

Trois heures de l'après-midi

PRIÈRE.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 11 juin 1898.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, lundi, le 13 courant, à trois heures de l'après-midi, pour y proroger la session du parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID ERSKINE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-deux mille huit cent quarante-trois piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion :—

Bureau du sous-receveur général : Toronto, \$7,000; Montréal, 5,600; Halifax, \$8,000; Saint-Jean, \$6,400; Winnipeg, \$5,400; Victoria, \$3,900; Charlottetown, \$4,200. Caisses d'épargnes rurales, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse : Appointements, \$5,850; dépenses casuelles, \$1,500. Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$34,193.80. Courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,800. Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$5,000. Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$5,000. Impressions de billets fédéraux, \$40,000. Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris une allocation au secrétaire particulier du Solliciteur général, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille huit cent vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille huit cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille trois cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille six cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission Géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, y compris \$1,550 pour les appointements de J. P. Nutting, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres, y compris \$1,700 à C. F. Just, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 pour dépenses casuelles (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemin de fer) du haut-commissaire, et \$1,200 pour dépenses casuelles (taxes, assurance, loyer de terrain etc.), de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—Pour payer les employés

de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts au 30 juin 1898, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des examinateurs et dépenses découlant de l'Acte du service civil, y compris \$250 pour le secrétaire et \$100 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir:—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—savoir:—Aide aux écritures et autre \$1,100 : impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$11,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le conseil Privé de la Reine pour le Canada, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions et papeterie, \$3,000; divers, \$3,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,900; impressions et papeterie, \$4,000; divers, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétaire d'Etat, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,900; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des impressions et de la papeterie, savoir:—aide Aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur, savoir:—Aide aux écritures et autre, y compris \$700 pour J. A. Bollard et \$395 pour T. W. Hodgins, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,895; impressions et papeterie, \$8,500; divers, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,040; impressions et papeterie, \$3,050; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$1,250; divers, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et conseil de la Trésorerie, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,630; impressions et papeterie, \$2,460; divers, \$2,710, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,320; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$2,730, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,250; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux publics, savoir:—Impressions et papeterie, \$3,800; divers, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$3,000; impressions et papeterie, \$6,000; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux, savoir:—Impressions et papeterie, \$5,500; divers, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce, savoir:—Divers, y compris aide aux écritures et autre, \$4,700; impressions et papeterie, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les sept premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La huitième résolution étant lue la seconde fois, est modifiée en en retranchant les chiffres \$38,750, pour les remplacer par "\$37,000".

Et la dite résolution, ainsi modifiée, est adoptée comme suit:—

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les résolutions restantes étant alors lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille quatre cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Pour le département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille huit cent cinquante-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—Aide aux écritures et autre, \$23,855; impressions et papeterie, \$15,500; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial, y compris les stations de sauvetage, savoir:—Entretien et réparation des steamers de l'Etat, \$112,000; pour les examens des capitaines et seconds, \$5,000; pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages, \$7,000; pour la tenue d'enquêtes sur les naufrages, etc., \$1,000; enregistrement des navires du Canada, \$500; observations des marées, \$2,500; pour enlever les obstacles dans les rivières navigables, \$1,000; service postal pendant l'hiver, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier, savoir:—Salaires et allocations des gardiens de phares, \$207,000; agences, loyers et dépenses casuelles, \$15,510; entretien et réparation des phares, etc., \$230,000; construction, etc., de phares,

\$45,000; service de signaux, \$6,000; réparations aux quais, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$2,700; service météorologique, \$62,000; relevés hydrographiques, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine, savoir:—Soins des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, \$35,000; matelots naufragés, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, savoir:—Inspection des bateaux à vapeur, \$27,000; inspection des steamers fédéraux et des cornets de brume, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—savoir: Dépenses casuelles—ministère de l'Agriculture—Aide aux écritures et autre, y compris—\$600 chacun pour C. Thompson et John T. Farmer, et \$400 pour John Leafloor, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$10,000; impression et papeterie, \$3,250; divers, \$3,250, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir: Archives, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Potent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la préparation de la statistique criminelle, ch. 60, S.R.C., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Statistical Year Book*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture, T.N.O., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour préparatifs à faire au sujet de la représentation du Canada à l'exposition de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Imputable sur le capital, Ports et Rivières—Québec, savoir:—Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, Ontario, savoir:—Rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ottawa, savoir:—Construction de la partie de l'édifice de l'ouest, détruite par l'incendie, le 11 février 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Imputable sur le revenu,—Edifices publics de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Salle d'exercices d'Halifax, (montant périmé),

\$18,000; édifices publics à Kentville, \$5,000; édifices publics à Liverpool, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics du Nouveau-Brunswick, savoir :—Édifices publics de Marysville, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics des provinces maritimes en général, savoir :—Édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de Québec, savoir :—Édifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$12,000; station de quarantaine de la Grosse-Isle, \$2,000; édifices publics fédéraux à Montréal—Améliorations, changements, réfections, réparations, etc., \$5,000; bureau de poste de Québec—Nouvelle aile, y compris les changements et les réparations au vieux bâtiment, mobilier, etc., \$3,500; remise des immigrants de Québec sur le quai de la Reine, levée Louise, et brise-lames, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir :—Appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$95,000; construction et entretien des piscifacures et des homarderies, \$34,500; service de protection des pêcheries, \$95,000; construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$1,500; dépenses judiciaires et imprévues, \$1,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,000; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche au ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$5,000, ostréiculture, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—Imputables sur le revenu, savoir :—Édifices publics de Manitoba :—Édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$5,000; bureau de poste du Portage-la-Prairie, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice, salle de police et logement des agents de sûreté, \$1,000; édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de la Colombie-Britannique, savoir :—Édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$5,000; édifice public de Victoria—voûte du trésorier, \$16,000; station de quarantaine de William's-Head—logement pour le personnel, changements, améliorations, mobilier, instruments, etc., \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, savoir :—Nouveaux édifices, etc., et améliorations, réfections, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôture, etc., \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Imputables sur le revenu—Edifices publics d'Ontario, savoir :—Edifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$10,000; edifices publics fédéraux à Toronto—améliorations, réfections, réparations, etc., \$7,000; bureau de poste, donnee, etc., Arnprior, sous contrat. (Montant périmé), \$4,900; salle d'exercices de Kingston, \$10,000; édifice public, Ingersoll, \$5,000; édifice public, Port-Colborne—Toit mansard pour logement du gardien, etc., \$1,200; Woodstock—édifice public, \$5,000; édifice public, Portage du Rat—emplacement donné gratuitement par la municipalité, \$5,000; edifices publics, Ottawa—terrains—nouveaux trottoirs et traverses sur la place du parlement, \$9,000; edifices publics, Ottawa—terrains—enlèvement des vieux hangars en arrière de l'édifice de la cour Suprême et d'une nouvelle serre, \$5,000; édifice public de Sarnia, \$5,000; école de réforme d'Alexandria, \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trente-huit mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Oyster-Pond, comté de Guysboro—travaux de protection de la grève, \$2,100; Port-Hood—réparations au quai, \$500; Arisaig—réparations au quai, \$600; Pointe de Cribbon—réparations au quai, \$400; Judique—nouveau quai, \$4,000; Morden—réparations au quai, \$500; Margaree—prolongement de la jetée, \$4,000; rivière du Nord, quai de Sainte-Anne à la Pointe Seymour, \$2,000; Ile East-Ragged—quai, \$2,500; passage de l'Est—havre ou chenal du bateau, \$2,000; brise-lames de Météghan—réparations, \$1,000; port de Windsor—barrage de déviation, digues, et approfondissement du chenal, rivière Avon, \$4,000; L'Ardoise—réparations au brise-lames, \$3,500; Whyecomah—quai, \$1,000; Port-Joli—réparations au quai, \$1,800; Port-Latour—brise-lames, etc., \$4,000; Havre de Clark—brise-lames, etc., \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Ile du Prince-Edouard, savoir :—Réparations générales aux jetées et brise-lames, \$6,000; Souris—renforcer le brise-lames, \$15,000; New-London—réparations, \$750; quai de la Pointe-Ouest, \$7,400; Tignish—réparations au brise-lames et prolongement, \$7,000; Belfast—abords de la jetée, \$500; Brae—brise-lames, \$1,000; achat de piles créosotées pour les réparations générales à faire aux quais, jetées et brise-lames, \$2,000; quai de la Pointe-Rouge—réparations, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trente mille sept cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Brise-lames de la Pointe du Nègre—port de Saint-Jean, \$5,000; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$16,000; port de Saint-Jean—réparations et prolongement des travaux de protection à la base du Fort-Dufferin, \$1,400; dragage entre la rivière Saint-Jean et le Grand-Lac, \$1,500; Deux-Rivières—quai, \$3,000; Dalhousie—réparations au quai de déstajage, \$3,800, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Havre de Shippégan—prolongement et réparations aux travaux de protection, \$4,000; Clifton—réparations au brise-lames, \$500; Cap-Tourmentin—réparations au brise-lames, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir :—Réparations et améliorations en général des ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-dix-sept mille sept cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de Québec, savoir :—Grande-Rivière—réparations au quai, \$800; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$10,000; Laprairie—travaux aux brise-glace, dragage du chenal des bateaux à vapeur, etc., \$5,000; jetées—lac Saint-

Jean, y compris les améliorations aux abords, \$2,500; rivière Richelieu—jetées conductrices du chenal à Belœil, \$5,500; Bas du Saint-Laurent—enlèvement de roches, \$3,000; Port-Daniel—réparations au quai, \$800; Saint-Irénée—réparations au quai et son prolongement jusqu'au rivage, \$3,000; rivière Touladie—améliorations, \$3,000; Saint-Anicet—quai en aile ou en retour au bout, et réparations, \$1,500; Saint-Roch-des-Aulnaies—quai, \$1,000; Anse-à-Beaufils—améliorations à l'entrée du port, \$1,000; Saint-Jean Deschaillons—amélioration du port, \$5,000; Pointe-Claire—quai, \$4,000; Ile Perrot—addition au quai, côté nord, \$2,500; Rivière Beauport—amélioration du chenal de la rivière sur la plage du Saint-Laurent, aussi du port de marée à l'embouchure de la rivière, \$4,000; Cacouna—prolongement du quai, \$5,000; Rivière-à-la-Pipe—quai sur le lac Saint-Jean près de l'embouchure de la rivière, \$2,000; Saint-Fulgence—jetée et améliorations, \$1,500; quai de Sainte-Anne-du-Saguenay—travaux de construction, \$1,000; Saint-Nicholas—construction d'un quai public, \$7,000; Anse-aux-Gascons (Port Daniel-Est)—brise-lames, \$5,000; Matane—prolongement de la jetée de dérivage dans une direction sud, \$5,000; brise-glace à Sorel, \$3,600; Berthier (en haut)—dragage du chenal de Berthier, \$7,000; Iberville—quai, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-huit mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour les travaux publics—imputables sur le revenu, savoir :—havres et rivières dans Ontario :—Port de Collingwood—améliorations, \$30,000; rivière La Pluie—amélioration du chenal navigable, \$15,000; réparations et améliorations générales des ports, rivières et ponts, \$10,000; port de Kingston, lac Ontario, \$15,000; port d'Owen-Sound—dragage, etc., \$10,000; port de Toronto—construction à l'entrée de l'est, etc., \$20,000; canal de Burlington—réparations aux piliers, \$2,000; Goderich—reconstruction du brise-lames et réparations aux jetées, \$33,000; Kincardine—réparations aux jetées, \$2,500; L'Orignal—reconstruction du quai, \$6,000; Port-Burwell—améliorations au havre, \$25,000; Thornbury—réparations au quai, \$1,000; Port-Stanley—réparations aux jetées et dragage, \$11,000; port de Bowmanville, \$2,000; Port-Stanley—aide pour les améliorations à faire à ce port, \$10,000; North-Bay—quai en pilotis, \$15,000; Meaford—pilotage et dragage, \$8,500; rivière Ottawa—amélioration du chenal des bateaux à vapeur au détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$7,200; Port-Elgin—prolongement du brise-lames, etc., \$5,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres de rivières dans le Manitoba, savoir :—Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$3,000; Lac Manitoba—création de nouvelles décharges pour empêcher le débordement du lac et le maintenir à un niveau régulier pour les fins de la navigation, \$25,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières dans les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, y compris les abords, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, impression et distribution des bulletins et des rapports, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'industrie laitière, \$30,000; pour encourager l'établissement et l'entretien des crémeries dans les Territoires du Nord-Ouest, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'industrie laitière en faisant des avances sur le lait et la crème, et pour la fabrication du beurre et du fromage, le montant des ventes de ce bureau et de ce fromage devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour des réfrigérateurs dans les steamers, sur les chemins de fer, aux entrepôts et aux crémeries, pour faire face aux dépenses des expéditions d'essai de produits, et pour en faire apprécier la qualité en dehors du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les quarantaines, savoir :—Appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les quarantaines de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour empêcher la dissémination de la tuberculose parmi les bestiaux en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des agents d'immigration dans les pays étrangers, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la société protectrice d'immigration pour les femmes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles pour l'immigration dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères; dépenses générales d'immigration, et appointements de commis surnuméraires au bureau principal, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir :—Pension annuelle à Madame Delaney, \$400; à Madame Gowanlock, \$400; à Melle Harriet Fraser, \$250; à M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent quatre-vingt-douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatorze piastres et six cents soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885 aux miliciens et pour service actif en général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour Mme Colebrooke et son enfant, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite, savoir:—Allocation supplémentaire à W. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le contrôle des compagnies d'assurances, savoir:—dépenses se rattachant à ce service, y compris \$750 pour le salaire de J. R. Morton, nonobstant toute disposition de l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour matériel fixe pour l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour secourir les Canadiens indigents en pays étrangers autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemnité aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest ayant reçu des blessures au service, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles du bureau de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour commis auxiliaires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 31 juin 1899.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le classement des anciennes archives du Canada dans le bureau du Conseil privé —paiement de ce service pouvant être fait nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

37. Résolu qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider aux dépenses de la réunion annuelle, en 1898, de l'Association américaine de salubrité publique, devant être tenu à Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille trois cent trente huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, savoir:—appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

39. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir:—traitement de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements des employés à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses des comités, des commis surnuméraires de la session, à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, y compris \$300 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent soixante-deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses prévues par le sergent d'armes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles au sujet des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des employés de la bibliothèque du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque du parlement, y compris les frais de reliure, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles à la bibliothèque du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante et un mille sept cent soixante-seize piastres et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir:—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et augmentation d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$305,076.25; services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$6,000; rémunération pour longues heures de service autres que pour inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$12,000; frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc., \$48,000; timbres des tabacs canadiens et étrangers, \$19,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux en 1897-98, \$5,500; commission aux vendeurs de timbres de tabac canadien en torquettes, \$100; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100; pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et prix de loyer, d'éclairage, force motrice, des appointements, etc., \$55,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour inspection et mesurage du bois, savoir: Appointements de l'inspecteur, \$2,100; commis, \$3,000; teneur de livres, \$750; appointements des mesureurs de bois, \$4,900; mesureurs de bois à la retraite, \$5,600; dépenses casuelles, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique, savoir : Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$42,010 ; appointements des inspecteurs du gaz, \$14,850 ; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures, \$16,000 ; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Inspection du gaz et de la lumière électrique, \$6,000 ; pour l'achat d'instruments étalons, et les traitements, etc. relativement à l'inspection de la lumière, électrique, \$3,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses de la mise en vigueur de l'Acte concernant l'inspection des substances alimentaires et des engrais, et l'application de l'Acte concernant les marques de commerce frauduleuses, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir : Revenu de l'intérieur, \$200 ;—terrains de l'artillerie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre vingt-trois mille sept cent quatre-vingts piastres soit accordé à Sa Majesté, pour les douanes, savoir :—Appointements et dépenses casuelles des différents ports : Province de la Nouvelle-Ecosse, \$107,270 ; province du Nouveau-Brunswick, \$88,250 ; province de l'Île du Prince-Edouard, \$18,500 ; province de Québec, \$212,295 ; province d'Ontario, \$300,455 ; province du Manitoba, \$32,945 ; pour les Territoires du Nord-Ouest, \$12,050 ; province de la Colombie-Britannique, \$75,915 ; en général—pour couvrir les dépenses imprévues, \$5,000 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection et de service préventif ; commission des douanes—dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$60,000 ; laboratoire de la douane—frais des épreuves des mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$4,100 ; divers—journaux grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, étampes à date, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, et pour frais judiciaires, \$25,000 ; frais d'entretien du croiseur fédéral le *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent ; frais d'entretien d'autres croiseurs du revenu et du service préventif, \$25,000 ; somme à verser au département de la Justice, pour qu'il la débourse et qu'il lui en soit rendu compte, pour le service préventif secret, \$5,000 ; autre service douanier dans la Colombie-Britannique et le district du Yukon, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Imputables sur le revenu, savoir :—Havres et rivières de la Colombie-Britannique :—Port de Nanaïmo—amélioration du chenal sud, etc., \$10,000 ; rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$5,000 ; rivière Fraser—améliorations du chenal, \$20,000 ; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$3,000 ; rivière Skeena, \$3,500 ; rivière Colombie—enlèvement de roches en amont de Revelstoke, \$2,000 ; rivière Duncan—améliorations, \$3,000 ; rivière Colombie—amélioration du détroit entre les lacs La Flèche d'en haut et d'en bas, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le dragage, y compris les salaires des ingénieurs, surintendants et commis attachés au service, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$60,000 ; dragues—réparations, \$30,000 ; dragage—Nouvelle-

Ecosse,—Ile du Prince-Edouard,—Nouveau-Brunswick, \$60,000 ; dragage—Québec et Ontario, \$60,000 ; dragage—Manitoba, \$8,000 ; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000 ; dragage—service en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, savoir :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre Godbout et la Pointe-aux-Esquimaux, \$1,000 ; ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement à partir de la Pointe-aux-Esquimaux en gagnant l'est, \$15,000 ; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique—pour une ligne alternative reliant le cap Beale et Carmenah à Victoria en prolongeant la ligne de la Crique-aux-Français, ligne d'Alberni, dans une direction sud jusqu'aux côtes sud-ouest de l'île Vancouver, \$4,600, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour subventions postales et aux paquebots, savoir : communication à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, du 1^{er} juillet 1898 au 30 juin 1899, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, les quelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics,—imputables sur le revenu, —divers—savoir :—Etudes et inspections, \$25,000 ; galerie Nationale des Beaux-Arts, \$2,000 ; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$42,000 ; appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef \$20,000 ; appointements du personnel du service télégraphique ; \$2,900 ; services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1^{er} juillet 1882, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$25,000 ; monument à l'honorable Alexander Mackenzie, \$7,000 ; statue de Sa Majesté la Reine, en mémoire de son jubilé de diamant, \$7,000 ; moitié des appointements du photographe du département, le département des Chemins de fer et Canaux ayant fourni l'autre moitié, \$700 ; Pour couvrir les balances de dépenses de constructions déjà autorisées dont les crédits peuvent être insuffisants. (Le montant dépensé d'après ce crédit sera indiqué sous le chef des différentes constructions, pourvu que pour chacune le montant ne dépasse pas cent piastres), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputables sur le revenu, savoir :—Ponts et chaussées :—Ponts—cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau, et leurs abords—réparations ordinaires, \$7,000 ; ponts—entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$5,000 ; ponts sur la Saskatchewan à Edmonton, T.N.O., \$25,000 ; ponts des Sapeurs, Ottawa—réparations extraordinaires, \$2,000 ; pont de la rue Maria, sur le canal Rideau, Ottawa—reconstruction, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour édifices publics, savoir :—Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc., édifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—réparations, matériaux, mobilier, etc., \$75,000 ; Rideau-Hall, y compris ter-

rains—réfections, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$17,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$5,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau-Hall, \$2,000; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$65,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$13,000; eau, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau-Hall, \$16,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$1,000; parc de la Côte du Colonel, Ottawa, \$3,500; loyers—édifices publics fédéraux, \$18,000; mobilier, \$5,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$70,000; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$45,000; eau pour les édifices publics fédéraux, en général, \$16,000; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration, réparations, mobilier, etc., \$2,000; bâtiments de quarantaine—entretien, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu, savoir:—Perception des droits de glissoirs et estacades, \$4,000; frais de réparations et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$96,400; compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa, allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière Ottawa, pendant l'exercice 1898-99, \$1,800; ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000; lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les dépenses du *Newfield* ou autres vapeurs employés au service des câbles, \$28,000; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$20,000; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$12,000; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750; agence des travaux publics, Colombie Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le capital, savoir:—Chemin de fer Canadien du Pacifique—pour solde d'ouvrage en vertu de la sentence arbitrale, \$8,600; pour dommages aux terres, etc., \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—Pour raccourcir la ligne-mère en redressant certaines courbes sur cette ligne, \$15,000; pour matériel roulant additionnel, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu qu'une somme n'excédant pas un million six cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—Imputable sur le capital, savoir: pour canaux; construction du canal de Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de la Pointe-Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal du Rapide Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu qu'une somme n'excédant pas un million deux cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops,—agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le redressement et approfondissement du Chenal Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le redressement et approfondissement du chenal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour biefs de rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le lac Saint-François.—Enlèvement de cailloux, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir : approfondissement de la rivière Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le redressement et l'approfondissement du chenal du lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de Greenville, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—Imputable sur le revenu—savoir : canal Lachine, pour réparer le pont Black à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir : pour construire un pont tournant à l'île Sainte-Thérèse, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir : pour enlever de la roche pétardée en amont de Hastings, \$2,500 ; pour construire une marie-salope, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, savoir :—réparations aux écluses 15 et 17, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Williamsburg, savoir : pour un lève-porte et lève-pierre combiné pour le service sur les biefs de rivière, \$5,000 ; pour construire une paire de portes pour l'écluse, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, savoir : pour un débarcadère flottant au bureau du percepteur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir : pour renouveler et agran-

dir le barrage de Kilmarnock, \$750; pour ciment de Portland pour les fondations, \$125, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir : travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrage et sentences arbitrales, \$4,000; études et inspections—canaux, \$3,000; études et inspections—chemins de fer, \$8,000; études et inspections—chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau, \$3,000; statistique des chemins de fer, \$1,600; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, d'après l'état ci-dessus : les appointements ci-dessous pourront être payés nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil :—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,800, 1 à \$1,670, 1 à \$1,650, 3 à 700, 1 à \$650, 1 à \$600, 2 à \$540, 1 à \$500, 1 à 450, 2 à \$400, \$19,100; rapport des témoignages pris devant le comité des chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500; pour frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$6,000; souscription annuelle au Congrès international de chemins de fer à Bruxelles, \$97.33; pour frais d'une exploration pour s'assurer de la route la plus praticable pour un chemin de fer entièrement canadien, à partir d'un point sur un chemin de fer existant jusque dans le district du Klondike, \$40,000; pour une exploration et un rapport sur une route de chemin de fer entre la rivière Stikine et un port océanique dans la Colombie-Britannique \$35,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le capital, savoir : chemin de fer Intercolonial :—Agrandissement et nouveaux travaux à Halifax, \$135,000; pour terrains et dommages, division d'Oxford, New-Glasgow et Cap-Breton, \$2,000; construction première, \$2,000; prolongement en eau profonde à Sydney-Nord, \$30,100; agrandissement et nouveaux travaux à Moncton, \$20,000; pour augmenter la solidité des ponts en fer, \$50,000; pour salle à voyageurs et hangar à fret à Richmond, \$1,500; pour construire des clôtures paraneige sur les divisions d'Oxford New-Glasgow et Cap-Breton, \$6,000; pour draguer au débarcadère à Pictou, \$3,000; pour draguer au quai de Pictou, \$1,000; pour améliorer les travaux à Mulgrave, \$1,000; pour fournir un appareil d'éclairage électrique au str. *Mulgrave*, \$3,000; pour agrandir les gares et autres travaux à divers endroits, \$6,000; matériel roulant, wagons à marchandises, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions six cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—savoir : Chemin de fer Intercolonial, y compris le prolongement de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—savoir :—réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$34,600; supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir : Département de la

Milice et de la Défense, y compris \$2,400 à J. W. Borden, \$2,800 au lieutenant-colonel D. A. Macdonald, et \$1,400 pour pourvoir à la promotion du lieutenant-colonel Guy, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir :—Ministère de la Milice et de la Défense—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions et papeterie, \$2,600; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice—imputable sur le revenu savoir : pour solde et allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les exercices annuels de milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les employés et gages des employés civils de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les propriétés militaires, travaux et bâtiments de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions de guerre et autres de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour habillements et nécessaires de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour provisions et fournitures de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour transport et fret de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider aux associations de carabiniers et d'artillerie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège Militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la défense d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze piastres et cinquante-centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la réclamation de Thos. B. Winnett, contre le département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente et un mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, à compte du capital, savoir :—Pour armes, munitions, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine, savoir :—Indemnité pour l'abattage des pores et moutons, et toutes autres dépenses s'y rattachant, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent vingt piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite

de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission de Géologie, savoir :—Explorations et études—impression et publication de rapports et cartes—appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres (des personnes ayant des aptitudes spéciales ou connaissances techniques telles que définies par l'Acte de la Commission géologique, 53 Vict., chap. 11, art. 4, pourront être employées et rémunérées à même ce crédit au taux de plus de \$400 par année, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil); achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils de laboratoires, substances chimiques, etc., avances aux géologues, frais de messagerie, télégrammes, etc., \$50,000; pour continuer le creusage de puits artésiens dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-six mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir :—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000; traitement de trois juges de la cour de district, Montréal, à \$3,000—\$9,000; frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; allocations de tournée, Colombie-Britannique, \$13,000; allocations de voyage aux juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de comté, Manitoba, \$2,500; allocations de tournée des juges *ad hoc*, \$200; frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en haute cour de Justice à London et Ottawa, \$1,500; dépenses sous l'empire du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada, savoir :—Rapporteur de la cour, \$1,850; rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,450; commis du bureau du registraire, commis de 2e classe, \$1,150; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$750; bibliothécaire, \$1,150; 1 commis de 3e classe, \$900; concierge, \$700; 3 messagers à \$500 chacun, \$1,500; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur et éditeur des rapports, huissiers, etc.). le reste pour l'impression du catalogue et pour livres pour les juges, sans dépasser \$300, \$4,000; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$3,500; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada, savoir :—Commis de 1re classe, \$1,500; commis de 2e classe, \$1,000; commis de 3e classe, \$550; messenger, \$450; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier, \$800; surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports, \$300; augmentation des appointements de M. L. A. Audette, du 1er juillet 1898, au 30 juin 1889, tel qu'antérieurement autorisé, \$275; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence des rapports des décisions de la cour de l'Echiquier, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$50; appointements du registraire en Amirauté, Québec, \$666.66; appointements du prévôt en Amirauté, Québec, \$333.34; local pour la cour de l'Echiquier en Amirauté, au besoin, \$300; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir :—Dépenses générales, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille quatre cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Prince-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des *Débats* de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'affaires en litige, qui pourront être payés pour services relatifs aux litiges conduits dans le ministère de la Justice, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et de steamers, en attendant qu'on ait conclu l'arrangement pour l'établissement d'une ligne de service rapide :—Montant requis pour le service de la malle sur l'océan, entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur tous les quinze jours entre Saint-Jean et Liverpool, Grande-Bretagne, pendant l'hiver de 1898-99, pas moins de dix voyages d'aller et retour, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-neuve et Liverpool, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, pendant l'hiver de 1898-99, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, pendant l'hiver de 1898-99, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes faisant le service durant le mois d'hiver entre Saint-Jean et Londres directement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Victoria et San Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terroneuve, *via* les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant l'exercice 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1898, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er avril 1898 au 31 mars 1899, entre Port-Mulgrave, Arichat et Causo, service quotidien, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', quatre voyages par semaine, et de l'ouverture de la navigation en 1898 au 30 novembre 1898, entre Port-Mulgrave et Port-Hood, service semi-hebdomadaire, ces voyages devant être poussés une fois par semaine jusqu'à Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, entre Québec et le bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, savoir :—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$3,500 ; pour couvrir la proportion des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des douanes, \$600 ; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées, savoir :—Pour achats et distribution d'échantillons de grains et de farines et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions deux cent sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Postes, savoir :—Service extérieur du transport des malles, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et allocations, \$1,171,081; augmentation des appointements de 105 facteurs à \$30 chacun, et 24 commis à \$40 chacun, \$4,110, pour les Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent douze mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, pour les Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de commiseration, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir : appointements des agents et employés au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice—imputable sur le revenu, savoir : gratifications aux officiers, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—imputable sur le revenu, savoir : Chemin de fer Intercolonial : Prolongement jusqu'à Montréal, pour payer à la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc et à la Compagnie de chemin de fer du Comté de Drummond, le loyer de chemin de fer depuis la Chaudière jusqu'à Montréal à exploiter comme partie du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-douze mille neuf cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages :—Divers, savoir : Secours et grains de semence, province de Québec, \$3,600; secours et soins de médecins, Ontario, \$1,100; couvertures de laine et habillements, Ontario et Québec, \$500; écoles : Ontario, Québec et provinces maritimes, \$35,490; appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap-Croker et de l'agent à Saint-Régis, \$150; transport des Sauvages du lac des Deux-Montagnes d'Oka à Gibson, \$200; paiement des annuités aux termes de traité Robinson, \$16,806; arpentage des réserves des Sauvages, \$500; pour couvrir les découverts suivants :—Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des Sauvages, \$14,000; aide à la Société d'agriculture des Munceys de la Thames, \$90; frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux Sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages—Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,100; secours et grains de semence, \$2,000; soins de médecins et médicaments, \$2,300; dépenses diverses et imprévues, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages,—Nouveau-Brunswick; savoir :—Appointements, \$1,260; secours et grain de semence, \$2,300; soins de médecins et médicaments, \$1,740; dépenses diverses et imprévues, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages,—Île du Prince-Edouard, savoir :—Appointements et frais de route, \$300; secours et grain de semence, \$925; soins de médecins et médicaments, \$350; dépenses de bureau et

diverses, \$75 ; Enseignement de l'agriculture aux Sauvages de l'île Lennox, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-neuf mille cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages,—Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir : Annuités et commutations, \$122,750 ; instruments aratoires, outils et ferronnerie, \$8,000 ; grain de semence, \$1,570 ; bestiaux, \$10,600 ; provisions pour les Sauvages sans ressources, \$177,943 ; habillements—distribution triennale, \$2,752 ; externats, pensionnats et écoles d'industrie, \$282,528 ; arpentages, \$3,425 ; Sioux, \$5,233 ; moulins à farine et scieries, \$1,100 ; dépenses générales, \$112,151, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages,—Colombie-Britannique, savoir :—Appointements, \$19,840 ; secours, \$3,500 ; grain de semence, \$1,000 ; soins de médecins et médicaments, \$8,500 ; externats, \$7,375 ; pensionnats et écoles d'industrie, \$60,650 ; frais de voyage, \$5,000 ; dépenses de bureau et diverses, \$10,920 ; steamer *Vigilant*, \$2,000 ; arpentages et commission des réserves, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, en général, savoir :—Inspecteur des agences et réserves des Sauvages, \$1,400 ; inspecteur de bois de construction, \$1,000 ; frais de voyage de ces fonctionnaires, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de l'effectif, \$182,500 ; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, \$107,125 ; uniformes, réparations et renouvellements, remonte, armes et munitions, drogues et médicaments, et papeterie, \$34,125 ; éclaireurs, guides, logement, transport d'hommes, de chevaux et d'approvisionnement, et dépenses casuelles, \$20,000 ; nouveaux bâtiments et réparations, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-sept mille huit cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$5,880 ; dépenses casuelles, justice, etc., \$2,000 ; registrateurs, etc., \$15,000 ; aliénés malades, T. N. O., à l'asile du Manitoba, \$50,000 ; écoles, commis, impressions, etc., à payer d'avance tous les six mois, \$282,079 ; écoles dans les districts non organisés, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du district provisoire du Yukon, savoir :—Appointements et dépenses se rattachant à l'administration du district provisoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de la police à cheval du Nord-Ouest dans le district provisoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille trente-trois piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir :—Appointements du commissaire, \$3,000 ; appointements du surintendant des mines, \$3,000 ; appointements des inspecteurs d'établissements, \$8,400 ; appointements des agents des terres fédérales et bois de la Couronne, \$16,945 ; appointements de commis, etc., service extérieur, \$27,256.25 ; frais d'inspection ; frais de voyage du surintendant des mines et des inspecteurs d'établissements ; dépenses imprévues des agents des terres fédérales et bois de la Couronne et du bureau principal, frais de déménagement, etc., papeterie et impressions, et protection des forêts, \$31,000 ; membres du bureau des examinateurs des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses imprévues du bureau (l'autorité requise par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer sur cette

somme les services des membres du bureau qui font partie du service civil), \$700 ; appointements de commis surnuméraires au bureau principal, annonces, etc., \$3,000 ; salaire d'un charpentier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le capital, savoir :—Arpentages, examen des rapports d'exploration, impressions, plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement, dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour entretien, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve des sources thermales près de la station de Banff, T.N.-O., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de délimitation de la frontière entre le Canada et les États-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'affaires en litige (Intérieur), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec, (des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition ; et pour payer les conseils d'avocats à l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'achat de cinq cents exemplaires des délibérations de la première convention annuelle de l'association internationale des voies de grande navigation tenue à Cleveland, Ohio, les 24, 25 et 26 septembre 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit —

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 500 exemplaires du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration, savoir :—autre montant nécessaire pour impression de billets de banque, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—autre montant pour dépenses casuelles :—impressions et papeterie, \$150 ; divers, \$2,700, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé de la Reine pour le Canada—allocation au secrétaire privé de l'honorable R. R. Dobell, à payer nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur—autre montant nécessaire pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages—montant supplémentaire pour pourvoir au paiement de commis et messagers auxiliaires, \$475; pour pourvoir au paiement d'une gratification égale à deux mois de salaire à la veuve de James Kearns, messenger, \$55, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux—Pour payer à J. L. Payne, commis de deuxième classe, la différence entre le montant des appointements de \$1,100 de F. Beard, comme commis de deuxième classe, et les appointements de \$1,250 de J. L. Payne, qu'il touchait quand il est passé du département de la Milice et Défense à celui des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante-quatre piastres et onze centins soit accordé à Sa Majesté pour le département de la Justice—salaire de Hector Verret, à \$200 par année, pour 44 jours, du 3 février 1898 au 18 mars 1898 inclusivement, \$24.11; pour porter le salaire du messenger G. R. Cleland à \$360 par année, à compter du 1er janvier 1898, \$30; autre montant nécessaire pour dépenses casuelles, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture—Pour payer à M. J. C. Farmer et C. Thompson, la différence de salaire entre \$400 et \$600 pour dix mois, à compter du 30 juin 1898, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics—Pour payer à C. O. Beauchemin et Fils, 12 volumes intitulés: *Rapports Judiciaires Revisés du Juge Mathieu*, commandés par l'honorable J. A. Ouimet, ministre des Travaux publics, le 24 décembre 1894, \$72; autre montant pour impressions et papeterie, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1898,

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries—service de commis pour le reste de l'exercice 1897-98—à rembourser au crédit pour dépenses imprévues, A. C., 13 avril 1898, \$700; impressions et papeterie, \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défense:—Pour payer au lieutenant-colonel D. A. Macdonald la différence d'appointements entre ceux de commis de 1re classe à 1,800 par année, et ceux de premier commis et surintendant militaire à \$2,800, du 1er octobre 1897, date à laquelle il est entré en fonctions, au 30 juin 1898, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$750; dépenses casuelles—aide aux écritures et autre, \$1,000; impressions et papeterie, \$1,400; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire à Londres:—Pour traitement de \$3,300 à J. G. Colmer, C. M. G., pour l'année finissant le 30 juin 1898.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quarante-neuf piastres et soixante-seize centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir:—Cour Suprême du Canada:—Supplément de traitement au juge McGuire, comme juge de la circonscription judiciaire du Yukon, sur le pied de \$1,000 par année, du 16 août 1897 au 30 juin 1898, \$873.97; montant supplémentaire pour allocation de tournée, Colombie-Britannique, \$2,000; montant supplémentaire pour allocation de tournée, Manitoba, \$500; pour payer à M. le juge Drake ses services comme juge suppléant de l'Amirauté pour la circonscription de la Colombie-Britannique, à compter du 7 mars 1898, à \$1,000 par année, \$320.54; pour payer les appointements de G. Neilson, shérif de la circonscription judiciaire de la Saskatchewan, du 20 novembre 1897 au 7 décembre 1897, \$21.92; pour payer un mois de traitement à deux juges de la cour de district, Ontario, \$333 33, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, savoir :—Sénat :—Pour pourvoir aux dépenses imprévues de comités spéciaux du Sénat à la présente session du parlement, impression des débats et autres dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement, savoir :—Pour pourvoir au paiement des messagers suivants durant la session de 1897, savoir :—H. J. Meiklejohn, du 3 février au 30 juin, 148 jours à \$2.50 par jour, \$370.00; Philéas Huot, du 7 février au 30 juin, 144 jours à \$2.50 par jour, \$360—\$730; pour payer à John Smith la différence entre \$1,000 et \$1,100 par année, du 1er octobre 1896 au 1er avril 1897, conformément à l'arrêté du conseil du 4 mars 1897, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour Arts, Agriculture et Statistiques, savoir : Autre montant pour payer des comptes non soldés relativement à l'exposition des Territoires du Nord-Ouest tenue à Régina en 1894, y compris \$3,625.97, à voter de nouveau, ce crédit n'ayant pas été employé en 1896-97, \$4,000; autre montant nécessaire pour encourager l'établissement et le maintien de crémèries dans les Territoires du Nord-Ouest, \$10,000; pour payer une gratification de trois mois de salaire à la veuve de feu J. Kirkpatrick, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-un mille deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Quarantaine, savoir :—Pour payer une gratification à W. McK. McLeod, ex-médecin inspecteur à Sidney, N.-E., \$500; autre montant nécessaire pour payer des appointements et dépenses casuelles des districts organisés et du service de salubrité dans d'autres districts, \$12,500; stations agronomiques, \$2,500; exposition Trans-Mississipi de Omaha, \$5,000; pour payer à W. H. Lynch 12,000 exemplaires de *Scientific Dairying*, placés dans le département et non payés, \$720, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Quarantaine des bestiaux, savoir :—Autre montant nécessaire comme indemnité pour abattage de pores et de moutons, et toutes dépenses s'y rattachant, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cent soixante-six piastres et quatre-vingts centins, soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes, savoir : Montant supplémentaire pour la publication des *Débats*. (A voter de nouveau : \$6,949), \$20,000; montant supplémentaire pour traduction française pendant la vacance (Rapport de la station agronomique, \$468, et Rapport du commissaire de la laiterie, \$250, compris), \$3,000; montant supplémentaire pour commis de la session, y compris deux secrétaires pour les whips, \$3,568; montant supplémentaire nécessaire pour comités :—témoins, sténographes, etc., \$1,000; montant supplémentaire pour abonnement aux journaux, \$300; pour payer l'indemnité de session de feu F. Dupont, M.P., \$1,000; pour payer l'indemnité de session et balance des frais de route de feu S. F. Perry, suivant que le répartira et fixera le Conseil du trésor, \$1,105.80; pour paiement de la balance de l'indemnité de session de feu Dalton McCarthy, \$975; montant nécessaire pour payer des malles en cuir délivrées depuis la dernière session, \$1,298; 10 malles pour de nouveaux députés, \$220, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trente-quatre piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les messagers de la session, \$4,185; pages, \$974; allocation au maître d'hôtel, sur le pied de \$2.50 par jour, \$312.50; Chambre de bain, lavoirs, etc., des domestiques, \$213; femmes de journée pour la session, \$306; gazier, \$32.50; pour payer à James Akister, sous-officier-rapporteur à l'élec-

tion générale de Victoria-Sud, le montant retenu par l'officier-rapporteur, \$11.10 pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes :—Aide aux écritures et autre, \$1,500 ; pour impressions et papeterie, \$3,000, pour l'année finissant le le 30 juin 1898.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Postes, savoir :—Pour pourvoir à la nomination à titre permanent de C. J. Hollister qui a servi en qualité de courrier temporaire sur chemins de fer, dans le district de London, depuis le 1er janvier 1895, à son salaire actuel de \$480 par année à partir du 1er avril 1898, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$120; pour indemniser B. F. Shephard, commis de 3e classe au bureau de poste de Victoria, à raison de services spéciaux rendus par lui et de dommage fait à ses vêtements pendant qu'il fumigeait les malles arrivant au port de Victoria, C.-B., nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$100 ; montant nécessaire pour payer une allocation par mille à F. W. Blizzard, courrier sur chemins de fer dans le district du Nouveau-Brunswick, du 13 septembre 1897 au 30 juin 1898, lequel avait obtenu un congé d'absence sans privation de ses appointements à cause des blessures qu'il avait reçues pendant qu'il était de service, montant qui est basé sur l'allocation moyenne par mille de M. Blizzard de \$53.42 par mois, \$512, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille deux cent seize piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour Chemins de fer et Canaux—capital, savoir :—Chemin de fer Intercolonial :—Pour payer des créances et des dommages-intérêts à certains propriétaires de terrains, les services d'ingénieurs, etc., relativement à l'embranchement d'Indiantown, \$4,000 ; pour améliorations au quai de Dalhousie, \$3,600 ; accroissement des facilités de trafic à Moncton—\$40,000 ; pour remplacer un viaduc en bois par un ponceau en maçonnerie et remblai plein, \$2,450 ; pour dragage à la tête de ligne en eau profonde à Saint-Jean, \$5,000 ; pour compléter l'accroissement des facilités à Causapsal, \$250 ; pour pourvoir le district du Cap-Breton d'un chasse-neige, \$2,500 ; pour allonger les stalles à locomotive et tables tournantes, \$5,000 ; pour payer aux commissaires du havre de Pictou la propriété d'un quai et les frais s'y rattachant, savoir :—Propriété acquise, \$2,500 ; frais, \$221.50, \$2,721.50 ; pour payer à Stewart et Jones intérêt à 6 pour 100 sur \$38,915.37, montant du jugement du commissaire *re* demande d'indemnité (*hard-pan claim*), savoir : Sur \$38,055.37, du 7 janvier 1893—date du jugement—au 20 septembre 1893—date du paiement ; et sur \$860 du 7 janvier 1893—date du jugement—au 9 octobre 1894—date du paiement—s'élevant en tout à \$1,694.99, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Pour frais d'O'Connor et Hogg dans la cause de *Woodburn vs la Reine*, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté comme nouvelle somme nécessaire pour les frais de la commission des éboulements de terre de Québec et le paiement de réclamations, 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent soixante-neuf piastres et soixante-un centins soit accordée à Sa Majesté pour frais judiciaires au

sujet des traités avec la Belgique et avec l'Allemagne, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication du volume V de l'ouvrage intitulé : *Cases on the British North America Act*, par J. R. Cartwright, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté comme contribution pour la bibliothèque de droit du Canada, à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais du juge en chef Strong se rattachant à sa présence aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secourir les victimes des incendies de forêts dans les comtés de Prescott et Russell pendant l'été de 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quatre-vingt-dix piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les soldes dues aux sténographes des *Débats* qui ont sténographié les témoignages entendus devant la commission royale du trafic des liqueurs, d'après les prix convenus avec le président de la commission, et confirmés par le jugement de la cour de l'Echiquier dans la cause de *Bradley vs la Reine*; aussi, pour payer MM. Orton et Owens de leurs services pour le temps qu'ils ont agi en qualité de secrétaires de la commission, comme suit :—

Mme Richardson, veuve de feu T. J. Richardson, \$349.55; S. A. Abbott, \$396.15; A. Horton, \$483.45; T. P. Owens, \$465.15; E. J. Duggan, \$87; J. O. Marceau, \$3.30; A. Desjardins, \$5.95, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme nouvelle somme requise pour l'expédition de la baie d'Hudson, impression du rapport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour paiement à J. C. Roland, gardien de quai au Saut-Sainte-Marie, la balance de ses appointements pour 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'enquête se rattachant aux questions de pilotage dans le district de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comté des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Chemins de fer et Canaux—revenu—chemins de fer, savoir :—Chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau—pour payer les appointements et les dépenses de l'ingénieur-surintendant, \$2,500; chemin de fer du comté de Drummond—pour payer les appointements et les dépenses de l'ingénieur-inspecteur, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Le canal de la Trent, en complétant les travaux à Burleigh, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau—pour payer à J. K. Read, ci-devant éclusier à Hogsback, certains bâtiments et améliorations à la maison d'écluse faits par lui à ses propres frais, \$200; pour reconstruire le seuil de l'écluse No 2 à Long Island, \$750; pour démolir et reconstruire le mur en aile d'amont à Burritts, \$30; pour réparer le barrage à Old Slys, \$450; pour compléter le paiement pour les dommages aux terres et aux moulins de Kingston, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—pour défrayer les dépenses d'un arpentage d'exploration pour s'assurer de la route la plus praticable pour un chemin de fer tout canadien à partir d'un point quelconque sur un chemin de fer en existence jusque dans le district du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Canal de Culbute—pour réparer le pont tournant sur les écluses, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les réparations au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois—dépenses casuelles et réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg—pour payer une gratification égale à trois mois d'appointements comme percepteur des péages sur les canaux, à George Reid, ci-devant percepteur, qui a été remercié de ses services, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall—pour payer trois mois d'appointements comme gratification de retraite à l'ex-surintendant A. P. Ross, dont la charge a été abolie, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—revenu, savoir :—Edifices publics à la Nouvelle-Ecosse :—Edifice fédéral d'Halifax—pour remodeler le présent système d'éclairage électrique, examiner les conduites de gaz, etc., à voter de nouveau la somme périmée, \$1,000 ; édifice public de Windsor—reconstruction de l'édifice détruit par l'incendie du 17 octobre 1897 (mandat du Gouverneur général), \$15,000 ; salle d'exercices militaires de Windsor—reconstruction de l'édifice détruit par l'incendie du 17 octobre 1897 (mandat du Gouverneur général), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de Québec, savoir :—Rimouski, bureau de poste et douane, etc., pour compléter les paiements pour l'année finissant le 30 juin 1898.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent soixante-sept piastres et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics d'Ontario—Edifice du revenu de l'intérieur de Toronto—pour payer à la municipalité de Toronto la part du gouvernement fédéral dans le coût du pavage en asphalte des ruelles qui entourent cet édifice, d'après la convention, \$534.29 ; Toronto, bureau de poste, etc.—pour aménager les chambres louées dans la gare Union du chemin de fer du Grand-Tronc, \$1,000 ; édifices publics, Ottawa—pavage en briques de scories du tramway conduisant à la chambre des chaudières, édifices du parlement, etc., \$2,033.50, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent cinquante-cinq piastres et soixante-neuf centins, soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice et prison de Prince-Albert—nouveaux ouvrages et réparations (mandat du Gouverneur général) à voter de nouveau la somme périmée, \$6,900 ; édifices du conseil à Régina, etc.—pour rembourser au gouvernement des territoires la somme dépensée pour les réparations, réfections, etc, \$855.69, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille sept cent quatre-vingt-treize piastres et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, savoir :—Loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Edifices publics, Ottawa—pour augmenter l'appareil de chauffage et l'appareil à gaz, etc., édifice Langevin, \$1,700 ; édifices fédéraux de la quarantaine, entretien—à voter de nouveau la somme périmée (Ile aux Perdrix), \$4,265 ; édifices publics, Ottawa—

pour payer les comptes de Geo. Bailey, pour ouvrage de serrurerie, de ferblanterie, de forgeron, de fondeur en cuivre et de finisseur, faits dans l'édifice Langevin de 1889 à 1896, y compris les garnitures, etc., fournies, \$1,560; édifices publics, Ottawa—réparations, matériaux, ameublement, etc., sommes urgentes et imprévues dépensées pour les ouvrages auxquels il n'a pas été pourvu lorsque les estimations budgétaires ont été préparées pour l'exercice 1897-98, savoir :—Imprimerie Nationale, réparations du toit, etc., \$727; cour Suprême—réparations des murs et des plafonds, etc., \$500; Musée géologique—aménagement de la bâtisse louée (Baskerville), cloisons, tables, fournaise, etc., \$1,800; bureau des traducteurs français, rue Sussex—agrandissement des bureaux, etc., \$300; Secrétariat d'Etat—armoire pour les liasses de documents, \$330; Conseil privé—casiers, doubles-châssis, etc., \$825; édifice Langevin—département de l'Intérieur, cloisons, meubles, doubles-châssis dans l'attique, changements, etc., \$3,390; département de l'Agriculture—cloisons, poser des tablettes en fer dans la grande chambre pour placer les archives, couvertures en cuir pour les tablettes, déménagement des modèles de l'édifice Langevin au bloc Slater, rue Sparks, etc., aménagement d'un bureau de poste dans la chambre des messagers, \$3,380; département des Douanes—casier, etc., \$250; département des Postes, meubles, etc., nattes en acier et tablettes de fer dans les voûtes du trésor, pour emmagasiner l'approvisionnement des timbres-poste, etc., \$950; édifice Langevin—appareil de sauvetage dans l'attique, \$600; édifice de l'Est—linoléum dans les passages, \$886.79; kiosque—réparations et peinture, etc., \$600; département de la Marine—aménagement de chambres au-dessus de la banque Molson, \$100; département du Revenu de l'Intérieur—changement dans la chambre d'épreuve de l'électricité, \$100; sommes additionnelles pour remplacer les meubles détruits et réparer les dommages causés par l'incendie du 11 février 1897, aux divers départements de l'édifice de l'ouest, savoir :—Département des Douanes, \$950; département de la Marine et des Pêcheries, \$1,040; département du Commerce, \$350; chambres de la police à cheval du Nord-Ouest, \$800; département des Travaux publics, \$800; département de la Milice et Défense, \$2,340; divers ouvrages urgents dans les différents départements en mai et juin, \$2,750; édifices publics fédéraux—pour fournir la force électrique et autre servant au fonctionnement des ascenseurs, des machines à oblitérer les timbres, etc., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

15. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille neuf cent soixante-seize piastres et cinquante-un centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Grand-Etang (comté d'Iverness) pour ouvrage fait—à voter de nouveau, \$1,000; Georgeville—prolongement du quai, somme additionnelle nécessaire—pour ouvrage fait, \$700; port de Yarmouth—réparations au brise-lames. Pour ouvrage fait, \$234.51; Météghan—réparations au brise-lames, somme additionnelle nécessaire—pour ouvrage fait, \$42, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

16. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent soixante et dix-huit piastres et soixante-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Port de Saint-Jean—relevé hydrographique, somme additionnelle nécessaire pour déboursés en 1897-98, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

17. Résolu, qu'une somme n'excedant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de Québec, savoir :—Coteau-Landing—dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputables sur le revenu, savoir :—Ports et rivières dans Ontario :—Port de Kingston—dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—Rivière Stikine et autres rivières dans le Yukon—Relevés, améliorations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$8,000; dragage—Québec et Ontario, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un pont sur la rivière de l'Arc, à Banff, réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ligne de télégraphe entre Marguerie et Chéticamp—poser des poteaux neufs. A voter de nouveau \$874.25 (périmée), pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-deux piastres et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Pour payer à W. C. Harris, architecte, pour services professionnels rendus de 1887 à 1894 au sujet de construction et de l'entretien des édifices publics, travaux dans les ports, etc., dans l'Ile du Prince-Edouard, \$142.05; pour payer à la veuve de feu William Comper, une gratification égale à trois mois d'appointments en qualité de gardien des édifices publics à Saint-Jean, P.Q., \$37.50; pour payer à la veuve de feu D. McFarlane, sous-préposé aux glissoirs à la Station des Chats, sur la rivière Ottawa, une gratification égale à trois mois de ses appointments, \$140; pour payer à la veuve de feu William Byrne, messenger dans l'édifice public, Charlottetown, une gratification égale à trois mois de ses appointments, \$112.50, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu, savoir:—Ligne de télégraphe aérien et sous-marin sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer *Newfield* ou autres navires qui seront employés au service du télégraphe sous-marin, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour accise, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour dépenses casuelles, \$4,500; nouvelle somme nécessaire pour le service préventif, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour les dépenses casuelles de ce service, \$6,000; paiement de séries de poids et mesures métriques pour des fins d'éducation, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le mesurage du bois, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour les appointments, \$620; pour permettre au département de payer à Geo. Bellerive les mêmes appointments que d'autres commis du bureau des mesureurs de bois à Québec, du 1er janvier au 30 juin 1896, \$125; nouvelle somme nécessaire pour les dépenses casuelles, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'impression de timbres judiciaires, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de clôturage, etc., dans le parc des Montagnes Rocheuses, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais se rattachant au règlement des réclamations relatives à des terres dans la zone du chemin de fer de l'Île, etc., Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest ses dépenses pour secours à des métis indigents dans le cours des exercices 1896-97 et 1897-98, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de la commission d'enquête relative au chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante-six piastres soit accordée à Sa Majesté, comme somme nécessaire pour les dépenses du gouvernement dans le district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiements se rattachant à l'expropriation d'une partie du $\frac{1}{4}$ S.-O. 2-26-4 O. du 2e méridien, nécessaire à la Compagnie du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour solde de compte pour machine à creuser les puits artésiens, pour usage dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour classification d'archives dans le bureau du Conseil privé, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante-neuf piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté comme nouvelle somme nécessaire pour les frais de la commission canadienne des grandes voies internationales de navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux steamers, savoir :—Pour ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres (à voter de nouveau) pour l'année finissant le 30 juin 1898.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service d'une ligne de steamers pendant l'hiver 1897-98 entre Saint-Jean et Londres, Liverpool ou Manchester (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1898.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service d'une ligne de steamers entre Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve et Liverpool, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1897 (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1898.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent seize piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur et service postal entre Liverpool et le Canada; voyage de surcroît en juillet 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent trente-six piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial, savoir :—Radoub du steamer *Stanley*, \$5,000; pour payer au département des impressions et de la papeterie le coût de livres d'enregistrement destinés à remplacer ceux qui ont été détruits par l'incendie, \$436.40; nouvelle somme nécessaire pour la station de sauvetage de l'île aux Phoques, et pour rembourser le gouvernement britannique des gratuités payées pour services rendus à des marins canadiens, \$600; nouvelle somme nécessaire pour service postal d'hiver, \$2,800; nouvelle somme nécessaire pour le service de l'observation des marées, pour l'exercice courant, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques, savoir :—Somme nécessaire pour l'achat d'un terrain pour le nouvel observatoire de Toronto, \$400; nouvelle somme nécessaire pour appointements des agents du service météorologique, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cent quarante deux piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les

pêcheries, savoir :—Radoub des steamers du service de la protection des pêcheries, \$10,000; pour payer à certains agents de douane et autres pour la compilation et l'envoi de bordereaux quotidiens au bureau de renseignements sur les pêches pour 1897, savoir : \$15 chacun à J. P. Brennan, C. P. Lelâcheur, E. G. Randall, T. C. Cook, J. M. Veits, R. McLean, Chas. Owen, J. C. Bourinot, J. H. Duniop, J. R. Ruggles, P. O'Toole, L. McKeen, J. M. McNutt, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. T. Fougère, E. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, D. Murray, J. A. D'Entremont, R. H. Bolman, W. S. Henley, D. McCaulay, D. Urquhart; \$10 à C. E. Aucoin, \$5 chacun à S. Aucoin et J. Clarke, \$410; pour payer les services des percepteurs de douane dans la distribution des licences de pêche aux navires américains en 1897, \$241.57; pour indemnité aux parents de Weldon Outhouse, membre de l'équipage de la croisière *Curlew*, noyé au service, 12 mois de solde, \$180; pour payer la solde des frais judiciaires de l'appel au Conseil privé relatif aux pêcheries, \$5,608.38; nouvelle somme nécessaire pour la commission des réclamations relatives à la mer de Behring, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cent vingt-neuf piastres et trente-neuf cents soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages dans Ontario et Québec, savoir :—Pour le remboursement à nouveau en conformité d'une convention faite le 27 septembre 1881, au séminaire de Saint-Sulpice, de la valeur à 50c. l'acre, de 21,209 acres de terre non employées par les Sauvages dans le township de Gibson, Ontario, avec intérêt du 26 janvier 1892 au 30 juin 1898, \$14,696.05; pour remettre au compte ouvert pour le paiement des annuités en vertu du traité Robinson, la somme de 5 pour 100 payée de trop sur ce compte, savoir :—Ojibbewas du lac Huron, \$826.46; Ojibbewas du lac Supérieur, \$576.68, \$1,403.14; pour fournaux et bureaux pour l'hospice de Shingwauk, \$330.20; nouvelle somme nécessaire pour secours et grains de semence, province de Québec, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans la Nouvelle-Ecose, savoir :—Nouvelle somme nécessaire pour soins de médecins et médicaments, \$1,000; pour la construction d'une clôture entre la réserve des Sauvages, comté d'Antigonish, et les terres de D. Chisholm, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans le Nouveau-Brunswick, savoir :—nouvelle somme nécessaire pour soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans l'Île du Prince-Edouard, savoir :—nouvelle somme nécessaire pour soins de médecins, Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir :—appointements de J. H. Antliff, arpenteur fédéral, du 1er juillet au 30 septembre 1897, \$300; nouvelle somme nécessaire pour les Sauvages indigents du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, \$6,000; nouvelle somme pour arpentages dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages,—service général, savoir :—nouvelle somme nécessaire pour les frais de voyage des inspecteurs Macrae et Chitty, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—nouvelle somme nécessaire pour dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur, \$750; nouvelle somme nécessaire pour les aliénés dans les asiles de Manitoba, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le capital, savoir :—Nouvelle somme nécessaire pour arpentages, examen des notes d'arpentage, impression de plans, etc., \$40,000 ; gratuité à la veuve de feu J. I. Dufresne, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir :—Nouvelle somme nécessaire pour appointements de commis surnuméraires à Ottawa, publicité, etc., \$700 ; nouvelle somme nécessaire pour appointements de commis, etc., dans le service extérieur, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le district provisoire du Yukon, savoir :—Somme nécessaire pour les appointements et autres dépenses se rattachant à l'administration du district provisoire du Yukon (mandat du Gouverneur général, \$45,000), et \$5,000 pour gratuité à William Ogilvie, arpenteur fédéral, en reconnaissance de ses services éminents dans l'exploration de la région du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille trois cent vingt-trois piastres et trente-un centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir :—Solde nécessaire pour faire face aux frais et commissions :—Pénitencier de Kingston, \$1,817 ; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$17,727.76 ; \$19,544.76 ; pénitencier de Manitoba, \$2,402.55 ; pénitencier de la Colombie-Britannique :—Pour payer à D. D. Bourke la différence des appointements en qualité de sous-préfet du pénitencier de Manitoba et ceux de la même charge au pénitencier de la Colombie-Britannique du 5 août 1895 au 1er avril 1896, nonobstant toute disposition de l'Acte des pénitenciers, \$326 ; allocation pour combustible pendant la même période, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille dix-huit piastres et soixante-un centins soit accordée à Sa Majesté comme montant nécessaire pour couvrir les item non prévus, d'après le rapport de l'Auditeur général de 1896-97 (Page A—2), pour l'année finissant le 30 juin 1898.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le district provisoire du Yukon, savoir :—Somme nécessaire pour maintenir un détachement de la police à cheval dans le district provisoire du Yukon y compris \$300,000 autorisées par mandat du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir :—Laboratoire du conseil des douanes, \$500 ; montant requis pour le service des douanes dans le district du Yukon (y compris le mandat du Gouverneur général au montant de \$2,500) ; \$6,000 ; divers—nouvelle somme nécessaire pour impressions, \$5,000 ; montant requis pour les réparations au steamer de l'Etat *Argus*, à Halifax, N.-E., \$1,100, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-neuf piastres et trente-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur la perception du revenu, savoir :—Chemin de fer Intercolonial—pour payer à la succession A. Kirk des dommages causés par un incendie, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux en général, savoir :—Dépenses d'enquêtes sur les chemins de fer et les canaux de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et un mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Pour pourvoir aux appointements du major Cartwright, A.A.G., au quartier général, du 15 février 1898 au 30 juin 1898, sur le pied de \$2,800, \$1,050 ; autre montant nécessaire pour la solde des corps permanents, des écoles d'instruction, etc., \$25,000 ; pour appointements et salaires d'employés civils du service extérieur, \$5,500 ; autre montant nécessaire pour vivres et approvisionnements des corps permanents, \$10,000 ; appro-

visionnements, transport et dépenses de la force militaire envoyée au Yukon, \$100,000; autre montant nécessaire pour le transport, \$10,000; cartoucherie du Canada—autre somme nécessaire pour couvrir les salaires, gages et dépenses générales, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Nouvelles sommes nécessaires pour les services suivants :—Appointements d'agents et employés au Canada, \$3,800; appointements d'agents en pays étrangers, \$5,000; dépenses casuelles des agences canadiennes, britanniques et étrangères, dépenses générales pour l'immigration, et appointements de commis surnuméraires au bureau central, \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais se rattachant à la mise à exécution de la loi contre l'emploi des aubains dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs révolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Bureau de l'Auditeur général—nouveau montant pour les frais de l'examen des comptes des officiers-rapporteurs en exécution de l'Acte du plébiscite, y compris \$650 à payer à D. McLennan, gradué de l'université de Toronto, nonobstant les dispositions de la loi du service civil en vertu de laquelle il ne pourrait recevoir que \$430, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Douane—autre montant nécessaire pour aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique—pour augmenter de \$50 chacun les traitements de MM. Ami, Fletcher et Ells, de \$250 celui de R. G. McConnell, et de \$200 celui de A. P. Lowe, officiers techniques de la commission, \$600; pour augmentation des appointements de James White, géographe, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur—pour augmentation statutaire des appointements de 1 commis, \$25; 2 messagers, \$30 chacun, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages—pour aide supplémentaire aux écritures, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur—autre montant pour aide aux écritures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice—pour porter le salaire de G. R. Clelland, messager, à \$460 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries—pour suppléer l'écart dans la prévision budgétaire relative aux appointements de J. F. Fraser, \$25; pour les appointements de W. J. Quinn et Lucien Bance, commis surnuméraires, \$600 chacun, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et de la Défense—pour les appointements d'un commis de première classe, F. X. Lambert, non compris dans le

budget principal, \$1,800; pour un messenger, A. E. Watterson, \$360, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—pour augmentation des appointements de deux premiers commis, E. P. Stanton et W. J. Johnstone, \$50 chacun, \$100; pour augmentation des appointements de 8 commis de 3e classe, \$50 chacun, \$400; autre montant nécessaire pour impressions et papeterie, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada—pour aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$1,000; pour payer Henry Potter, messenger, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$360, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Haut-commissaire pour le Canada en Angleterre—Pour payer un traitement de \$3,300 à J. G. Colmer, C.M.G., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'imprimeur de la Reine—Pour augmenter les appointements de J. O. Patenaude, commis de 3e classe, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$150; pour payer P. Mungovan quatre mois de service, sur le pied de \$400 par année, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$133.33, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat—autre montant pour aide aux écritures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce—pour aide aux écritures: \$140 de plus à W. A. Warne, et \$70 à Mlle A. C. Kennedy, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les divers départements—pour permettre de payer pour l'année 1897-98, nonobstant les dispositions de la loi du service civil un surcroît d'appointements de \$300 chacun à ceux des secrétaires particuliers qui ne reçoivent pas plus de \$1,200 d'appointements, savoir: les secrétaires particuliers des ministres des Finances, du Revenu de l'Intérieur, des Douanes, de l'Intérieur, de la Marine et des Pêcheries, des Postes, et du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-six piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir:—Traitement additionnel du juge McGuire en sa qualité de juge du district judiciaire du Yukon, \$126.03; pour les frais de voyages des juges, district du Yukon, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, savoir:—Pour l'achat d'instruments photographiques et de signalement dans le but de mettre en fonctionnement dans les cinq pénitenciers le système Bertillon pour l'identification des criminels, et pour l'installation d'un bureau central à Ottawa sous la direction du commissaire de la police fédérale pour la garde et la distribution des renseignements recueillis, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir:—Pour payer le chirurgien du pénitencier de Kingston de ses services en qualité de médecin surintendant du quartier des aliénés, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille soixante et dix-neuf piastres et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation: Chambre des Communes, savoir:—Pour payer M. George F. Bruce, officier-rapporteur, et

MM. Kerr, Macdonald, Davidson et Paterson, solliciteurs, Toronto, de frais et dépenses entraînés par le litige relatif à l'élection supplémentaire pour la Chambre des Communes, qui a eu lieu dans la division nord du comté d'Ontario, le 4 février 1897, \$204.14; somme nécessaire pour traduction française dans le cours des vacances de la Chambre, 1898-99, \$2,500; autre somme nécessaire pour journaux, \$300; une femme de ménage de plus (Mme Barrett), \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les frais du plébiscite sur la question de la prohibition du commerce des spiritueux, y compris la préparation et l'impression des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistique, savoir:—Pour une demeure à la station de laiterie, Nappan, N.-E., \$1,200; pour classification de tous les brevets canadiens, préparation des dessins pour la classification, et pour échange avec les Etats-Unis en retour de leurs brevets, à payer nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$5,000; autre somme nécessaire pour l'exposition Trans-Mississippienne à Omaha, \$3,000; pour le Dr. Wm. Kingsford, pour recherches historiques, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir:—Autre somme nécessaire pour districts organisés, et pour l'hygiène publique dans d'autres circonscriptions, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, à compte du revenu, savoir:—Terrain acheté pour le monument de Chrysler's-Farm, \$200; pour un nouveau champ de tir à Hamilton, \$5,000; pour un nouveau champ de tir à Victoria, \$6,000; pour entretien et réparation des biens militaires, \$10,000; pour réparation des murs à Québec et Kingston, \$10,000; pour 25 acres de terre à London, pour un champ d'exercices et de campement, dont le propriétaire a été exproprié par un arrêté du conseil du 25 mars 1895, \$25,000; pour médailles à donner aux militaires qui ont servi lors des invasions féniennes de 1866 et 1870, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cent soixante-neuf piastres et soixante-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Pour gratuités aux personnes suivantes:—Par suite d'erreurs sur les années de service dans le calcul de gratuité, l'année dernière, savoir:—Le professeur R. C. Harris, collège militaire, \$45; le professeur A. D. Duval, \$28.80; le lieutenant-colonel C. T. Irwin, \$652; le major J. Fraser, directeur des effets militaires, à Winnipeg, \$1,127; le lieutenant-colonel d'Orsonnens, D.A.G., à Saint-Jean (Québec), \$1,347.90; \$3,200.70; les enfants de feu le lieutenant-colonel Prevost, directeur de la fabrique de cartouches, \$333.33; Joseph Larose, blessé à la Côte Saint-Luc, \$1,000; Lorenzo McCarrroll, perte de la vue au service en qualité de marqueur, \$500; veuve et enfants de Jas. Cosman, tué accidentellement par un boulet tiré par l'artillerie de garnison de Yarmouth, \$500; le lieutenant-colonel P. B. Worsley, D.A.G., à Halifax, \$3,799; Thos. Moor, aîné, pour perte de son fils, tué à Batoche, en 1885, \$1,500; le lieutenant-colonel John Gray, inspecteur des effets militaires, 9 ans et 2 mois de service, \$1,436.75; Mme Thos. Christian, perte de son mari tué par un coup de carabine à la salle d'exercices, Ottawa, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Pour payer les frais encourus par la *Dominion Rifle Association* dans l'érection d'un édifice à Bisley, Angleterre, \$5,000; autre somme pour la *Dominion Artillery Association*, dont \$2,000 pour la réception des tireurs anglais, \$4,100; pour la modification de 10,000,000 de cartouches défectueuses achetées du département de la guerre, cette somme devant être remboursée par le gouvernement impérial, \$15,000; pour payer les frais de l'appel de la milice à l'aide des autorités civiles en octobre 1897, à Windsor (Nouvelle-Ecosse), \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, à compte du capital, savoir :—Pour armes et accoutrements, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux et édifices publics—imputable sur le revenu : édifices publics à la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Salle d'exercices d'Halifax—à voter de nouveau, \$20,000; nouveau crédit, \$6,000—\$26,000; édifice public de Windsor—reconstruction du bâtiment incendié le 17 octobre 1897, à voter de nouveau, \$11,000; salle d'exercices de Windsor—reconstruction du bâtiment incendié le 17 octobre 1897—somme supplémentaire nécessaire, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics au Nouveau-Brunswick, savoir :—Quarantaine de Saint-Jean—Ile-aux-Perdrix—puits artésien, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics dans la province de Québec, savoir :—Bureau de poste de Montréal—pour recouvrir le toit en cuivre, \$8,000; douane de Québec—renouvellements, améliorations, réparations, etc, \$6,000; bureau de poste de Québec améliorations, etc, \$2,600; douane et entrepôt d'examen de Québec—nouveau trottoir en ciment, \$1,400; entrepôt d'examen de Montréal—plancher neuf, \$3,000; bâtiments d'immigration de Québec sur la levée Louise, brise-lames et bâtiments du quai de la Reine—somme supplémentaire nécessaire, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt's piastres soit accordée à Sa Majesté, pour édifices publics dans Ontario, savoir :—Edifices publics, Ottawa—à la succession de feu Samuel Howell, en règlement complet et final de toutes réclamations pour dommages causés par l'eau tombant du toit du bloc du sud sur sa propriété de la rue Sparks, \$600; édifice public d'Arnprior—à voter de nouveau, \$1,100; édifices publics, Ottawa—pour mettre plus effectivement à l'épreuve du feu les mansardés et le toit du bloc du sud—y compris des rayons en acier et autres améliorations dans la voûte de sûreté, \$33,000; édifices publics, Ottawa—4 nouvelles chaudières, bloc de l'ouest, \$7,000; édifices publics, Ottawa—nouvel ascenseur, bloc de l'est, \$4,000; bureau de poste de Belleville—nouvelle devanture de casiers, \$1,600; édifice public de Sainte-Catherine—changements et améliorations, etc., \$800; édifices publics, Ottawa—réparations au mur de maçonnerie du soubassement, \$4,000; édifice public du Portage-du-Rat—la municipalité a fourni gratuitement un emplacement convenable, \$8,000; édifice public de Sarnia, \$5,000; édifice public de Woodstock, \$5,000; édifice public d'Ingersoll, \$5,000; parc de la côte du major—pour terminer la clôture en pierre, avenue Mackenzie, et poser une balustrade en fer, \$3,880; édifice public de Brockville—nouvelles chaudières, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics dans Manitoba, savoir :—Douane de Winnipeg—réparations et améliorations, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent quatre-vingt-douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics dans les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice de Medicine-Hat, etc.—pour remplacer le palais de justice détruit par le feu, \$6,000; Régina—rayons mobiles en acier pour le bureau des titres fonciers, \$792; bureau des titres fonciers de Régina, \$12,000; bâtiment d'immigration de Yorkton, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics dans la Colombie-Britannique, savoir :—Salle d'exercices de Vancouver—district de New-Westminster—emplacement donné gra-

tuitement, \$20,000; édifices publics de Kamloops, \$3,000; bureau de poste de Van couver—améliorations, etc., \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales, savoir:—Reconstruction du laboratoire détruit par l'incendie, et améliorations, renouvellements, etc., se rattachant aux édifices actuels, clôtures, etc.—nouvelle somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.:—Édifices fédéraux—force électrique et autre pour les ascenseurs, les machines à annuler les timbres, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Iona—quai, \$2,000; Ingonish—North Bay—brise-lames, \$2,000; Englishtown—quai, \$1,500; Arichat-Ouest—pour terminer les réparations du quai, \$700; Petit-de-Grat—reconstruction des travaux de protection et dragage, \$1,500; Cow-Bay—réparations du brise-lames, \$5,000; New-Harbour—brise-lames, \$4,000; Port-Hillford—brise-lames, \$4,000; Rivière aux Saumons, comté de Halifax—quai, \$1,650; Ile Tancook—réparations au quai, \$1,500; White-Point—réparation du brise-lames et enlèvement de récif, \$1,200; Western-Head—réparations au brise-lames, \$1,500; McNutt's-Island—protection de la grève, \$1,000; Swim's-Point—quai, \$2,000; Jordan-Bay-Est—réparations au brise-lames, \$2,500; Upper-Wood's Harbour—quai, \$2,500; Upper-Port Latour—quai, \$2,000; Louis-Head—réparations aux caissons de protection, \$600; Sanford (ou Cranberry Head)—brise-lames, \$3,500; Coffin's-Island—réparation et prolongation des travaux pour la protection de la grève, \$1,000; Port-Maitland, comté de Yarmouth—réparations au brise-lames—à voter de nouveau, \$700; Meteghan River—reconstruction de la superstructure, etc., du brise-lames, \$4,000; Anse-Belliveau—reconstruction de la superstructure du brise-lames du nord, \$2,000; Hampton-Pier—réparations, \$3,000; Hall's-Harbour—reconstruction de la partie détruite du brise-lames, \$3,600; Canada-Creek—réparation du brise-lames, \$1,000; village de la rivière Herbert—quai, \$1,200; Advocate-Harbour—quai, \$2,000; Merigomish-Harbour—prolongement du quai, \$900; Ile de Pictou—réparation des vieux travaux et du nouveau bloc, \$800; phare de Pictou—protection de la grève, \$2,800; Grosse Ile Merigomish—quai (à voter de nouveau, \$900). \$950; Anse Livingston—quai, \$3,000; Anse McNair—réparations au quai, \$900; Tracadie-Est—reconstruction du brise-lames, \$3,500; Judique—nouveau quai—autre somme nécessaire, \$11,500; Port-Hood—autre somme nécessaire pour réparations, \$600; Chéticamp—réparations au quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-un mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir:—Haut de la rivière Tobique—amélioration du chenal, \$800; Rivière-Noire—réparations au quai, \$450; port de Saint-Jean—pour compléter le relevé hydrographique, \$2,500; Mispec—réparations au brise-lames, \$800; pont de la rivière Main—quai, \$1,200; Richibouctou—jetées—réparations et dragage, \$8,000; Bouctouche—réparations au quai, \$1,000; Cocagne—réparations au quai, \$3,000; Chatham—réparations au quai de la douane, \$1,000; Tracadie—nouveau pilier—achat et réparations, etc., \$1,200; brise-lames de Clifton—pilier créo-té, talus en pierre et réparations, \$9,000; Caraquet—réparations au quai, \$500; Campbellton—réparations au quai de lestage, \$2,500; Dalhousie—réparations au quai de lestage (à voter de nouveau), \$1,700; Eglise-Brûlée—quai, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—China-Point—reconstruction du pier principal, \$2,000; pier de Hickey—réparations, \$750; pier de McConnel—renouvellements, etc., \$500; pier de la baie Saint-Marie—réparations, \$500; pier de la baie Saint-Pierre—reconstruction, \$500; pier de la rivière Mink—réparations, \$500; travaux du port à Miminegash—réparations, \$2,000; addition au brise-lames du nord, \$2,500; \$4,500; pier de McGee

—réparations et renforcement, \$1,500; port de Summerside—à voter de nouveau, \$30,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-neuf mille deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province de Québec, savoir: Saint-Laurent—réparation du quai, \$2,000; Maria—quai, \$5,000; Ile de la Madeleine—brise-lames, \$5,000; Newport—réparation au mur de soutènement, \$1,700; Rivière cap-Chutte—pier, \$3,500; Rimouski—réparations urgentes au pier, \$1,800; quai de Saint-Nicolas—autre somme nécessaire, \$3,000; Saint-Alphonse (Bagotville)—réparations au débarcadère, \$2,000; l'Anse Saint-Jean—réparations au pier, \$1,000; Anse-à-l'Eau (Tadoussac)—débarcadère, etc., \$1,500; Pointe-aux-Esquimaux—quai, \$1,000; rivière Saguenay, en aval de Chicoutimi—dragage, \$3,000; Saint-Alexis, baie des Ha! Ha!—jetée, \$4,000; Chicoutimi—hangar sur le quai, \$1,500; quai de la Rivière-du-Loup (en bas)—réparations, \$3,800; les Eboulements—réparations au quai, \$1,500; Ile-aux-Coudres—réparations au quai, \$1,000; baie Saint-Paul, Cap-aux-Corbeaux—prolongement de 200 pieds et réparations au quai, \$10,000; Saint-Irénée—réparations au quai et son prolongement vers le rivage, achèvement, \$2,000; Saint-Roch des Aulnaies—quai, somme supplémentaire nécessaire, \$4,000; L'I-let—quai, \$1,500; Lauzon—réparations au ponton et d'une remise sur ce ponton, \$1,000; Grosse-Ile—réparations au quai, \$2,000; Rivière-du-Sud—travaux de protection, \$3,000; Berthier (en bas)—réparations au quai, \$500; Kamouraska—réparations au quai et son prolongement, \$7,000; Sillery Cove—quai à la Pointe-à-Pizeau, \$5,000; Cap-Santé—Enlèvement de cailloux, \$650; rivière Saint-Maurice—amélioration du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque, dragage, \$2,500; Doucet's-Landing—dragage, \$4,000; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage du chenal à partir du lac Saint-Pierre à Louisville, \$6,000; Saint-Anne de Sorel—prolongement de la jetée jusqu'au rivage, \$1,600; Longueuil—importantes réparations au quai, \$10,000; Laprairie—dragage du chenal des bateaux à vapeur, \$7,000; quai des Cèdres—réparations, etc., \$1,500; Côteau-Landing—dragage, \$10,000; Port-Lewis—quai \$2,500; rivière Chateauguay—dragage, \$5,000; Rivière-du-Lièvre, pour pourvoir au règlement des réclamations pour dommages causés aux propriétés riveraines par suite d'inondation due au barrage des Petits rapides, \$160, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille deux cent treize piastres et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province d'Ontario, savoir:—Port-Hope—réparations aux jetées et dragage, etc., \$3,500; bassin de radoub de Kingston—éclairage électrique, etc., \$1,500; port de Kingston—dragage, \$15,000; port de Pictou—dragage, \$7,000; Newcastle—dragage et réparations aux jetées, \$1,750; Oshawa—réparations à la jetée “à condition que le havre soit transféré à la corporation de la ville et que cette dernière s'engage à le maintenir à l'avenir”, \$8,000; Oakville—réparations à la jetée et dragage, \$7,500; port de Jordan—dragage, \$5,000; Owen-Sound—dragage—pour rembourser à la ville la somme dépensée d'après l'autorisation de l'ancien gouvernement, \$3,263.21; port de Roubeau—dragage, \$2,500—réparations à la jetée, \$3,500; \$6,000; creek Petit Ours—dragage, \$2,000; Bayfield—dragage, \$1,200; port de Thornbury—dragage, \$2,000; port de Goderich—dragage, \$10,000; Port-Albert—dragage et réparations à la jetée, \$1,000; rivière Sydenham—dragage, \$5,000; rivière Saugeen—dragage, \$4,500; Southampton—dragage, \$2,000; Hawkesbury, rivière Ottawa—dragage, \$3,000; Mines de Bruce—quai, \$5,000; Débarcadère de Richard, Ile de Saint-Joseph—achat du quai, \$3,000 pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province de Manitoba, savoir:—quai sur le lac Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Colombie-Britannique, savoir:—Améliorations sur la rivière Kootenay en aval du fort Steele, \$5,000; Williams-Head—station de quarantaine, plus grandes facilités de quaiage et amélioration du

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du district provisoire du Yukon, savoir:—Rivière Stikine du fort Wrangel à Glenora, lac Teslin et rivières Lewes, Hootalinqua et Yukon—levés et améliorations, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées, savoir:—pont de la rue Maria sur le canal Rideau, Ottawa—Somme supplémentaire nécessaire pour la reconstruction, \$10,000; pont des Joachims—reconstruction, pourvu que les intéressés contribuent le reste, \$15,000; rivière Spray—pont neuf à Banff, \$2,500; sentier conduisant d'Edmonton vers le district du Yukon, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin de 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, savoir: Ligne télégraphique entre Mabou et Margaree—nouveaux poteaux, \$1,900; ligne télégraphique entre Meat-Cove et Ingonish—nouveaux poteaux, \$2,500; ligne de Dingwall à Meat-Cove—raccordement télégraphique, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-neuf piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour télégraphes dans les Territoires du Nord-Ouest, savoir:—ligne télégraphique entre Battleford et la Traverse de Clark—paiement à Thomas Dewan de poteaux fournis, etc., relativement à l'entreprise de G. F. Tupper, en date du 16 avril 1887, pour la livraison de poteaux de télégraphe entre Humbolt et la Traverse de Clark, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour télégraphe dans la Colombie-Britannique, savoir:—pour pourvoir au raccordement du lac Nicholas au réseau télégraphique du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—paiement à M. W. B. A. Ritchie, Halifax, des frais à lui dus pour avoir occupé pour la défense dans les actions se rattachant aux funérailles de feu Sir John Thompson, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—perception du revenu,—glissoirs et estacades; savoir:—perception des droits de glissoirs et d'estacades, y compris les appointements des commis de ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—Capital—Chemins de fer, savoir:—chemin de fer Intercolonial:—matériel roulant, \$600,000; agrandissement du terrain à Saint-Jean (N.-B.), \$250,000; construction d'un entrepôt à grain à Saint-Jean (N.-B.), \$75,000; construction d'un entrepôt à grain à Halifax, \$75,000; construction d'un pont sur la tranchée au nord de la rivière Elm-Tree, \$900; gare et voie d'évitement à Humphreys, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—canal de Cornwall:—pour payer à J. G. Snetsinger, intérêt sur \$12,000, depuis son expropriation, le 12 janvier 1894, jusqu'à la date du paiement, 13 août 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—approfondissement de la rivière Saint-Pierre (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Saut-Sainte-Marie:—construction et équipement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—revenu—canaux, savoir:—Canal Beau-

service de l'eau, \$6,000; rivière Fraser—amélioration du chenal, etc., montant supplémentaire nécessaire, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.
harnois :—Achat d'un terrain d'Auguste Langevin (Bergevin), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly—continuation et achèvement des travaux de drainage et des aqueducs à Saint-Jean (Qué.), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine :—Pour indemniser A. Aubertin de dommages causés à sa propriété par des fuites d'eau du canal Lachine, du 1er janvier 1893 au 1er octobre 1897, 3 ans et 9 mois à \$100 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent :—Construction de trois pertuis dans le barrage à Hastings, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland :—Pour continuer le renouvellement de la superstructure des piers à Port-Dalhousie, \$20,000; pour continuer le renouvellement des caissons de protection du pont-tournant, \$8,300; pour renouveler le pont sur le coursier Welland et curage du coursier, \$3,000; pour améliorer les fossés latéraux du canal d'alimentation, \$800; pour renouveler le barrage et le pont de Dunville, \$39,000; pour enlever les éboulis du printemps, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Pour la construction d'un mur de protection en pierre sur le bord du lac Saint-François, \$2,500; pour les frais encourus par une commission de chemin de fer en recueillant des renseignements et autrement, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille quatre cent soixante et une piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux chemins de fer, savoir :—Pour payer la somme restée impayée sur la subvention autorisée par les 52 Vic., ch. 3 et 53 Vic., ch. 2, en aide de la *Central Railway Company of New Brunswick*, la date mentionnée au contrat pour l'achèvement de l'entreprise ayant expiré avant cet achèvement, mais la somme étant reconnue comme due, bien que les changements faits aux devis n'aient pas été autorisés légalement, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux steamers, savoir : Communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'île du Prince-Edouard et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille neuf cent trente-trois piastres et trent-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service direct à la vapeur tous les quinze jours entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux steamers, savoir :—Pour encourager l'établissement d'une ligne directe et développer le commerce entre le Canada et l'Afrique méridionale, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, service quotidien, durant la saison de 1898, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, avec un voyage tous les 15 jours à Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, service quotidien durant la saison de 1898, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave et Saint-Pierre, avec service 2 fois par semaine à Irish-Cove, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial, savoir :—Pour pourvoir à la construction d'un nouveau steamer devant remplacer le *Stanley* entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme montant supplémentaire pour l'observation des marées, \$1,500 ; pour pourvoir à l'établissement d'une station de biologie dans le golfe Saint-Laurent, \$7,000 ; appointements et frais de l'inspection du bétail, \$2,800 ; pour couvrir les dépenses imprévues en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques savoir :—Pour pourvoir aux frais de télégraphie pour les prédictions météorologiques dans la Colombie anglaise, \$3,500 ; construction d'un nouvel observatoire à l'université de Toronto, lequel est devenu nécessaire à cause des courants électriques dans Toronto, qui dérangent les observations, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Autre montant nécessaire pour les services suivants :—Appointements des agents et des employés au Canada, \$5,000 ; appointements dans les pays étrangers, \$3,500 ; frais contingents et dépenses générales d'immigration, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir :—Autre montant nécessaire pour les appointements des sous-agents, etc., dans le service extérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission de géologie, savoir :—Pour les frais extraordinaires d'exploration encourus par l'envoi de deux partis au district du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages dans Ontario et Québec, savoir :—Montant devant aider à réparer et remodeler les bâtiments de l'école d'industrie de Mount-Elgin, Munceytown, Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages dans la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Pour pourvoir à la réparation des chemins sur les réserves des Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille neuf cent cinquante et une piastres et quatre-vingt-treize centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Pour le transport et les dépenses de la commission chargée de négocier les traités avec les Sauvages des districts d'Athabaska, du petit lac de l'Esclave et de la rivière de la Paix, \$6,000 ; gratifications à 2,700 Sauvages, \$7 chacun, \$18,900 ; annuité d'une année à ces Sauvages, \$5, \$13,500 ; provisions et fournitures nécessaires à ces Sauvages, \$4,765 ; autre montant pour les pensionnats, \$8,820 ; autre montant pour les dépenses générales, \$9,922 ; pour pourvoir à des améliorations au fossé d'irrigation de la réserve des Pieds-Noirs, pour acheter une paire de chevaux et réparer les dommages causés par l'inondation, \$850 ; paiement à Thomas Nixon en qualité de four-

nisseur du département des Sauvages dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, du 10 février 1877 au 30 juin 1879, à \$500 par année, \$1,194.93, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'augmentation des appointements de M. G. L. Chitty, inspecteur des forêts, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terrains de l'artillerie, savoir :—Autre montant nécessaire pour pourvoir au paiement des arpentages, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du district provisoire du Yukon, savoir :—Pour pourvoir à l'achat et à l'équipement d'un bateau à vapeur et d'une ou plusieurs embarcations à l'usage des employés du gouvernement du district du Yukon, à voter de nouveau, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour autre montant nécessaire pour les dépenses se rattachant au parc des Montagnes-Rocheuses du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement des gratifications de retraite aux employés du service extérieur du département de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement des frais de contestation judiciaire causés par le nouvel arpentage du township 16, rang 16, à l'ouest du 1er méridien, illégalement autorisé par le département de l'Intérieur en 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au remboursement à MM. Smith et Berry du montant payé par eux, en mars 1886, à raison de l'achat de la Ferme d'approvisionnement des Sauvages de Pincher-Creek, la vente faite à MM. Smith et Berry ayant été annulée par suite d'un malentendu quant à ses conditions, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication de documents que fait imprimer le *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement de la partie non contestée de la sentence arbitrale dans la cause de Woodburn *vs* la Reine pour travail fait avant 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement du solde du jugement et des frais de litige contre la Couronne en 1894 et 1895, dans les causes du *Canada Sugar Refining Co.*, et de la *Toronto Street Railway Co.*, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

23. Résolu qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent sept piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des frais se rattachant au litige relatif à la question des écoles du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire exécuter la loi contre l'emploi des aubains, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-treize piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à J. P. M. Lecourt le montant versé par lui au fonds de retraite avec intérêt de 5 pour 100, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir :—pour le bureau du laboratoire des douanes, autre somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, savoir :—Pour permettre au département d'acheter des collections spécimens des poids et mesures métriques, pour fins d'éducation, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Postes, savoir :—Pour une augmentation des salaires de 148 employés à titre temporaire dans le service extérieur dont les salaires ne dépassent pas \$450 par année, \$30 chacun, \$4,440 ; pour une augmentation des appointements de 4 commis de 3e classe au bureau de poste de Victoria, \$40 chacun, \$160 ; pour une augmentation de \$15 chacun aux salaires de 6 facteurs dont les salaires ne dépassent pas \$360 par année au bureau de poste de Brantford, du 1er janvier au 30 juin 1899, \$90 ; pour un commis de 2e classe de plus au bureau de poste de Toronto, \$900 ; somme nécessaire pour augmenter, de \$50 chacun, les appointements de H. S. Alien et J. A. Gorman, commis de 2e classe, au bureau de poste de Toronto, \$100 ; pour un commis additionnel de 3e classe au bureau de l'inspecteur des postes à Toronto, \$400 ; pour avancer de la 3e à la 2e classe M. W. E. Lemon, commis au bureau de poste de Toronto, \$100 ; pour payer M. B. F. Shepherd, commis de 3e classe au bureau de poste de Victoria, de services spéciaux qu'il a rendus, et pour l'indemniser de dommages causés à ses vêtements dans la fumigation des malles à l'entrée du port de Victoria (Colombie-Britannique), nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$50 ; pour un facteur de plus au bureau de poste de Winnipeg, \$360 ; pour augmentation, sauf les dispositions de la loi du service civil, des appointements du directeur de la poste à Halifax, \$400 ; pour augmentation des appointements de B. Trainer et de J. M. Campbell, du bureau de poste de Charlottetown, \$50 chacun, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—imputable sur le capital, chemin de fer Intercolonial, savoir :—Agrandissements à Lévis (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1899.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les frais de la Haute Commission Internationale dont il est question entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, pour le règlement des différends qui existent entre les deux pays, au sujet du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté comme montant supplémentaire nécessaire pour le paiement des commis et traducteurs sessionnels, \$488 ; montant supplémentaire pour comités, \$400 ; messagers sessionnels, pages, femmes de journée, etc., \$693, pour l'année finissant le 30 juin 1898.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de deux résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Approvisionnement, transport et 14 mois de solde de la force militaire envoyée au Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la *Halifax Banking Company*, ayant cause de la *Nova Scotia Central Railway Company*, le solde de la somme à laquelle la compagnie avait acquis le droit sur la subvention autorisée par la 56 Vic., ch. 2, en aide de la construction de ce chemin, le paiement en ayant été retardé par suite d'un différend quant à celui qui devait le recevoir, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1898, la somme de \$1,425,412.91 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1899, la somme de \$28,677,283.08 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté des résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1898, la somme de \$1,425,412.91 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1899, la somme de \$28,677,283.08 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 174) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1898 et le 30 juin 1899, et pour d'autres objets liés au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 150) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales," lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 14, retranchez le deuxième et le troisième paragraphes et insérez ce qui suit comme paragraphe 2 :

" Le paragraphe ainsi substitué ne s'appliquera qu'aux juges qui seront nommés à l'avenir."

Page 2, ligne 35, retranchez " Suprême " et insérez : " Territoriale ".

Page 4, ligne 6, retranchez " Suprême " et insérez : " Territoriale ".

Le premier amendement étant lu la première fois,

M. Fitzpatrick propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que le dit amendement soit modifié en retranchant à la page 1, ligne 3, au préambule du bill, depuis le mot " suit " jusqu'à " quatre-vingt dix-huit " inclusivement, dans la 23e ligne.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

M. Fitzpatrick propose, secondé par Sir Louis H. Davies, qu'un amendement conséquentiel soit fait au bill, comme suit :—

Page 1, ligne 24, retranchez " du dit Acte ", et insérez : " de l'Acte concernant les juges des cours provinciales, chapitre 133, des Statuts Révisés."

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

Les amendements restants étant alors lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, avec des amendements pour lesquels elle demande leur concours.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

LUNDI, 13 JUIN 1898.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

M. Davin propose, secondé par M. Macdonald (King), que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 174) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1898 et le 30 juin 1899, et pour d'autres objets liés au service public.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Lister rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 173) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

Bill (No 171) intitulé : " Acte modifiant le tarif de Douanes, 1897."

Bill (No 172) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (No 141) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

Aussi, le Sénat a adopté les modifications faites par la Chambre à ses amendements aux bills suivants, savoir :—

Bill (No 71) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures," et

Bill (No 97) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord."

Aussi, le Sénat n'insiste pas sur son deuxième amendement au bill (No 146) intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895," amendement rejeté par la Chambre des Communes.

Et aussi, le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement au bill (No 150) intitulé : " Acte concernant les juges des cours provinciales," et adopte les autres amendements faits au dit bill par la Chambre des Communes.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à trois heures, cet après-midi.

SECONDE SÉANCE.

LUNDI, 13 juin 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu, que l'adresse collective des deux Chambres du Parlement à Son Excellence le Gouverneur général, à l'occasion de son départ du Canada, soit présentée à Son Excellence au nom de cette Chambre par M. l'Orateur.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit :—

Le Sénat a adopté le bill suivant, savoir :—

Bill (No 174) intitulé : “ Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1898 et le 30 juin 1899, et pour d'autres objets liés au service public.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par René E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire,

M. L'ORATEUR.—J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent sans retard dans la salle du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence qui donne alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants, savoir :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit.

Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte modifiant l'Acte de pension de la police à cheval, 1889.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du gaz.

Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Acte concernant la *Dominion Building and Loan Association*.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie la Prudente du Canada.

Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Acte pour faire droit à Edwin Heyward.

Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada.

Acte concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de “Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada.”

Acte constituant en corporation la *Compagnie d'Assurance contre l'incendie La Victoria-Montréal.*

Acte concernant la *Columbia and Western Railway Company.*

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.*

Acte à l'effet de ratifier un contrat passé entre la *Compagnie du chemin de fer de St. Stephen à Milltown* et la *Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.*

Acte concernant la *Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston.*

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.*

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.*

Acte concernant la *Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada.*

Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux.

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.*

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie de tramways du cañon de Miles à la rivière Lewes.*

Acte concernant la *Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée).*

Acte constituant en corporation la *Compagnie d'acier nickelé du Canada.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Central.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Baie de James.*

Acte concernant la *Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence.*

Acte concernant la *Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie du tramway du cañon de Miles au Cheval-Blanc.*

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron.*

Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs.

Acte concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company.*

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie du chemin de fer de Timagami.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie de transit Canada-Atlantique.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie de prêts l'Atlas.*

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission géologique.

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et en changeant le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau."*

Acte constituant en corporation l'*Institut Canadien des mines.*

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.*

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'*Acte des Compagnies.*

Acte concernant la *Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.*

Acte constituant en corporation la *Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit.*

Acte concernant la *Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.*

Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.

Acte concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables.

Acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal.

Acte constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson.

Acte pour faire droit à James Pearson.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Acte modifiant de nouveau l'Acte de la milice.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Acte modifiant l'Acte de la preuve en Canada, 1893.

Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique (à responsabilité limitée).

Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*.

Acte constituant en corporation la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon.

Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria (à responsabilité limitée).

Acte modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages.

Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes.

Acte relatif à l'identification des criminels.

Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts, 1897, intitulé: "Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains."

Acte à l'effet d'autoriser les Commissaires du havre de Québec à contracter un emprunt.

Acte autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron.

Acte concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

Acte modifiant l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada.

Acte pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil.

Acte concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Acte à l'effet de ratifier une certaine sentence arbitrale rendue en faveur de la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Acte à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des douanes.

Acte constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux Commissaires du havre de Montréal.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Occidental.

Acte modifiant l'Acte des compagnies.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les employés publics.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Acte portant une nouvelle modification de l'Acte des postes.

Acte concernant le compte de la province du Manitoba.

Acte concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution des travaux publics.

Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec.

Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale.

Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et à la Baie Georgienne.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures.

Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Acte à l'effet de modifier et de refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de Trois-Rivières et de la Rive Nord.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.

Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.

Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :—

“ Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1898 et le 30 juin 1899, et pour d'autres objets liés au service public,” que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

“ Au nom de sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la Troisième Session du Huitième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux d'être en mesure de vous relever de vos travaux en parlement.

Bien que toutes les mesures que l'intérêt du public semblait demander, et que je vous avais invités à étudier lors de l'ouverture de la session, n'aient pas reçu le concours des deux Chambres du Parlement, je vous félicite sur la très importante législation qui est l'œuvre de vos délibérations, surtout l'acte du plébiscite, et la nouvelle loi du cens électoral, que l'on espère voir fonctionner heureusement dans toutes les parties du Canada.

Je suis heureux de pouvoir constater que durant le cours de mes fonctions, j'ai eu la bonne fortune d'être témoin de l'établissement de meilleures relations entre le Canada et la République voisine, et j'attends avec beaucoup de satisfaction les grands avantages que devra produire le règlement des diverses questions qui ont causé de l'irritation par le passé.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des subsides que vous avez généreusement votés pour les services publics.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

A présent, je veux exprimer mon vif espoir que les travaux de la session développeront sensiblement la prospérité du pays.

Je ne puis oublier le fait que la présente occasion est la dernière où j'aurai le privilège de vous adresser la parole de ce siège, en qualité de représentant de la Souveraine.

En me séparant de vous, je dois vous remercier de tout cœur de votre Adresse d'adieux remplie de loyauté envers la Reine, et de bon vouloir pour moi-même, que j'ai appris officiellement avoir été unanimement adoptée par les deux Chambres du Parlement, et qui restera toujours un souvenir précieux de mon séjour parmi vous ; et enfin, je désire exprimer mes meilleurs souhaits pour votre bonheur personnel et pour le succès des grands intérêts qui vous sont confiés.

LE PRÉSIDENT du Sénat dit alors :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir et la volonté de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

INDEX

DU

TRENTE-TROISIÈME VOLUME.

61 VICTORIA, 1898.

ABERDEEN, LORD :—Adresse des deux Chambres à Son Excellence le Gouverneur général, à l'occasion de son prochain départ du Canada, 339, 381, 435.

ACCIDENTS, COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE LES. Voir *Assurances*.

ACCISE :—Voir *Revenu de l'Intérieur*.

ACIER ET FER, FABRIQUÉS AU CANADA :—Résolution de M. Fielding modifiant l'Acte autorisant le paiement de primes sur l'—298. Voir *Bill No 159*.

ACIER NICKELÉ DU CANADA, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant une charte, 93. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 96. Voir *Bill No 96*.

ADRESSES :—

1. Motion de M. Bertram proposant de présenter une adresse au Gouverneur général en réponse au discours du Trône, à l'ouverture de la session et débat, 21, 22, 24, 26, 28, 29, 31. Adoption et présentation de l'adresse, 32. Message de remerciement de Son Excellence, 53.
2. Adresse du Sénat et des Communes félicitant Sa Majesté la Reine Victoria sur la soixantième année de son règne et réponse de Notre Souveraine, 70.

ADRESSE DE CONDOLÉANCE :—Comité nommé par la Chambre des Communes pour préparer une adresse de condoléance à l'occasion de la mort du Très Honorable W. E. Gladstone, 249. Son adoption et sa communication par M. l'Orateur, au nom de la Chambre à Madame Gladstone, 264.

AGENCES MERCANTILES ET CORPORATIONS DE POLICE SECRÈTES :—Bill de M. Sproule concernant les,—104. Voir *Bill No 90*.

AGNÈS :—Motion de M. Pope demandant des documents concernant le déplacement du bureau, et la destitution du maître de poste d'—83.

AGRICULTURE :—M. Fisher dépose le rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1897, p. 70. (*Imprimé.*) (*Document No 8.*)

AGRICULTURE ET COLONISATION, COMITÉ DE L'—A nommer, 20. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 39, 41. **PREMIER** rapport demandant l'autorisation d'employer un sténographe, 58. Son adoption, 61. **DEUXIÈME** rapport recommandant l'impression et la distribution du Rapport du Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière du Canada, 182. Son adoption, 188. **TROISIÈME RAPPORT**, au sujet du bill (n° 11) concernant la cruauté envers les animaux, 214. **QUATRIÈME RAPPORT** recommandant le retrait pour cette session du bill (n° 83) pour empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre et du fromage, 221. Adoption des troisième et quatrième rapports, 231. **CINQUIÈME RAPPORT** concernant les intérêts agricoles en général et les questions relatives à l'immigration et à la colonisation, 320. Son adoption, 341. (Voir *Appendice No 3*.)

AITKIN, JAMES M. :—Motion de M. Macdonald (King), demandant des documents au sujet de la destitution, comme sous-percepteur de douane à Montague, I.P.-E., de M., 129. Réponse à l'ordre de la Chambre, 262. (*Non imprimé.*) (*Document No 37x*.)

AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

1. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant que la Chambre après l'ajournement, mardi, le 22 février, restera ajournée jusqu'au mardi suivant, le 1^{er} mars, 50.
2. Motion de sir Richard J. Cartwright proposant que la Chambre après s'être ajournée, mercredi, le 6 avril, restera ajournée jusqu'au mardi suivant, le 12, p. 141.
3. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant l'ajournement de la Chambre depuis mercredi, le 18 mai, jusqu'au vendredi suivant, le 20 mai, 246.
4. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant l'ajournement de la Chambre, vendredi, le 3 juin, au lendemain, samedi, et que les mesures du gouvernement aient la priorité aux deux séances de ce dernier jour, 305.

ALAIN, NAPOLÉON :—Motion de M. Casgrain au sujet de la destitution comme maître de poste de l'Ancienne Lorette, de M., 127.

ALASKA ET DU NORD-OUEST :—Pétition de James A. Gillies et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l', 100. Rapports du comité des Ordres Permanents, 103, 133. (Voir *Bill No 108*.)

ALBERTA AU YUKON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'—(*The Great Commonwealth Development and Mining Company, Limited Liability, B.C.*) :—Pétition demandant un acte qui lui permette de construire un chemin de fer entre Edmonton et le Klondike, qui ratifie sa charte, 43. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 109. (Voir *Bill No 95*.)

ALBERTA ET DU YUKON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER, DE NAVIGATION ET DE MINES D' :—Bill du Sénat la constituant en corporation, 183. Voir *Bill No 124*.

ALBERTA ET LES RIVIÈRES LA PAIX ET YUKON, CHEMIN DE FER D' :—Pétition de Elias Rogers et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer reliant le district d', 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 133.

ALDRESHOT, N.-E. :—Motion de sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet des approvisionnements du camp militaire d', 83; réponse à l'ordre de la Chambre, 364. (*Non imprimé.*) (*Document No 118*.)

ALEXANDER, M. :—Employé du bureau de distribution des documents publiques aux Communes; augmentation de traitement recommandée par le comité des Impressions, 193.

Alexander-Gibson Railway and Manufacturing Company.—Voir *Canada-Est et Bill No 94.*

ANIMAUX :—Bill de M. Penny pour amender la loi concernant la cruauté envers les animaux, 27. Voir *Bill No 11.*

2. Pétitions hostiles au bill ci-dessus, 60, 73, 78.

3. M. Robertson, commissaire d'agriculture et d'industrie laitière, M. Saunders, directeur de la ferme expérimentale centrale et M. Crandall, agent, traitent devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation de l'élevage et de l'exportation des animaux, produits de la ferme, etc., 321, 322.

ARBRES ET ARBUSTES :—M. Macoun, horticulteur de la ferme expérimentale centrale, traite devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, de la culture des, 323.

ARCHIBALD ET HOWELL, J. D. CAMERON ET W. E. PERDUE :—Enquête instituée par le comité des Comptes publics au sujet de paiements faits pour services professionnels et dépenses légales se rattachant à des poursuites intentées pour fraudes électorales dans le Manitoba, à MM., 306. Voir *Appendice No 2e.*

ARCHIBALD, PETER S. :—Motion de M. Borden (Halifax) demandant des documents au sujet du renvoi comme ingénieur en chef de l'Intercolonial, de M., 86.

ARTISANS, en Canada. Voir *Travail.*

ASSINIBOÏA :—Cultures et récoltes sur les réserves des sauvages dans le district d',— Voir *sauvages.*

ASSINIBOÏA-OUEST :—Election de Nicholas Flood Davin, ratifiée, 4.

ASSOCIATION DE CONSTRUCTION ET DE PRÊT DE LA PUISSANCE DU CANADA :—Pétition demandant un acte qui change son nom, 52. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 41.*

ASSURANCES :—

1. Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents. Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 42.*
2. M. Fielding dépose un relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil pour l'exercice 1896-97, p. 46. (*Non imprimé.*) (*Document No 35.*)
3. Compagnie d'assurance sur la vie La Fédérale d'Ontario.—Pétition demandant un acte qui modifie son nom et lui donne de nouveaux pouvoirs, 47. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 29.*
4. Compagnie d'assurances sur la vie La Prudente du Canada (*The Prudential Life Assurance Company of Canada*).—Pétition de Henry O'Hara et autres demandant une charte, 58. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61. Voir *Bill No 53.*

ASSURANCES—*Suite.*

5. Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, des Manufacturiers.—Pétition demandant un acte qui change son nom, etc., 60. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 57*.
6. Compagnie d'assurance la Victoria. Pétition de William Pugsley et autres demandant une charte, 60. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 59*.
7. M. Fielding dépose le relevé préliminaire des opérations des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie pour l'année terminée le 31 décembre 1897, p. 353. (*Imprimé*). (*Document No 4a.*)
8. M. Fielding dépose le relevé des états des compagnies d'assurances au Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1897, p. 353. (*Imprimé*). (*Document No 4b.*)

ATLANTIQUE, SERVICE DE STEAMERS OU PAQUEBOTS À GRANDE VITESSE SUR L'.—Voir *Paquebots*.

ATLANTIQUE CANADIEN (*Dominion Atlantic*), COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—

1. Pétition demandant un acte qui lui permette de raccorder sa ligne avec le réseau des Etats-Unis et de la relier à la cité de Montréal, 52; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 109. Voir *Bill No 93*.
2. Résolution de M. Fitzpatrick au sujet d'un paiement de \$100,000 à la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, conformément à un jugement arbitral, 298, 309; son adoption, 310. Voir *Bill No 162*.

ATLAS, COMPAGNIE DE PRÊTS L'.—Pétition demandant un acte qui lui permette de faire affaires dans tout le pays, 60; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 55*.

AUBAINS :—1. Bill de M. Taylor pour amender la loi qui restreint l'importation et l'emploi des, 27. Voir *Bill No 8*.

2. Bill de M. McMullen amendant la loi des, 70. Voir *Bill No 63*.

3. Bill du Sénat modifiant la loi qui restreint l'importation et l'emploi des, 287. Voir *Bill No 155*.

AUDITEUR GÉNÉRAL :—1. M. Fielding dépose le bordereau des décisions de l'auditeur général renversées en appel par le conseil de la Trésorerie entre la seconde session de 1897 et la session de 1898, p. 24. *Non imprimé*. (*Document de la session No 22.*)

2. M. Fielding soumet le rapport pour 1896-97, de l', 29; renvoyé au comité des Comptes Publics, 59. *Imprimé*. (*Document No 1.*)

3. Motion de M. Foster—sous forme d'amendement—au sujet de la latitude à accorder à ce fonctionnaire dans ses explications au parlement sur la manière dont sont dépensés les deniers publics,—rejetée par 49 voix contre 32, pp., 266-7.

4. Rapport d'un sous-comité du comité des Comptes publics au sujet des différends entre les divers ministères publics et l'Auditeur Général, 306.

- BAGOT, DISTRICT ÉLECTORAL DE** :—Mort de M. Flavien Dupont, député de, 171.
- BAIE DES CHALEURS, COMPAGNIE DE LA** :—Enquête sur certains paiements faits à cette compagnie, 277. Voir *Comptes publics, comité des, et appendice No 2b*.
- BAIE D'HUDSON** :—Sir Louis H. Davies présente le rapport de l'expédition à la Baie d'Hudson et au golfe de Cumberland avec le steamer *Diana*, sous le commandement de William Wakeham, 172. (*Imprimé.*) (*Document No 11b.*)
- BAIE D'HUDSON AU PACIFIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA** :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'exécution des travaux, et amende sa charte, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 22*.
- BAIE GEORGIENNE, CANAL DE LA** :—Voir *Montréal, Ottawa et Baie Georgienne*.
- BAIN, D.** :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs à la destitution, comme agent de l'Intercolonial de M., 85; réponse à l'ordre de la Chambre, 242. (*Non imprimé.*) (*Document No 37t.*)
- BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE** :—M. Fielding, dépose la correspondance concernant l'établissement dans le district du Yukon, de succursales de la, 76. (*Imprimé.*) (*Document No 47.*)
- BANQUE DE KLONDIKE ET DAWSON-CITY** :—Pétition de John Morris Catton et autres demandant une charte sous le nom de, 69; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 149. Voir *Bill No 117*.
- BANQUE UNION DU CANADA** :—Pétition demandant un acte qui lui accorde certains pouvoirs, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 24*.
- BANQUES CHARTÉES** :—M. Fielding dépose la liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1897, 375. (*Imprimé.*) (*Document No 3.*)
- BANQUES D'ÉPARGNES DES BUREAUX DE POSTE** :—Motion de M. Davin proposant de reconsidérer la décision du gouvernement de baisser le taux de l'intérêt sur dépôts dans les,—rejetée par 76 voix contre 40, p. 164.
- BANQUES ET COMMERCE, COMITÉ DES** :—A nommer, 20. Rapport du comité de Sélection et liste des membres, 39, 40, 41. PREMIER RAPPORT, 90. DEUXIÈME RAPPORT, 108. TROISIÈME RAPPORT, 125. QUATRIÈME RAPPORT, 168. CINQUIÈME RAPPORT, 184. SIXIÈME RAPPORT, 228.
- BARNES, J. MILTON** :—Paiement au colonel Domville, pour M., 305. Voir *Comptes publics et Appendice No 2d*.
- BATEAUX À VAPEUR** :—Bill de Sir Louis H. Davies, concernant les commissions des mécaniciens et l'inspection des, 53. Voir *Bill No 39*.
- BEAR RIVER** :—Motion de M. Mills demandant des documents au sujet de l'enlèvement des restes des piliers du vieux pont à l'embouchure de, 129; réponse à l'ordre de la Chambre, 237. (*Non imprimé.*) (*Document No 86.*)
- BEATTIE, THOMAS** :—Son élection dans London, Ontario, ratifiée, 23.

BEAUHARNOIS :—Election de Joseph Gédéon Horace Bergeron, ratifiée, 9, 10.

BEHBING, MER DE :—Voir *Phoques à fourrure*.

BELLEVILLE, BUREAU DE POSTE ET EMPLOYÉS À :—Papiers produits au Sénat, 234.
(Non imprimé.) (Document No 37p.)

BENNETT ET DAWSON CITY :—Pétition de Joseph Ruse et autres demandant une charte pour établir et exploiter une route de wagons ou traîneaux entre le lac, 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 133. Voir *Bill No 107*.

BENNETT, LE LAC, ET KLONDIKE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRAMWAY DE :—Pétition de F. M. Rattenbury et autres demandant une charte, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 31*.

BENNETT, WILLIAM H. :—Son élection dans Simcoe-est, ratifiée, 5, 6.

BERGERON, JOSEPH GÉDÉON HORACE :—Son élection dans Beauharnois, ratifiée, 9, 10.

BERTRAM, GEORGE HOPE :—Son élection dans Toronto-Centre, 18; prend son siège en Chambre, 19.

BEURRE :—Motion de M. Reid indiquant certaines mesures à prendre pour développer notre commerce de beurre, et débat ajourné, 105; reprise du débat et amendement de M. Sutherland, adopté par 80 voix contre 34, pp. 111, 112.

BEURRE ET FROMAGE :—Bill de M. Parmelee pour empêcher toute spéculation illégitime dans la vente du, 93. Voir *Bill No 83*.

BEURRERIES AU NORD-OUEST :—Motion de M. Davin demandant un état relatif aux opérations des beurrieres sous le contrôle du gouvernement au Nord-Ouest, 35.

BEURRERIES ET FROMAGERIES À L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Voir *Ile du Prince-Edouard*.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires conjoints, 20. *Imprimé. Document No 17.*
2. Comité spécial de la Chambre et message au Sénat, 43; message du Sénat annonçant la nomination de ses membres pour le comité mixte de la bibliothèque, 47.
3. Premier rapport du comité mixte de la bibliothèque, 154.
4. Second rapport du comité, accompagné de recommandations au sujet du système d'éclairage électrique de la bibliothèque, 263.
5. Troisième rapport du comité, accompagné du rapport du sous-comité d'audition, 370 à 373.

BIENS-FONDS :

1. Bill de M. Davis modifiant l'Acte de 1897 des titres de—, 46. Voir *Bill No 28*.
2. Bill de M. Sifton sur le même sujet, 203. Voir *Bill No 132*.

BILLETS DE CHEMINS DE FER :

1. Bill de M. Beattie concernant la vente de—, 50. Voir *Bill No 36*.
2. Etat relatif à la vente de ces billets par les différentes compagnies en 1896, p. 235. *Non imprimé. Document du Sénat No 76.*

BILLS PRIVÉS :

1. Motion de M. Sriver pour prolonger le délai fixé pour la réception de pétitions relatives à des, 51.
2. Rapport du comité des Ordres Permanents recommandant de prolonger le temps alloué pour la présentation de bills privés, 56, 87, 88.

BILLS PRIVÉS, COMITÉ DES :—A nommer, 20 ; rapport du comité de Sélection et liste des membres, 39, 40. PREMIER RAPPORT, 142. DEUXIÈME RAPPORT, 147. TROISIÈME RAPPORT, 174. QUATRIÈME RAPPORT, 184. CINQUIÈME RAPPORT, 203. SIXIÈME RAPPORT, 210. SEPTIÈME RAPPORT, 259.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS :—

1. Bill concernant la prestation des serments d'office (sir Wilfrid Laurier). 1re lecture, 19.
2. Bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, comme jour de repos, (M. Charlton). 1re lecture, 25. 2e lecture, en comité général et progrès, 91, 92. Rapporté avec des amendements, 94. Motion de M. Charlton proposant la 3e lecture, suivie d'un amendement de M. Macleau proposant de le renvoyer en comité général pour l'y amender, adopté par 64 voix contre 58, puis le comité se lève sans faire de rapport, 107. Motion de M. Charlton proposant de renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetée par 93 voix contre 52, pp. 109, 110.
3. Bill modifiant le code criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement, (M. Charlton). 1re lecture, 25. Motion de M. Charlton proposant la 2e lecture et débat ajourné, 135. Motion rejetée, 181.
4. Bill à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemin de fer (M. Casey). 1re lecture, 25. 2e lecture, en comité général, rapports de progrès, et amendé, 94, 162, 181, 202. Amendement proposé par M. Casey, pour renvoyer de nouveau le bill en comité général, afin de l'y modifier, rejeté par 80 voix contre 21, pp. 218, 219, 220.
5. Bill concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer, (M. Casey). 1re lecture, 25. 2e lecture et renvoyé à un comité spécial, 94. Premier rapport du comité demandant la permission d'employer un sténographe, 134.
6. Bill à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien (M. Blair). 1re lecture, 25. Motion de M. Blair proposant la 2e lecture et débat, 38, 42, 44, 46, 48, 50, 53, 57, 59, 61, 62. Amendement proposé par M. Borden (Halifax) 63, 66, 68, 71, 72, 74. Sous-amendement de M. McInnes déclaré hors d'ordre, 74. Amendement de M. Borden rejeté par 119 voix contre 65 et motion principale adoptée par 111 voix contre 72, pp. 75, 76. En comité général, 89. Motion de M. Blair proposant la 3e lecture, suivie d'un amendement de M. Quinn, lequel est rejeté, 90, 91. Motion principale adoptée et 3e lecture, 91.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

7. Bill à l'effet de réglementer les taux du fret sur les chemins de fer, (M. Reid). 1re lecture, 27. Retrait du bill, 135.
8. Bill concernant l'importation et l'emploi d'aubains (M. Taylor). 1re lecture, 27.
9. Bill à l'effet de modifier la loi concernant les jours de fête, (M. Penny). 1re lecture, 27.
10. Bill autorisant la nomination d'un Bureau d'inspecteurs du service civil, (M. McMullen). 1re lecture, 27. Motion proposant la 2e lecture et débat ajourné, 181.
11. Bill modifiant le Code criminel, 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux, (M. Penny). 1re lecture, 27. 2e lecture et renvoyé au comité de l'Agriculture et de Colonisation, 94. Rapporté sans amendement et retiré, 214.
12. Bill modifiant de nouveau le Code criminel, 1892 (M. Britton). 1re lecture, 27. 2e lecture et renvoyé à un comité général de la Chambre, 132. Renvoyé à six mois, 135.
13. Bill modifiant l'Acte de pension de la police à cheval, 1889, (M. Davis). 1re lecture, 27. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 94, 95. Adopté par le Sénat, 141. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 33.
14. Bill concernant la saisie des salaires et deniers entre les mains du gouvernement, (M. Richardson). 1re lecture, 27. 2e lecture et renvoyé à un comité général, 95. Motion proposant que la Chambre se forme en comité général et débat ajourné, 135. En comité général et rapport de progrès, 162; de nouveau en comité général et rapport du bill avec amendements, 202.
15. Bill modifiant de nouveau l'Acte de pension de la police à cheval, 1889, (M. Davin). 1re lecture, 29. Motion pour la seconde lecture et débat ajourné, 181.
16. Bill à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales, (M. Fitzpatrick). 1re lecture, 29. Motion de M. Fitzpatrick proposant la seconde lecture et débat, 104, 116, 118. Reprise du débat et amendement de M. Powell, rejeté par 97 voix, contre 48, pp. 123, 124. En comité général, 136, 175, 177, 183, 186, 187, 189, 194, 226. Amendement de Sir Charles Tupper, rejeté par 88 voix, contre 48, et 3e lecture, 243, 244, 245. Adopté par le Sénat avec des amendements, 331. Adoption et rejet par la Chambre des Communes de certains de ces amendements du Sénat, 346 à 348, 353 à 357. Message du Sénat insistant sur quelques-uns de ses amendements, 381. Message des Communes à ce sujet, 386. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 14.
17. Bill modifiant l'Acte du service civil du Canada, (M. McMullen). 1re lecture, 30.
18. Bill modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer, (M. Campbell). 1re lecture, 31. 2e lecture et renvoyé au comité spécial nommé pour l'examen du bill (No 5) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer, 95. Premier rapport du comité demandant la permission d'employer un sténographe, 134.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

19. Bill à l'effet de réglementer le transport du grain au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, (M. Douglas). 1^{re} lecture, 34. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes, 95. Rapporté avec des amendement, 203.
20. Bill modifiant de nouveau l'Acte de l'immigration chinoise, (M. Maxwell). 1^{re} lecture, 41.
21. Bill modifiant l'Acte des chemins de fer au sujet de l'expédition du grain, (M. Richardson). 1^{re} lecture, 43.
22. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique, (M. Oliver). 1^{re} lecture, 46. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 48. Rapporté avec des amendements, 93. En comité général et 3^{me} lecture, 98. Adopté par le Sénat, 183. Sanctionné, 435. Vict. 61, chap. 65.
23. Bill constituant en corporation la Compagnie de tramway de la rivière Lewes, à responsabilité limitée, (M. Morrison). 1^{re} lecture, 46. 2^e lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 48. Rapporté avec des amendements, 147. En comité, 3^e lecture et titre changé en celui de: "Acte constituant en corporation la Compagnie de tramways du Cañon de Miles à la rivière Lewes", 155. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 199. Concours de la Chambre, 200. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 73.
24. Bill modifiant la charte de la Banque Union du Canada, (M. Belcourt). 1^{re} lecture, 46. 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 48. Rapporté avec un amendement, 90. En comité général et 3^e lecture, 97. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 174. Concours de la Chambre dans l'amendement, 179. Sauctionné, 435. Vict., 61, chap. 118.
25. Bill constituant en corporation la Compagnie du Pont d'Ontario et Québec (M. Belcourt). 1^{re} lecture, 46. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 48. Rapporté avec la déclaration que le préambule du bill n'avait pas été prouvé, et la recommandation de rembourser les honoraires payés, moins le coût d'impression et de traduction, 147-8.
26. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière, (M. Bostock). 1^{re} lecture, 46. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 48. Rapporté avec des amendements, 133. En comité général, 137. Rapporté avec un amendement, 138. Motion proposant la seconde lecture de l'amendement rejetée par 64 voix contre 44, p. 151. Motion de M. Sutherland proposant le remboursement des honoraires et frais payés pour ce bill, moins le coût d'impression et de traduction, 205.
27. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Cañon, (M. Britton). 1^{re} lecture, 46. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 48. Rapporté avec la recommandation de le retirer, et de rembourser les honoraires payés, moins le coût d'impression et de traduction, 147. Retrait du bill, 148.
28. Bill modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, (M. Davis). 1^{re} lecture, 46.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

29. Bill concernant la compagnie d'Assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'Assurances sur la vie, La Fédérale du Canada, (M. Casey). 1re lecture, 49. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 56. Rapporté avec des amendements, 108. En comité général, amendé et 3e lecture, 116. Adopté par le Sénat avec des amendements, 183. Concours de la Chambre, 186. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 103.
30. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit, (M. Casey). 1re lecture, 49. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 56. Rapporté avec des amendements, 69. En comité général et 3e lecture, 81. Adopté par le Sénat, 124. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 69.
31. Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike, (M. Haggart). 1re lecture, 49. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 56. Rapporté avec des amendements, 163. En comité général et 3e lecture, 169. Adopté par le Sénat avec des amendements, 211. Concours de la Chambre avec amendement consécutif, 274. Concours du Sénat dans ce dernier amendement, 331. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 68.
32. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie, (M. Sproule). 1re lecture, 50. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 56. Rapporté avec des amendements, 69. Ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général, rescindé, et bill renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 81. Rapporté avec d'autres amendements, 93. Motion appelant la Chambre à se former en comité général, et débat, 106, 118, 119. Reprise du débat et motion proposant la 3e lecture, adoptée par 56 voix contre 35, p. 120. Amendement de M. Maclean, rejeté par 65 voix contre 16, pp. 120, 121. 3e lecture, 121. Adopté par le Sénat, 183. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 81.
33. Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon, (M. Sproule). 1re lecture, 50. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 56. Rapporté avec la recommandation de le retirer, et retrait du bill, 147-8.
34. Bill concernant la *Columbia and Western Railway Company*, (M. Bostock). 1er lecture, 50. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et télégraphes, 56. Rapporté avec des amendements, 140. En comité général et 3e lecture, 151-2. Adopté par le Sénat, 198. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 61.
35. Bill constituant en corporation la Compagnie du tramway du Canon de Miles au Cheval Blanc, (M. Boslock). 1re lecture, 50. 2e lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et Télégraphes, 56. Rapporté avec des amendements, 147. En comité général et 3e lecture, 155. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 204. Concours de la Chambre, 207. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 74.
36. Bill modifiant l'Acte concernant la vente des billets de chemins de fer (M. Beattie). 1re lecture, 50.
37. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires. (sir Louis H. Davies). 1re lecture, 53. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 89. Adopté par le Sénat, 174. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 45.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

38. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat, (sir Louis H. Davies). 1^{re} lecture, 53. 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 89. Adopté par le Sénat, 141. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 42.
39. Bill concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux, (sir Louis H. Davies). 1^{re} lecture, 53. 2^e lecture et en comité général, 89. Rapporté avec des amendements, 97. 3^e lecture, 116. Adopté par le Sénat avec un amendement, 189. Concours de la Chambre, 194. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 46.
40. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et de l'Est, (M. Fraser). 1^{re} lecture, 56. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 61. Rapporté avec la recommandation de retirer le bill et de rembourser les honoraires, moins le coût d'impression et de traduction, et retrait du bill, 163.
41. Bill concernant la *Dominion Building and Loan Association*, (M. Maclean). 1^{re} lecture, 56. 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62. Rapporté avec des amendements, 108. En comité général et 3^e lecture, 117. Adopté par le Sénat, 183. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 101.
42. Bill concernant la Compagnie d'assurance des chemins de fer Canadiens contre les accidents, (M. Sutherland). 1^{re} lecture, 56. 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62. Rapporté avec la recommandation de retirer le bill et de rembourser les honoraires, moins les frais d'impression et de traduction, 125. Retrait du bill, 126.
43. Bill concernant le bureau de commerce de la cité de Toronto, (M. Maclean). 1^{re} lecture, 56. 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62. Rapporté avec des amendements, 90. En comité général et 3^e lecture, 98. Adopté par le Sénat, 124. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 117.
44. Bill à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, (M. Wood, Hamilton). 1^{re} lecture, 56. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 140. En comité général et 3^e lecture, 152. Adopté par le Sénat, 199. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 84.
45. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Mérédonal de la Colombie-Britannique, (M. Morrison). 1^{re} lecture, 56. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 140. En comité général et 3^e lecture, 152. Adopté par le Sénat, 198. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 56.
46. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, (M. Morrison). 1^{re} lecture, 56. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 147. En comité général et 3^e lecture, 155. Adopté par le Sénat, 199. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 60.
47. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, (M. Morrison). 1^{re} lecture, 56. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 163. En comité général et 3^e lecture, 169. Adopté par le Sénat, 204. Sanctionné, 436. Vict., 61, Chap. 55.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPLÉS—*Suite.*

48. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan, (M. McInnes). 1re lecture, 56. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 140. En comité général et 3e lecture, 154. Adopté par le Sénat, 204. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 62.
49. Bill modifiant de nouveau l'Acte de Tempérance du Canada, (M. McClure). 1re lecture, 56.
50. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Montréal et la Baie de James, (M. Fraser). 1re lecture, 59. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de Fer, Canaux et Télégraphes, 82. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général, 3e lecture et titre changé en celui de : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Baie de James," 176. Adopté par le Sénat, 216. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 76.
51. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, (M. Clarke). 1re lecture, 59. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 67. Rapporté avec des amendements, 147. En comité général et 3e lecture, 155. Adopté par le Sénat, 199. Sanctionné, 436. Vict., 61 chap. 57.
52. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan (M. Macpherson). 1re lecture, 61. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 65. Rapporté avec des amendements, 163. En comité général et 3e lecture, 169. Adopté par le Sénat, 236. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 80.
53. Bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie La Prudente du Canada, (*The Prudential Life Assurance Company of Canada*) (M. Bain). 1re lecture, 65. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 71. Rapporté avec des amendements, 108. En comité général et 3e lecture, 117. Adopté par le Sénat, 183. Sanctionné, 435. Vic., 61, chap. 113.
54. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton (M. Oliver). 1re lecture, 67. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 71. Rapporté avec des amendements, 147. En comité général et 3e lecture, 156. Adopté par le Sénat, 204. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 63.
55. Bill concernant la Compagnie de prêts L'Atlas (M. Scriver). 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 71. Rapporté avec des amendements, 184. En comité général, 3e lecture, et titre changé en celui de "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêts l'Atlas", 196. Adopé par le Sénat, 232. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 92.
56. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Ligne Provinciale, (M. Penny). 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 71. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général et 3e lecture, 176. Adopté par le Sénat avec un amendement, 309. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 376. Sanctionné, 438. Vic., 61, chap. 77.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

57. Bill concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada, (M. Monk). 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 71. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général et 3e lecture, 136. Adopté par le Sénat, 189. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 102.
58. Bill concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston, (M. Monk). 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 71. Rapporté avec des amendements, 147. En comité général et 3e lecture, 155. Adopté par le Sénat, 199. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 114.
59. Bill constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre l'incendie, La Victoria, (M. Quinn). 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 72. Rapporté avec des amendements, et la recommandation de changer son nom en celui de "Compagnie d'assurances contre l'incendie La Victoria-Montréal", 125. En comité général et 3e lecture, 137. Adopté par le Sénat, 189. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 119.
60. Bill modifiant l'Acte des poids et mesures, (M. Fortin). 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé à un comité général de la Chambre, 132.
61. Bill modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique, (M. Bertram). 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 132. Rapporté sans amendement, 168. En comité général et 3e lecture, 181.
62. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tamagamingue (M. McHugh). 1re lecture, 69. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 81. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général, 3e lecture et titre changé en celui de : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami", 176. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 216. Concours de la Chambre, 217. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 87.
63. Bill modifiant la loi concernant les aubains, (M. McMullen). 1re lecture, 70.
64. Bill concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, (Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et l'Est.) (M. McInnes). 1re lecture, 73. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 81. Rapporté avec des amendements, 182. En comité général et 3e lecture, 186. Adopté par le Sénat, 226. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 89.
65. Bill modifiant de nouveau le Code Criminel, 1892, (M. Davin). 1re lecture, 73.
66. Bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, (M. Flint). 1re lecture, 78. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 82. Rapporté avec des amendements, 147. En comité général et 3e lecture, 156. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 204. Rejet de l'amendement par la Chambre, 208. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 216. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 70.
67. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron, (M. Flint). 1re lecture, 78. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 82. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général et 3e lecture, 177. Adopté par le Sénat, 218. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 72.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

68. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et en changeant le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau", (M. Bourassa). 1re lecture, 79. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 82. Rapporté avec des amendements, 182. En comité général et 3e lecture, 186. Adopté par le Sénat, 236. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 75.
69. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, (M. Britton). 1re lecture, 79. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 82. Rapporté avec des amendements, 203. En comité général et 3e lecture, 207. Adopté par le Sénat, 246. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 67.
70. Bill modifiant l'Acte d'immigration chinoise de manière à en étendre l'application aux Japonais, et de pourvoir à une répartition plus équitable des revenus provenant de cette source, (M. McInnes). 1re lecture, 79.
71. Bill modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures, (Sir Henri Joly de Lotbinière). 1re lecture, 79. 2e lecture, et en comité général, 97, 141. De nouveau en comité général, amendé et 3e lecture, 291. Adopté par le Sénat avec des amendements, 369. Concours de la Chambre, avec modification du deuxième amendement du Sénat, 385. Amendement des Communes adopté par le Sénat, 434. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 30.
72. Bill modifiant de nouveau l'Acte des falsifications, (Sir Henri Joly de Lotbinière). 1re lecture, 79. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 206. Adopté par le Sénat, 259. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 24.
73. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du gaz, (Sir Henri Joly de Lotbinière). 1re lecture, 79. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 98. Adopté par le Sénat, 141. Sanctionné, 435. Vic., 61, chap. 26.
74. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole, (Sir Henri Joly de Lotbinière). 1re lecture, 79. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 98, 99. Adopté par le Sénat, 141. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 29.
75. Bill modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur, (Sir Henri Joly de Lotbinière). 1re lecture, 79. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 99. Adopté par le Sénat, 141. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 27.
76. Bill pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil, (M. Mulock). 1re lecture, 79. 2e lecture, en comité général et rapport de progrès, 279. De nouveau en comité général, 301. Rejet d'un amendement de M. Bell, (Pictou) et 3e lecture, 308. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap., 17.
77. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson, (M. Maclean). 1re lecture, 88. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 91. Rapporté avec des amendements, 188. En comité général, 197. 3e lecture, 200. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 246. Concours de la Chambre, 275. Sanctionné, 437. Vic., 61, chap., 88.
78. Bill concernant la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean (M. Ellis). 1re lecture, 88. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 91. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général et 3e lecture, 177. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 231. Concours de la Chambre, 237-8. Sanctionné, 436. Vic., 61, chap., 83.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

79. Bill constituant en corporation la Compagnie du Pont Union de Windsor à Détroit, (M. Gibson). 1re lecture, 88. 2e lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 91. Rapporté avec des amendements, 182. En comité général et 3e lecture, 186. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 232. Concours de la Chambre, 238. Sanctionné, 436. Vic., 61, chap., 120.
80. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York (M. Belcourt), 1re lecture, 88. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 91. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général et 3e lecture, 177. Adopté par le Sénat, 218. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap., 82.
81. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud (M. Guay), 1re lecture, 88. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 91. Rapporté avec des amendements, 242. En comité général et 3e lecture, 247. Adopté par le Sénat avec des amendements, 331. Concours de la Chambre, 377-8. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap., 78.
82. Bill à l'effet de protéger le Canada contre l'introduction de l'insecte appelé kermès de San José, (M. Fisher.) 1re, 2e et 3e lectures, 90. Adopté par le Sénat, 94. Sanctionné, 96, 97. Vict., 61, chap. 23.
83. Bill à l'effet d'empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre ou du fromage, (M. Parmelee.) 1re lecture, 93. 2e lecture et renvoyé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 132. Rapporté avec la recommandation de retirer le projet pour la présente session, afin d'obtenir de meilleurs renseignements sur sa valeur réelle, 221.
84. Bill relatif à la faillite, (M. Fortin.) 1re lecture, 93.
85. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale, (M. Penny.) 1re lecture, 93.
86. Bill concernant la compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence, (M. Wood, Brockville). 1re lecture, 97. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemin de fer, Canaux et Télégraphes, 102. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général et 3e lecture, 177. Adopté par le Sénat, 216. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 94.
87. Bill (du Sénat) pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart. Message, 98. 1re lecture, 119. 2e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills Privés, 132. Rapporté sans amendement, 142. 3e lecture sur division, 152. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 121.
88. Bill (du Sénat) constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central. Message, 102. 1re et 2e lectures et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 102. Rapporté avec des amendements, 184. En comité général, amendé et 3e lecture, 196. Concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 213. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 97.
89. Bill modifiant le Code Criminel, 1892, au sujet des coalitions pour gêner le commerce, (M. Sproule). 1re lecture, 103.
90. Bill concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles, (M. Sproule). 1re lecture, 104.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite*.

91. Bill constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée), (M. Davis). 1^{re} lecture, 110. 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 132. Rapporté avec des amendements, 174. En comité général et 3^e lecture, 178. Adopté par le Sénat, 213. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 106.
92. Bill constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique, (M. Choquette). 1^{re} lecture, 110. 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 117. Rapporté avec des amendements, 168. En comité général et 3^e lecture, 176. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 216. Concours de la Chambre, 217. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 95.
93. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, (M. Logan). 1^{re} lecture, 110. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 117. Rapporté avec des amendements, 182. En comité général et 3^e lecture, 186. Adopté par le Sénat, 226. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 58.
94. Bill autorisant la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est (*Canada Eastern*) à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*, (M. Fraser, Guysborough). 1^{re} lecture 110. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 117. Rapporté avec des amendements, 188. En comité général et 3^e lecture, 200. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 275. Concours de la Chambre, 278. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 59.
95. Bill constituant en corporation la *Great Commonwealth Development and Mining Company (Limited Liability)*, et changeant son nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Alberta au Yukon, (M. Gibson). 1^{re} lecture, 110. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 117. Rapporté avec la recommandation de le retirer, et retrait du bill, 269. Honoraires et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 269.
96. Bill constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada, (M. Wood, Hamilton). 1^{re} lecture, 110. 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 117. Rapporté avec des amendements, 147. Motion de M. LaRivière proposant de référer le bill au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 155. Rapporté avec des amendements, 171. En comité général et 3^e lecture, 176. Adopté par le Sénat, 213. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 110.
97. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord, (M. Préfontaine). 1^{re} lecture, 110. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 117. Rapporté avec des amendements, 242. En comité général et 3^e lecture, 247. Adopté par le Sénat avec des amendements, 309. Troisième amendement du Sénat, modifié par les Communes, 384-85. Modifications des Communes adoptées par le Sénat, " et titre changé en celui de Compagnie du chemin de fer électrique de Trois-Rivières et de la Rive Nord ", 434. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 86.
98. Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la rivière de la Paix, (M. Macpherson). 1^{re} lecture, 110. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 117. Rapporté avec la recommandation de retirer le bill, et de rembourser les honoraires et frais payés, moins le coût d'impression et de traduction, 210.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

99. Bill constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent, (M. Préfontaine). 1re lecture, 110. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 122. Rapporté avec des amendements, 269. En comité général, et rapport de progrès, 278, 308, 327. 3e lecture, 341. Adopté par le Sénat, 387. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 107.
100. Bill concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié, (M. Macpherson). 1re lecture, 111. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 118. Rapporté sans amendement, 142. En comité général et 3e lecture, 152. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 199. Concours de la Chambre, 201. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 104.
101. Bill concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, (M. Ellis). 1re lecture, 111. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 138. Rapporté avec des amendements, 210. En comité général et 3e lecture, 215. Adopté par le Sénat, 259. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 115.
102. Bill constituant en corporation la compagnie des filatures de coton de Montmorency, (M. Penny). 1re lecture, 111. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 138. Rapporté avec des amendements, 174. En comité général et 3e lecture, 178. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 231. Concours de la Chambre, 237. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 108.
103. Bill à l'effet de ratifier certains actes publics des législatures des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, en ce qu'ils ont trait aux commissaires des égouts de la Missiquash, (M. Logan). 1re lecture, 111.
104. Bill concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et à la Baie Georgienne, (M. Belcourt). 1re lecture, 126; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 138; rapporté avec des amendements, 226; en comité général et 3e lecture, 230. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 279. Concours de la Chambre, 376. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 109.
105. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal, (M. Lemieux). 1re lecture, 126; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 138. Rapporté avec des amendements, 203. En comité général et 3e lecture, 207. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 246. Concours de la Chambre, 250. Sanctionné, 437; Vic., 61, chap. 79.
106. Bill modifiant l'Acte concernant le cabotage canadien, (Sir Charles-Hibbert Tupper). 1re lecture, 126.
107. Bill constituant en corporation la Compagnie de transport par terre du Yukon, (M. Domville). 1re lec., 134; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 138. Rapporté avec la recommandation de le retirer, 300. Retrait du bill, et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 300.
108. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, (M. Belcourt). 1re lecture, 134. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 138. Rapporté avec la recommandation de le retirer, 300. Retrait du bill et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 300.

 BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

109. Bill constituant en corporation la Compagnie Anglo-américaine d'éclairage et de force motrice, (M. Rosamond). 1^{re} lecture, 134. 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 138. Rapporté avec des amendements, 184. En comité général et 3^e lecture, 195. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 236. Concours de la Chambre, 239. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 93.
110. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Postes, (M. Mulock). 1^{re} lecture, 136. Motion proposant la deuxième lecture et débat, 237. 2^e lecture, 238. En comité général, 245. Rapporté avec des amendements, 249. De nouveau en comité général et modifié, 252. 3^e lecture, 264. Adopté par le Sénat, 337. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 20.
111. Bill (du Sénat) pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs. Message et 1^{re} lecture, 139. 2^e lecture, en comité général et amendé, 206. 3^e lecture, 212. Concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 218. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 44.
112. Bill (du Sénat) pour faire droit à Edwin Heyward. Message, 141. 1^{re} lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 145. Rapporté, 149. 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 156. Rapporté, 174. En comité général et 3^e lecture sur division, 178. Sanctionné, 435. Vict., 61, chap. 122.
113. Bill constituant en corporation la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada, (M. Sutherland). 1^{re} lecture, 142. 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 156. Rapporté avec des amendements, 228. En comité général et 3^e lecture, 239. Adopté par le Sénat, 301. Sanctionné, 437. Vic., 61, chap. 91.
114. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission Géologique, (M. Sifton). 1^{re} lecture, 148. 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 206. Adopté par le Sénat, 232. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 18.
115. Bill concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de la Passe Blanche et du Yukon Britannique, (M. Macpherson). 1^{re} lecture, 150. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 156. Rapporté avec la recommandation de le retirer, 300. Retrait du bill et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 300-1.
116. Bill constituant en corporation l'Institut Canadien des Mines, (M. Haley). 1^{re} lecture, 150. 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 156. Rapporté avec des amendements, et la recommandation de rembourser les honoraires et frais payés, moins le coût d'impression et de traduction du bill, 184. En comité général et 3^e lecture, 196. Adopté par le Sénat, 236. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 96.
117. Bill constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City, (M. Morrison). 1^{re} lecture, 150. 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 156. Rapporté avec des amendements, 184. En comité général et 3^e lecture, 217. Adopté par le Sénat, 279. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 105.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

118. Bill constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City, (M. Morrison): 1re lecture, 150. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 169. Rapporté avec la recommandation de référer le bill au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 203, 207. Rapporté de ce dernier comité avec des amendements, 282. En comité général, 308. 3e lecture et titre modifié en y ajoutant: "à responsabilité limitée," 328. Adopté par le Sénat, 381. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 99.
119. Bill constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria, à responsabilité limitée, (M. Morrison). 1re lecture, 150. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 170. Rapporté avec des amendements, 226. En comité général et 3e lecture, 230. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 279. Concours de la Chambre, 294. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 100.
120. Bill concernant la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord, (M. Hurley). 1re lecture, 164. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 170. Rapporté avec des amendements, 226. En comité général et 3e lecture, 230. Retiré au Sénat et frais remboursés, 326.
121. Bill concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes, (M. Fisher). 1re lecture, 172. 2e lecture sur division, en comité général et rapporté avec des amendements, 203-4. 3e lecture, 260. Adopté par le Sénat, 387. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 51.
122. Bill constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, (M. Bertram). 1re lecture, 175. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 179. Rapporté avec des amendements, 228. Motion proposant que la Chambre se forme en comité général pour examiner le bill, adoptée par 85 voix contre 44, p. 260. En comité général, 271. 3e lecture, 278. Bill retiré au Sénat, et frais remboursés, 318.
123. Bill constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City à responsabilité limitée, (M. Morrison). 1re lecture, 182. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 187. Rapporté avec des amendements, 282. En comité général et 3e lecture, 328. Adopté par le Sénat, 381. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 98.
124. Bill (du Sénat) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon. Message, 183. 1re lecture, 185. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes 201. Rapporté avec des amendements, 300. En comité général, 328. 3e lecture, et titre changé en celui de "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta Occidental," 341. Concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 381. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 90.
125. Bill constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa, (M. Belcourt). 1re lecture, 188. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 208. Rapporté avec des amendements, 282. En comité général et 3e lecture, 293. Adopté par le Sénat avec un amendement, 345. Concours de la Chambre, 378. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 112.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

126. Bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, et changeant son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan-Pacifique, (M. Landerkin). 1re lecture, 194. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 201. Rapporté avec des amendements, 282. En comité général, 3e lecture et titre changé en celui de: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," 293. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 85.
127. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, (sir Louis H. Davies) 1re lecture, 194. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 212. Adopté par le Sénat, 248. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 39.
128. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale (sir Henri Joly de Lotbinière). 1re lecture, 194. 2e lecture, en comité général, et 3e lecture, 254. Adopté par le Sénat, 287. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 25.
129. Bill (du Sénat) constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique, (à responsabilité limitée). Message, 199. 1re lecture, 205. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 215. Rapporté avec des amendements, 259. En comité général, amendé et 3e lecture, 272. Concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 299. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 116.
130. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Terres Fédérales, (M. Sifton). 1re lecture, 203. 2e lecture, en comité général et amendé 252. 3e lecture, 261. Adopté par le Sénat, 337. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 31.
131. Bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, (M. Sifton). 1re lecture, 203. 2e lecture, en comité général et amendé, 253. 3e lecture, 261. Adopté par le Sénat, 317. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 5.
132. Bill modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, (M. Sifton). 1re lecture, 203. 2e lecture, en comité général et amendé, 253. 3e lecture, 261. Adopté par le Sénat, 317. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 32.
133. Bill établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest, (M. Sifton). 1re lecture, 203. 2e lecture et en comité général, 253. 3e lecture, 261. Adopté par le Sénat, 287. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 13.
134. Bill modifiant de nouveau le Code Criminel, 1892, (M. Flint). 1re lecture, 206.
135. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brisalamas de l'Etat, (sir Louis H. Davies). 1re lecture, 211. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 229. Adopté par le Sénat, 260. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 43.
136. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables, (sir Louis H. Davies). 1re lecture, 211. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 229. Adopté par le Sénat, 260. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 44.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

137. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial, (M. Macpherson). 1re lecture, 223. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 238. Rapporté sans amendement, 282. En comité général et 3e lecture, 294. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 66.
138. Bill (du Sénat), à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Compagnies. Message, 226. 1re lecture, 226. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 229. Sanctionné, 436. Vict., 61, chap. 50.
139. Bill constituant en corporation la Compagnie de télégraphe Anglo-Française, à responsabilité limitée, (M. Morrison). 1re lecture, 228. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 247. Rapporté avec des amendements, 300. En comité général, 3e lecture et titre changé en celui de "Acte constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe Commercial du Nord, à responsabilité limitée" 344. Adopté par le Sénat, 387. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 111.
140. Bill modifiant de nouveau l'Acte de la milice, (M. Borden, King). 1re lecture, 229. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 253. Adopté par le Sénat, 287. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 19.
141. Bill (du Sénat) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest. Message, 237. 1re lecture, 237. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 252. Rapporté avec des amendements, 316. En comité général, 344, 376. Amendé et 3e lecture, 383. Concours du Sénat dans les amendements des Communes, 434. Sanctionné, 458. Vict., 61, chap. 64.
142. Bill à l'effet d'autoriser les Commissaires du havre de Québec à contracter un emprunt, (M. Dobell). 1re lecture, 239. 2e lecture et en comité général, 270. 3e lecture, 281. Adopté par le Sénat, 345. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 48.
143. Bill (du Sénat) modifiant l'Acte de la preuve en Canada, 1893. Message, 241. 1re lecture, 246. 2e lecture et en comité général, 271. 3e lecture, 281. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 53.
144. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages, (M. Sifton). 1re lecture, 242. 2e lecture et en comité général, 253. 3e lecture, 261. Adopté par le Sénat, 317. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 34.
145. Bill modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer, (M. Blair). 1re lecture, 242. 2e lecture et en comité général, 254. 3e lecture, 261. Adopté par le Sénat avec des amendements, 345. Concours de la Chambre, 357. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 22.
146. Bill à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895, (M. Sifton). 1re lecture, 242. 2e lecture, en comité général et rapport de progrès, 264. De nouveau en comité général et 3e lecture, 308. Adopté par le Sénat avec des amendements, 381. Concours de la Chambre à l'exception du deuxième amendement du Sénat, 386. Le Sénat n'insiste pas, 434. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 35.
147. Bill (du Sénat) intitulé : "Acte pour faire droit à James Pearson". Message, 248. 1re lecture, 249. 2e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills Privés, 250. Rapporté sans amendement, 259. En comité général, 271. 3e lecture sur division, 272. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 123.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

148. Bill concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg (M. Blair). 1^{re} lecture, 249. 2^e lecture et en comité général, 270. 3^e lecture, 281. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 10.
149. Bill autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid (M. Fielding). 1^{re} lecture, 252. 2^e lecture et en comité général, 299. 3^e lecture, 301. Adopté par le Sénat, 345. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 7.
150. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales (M. Fitzpatrick). 1^{re} lecture, 266. 2^e lecture, 301. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant la 3^e lecture, suivie d'un amendement de sir Charles Hibbert Tupper, lequel est rejeté sur division, 316. De nouveau en comité général, et amendé, 326, 327. Adopté par le Sénat avec des amendements, 375. Concours de la Chambre, avec certaines modifications, 432-3. Le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement et adopte ceux des Communes, 434. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 52.
151. Bill (du Sénat) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du Pacifique et du Yukon. Message, 266. 1^{re} lecture, 269. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 279. Rapporté avec la recommandation de le retirer, 300. Retrait du bill, 300.
152. Bill modifiant de nouveau l'Acte des douanes (M. Paterson). 1^{re} lecture, 277. 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 308-9. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 36.
153. Bill à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries (M. Paterson). 1^{re} lecture, 277. 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 309. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 38.
154. Bill (du Sénat) ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon. Message, 279. 1^{re} lecture, 281. 2^e lecture, en comité général et amendé, 299. 3^e lecture, 301. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 6.
155. Bill (du Sénat) modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897, intitulé: "Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains." Message, 287. 1^{re} lecture, 287. 2^e lecture et en comité général, 310. 3^e lecture, 314. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 2.
156. Bill (du Sénat) relatif à l'identification des criminels. Message, 287. 1^{re} lecture, 287. 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 310. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 54.
157. Bill concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean (M. Fielding). 1^{re} lecture, 291. 2^e lecture, 302. En comité général et 3^e lecture, 314. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 9.
158. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron, (M. Lister). 1^{re}, 2^e et 3^e lectures, 292. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 71.
159. Bill modifiant l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada, (M. Paterson). 1^{re} et 2^e lectures, 299. 3^e lecture, 301. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 437. Vict., 61, chap. 71.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—*Suite.*

160. Bill concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec, (M. Sifton). 1re lecture, 301. 2e lecture et en comité général, 341. 3e lecture, 353. Adopté par le Sénat, 387. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 3.
161. Bill concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution de travaux publics, (M. Blair). 1re lecture, 306. 2e lecture, amendé en comité général et 3e lecture, 358. Adopté par le Sénat, 387. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 12.
162. Bill à l'effet de ratifier une certaine sentence arbitrale rendue en faveur de la Compagnie du chemin de fer Dominion Atlantic, (M. Fitzpatrick). 1re et 2e lectures, en comité général et 3e lecture, 310. Adopté par le Sénat, 369. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 8.
163. Bill à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux commissaires du havre de Montréal, (M. Fielding). 1re et 2e lectures, 314; en comité général, 328. 3e lecture, 332. Adopté par le Sénat, 381. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 47.
164. Bill (du Sénat) concernant les Compagnies de prêt. Message, 317. 1re lecture, 317. Ordre pour la 2e lecture, rescindé et bill retiré, 353.
165. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Compagnies. Message, 317. 1re lecture, 317. 2e lecture, en comité général, amendé et 3e lecture, 346. Concours du Sénat dans l'amendement de la Chambre, 381. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 49.
166. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, (Sir Louis Davies). 1re lecture, 326. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 346. Adopté par le Sénat avec un amendement, 381. Concours de la Chambre, 386. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 40.
167. Bill portant une nouvelle modification de l'Acte des postes, (M. Mulock). 1re lecture, 340. 2e lecture, amendé en comité général et 3e lecture, 359. Adopté par le Sénat, 387. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 21.
168. Bill concernant le Fonds des Ecoles du Manitoba, (M. Fielding). 1re lecture, 345. Motion proposant la 2e lecture, adoptée par 61 voix contre 32, p. 358. 3e lecture, 373.
169. Bill concernant le compte de la province du Manitoba, (M. Fielding). 1re lecture, 345. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 359. Adopté par le Sénat, 387. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 4.
170. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les employés publics." Message, 352. 1re lecture, 352. 2e et 3e lectures, 359. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 16.
171. Bill modifiant le tarif de douanes, 1897, (M. Fielding). 1re lecture, 364. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 381-2. Adopté par le Sénat, 434. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 37.
172. Bill modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, (M. Fielding). 1re lecture, 364. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 382. Adopté par le Sénat, 434. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 28.
173. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, (M. Fielding). 1re et 2e lectures, 374. En comité général et 3e lecture, 385. Adopté par le Sénat, 434. Sanctionné, 438. Vict., 61, chap. 15.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS—Fin.

174. Bill accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1898 et le 30 juin 1899, et pour d'autres objets liés au service public, (M. Fielding). 1^{re} lecture, 432. 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 434. Adopté par le Sénat, 435. Sanctionné, 439. Vict., 61, chap. 1.

BILLS RETIRÉS OU REJETÉS ET FRAIS REMBOURSÉS :—Incrits par ordre de date :—

1. Bill (No 42) concernant la Compagnie d'assurances des chemins de fer Canadien, contre les accidents, retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 126.
2. Bill (No 7) pour régler les taux de fret sur chemins de fer, retiré, 135.
3. Bill (No 27) concernant la Compagnie du chemin de fer du Cañon,—retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 147-8.
4. Bill (No 33) concernant la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon,—retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 147-8.
5. Bill (No 25) concernant la Compagnie du pont d'Ontario et de Québec,—rejeté et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 147-8.
6. Bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière,—frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 205.
7. Bill (No 11) modifiant le Code Criminel 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux,—retiré, 214.
8. Bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et de l'Est,—retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 163.
9. Bill (No 116) concernant l'Institut Canadien des Mines,—adopté, mais frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 184.
10. Bill (No 98) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton à la rivière de la Paix,—retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 210.
11. Bill (No 83) pour empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre et du fromage,—retiré, 21.
12. Bill (No 95) concernant la *Great Commonwealth Development and Mining Company*,—retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 269.
13. Bill (No 151) du Sénat concernant la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du Pacifique et du Yukon, retiré, 300.
14. Bill (No 107) concernant la Compagnie de transport par terre au Yukon,—retiré, et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 300.
15. Bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, — retiré, et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 300.

BILLS RETIRÉS OU REJETÉS, ETC.—*Suite.*

16. Bill (No 115) concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique,—retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 300-1.
17. Bill (No 122) concernant la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre,—retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 318.
18. Bill (No 120) concernant la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord,—retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 326.
19. Bill du Sénat (No 164) concernant les Compagnies de prêt,—retiré, 353.

BLÉ:—

1. Motion de M. Richardson au sujet du blé placé dans les élévateurs de Fort 127 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 145. (*Non imprimé.*) (*Document No 55.*)
2. Etat indiquant la quantité de blé importée au Canada, et exportée du pays et de Manitoba, depuis le 30 juin dernier, 234. (*Non imprimé.*) (*Document du Sénat No 55a.*)

BOISSONS ENIVRANTES:—Voir *Liqueurs et Prohibition.*

BOISVERT, FABIEN, député de Nicolet, décédé, 16 ; élection de son successeur, Hector Joseph Leduc, 18. Celui-ci prend son siège en Chambre, 27.

BOOTH, J. R.:—Pétition demandant de le constituer avec d'autres en une compagnie qui ait le pouvoir de construire, posséder, louer et naviguer des navires à vapeur, 64 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 109. Voir *Bill No 92.*

BOTTEBELL, M., premier commis du bureau de distribution des documents publics, aux Communes—augmentation de traitement, recommandée par le comité des Impressions, 193.

BOURINOT, Sir John, greffier de la Chambre des Communes,—dépose sur le bureau un état des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements pour 1897, 64. (*Non imprimé.*) (*Document No 40.*)

2. Dépose aussi un état de la publication des *Débats* de la Chambre des Communes, 171. (*Non imprimé.*) (*Document No 60.*)

BRANDON ET DU SUD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant un acte qui lui accorde du délai pour ses travaux, et modifie sa charte, 52 ; rapport du Comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 47.*

BRANTFORD:—Facteurs de poste pour le service de distribution gratuite à—papiers déposés à ce sujet, 172. (*Non imprimé.*) (*Document No 61.*)

BRANT-SUD:—Election de Charles Bernard Heyd, ratifiée, 3, 4.

BREFS D'ÉLECTION, émis pour les divisions de Drummond et Arthabaska, Témiscouata, Rimouski, Toronto-Centre, Nicolet, Québec-Centre 15, 16 ; Prince-Ouest, I.P.-E., 61 ; Huron-Ouest et Simcoe-Nord, 318.

BRISE-LAMES, QUAIS ET HAVRES :—Bill de Sir Louis H. Davies modifiant l'Acte concernant les, 53. Voir *Bill No 38*.

BROCKVILLE ET NEW-YORK, COMPAGNIE DU PONT DE :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour ses travaux, et ratifie sa fusion avec la Compagnie du Pont de Brockville et St. Lawrence, 47. Voir *Bill No 86*.

BROCKVILLE ET ST. LAWRENCE, COMPAGNIE DU PONT DE :—Pétition demandant un acte qui prolonge le temps prescrit pour ses travaux, confirme sa fusion avec la Compagnie du Pont de Brockville et New-York, 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 96. Voir *Bill No 86*.

BRUNEAU, ARTHUR AIMÉ, M.P. :—Motion de M. Francois Arthur Marcotte, député de Champlain, demandant de renvoyer au comité des Privilèges et Elections, une prétendue déclaration de M. Arthur Aimé Bruneau, député de Richelieu, qui aurait résigné son mandat dans une lettre à l'Orateur, ainsi que les déclarations faites à ce sujet à la Chambre par son président, le 14 mars 1898; rejetée par 79 voix contre 39, pp. 100, 101, 102.

BUDGETS :—

1. Budget principal pour l'exercice qui finira le 30 juin 1899, p. 122. (*Imprimé.*) (*Document No 2a.*)
2. Budget supplémentaire pour l'année 1897-98, p. 243. (*Imprimé.*) (*Document No 2b.*)
3. Budget supplémentaire pour l'exercice 1898-99, p. 280. (*Imprimé.*) (*Document No 2c.*)
4. Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 30 juin 1898, p. 338. (*Imprimé.*) (*Document No 2d.*)
5. Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 30 juin 1899, p. 338. (*Imprimé.*) (*Document No 2e.*)

BURRARD INLET, VANCOUVER ET LETHBRIDGE :—Demande de charte pour la construction d'un chemin de fer entre, 23. Voir *Vancouver et Lethbridge*.

CABLE TÉLÉGRAPHIQUE :—Voir *Canada et Australie*.

CABOTAGE :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet des lois sur le, 127; réponse à l'ordre de la Chambre, 268. (*Imprimé.*) (*Document No 96.*)

CABOTAGE CANADIEN :—Bill de sir Charles-Hibbert Tupper, modifiant l'acte du, 126. Voir *Bill No 106*.

CALGARY À EDMONTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un acte qui lui permette de relier sa ligne à celle du Nid-de-Corbeau, etc., 52; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 51*.

CALUMET.—Voir *Roche Fendue*.

CAMERON, H.B. :—Motion de M. Bostock au sujet de la cause de libelle de la Reine vs. 85; réponse à l'ordre de la Chambre, 168. (*Non imprimé.*) (*Document No 59.*)

- CAMERON, M. A. F.:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents sur l'enquête qui a amené la destitution, comme officier de douane, de M., 130 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 262. (*Non imprimé.*) (*Document No 37w.*)
- CAMERON, MALCOLM, député de Huron-Ouest, nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, 318.
- CANADA ATLANTIQUE, COMPAGNIE DE TRANSIT:—Pétition de J. R. Booth et autres demandant une charte, 64 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 109. Voir *Bill No 92.*
- CANADA CENTRAL D'ONTARIO, COMPAGNIE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU:—Pétition demandant un acte qui lui permette de faire affaires dans tout le Canada, 29 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 88.*
- CANADA EST (OU CANADA EASTERN), COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant un acte qui l'autorise à vendre sa ligne à la *Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company* " 100 ; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 103, 109 ; pétition dans le même sens par cette dernière compagnie, 148. Voir *Bill No 94.*
- CANADA ET AUSTRALIE:—Motion de M. Casey demandant des documents au sujet de la question du câble télégraphique entre le, 157 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 259. (*Imprimé.*) (*Document No 94.*)
- CANADA ET FRANCE:—Sir Wilfrid Laurier dépose des documents relatifs à l'établissement d'une ligne de paquebots ou navires entre le, 50. (*Imprimé.*) (*Document de la session No 36.*)
- CANADA ET ILE DU PRINCE-ÉDOUARD:—Questions pendantes entre le, Voir *Ile du Prince-Edouard.*
- CANADA ET TERRENEUVE:—Voir *Terreneuve.*
- CANAU:—Pétition de McLeod Stewart et autres demandant une charte qui leur permette de construire et exploiter des canaux depuis un point sur le lac Supérieur jusqu'à Calgary et Edmonton, sous le nom de "Compagnie de navigation du Lac Supérieur aux Montagnes Rocheuses," 77 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 108.
- CANAU ET CHEMINS DE FER:—Rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux pour 1896-7, p. 65. (*Imprimé.*) (*Document No 10.*)
- CAÏON DE MILES ET LES RAPIDES DU CHEVAL BLANC, T. N.-O.:—1. Pétition de Arthur Lyndon Clark, et autres, demandant une charte qui leur permette de construire un tramway entre le, 33 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 27.*
2. Pétition de F. M. Rattenbury et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre, 33 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 31.*
- NOTE.—Le nom de la compagnie ci-dessus est celui de "Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike."
3. Pétition de Edward Gibson Tilton et autres demandant un acte qui les autorise à construire des tramways entre les portages de, 47 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 35.*

- CAP-BRETON, N.-E.** :—1. Motion de M. Paterson demandant un état des changements opérés dans le personnel des employés des douanes dans le comté du, 306; réponse à l'ordre de la Chambre, 307. (*Non imprimé.*) (*Document No 37aa.*)
2. Pétition demandant la nomination d'un sous-inspecteur des poids et mesures dans le comté du, 33.
- CAPITAINES ET SECONDS DE NAVIRES** :—Bill de sir Louis H. Davies modifiant l'Acte concernant les certificats de, 53. Voir *Bill No 37.*
- CASCADE CITY À CARSON CITY, C.-B., via LA VALLÉE DE LA CHAUDIÈRE**,—**COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE** :—Pétition de Charles Thomas Dupont, et autres, demandant une charte, 30; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 26.*
- CENS ÉLECTORAL** :—Bill de M. Fitzpatrick pour abroger l'Acte du cens électoral et modifier l'Acte des élections fédérales, 29. Voir *Bill No 16.*
- CHAMBRE DES COMMUNES** :—
1. Nomination de la commission de l'économie interne de la, 30.
 2. Deux séances par jour après lundi, le 30 mai, 269.
 3. Résolution de M. Fielding au sujet de l'indemnité sessionnelle des membres de la, 340, 373; son adoption, 374. Voir *Bill No 173.*
- CHAMPLAIN** :—Election de François Arthur Marcotte, ratifiée, 6, 7.
- CHAUDIÈRE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVIÈRE** :—Pétition de Charles T. Dupont et autres demandant une charte, 30; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 26.*
2. Pétitions en faveur du bill ci-dessus, 47, 64, 73, 93, 109.
- CHAUDIÈRES FIXES** :—Pétition demandant l'inspection dans le comté du Cap-Breton, N.-E., des, 33.
- CHEMINS DE FER** :—
1. Bill de M. Casey pour mieux garantir la sûreté des voyageurs et employés sur les, 25. Voir *Bill No 4.*
 2. Bill de M. Casey concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de, 25. Voir *Bill No 5.*
 3. Bill de M. Reid pour régler les taux du fret sur les, 27. Voir *Bill No 7.*
 4. Bill de M. Campbell pour modifier l'Acte des, 31. Voir *Bill No 18.*
 5. Bill de M. Beattie concernant la vente de billets sur, 50. Voir *Bill No 36.*
 6. Motion de M. Davin concernant les terres vendues dans les Territoires du Nord-Ouest et Manitoba pour les, 84; réponse à l'ordre de la Chambre, 184. (*Non imprimé.*) (*Document No 49a.*)
 7. Motion de M. Jameson proposant de placer les compagnies de chemins de fer sous le contrôle de commissaires, 85.
 8. Pétition de la législature de Manitoba demandant d'amender l'Acte des chemins de fer, dans le but de faciliter l'expédition des produits agricoles, 154.
 9. Le comité mixte des Impressions recommande l'achat de 300 exemplaires d'un index des lois relatives aux chemins de fer adoptées de 1867 à 1897,—compilé par M. J. E. W. Currier, 236.
 10. Bill de M. Blair modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer, 242. Voir *Bill No 145.*

- CHEMIN DE FER, CANAUX ET TÉLEGRAPHES, COMITÉ DES:—A nommer, 20; rapport du comité de sélection et liste des membres, 39, 40; PREMIER RAPPORT, 69; DEUXIÈME RAPPORT, 93; TROISIÈME RAPPORT, 133; QUATRIÈME RAPPORT, 140; CINQUIÈME RAPPORT, 147; SIXIÈME RAPPORT, 163; SEPTIÈME RAPPORT, 171; HUITIÈME RAPPORT, 182; NEUVIÈME RAPPORT, 188; DIXIÈME RAPPORT, 203; ONZIÈME RAPPORT, 210; DOUZIÈME RAPPORT, 226; TREIZIÈME RAPPORT, 242; QUATORZIÈME RAPPORT, 269; QUINZIÈME RAPPORT, 282; SEIZIÈME RAPPORT, 316.
- CHEMINS DE FER ET CANAUX:—M. Blair dépose le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice 1896-97, p. 65. (*Imprimé.*) (*Document No 10.*)
- CHEVAUX DU GOUVERNEMENT:—M. Sifton dépose des documents relatifs à la garde de certains chevaux du gouvernement à Prince-Albert, Saskatchewan, 24. (*Non imprimé.*) (*Document No 24.*)
- CHINOIS:—1. Bill de M. Maxwell concernant l'immigration des, 41. Voir *Bill No 20*.
 2. Bill de M. McInnes pour modifier l'Acte d'immigration relatif aux Chinois, de façon à l'appliquer aux Japonais, 79. Voir *Bill No 70*.
 3. Pétitions en faveur de l'adoption du bill soumis au parlement au sujet de l'immigration des, 113, 133, 136, 174, 205.
- CIGARES ET CIGARETTES, droits sur les, 166, 364.
- COALITIONS POUR GÊNER LE COMMERCE:—Bill de M. Sproule au sujet des, 103. Voir *Bill No 89*.
- CODE CRIMINEL, 1892:—1. Bill de M. Charlton pour la punition de la séduction et de l'enlèvement, 25. Voir *Bill No 3*.
 2. Bill de M. Penny pour modifier la loi au sujet de la cruauté envers les animaux, 27. Voir *Bill No 11*.
 3. Bill de M. Britton pour modifier le, 27. Voir *Bill No 12*.
 4. Pétitions demandant le rejet du bill (No 11) soumis au parlement pour modifier le Code Criminel de 1892, au sujet de la cruauté envers les animaux, 60, 73, 78.
 5. Bill de M. Davin modifiant le Code Criminel de 1892, p. 73. Voir *Bill No 65*.
 6. Bill de M. Sproule pour amender le Code Criminel de 1892, au sujet des coalitions formées pour gêner le commerce, 103. Voir *Bill No 89*.
 7. Pétitions demandant d'amender le Code Criminel à certains égards, 154.
 8. Bill de M. Flint modifiant le Code Criminel, 1892, 206. Voir *Bill No 134*.
- COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA:—1. Motion de M. Tyrwhitt demandant des documents au sujet de l'état-major et des employés du, 130; réponse à l'ordre de la Chambre, 172. (*Non imprimé.*) (*Document No 62.*)
 2. Autre motion de M. Tyrwhitt demandant des documents concernant les commissions données dans les forces régulières de Sa Majesté à des cadets du, 130; réponse à l'ordre de la chambre, 172. (*Non imprimé.*) (*Document No 62a.*)

COLOMBIE-BRITANNIQUE:—

1. Production de documents par Sir Louis Davies, au sujet de la pratique illégale de la pêche et de la contrebande dans la, 30. (*Non imprimé.*) (*Document No 29.*)
2. M. Sifton dépose des arrêtés du conseil relatifs aux terres fédérales dans les limites de la zone des chemins de fer, à la, 66. (*Non imprimé.*) (*Document No 44a.*)
3. Motion de M. Casey demandant des renseignements sur la police à cheval dans la, 161.

COLOMBIE-BRITANNIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MÉRIDIONAL DE LA:—Pétition demandant un acte qui ratifie l'affermage à la Compagnie du Pacifique Canadien, de sa ligne entre la limite orientale de la province et Nelson, 33. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 45.*

COLOMBIE ET DE L'OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition demandant une charte fédérale, 47. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 34.*

COLONIES, CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DES:—Motion de M. Foster demandant des documents concernant la conférence qui eut lieu à Londres, 1897, entre les premiers ministres des colonies, 82. Réponse à l'ordre de la Chambre, 168. (*Imprimé.*) (*Document No 58.*)

COLONISATION:—Motion de M. Davin, demandant un état des terres réservées dans les Territoires du Nord-Ouest et Manitoba, pour la, 84. Réponse à l'ordre de la Chambre, 184. (*Non imprimé.*) (*Document No 49a.*) Voir *Agriculture et Colonisation.*

COMITÉS PERMANENTS:—A nommer, 20; comité de sélection chargé de dresser les listes des, 32; rapport du comité, 39; Privilèges et Elections, 39; Lois Expirantes, 39; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 39, 40; Bills Privés, 40; Ordres Permanents, 40; Impressions, 40; Comptes Publics, 40; Banques et Commerce, 40, 41; Agriculture et Colonisation, 41; Adoption du rapport, 41.

COMITÉS SPÉCIAUX:—

1. Comité de sélection chargé de dresser la liste des comités permanents, 32; son rapport, 39.
2. Comité spécial des *Débats.* Voir *Débats.*
3. Comité spécial de la bibliothèque du parlement. Voir *Bibliothèque.*
4. Comité spécial mixte des Impressions des deux Chambres du parlement. Voir *Impressions.*
5. Comité spécial chargé de s'enquérir de l'emploi des subventions accordées dans le but d'aider à la construction du chemin de fer du Comté de Drummond, et de son acquisition par le gouvernement, 37; PREMIER RAPPORT demandant l'autorisation d'employer des sténographes, 64, 65. SECOND RAPPORT et ses conclusions, 288. Voir *Appendice No I.*
6. Comité spécial nommé pour examiner le bill (No 5) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer, 94; et le bill (No 18) modifiant l'Acte des chemins de fer, 95; PREMIER RAPPORT demandant la permission d'employer un sténographe, 134.

COMMERCE :—

1. Sir Richard Cartwright dépose le rapport du ministère du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1897, p. 51. (*Imprimé.*) (*Document No 5.*)
2. Bill de M. Sproule concernant les coalitions formées pour gêner le, 103. Voir *Bill No 89.*

COMMERCE ET NAVIGATION :—M. Paterson dépose les Tableaux du commerce et de la navigation du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1897, p. 24. (*Imprimé.*) (*Document No 6.*)

COMMISSION GÉOLOGIQUE :—

1. Bill de M. Sifton amendant l'Acte relatif au département de la, 148. Voir *Bill No 114.*
2. M. Sifton soumet le rapport sommaire pour 1897, de la, 249. (*Imprimé.*) (*Document No 13a.*)

COMPAGNIES :—Bills du Sénat modifiant l'Acte des, 226 et 317. Voir *Bills Nos 138 et 165.*

COMPAGNIES DE PRÊT :—Bill du Sénat concernant les, 317. Voir *Bill No 164.*

COMPTES PUBLICS, COMITÉ DES :—

1. A nommer, 20; rapport du comité de sélection et liste des membres, 39, 40.
2. Premier rapport demandant permission d'employer un sténographe, 163.
3. Deuxième rapport recommandant une enquête sur un paiement fait à la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, 174.
4. Troisième rapport relatif aux dépenses et paiements concernant le Yukon, 174.
5. Quatrième rapport au sujet de paiements à certains commissaires enquêteurs employés par le département des Chemins de fer et Canaux et le ministère de Marine et des Pêcheries, et de la preuve s'y rattachant, 246. Voir *Appendice No 2.*
6. Cinquième rapport au sujet d'un paiement à A. E. Killam, de Moncton, N.-B., 277. Voir *Appendice No 2a.*
7. Sixième rapport au sujet de certains paiements faits à la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, 277. Voir *Appendice No 2b.*
8. Septième rapport au sujet des dépenses du personnel des ingénieurs du canal de Soulanges, 282. (Voir *Appendice No 2c.*)
9. Huitième rapport au sujet d'un paiement fait au colonel Domville, pour J. Milton Barnes, 305. Voir *Appendice No 2d.*
10. Neuvième rapport au sujet d'un paiement fait à Archibald et Howell, J. C. Cameron et W. E. Perdue, pour services professionnels et dépenses légales se rapportant aux poursuites intentées pour fraudes électorales dans Manitoba, 306. (Voir *Appendice No 2e.*)
11. Dixième rapport contenant le rapport d'un sous-comité chargé de s'enquérir de tous différents entre les divers départements et le bureau de l'audition, et concluant au renvoi de l'étude de ces questions à la prochaine session, 306.
12. Onzième rapport au sujet d'une certaine subvention à la Compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, 353. Voir *Appendice No 2f.*

COMPTES PUBLICS DU CANADA:—M. Fielding dépose sur le bureau les Comptes publics du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1897, p. 26. Renvoyés au comité des Comptes publics, 59. (*Imprimé.*) (*Document No 2.*)

CONFÉRENCE, des premiers ministres des colonies. Voir *Colonies.*

CONNORS, D.:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet d'une réclamation de M., 82; réponse à l'ordre de la Chambre, 211. (*Non imprimé.*) (*Document No 79.*)

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE:—Voir *Auditeur général et Trésorerie.*

CONSTRUCTION ET PRÊT DU CANADA, ASSOCIATION de (*Dominion Building and Loan Association*):—Pétition demandant un acte qui change son nom en celui de "Compagnie permanente de prêt de la Puissance du Canada," 52; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 41.*

CONTREBANDE:—Production de documents par Sir Louis Davies au sujet de la contrebande dans la Colombie Britannique, 30. (*Non imprimé.*) (*Document No 29.*)

CORBEIL, FRANÇOIS:—Motion de M. Bergeron demandant des documents au sujet de la destitution, comme employé au canal de Lachine, de M., 129; réponse à l'ordre de la Chambre, 205. (*Non imprimé.*) (*Document No 37j.*)

CORPORATIONS DE POLICE SECRÈTES ET AGENCES MERCANTILES:—Bill de M. Sproule concernant les, 104. Voir *Bill No 90.*

COULOMBE ET AL.:—Motion de M. Casgrain demandant des documents concernant la cause de la Reine vs, 158.

COUR SUPRÊME:—M. Fitzpatrick dépose la Règle générale de la Cour Suprême, No 87, conformément à l'Acte 50-51 Vic., chap. 16, article 57. Annexe A, 116. (*Non imprimé.*) (*Document No 23a.*)

COWICHAN, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE:—Pétition de George A. Cox et autres, demandant une charte, 43; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 48.*

2. Pétition en faveur du bill ci-dessus, 58.

CRIMINELS:—Bill du Sénat relatif à l'identification des, 287. Voir *Bill No 156.*

DAIGNEAU, J. T.:—Motion de sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution comme maître de poste de Robitaille, de M., 180.

DART, LYMAN:—Motion de M. Borden (Halifax), demandant des documents au sujet du pardon ou de la commutation de la sentence portée contre, 159; réponse à l'ordre de la Chambre, 226. (*Non imprimé.*) (*Document No 82.*)

DAVIDSON, M.:—Employé du bureau de distribution des documents publics aux Communes; augmentation de traitement recommandée par le comité des Impressions, 193.

DAVIN, NICHOLAS FLOOD:—Son élection dans Assiniboia-ouest ratifiée, 4.

DAWSON-CITY, YUKON, COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE ET DE TRAMWAY DE :—Pétition de John Morris Catton et autres demandant une charte, 69; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 149. Voir *Bill No 118*.

DAWSON-CITY, YUKON, COMPAGNIE DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE ET DE TRAMWAY DE :—Pétition de Hewitt Bostock, M.P. et autres demandant une charte, 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 149. Voir *Bill No 123*.

DAWSON-CITY, COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE :—Pétition de R. Préfontaine et autres demandant une charte, 77; rapport défavorable du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 193.

DAWSON-CITY, YUKON ET VICTORIA, C.-B., COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE DE :—Pétition de John Morris Catton et autres demandant une charte, 69; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 149. Voir *Bill No 119*.

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—

1. Nomination du comité spécial des *Débats*, 32; PREMIER RAPPORT recommandant la réduction du quorum des membres à cinq, adopté, 67; DEUXIÈME RAPPORT recommandant de donner un local plus grand et plus convenable aux rapporteurs, 168; son adoption, 182.
2. Motion de M. Ellis demandant un état des dépenses encourues de 1890 à 1897, pour la publication des *Débats* de la Chambre des Communes, 35; réponse à l'ordre de la Chambre, 171. (*Non imprimé.*) *Document No 60.*

DÉFENSES DU CANADA :—Motion de M. Casgrain demandant des documents relatifs aux, 127; réponse à l'ordre de la Chambre, 200. (*Non imprimé.*) (*Document No 72.*)

DÉPENSES IMPRÉVUES :—M. Fielding présente le relevé des dépenses imprévues du 1^{er} juillet 1897 au 3 février 1898, p. 29. (*Non imprimé.*) (*Document No 28.*)

DÉPÔTS :—Dans les banques d'épargnes des bureaux de poste. Voir *Banques d'épargnes*.

DÉPUTATION :—Vacances dans la, Voir *Orateur et Vacances*.

DÉPUTÉS prêtent serment et prennent leurs sièges en chambre :—

Page des journaux	Députés.	Divisions électorales.
19	Bertram, George Hope.....	Toronto-Centre.
19	Gauvreau, Charles Auguste.....	Témiscouata.
19	Lavergne, Louis.....	Drummond et Arthabaska.
27	Leduc, Hector Joseph.....	Nicolet.
19	Malouin, Albert.....	Québec-Centre.
185	McLellan, Bernard Donald.....	Prince-Ouest, I.P.-E.
19	Ross, Jean Auguste.....	Rimouski.

DESROCHES, D., OFFICIER DU REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Motion de M. Chauvin demandant production du rapport de l'enquête faite sur la conduite de M., 83; réponse à l'ordre de la Chambre, 104. (*Non imprimé.*) (*Document No 37b.*)

DESSINS DE FABRIQUE :—Bill de M. Bertram modifiant l'Acte des, 68. Voir *Bill No 61*.
2. Pétitions en faveur du bill ci-dessus, 136, 174.

DESTITUTIONS ET NOMINATIONS :—Voir *Lachine, Montréal, Service civil, Welland*.

DIMANCHE :—Bill de M. Charlton pour assurer la meilleure observance du, 25. Voir *Bill No 2*.

DISCOURS DU TRÔNE :—

1. Prononcé au Sénat par le Gouverneur général à l'ouverture de la troisième session du huitième parlement et lu en Chambre par l'Orateur, 19, 20.
2. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant de prendre ce discours en considération, 20.
3. Motion de M. Bertram proposant l'adresse en réponse au discours du Trône, 21 ; débat sur l'adresse, 22, 24, 26, 28, 29, 31 ; adoption et présentation de l'adresse, 32.
4. Message de remerciement du Gouverneur général aux Communes pour la loyale adresse votée en réponse au discours du Trône, 53.
5. Discours de prorogation de la troisième session du huitième parlement par le Gouverneur général, 439

DIVISIONS :—Voir *Votes pris en Chambre*.

DIVORCE :—

1. *Hart, Robert Augustus Baldwin* :—Pétition demandant un acte de divorce d'avec sa femme, Catherine Cacouna Buntin, 43 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 87*.
2. *Heyward, Edwin* :—Bill du Sénat pour dissoudre le mariage de, 141 ; renvoyé au comité des Ordres Permanents, 145 ; rapporté, 149. Voir *Bill No 112*.
3. *Pearson, James* :—Pétition demandant un acte de divorce, 77 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 140 ; Bill du Sénat pour dissoudre le mariage de, 248-9. Voir *Bill No 147*.

Documents :—

	PRODUCTION OR DONNÉE,	DÉPOSÉS.
<i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année civile 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8.)	Par ordre de S.H. 70	—
<i>Aitken, James M.</i> :—Correspondance et papiers concernant la destitution comme officier de douane à Montague, I.P.E., de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37x.)	Adresse du 30 mars 1898 129	262
<i>Aldershot, N.E.</i> :—Etats relatifs aux approvisionnements de camps militaires tenus en 1895-96-97, à. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 118.)	Par ordre du 14 mars 1898 83	364

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Allison, J. Wesley</i> :—Sa proposition pour la construction d'un chemin de fer entre Skagway, lac Bonnett et Dawson City. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30b.)	37	—
<i>Assurance du service civil</i> :—Relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'Assurance du service civil pour l'exercice 1896-97. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 35.)	Par acte 46	—
<i>Assurances</i> :		
1. Relevé préliminaire des opérations des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie pour l'année terminée le 31 décembre 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4a.)	Par acte 353	—
2. Relevé des états des compagnies d'assurances au Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4b.)	Par acte 353	—
<i>Auditeur général</i> :		
1. Bordereau des décisions de l'auditeur général renversées en appel par le conseil de la Trésorerie entre les sessions de 1897 et 1898. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 22.)	Par acte 24	—
2. Rapport de l'auditeur général pour 1896-97. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 1.)	Par acte 29	—
<i>Baie d'Hudson</i> :—Rapport de l'expédition à la Baie d'Hudson et au golfe de Cumberland, avec le steamer <i>Diana</i> , sous le commandement de William Wakeham, Marine et Pêcheries, 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 11b.)	172	—
<i>Bain, D.</i> :—Papiers concernant la destitution comme agent de l'Intercolonial, à la gare Port-Mulgrave, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37t.)	Par ordre du 14 mars 1898. 85	242
<i>Banque Canadienne de Commerce</i> :—Correspondance concernant l'établissement de succursales de cette institution dans le district du Yukon. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 47.)		76
<i>Banques chartées</i> :—Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 3.)	Par acte 375	—
<i>Bear River, N.-E.</i> :— Papiers relatifs à l'enlèvement des restes des piliers du vieux pont à l'embouchure de, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 86.)	Par ordre du 30 mars 1898. 129	237

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION OR DONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Belleville</i> :—Papiers produits au Sénat concernant le bureau de poste et les employés, à, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37 p.)	Adresse du Sénat du 14 mars 1898. 234	
<i>Bibliothèque du Parlement</i> :— Rapport des bibliothécaires conjoints. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 17.)	Par acte 20	—
<i>Billets de chemins de fer</i> :— Etat de vente de ces billets sur les différents chemins de fer du Canada, en 1896, etc. (<i>Non imprimé.</i>) (Document du Sénat No 76)	Adresse du Sénat du 9 avril 1897. 235	—
<i>Blé à Fort-William</i> :—Etat relatif au blé mis dans les élévateurs de cet endroit, entre le 15 septembre 1897 et le 15 janvier 1898. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 55.)	Par ordre du 30 mars 1898. 127	145
<i>Blé importé et exporté</i> :—Etat indiquant la quantité de blé importée au Canada et exportée du pays et de Manitoba, depuis le 30 juin dernier. (<i>Non imprimé.</i>) (Document du Sénat No 55a.)	Adresse du Sénat du 11 mars 1898. 234	—
<i>Brantford</i> ,— <i>Facteurs de poste</i> :—Requêtes ou recommandations concernant des nominations de facteurs dans la cité de Brantford, pour le service de distribution gratuite promis par le ministre des Postes. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 61.)	Par ordre du 7 juin 1897.	172
<i>Budgets</i> :—Des sommes nécessaires au service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1899. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2a.)	Par ordre de S. E. 122	—
2. Budget supplémentaire de l'exercice 1897-98. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2b.)	243	—
3. Budget supplémentaire de l'exercice 1898-99. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2c.)	280	—
Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 30 juin 1898. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2d.)	338	--
Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 30 juin 1899. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2e.)	338	—
<i>Câble télégraphique entre le Canada et l'Australie</i> :— Rapport du comité nommé par les autorités impériales en 1896 pour étudier cette question et correspondance ou rapports des représentants du Canada, etc. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 94.)	Adresse du 18 avril 1898. 157	259

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	Déposés.
<i>Cabotage</i> :—Papiers et correspondance concernant la mise en vigueur sur le littoral du Pacifique ou de l'Atlantique des lois du Canada sur le, (<i>Imprimé.</i>) (Document No 96.)	Adresse du 30 mars 1898. 127	268
<i>Cameron, H. B.</i> :—Papiers se rapportant à la cause de <i>La Reine vs H. B. Cameron</i> pour libelle. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 59.)	Adresse du 14 mars 1898. 85	168
<i>Cameron, M. A. F.</i> :—Papiers et correspondance concernant la destitution comme officier de douane à Sherbrooke, N.-E., de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37w.)	Adresse du 30 mars 1898. 130	262
<i>Canada et France</i> :— Documents concernant l'établissement d'une ligne de paquebots ou navires entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 36.)	Par ordre du 22 février 1898. 50	—
<i>Cap Breton</i> :—Etat des changements opérés depuis juin 1896 dans le personnel du département des Douanes dans le comté du, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37aa.)	Par ordre du 3 juin 1898. 306	307
<i>Chemins de fer et Canaux</i> :— Rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice 1896-97. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 10.)	Par ordre de S. E. 65	—
<i>Chevaux du gouvernement</i> :—Correspondance conservée au ministère de l'Intérieur, concernant certains chevaux du gouvernement dont la garde avait d'abord été confiée à Joseph Letellier de Saint-Just, puis à S. J. Donaldson. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 24.)	Par ordre du 7 juin 1897.	24
<i>Collège Militaire Royal du Canada</i> :—1. Etat concernant l'état-major et les employés du, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 62.)	Par ordre du 30 mars 1898. 130	172
2. Correspondance, rapports et communications verbales entre les autorités impériales, les autorités du Canada et le commandant du Collège Militaire Royal du Canada au sujet des commissions données, en 1898 et 1899, dans les forces régulières de Sa Majesté, à des cadets du Collège Militaire Royal du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 62a.)	Par ordre du 30 mars 1898. 130	172
<i>Colombie-Britannique</i> ,— <i>Pêche illégale et contrebande à la</i> :— Papiers et correspondance à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 29.)	Par ordre du 17 mai 1897.	30

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	Déposés.
<i>Colonies, conférence</i> :—Correspondance entre le gouvernement britannique et celui du Canada au sujet de la conférence des premiers ministres des colonies, tenue à Londres en juin 1897, conformément à l'invitation de M. Chamberlain du 28 janvier précédent, et copie des minutes de cette conférence. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 58.)	Adresse du 14 mars 1898. 82	168
<i>Commerce</i> :—Rapport du ministère du Commerce pour l'exercice terminé le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 5.)	Par ordre de S. E. 51	—
<i>Commerce et Navigation</i> :—Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 6.)	Par ordre de S. E. 24	—
<i>Commission géologique</i> :—Compte rendu sommaire du département de la Commission géologique, pour l'année 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 13a.)	Par ordre de S. E. 249	—
<i>Comptes publics du Canada</i> :—Pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2.)	Par ordre de S. E. 26	—
<i>Connors, D.</i> :—Correspondance et papiers concernant la réclamation de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 79.)	Par ordre du 14 mars 1898. 82	211
<i>Contrats de malles annulés</i> :—Etat indiquant les contrats pour le transport des malles, annulés depuis juillet 1896. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 21c.)	Par ordre du 3 mai 1897.	22
<i>Corbeil, François</i> :—Papiers et correspondance concernant la destitution, comme employé sur le canal de Lachine, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37j.)	Par ordre du 30 mars 1898. 129	205
<i>Cour Suprême</i> :—Règle générale ou Ordre de la Cour Suprême n° 87 conformément à l'Acte 50-51 Vic., chap. 16, article 57. Annexe A. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 23a.)	Par acte 116	—
<i>Dart, Lyman</i> :—Papiers de toute espèce concernant la commutation de la sentence portée par le juge Ritchie, de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, contre Lyman Dart, ou son pardon. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 82.)	Adresse du 18 avril 1898. 159	226
<i>Débats de la Chambre des Communes</i> :—Etat indiquant le coût de leur publication de 1890 à 1897 inclusivement. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 60.)	Par ordre du 14 fév. 1898. 35	171

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION OR- DONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Défenses du Canada</i> :—Papiers et correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada, au sujet des, (<i>Non imprimé.</i>) <i>Document No 72.</i>)	Adresse du 30 mars 1898. 127	200
<i>Dépenses imprévues</i> :—Relevé des dépenses imprévues du 1 ^{er} juillet au 3 février 1898. (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 28.)</i>	—	29
<i>Desroches, D., et Prévost, Jean B. B.</i> :—Rapport fait au gouvernement par M. Jean B. B. Prévost, chargé d'ins-tituer une enquête sur la conduite de M. D. Desroches, percepteur du revenu pour la division de l'accise de Terrebonne. (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 37b.)</i>	Adresse du 14 mars 1898. 83	104
<i>Drolet G. A., le chevalier</i> :—1. Arrêté du conseil confé-rant un droit de dragage dans la rivière Saskatchewan du Nord à M. le chevalier Drolet. (<i>Imprimé.</i>) <i>(Document No 41.)</i>	66	—
2. Acte de concession minière à M. le chevalier Drolet. (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 41a.)</i>	Adresse du 30 mars 1898. 128	185
<i>Echiquier</i> :—Règles, règlements et ordres généraux de la Cour de l'Echiquier. (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 23.)</i>	Par acte 24	24
<i>Edmonton</i> :—Papiers relatifs à la construction d'un pont de chemin de fer à, (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 71.)</i>	Par ordre 14 mars 1898. 84	188
<i>Elgin Est et Ouest</i> :—1. Etat concernant le transport de malles depuis juillet 1896, dans, (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 21.)</i>	Par ordre du 12 avril 1897.	22
2. Licences pour la pêche dans le lac Erié en face de Elgin-Est et Ouest, délivrées en 1895-96-97. (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 20a.)</i>	Par ordre du 12 avril 1897.	145
<i>Fermes expérimentales</i> :—Rapport du directeur et des officiers, pour 1897, des, (<i>Imprimé.</i>) <i>(Document No 8a.)</i>	Par acte 337	—
<i>Finkle, M.</i> :—Correspondance et papiers annulant le con-trat passé avec M. Finkle pour le transport des malles de Newburg à Kingston, et soumissions pour ce service. (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 21a.)</i>	Par ordre du 5 mai 1897.	22
<i>Frederick, J. Gerring</i> :—Rapports, arrêtés du conseil, cor-respondance, papiers et jugements de la Cour Suprême du Canada, concernant la condamnation et la dé-charge du navire américain de pêche, le, (<i>Non imprimé.</i>) <i>(Document No 92.)</i>	Adresse du 30 mars 1898. 129	246

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION OR- DONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Frigon, Amable</i> :—Papiers relatifs à une demande d'indemnité pour blessures reçues en 1891 au camp militaire de Laprairie, par M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 111.)	Par ordre du 18 avril 1898. 158	307
<i>Galops</i> :—Etat concernant les terrains achetés pour les nouvelles améliorations à faire sur les sections Iroquois et Cardinal du canal des, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 91.)	Par ordre du 18 avril 1898. 157	242
<i>Gananoque</i> : 1. Correspondance relative au déplacement de la salle d'exercices militaires de Gananoque, et à l'emmagasinage des armes et accoutrements dans un édifice convenable. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 73.)	Par ordre du 14 mars 1898. 83	205
2. Papiers supplémentaires. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 73a.)	—	228
<i>Gascoigne, le major général</i> :—Lettre de cet officier en réponse à certaines déclarations faites en parlement et blâmant sa conduite comme commandant de la milice canadienne. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 105.)	Par ordre du 30 mai 1898. 278	—
<i>Golden, C. B., et Saint-Eugène</i> :—Arrêtés du conseil, correspondance, et papiers concernant le transport des malles entre, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 21d.)	Adresse du 30 mars 1898. 131	283
<i>Griffin, S. R.</i> :—Papiers se rapportant à la destitution comme maître de poste à Isaac-Harbour, N.-E., de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37e.)	Par ordre du 14 mars 1898. 86	144
<i>Hoar, Charles</i> :—Rapports, correspondance et papiers concernant la destitution comme employé de l'Intercolonial, de M., (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37k.)	Par ordre du 14 mars 1898. 86	205
<i>Houille grasse et charbon menu</i> :—Etat indiquant le nombre de tonnes de houille grasse et de charbon menu importé des Etats-Unis en 1896, le montant des droits perçus, ainsi que le droit payé par les chemins de fer du Grand-Tronc et du Pacifique Canadien. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 52.)	Par ordre du 7 juin 1897.	135
<i>Ile du Prince-Edouard</i> :—Correspondance relative au retrait projeté de l'aide accordée aux beurreries et fromageries dans l' (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 88.)	Par ordre du 7 juin 1897.	239
<i>Ile du Prince-Edouard et le Canada</i> :—Correspondance et papiers concernant des questions en litige entre l', (<i>Imprimé.</i>) (Document No 84.)	Adresse du 18 avril 1898. 159	231

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION OR DONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Imprimerie et Papeterie Publiques</i> :—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'année expirée le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16d.)	Par acte. 307	—
<i>Intercolonial et M. Harris</i> :—Tarifs appliqués sur l'Intercolonial depuis la nomination de M. Harris. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 78.)	Par ordre du 18 avril. 1898. 159	211
<i>Intercolonial et M. McNeil</i> :—Papiers, correspondance, etc., concernant l'adjudication d'un contrat de l'Intercolonial à M. McNeil, de New-Glasgow, N.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 78a.)	Par ordre du 30 mars 1898. 128	211
<i>Intercolonial et son prolongement à Montréal</i> :—Arrangements conclus entre le ministère des Chemins de fer et la Compagnie du Grand Tronc au sujet de l'. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 57.)	Par ordre du 20 avril. 1898. 167	—
<i>Intérieur</i> :—Rapport annuel du ministère de l'Intérieur pour 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 13.)	Par ordre de S. E. 173	—
<i>Japonais</i> :—Correspondance concernant l'immigration des Japonais au Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 56.)	145	—
JENNINGS, W. T., <i>ingénieur civil</i> :—M. Sifton dépose le rapport sur les routes qui conduisent au Yukon, fait par M. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30.)	31	—
<i>Juges de la province de Québec</i> :—Rapports, recommandations, etc., adressés par le conseil du barreau de Montréal au ministre de la Justice, au sujet des juges de la province de Québec. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 50.)	Par ordre du 14 février 1898. 35	108
<i>Kaslo-Stocan</i> :—Etat relatif au chemin de fer de, (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30b.)	37	—
<i>King, W. L. Mackenzie</i> :—Rapport sur la fabrication en Canada d'habillements pour la milice par M. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 87.)	Par ordre du 18 avril 1898. 158	239
<i>Klondike, Guide officiel du</i> :— Correspondance, rapports, ordres du conseil et papiers concernant l'impression du "Guide Officiel du Klondike" qui a été confiée à M. Daniel Rose, de Toronto. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 69.)	Adresse du 18 avril 1898. 160	185
<i>Laberge, M. P.</i> :—Papiers concernant la destitution comme assistant maître de poste à Québec, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37.)	Adresse du 17 mai 1897.	56

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION OR DONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Lac Erié, pêche dans le</i> :— Licences accordées pour la pêche en 1895-6-7, en face d'Elgin Est et Ouest, dans le, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 20a.)	Par ordre du 12 avril 1897.	145
<i>Lachine, Canal de</i> :—Etat relatif aux employés destitués, nommés, mis à la retraite, etc., depuis juillet 1896 à mars 1898 à, (<i>Non imprimé.</i>) (Document de la session No 37m.)	Adresse du 18 avril 1898. 160	211
<i>Lanouette, Elzéar</i> :—Papiers concernant la destitution comme maître de poste à Sainte-Anne de la Pérade, de M. E. Lanouette et la nomination de son successeur. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37u.)	Adresse du 2 mai 1898. 201	246
<i>Larose</i> :—Réclamation pour blessures reçues au champ de tir de la Côte Saint-Luc, par un nommé, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 109)	Par ordre du 2 mai 1898. 201	297
<i>London, Election contestée de</i> :—Comptes de M. H. H. Robertson, registraire de la Cour d'élection tenue à London pour instruire la pétition contestant à M. Thomas Beattie, le droit de siéger comme député de la dite cité, etc. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 81.)	Par ordre du 18 avril 1898. 158	226
<i>Macdonald et Fraser</i> :—Papiers concernant la mort de ces deux hommes, employés sur le chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau, et la tenue d'une enquête à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 90.)	Par ordre du 18 avril 1898. 159	242
<i>Mackenzie, William, et Donald D. Mann</i> :—Arrêté du conseil et contrat passé entre Sa Majesté et MM. William Mackenzie et Donald D. Mann, pour la construction d'un chemin de fer allant de la rivière Stikine au lac Teslin. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 25.)	25	—
<i>Malles</i> :—Etat relatif aux contrats passés pour le transport des malles et annulés depuis juillet 1896. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 21c.)	Par ordre du 3 mai 1897.	22
<i>Mandats du Gouverneur général</i> :—Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement, à compte de l'exercice 1897-98. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 26.)	Par ordre de S. E. 25	—
<i>Manitoba</i> : 1. Etat indiquant le nombre d'acres de terre réservés pour la colonisation, réservés ou vendus pour les chemins de fer, colonisés et réservés pour le gouvernement. (<i>Non Imprimé.</i>) (Document No 49a.)	Par ordre du 14 mars 1898. 84	184

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODU- TION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS.
2. Papiers concernant une réclamation du gouvernement de Manitoba, au sujet des édifices publics de cette province. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 63</i>)	Adresse du 5 avril 1897.	172
<i>Manitoba, Ecoles de</i> :—Correspondance, mémoires, documents, arrêtés du Conseil, etc., relatifs à la question des écoles du Manitoba, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document du Sénat No 74.</i>)	233	—
<i>Marine et Pêcheries</i> :—1. Trentième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour 1897.— <i>Marine.</i> (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 11.</i>)	Par ordre de S.E. 20	—
2. Trentième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1897.— <i>Pêcheries.</i> (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document de la session No 11a.</i>)	Par ordre de S.E. 53	—
<i>McLeod, M. M. G.</i> :—Papiers concernant le renvoi ou la retraite du service des postes à la Nouvelle-Ecosse, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 37s.</i>)	Par ordre du 25 avril 180	237
<i>Mercier, Wilfrid</i> :—Rapport de l'enquête faite sur la conduite des employés de l'écluse Sainte-Anne, rivière Ottawa, par M. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 80.</i>)	Adresse du 18 avril 1898. 157	212
<i>Milice</i> :—1. État relatif aux contrats conclus par le gouvernement pour habillements militaires, depuis septembre 1896. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 87a.</i>)	Par ordre du 14 mars 1898. 85	331
2. État relatif aux contrats passés pour la fabrication de harnais ou d'articles de sellerie militaire depuis septembre 1896. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 97.</i>)	Par ordre du 14 mars 1898. 85	349
3. Papiers concernant l'équipement de la force de milice et les patentes Oliver, Lewis et Merrian. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document du Sénat No 77.</i>)	Adresse du Sénat du 28 mars 1898. 235	—
<i>Milice et Défense</i> :—Rapport du ministère de la Milice et de la Défense du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1897. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 19.</i>)	Par ordre de S.E. 107	—
<i>Miller, Thomas H. et Albert Harris</i> :—Papiers concernant la destitution, au port de Bear River, comté d'Annapolis, N.-E., de M. Thomas H. Hiller, et la nomination de M. Albert Harris. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 37g.</i>)	Par ordre du 30 mars 1898. 127	217

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Montague, Lord Charles, M. Clarence-H. Mackay et M. H. Maitland Kersey</i> :—Leur proposition pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30 <i>b.</i>)	37	—
<i>Montréal</i> :—Etat relatif aux travaux exécutés à la salle d'exercices militaires depuis septembre 1896, à. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 73 <i>b.</i>)	Par ordre du 14 mars 1898. 85	228
<i>Navires de pêche des Etats-Unis</i> :—Arrêtés du conseil concernant l'émission de licences à des navires de pêche des Etats-Unis. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 20.)	Par arrêté du conseil. 20	—
<i>Newburg à Kingston</i> :—Papiers concernant l'annulation du contrat passé avec M. Finkle pour le transport des malles de Newburg à Kingston, et soumissions pour ce service. (<i>Non imprimé</i>) (Document No 21 <i>a.</i>)	Par ordre du 5 mai 1897.	22
<i>Oak Bay Mills, Québec</i> :—Papiers concernant le bureau de poste à cet endroit. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 89.)	Par ordre du 3 mai 1897.	242
<i>Obligations et garanties</i> :—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1897, soumis au parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 34.)	Par acte.	41
<i>Orton, le docteur W. T.</i> :—Papiers concernant la destitution comme surintendant médical des Sauvages à Manitoba, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37 <i>g.</i>)	Par ordre du 18 avril 1898 159.	185
<i>Pacifique, Compagnie du chemin de fer du</i> :—1. Liste des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pendant l'année expirée le 1 ^{er} octobre 1896. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 43.)	Par Acte.	66
2. Rapport fait par le département de l'Intérieur, conformément à la résolution adoptée le 20 février 1882, au sujet de le Compagnie du chemin de fer du. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 43 <i>a.</i>)	Par résolu- tion.	66
<i>Palmer, Benjamin</i> :—Correspondance, preuve et rapport dans l'affaire de Benjamin Palmer, gardien de phare à Palmer's Point, comté de King, N.-B. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37 <i>a.</i>)	Adresse du 14 février 1898. 34	59

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Paquebots ou steamers à grande vitesse</i> :—Papiers concernant le service rapide sur l'Atlantique de, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 48.)	Adresse du 17 mai 1897.	81
<i>Passé du Nid-de-Corbeau</i> :—Rapport des Commissaires chargés d'instituer une enquête sur les plaintes portées au sujet de la manière dont auraient été traités les travailleurs sur le chemin de fer de la— (<i>Imprimé.</i>) (Document No 90a.)	304	—
<i>Pêche illégale et contrebande à la Colombie-Britannique</i> :—Papiers concernant la pratique illégale de la pêche et la contrebande dans cette province. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 29.)	Par ordre du 17 mai 1897.	30
<i>Pénitenciers</i> :—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 18.)	Par ordre de S. E. 307	—
<i>Phoques à fourrure</i> :—Correspondance échangée entre Sir Wilfrid Laurier et M. Foster, des Etats-Unis d'Amérique, après la conférence des Commissaires sur la question des phoques de la mer de Behring. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 39.)	Adresse du 7 mars 1898. 65	—
<i>Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier</i> :—Papiers relatifs à la construction d'un quai à la,— (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 68.)	Adresse du 14 février 1898. 34	183
<i>Police à cheval</i> :—Rapport du commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, pour 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 15.)	Par acte 148	—
<i>Police fédérale</i> :—Rapport du commissaire de la Police fédérale pour 1897. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 27.)	Par acte 25	—
<i>Postes</i> :		
1. Rapport du Directeur général des Postes pour l'exercice terminé le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 12.)	Par ordre de S. E. 135	—
2. Papiers concernant le changement de domiciles des commis des postes dans la Nouvelle-Ecosse, en 1897 et 1898. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 117.)	Par ordre du 25 avril 1898. 180	337
<i>Prêts et placements</i> :—Etat des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements, à la date du 31 décembre 1897. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 40.)	Par acte 64	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRO- DUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Primes de pêche</i> :—Etat des paiements des primes de pêche pendant l'année 1896-97. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 32.)	Par acte. 37	—
<i>Revenu de l'Intérieur :</i>		
1. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Partie I, Accise. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7.)	Par ordre de S.E. 24	—
2. Rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Partie II. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7a.)	24	—
3. Rapport sur la falsification des substances alimentaires, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Partie III. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7b.)	41	—
<i>Richardson Hugh, Juge</i> :—Papiers concernant la réclamation de ce magistrat pour pertes subies à Battleford lors des troubles de 1885. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 106.)	Par ordre du 25 avril 1898. 179	282
<i>Ross, David</i> :—Papiers concernant la destitution comme gardien de pêcheries pour la branche nord-est de la rivière Margaree, dans l'Île du Cap-Breton, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37i.)	Par ordre du 14 mars 1898. 82	188
<i>Rothwell, N.</i> :—Rapports et papiers concernant une enquête faite sur les griefs de colons établis dans les limites de la zone des terres de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, Île de Vancouver, C.-B., par M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 70.)	Adresse du 14 mars 1898. 84	185
<i>Saint-Anicet, Quai et jetée à</i> :—Correspondance entre le département des Travaux publics, M. L. H. Masson et les citoyens de Saint-Anicet, au sujet du quai du gouvernement à cet endroit et de la construction d'une jetée au dit quai. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 68a.)	Par ordre du 30 mars 1898. 131	188
<i>Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Grande-Bretagne</i> :—Papiers concernant le service de steamers en hiver, depuis juillet 1897, entre, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 93.)	Adresse du 14 fév. 1898. 34	263
<i>Saint-Vincent de Paul</i> :—Rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur l'état et l'administration du pénitencier de, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 66.)	—	182
<i>Sainte-Anne, Ecluse de</i> :—Rapport de M. Wilfrid Mercier chargé de faire une enquête sur la conduite des employés à, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 80.)	Adresse du 18 avril 1898. 157	212

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	Déposés.
<i>Sainte-Geneviève, comté de Jacques-Cartier</i> :—Papiers, rapports et pétitions adressés au gouvernement concernant la submersion annuelle des terres, causée par l'exécution de travaux publics à, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 67.)	Par ordre du 14 fév. 1898. 34	182
<i>Saskatchewan</i> :—Réponse à une adresse du Sénat indiquant les permis donnés pour dragage sur la rivière Saskatchewan et ses tributaires. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 83a.)	Adresse du Sénat du 18 mars 1898.	324
<i>Sauvages</i> :—1. Etat indiquant les réductions et remises faites durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1897, en vertu de l'article 141 ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8, chapitre 35,—58-59 Vict. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 42.)	Par acte 66	—
2. Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'exercice terminé le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 14.)	Par ordre de S. E. 70	—
3. Etat indiquant le nombre d'acre ensemencées, l'espèce de grains semés, et la quantité récoltée sur chaque réserve sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 49.)	Par ordre du 14 mars 1898. 82	108
4. Correspondance relative au transfert des Sauvages de la réserve Songhees dans la cité de Victoria à un autre endroit de la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (Document du Sénat No 75.)	Adresse du Sénat du 25 mars 1898. 235	—
<i>Secrétaire d'Etat</i> :—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16.)	Par ordre de S. E. 108	—
<i>Service civil ou public</i> :—Liste du service civil du Canada, pour 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16b.)	Par acte 24	—
2. Etat relatif aux pensions et allocations de retraite accordées aux employés du service civil pour l'année civile 1897. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 33.)	Par acte 41	—
3. Etat conforme à l'article 17 de l'acte d'assurance du service civil, pour l'exercice 1896-97. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 35.)	46	—
4. Etat indiquant les noms et traitements de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 46.)	74	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS.
5. Etat supplémentaire indiquant les noms des commissaires nommés pour tenir des enquêtes sur la conduite des fonctionnaires publics depuis juillet 1896, les appointements de ces employés, ainsi que les rapports de ces commissaires, et leurs instructions. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37c.)	Par ordre du 5 mars 1897.	115
6. Copie de la cédule "B" produite à l'avant-dernière session, et contenant les recommandations du Conseil de la Trésorerie soumises au Gouverneur général, les 6 et 7 juillet 1896, au sujet de certaines nominations, avec un état indiquant ce qui a été fait dans chaque cas. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 53.)	Adresse du 3 mai 1897.	145
7. Rapport des examinateurs du service civil pour 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16c.)	183	—
8. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat, demandant des états relatifs aux employés publics destitués et nommés depuis juillet 1896. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 31.)	Adresse du Sénat du 9 avril 1897. 323	—
<i>Shubenacadie et Dean, N.-E.</i> :—Papiers concernant le service postal entre ces deux points. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 21b.)	Par ordre du 3 mai 1897.	22
<i>Simonds, R. H.</i> :—Papiers concernant la destitution du service de l'Intercolonial, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37n.)	Par ordre du 30 mars 1898. 129 37	211
<i>Skagway, lac Bennett et Dawson City</i> :—Proposition faite par J. Wesley Allison pour la construction d'un chemin de fer entre, (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30b.)	—	—
<i>Smith, Hamilton</i> :—Documents relatifs à la proposition faite pour la construction d'un chemin de fer allant au Yukon, par M. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30c.)	Par ordre du 22 février 1898. 50	—
<i>Spencer, William J.</i> :—Papiers se rapportant au renvoi de la police à cheval, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 65.)	Par ordre du 30 mars 1898. 130	179
<i>Spinks, le juge</i> :—Papiers concernant l'enquête tenue sur la conduite de ce magistrat de la Colombie-Britannique, par le juge McColl. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 95.)	Par ordre du 18 avril 1898. 158	259
<i>St Mary's Road-East, I. P. E.</i> :— Papiers et correspondance concernant la fermeture du bureau de poste à, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 89a.)	Par ordre du 25 avril 1898. 180	246

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	Dépôts
<i>Steeves, Joseph</i> :—Correspondance, rapports et papiers concernant la destitution de M. Joseph Steeves, comme maître de poste à Elgin, N. B., et son successeur. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37r.)	Par ordre du 14 mars 1898. 84	231
<i>Steeves, Joshua L.</i> :—Papiers et correspondance concernant la destitution comme percepteur des douanes à Willsborough, N. B., de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37v.)	Par ordre du 14 mars 1898. 84	262
<i>Stikine, la rivière, et le lac Teslin</i> :	25	
1. Arrêté du conseil et contrat passé entre Sa Majesté et MM. William Mackenzie et Donald D. Mann, pour la construction d'un chemin de fer allant de la rivière Stikine au lac Teslin. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 25.)		
2. Proposition faite au nom d'un syndicat représenté par lord Charles Montague, Clarence H. Mackay et H. Maitland Kersey, pour la construction d'un chemin de fer entre ces deux points. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30b.)	37	
3. Etat indiquant toutes les offres reçues par le gouvernement pour la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, ou de tout autre chemin de fer ou tramway devant relier les eaux du Yukon, avec l'Océan Pacifique. (<i>Non imprimé.</i>) (Document du Sénat No 30d.)	Adresse du Sénat du 17 mars 1898. 233	
<i>Tennant, John F.</i> —Papiers relatifs à la destitution comme percepteur des douanes à Gretna, Manitoba, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37y.)	Adresse du 9 mai 1898. 180, 220	278
<i>Terreneuve et Canada</i> :—Correspondance concernant l'entrée de Terreneuve dans la Confédération et des relations commerciales de l'île avec le Canada. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 54.)	Adresse du 17 mai 1897.	145
<i>Terres fédérales</i> :—		
1. Arrêtés du conseil publiés dans la <i>Gazette du Canada</i> , conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54 des Statuts révisés du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 44.)	Par acte 66	
2. Arrêtés du conseil conformes aux dispositions de l'article 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, la concession des terres comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer de la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 44a.)	Par Acte 66	

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Territoires du Nord-Ouest</i> :—1. Etat indiquant le nombre d'acres de terre réservées pour la colonisation, réservées ou vendues pour les chemins de fer, colonisées et réservées pour le gouvernement, dans les, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 49a.)	Par ordre du 14 mars 1898, 84	184
2. Etat indiquant les noms des personnes destituées, la date et les raisons de leur renvoi du service public, depuis juin 1896, dans les, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37z.)	Par ordre du 25 avril 1898, 180	304
<i>Territoires du Nord-Ouest et Yukon</i> :—1. Correspondance et papiers concernant les permis et licences accordés pour l'exploitation des terrains aurifères des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 83.)	Adresse du 14 février 1898, 34	228
2. Etat relatif aux concessions de fonds de bois dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, depuis le 1 ^{er} juillet 1897. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 110.)	Adresse du 14 février 1898, 34	307
<i>Territoires du Nord-Ouest, irrigation</i> :—Arrêtés du Conseil relatifs aux questions relevant de l'acte d'irrigation du Nord-Ouest, chap. 30, Vict. 57-58. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 45.)	Par acte. 66	—
<i>Thompson, R. S. et Smith, Henry</i> :—Correspondance et papiers concernant la destitution de Henry Smith, comme maître de poste de la ville d'Oxford, comté de Cumberland, N.-E.,—la nomination de son successeur R. S. Thompson, et certaines accusations portées contre ce dernier—pour vente illégale de liqueurs, contrebande, etc. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37d.)	Par ordre du 14 mars 1898, 86	119
<i>Travaux publics</i> :—Rapport du ministre des Travaux publics concernant les opérations sous son contrôle, pour l'exercice terminé le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 9.)	Par ordre de S.E. 204	—
<i>Venner, Victor J. A.</i> :—Papiers concernant la suspension, comme agent pour la bande des Sauvages de Ristigouche, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37f.)	Adresse du 30 mars 1898, 127-8	144
<i>Vétérans des troubles de 1837-38</i> :—Pétitions et papiers concernant les réclamations des, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 85.)	Par ordre du 7 juin 1897.	231
<i>Voies fluviales</i> :—Rapport des membres canadiens de la Commission Internationale sur l'approfondissement des voies fluviales entre les grands lacs et l'Atlantique. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16a.)	353	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION OR- DONNÉE.	DÉPOSÉS.
<i>Walker, John</i> :—Correspondance concernant le renvoi du service, comme gardien des bains souterrains à Banff, T. N.-O. de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37h.)	Par ordre du 30 mars 1898. 131	185
<i>Walsh, E. J.</i> :—Papiers se rattachant à la réclamation contre les autorités des Iles-Sous-le-Vent de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 64.)	Adresse du 30 mars 1898. 131	179
<i>Walsh, le major James Morrow</i> :—Sa commission comme officier exécutif du Yukon. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 38.)	Par ordre de S. E. 61	—
2. Arrêtés du conseil des 17 et 26 août 1897, nommant James Morrow Walsh, principal officier exécutif du gouvernement dans le Territoire du Yukon. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 38a.)	65	—
3. Lettres et rapports du commissaire Walsh au cours de son voyage au district du Yukon, ou depuis son arrivée. (<i>Imprimé.</i>) (Document du Sénat No 38b.)	Adresse du Sénat du 17 mars 1898. 233	—
4 Arrêtés du conseil, commission, instructions, correspondance et papiers concernant la nomination et les devoirs du major Walsh, commissaire du district du Yukon. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 38c.)	Adresse du 30 mars 1898. 128	252
<i>Walton, Thomas</i> :—Papiers concernant la destitution comme agent des Sauvages à l'Ile-Parry, de M. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37o.)	Par ordre du 18 avril 1898. 160	214
<i>Welland, le canal</i> :—Employés.—État concernant les employés destitués, mis à la retraite, nommés, etc., depuis juillet 1896 jusqu'à mars 1898. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37l.)	Adresse du 30 mars 1898. 126	211
<i>Yantic, steamer des Etats-Unis</i> :—Papiers concernant le passage dans le Saint-Laurent en 1897, du, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 104.)	Par ordre du 14 mars 1898. 86	278
<i>Yukon, le territoire ou district du</i> :—1. Rapport de l'ingénieur W. T. Jennings sur les routes qui conduisent au Yukon. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30.)	31	—
2. Correspondance et papiers concernant les permis accordés pour l'exploitation des terrains aurifères dans le district du Yukon. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 83.)	Adresse du 14 février 1898. 34	228

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS.
3. Papiers relatifs à la proposition faite par M. Hamilton Smith pour la construction d'un chemin de fer allant au Yukon. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30c.)	Par ordre du 22 fév. 1898. 50	—
4. Rapports et plans relatifs à une route <i>via</i> Prince-Albert, la Saskatchewan, l'île à la Crose, la rivière de l'Eau Claire, et le Fort-McMurray, qui conduirait au Yukon. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 107.)	Par ordre du 9 mai 1898. 218	283
5. Correspondance entre le gouvernement fédéral et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, au sujet des permis donnés pour l'introduction des liqueurs dans le district du Yukon. (<i>Imprimé.</i>) (Document du Sénat No 51a.)	Adresse du Sénat du 11 mars 1898. 233	—
6. Correspondance concernant le transport des approvisionnements de 1898-99, pour la police à cheval du Nord-Ouest et les fonctionnaires du département de l'Intérieur dans le district du Yukon. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 112.)	Par ordre du 4 juin 1898. 315	—

DOMINION ATLANTIC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER:—Voir *Atlantique Canadien*.

DOMINION BUILDING AND LOAN ASSOCIATION:—Voir *Association de construction et de prêt de la Puissance du Canada et Bill No 41*.

'DOMINION LAW INDEX':—Le Comité des Impressions recommande d'acheter 300 exemplaires du, 163.

DOMVILLE, LE COLONEL:—Enquête par le comité des Comptes Publics sur un certain paiement fait pour J. Milton Barnes, à M., 305. Voir *Appendice No 2d*.

DONALDSON, S. J.:—Correspondance déposée sur le bureau, au sujet de la garde de chevaux du gouvernement à Prince-Albert, Saskatchewan, par M., 24. (*Non imprimé.*) (Document No 24.)

DOUANES:—

1. Motion de M. McInerney demandant des documents au sujet de la destitution de M. Joshua L. Steeves, comme percepteur de douane à Hillsboro, N.-B., 84; réponse à l'ordre de la Chambre, 262. (*Non imprimé.*) (Document No 37v.)
2. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet des règlements douaniers à St. Michael, Dyea, Skagway et Wrangell, 128.
3. Motion de M. Macdonald (King) demandant des documents au sujet de la destitution, comme sous-percepteur de douane à Montague, I.P.-E., de M. James M. Aitken, 129; réponse à l'ordre de la Chambre, 262. (*Non imprimé.*) (Document No 37x.)

DOUANES—*Suite.*

4. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de l'enquête qui a amené la destitution de M. A. F. Cameron, officier de douane à Sherbrooke, N.-E., 130 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 262. (*Non imprimé.*) (*Document No 37w.*)
5. Motion de M. McMullen demandant un état relatif aux employés des douanes depuis juillet 1890, p. 157.
6. Motion de M. Quinn demandant un état concernant les destitutions et nominations faites au bureau de la douane de Montréal, 160.
7. Résolutions présentées le 19 avril par M. Fielding et modifiant le tarif des douanes de 1897, p. 165 ; renvoyées de nouveau en comité général le 9 juin, pour plus ample considération, 359 à 364. Voir *Bills Nos 171 et 172.*
8. Motion de M. Quinn demandant des documents au sujet de la destitution de M. John F. Tennant, comme sous-percepteur de douane à Gretna, Man., 180, 220 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 278. (*Non imprimé.*) (*Document No 37y.*)
9. Motion de M. McNeill proposant une convention douanière entre la Grande-Bretagne et ses colonies, suivie d'un amendement de M. Bain, et débat ajourné, 247, 248.
10. Bill de M. Patterson modifiant l'Acte des douanes, 277. Voir *Bill No 152*
11. Bill de M. Patterson pour protéger davantage les pêcheries et les douanes, 277. Voir *Bill No 153.*
12. Motion de M. Paterson demandant un état des changements opérés dans le personnel des employés des douanes, dans la comté du Cap-Breton, 306 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 307. (*Non imprimé.*) (*Document No 37aa.*)

DRAINAGE :—Bill de M. Casey concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer, 25. Voir *Bill No 5.*

DROLET, G. A. LE CHEVALIER :—1. M. Sifton dépose copie de l'arrêté du conseil conférant un droit de dragage dans la rivière Saskatchewan du nord à M., 66. (*Imprimé.*) (*Document No 41.*)

2. Motion de M. Davin demandant copie de l'acte de concession minière à M., 128 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 185. (*Non imprimé.*) (*Document No 41a.*)

DRUMMOND, CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE :—Motion de Sir Wilfrid Laurier proposant la nomination d'un comité spécial pour faire une enquête sur l'emploi des subventions accordées dans le but d'aider à la construction de la ligne, et sur toutes négociations et opérations entre le gouvernement et la Compagnie de ce chemin, au sujet de son acquisition, etc., 37. **PREMIER RAPPORT** du comité demandant l'autorisation d'employer des sténographes, et d'imprimer la preuve de jour en jour,—adopté, 64, 65. **SECOND RAPPORT**, et ses conclusions, 288 ; motion de Sir Wilfrid Laurier au sujet de l'adoption du second rapport retirée, 353. Voir *Appendice No 1*

DRUMMOND ET ARTHABASKA :—Acceptation d'une charge rétribuée sous la couronne par Joseph Lavergne, député de, 15 ; élection de Louis Lavergne dans, 17, celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

DUPONT, FLAVIEN :—Député de Bagot,—sa mort, 171.

DYEA, RÈGLEMENTS DOUANIERS A. Voir *Douanes*.

EEAUX NAVIGABLES :—Bill de Sir Louis H. Davies concernant la protection des, 211. Voir *Bill No 136*.

ECHIQUIER :—M. Fitzpatrick dépose sur le bureau les règles, règlements et ordres généraux de la cour de l', 24. (*Non imprimé.*) (*Document No 23.*)

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE, COMPAGNIES D'. Voir *Dawson City*.

ECLAIRAGE ET FORCE MOTRICE, COMPAGNIE ANGLO-AMÉRICAINE D'—Pétition demandant une charte, 60; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis-133. Voir *Bill No 109*.

ÉCOLES :—Voir *Manitoba*.

EDMONTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU DISTRICT D'—Pétition demandant un acte pour prolonger sa ligne, *via* les rivières Athababaska, Nelson, du Liard et Francis jusqu'aux eaux navigables de la rivière Pelley, 51; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 54*.

EDMONTON, PONT À :—Motion de M. Davin demandant des documents au sujet de la construction du pont de chemin de fer, à, 84; réponse à l'ordre de la Chambre, 188. (*Non imprimé.*) (*Document No 71.*)

EDMONTON, LA RIVIÈRE À LA PAIX ET LE YUKON :—Pétition de Edgar S. Darling et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer *via*—, 60; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 96.

EDMONTON, RIVIÈRES À LA BOUCANE ET LA PAIX :—Pétition de MM. H. N. Bate et Fils et autres demandant une charte qui leur permette de construire un chemin de fer entre, 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87. Voir *Bill No 98*.

EDMONTON, RIVIÈRES À LA PAIX, YUKON ET KLONDIKE :—Pétition de la Compagnie dite "*The Great Commonwealth Development and Mining Company*," demandant un acte qui ratifie sa charte et lui permette de construire un chemin de fer entre, 43; rapport du comité des Ordres Permanents, sur l'avis, 109. Voir *Bill No 95*.

ELECTIONS CONTESTÉES :—Certificats et rapports de juges :—

1. Assiniboia-ouest :—Election de Nicholas Flood Davin, ratifiée, 4.
2. Beauharnois :—Election de Joseph-Gédéon-Horace Bergeron, ratifiée, 9, 10.
3. Brant-Sud :—Election de Charles-Bernard Heyd, ratifiée, 3, 4.
4. Champlain :—Election de François-Arthur Marcotte, ratifiée, 6, 7.
5. Inverness, N.-E. :—Election de Angus McLennan, ratifiée, 13, 14.
6. King, I. P.-E. :—Election de Augustine-Colin Macdonald, ratifiée, 11.
7. L'Assomption :—Election de Joseph Gauthier, ratifiée, 8.
8. London, Ontario :—Election de Thomas Beattie, ratifiée, 2, 3.
9. Lunenburg, N.-E. :—Election de Charles Edwin Kaulbach, ratifiée, 14.
10. Ontario-Nord :—Election de Duncan Graham, ratifiée, 8, 9.
11. Richmond, N.-E. :—Election de Joseph-A. Gillies, ratifiée, 12, 13.
12. Simcoe-Est :—Election de William H. Bennett, ratifiée, 5, 6.

ELECTIONS DE DÉPUTÉS A LA CHAMBRE DES COMMUNES ET CERTIFICATS DU GREFFIER
DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—

Page du Journal.	Divisions électorales.	Députés.
17	Drummond et Arthabaska . . .	Louis Lavergne.
18	Nicolet.	Hector Joseph Leduc.
185	Prince-Ouest, I. P.-E.	Bernard Donald McLellan.
18	Québec-Centre	Albert Malouin.
17	Rimouski.	Jean Auguste Ross.
17	Témiscouata	Charles Auguste Gauvreau.
18	Toronto-Centre.	George Hope Bertram.

ELECTIONS FÉDÉRALES :—Bill de M. Fitzpatrick pour abroger l'Acte du Cens électoral et modifier l'Acte des Elections fédérales, 29. Voir *Bill No 16*.

ELECTIONS GÉNÉRALES À MANITOBA :—Motion de M. Roche demandant des documents au sujet des poursuites intentées à Manitoba, après les élections générales de 1896, p. 131..

ELECTRICITÉ, COMPAGNIE D' :—Pétition de Hewitt Bostock, M.P., et autres demandant une charte qui leur permette de produire l'électricité pour l'éclairage, le chauffage, la force motrice, etc., 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 149. Voir *Bill No 123*.

ELECTRIQUE DE LA RIVE NORD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition de R. Préfontaine et autres demandant une charte, 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 108. Voir *Bill No 97*.

ELGIN-EST ET OUEST :—

1. M. Mulock dépose des documents relatifs au transport des malles dans, 22. (*Non imprimé*). (*Document No 21*.)
2. Licenses pour la pêche dans le lac Erié, en face de, 145. (*Non imprimé*.) (*Document No 20a*.)

EMMAGASINAGE ET TRANSPORT À FROID :—Bill de M. Fielding autorisant certains contrats avec des compagnies de paquebots ou steamers pour l', 252. Voir *Bill No 149 et Agriculture et colonisation*.

EMPLOYÉS PUBLICS :—

1. Bill du Sénat modifiant l'Acte concernant les, 1352. Voir *Bill No 170*.
2. Bill de M. Richardson concernant la saisie des traitements des, 28. Voir *Bill No 14, et Montréal, Service civil, Welland*.

EMPLOYÉS SUR CHEMINS DE FER :—Bill de M. Casey pour mieux garantir la sûreté des, 25. (Voir *Bill No 4*.)

ENGRAIS ET FUMURES :—M. Saunders, directeur, et M. Shutt, chimiste, de la ferme expérimentale centrale, traitent devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation de la question des, 322, 323.

ENLÈVEMENT ET SÉDUCTION :—Bill de M. Charlton pour la punition de l', 25. Voir *Bill No 3*.

ENQUÊTES :—Voir *Comptes Publics, Comité des—, et Service Civil ou Public*.

ETRANGERS :—Bill de M. Taylor pour amender la loi concernant les, 27. Voir *Bill No 8*.

EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL :—Sir Wilfrid Laurier dépose le rapport du Bureau des Examineurs du Service Civil, pour 1897, p. 183. *Imprimé. Document No 16c*.

FAILLITE:

1. Bill de M. Fortin concernant la, 93. Voir *Bill No 84*.

2. Pétitions demandant l'adoption d'une loi de faillite, 100.

FALSIFICATIONS :—Bill de Sir Henri Joly de Lotbinière modifiant l'Acte des, 79. Voir *Bill No 72*.

FÉDÉRALE D'ONTARIO, COMPAGNIE D'ASSURANCE LA. Voir *Assurances et Bill No 29*.

FEMMES ET FILLES :—Pétitions demandant une législation plus sévère pour la protection des, 73, 147, 178.

FER ET ACIER FABRIQUÉS AU CANADA :—Résolution de M. Fielding pour modifier l'Acte autorisant le paiement de primes sur le, 279. Son adoption, 298. Voir *Bill No 159*.

FERMES EXPÉRIMENTALES:

1. M. Fisher dépose le rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1897, p. 337. *Imprimé. Document No 8a*.

2. Opérations des fermes expérimentales indiquées dans un rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 320 à 323.

FIL D'ENGERBAGE :—Pétitions demandant de ne pas retrancher de la liste des articles admis en franchise, le, 58, 60, 64, 78, 105, 119, 133, 154.

FILS DE L'ANGLETERRE, SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES :—Pétition de la Grande Loge Suprême demandant une charte, 148; rapports du comité des Ordres Permanents, 149, 175. Voir *Bill No 122*.

FINKLE, M. :—M. Mulock dépose des documents relatifs au contrat passé pour le transport des malles entre Newburg et Kingston, avec M., 22. (*Non imprimé.*) (*Document No 21a*.)

FISSET, J. R. ROMUALD, député de Rimouski, appelé au Sénat, 15; élection de son successeur, Jean Auguste Ross, 17; celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

- FORESTIERS DE LA PUISSANCE DU CANADA :—Pétition de la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre, demandant un acte qui lui permette de faire affaires dans le pays tout entier, 119; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 125, 133. Voir *Bill No 113*.
- "FREDERICK J. GERBING", LE NAVIRE DE PÊCHE AMÉRICAIN :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet du, 129; réponse à l'ordre de la Chambre, 246. (*Non imprimé.*) (*Document No 92.*)
- FRET SUR CHEMINS DE FER :—Bill de M. Reid pour régler les taux du, 27. Voir *Bill No 7*.
- FRIGON, AMABLE :—Motion de M. Casgrain demandant des documents au sujet d'une réclamation pour blessures reçues au camp de Laprairie en 1891, par M., 158; réponse à l'ordre de la Chambre, 307. (*Non imprimé.*) (*Document No 111.*)
- FROMAGE ET BEURRE :—Bill de M. Parmelee pour empêcher toute spéculation illégitime dans la vente du, 93. Voir *Bill No 83 et Beurreries et Fromageries*.
- FRUITS :—M. Robertson, commissaire d'agriculture et M. Crandall, agent, traitent devant le Comité de l'Agriculture et de la Colonisation la question de la culture et de l'exportation des, 320, 321, 322.

GALOPS, CANAL DES :—Motion de M. Broder au sujet des sections Iroquois et Cardinal, 157; réponse à l'ordre de la Chambre, 242. (*Non imprimé.*) (*Document No 91.*)

GANANOQUE :—Motion de M. Taylor demandant des documents au sujet de la salle d'exercices militaires de, 83; réponse à l'ordre de la Chambre, 205. (*Non imprimé.*) (*Document No 73.*)

2. Réponse supplémentaire, 228. (*Non imprimé.*) (*Document No 73a.*)

GASCOIGNE, LE MAJOR GÉNÉRAL :—Lettre de cet officier en réponse à certaines déclarations faites en parlement et blâmant sa conduite comme commandant de la milice canadienne, 278. (*Imprimé.*) (*Document No 105.*)

GAUTHIER, JOSEPH :—Son élection dans l'Assomption, ratifiée, 8.

GAUVREAU, CHARLES AUGUSTE :—Son élection dans Témiscouata, 17; prend son siège en Chambre, 19.

GAZ :—Bill de Sir Henri Joly de Lotbinière modifiant l'Acte d'inspection du, 79. Voir *Bill No 73*.

GAZ, POIDS ET MESURES, LEUR INSPECTION. Voir *Revenu de l'Intérieur*.

GILLIES, JOSEPH A. :—Son élection dans Richmond, N.-E., ratifiée, 12, 13.

GLADSTONE, LE TRÈS HONORABLE W. E. :—Nomination d'un comité spécial chargé de préparer une adresse de condoléance à l'occasion de la mort de, 249; rapport du comité, adoption de l'adresse et sa communication à madame Gladstone par M. l'Orateur, au nom de la Chambre, 264.

GOLDEN, C. B., ET SAINT EUGÈNE :—Motion de M. Foster demandant des documents au sujet du transport des malles entre, 131 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 283. (*Non imprimé.*) (*Document No 21d.*)

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA :—

1. Informe l'Orateur de la Chambre qu'il ouvrira la session du parlement, 1.
2. Message requérant la présence au Sénat des membres de la Chambre des Communes, 2.
3. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la session lu par l'Orateur à la Chambre des Communes, 19, 20.
4. Adresse à Son Excellence en réponse au discours du Trône, 21 ; débat et présentation, 22.
5. Relevé des mandats du, 25. (*Non imprimé.*) (*Document No 26.*)
6. Message aux Communes les remerciant de la loyale adresse votée en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session, 53.
7. Lettre et message du Gouverneur général annonçant qu'il se rendra au Sénat, lundi, le 13 juin, à trois heures de l'après-midi pour la prorogation du parlement, 388
8. Sanctionne les bills, au nom de Sa Majesté, 435.
9. Prononce le discours de clôture de la session, 439.

GRAHAM, DUNCAN :—Son élection dans Ontario-Nord, ratifiée, 8, 9.

GRAINS :—

1. Bill de M. Douglas pour régler le transport à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, des grains, 34. Voir *Bill No 19.*
2. Bill de M. Richard-on concernant l'expédition des, 43. Voir *Bill No 21.*

GRAINS DE SEMENCE :—M. Saunders, directeur de la Ferme expérimentale centrale, traite devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, de la question des, 322.

GRAND CENTRAL DU NORD OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER LE :

1. Pétition demandant un acte qui lui accorde du délai pour ses travaux, change son nom, lui permette de se raccorder avec le Pacifique du Nord, et lui donne d'autres privilèges, 60 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 141.*
2. Pétitions demandant que la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, soit tenue de prolonger sa ligne, 78, 100.

GRAND NORD DE WINNIPEG :—Bill de M. Blair, concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le, 249. Voir *Bill No 148.*

GRANDE-BRETAGNE ET SES COLONIES :—Motion de M. McNeill proposant une convention douanière qui favoriserait davantage le commerce entre la, 247. Amendement de M. Bain, suivi de l'ajournement du débat, 247-8.

GREAT COMMONWEALTH DEVELOPMENT AND MINING COMPANY OF BRITISH COLUMBIA (Limited Liability):—Pétition de la Compagnie demandant un acte qui lui permette de construire un chemin de fer entre Edmonton et le Klondike, et qui ratifie sa charte, etc., 43; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 109. Voir *Bill No 95*.

NOTE.—Le nom ci-dessus de la compagnie a été changé en celui de “Compagnie de l'Alberta au Yukon.”

GRIFFIN, S. R.:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs à la destitution comme maître de poste à Isaac Harbour, N.-E., de M., 86; réponse à l'ordre de la Chambre, 144. (*Non imprimé.*) (*Document No 37e.*)

“**GUIDE OFFICIEL DU KLONDIKE:**” —Motion de M. Foster demandant des documents concernant l'impression par M. Daniel Rose, du, 160; réponse à l'ordre de la Chambre, 185. (*Imprimé.*) (*Document No 69.*)

HAMILTON ET LAC ERIÉ, COMPAGNIE DE FORCE MOTRICE D':—Pétition demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour ses travaux, et lui donne d'autres pouvoirs, 69. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 103. Voir *Bill No 100*.

HARRIS, ALBERT:—Motion de M. Mills demandant des documents au sujet de la nomination au port de Bear River, N.-E., de M., 129; réponse à l'ordre de la Chambre, 217. (*Non imprimé.*) (*Document No 37g.*)

HARRIS, A. H.:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs à la nomination comme gérant du trafic sur l'Intercolonial, de M., 160.

HART, ROBERT AUGUSTIN BALDWIN:—Pétition demandant un acte de divorce d'avec sa femme, Catherine Cacouna Buntin, 43; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 87*.

HAUTEURS DE QUEENSTON, COMPAGNIE DU PONT DES:—Pétition demandant un acte qui prolonge le temps prescrit pour ses travaux, 60; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 58*.

HAVRES, QUAIS ET BRISE-LAMES:

1. Bill de Sir Louis H. Davies modifiant l'Acte concernant les, 53. Voir *Bill No 38*.

2. Autre bill sur le même sujet, 211. Voir *Bill No 135*.

HEYD, CHARLES BERNARD:—Son élection dans Brant-Sud, ratifiée, 3, 4.

HEYWARD, EDWIN:—Bill du Sénat pour dissoudre le mariage de, 141. Voir *Divorce et Bill No 112*.

HOAR, CHARLES:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution sur l'Intercolonial de M., 86; réponse à l'ordre de la Chambre, 205. (*Non imprimé.*) (*Document No 37k.*)

HOMARD:—Pétition demandant de changer la saison de prohibition de la pêche du, 78.

HOUILLE GRASSE ET CHARBON MENU :—M. Paterson dépose un état relatif à l'importation des États-Unis, en 1896, de, 135. *Non imprimé.* (*Document No 52*).

HUITRES :—Pétition demandant de prendre des mesures pour la protection de nos bancs d', 113.

HURON :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper au sujet des licences de pêche, à certains endroits sur la rive nord du lac, 161.

HURON-OUEST :—Nouveau bref d'élection pour ce district, M. Malcolm Cameron, son représentant, ayant été nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, 318.

ILE DU PRINCE-EDOUARD :—1. Motion de M. Martin demandant des documents au sujet du projet de chemin de fer d'embranchement entre Southport, Belfast et Murray Harbour, et autres projets, 202.

2. M. Fisher dépose la correspondance relative au retrait projeté de l'aide accordée aux beurreries et fromageries dans l', 239. (*Non imprimé.*) (*Document No 88*.)

ILE DU PRINCE-EDOUARD ET CANADA :—Motion de M. Martin demandant des documents au sujet d'une délégation chargée du règlement de questions pendantes entre l', 159; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Imprimé.*) (*Document No 84*.)

IMPRESSIONS DU PARLEMENT, COMITÉ MIXTE DES :—A nommer, 20; rapport du comité de Sélection et liste des membres du comité des Impressions, 39, 40. message au Sénat avec liste des membres de ce comité mixte, 41; message du Sénat avec liste des membres devant le représenter dans le dit comité, 48. **PREMIER RAPPORT** du comité au sujet de l'impression des documents publics, 113; son adoption, 163. **DEUXIÈME RAPPORT** recommandant l'achat de 300 exemplaires du *Dominion Law Index*, 163; son adoption, 182. **TROISIÈME RAPPORT** au sujet de l'impression des documents publics, de leur distribution, de M. Botterell et ses subalternes, 190; son adoption, 205. **QUATRIÈME RAPPORT** concernant l'impression des documents de la session, 221. **CINQUIÈME RAPPORT** relatif à l'impression des documents de la session, et recommandant l'achat de 300 exemplaires d'un *index*, compilé par M. J. E. W. Currier, de toute la législation concernant les chemins de fer depuis 1867 à 1897, et aussi, faisant certaines recommandations au sujet de la papeterie fournie aux membres et officiers de la Chambre, 233-6. Adoption des quatrième et cinquième rapports, 263. **SIXIÈME RAPPORT** au sujet de l'impression des documents de la session, et recommandant l'achat de dix exemplaires de l'*index Vaughan* des actes de chemins de fer du Canada, 323; son adoption, 341.

IMPRIMERIE PUBLIQUE :—Motion de M. Copp demandant un état relatif aux destitutions, retraites, personnel en général, et fonctionnement du Bureau de l', 159.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE PUBLIQUES :—M. Fisher dépose le rapport du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1897, p. 307. (*Imprimé.*) (*Document No 16d*.)

INDEMNITÉ SESSIONNELLE AUX MEMBRES DU PARLEMENT :—Résolution de M. Fielding à ce sujet, 373-4. Voir *Bill No 173*.

INDUSTRIE LAITIÈRE :—1. Rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, recommandant l'impression et la distribution du Rapport du Commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie laitière, 182.

2. M. Robertson, Commissaire d'Agriculture, traite devant le comité d'Agriculture et de Colonisation, les questions se rattachant à l', 320, 321.

INSECTES NUISIBLES :—M. James Fletcher traite devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, des moyens de détruire les, 322.

INSPECTEURS DU SERVICE CIVIL :—Bill de M. McMullen pour créer un bureau d', 27. Voir *Bill No 10*.

INSPECTION GÉNÉRALE :—1. Bill de M. Penny pour modifier l'Acte d', 93. Voir *Bill No 85*.

2. Bill de Sir Henri Joiy de Lotbinière modifiant l'acte d', 194. Voir *Bill No 128*.

INSTITUT CANADIEN DES MINES :—Pétition de B. T. A. Bell, de John E. Hardman et autres, demandant une charte sous le nom d', 19; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 125, 140. Voir *Bill No 116*.

INSTRUMENTS AGRICOLES OU ARATOIRES :—Motion de M. Davin proposant de les mettre sur la liste des articles admis en franchise, suivie d'un amendement de M. Richardson, pour réduire les droits à dix pour cent, et d'une proposition finale d'ajournement du débat—laquelle est adoptée par 46 voix contre 14, p., 142, 143.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—1. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents concernant la destitution de M. D. Bain, employé de l', 85; réponse à l'ordre de la Chambre, 242. (*Non imprimé.*) (*Document No 37t.*)

2. Motion de M. Borden (Halifax) demandant des documents concernant la destitution ou retraite de Peter S. Archibald, ci-devant ingénieur en chef de l', 86.

3. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs au renvoi de Charles Hoar, employé de l', 86; réponse à l'ordre de la Chambre, 205. (*Non imprimé.*) (*Document No 37k.*)

4. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution de M. William Sutherland comme inspecteur de wagons sur l', 127.

5. Motion de M. Casgrain demandant copie de soumissions concernant des traverses et du bois fournis à l'Intercolonial entre 1896 et 1898, p. 129.

6. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet d'un contrat de l'Intercolonial, passé avec M. McNeil, de New-Glasgow, N.-E., 128; réponse à l'ordre de la Chambre, 211; renvoi des documents au comité des Comptes Publics, 226. (*Non imprimé.*) (*Document No 78a.*)

7. Motion de M. Powell demandant des documents au sujet de la destitution de M. R. H. Simonds, comme employé de l', 129; réponse à l'ordre de la Chambre, 211. (*Non imprimé.*) (*Document No 37n.*)

8. Motion de M. McInerney demandant des documents au sujet d'une réclamation de M. Amasa E. Killam, pour bestiaux tués ou blessés sur l', 130.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER—*Suite.*

9. Motion de M. Powell concernant certains travaux de nature permanente sur l', 156.
10. Motion de M. Foster demandant copie des divers tarifs appliqués, depuis la nomination de M. Harris, sur l, 159; réponse à l'ordre de la Chambre, 211. (*Non imprimé.*) (*Document No 78.*)
11. Motion de M. Foster demandant des documents au sujet de traversées pour l', 159.
12. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs à la nomination de M. A. H. Harris, gérant du trafic sur l', 160.
13. M. Blair dépose copie des arrangements non encore produits, et conclus entre le gouvernement et la Compagnie du Grand Tronc, au sujet du prolongement à Montréal de l', 167. (*Non imprimé.*) (*Document No 57.*)

INTÉRIEUR:—M. Sifton dépose le rapport du ministère de l'Intérieur pour 1897, p. 173. (*Imprimé.*) (*Document No 13.*)

INTERNATIONAL RADIAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER:—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 210; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 214, 221. Voir *Bill No 137.*

INVERNESS, N.-E.:—Election de Angus McLennan, ratifiée, 13, 14.

JAPONAIS:—1. Bill de M. McInnes concernant l'immigration des, 79. Voir *Bill No 70.*

2. Sir Wilfrid Laurier dépose la correspondance concernant l'immigration des Japonais, 145. (*Non imprimé.*) (*Document No 56.*)

JENNINGS, W. T., INGÉNIEUR CIVIL:—M. Sifton dépose un rapport sur les routes qui conduisent au Yukon, fait par M., 31. (*Imprimé.*) (*Document No 30.*)

JONCTION DE PONTIAC AU PACIFIQUE:—Compagnie du chemin de fer de. Voir *Pont Inteprovincial.*

JOUR DU SEIGNEUR:—Voir *Dimanche.*

JOURS DE FÊTE:—Bill de M. Penny amendant la loi relative aux, 27. Voir *Bill No 9.*

JUGES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC:—Motion de M. Bergeron demandant certains documents au sujet des, 35; réponse à l'ordre de la Chambre, 108. (*Non imprimé.*) (*Document No 50.*)

JUGES DES COURS PROVINCIALES:—Résolution de M. Fitzpatrick concernant les, 249. Deuxième lecture et adoption de la résolution, 264-5-6. Voir *Bill No 150.*

KASLO-SLOCAN:—M. Sifton soumet un état relatif au chemin de fer de—, 37. *Imprimé.* *Document No 30b.*

KAULBACH, CHARLES EDWIN:—Son élection dans Lunenburg, N.-E., ratifiée, 14.

KERMÈS DE SAN JOSÉ, insecte appelé :

1. Bill de M. Fisher pour empêcher son entrée au Canada, 90. Voir *Bill No 82*.
2. M. Fletcher, botaniste, développe devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, les moyens de se protéger contre cet insecte, 322.

KERSEY, M. H. MAITLAND :—Production de ses lettres au ministre de l'Intérieur, au sujet de la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin, 37. *Imprimé. Document No 30b*.

KILLAM, AMASA E. :—Motion de M. McInerney demandant des documents au sujet de la perte de bestiaux au pont Chandler's Cutting sur l'Intercolonial, et de la réclamation de M., 130.

KILLAM, A. E. :—Enquête par le comité des Comptes Publics sur un paiement fait à M., 277. Voir *Comptes publics, Comité des*.

KING, I. P.-E. :—Election de Augustine Colin Macdonald, ratifiée, 11.

KING, W. L. MACKENZIE :—Production de son rapport sur la fabrication en Canada d'habillements pour la milice; demandé par M. Belcourt, 158; réponse à l'ordre de la Chambre, 239. *Imprimé. Document No 87*.

KINGSTON À PEMBROKE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui lui donne certains pouvoirs au sujet de ses débentures, lui permette de réduire son capital-actions, etc., 73; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bill No 69*.

KLONDIKE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRAMWAY DU LAC BENNETT :—Pétition de F. M. Rattenbury et autres demandant une charte, 33. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 31*.

KLONDIKE, GUIDE OFFICIEL DU :—Motion de M. Foster demandant des documents au sujet de l'impression de cet ouvrage par M. Daniel Rose, 160; réponse à l'ordre de la Chambre, 185. (*Imprimé.*) (*Document No 69.*)

KLONDIKE ET DAWSON-CITY :—Pétition de John Morris Catton et autres demandant une charte sous le nom de Banque de, 69. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 149. Voir *Bill No 117*.

KLONDIKE ET RIVIÈRE À LA PAIX :—Pétition de Charles N. Skinner et autres demandant une charte sous le nom de compagnie de mines d'or, de terres et de transport du, 64; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis. 87. Voir *Bill No 91*.

KOOTENAY-EST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition de Alfred Saint-George Hamersley et autres, demandant une charte fédérale et certains pouvoirs, 64. Rapport défavorable du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 109.

LABELLE, MONTRÉAL, HULL, LES SOURCES DU SAINT-MAURICE OU DE LA GATINEAU ET LA BAIE DE JAMES :—Pétition de George H. Perley et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre les villes de, 45. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 50*.

LABERGE, M. P. :—M. Mulock dépose des documents concernant la destitution comme assistant-maître de poste à Québec, de M., 56. (*Non imprimé.*) (*Document No 37.*)

LAC CHAMPLAIN ET SAINT-LAURENT, COMPAGNIE DE CANAL À NAVIRES DU :—Pétition de W. Owens et autres, demandant une charte, 77 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87. Voir *Bill No 9*.

LAC DES CÈDRES ET DÉTROIT DE MANITOU :—Pétition de la Compagnie du Pacifique Canadien demandant un acte qui lui permette de construire un chemin de fer entre le, 33. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 46.*

LAC DU MARAIS (Marsh Lake) ET RIVIÈRE HOOTALINQUA, C.-B. :—Pétition de F. M. Rattenbury, et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre le, 33 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 31.*

NOTE.—Le nom de la compagnie ci-dessus est celui de "Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike."

LAC ÉRIÉ :—Licences accordées pour faire la pêche dans le lac Érié, en face d'Elgin-est et ouest, en 1895-96-97, p. 145. (*Non imprimé.*) (*Document No 20a.*)

LAC ÉRIÉ ET RIVIÈRE DÉTROIT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour ses travaux, 47 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 30.*

LAC SAINT-JEAN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Onzième Rapport du comité des Comptes Publics au sujet d'un certain subside à cette compagnie, 353. Voir *Appendice No 2f.*

LAC SUPÉRIEUR ET MONTAGNES ROCHEUSES, COMPAGNIE DE NAVIGATION DU :—Pétition demandant une charte, 77 ; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 108, 149.

LACHINE, CANAL DE :—Motion de M. Quinn demandant un état concernant les destitutions et nominations faites de juillet 1896 à mars 1898 à, 160 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 211. (*Non imprimé.*) (*Document No 37u.*)

LACHINE, CANAL DE, ET ÉCLUSE SAINTE-ANNE :—Motion de M. Monk concernant les destitutions et nominations d'employés sur le canal Lachine et l'écluse de Sainte-Anne, rivière Ottawa, depuis juin 1896, p. 202.

LANGELIER, FRANÇOIS :—Député de Québec-centre, nommé juge, 16 ; élection de son successeur, Albert Malouin, 18 ; celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

LANOUILLE, ELZÉAR :—Motion de M. Marcotte demandant des documents concernant la destitution comme maître de poste et la nomination du successeur, à Sainte-Anne de la Parade, de M., 201 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 246. (*Non imprimé.*) (*Document No 37u.*)

LARDO ET DUNCAN, LES RIVIÈRES :—Pétition demandant un crédit pour l'amélioration de ces cours d'eau,—déclarée irrégulière, parce qu'elle impliquait la dépense de deniers publics, 93.

L'ASSOMPTION :—Élection de Joseph Gauthier, ratifiée, 8.

LAROSE:—Motion de M. Monk au sujet de blessures reçues au camp de tir de la Côte Saint-Luc, par un nommé, 201. Réponse à l'ordre de la Chambre, 297. (*Non imprimé.*) (*Document No 109.*)

LAVERGNE, JOSEPH, député de Drummond et Arthabaska est nommé juge, 15.

LAVERGNE, LOUIS:—Son élection dans Drummond et Arthabaska, 17. Prend son siège en Chambre, 19.

LEDUC, HECTOR JOSEPH:—Son élection dans Nicolet, 18. Prend son siège en Chambre, 27.

LEE-ENFIELD, carabines. Voir *Milice*.

LEWES, COMPAGNIE DE TRAMWAYS DE LA RIVIÈRE:—Pétition de Molyneux St.-John et autres demandant une charte, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 23*.

LIQUEURS ENIVRANTES. 1. Pétitions demandant de prohiber la vente dans le district du Yukon, de, 78, 119, 136, 171.

2. Pétition demandant que les électeurs aient à voter, par le plébiscite, sur le seul principe de la prohibition, 119.

3. Bill de M. Fisher concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des, 172. Voir *Bill No 121*.

4. Rapport du comité mixte des Impressions recommandant d'imprimer la réponse à une adresse du Sénat, à Son Excellence le Gouverneur-général, demandant production de la correspondance relative aux permis délivrés pour l'introduction des liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, 233. (*Imprimé.*) (*Document No 51a.*)

LOIS EXPIRANTES, COMITÉ DES:—A nommer, 20; rapport du comité de sélection et liste des membres, 39.

LONDON, DISTRICT ÉLECTORAL DE, ONTARIO:—Election de Thomas Beattie, ratifiée, 2, 3.

LONDON, ÉLECTION A:—Motion de M. Calvert demandant certains documents au sujet de la contestation de l'élection de M. Thomas Beattie, 158. Réponse à l'ordre de la Chambre, 226. (*Ncn Imprimé.*) (*Document No 81.*)

LONDON ET LAC HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition de Thomas H. Smallman et autres demandant une charte, 47. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bills Nos 67 et 158*.

LOUNT, WILLIAM, député de Toronto-Centre, démissionnaire, 16. Election de son successeur, George Hope Bertram, 18. Celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

LUNENBURG, N.-E.:—Election de Charles Edwin Kaubach, ratifiée, 14.

LYNN, CANAL DE,—ET FORT SELKIRK:—1. Pétition de W. H. Curle et autres demandant une charte pour construire un chemin de fer *viâ* la route Dalton entre, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45.

2. Pétition du comte de Lonsdale et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre, 60; rapport défavorable du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 109.

- LYNN, CANAL DE,—LAC LINDERMAN ET FORT SELKIRK :—Pétition de D'Arcy Scott et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45.
- M**ACDONALD, AUGUSTINE COLIN :—Son élection dans King, I.P.-E., ratifiée, 11.
- MACDONALD ET FRASER, MM. :—Motion de M. Bell (Pictou) demandant des documents sur la mort de ces deux hommes employés sur le chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau, 159. Réponse à l'ordre de la Chambre, 242. (*Non imprimé.*) (*Document No 90.*)
- MACDONALD, JOHN N. :—Motion de M. Macdonald (King) demandant des documents au sujet de la destitution comme employé à bord du dragueur *Prince-Edouard*, de M., 131.
- MACKAY, H. CLARENCE :—Voir *Montague, Lord Charles.*
- MACKENZIE, WILLIAM, ET MANN, DONALD D. :—M. Blair dépose sur le bureau copie de l'arrêté du Conseil et du contrat public passés pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin, par MM., 25. (*Non imprimé.*) (*Document No 25.*) Voir *Bill No 6.*
- MCCARTHY, DALTON :—Député de Simcoe-nord,—sa mort annoncée par M. l'Orateur, 318.
- MCLENNAN, ANGUS :—Son élection dans Inverness, N.-E., ratifiée, 13, 14.
- MCLELLAN, BERNARD DONALD :—Elu dans Prince-ouest, I.P.-E.; il prend son siège en Chambre, 185.
- MCLEOD, M. M. G. :—Motion de sir Charles Tupper, demandant des documents sur la destitution ou la retraite du service des postes à la Nouvelle-Ecosse de M., 180; réponse à l'ordre de la Chambre, 237. (*Non imprimé.*) (*Document No 37s.*)
- MCNEIL, M. : Son contrat de l'Intercolonial, 128. Voir *Intercolonial.*
- MALLES :—M. Mulock dépose un état relatif aux contrats pour le transport des malles qui ont été annulés depuis juillet 1896, p. 22. (*Imprimé.*) (*Document No 21c.*)
- MALOUIN, ALBERT :—Son élection dans Québec-Centre, 18; prend son siège en Chambre, 19.
- MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—M. Fielding dépose un relevé à compte de l'exercice 1897-98, des, 25. (*Non imprimé.*) (*Document No 26.*)
- MANITOBA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE CANAL DU LAC :—Pétition demandant un acte qui lui permette de se fusionner avec d'autres compagnies, 58; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bill No 66.*
- MANITOBA, ÉCOLES DE :—1. Résolution de M. Fielding concernant le fonds des écoles de Manitoba, 175; son adoption, 344. Voir *Bill No 168.*
2. Correspondance, mémoires, arrêtés du conseil, relatifs à la question des écoles de Manitoba, depuis juillet 1896, p. 233. (*Imprimé.*) (*Document du Sénat No 74.*)

MANITOBA, ÉDIFICES PUBLICS DE:—1. Sir Richard J. Cartwright dépose des documents relatifs à une réclamation de Manitoba, fondée sur le fait que des frais de construction d'édifices publics avaient été mis à la charge de cette province, 172. (*Imprimé.*) (*Document No 63.*)

2. Résolution de M. Fielding basée sur la réclamation ci-dessus de Manitoba, 298. 305; en comité général, 340; son adoption, 345. Voir *Bill No 169.*

MANITOBA, ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 1896, à, :—Motion de M. Roche, demandant des documents au sujet des poursuites intentées à Manitoba après les élections générales de 1896, p. 131.

MANITOBA, EXPÉDITION DES GRAINS:—Bill de M. Douglas pour régler le transport des grains dans les Territoires du Nord-Ouest et, 34. Voir *Bill No 19.*

MANITOBA, TERRES DE:—Motion de M. Davin demandant un état des terres réservées ou vendues pour la colonisation, les chemins de fer, etc., dans, 84; réponse à l'ordre de la Chambre, 184. *Non imprimé.* *Document No 49a.*

MANITOBA, UNIVERSITÉ DE:—Motion de M. LaRivière demandant des documents au sujet de la concession et du transfert de terres publiques à cette institution, 161.

MANUFACTURIERS, COMPAGNIE DE GARANTIE ET D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS, DITE DES:—Pétition demandant un acte qui change son nom, etc., etc., 60. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 57.*

MARCOTTE, FRANÇOIS ARTHUR :

1. Son élection dans Champlain, ratifiée, 6, 7.

2. Motion de Marcotte proposant de nommer un comité spécial pour faire une enquête sur une prétendue déclaration de M. Arthur Aimé Bruneau qui aurait résigné son mandat de député dans une lettre à l'Orateur,—rejetée par 79 voix contre 39, pp. 100, 101, 102.

MARINE ET PÊCHERIES :

1. Sir Louis Davies dépose le trentième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour 1897,—Marine, 20. (*Imprimé.*) (*Document No 11.*)

2. Sir Louis H. Davies dépose le trentième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1897, p. 53. (*Imprimé.*) (*Document No 11a.*)

MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUE :

1. Bill de M. Bertram modifiant l'Acte des, 68. Voir *Bill No 61.*

2. Pétitions en faveur du bill ci-dessus, 136, 174.

MÉCANICIENS, SUR BATEAUX À VAPEUR:—Bill de Sir Louis H Davies concernant l'examen et les commissions des, 53. Voir *Bill No 39.*

MERCIER, WILFRID:—Motion de M. Monk demandant copie du rapport de l'enquête instituée au sujet des employés à l'écluse Sainte-Anne, rivière Ottawa, par M., 157. Réponse à l'ordre de la Chambre, 212. (*Non imprimé.*) (*Document No 80.*)

MESURES DU GOUVERNEMENT :

1. Motion de Sir Wilfrid Laurier proposant, qu'à dater de vendredi, le 15 avril, les ordres du gouvernement eussent la priorité les mercredis et jeudis, après les interpellations, et que l'ordre des affaires pour les lundis, après les bills privés, fût le même que celui du mercredi, selon la règle 19, p. 150.
2. Motion de Sir Wilfrid Laurier proposant le 6 mai que les ordres du gouvernement aient la priorité les lundis à commencer du 16 mai, immédiatement après les bills privés, jusqu'à la fin de la session, 214.
3. Motion de Sir Wilfrid Laurier proposant qu'il y ait deux séances chaque jour à partir du 30 mai, et que les mesures du gouvernement aient la priorité jusqu'à la fin de la session, 269.

MESURES ET POIDS :—Bill de M. Fortin modifiant l'Acte des poids et, 68. Voir *Bill No 60*.

MESURES, POIDS ET GAZ, LEUR INSPECTION :—Voir *Revenu de l'Intérieur*.

MIDWAY *viâ* CREEK BOUNDARY, C.-B, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE—Pétition de Charles Thomas Dupont, et autres, demandant une charte pour la construction d'une ligne au nord de, 30; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 26*.

MILICE :

1. Motion de M. Monk demandant des documents concernant les contrats pour habillements militaires, depuis septembre 1896, p. 85; réponse à l'ordre de la Chambre, 331. (*Non imprimé.*) (*Document No 87a.*)
2. Autre motion dans le même sens concernant les contrats pour harnais et articles de sellerie militaire, 85; réponse à l'ordre de la Chambre, 349. (*Non imprimé.*) (*Document No 97.*)
3. Pétition demandant d'augmenter la solde des officiers non commissionnés et des volontaires, aux exercices annuels, 136.
4. Motion de M. Belcourt demandant copie du rapport de W. L. Mackenzie King sur la fabrication au Canada d'habillements pour la milice, 158; réponse à l'ordre de la Chambre, 239. (*Imprimé.*) (*Document No 87.*)
5. Motion de M. Hughes au sujet de la proposition du major général Gascoigne concernant les carabines Lee-Enfield, 161.
6. Motion de M. Hughes demandant des documents relatifs aux inspections de cavalerie, infanterie et artillerie pour 1897-98, p. 161.
7. Motion de M. Hughes demandant copie de certaines propositions du major général Gascoigne pour l'entretien d'une armée en campagne, 161.
8. Résolution de M. Borden (King), concernant le traitement de l'officier commandant la, 194; rapportée, 212; adoptée, 229. Voir *Bill No 140*.
9. Papiers concernant l'équipement de la force de milice et les patentes Oliver, Lewis et Merrian, 235. (*Non imprimé.*) (*Document du Sénat No 77.*)

MILICE ET DÉFENSE :—M. Borden dépose le rapport du ministère de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1897, p. 107. (*Imprimé.*) (*Document No 19.*)

- MILICIENS EN ACTIVITÉ DE SERVICE AU NORD-OUEST :—Bill de M. Sifton, concernant les concessions de terres aux, 203. Voir *Bill No 133*.
- MILLER, THOMAS H. :—Motion de M. Mills demandant des documents au sujet de la destitution comme employé au port de Bear-River, N.-E., de M., 129; réponse à l'ordre de la Chambre, 217. (*Non imprimé.*) (*Document No 37q.*)
- MINNEHAHA ET LAC MANITOU SUPÉRIEUR :—Pétition de la Compagnie du Pacifique Canadien demandant un acte qui l'autorise à construire un chemin de fer entre le lac, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 46*.
- MISSISQUASH, COMMISSAIRES DES ÉGOUTS DE :—Bill à l'effet de confirmer certains actes des législatures de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, 111. Voir *Bill No 103*.
- MISTASSINI ET SAINT-MÉTHODE (TEKOUABÉ) :—Motion de M. Casgrain demandant des documents au sujet de la construction de quais à, 158.
- MONTAGUE, LORD CHARLES ET MM. CLARENCE MACKAY ET H. MAITLAND KERSEY :— Leur proposition au nom d'un syndicat, pour construire un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin, 37. (*Imprimé.*) (*Document No 30b.*)
- MONTFORT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE :—Pétition demandant un acte qui lui permette de raccorder sa ligne avec celle d'Ottawa et de la Gatineau, qui change son nom, etc., 58; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78. Voir *Bill No 68*.
- MONTMORENCY, COMPAGNIE DES FILATURES DE COTON DE :—Pétition demandant une charte, 69; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 109. Voir *Bill No 102*.
- MONTRÉAL, CHEMIN DE FER DE CEINTURE DE L'ÎLE DE :—Pétition de la Compagnie demandant un acte qui amende sa charte, 73; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 125. Voir *Bill No 105*.
- MONTRÉAL, HAVRE DE :—Résolution de M. Fielding autorisant l'avance aux commissaires de ce havre, d'une somme de deux millions de piastres, 281, 305, 307; son adoption, 314. Voir *Bill No 163*.
- MONTRÉAL, SALLE D'EXERCICES MILITAIRES :—Motion de M. Monk demandant des documents relatifs aux travaux exécutés depuis septembre 1896, à cet édifice public, 85; réponse à l'ordre de la Chambre, 228. (*Non Imprimé.*) (*Document No 73b.*)
- MONTRÉAL, SERVICE CIVIL ET PUBLIC A :—Motion de M. Quinn demandant un état concernant les destitutions et nominations faites au bureau de la douane à—, 160.
- MONTRÉAL À LA LIGNE PROVINCIALE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant du délai pour ses travaux, 64. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 56*.
- MONTRÉAL ET DES COMTÉS DU SUD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87. Voir *Bill No 81*.

MONTRÉAL, OTTAWA ET LA BAIE GEORGIENNE, COMPAGNIE DE CANAL DE :—Pétition demandant un acte qui prolonge le temps prescrit pour le commencement de ses travaux, 52; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 108, 125. Voir *Bill No 104*.

NAKUSP A SLOGAN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui lui permette de construire des embranchements, etc., 58; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61. Voir *Bill No 52*.

NAVIRES DE PÊCHE DES ETATS UNIS :—M. Davies dépose copie d'un arrêté du conseil concernant l'émission de licences à des, 20. (*Non imprimé.*) (*Document No 20.*)

NEWBURG A KINGSTON :—M. Mulock dépose des documents relatifs au contrat de M. Finkle pour le transport des malles entre, 22. (*Non imprimé.*) (*Document No 21a.*)

NICKEL :—Pétition demandant qu'il ne soit pas imposé de droit d'exportation sur le, 81.

NICKERSON, BYRON :—Motion de M. Borden (Halifax) demandant des documents au sujet de la nomination comme gardien du phare à l'Île du Cap Nègre, de M., 85.

NICOLET :—Mort de M. Fabien Boisvert, député de, 16; élection de Hector Joseph Leduc dans, 18; celui-ci prend son siège en Chambre, 27.

NOUVEAU-BRUNSWICK :—Enquête sur la conduite des employés publics au, Voir *Service civil*.

OK-BAY MILLS, QUÉBEC :—Production par M. Mulock de papiers concernant la fermeture du bureau de poste à, 242. (*Non imprimé.*) (*Document No 89.*)

OBLIGATIONS :—M. Fisher dépose un état des obligations enregistrées au Secrétariat d'Etat depuis le dernier relevé, 41. (*Non imprimé.*) (*Document No 34.*)

ONTARIO ET RIVIÈRE LA PLUIE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER :—Pétition demandant du délai pour ses travaux, etc., 47; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 32*.

ONTARIO-NORD :—Election de Duncan Graham ratifiée, 8, 9.

OR :—Motion de M. Foster demandant un état des concessions relatives au dragage de ce métal dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, 84. Voir *Territoires du Nord-Ouest et Yukon*.

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—

1. Donne communication d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant l'ouverture de la session, 1.
2. Réception d'un message du Gouverneur général requérant la présence des membres des Communes au Sénat, 2.

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—*Suite.*

3. Informe la Chambre qu'il a reçu des certificats et rapports de juges confirmant les élections de Thomas Beattie dans London, 2; de Charles Bernard Heyd, dans Brant-Sud, 2, 3; de Nicholas Flood Davin, Assiniboia-Ouest, 2, 4; de William H. Bennett, dans Simcoe-est, 2, 5; de François Arthur Marcotte, dans Champlain, 2, 6, 7; de Joseph Gauthier dans l'Assomption, 2, 8; de Duncan Graham, dans Ontario-Nord, 2, 8; de Joseph Gédéon Horace Bergeron, dans Beauharnois, 2, 9, 10; de Augustino Colin Macdonald, dans King, I.P.-E., 2, 11; de Joseph E. Gillies, dans Richmond, N.-E., 2, 12, 13; de Angus McLennan, dans Inverness, N.-E., 2, 13, 14; de Charles Edwin Kaulbach, dans Lunenburg, N.-E., 2, 14.
4. Annonce que depuis la dernière session, il avait reçu avis de vacances survenues dans la représentation aux Communes des districts de Drummond et Arthaba-kā, dont le député, M. Joseph Lavergne, avait accepté une charge rétribuée sous la Couronne, 15; de Témiscouata, par suite du décès de M. Charles Eugène Pouliot, 15; de Rimouski, dont le représentant, M. J. B. Romuald Fiset, avait été appelé au Sénat, 15; de Toronto-Centre, dont le député, M. William Lount, avait donné sa démission, 15, 16; de Nicolet, dont le représentant, M. Fabien Boisvert, était décédé, 15, 16; de Québec centre, dont le député, M. François Langelier, avait accepté une charge rétribuée sous la Couronne, 16; et que de nouveaux brefs d'élection avaient été émis en conséquence, 15, 16.
5. Informe la Chambre que le greffier a reçu pendant les vacances, les certificats d'élection des députés suivants: de Louis Lavergne, dans Drummond et Arthabaska, 17; de Charles Auguste Gauvreau, dans Témiscouata, 17; de Jean Auguste Ross, dans Rimouski, 17; de George Hope Bertram, dans Toronto-Centre, 18; de Hector Joseph Leduc, dans Nicolet, 18; de Albert Malouin, dans Québec-Centre, 18.
6. Donne lecture du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session, 19.
7. Dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, 20. (*Document de la session No 17.*)
8. Annonce la mort de Stanislaus Francis Perry, député de Prince-Ouest, I.P.-E. et l'émission d'un nouveau bref électoral, 61.
9. Annonce la mort de M. Dalton McCarthy, la nomination de M. Malcolm Cameron, comme lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, et l'émission de brefs d'élection pour Simcoe-nord et Huron-Ouest, 318.
10. Donne lecture d'une lettre annonçant que le Gouverneur général se rendra au Sénat, vendredi après-midi, le 18 mars, pour sanctionner le bill (n° 82) concernant l'insecte appelé Kermès de San-José, 96.
11. Décide que la motion de M. Fortin demandant de suspendre la règle 94, pour l'impression du rapport de la commission chargée de faire une enquête sur l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, ne pouvait être faite sans avis préalable, 292.
12. Annonce que le Gouverneur général désire la présence de la Chambre au Sénat pour entendre la sanction des bills et la prorogation du parlement, 388.
13. Présente le bill des Subsidés (No 174) à Son Excellence, 438.

ORDRES DU GOUVERNEMENT:—Voir *Mesures du gouvernement.*

ORDRES PERMANENTS, COMITÉ DES :—A nommer, 20. Rapport du comité de Sélection et listes des membres, 39, 40; PREMIER RAPPORT, 45; DEUXIÈME RAPPORT, 49; TROISIÈME RAPPORT, 54; QUATRIÈME RAPPORT, 61; CINQUIÈME RAPPORT, 67; SIXIÈME RAPPORT, 78; SEPTIÈME RAPPORT, 87; HUITIÈME RAPPORT, 96; NEUVIÈME RAPPORT, 103; DIXIÈME RAPPORT, 108; ONZIÈME RAPPORT, 125; DOUZIÈME RAPPORT, 133; TREIZIÈME RAPPORT, 140; QUATORZIÈME RAPPORT, 149; QUINZIÈME RAPPORT, 175; SEIZIÈME RAPPORT, 193; DIX-SEPTIÈME RAPPORT, 214; DIX-HUITIÈME RAPPORT, 221.

ORTON, LE DOCTEUR W. T.—Motion de M. Sproule demandant des documents au sujet de la destitution, comme surintendant des Sauvages à Manitoba de M., 159; réponse à l'ordre de la Chambre, 185. (*Non imprimé.*) (*Document No 37g.*)

OTTAWA, PONT INTERPROVINCIAL D' : Voir *Pont interprovincial et Bill No 125.*

OTTAWA À NEW-YORK, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant un acte qui change son nom, la date de ses assemblées annuelles, etc., 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87. Voir *Bill No 80.*

OTTAWA ET HULL :—Pétition de Alexander Fraser et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du pont d'Ontario et Québec, qui les autorise à construire un pont sur la rivière Ottawa entre, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 25.*

OTTAWA, MONTRÉAL ET BAIE DE JAMES, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition de George H. Perley et autres, demandant une charte, 45; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 50.*

OTTAWA ET LA GATINEAU, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' :—Voir *Pont Interprovincial.*

OUVRIERS CANADIENS :—Pétitions demandant la mise en vigueur de la loi qui protège les, 269, 298.

PACIFIQUE CANADIEN, COMPAGNIE DU :—1. Pétition de la Compagnie du Pacifique Canadien demandant un acte qui ratifie l'affermage du chemin de fer de Saint-Stephen et Milltown, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 44.*

2. Pétition de la Compagnie du Pacifique Canadien demandant un acte qui lui permette de construire une ligne sur la rive sud du lac Minnehaba et la baie nord-est du lac Manitou Supérieur; et une autre sur la rive sud du lac des Cèdres et le détroit de Manitou, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 46.*

3. M. Sifton dépose la liste des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pendant l'année finissant le 1er octobre 1897, p. 66. (*Non imprimé.*) (*Document No 43.*)

4. Aussi, un rapport conforme à la résolution du 20 février 1882, et provenant du ministère de l'Intérieur au sujet de la Compagnie du, 66. (*Non imprimé.*) (*Document No 43a.*)

PACIFIQUE ET DE L'EST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition de Charles S. Hyman et autres, demandant une charte, 43; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 40.*

PACIFIQUE ET YUKON:—Bill du Sénat constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du, 266. Voir *Bill No 151*.

PACIFIQUE ET YUKON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER, DE NAVIGATION ET DE MINES DU:—Pétition de Hamilton Smith et autres demandant une charte, 39; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 33*.

PALMER, BENJAMIN:—Motion de M. Foster, au sujet du gardien du phare de Palmer's Point, N.-B., du nom de, 34; réponse à l'ordre de la Chambre, 59. (*Non imprimé.*) (*Document No 37a.*)

PAPETERIE:—Le comité mixte des Impressions fait des recommandations au sujet de la papeterie fournie aux membres et officiers de la Chambre, ainsi qu'aux journalistes, 236.

PAQUEBOTS OU STEAMERS À GRANDE VITESSE:—1. Sir Richard J. Cartwright dépose des papiers concernant le service sur l'Atlantique de, 81. (*Non imprimé.*) (*Document No 48.*)

2. Résolution de Sir Richard J. Cartwright à l'effet de ratifier un contrat supplémentaire pour le service rapide de transport des malles, conclu avec MM. Petersen, Tate et Cie, 223.

PARLEMENT:—Convocation de la troisième session du huitième parlement, 1; prorogation, 439.

PASSE DU NID-DE-CORBEAU—M. Sifton dépose le rapport des Commissaires chargés de s'enquérir des plaintes concernant le traitement des journaliers sur le chemin de fer de la, 304. (*Imprimé.*) (*Document No 90a.*)

PEARSON, JAMES:—Pétition demandant un acte de divorce, 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 140; Bill du Sénat à ce sujet, 248-9. Voir *Bill No 147*.

PÊCHE ET PÊCHERIES:—

1. M. Davies dépose copie d'un ordre du conseil concernant l'émission de licences à des navires de pêche des Etats-Unis, 20. (*Non imprimé.*) (*Document No 20.*)

2. Production de documents par Sir Louis H. Davies, concernant la pratique illégale de la pêche dans la Colombie-Britannique, 30. (*Non imprimé.*) (*Document No 29.*)

3. Sir Louis H. Davies dépose un état des paiements des primes de pêche, pendant l'année 1896-97, p. 37. (*Non imprimé.*) (*Document No 32.*)

4. Sir Louis H. Davies dépose des documents relatifs aux licences pour la pêche dans le lac Erié en face de Elgin-Est et Ouest, 145. (*Non imprimé.*) (*Document No 20a.*)

5. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs aux licences accordées pour la pêche dans certains eaux entre le Cap Hurd, péninsule de Bruce et la rivière des Espagnols, rive nord du lac Huron, 161.

6. Bills de Sir Louis H. Davies modifiant l'Acte des Pêcheries, 194, 326. Voir *Bills Nos 127 et 166*.

7. Bill de M. Paterson pour protéger davantage les douanes et les pêcheries, 277. Voir *Bill No 153*.

PÊCHEURS:—Bill du Sénat pour mieux garantir la sécurité de certains, 139. Voir *Bill No 111*.

PÉNITENCIERS:—M. Fitzpatrick dépose le rapport du ministère de la Justice sur les pénitenciers du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1897, p. 307. (*Imprimé.*) (*Document No 18.*) Voir *Saint-Vincent de Paul*.

PENSIONS ET RETRAITES:—Voir *Service civil*.

PERRY, STANISLAUS, DÉPUTÉ DE PRINCE-OUEST, I. P.-E.:—Son décès annoncé en Chambre, 61.

PETERSEN, TATE ET CIE:—Résolution de Sir Richard J. Cartwright à l'effet de ratifier un contrat supplémentaire pour le service rapide du transport des malles, conclu avec MM., 223.

PÉTITION IRRÉGULIÈRE:—Pétition de G. O. Buchanan et autres, demandant un crédit pour l'amélioration des rivières Lardo et Duncan, déclarée irrégulière, parce qu'elle impliquait la dépense de deniers publics, 93.

PÉTITIONS DÉPOSÉES SUR LE BUREAU:—21, 25, 27, 29, 30, 33, 37, 39, 43, 45, 47, 49, 52, 54, 58, 60, 64, 67, 69, 73, 78, 81, 87, 93, 96, 100, 103, 105, 108, 113, 119, 123, 125, 133, 144, 147, 149, 163, 168, 171, 174, 178, 182, 200, 203, 210, 217, 259, 277, 282.

PÉTITIONS LUES ET REÇUES:—23, 29, 30, 33, 39, 43, 45, 47, 52, 58, 60, 64, 69, 73, 77, 78, 81, 87, 93, 100, 103, 105, 108, 113, 119, 133, 136, 138, 147, 154, 171, 174, 178, 184, 188, 205, 210, 269, 288, 298.

PÉTROLE:—Bill de Sir Henri Joly de Lotbinière modifiant l'Acte d'inspection du, 79. Voir *Bill No 74*.

PÉTROLE RAFFINÉ, POUR L'ÉCLAIRAGE:—Motion de M. Moore proposant de réduire le droit d'importation sur le, 91.

PHOQUES À FOURRURE, DE LA MER DE BEHRING:—Sir Wilfrid Laurier dépose la correspondance échangée entre lui et M. Foster, des États-Unis, après la conférence des commissaires sur la question des, 65. (*Imprimé.*) (*Document No 39.*)

PICTOU, N.-E.:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs au quai de, 35.

POIDS ET MESURES:—1. Demande de nomination d'un sous-inspecteur des poids et mesures dans le comté du Cap-Breton, N.-E., 33.

2. Bill de M. Fortin modifiant l'Acte des, 68. Voir *Bill No 60*.

3. Bill de Sir Henri Joly de Lotbinière modifiant l'Acte des, 79. Voir *Bill No 71.*)

POIDS, MESURES ET GAZ, RAPPORT SUR L'INSPECTION DES. Voir *Revenu de l'Intérieur*.

POINTE-CLAIRE, P.Q.:—Motion de M. Monk au sujet d'un quai à la—, 34; réponse à l'ordre de la Chambre, 183. (*Non imprimé.*) (*Document No 68.*)

POLICE A CHEVAL :

1. Bill de M. Davis pour modifier l'Acte de pension de la police à cheval, 27. Voir *Bill No 13*.
2. Bill de M. Davin modifiant l'Acte de pension de la—, 29. Voir *Bill No 15*.
3. Sir Wilfrid Laurier dépose le rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest pour 1897, p. 148. (*Imprimé.*) (*Document No 15*.)
4. Motion de M. Casey demandant des renseignements sur la police à cheval dans les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et le district du Yukon, 161.
5. Motion de M. Davin demandant des documents concernant la fourniture de remèdes à la, 180.

POLICE FÉDÉRALE:—M. Fitzpatrick dépose le rapport du commissaire de la police fédérale pour 1897, p. 25. (*Non imprimé.*) (*Document No 27*.)

POLICE SECRÈTE:—Bill de M. Sproule concernant les agences mercantiles et les corporations de—, 104. Voir *Bill No 90*.

PONT D'ONTARIO ET QUÉBEC:—Pétition de Alexander Fraser et autres demandant une charte sous le nom de Compagnie de, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 25*.

PONT INTERPROVINCIAL, COMPAGNIE DU:—Pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, demandant une charte sous le nom de, 77; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 140. Voir *Bill No 125*.

- POSTES, SERVICE DES:—1. M. Mulock dépose des documents relatifs au transport des malles entre Elgin-Est et Ouest, 22. (*Non imprimé.*) (*Document No 21*.)
2. Aussi, des papiers concernant le contrat de M. Finkle pour le transport des malles de Newburg à Kingston, 22. (*Non imprimé.*) (*Document No 21a*.)
 3. Aussi, les papiers se rattachant au service postal entre Shubénacadie et Dean, N.-E., 22. (*Non imprimé.*) (*Document No 21b*.)
 4. Aussi, un état indiquant les contrats de transport de malles annulés depuis juillet 1896, p. 22. (*Imprimé.*) (*Document No 21c*.)
 5. M. Mulock dépose des documents relatifs à la destitution comme assistant maître de poste à Québec, de M. P. Laberge, 56. (*Non imprimé.*) (*Document No 37*.)
 6. Motion de M. Pope demandant des documents relatifs à la destitution du maître de poste d'Agnes, et au transfert du bureau, 83.
 7. Motion de M. McInerney demandant des documents au sujet de la destitution comme maître de poste à Elgin, N.-B., de M. Joseph Steeves, 84; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 37r*.)
 8. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution comme maître de poste de la ville d'Oxford, de Henry Smith, de la nomination de R. S. Thompson et des accusations portées contre ce dernier, 86; réponse à l'ordre de la Chambre, 119. (*Non imprimé.*) (*Document No 37d*.)

SERVICE, DES POSTES—*Suite.*

9. Motion de Sir Charles-Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution de M. S. R. Griffin comme maître de poste à Isaac-Harbour, N.-E.. 86. Réponse à l'ordre de la Chambre, 144. (*Non imprimé.*) (*Document No 37e.*)
10. Motion de M. Casgrain au sujet de la destitution de M. Napoléon Alain, comme maître de poste à l'Ancienne Lorette, 127.
11. Motion de M. Foster demandant des documents au sujet du transport des malles entre Golden, C.-B. et Saint-Eugène, 131. Réponse à l'ordre de la Chambre, 283. (*Non impr.mé.*) (*Document No 21d.*)
12. M. Mulock dépose le Rapport du Directeur général des Postes, pour l'exercice terminé le 30 juin 1897, p 135. (*Imprimé.*) (*Document No 12.*)
13. Bill de M. Mulock amendant l'Acte des Postes, 136. Voir *Bill No 110.*
14. Motion de M. McMullen demandant un état relatif aux employés des postes depuis juillet 1890, p. 157.
15. Motion de M. Davin proposant de reconsidérer la décision du gouvernement de baisser le taux de l'intérêt sur les dépôts faits dans les banques d'épargnes des bureaux de poste,—rejetée par 76 voix contre 40, p. 164.
16. M. Mulock dépose des documents au sujet des facteurs de poste à Brantford, 172. (*Non imprimé.*) (*Document No 61.*)
17. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution de M. J. T. Daigneau, comme maître de poste à Robitaille, 180.
18. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution de M. M. G. McLeod du service des postes à la Nouvelle-Ecosse, 180; réponse à l'ordre de la Chambre, 237. (*Non imprimé.*) (*Document No 37s.*)
19. Motion de M. Martin demandant des documents au sujet de la fermeture du bureau de poste à St. Mary's Road, etc., I.-P.-E., 180; réponse à l'ordre de la Chambre, 246. (*Non imprimé.*) (*Document No 89a.*)
20. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents sur les changements de domiciles des commis de postes dans la Nouvelle-Ecosse, 180; réponse à l'ordre de la Chambre, 337. (*Non imprimé.*) (*Document No 117.*)
21. Motion de M. Marcotte demandant des documents concernant la destitution de M. Elzéar Lanouette, comme maître de poste à Sainte-Anne de la Pérade, et la nomination de son successeur, 201; réponse à l'ordre de la Chambre, 246. (*Non imprimé.*) (*Document No 37u.*)
22. Production par M. Mulock de papiers concernant la fermeture du bureau de poste à Oak-Bay Mills, Québec, 242. (*Non imprimé.*) (*Document No 89.*)
23. Bill de M. Mulock modifiant de nouveau l'Acte des postes, 340. Voir *Bill No 167.*

POULIOT, CHARLES EUGÈNE, député de Témiscouata, décédé, 15; élection de son successeur, Charles Auguste Gauvreau, 17; celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

PRÊT :—Bill du Sénat concernant les compagnies de, 317. Voir *Bill No 164*.

PRÊT ET D'ÉPARGNE, COMPAGNIE DU CANADA CENTRAL D'ONTARIO, DE :—Pétition demandant un acte qui lui permette de faire affaires dans tout le pays, 29 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 45. Voir *Bill No 88*.

PRÊTS ET PLACEMENTS :—Le greffier de la Chambre dépose un état des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêts et placements, à la date du 31 décembre, 1897, p. 64. (*Non imprimé.*) (*Document No 40.*)

PREUVE :—Bill du Sénat modifiant l'Acte de la preuve en Canada, 1893, p. 241. Voir *Bill No 143*.

PREVOST, JEAN B. B. :—Motion de M. Chauvin demandant la production du rapport de l'enquête faite sur la conduite de M. D. Desroches, officier du revenu de l'intérieur, par M., 83 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 104. (*Non imprimé.*) (*Document No 37b.*)

PRIMES DE PÊCHE :—Voir *Pêche et Pêcheries*.

"PRINCE EDWARD," LE DRAGUEUR :—Motion de M. Macdonald (King), demandant des documents au sujet du, 131.

PRINCE-OUEST, I.P.-E. :—Décès de Francis Stanislaus Perry, député de, 61 ; élection de M. Bernard Donald McLellan dans, 185 ; celui-ci prête serment et prend son siège en Chambre, 185.

PRISONS ET MAISONS DE RÉFORME :—Pétition de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes du Canada, demandant que ses membres aient plus facilement accès aux, 188.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS, COMITÉ DES :—A nommer, 20 ; rapport du comité de sélection et liste des membres, 39.

PROHIBITION DES LIQUEURS ENIVRANTES :—

1. Pétition demandant que lors de la votation sur le plébiscite projeté, les électeurs aient à se prononcer sur le principe seul de la, 119.
2. Bill de M. Fisher concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes, 172. Voir *Bill No 121*.

PROROGATION DU PARLEMENT, 439.

PRUDENTE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, LA, (*The Prudential Life Assurance Company of Canada*) :—Pétition de Henry O'Hara et autres demandant une charte sous le nom de, 58 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61. Voir *Bill No 53*.

QUAIS, BRISE-LAMES ET HAVRES :—Bills de Sir Louis H. Davies modifiant l'acte concernant les, 53, 211. Voir *Bills Nos 38 et 135*.

QUAIS ET JETÉES :—Motion de M. Martin demandant un état relatif aux dépenses faites de 1896 à 1898, pour ouvrages de ce genre, d'un caractère particulier, 161.

QUÉBEC, COMMISSION DU HAVRE DE :—Bill de M. Dobell autorisant un emprunt, 239. Voir *Bill No 142*.

QUÉBEC, LIMITES DE LA PROVINCE DE:—Bill de M. Sifton à ce sujet, 301. Voir *Bill No 160.*

QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Rapport du comité des Comptes Publics recommandant de s'enquérir d'un paiement de \$8,000 fait à la direction de cette ligne, 174; son adoption, 175.

QUÉBEC-CENTRE:—Acceptation d'une charge rétribuée sous la Couronne par François Langelier, député de, 16; élection d'Albert Malouin dans, 18; celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

RETRAITES ET PENSIONS:—Voir *Service Civil.*

REVENU DE L'INTÉRIEUR:—

1. Sir Henri Joly de Lotbinière dépose le rapport, les relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Partie I, Accise, 24. (*Imprimé.*) (*Document No 7.*)
2. Aussi, le rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz, pour l'année expirée le 30 juin 1897. Partie II, 24. (*Imprimé.*) (*Document No 7a.*)
3. Rapport sur la falsification des substances alimentaires pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Partie III, 41. (*Imprimé.*) (*Document No 7b.*)
4. Bill de Sir Henri Joly de Lotbinière modifiant l'Acte du, 79. Voir *Bill No 75.*
5. Motion de M. McMullen demandant un état relatif aux employés du ministère du Revenu de l'Intérieur depuis juillet 1890, p. 157.
6. Résolutions et bill de M. Fielding modifiant de nouveau l'Acte du, 364. Voir *Bill No 172.*

RICHARDSON, HUGH, JUGE:—Motion de M. Davis demandant des documents au sujet de la réclamation de M., 179; réponse à l'ordre de la Chambre, 232. (*Non imprimé.*) (*Document No 106.*)

RICHMOND, N.-E.:—Election de Joseph A. Gillies, ratifiée, 12, 13.

RIMOUSKI:—Nomination comme sénateur de J. B. Romuald Fiset, député de, 15; élection de Jean Auguste Ross, dans, 17; Celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

RIVET, JÉRÉMIE:—Messager à l'Imprimerie publique, se retire du service, 193.

ROBERTSON, J. W.:—Commissaire de l'agriculture et de l'industrie laitière, expose devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, les arrangements faits pour l'exportation en Europe de nos produits de la ferme, 320, 321.

ROBERTSON, M. M. H.:—Motion de M. Calvert demandant la production des comptes du registraire de la cour tenue en 1897 pour l'élection de London, Ontario, M., 158; réponse à l'ordre de la Chambre, 226. (*Non imprimé.*) (*Document No 81.*)

ROBERVAL:—Motion de M. Casgrain demandant des documents relatifs aux travaux du quai de, 129.

ROCHE-FENDUE ET CALUMET:—Motion de M. Poupore au sujet des dommages causés par des barrages à, 201.

ROSE, DANIEL:—Motion de M. Foster demandant des documents au sujet de l'impression du *Guide Officiel du Klondike*, par M., 160; réponse à l'ordre de la Chambre, 185. (*Imprimé.*) (*Document No 69.*)

ROSS, DAVID:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper au sujet de la destitution comme gardien de pêcheries, de M., 82; réponse à l'ordre de la Chambre, 188. (*Non imprimé.*) (*Document No 37i.*)

ROSS, JEAN-AUGUSTE:—Son élection dans Rimouski, 17; prend son siège en Chambre, 19.

ROSSLAND, LAC LA FLÈCHE ET LAC OKANAGAN, C.-B.:—Pétition de Charles S. Hyman et autres, demandant un acte qui leur permette de construire un chemin de fer entre, 43; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 40.*

ROTHWELL, M.:—Motion de M. McInnes demandant des documents au sujet de l'enquête faite à l'île de Vancouver sur les griefs de certains colons par M., 84; réponse à l'ordre de la Chambre, 185. (*Non imprimé.*) (*Document No 70.*)

RUSSELL, CHARLES, AVOCAT DE LONDRES, ANG.:—Motion de M. Casgrain demandant des documents au sujet des relations d'affaires avec le gouvernement de M., 128.

S SAINT-ANICET:—Motion de M. Bergeron demandant copie de la correspondance concernant le quai de, 131; réponse à l'ordre de la Chambre, 188. (*Non imprimé.*) (*Document No 68a.*)

SAINT-JEAN, N.-B.:—Pétition du conseil municipal de cette cité demandant un acte qui lui confère de nouveaux pouvoirs au sujet du havre de, 39; rapport du comité des ordres Permanents sur l'avis, 108. Voir *Bill No 101.*

SAINT-JEAN, COMPAGNIE DE PONT ET DE PROLONGEMENT DE CHEMIN DE FER DE:—
1. Pétition demandant un acte qui lui permette d'émettre de nouvelles débetures, 33; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87. Voir *Bill No 78.*

2. Résolution de M. Fielding pour prolonger le temps fixé pour le remboursement d'avances de deniers faites par le gouvernement à la compagnie susdite, 263; son adoption, 279, 290. Voir *Bill No 157.*

SAINT-JEAN, HALIFAX ET GRANDE-BRETAGNE:—Motion de M. Foster concernant le service de steamers en hiver, entre, 34; réponse à l'ordre de la Chambre, 263. (*Non imprimé.*) (*Document No 93.*)

SAINT-MÉTHODE (TÉKOUABÉ) QUAI A:—Voir *Mistassini.*

SAINT-PIERRE:—Motion de M. Monk sur les travaux projetés dans la rivière, 201.

SAINT-VINCENT DE PAUL:—

1. M. Fitzpatrick dépose le rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur la direction du pénitencier de, 182. (*Non imprimé.*) (*Document No 66.*)

SAINT-VINCENT DE PAUL—*Suite.*

2. Motion proposant de suspendre la règle 94 pour l'impression du rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur l'état et la direction de cette institution ;—objection à la suspension de la règle sans avis préalable, maintenue par M. l'Orateur, 292.

SAINTE-ANNE, ECLUSE DE :—Enquête sur la conduite des employés à, Voir *Mercier, Wilfrid.*

SAINTE-GENEVIÈVE, COMTÉ DE JACQUES CARTIER :—Motion de M. Monk au sujet de dommages provenant de l'inondation de certaines fermes, causée par des travaux publics sur la rivière Ottawa, dans, 34 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 182. (*Non imprimé.*) (*Document No 67.*)

SASKATCHEWAN :—Réponse à une adresse du Sénat demandant un état indiquant les permis donnés pour dragage sur la rivière Saskatchewan et ses tributaires, 324. (*Imprimé.*) (*Document No 83a.*)

SASKATCHEWAN-PACIFIQUE :—Pétition de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, demandant un acte qui rétablisse sa charte et change son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de mines de, 72 ; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 175,193. Voir *Bill No 126.*

SAUVAGES :—

1. M. Sifton dépose un état des réductions et remises faites durant le dernier exercice de 1896-97, en vertu de l'article 141 de l'Acte des, 66. (*Non imprimé.*) (*Document No 12.*)
2. M. Sifton dépose le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 30 juin 1897, p. 70. (*Imprimé.*) (*Document No 14.*)
3. Motion de M. Davin concernant les cultures sur les réserves des Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest, 82 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 108. (*Non imprimé.*) (*Document No 49.*)
4. Motion de M. Davin demandant des documents au sujet des cultures et des récoltes sur les réserves des Sauvages dans Assiniboia, 201.
5. Correspondance relative au transfert des Sauvages de la réserve Songhees, dans la cité de Victoria, à un autre endroit de la Colombie-Britannique, 235. (*Non imprimé.*) (*Document du Sénat No 75.*)
6. Bill de M. Sifton modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages, 242. Voir *Bill No 144.*

SECONDS, DE NAVIRES :—Voir *Capitaines.*

SECRÉTAIRE D'ÉTAT :—Sir Wilfrid Laurier dépose le Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1897, p. 108. (*Imprimé.*) (*Document No 16.*)

SÉDUCTION ET ENLÈVEMENT :—Bill de M. Charlton pour la punition de la, 25. Voir *Bill No 3.*

SÉNAT :—Bill de M. Fielding concernant le Sénat et la Chambre des Communes, 374. Voir *Bill No 173.*

SERMENTS D'OFFICE:—Bill de sir Wilfrid Laurier concernant la prestation des, 19.
Voir *Bill No 1*.

SERVICE CIVIL OU PUBLIC:—

1. M. Fitzpatrick dépose la liste du service civil du Canada pour 1897, p. 24. (*Imprimé*). (*Document No 16b*.)
2. Bill de M. McMullen pour créer un bureau d'inspecteurs du, 27. Voir *Bill No 10*.
3. Bill de M. Richardson concernant la saisie des traitements des employés publics, 27. Voir *Bill No 14*.
4. Bill de M. McMullen pour modifier l'Acte du, 30. Voir *Bill No 17*.
5. Motion de M. Monk au sujet des commissaires chargés de tenir des enquêtes sur la conduite dans la province de Québec, des employés du, 35.
6. Motion de M. Taylor demandant un état concernant les employés mis à la retraite de juillet 1896 à février 1898, p. 35.
7. M. Fielding dépose un état relatif aux pensions et allocations de retraite accordées aux employés du service civil, pour l'année civile 1897, p. 41. (*Non imprimé*). (*Document No 33*.)
8. M. Fielding dépose un relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil pour l'exercice 1896-97, p. 46. (*Non imprimé*). (*Document No 35*.)
9. Sir Henri Joly de Lotbinière soumet un état des noms et traitements des personnes nommées ou promues en 1897, dans le, 74. (*Imprimé*). (*Document No 46*.)
10. Bill de M. Mulock concernant l'abolition de l'Acte des pensions de retraite du service civil, et la mise à la retraite des employés du, 79. Voir *Bill No 76*.
11. Motion de M. Foster demandant un état relatif aux commissaires nommés pour s'enquérir de la conduite au Nouveau-Brunswick des employés du, 82.
12. Motion de sir Charles-Hibbert Tupper demandant des documents relatifs aux employés destitués ou nommés au ministère des Travaux publics, 86.
13. M. Mulock présente la réponse supplémentaire à un ordre du 5 avril 1897, demandant des documents concernant les enquêtes faites depuis juillet 1896, sur la conduite des employés civils du gouvernement, etc., leurs appointements, etc., 115. (*Non imprimé*). (*Document No 37c*.)
14. Motion de M. Montague demandant un état relatif aux nominations et destitutions d'employés sur le canal Welland, 126; réponse à l'ordre de la Chambre, 211. (*Non imprimé*). (*Document No 37l*.)
15. Sir Wilfrid Laurier dépose des états relatifs aux nominations faites en juillet 1896, par le gouvernement précédent, 145. (*Imprimé*). (*Document No 53*.)
16. Motion de M. McMullen demandant un état relatif aux commis employés dans les différents ministères publics en 1895, 1896 et 1897, en dehors du personnel permanent, 157.
17. Motion de M. McMullen demandant un état des sommes payées de 1890 à 1897, aux sous-chefs des départements, et employés du service intérieur, en sus de leurs traitements, 157.

SERVICE CIVIL OU PUBLIC—*Suite.*

18. Motion de M. McMullen demandant un état des traitements des employés permanents ou temporaires du service intérieur, et c., depuis 1890, p. 157.
19. Motion de M. McMullen demandant un état des traitements des employés permanents et temporaires dans les ministères des Postes, des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, depuis 1890, p. 157.
20. Motion de M. Quinn demandant des documents sur les employés destitués et nommés à la douane à Montréal et sur le canal Lachine, 160.
21. Motion de M. Belcourt demandant des documents au sujet du renvi du service public à Ottawa, des personnes qui y étaient employées depuis octobre 1878, jusqu'à novembre 1879 et des nouvelles nominations, 179.
22. Motion de M. Davin demandant un état relatif aux destitutions d'employés publics dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis juin 1896, p. 180 ; réponse à l'ordre de la la Chambre, 304. (*Non Imprimé.*) (*Document No 37z.*)
23. Sir Wilfrid Laurier dépose le rapport pour 1897 des examinateurs du, 183. (*Imprimé.*) (*Document No 16c.*)
24. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat du 9 avril 1897, demandant des états relatifs aux employés publics destitués et nommés depuis juillet 1896, p. 323. (*Imprimé.*) (*Document No 31.*)

SHUBÉNACADIE ET DEAN, N.-E.:—M. Mulock dépose des documents relatifs au service postal entre, 22. (*Non Imprimé.*) (*Document No 21b.*)

SIMCOE-EST:—Election de William H. Bennett, ratifiée, 5, 6.

SIMCOE-NORD:—Mort de M. Dalton McCarthy, député de, 318 ; nouveau bref d'élection, 318.

SIMONDS, R. H.:—Motion de M. Powell demandant des documents au sujet de la destitution comme employé de l'Intercolonial de M., 129 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 211. (*Non imprimé.*) (*Document No 37n.*)

SKAGWAY:—Règlement douaniers à. Voir *Douanes.*

SKAGWAY, LAC BENNETT ET DAWSON-CITY:—M. Sifton soumet la proposition de M. J. Wesley Allison pour la construction d'un chemin de fer entre, 37. (*Imprimé.*) (*Document No 30b.*)

SMITH, HAMILTON:—Sir Wilfrid Laurier dépose des documents relatifs à la proposition faite pour la construction d'un chemin de fer allant au Yukon, par M., 50. (*Imprimé.*) (*Document No 30c.*)

SMITH, HENRY:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution comme maître de poste de la ville d'Oxford, N.-E., de M., 86 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 119. (*Non imprimé.*) (*Document No 37d.*)

SOULANGES, EMPLOYÉS AU CANAL DE:—Septième rapport du comité des Comptes Publics au sujet des dépenses du personnel du canal de Soulanges, 282. Voir *Appendice No 2c.*

SOUTHPORT, BELFAST ET MURRAY HARBOUR, I. P.-E. :—Motion de M. Martin demandant des documents au sujet d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre ces endroits, et d'autres projets, 202.

SPENCER, WILLIAM J. :—Motion de M. Davin demandant des documents au sujet du renvoi de la police à cheval, de M., 130; réponse à l'ordre de la Chambre, 179. (*Non imprimé.*) (*Document No 65.*)

SPINKS, LE JUGE :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de l'enquête tenue sur la conduite de ce magistrat de la Colombie-Britannique, 158; réponse à l'ordre de la Chambre, 259. (*Non imprimé.*) (*Document No 95.*)

SAINTE-MICHAEL, RÈGLEMENTS DOUANIERS À :—Voir *Douane*.

SAINTE-STEPHEN ET MILLTOWN, AFFERMAGE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Pacifique Canadien et Bill No 44.*

ST. MARY'S ROAD, I. P.-E. :—Motion de M. Martin demandant des documents au sujet de la fermeture du bureau de poste à, 180; réponse à l'ordre de la Chambre, 246. (*Non imprimé.*) (*Document No 89a.*)

STEEVES, JOSEPH :—Motion de M. McInerney demandant des documents au sujet de la destitution comme maître de poste à Elgin, N.-B. de M., 84; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 37r.*)

STEEVES, JOSHUA L. :—Motion de M. McInerney demandant des documents concernant la destitution comme percepteur de douane à Hillsboro, N.-B., de M., 84; réponse à l'ordre de la Chambre, 262. (*Non imprimé.*) (*Document No 37v.*)

STIKINE ET YUKON :—Motion de Sir Charles Tupper demandant des documents au sujet de la navigation des rivières, 128.

STIKINE, LA RIVIÈRE, ET LE LAC TESLIN :—

1. Construction d'un chemin de fer par MM. Mackenzie et Mann, entre les deux points ci-dessus. Voir *Mackenzie et Mann et Bill No 6.*
2. Proposition faite par un syndicat représenté par lord Charles Montague, M. Clarence H. Mackay et M. H. Maitland Kersey, pour la construction d'un chemin de fer entre, 37. (*Imprimé.*) (*Document No 30b.*)
3. Résolution de M. Blair affectant 25,000 acres de terre par mille pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin, 37, 80; résolution rapportée et renvoyée au comité spécial chargé d'examiner le bill (No 6) relatif au contrat passé avec MM. Mackenzie et Mann, 88. Voir *Bill No 6.*
4. Etat indiquant toutes les offres reçues par le gouvernement pour la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, ou de tout autre chemin de fer ou tramway, devant relier les eaux du Yukon avec l'océan Pacifique, 233. (*Non imprimé.*) (*Document du Sénat No 30d.*)

STIKINE, LA RIVIÈRE, LE LAC TESLIN ET FORT-SELKIRK :—Pétition de R. W. T. O'Hanley et autres demandant une charte pour construire un chemin de fer entre, 23; rapport du comité des Ordres Permanents, sur l'avis, 45.

SUBSIDES, VOIES ET MOYENS:—

1. Motion de M. Fielding proposant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, 32.
2. La Chambre se forme en comité des Subsidés, Voies et Moyens, et adopte des résolutions pour les crédits publics, 169, 170, 194, 195, 197, 198, 208, 212, 213, 214, 215, 216, 227, 231, 232, 240, 241, 250, 254 à 258, 261, 262, 267, 271, 275, 276, 279, 283 à 286, 292, 293, 294 à 296, 302 à 304, 310 à 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 328 à 331, 332 à 337, 349 à 352, 364 à 369, 374 à 376, 378 à 380, 387, 388 à 432.
3. Résolutions indiquant le total des crédits votés pour les exercices de 1897-98 et 1898-99, p. 432.
4. Bill des Subsidés, 439.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES, RAPPORT SUR LA FALSIFICATION DES:—Voir *Revenu de l'Intérieur*.

SUCRE, DROITS SUR LE, 166, 360, 361, 363.

SUFFRAGE:—Voir *Vote*.

SUTHERLAND, WILLIAM:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents au sujet de la destitution, comme inspecteur de wagons de l'Intercolonial, de M., 127.

TABAC, DROITS SUR LE, 166, 361, 363, 364.

TAMAGAMINGUE:—Pétition de Walter A. Cockburn et autres, demandant une charte pour la construction d'un chemin devant partir d'un point sur la ligne-mère du Pacifique Canadien, pour se diriger vers le lac, 58; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 67. Voir *Bill No 62*.

TARIF:—Résolutions présentées le 19 avril par M. Fielding et modifiant le *Tarif des douanes*, 1897, p. 165; renvoyées de nouveau au comité général le 9 juin pour plus ample considération et adoptées, 360 à 364. Voir *Bills Nos 171 et 172*.

TARIF DE PRÉFÉRENCE:—Motion de M. Foster demandant des documents au sujet de l'application aux pays étrangers du tarif de préférence de 1897, p. 83.

TAYLOR, JOHN, MAÎTRE DE POSTE À BELLEVILLE:—Voir *Belleville*.

TÉLÉGRAPHE DE DAWSON-CITY À VICTORIA, COMPAGNIE DE:—Voir *Dawson-City à Victoria*, et *Bill No 119*.

TÉLÉGRAPHE, COMPAGNIE ANGLO-FRANÇAISE DE:—Pétition demandant une charte, 210; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 214, 221.

(Titre changé en celui de Compagnie de télégraphe commercial du Nord.)
Voir *Bill No 139*.

TÉLÉGRAPHE DE L'AMÉRIQUE DU NORD, COMPAGNIE DE:—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 126; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 133, 149. Voir *Bill No 120*.

TÉLÉPHONE BELL:—Pétition demandant de ne pas permettre l'augmentation des taux de la Compagnie de, 64.

TÉMISCOUATA :—Mort de Charles Eugène Pouliot, député de, 15 ; élection de Charles Auguste Gauvreau dans—, 17 ; celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

TEMPÉRANCE :—Bill de M. McClure modifiant l'Acte de, 56. Voir *Bill No 49*.

TENNANT, JOHN F. :—Motion de M. Quinn au sujet de la destitution comme sous-percepteur de douanes à Gretna, Man., de M.—, 180, 220. Réponse à l'ordre de la Chambre, 278. (*Non imprimé.*) (*Document No 37y.*)

TERRAINS AURIFÈRES, LEUR EXPLOITATION :—Voir *Territoires du Nord-Ouest et Yukon*.

TERRENEUVE ET CANADA :—Sir Louis H. Davies dépose des documents au sujet de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, et de ses relations commerciales avec le Canada, 145. (*Imprimé.*) (*Document No 54.*)

TERRES FÉDÉRALES :—

1. M. Sifton dépose les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54 des Statuts Révisés du Canada, 66. (*Non imprimé.*) (*Document No 44.*)
2. M. Sifton dépose des arrêtés du conseil relatifs aux terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la Colombie-Britannique, 66. (*Non imprimé.*) (*Document No 44a.*)
3. Motion de M. Davin demandant un état concernant les terres réservées ou vendues à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest pour la colonisation, les chemins de fer, etc., 84 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 184. (*Non imprimé.*) (*Document No 49a.*)
4. Bill de M. Sifton modifiant l'Acte des Terres Fédérales, 203. Voir *Bill No 130*.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—1. Bill de M. Douglas pour régler le transport des grains à Manitoba et dans les, 34. Voir *Bill No 19*.

2. Motion de M. Foster au sujet des permis accordés pour l'exploitation des terrains aurifères dans les, 34 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 228. (*Imprimé.*) (*Document No 83.*)
3. Motion de M. Foster au sujet des concessions de fonds de bois dans les, 34 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 307. (*Non imprimé.*) (*Document No 110.*)
4. Motion de M. Davin au sujet des opérations des beurreries sous le contrôle du gouvernement dans les, 35.
5. M. Sifton dépose les arrêtés du conseil relatifs aux questions qui relèvent de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, chap. 30, 57-58 Vict., 66. (*Non imprimé.*) (*Document No 45.*)
6. Motion de M. Davin concernant les cultures sur les réserves des sauvages dans les, 82 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 108. (*Non imprimé.*) (*Document No 49.*)
7. Motion de M. Davin demandant un état des terres réservées ou vendues pour la colonisation, les chemins de fer, etc., dans les, 84 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 184. (*Non imprimé.*) (*Document No 49a.*)
8. Motion de M. Foster demandant un état des concessions relatives au dragage de l'or dans les, 84.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—*Suite.*

9. Motion de M. Casey demandant des renseignements sur la police à cheval dans les, 161.
10. Motion de M. Davin demandant un état relatif aux destitutions d'employés publics dans les, 180 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 304. (*Non imprimé.*) (*Document No. 37z.*)
11. Bill de M. Sifton modifiant l'Acte des, 203. Voir *Bill No 131.*
12. Bill de M. Sifton modifiant et refondant les Actes d'irrigation du Nord-Ouest, de 1894 et 1895, p. 242. Voir *Bill No 146.*
13. Nomination de M. Malcolm Cameron, député de Huron-Ouest, comme lieutenant-gouverneur des, 318.

TÊTE DE FLÈCHE, LAC À LA FLÈCHE ET LAC KOOTENAY, C.-B., CHEMIN DE FER ENTRE :—Pétition de Herbert S. Holt et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre, 33 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54.

THOMPSON, R. S. :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs à la destitution de Henry Smith, à son remplacement par R. S. Thompson et à certaines accusations portées contre ce dernier, 86 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 119. (*Non imprimé.*) (*Document No 37d.*)

TITRES DE BIENS-FONDS :—

1. Bill de M. Davis pour modifier l'Acte de 1894 des, 46. Voir *Bill No 28.*
2. Bill de M. Sifton pour le même objet, 203. Voir *Bill No 132.*

TOBIQUE, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE LA :—Pétition de l'honorable John Costigan et autres demandant une charte, 77 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 149. Voir *Bill No 129.*

TORONTO, BUREAU DE COMMERCE DE :—Pétition demandant un acte qui lui donne de nouveaux pouvoirs au sujet de son fonds de gratification, 52 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 54. Voir *Bill No 43.*

TORONTO À LA BAIE D'HUDSON :—Pétition de W. R. Brock et autres demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer de, 64 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87. Voir *Bill No 77.*

TORONTO-CENTRE :—M. William Lount résigne son mandat de député de, 16 ; élection de George Hope Bertram, dans, 18 ; celui-ci prend son siège en Chambre, 19.

TRAVAIL ET TRAVAILLEURS :—

1. Pétitions demandant la réduction des heures de, 45.
2. Pétitions demandant la mise en vigueur de la loi concernant les travailleurs étrangers, 269, 298.

TRAVAUX PUBLICS :—

1. M. Tarte dépose le rapport annuel du ministère des Travaux publics pour l'exercice clos le 30 juin 1897, p. 204. (*Imprimé.*) (*Document No 9.*)
2. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant un état des dépenses faites pour la reconstruction de l'édifice de l'ouest, et autres dépenses depuis le 30 juillet 1896, p. 86.

TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*

3. Bill de M. Blair concernant le paiement de subsides pour les travaux publics, 306. Voir *Bill No 161.*
4. Destitutions et nominations d'employés au département des, Voir *Service civil.*

TRÉSORERIE :—

1. Rejets des décisions de l'auditeur général entre les sessions de 1897 et 1898 par le Conseil de la, 24. (*Non imprimé.*) (*Document No 22.*)
2. Sir Wilfrid Laurier dépose la réponse à une adresse à Son Excellence demandant copie de la cédula "B" produite à l'avant-dernière session et contenant les recommandations du Conseil de la Trésorerie, soumises au Gouverneur général les 6 et 7 juillet 1898, au sujet de certaines nominations, avec un état indiquant ce qui a été fait dans chaque cas, 145. (*Imprimé.*) (*Document No 53.*)

TRÔNE :—Voir *Discours du Trône.*

UNION, ENTRE WINDSOR ET DÉTROT, COMPAGNIE DU PONT :—Pétition de Charles M. Hays et autres demandant une charte, 60 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87. Voir *Bill No 79.*

VACANCES :—Dans la représentation à la Chambre des Communes, pour les divisions électorales de Drummond et Athabaska, Temiscouata, Rimouski, Toronto-Centre, Nicolet, Québec-Centre, 15, 16 ; Prince-Ouest, I. P.-E., 61 ; Simcoe-Nord et Huron-Ouest, 318.

VANCOUVER ET LETHBRIDGE :—Pétition de John T. Carroll et autres, demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre, 23 ; Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61.

VANCOUVER, VICTORIA ET L'EST, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION. DE :—Pétition demandant un acte qui déclare que cette ligne est à l'avantage général du pays, 58 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61. Voir *Bill No 64.*

VENNER, VICTOR J. A. :—Motion de M. McAlister demandant des documents au sujet de la suspension comme agent des Sauvages de M., 127, 128 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 144. (*Non imprimé.*) (*Document No 37f.*)

VÉTÉRANS DES TROUBLES DE 1837-38 :—Sir Wilfrid Laurier dépose des papiers relatifs aux réclamations des, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 85.*)

VICTORIA, COMPAGNIE D'ASSURANCE LA. Voir *Assurances.*

VICTORIA, LA REINE :—Adresse du Sénat et des Communes félicitant Sa Majesté sur la soixantième année de son règne, et réponse de notre souveraine, 70.

VOIES ET MOYENS. V r *Subsides.*

VOIES FLUVIALES :—M. Blair dépose le rapport des membres canadiens de la Compagnie internationale sur l'approfondissement entre les grands lacs et l'Atlantique des, 353. (*Imprimé.*) (*Document No 16a.*)

VOLAILLES ET ŒUFS :—M. Robertson, commissaire d'agriculture et d'industrie laitière, et M. Gilbert, régisseur de la basse-cour à la ferme expérimentale traitent devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation de l'élevage des volailles et du commerce des, 320, 323.

VOTE, LE DROIT DE :—Pétition demandant d'établir le suffrage pour les femmes, comme pour les hommes, au Canada, 45.

VOTES PRIS EN CHAMBRE :—

1. AUDITEUR GÉNÉRAL :—Motion de M. Foster, —sous forme d'amendement—au sujet de la latitude à accorder à ce fonctionnaire dans ses explications au parlement sur la manière dont sont dépensés les deniers publics,—rejetée par 49 voix contre 32, p. 266-67.
2. BANQUES D'ÉPARGNES DES BUREAUX DE POSTE :—Motion de M. Davin proposant de reconsidérer la décision du gouvernement d'abaisser le taux de l'intérêt dans les,—rejetée par 76 voix contre 40, p. 164.
3. BEURRE :—Motion de M. Reid demandant d'accorder une prime pour le développement de la production de notre beurre,—suivie d'un amendement de M. Sutherland constatant le progrès de cette industrie, depuis surtout que se pratique l'emmagasinage à froid et déclarant que si le gouvernement continuait d'agir comme par le passé, les cultivateurs en profiteraient davantage encore à l'avenir,—adopté par 80 voix contre 34, pp. 111, 112.
4. BRUNEAU, ARTHUR AIMÉ :—Motion de M. Marcotte proposant de nommer un comité spécial pour faire une enquête sur la prétendue résignation comme député de Richelieu, de M.,—rejetée par 79 voix contre 39, pp. 100, 101, 102.
5. CENS ÉLECTORAL ET ÉLECTIONS FÉDÉRALES :—Amendement proposé par M. Powell au sujet du bill (No 16) de M. Fitzpatrick, à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier l'Acte des élections fédérales et déclarant que la Chambre devrait conserver et exercer un contrôle efficace sur la base du suffrage et la confection des listes des électeurs,—rejeté par 97 voix contre 48, pp. 123, 124.
6. CHAUDIÈRE, C.-B., CHEMIN DE FER DE LA RIVIÈRE :—Motion proposant la seconde lecture en Chambre d'un amendement fait en comité général au bill à l'effet de constituer en corporation une compagnie organisée pour la construction de cette ligne,—rejetée par 64 voix contre 44, p. 151.
7. DIMANCHE :—Bill (No 2) de M. Charlton pour assurer la meilleure observance du,—Amendement proposé par M. Maclean pour la suppression en comité général du paragraphe (c) de l'article I,—adopté par 64 voix contre 58, p. 106 ; motion de M. Charlton pour renvoyer de nouveau le bill au comité général qui s'était levé sans faire rapport à sa dernière séance,—rejetée par 93 voix contre 52, p. 109, 110.
8. ÉLECTIONS FÉDÉRALES :—Amendement de Sir Charles Tupper au bill (No 16) concernant l'acte du cens électoral et les élections fédérales,—rejeté par 88 voix contre 48, p. 243-45.

VOTES PRIS EN CHAMBRE—*Suite.*

9. FLS DE L'ANGLETERRE, GRANDE LOGE SUPRÊME DE LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES :—Motion de M. Bertram proposant que la Chambre se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 122) constituant en corporation cette association,—adoptée par 85 voix contre 44, p. 260.
10. INSTRUMENTS AGRICOLES OU ARATOIRES :—Motion de M. Davin proposant de les mettre sur la liste des articles admis en franchise, suivie d'un amendement de M. Richardson pour réduire les droits à dix pour cent, et d'une proposition finale d'ajournement du débat,—laquelle est adoptée par 46 voix contre 14, pp. 142, 143.
11. MANITOBA, ECOLES DE :—Motion de M. Fielding proposant la 2e lecture du bill (n° 168) concernant le fonds des écoles de Manitoba, adoptée par 61 voix contre 32, p. 358.
12. ONTARIO À LA RIVIÈRE LA PLUIE :—Bill (n° 32) concernant le chemin de fer d'—Troisième lecture décidée à la demande de M. l'Orateur, par 56 voix contre 35, p. 120; amendement de M. Maclean, proposant de le renvoyer en comité général pour l'y amender,—rejeté par 65 voix contre 16, pp. 120, 121.
13. VOYAGEURS ET EMPLOYÉS SUR CHEMINS DE FER :—Amendement proposé par M. Casey au bill (n° 4) pour mieux garantir la sûreté des voyageurs et employés de chemins de fer, rejeté par 80 voix contre 21, pp. 219, 220.
14. YUKON CANADIEN :—Bill (n° 6) de M. Blair ratifiant un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du,—Amendement proposé par M. Borden (Halifax) et déclarant inacceptables les conditions de ce contrat, rejeté par 119 voix contre 65, p. 75; motion principale pour la 2e lecture, adoptée par 111 voix contre 72, p. 76

VOYAGEURS SUR CHEMINS DE FER :—Bill de M. Casey pour mieux garantir la sûreté des, 25. Voir *Bill No 4.*

WALKER, JOHN :—Motion de M. Davin demandant des documents relatifs à la destitution comme gardien de bains souterrains à Banff, de M., 131; réponse à l'ordre de la Chambre, 185. (*Non imprimé.*) (*Document No 37h.*)

WALSH, E. J. :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs à la réclamation contre les autorités des Iles-sous-le-Vent, de M., 131; réponse à l'ordre, de la Chambre, 179. (*Non imprimé.*) (*Document No 64.*)

WALSH, LE MAJOR JAMES MORROW :—

1. Sir Wilfrid Laurier dépose copie de la commission comme officier exécutif au Yukon de M., 61. (*Imprimé.*) (*Document No 38.*)
2. M. Sifton dépose sur le bureau les arrêtés du conseil nommant James Morrow Walsh, principal officier exécutif du gouvernement dans le Territoire du, 65. (*Imprimé.*) (*Document No 38a.*)
3. Le comité mixte des Impressions recommande d'imprimer la réponse à une adresse du Sénat, demandant copie de lettres et rapports du commissaire Walsh, depuis son départ pour le district du Yukon, 233. (*Imprimé.*) (*Document No 38b.*)

WALSH, LE MAJOR JAMES MORROW.—*Suite.*

4. Motion de Sir Charles Tupper demandant des documents sur les instructions données au major Walsh, comme administrateur du Yukon, 128; réponse à l'ordre de la Chambre, 252. (*Imprimé.*) (*Document No 38c.*)

WALTON, THOS.:—Motion de M. McCormack demandant des documents au sujet de la destitution, comme agent des sauvages, de M., 160; réponse à l'ordre de la Chambre, 214. (*Non imprimé.*) (*Document No 37o.*)

WELLAND:—Motion de M. Montague au sujet de nominations et de destitutions d'employés sur le canal de, 126; réponse à l'ordre de la Chambre, 211. (*Non imprimé.*) (*Document No 37l.*)

WILTSHIRE, JOHN:—Messager du bureau de distribution des documents publics aux Communes; son transfert à l'Imprimerie Publique, 193.

WINDSOR À DÉTROT, COMPAGNIE DU PONT UNION DE, 60:—Pétition demandant une charte, 60; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87. Voir *Bill No 79.*

2. Pétition hostile au bill ci-dessus, 178.

WRANGEL, RÈGLEMENTS DOUANIERS, A. Voir *Douanes.*

YANTIC, STEAMER DES ETATS-UNIS:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs au passage dans le Saint-Laurent en 1897 du, 86; réponse à l'ordre de la Chambre, 278. (*Non imprimé.*) (*Document No 104.*)

YUKON, RIVIÈRE ET DISTRICT DU:—

1. M. Sifton dépose le rapport de M. Jennings, I. C., sur les routes qui conduisent au, 31. (*Imprimé.*) (*Document No 30.*)
2. Motion de M. Foster au sujet des permis accordés pour l'exploitation des terrains aurifères du, 34; réponse à l'ordre de la Chambre, 228. (*Imprimé.*) (*Document No 83.*)
3. Motion de M. Foster au sujet des concessions de fonds de bois dans le district du, 34; réponse à l'ordre de la Chambre, 307. (*Non imprimé.*) (*Document No 110.*)
4. M. Sifton soumet un état de la quantité approximative d'or extraite de 1886 à 1897, du district du, 37. (*Imprimé.*) (*Document No 30a.*)
5. Pétition de la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du, 39; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 33.*
6. Pétition de la *Great Commonwealth Development and Mining Company. Limited Liability*, demandant un acte qui lui permette de construire un chemin de fer entre Edmonton et le Klondike, etc., 43; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, et titre changé en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Alberta au Yukon", 109. Voir *Bill No 95.*
7. Sir Wilfrid Laurier dépose des documents relatifs à la proposition faite par M. Hamilton Smith, pour la construction d'un chemin de fer allant au Yukon, 50. (*Imprimé.*) (*Document No 30c.*)

YUKON, DISTRICT ET RIVIÈRE DU—*Suite.*

8. Pétition de Edgar S. Darling et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre Edmonton, Alberta, Rivière la Paix et le Yukon, 60 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 96.
9. Pétition de Elias Rogers et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre le district d'Alberta et les rivières à la Paix et Yukon, 77 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 133.
10. Compagnie de transport par terre au Yukon :—Pétition de Joseph Ruse, et autres, demandant une charte, 77 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 133. Voir *Bill No 107.*
11. Compagnie de chemin de fer et de mines du Yukon :—Pétition de R. Préfontaine et autres demandant une charte, 77 ; rapport défavorable du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 193.
12. Pétitions demandant d'interdire la vente des liqueurs enivrantes comme breuvage au, 78, 119, 136, 171.
13. Motion de M. Foster au sujet des arrangements pris avec les Etats-Unis pour l'entreposage ou le transit sur les côtes du Pacifique, et sur les secours à donner aux personnes dans le besoin dans les districts de l'Alberta et du, 83.
14. Motion de M. Foster demandant un état des concessions relatives au dragage de l'or dans le district du, 84.
15. Motion de Sir Charles-Hibbert Tupper demandant des documents relatifs à la navigation des rivière Stikine et, 128.
16. Motion de Sir Charles Tupper demandant copie des arrêtés du conseil, de la commission, des instructions et devoirs du major Walsh, commissaire du district du, 128 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 252. (*Imprimé.*) (*Document No 38c.*)
17. Motion de M. Casey demandant des renseignements sur la police à cheval dans le district du, 161.
18. Rapport du comité des Comptes publics demandant que tous comptes relatifs au district du Yukon lui soient soumis, 174 ; adoption du rapport, 175.
19. Bill du Sénat constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines d'Alberta et du Yukon, 183. Voir *Bill No 124.*
20. Motion de M. Davis demandant la production de documents concernant une route qui conduirait au Yukon *via* Prince-Albert, la Saskatchewan, l'Île à la Crosse et le Fort McMurray, 218 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 283. (*Non imprimé.*) (*Document No 107.*)
21. Correspondance entre le gouvernement fédéral et le lieutenant gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, au sujet des permis donnés pour l'introduction des liqueurs dans le district du Yukon, 233. (*Imprimé.*) (*Document du Sénat No 51a.*)
22. Motion de M. Paterson pour la production de la correspondance relative au transport des approvisionnements de 1898-99 pour la police à cheval du Nord-Ouest et les fonctionnaires du département de l'Intérieur dans le district du, 315. (*Non imprimé.*) (*Document No 112.*)

YUKON BRITANNIQUE, COMPAGNIE DE MINES, DE COMMERCE, ET DE TRANSPORT DU:—
Pétition demandant un acte qui lui permette de prolonger sa ligne de Fort-Selkirk à Dawson-City, lui donne de nouveaux pouvoirs, etc., 81; rapports du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 87, 149. Voir *Bill No 115*.

YUKON CANADIEN:—Bill de M. Blair pour ratifier un contrat passé avec MM. William Mackenzie et Donald D. Mann, et pour constituer la Compagnie du chemin de fer du, 25. Voir *Bill No 6* et *Mackenzie et Mann*.